Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

SCoT-AEC de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne



Diagnostic stratégique

Septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Sommaire

01 Approche contextuelle et réglementaire
Diapositive 4

02 Approche paysagère et spatiale
Diapositive 13

03 Environnement
Diapositive 93

04 Approche démographique
Diapositive 213

05 Approche résidentielle
Diapositive 226

06 Services et équipements
Diapositive 254

07 Activités économiques, commerciales et touristiques
Diapositive 275

08 Transports et mobilités
Diapositive 319

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Sommaire

09 Agriculture
Diapositive 339

10 Volet Energie
Diapositive 358

11 Volet Climat
Diapositive 385

12 Volet Qualité de l'air
Diapositive 459

13 Synthèse AFOM/ Enjeux
Diapositive 478

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

01 Approche contextuelle et règlementaire

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

01 Approche contextuelle et règlementaire

Préambule

Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses évolutions législatives et réglementaires ont fait évoluer les tenants et aboutissants du ***Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).*** Ainsi, face aux défis que représentent les transitions économiques, démographiques, écologiques, climatiques et énergétiques pour les territoires et leurs habitants, et au lendemain d'une simplification et d'une modernisation des SCoT, prévue dans le cadre de la loi ELAN, l'objectif est d'accompagner les territoires et les élus dans la prise en compte des changements.

Depuis le 29 juillet 2019, l'Etat semble renforcer son attention sur cette question globale de la transition des territoires en mobilisant ses services déconcentrés pour porter ***les enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols*** et appliquer les dernières mesures législatives prises en la matière. Il est ainsi indiqué dans cette circulaire le point suivant :
« D'un point de vue général, votre action intervient dans la trajectoire qui consistera à rendre applicable ***l'objectif zéro artificialisation nette du territoire,*** dans les délais qui seront confirmés par le président de la République. ***Ceci suppose dans un premier temps d'infléchir la consommation, puis de la stopper par un usage sobre de l'espace et par des actions de type compensatoire*** ».

Ces différentes évolutions passées et surtout celles à venir mènent à considérer que nous sommes aujourd'hui sur une véritable transition dans la façon d'imaginer le développement des territoires. La transition dans laquelle nous nous trouvons à ce jour est un mouvement qui conduit à un état futur que l'on ne connait que partiellement. L'un des objectifs d'élaboration du SCoT-AEC de la CA Etampois Sud-Essonne sera donc d'envisager ensemble cet avenir commun. Afin d'intégrer cette notion de TRANSITION dans le diagnostic territorial, le choix a été fait de regrouper certaines thématiques sous le vocable « transition », dans une vision plus globale d'aménagement :

- **Transition démographique :** démographie, habitat et équipements,
- **Transition économique :** économie selon les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, le commerce et le tourisme,
- **Transition mobilitaire :** les transports et déplacements,
- **Transition écologique et environnementale :** consommation d'espaces, environnement et cadre de vie (Etat initial de l'environnement)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Le contexte législatif et son évolution

L'élaboration SCoT-AEC de la CA Etampois Sud-Essonne s'inscrit dans un contexte législatif mouvant que le SCoT se doit de prendre en compte :



La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU)

Cette loi, modifiée par la loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat (UH), a adapté le Code de l'Urbanisme pour permettre l'élaboration de documents de planification mettant en cohérence les différentes politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'implantations commerciales...

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) constitue donc un document de planification stratégique qui doit exprimer le projet du territoire multi-communal qu'il recouvre. Élaboré à l'aide du présent diagnostic, le SCoT doit exprimer le projet d'aménagement et de développement durables des collectivités en respectant les principes de développement durable définis aux articles L. 101-1 et L101-2 du code de l'urbanisme.



Les lois Grenelle I (3 août 2009) et II (12 juillet 2010)

«L'urgence écologique», avec le changement climatique, la perte de biodiversité, la surconsommation d'espaces et des ressources énergétiques, a conduit le législateur à compléter et renforcer les objectifs de développement durable. Ces deux lois ont renouvelé l'importance des documents d'urbanisme supra communaux et affirmé le rôle des SCoT comme des documents stratégiques à grande échelle couvrant des territoires de plusieurs EPCI, et l'urbanisation limitée des territoires non couverts. Par ailleurs, la prise en compte du climat et de l'énergie, la préservation et la restauration de la biodiversité, le chiffrage de la consommation d'espaces, le développement des communications numériques, le lien entre densité et niveau de desserte des transports collectifs sont autant de thèmes qui doivent dorénavant être abordés dans les SCoT.

01 Approche contextuelle et règlementaire
Le cadre législatif

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



La Loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (24 mars 2014)

La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) adoptée le 24 mars et publiée le 26 mars. Elle a pour objectif de « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires». Le titre IV, intitulé « Moderniser les documents de planification et d'urbanisme », comporte différentes dispositions visant notamment à permettre la densification des zones urbanisées et à lutter contre l'étalement urbain.



La loi Climat et Résilience (22 août 2021)

Cette loi, adoptée le 22 août 2021, a adapté le Code de l'Urbanisme pour inscrire la lutte contre l'artificialisation des sols dans les grands objectifs de l'urbanisme.

La loi Climat & Résilience précise les leviers pour lutter contre la consommation foncière et atteindre l'objectif ZAN d'ici 2050. Cette loi soulève la nécessité de se tourner vers la densification. Le renouvellement urbain, l'optimisation de la densité des espaces urbanisés ainsi que la renaturation des sols artificialisés sont dorénavant les mots d'ordre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Sans oublier :

- ***La loi relative à l'Artisanat, au Commerce et aux Très Petites Entreprises (ACTPE) du 18 juin 2014***. Elle supprime « l'obligation » qui avait été faite au DOO de déterminer les conditions d'implantation des équipements commerciaux susceptibles, par leur importance, d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire.
- ***La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) promulgué le 13 octobre 2014***. Le projet de SCOT est soumis à la CDPENAF lorsqu'il a pour conséquence une réduction des surfaces des espaces naturels ou forestiers et non plus seulement agricoles et il en va de même du projet de PLU d'une commune non couverte par un SCOT. Le diagnostic sur lequel doit s'appuyer le rapport de présentation du SCOT, qui devait déjà prendre en compte la biodiversité depuis la loi ALUR, doit désormais également prendre en compte les besoins répertoriés en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique. Le document d'orientation et d'objectifs du SCOT doit arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, le cas échéant par secteur géographique

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

- ***La loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015***

Les PCAET, à la différence des PCET, doivent prendre en compte le SCoT, renforçant ainsi la vocation intégratrice de ce schéma pour l'action publique territoriale. Par son obligation d'articulation avec le PCAET, le SCoT constitue à présent un document cadre pour la stratégie d'atténuation et adaptation du territoire relayée dans le PCAET. Ce dernier « définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ».

- ***La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) d'août 2015***

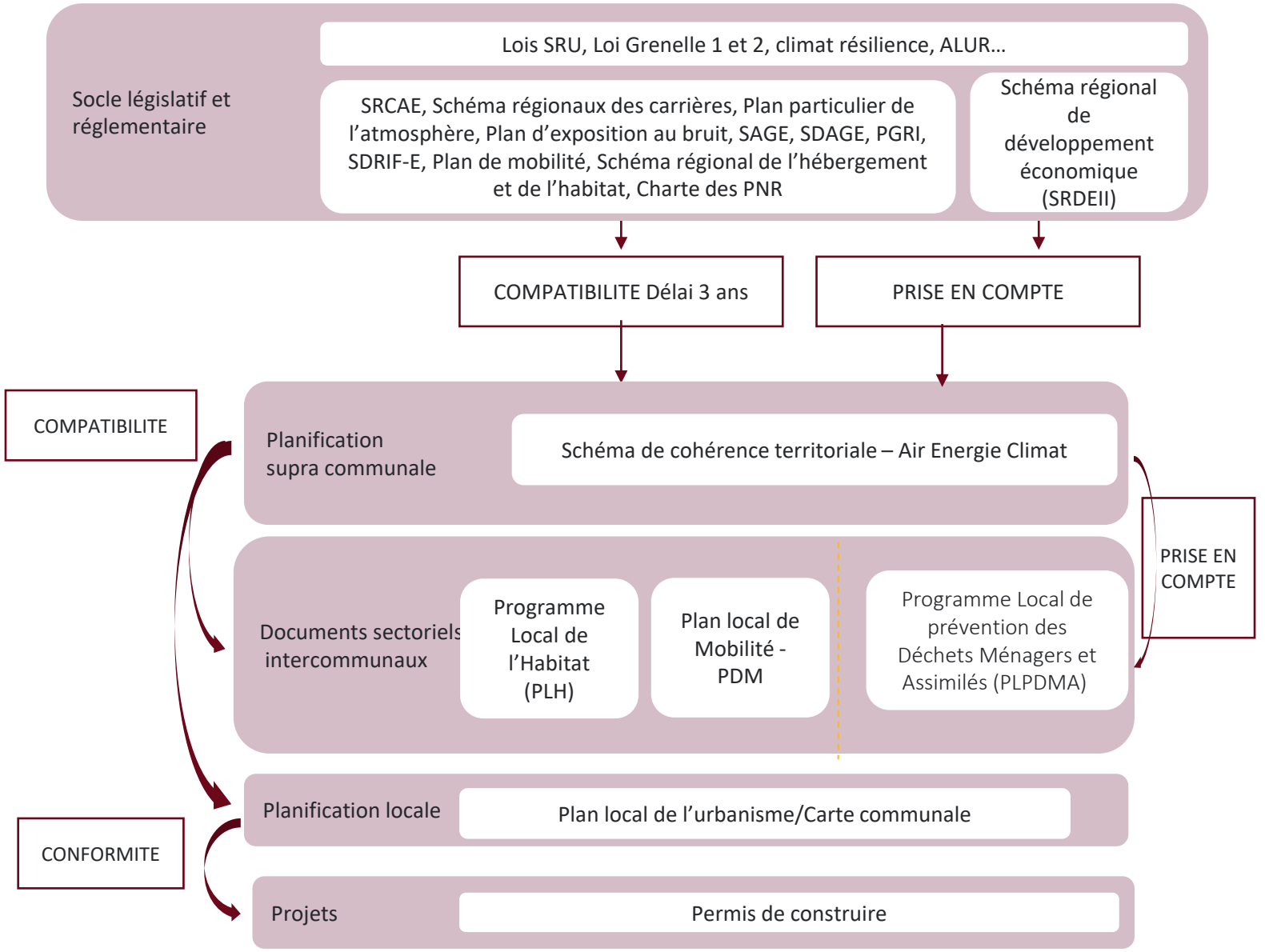
La loi NOTRe, comme la loi Macron, assouplit le régime issu de la loi ALUR. Ainsi est supprimée l'interdiction d'établir un périmètre de SCOT correspondant au périmètre d'un seul EPCI. Elle acte la création du SRADDET qui se substitue à de nombreux documents « régionaux ».

- ***La loi Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) de novembre 2018***

Le document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) redevient obligatoire au sein du SCOT, dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO) et devra prévoir le type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques aux différents secteurs identifiés.

- ***L'ordonnance du 17 juin 2020, relative à la modernisation des SCoT,*** ayant pour but de clarifier la position des SCoT entre les SRADDET et les PLU/PLUi et d'améliorer la lisibilité des projets portés par les SCoT. Introduction par cette ordonnance, de la possibilité d'élaboration d'un SCoT valant PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Délai de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec un SCoT : 3 ans après l'approbation du SCOT pour les PLU

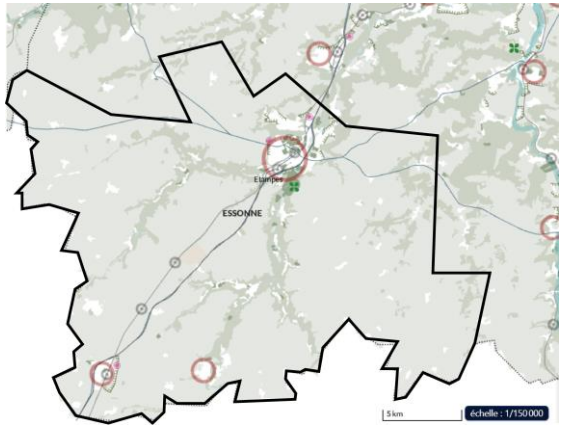
Le principe de compatibilité avec les documents supra communaux

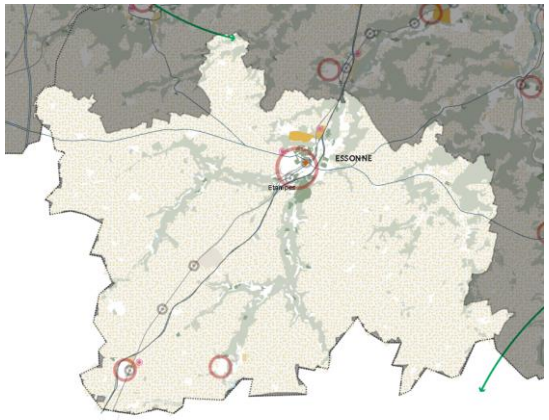
Le Code de l'Urbanisme impose aux SCoT une ***obligation règlementaire de compatibilité avec les documents supra-communaux en vigueur sur le territoire.***

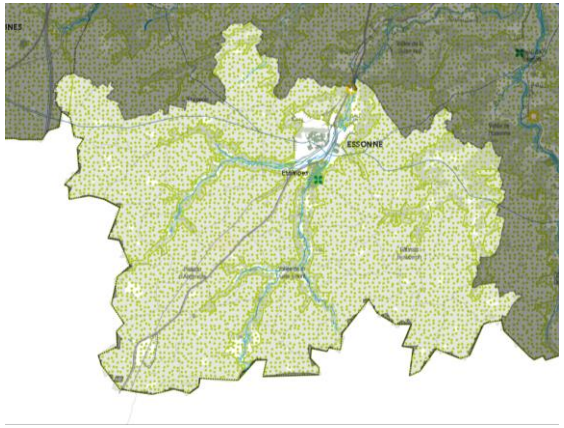
Le territoire de la CAESE est couvert par plusieurs documents supra-territoriaux comme illustré par le schéma ci-contre. Ainsi, le SCoT-AEC devra se saisir de l'ensemble de ces documents afin de construire un projet compatible avec l'ensemble de ces documents.

Les différents documents que le SCoT-AEC doit intégrer dans sa réflexion sont présentés ci-après.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025







ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN
- Polarité constituée d'une ou plusieurs communes — OR57 OR93 OR94
- Secteur d'urbanisation préférentielle — OR78 OR79 OR80 OR83 OR84
- Secteur de développement à proximité de la gare — OR128 OR92 bis
- Encadrer l'urbanisation dans la limite du front vert d'intérêt régional — OR7 OR8

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE
- Préserver l'espace agricole — OR1 OR12 OR13 OR14 OR15 OR2 OR79
- Préserver l'espace boisé et les autres espaces naturels — OR17 OR19 OR20 OR71 OR79
- Pérenniser l'espace vert et l'espace de loisirs — OR25 OR71

COMPLÉTER LE RÉSEAU DE TRANSPORT EXISTANT
- Opération sur un axe d'envergure régionale tracé — OR89 OR133 OR132

CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION
- Polarité constituée d'une ou plusieurs communes — OR57 OR93 OR94
- Sanctuariser le site d'activité d'intérêt régional — OR102 OR104 OR126 OR43 OR48 OR49
- Requalifier/moderniser le site économique existant — OR103 OR104 OR126
- Secteur d'urbanisation préférentielle — OR78 OR79 OR80 OR83 OR84
- Secteur de développement à proximité de la gare — OR128 OR92 bis
- Maintenir le site multimodal (plateformes portuaires, chantiers de transport combiné et triages; Autres sites ferroviaires ou fluviaux implantés majoritairement en zone urbaine dense) — OR118 OR104 OR120 OR121 OR123 OR124

TRANSFORMER LE MÉTABOLISME FRANCILIEN : SOBRIÉTÉ, CIRCULARITÉ ET PROXIMITÉ
- Préserver l'espace agricole — OR1 OR12 OR13 OR14 OR15 OR2 OR79
- Préserver l'espace boisé et les autres espaces naturels — OR17 OR19 OR20 OR71 OR79
- Maintenir / rétablir la liaison agricole ou forestière d'intérêt régional — OR14 OR42

COMPLÉTER LE RÉSEAU DE TRANSPORT EXISTANT
- Opération sur un axe d'envergure régionale tracé — OR89 OR133 OR132

RENFORCER ET VALORISER LE RÉSEAU DES ESPACES OUVERTS
- Conforter les unités paysagères — OR1 OR12 OR13 OR14 OR15 OR17 OR3 OR72
- Encadrer l'urbanisation dans la limite du front vert d'intérêt régional — OR7 OR8
- Maintenir les connexions écologiques d'intérêt régional — OR5
- Rétablir un franchissement d'infrastructure linéaire — OR15 OR6
- Préserver le cours d'eau et reconquérir les berges — OR21

DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE
- Préserver l'espace agricole — OR1 OR12 OR13 OR14 OR15 OR2 OR79
- Préserver l'espace boisé et les autres espaces naturels — OR17 OR19 OR20 OR71 OR79
- Pérenniser l'espace vert et l'espace de loisirs — OR25 OR71
- Créer un espace vert et un espace de loisirs d'intérêt régional — OR26

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France environnemental (SDRIF-e)

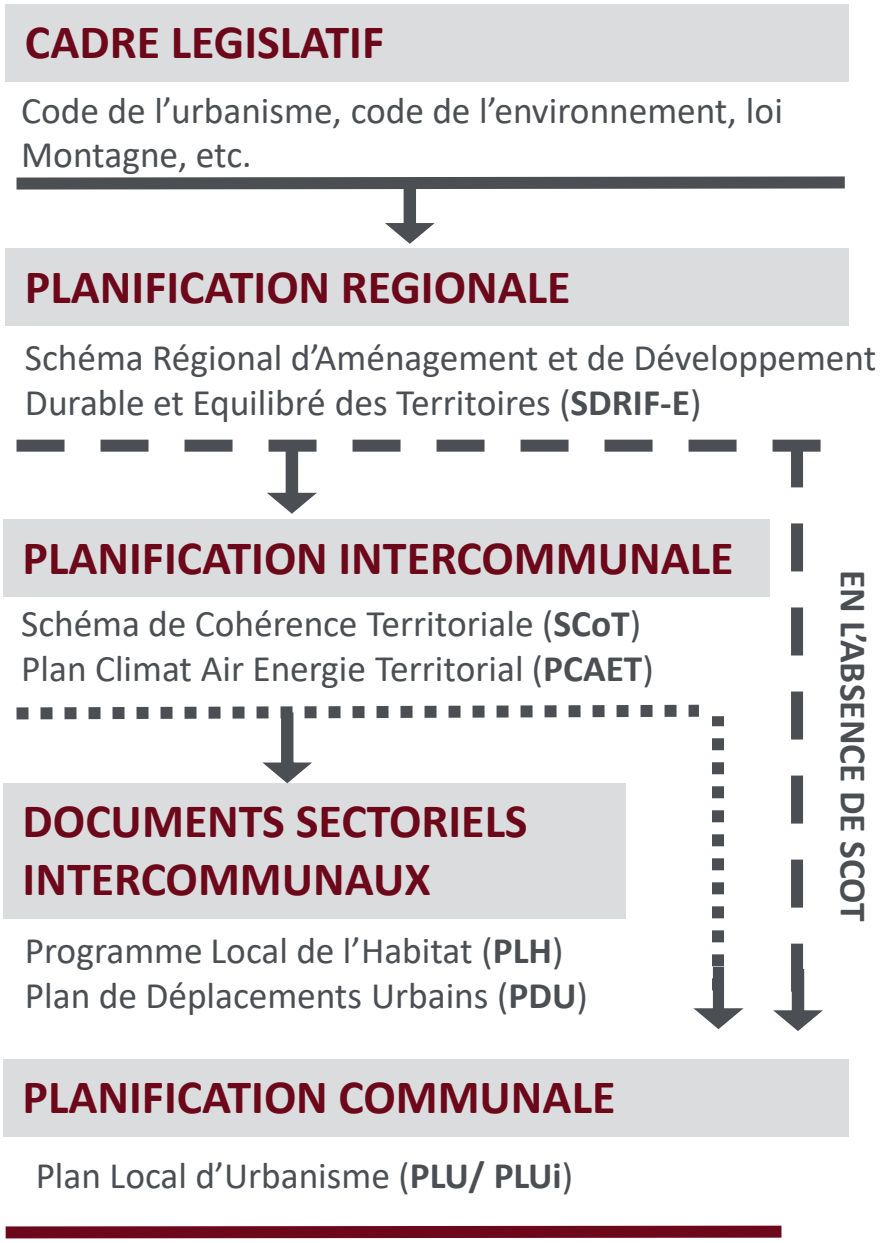
Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France environnemental (SDRIF-e) définit la politique d'aménagement du territoire à l'échelle régionale d'ici à 2040. Entré en révision en mars 2022, il a été voté par la Région Île-de-France le 11 septembre 2024 et définitivement approuvé en Conseil d'Etat le 10 juin 2025.

Le SDRIF-e se donne pour objectif :

- D'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles,
- De déterminer la localisation des grandes infrastructures de transports et des grands équipements,
- De favoriser le rayonnement international de la région.

Carte n°1 : Maîtriser le développement urbain
Carte n°2 : Développer l'indépendance productive régionale
Carte n°3 : Placer la nature au cœur du développement régional

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Conformité
Obligation de stricte identité de la règle inférieure à la règle supérieure (respect « à la lettre »)

Compatibilité
Exigence de non-contrariété, la règle inférieure ne doit pas faire obstacle, empêcher la mise en œuvre de la règle supérieure

Prise en compte
A priori moins rigoureuse que l'obligation de compatibilité, il s'agit toutefois de respecter les orientations fondamentales du texte.

Les effets juridiques du SCoT

Le SCOT de la CAESE constitue un cadre juridique de référence dont le « document d'orientations et d'objectifs » (DOO) s'impose à plusieurs catégories de documents et de décisions administratives qui doivent être « compatibles » avec le DOO, en particulier :

- les documents locaux d'urbanisme élaborés par les communautés de communes ou les communes, qu'il s'agisse des plans locaux d'urbanisme (PLU) et plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou des cartes communales ;
- les programmes locaux de l'habitat (PLH) ;
- les plans de déplacements urbains (PDU) ;
- Les autorisations d'exploitation commerciale ou cinématographique ;
- certaines opérations foncières ou d'aménagement (ZAD, ZAC).

Les documents locaux d'urbanisme, qui doivent être compatibles avec le SCoT, ont connu d'importantes évolutions, en lien notamment avec la situation institutionnelle du territoire.

A compter de son approbation, les PLU(i) bénéficient d'un délai 3 ans pour effectuer leur mise en compatibilité avec ce dernier. Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, les PLU(i) devront intégrer les objectifs de réduction de la consommation d'ENAF prescrits par le SCoT au plus tard le 22 février 2028.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les documents d'urbanisme en vigueur en 2025

En 2025, le territoire de la CASE est couvert par :

- 5 cartes communales,
- 28 Plans Locaux d'Urbanisme, dont 5 sont en cours de révision générale, 1 en révision allégée et 1 en modification.

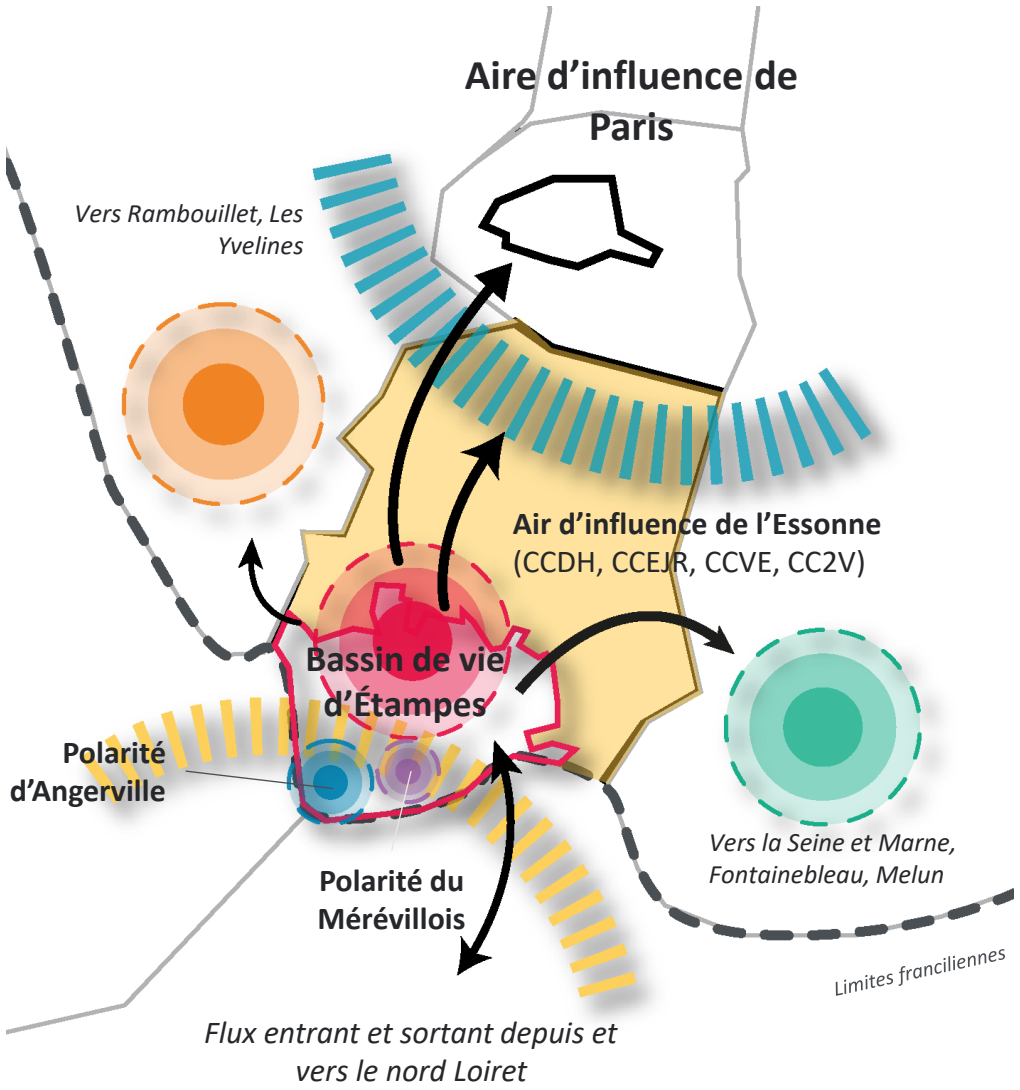
Sur les trois communes restantes, le Règlement National d'Urbanisme s'applique. Une d'entre elles a prescrit l'élaboration de son PLU (Authon-la-Plaine).

Communes	Document urbanisme	Date d'approbation	Procédure en cours
Abbéville-la-Rivière	CC	22/02/2019	Elaboration PLU
Angerville	PLU	18/03/2025	
Arrancourt	CC		
Authon-la-Plaine	RNU		Elaboration PLU
Blandy	PLU	05/11/2020	
Bois Herpin	RNU		
Boissy-la-Rivière	PLU	13/09/2017	
Boissy-le-Sec	PLU	08/02/2017	
Boutervilliers	PLU	15/12/2022	
Bouville	PLU	25/06/2018	
Brières-les-Scellés	PLU	15/02/2023	
Brouy	PLU	17/12/2013	
Châlo-Saint-Mars	PLU	28/09/2015	Révision Générale
Chalou-Moulineux	PLU	17/03/2014	Révision Générale
Champmotteux	PLU	20/11/2015	
Chatignonville	PLU	22/01/2018	
Congerville-Thionville	RNU		
Etampes	PLU	25/06/2025	Révision Générale
Fontaine-la-Rivière	PLU	06/03/2020	
Guillerval	PLU	17/03/2018	
Forêt-Sainte-Croix (La)	CC	30/10/2018	
Marolles-en-Beauce	CC	06/08/2018	
Mérévillois (Le)	PLU	19/12/2024	
Mérobert	PLU	09/03/2016	
Mespuits	PLU	12/12/2019	
Monnerville	PLU	11/05/2016	
Morigny-Champigny	PLU	23/11/2018	Révision Générale
Ormoy-la-Rivière	PLU	22/12/2014	
Plessis-Saint-Benoist	PLU	12/12/2019	
Puiselet-le-marais	PLU	22/06/2018	
Pussay	PLU	06/02/2020	Révision générale
Roinvilliers	CC	15/03/2011	
Saclas	PLU	04/04/2016	
Saint-Cyr-la-Rivière	PLU	30/01/2014	
Saint-Escobille	PLU	04/10/2021	
Saint-Hilaire	PLU	15/11/2024	
Valpuiseaux	PLU	21/02/2019	Révision Allégée

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

02 Approche paysagère et spatiale

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Un territoire polarisé par Étampes, sous influence parisienne et essonnienne

L'Etampois Sud Essonne se situe aux franges méridionales de la région francilienne, à 50 km au sud de Paris et 75 km au nord d'Orléans.
Il est traversé par de grands axes routiers à l'échelle du territoire national et francilien et est également desservi par la ligne C du RER, ainsi que le TER (Transport Express Régional) qui le relie aisément le territoire à Paris, Orléans et certains pôles essonniens voisins (Etrechy, Brétigny,…).

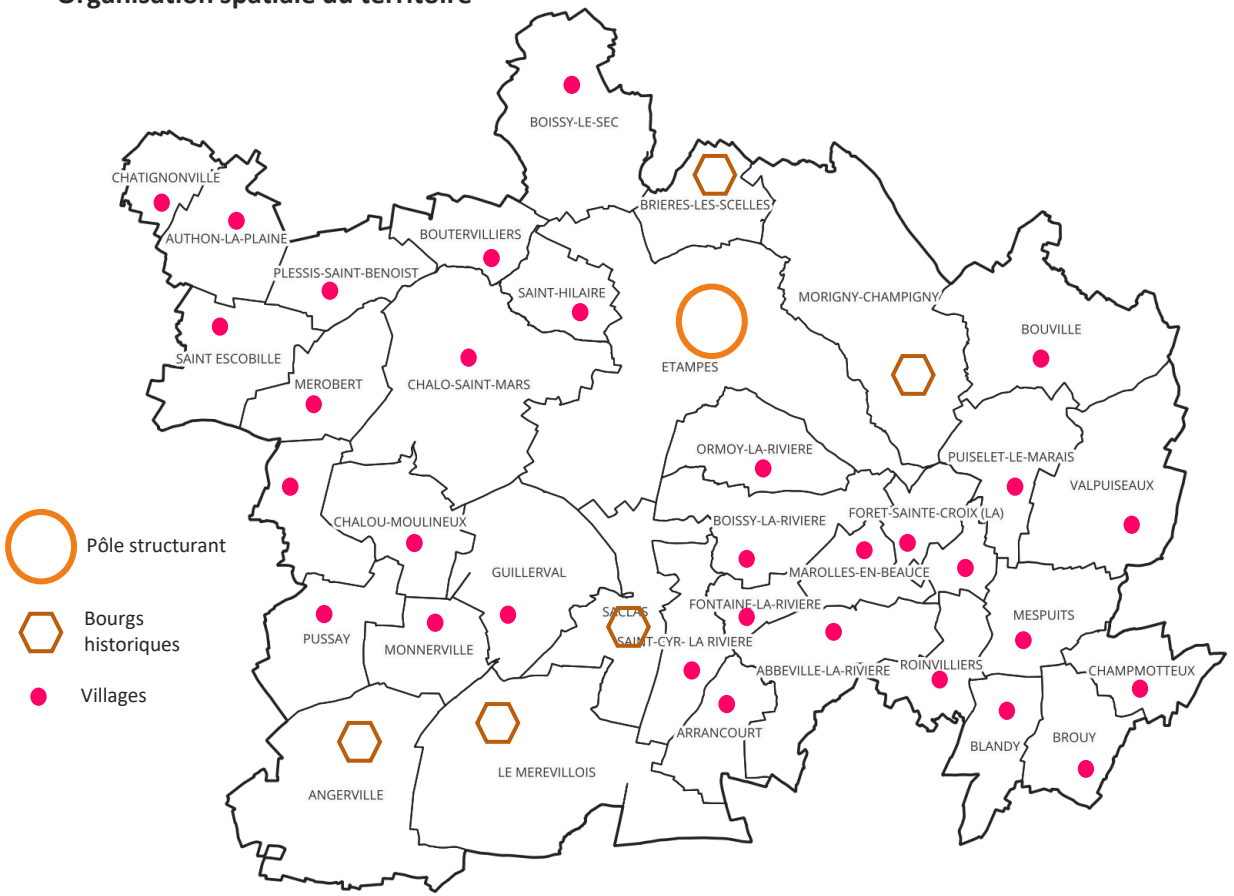
L'ensemble des communes du territoires, et plus particulièrement aux franges de l'Agglomération, sont également en connexion avec les zones d'emplois et d'équipements voisines d'Évry, Massy Rambouillet, Melun,… l'Étampois Sud-Essonne côtoie des territoires aux fonctions métropolitaines affirmées.

D'un point de vue interne : la commune d'Étampes, siège de la CAESE et sous-préfecture de l'Essonne, constitue un pôle urbain majeur concentrant 46% de la population, accueillant la grande majorité des flux et des actifs. En deuxième rang se trouve la commune d'Angerville, qui polarise au-delà de l'agglomération. Enfin, le Mérévillois de par son rayonnement constitue également une polarité, mais cette fois ci interne au bassin de vie d'Étampes.

Le territoire constitue ainsi un exemple typique de polarité entre coeur de pôle urbain et espace rural.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Organisation spatiale du territoire



L'organisation territoriale de l'Etampois Sud-Essonne

Les pôles structurants :
Il s'agit d'un ensemble urbain organisé autour d'un noyau traditionnel, disposant d'équipements, services, commerces de niveau communal ou intercommunal. Il peut s'établir le long des voies de communication ou près d'un cours d'eau. Son implantation, au sommet d'une colline, dans une vallée ou dans la plaine, détermine aussi son organisation.

Centralités secondaires : ils forment des centralités intermédiaires, regroupent des services et équipements permettant de créer des dynamiques de villages relais.

Les villages : regroupement de quelques constructions agglomérées (continuité), pouvant éventuellement accueillir ou avoir accueilli un lieu collectif (équipement, commerce, lieu de culture…), organisées autour d'un noyau bâti ancien, et d'un espace public ou de plusieurs rues, générant une vie de village.

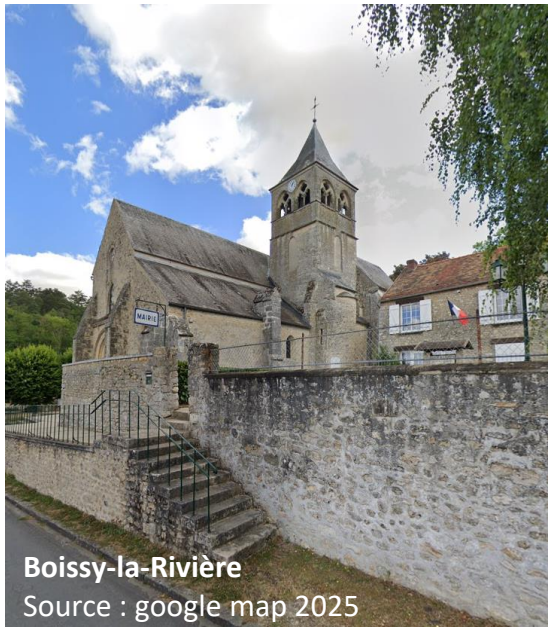
Les hameaux : il s'agit d'un petit groupe d'habitations (une vingtaine de constructions au maximum), pouvant comprendre également d'autres constructions, isolé et distinct du bourg ou du village. Le hameau se caractérise par une taille relativement modeste et le regroupement des constructions. Le hameau se distingue de l'habitat diffus par son organisation groupée et le nombre d'habitations.

L'habitat isolé, écart : il est constitué d'une ou quelques habitations (maison d'habitation, ferme, manoir…). Il peut également être constitué du siège d'une exploitation agricole unique. Les grandes fermes isolées sont perçues comme des îlots qui ponctuent l'espace agricole.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Etampes
Source : google map 2025



Boissy-la-Rivière
Source : google map 2025



Le Mérévillois
Source : google map 2025

Un paysage bâti riche

La qualité des paysages urbains résulte des caractéristiques des tissus urbains (trame viaire, trame parcellaire et implantations bâties), mais aussi d'autres éléments comme la qualité du bâti, les éléments de patrimoine et leur perception, la présence de jardins en cœurs d'îlots, de l'eau et le traitement des espaces publics agréables et qualitatifs.

Le paysage urbain est parsemé du patrimoine vernaculaire, témoin de pratiques passées, qu'elles soient religieuses (croix de chemins, calvaires) ou liées à la vie quotidienne (puits, lavoirs, fontaines, loges de vigne, …).
Ce petit patrimoine (lavoirs, etc.) du territoire fait l'objet d'une mise en valeur sur le territoire intercommunal.

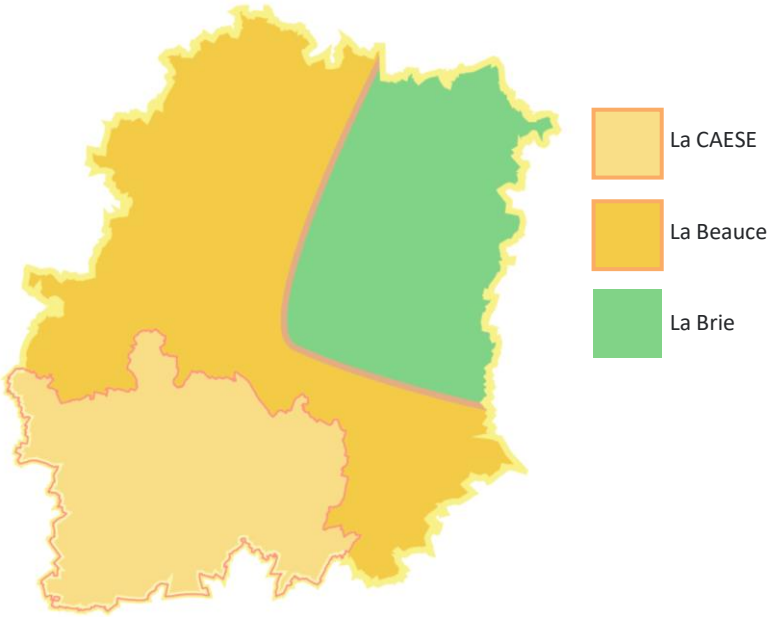
Un bâti ancien de qualité

Le patrimoine architectural et urbain du territoire constitue un ensemble de premier plan du territoire de la CAESE.

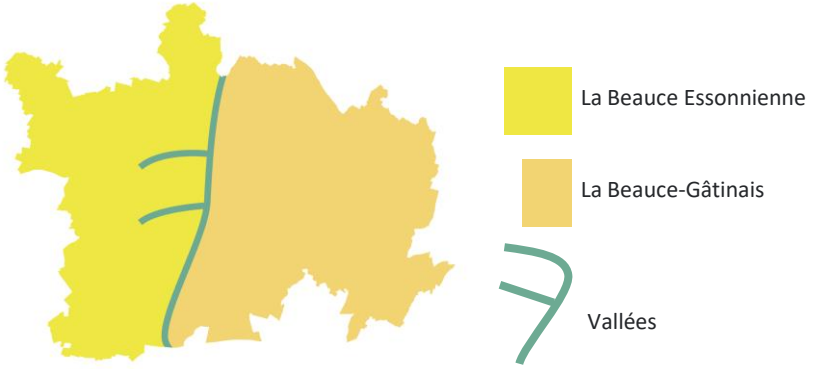
Il est composé d'édifices remarquables, parfois protégés au titre des monuments historiques mais aussi d'édifices anciens globalement bien conservés qui participent de l'animation des paysages urbains et d'un patrimoine vernaculaire.

Ce patrimoine est particulièrement différent d'une entité paysagère à une autre, participant à la multiplicité des richesses du territoire et de ses atouts paysagers et patrimoniaux.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Les grandes entités paysagères de la CAESE



Un territoire situé aux marges de la Beauce

Le territoire de la CAESE s'inscrit dans le grand paysage de la Beauce. Un second niveau de détail permet d'identifier deux unités : La Beauce essonnienne et la Beauce-Gâtinais. Ainsi les plateaux, entaillés par des vallées, constituent la majorité du paysage. Le potentiel agricole y est important : c'est l'un des territoires les plus fertiles du Pays. De fait, le paysage reflète les ambitions de production nationale et se dévoile à travers de grands espaces agricoles ouverts. Ce sont dans les vallées que le développement historique s'est fait. Cette concentration de l'urbanisation offre une véritable respiration à l'échelle de la région fortement urbanisée.

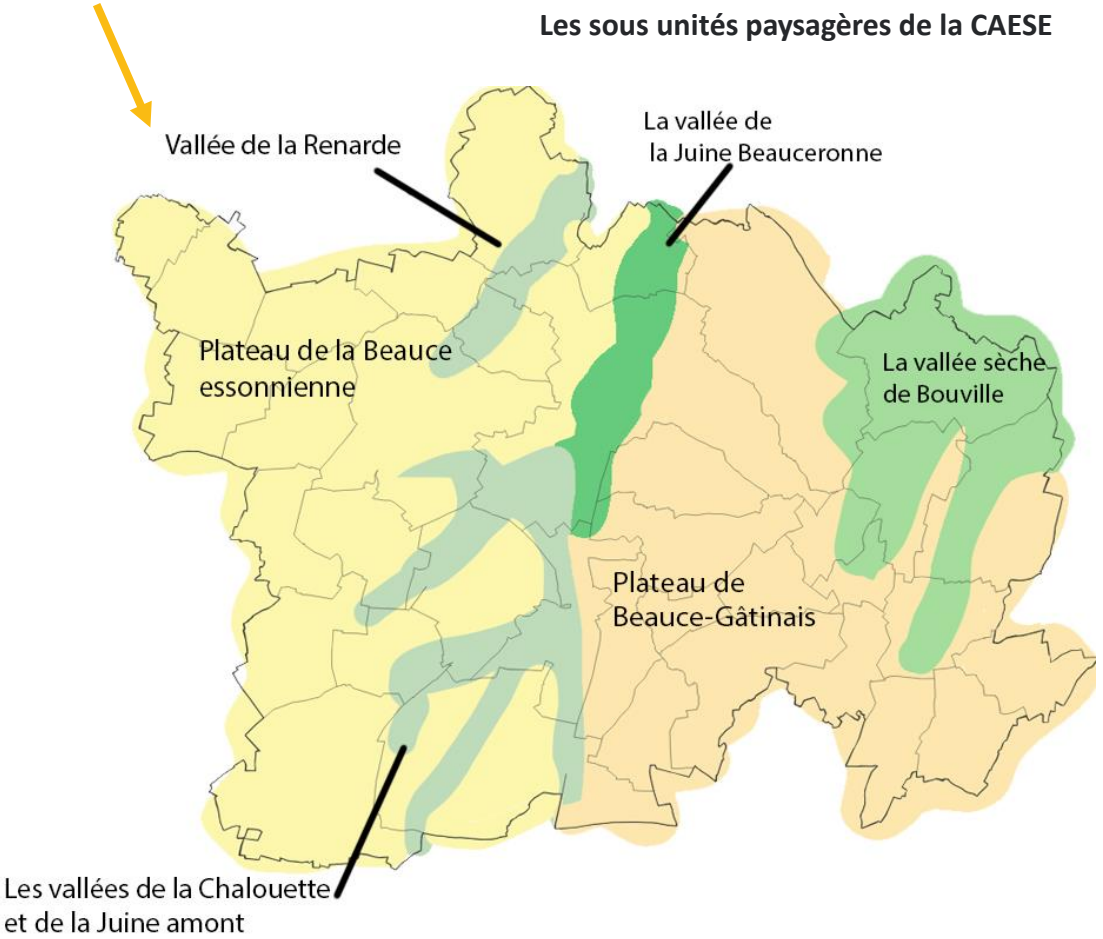
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



La Beauce Essonnienne

La Beauce-Gâtinais

Les sous unités paysagères de la CAESE

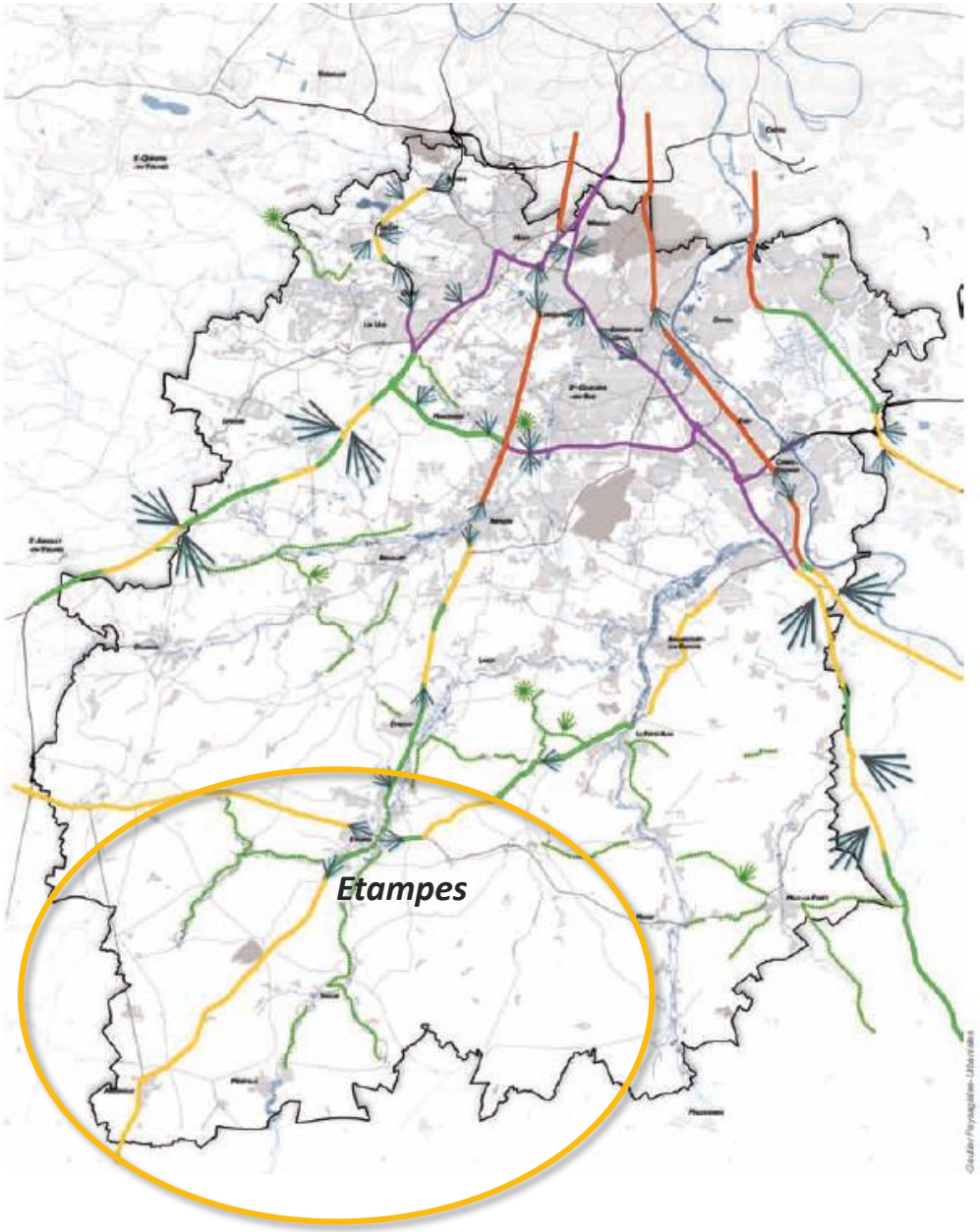


Un paysage de plateaux et de vallées

Le territoire se décompose en six sous-unités paysagères.

Les deux plateaux sont séparés par les vallées du sud de l'Essonne. Le territoire est alors coupé en deux. Peu urbanisés, les plateaux sont couverts par les grandes cultures. Les grandes étendues agricoles ouvrent autant le paysage qu'elle le rend monotone et sans surprise. Les vallées présentent une véritable richesse paysagère : paysages de campagne, havres de verdures , agriculture diversifié et identitaires (Cresson de Méréville). L'eau se présente sous des formes diverses mais reste cependant très localisée : rivières, écoulement souterrain, mares et marais. Les forêts , situées sur les vallées, forment une continuité écologique d'ouest en est avec les massifs de Rambouillet et de Fontainebleau. Nous remarquons cependant le déploiement, depuis plusieurs décennies, d'un étalement urbain sur les plateaux, notamment en extérieure de la Juine.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Les paysages perçus depuis les grandes infrastructures routières
Source : *Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes*

Paysage fermé, bande d'urbanisation linéaire

Paysage ouvert agricole

Paysage routier boisé

Paysage routier bordé de zones d'activités

Vue sur le grand paysage depuis une infrastructure

Point de vue depuis un grand linéaire

Itinéraire de qualité (guide Michelin)

Point de vue Michelin

Urbanisation

Aéroport

Un paysage ouvert depuis les grandes routes

Contrairement à la moitié nord du département, le grand paysage se lit aisément depuis les grandes routes. Deux grands types de linéaires se distinguent : le paysage routier boisé le long des vallées (N20, D49) et le paysage ouvert agricole (D108, N20 après Etampes). Cette ouverture s'explique par la faible urbanisation de la CAESE et la prépondérance de l'activité agricole. Néanmoins, l'enfrichement des vallées participe dans une certaine mesure à la invisibilisation des paysages de vallées. Ces grandes routes, surnommées **routes-paysages** structurent le paysage par leur mise en scène : alignement d'érables, grandes voies rectilignes.



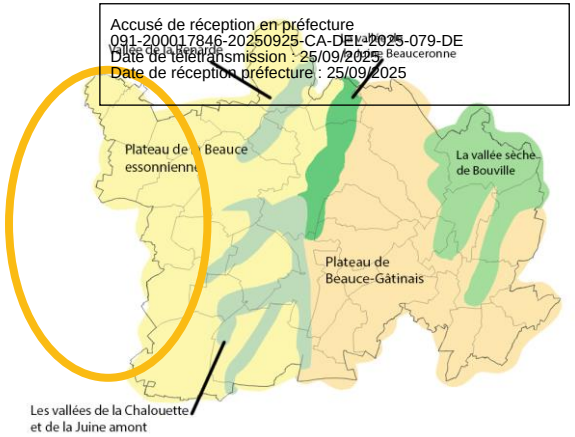
Paysage ouvert agricole le long de la D108, Guillerval
Source : Google Earth 2025



Paysage routier boisé le long de la D49, Saclas
Source : Google Earth 2025

02 Approche paysagère et spatiale
Caractéristiques paysagères

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Le Plateau de la Beauce essonnienne

Paysage naturel :
Situé sur la moitié ouest de l'agglomération, le plateau se caractérise par ses grandes cultures céréalières qui lui confèrent des paysages dégagés. Les perspectives sont d'autant plus profondes que peu d'aménagements viennent ponctuer le plateau. S'étendant sur près de 23 300 ha, le plateau est marqué par un maillage parcellaire peu dense, fait de grandes parcelles agricoles. Le manque de plantations linéaires le long des voies laisse à voir un paysage trop monotone dans lequel la route prend une place importante dans le visuel. Enfin, nous constatons une absence de transition entre les espaces agricoles et les espaces urbains.

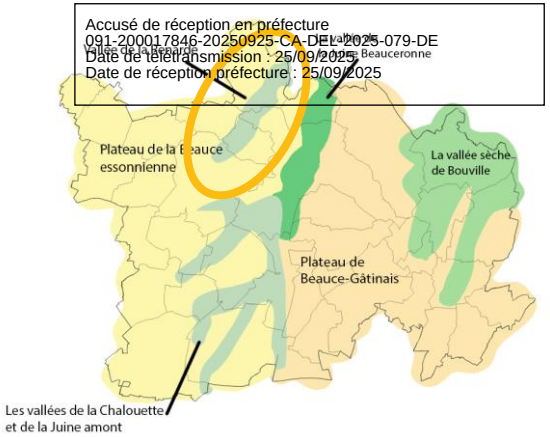
Paysage bâti :
Les bâtiments agricoles sont très visibles en entrée de ville de par leur couleur et leur position en amont, ce qui dévalorise l'aspect de la ville depuis la route


Parcelles agricoles en allant vers Mérobert


Silhouette de Saint-Escobille

02 Approche paysagère et spatiale
Caractéristiques paysagères

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Vallée de la Renarde

Paysage naturel :
Située sur les marges nord de l'agglomération, la Vallée de la Renarde ne comprend que le nord de la commune de Boissy-le-Sec, la coupant du plateau au nord. Le paysage est marqué ses espaces agricoles et naturels en fond de vallée.

Paysage bâti





Boissy-le-Sec
Source : Google Map 2025



Abords forestiers de la vallée



Fond de vallée marqué par la déclivité

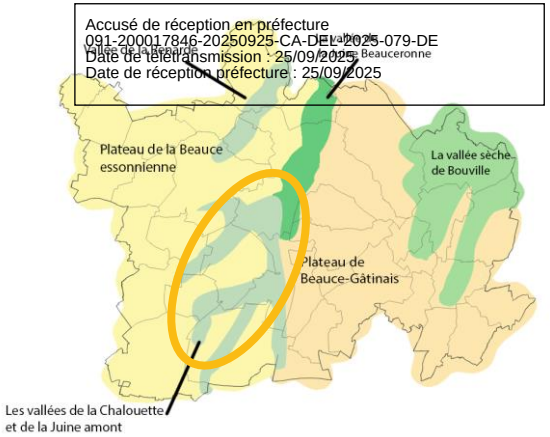
02 Approche paysagère et spatiale
Caractéristiques paysagères

Les vallées de la Chalouette et de la Juine amont

Paysage naturel

Les deux vallées entaillent le plateau beauceron au sud ainsi qu'à l'Est. Le fond de vallée fut le lieu d'implantation historique des communes, notamment Guillerval, Le Mérévillois et Châlo-Saint-Mars. Le paysage fait l'objet de valorisation à travers le Vélorail de la Juine. Les vallées sont marquées par un fort boisement des côteaux et une agriculture de fond de vallées. L'agriculture y est la plus diversifié de l'agglomération. C'est notamment dans ce secteur que les cressonnières sont les plus développées de l'agglomération avec une quinzaine de producteurs.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025





Saclas
Source : Google Map 2025



Boissy-la-Rivière
Source : Google Map 2025

Paysage bâti :

Le patrimoine bâti présente un caractère rural donne un cachet atypique aux communes des vallées.



Chalo-Saint-Mars
Source : Google Map 2025



Chalo-Saint-Mars
Source : Google Map 2025

02 Approche paysagère et spatiale
Caractéristiques paysagères

La vallée de la Juine Beauceronne

Paysage naturel

La vallée traverse Étampes, Ormoy-la-Rivière, Morigny-Champigny ainsi que Brières-les-Scellés sur l'axe nord-sud. L'urbanisation se ressent fortement, notamment à travers Étampes et les extensions urbaines le long de la vallée. Les zones humides ainsi que les étangs et marais caractérisent le paysage de la vallée. Cependant, l'enfrichement dû à des difficultés de gestion en lien avec le morcellement des parcelles et l'urbanisation obstrue la lecture du paysage.

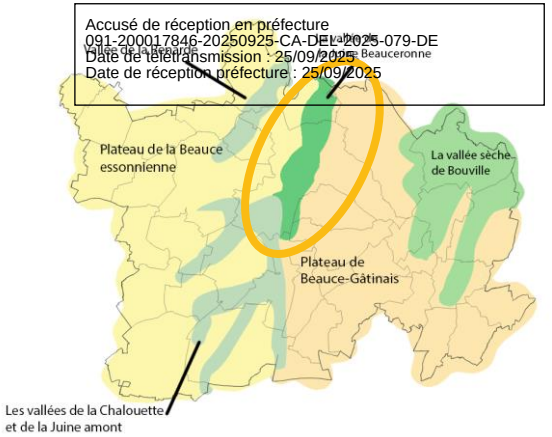
Paysage bâti

Le secteur accueille une richesse bâti importante, de par son urbanisation ancienne. La tour Guinette et plus globalement le centre d'Étampes sont un atout à valoriser. La forte urbanisation de la ville pose la question de sa mise en scène depuis la N20.



Étampes
Source : Google Map 2025

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025







Morigny-Champigny
Source : Google Map 2025

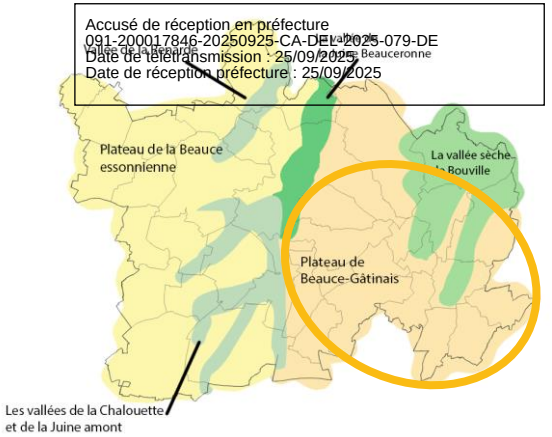
02 Approche paysagère et spatiale
Caractéristiques paysagères

Plateau de Beauce-Gâtinais

Paysage naturel :
La complexité du relief, variant à l'approche des vallées donne à voir un paysage diversifié. La culture céréalière lui confère un caractère de grandes étendues agricoles permettant de lire le paysage sur de grandes distances. Un des enjeux du secteur est de retrouver la complexité des paysages du plateau, autrefois couvert de cultures diverses. En effet, comme pour le plateau de la Beauce essonnienne, le risque de l'extension de la grande culture est la dilatation de la taille des parcelles et la quasi-disparition des structures végétales.

Paysage bâti :
Le secteur est marqué par des villages au caractère encore très rural.
Les fermes forteresses isolées représentent un des éléments les plus remarquables du paysage bâti.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025





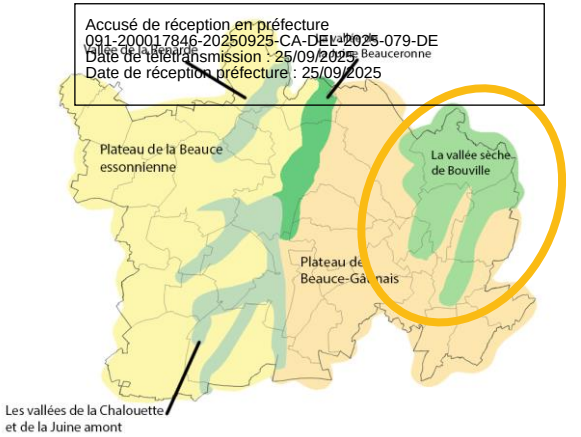
Saclas
Source : Google Map 2025



Arrancourt
Source : Google Map 2025

02 Approche paysagère et spatiale
Caractéristiques paysagères

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



La vallée sèche de Bouville

Paysage naturel :

Composée de pentes douces et souvent cultivées, la vallée sèche présente une diversité de paysages. La culture du cresson participe de l'originalité du secteur. Cependant, nous assistons à une fermeture du paysage en raison de la progression de la forêt dans les fonds de vallée. La richesse des paysages est valorisée les lieux de promenade et notamment la boucle 3 du GR de Pays Les Vallées de l'Essonne. Le boisement de vallée annonce la forêt de Fontainebleau plus à l'est.



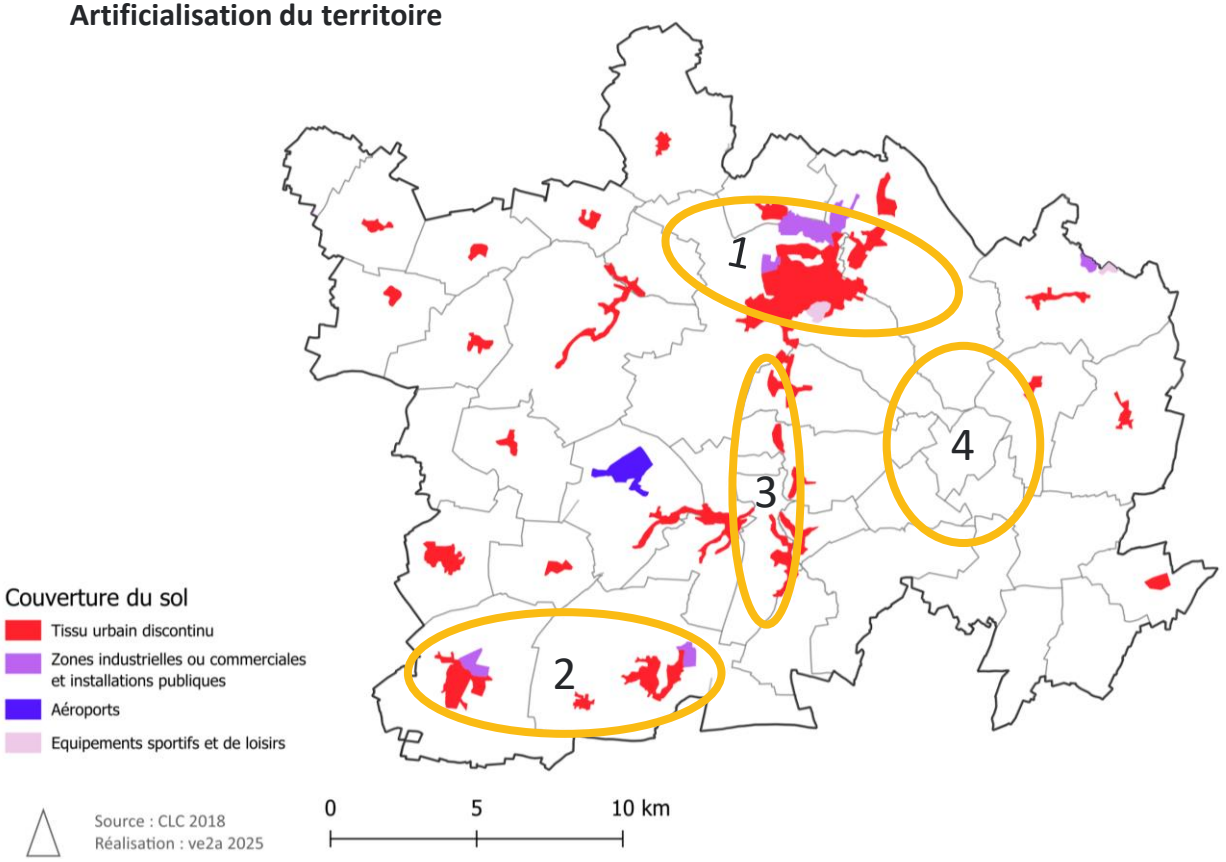
Paysage bâti :

Le plateau est le lieu de nombre de villégiatures dont le château de Farcheville en est l'élément le plus marquant. Le paysage bâti garde un caractère très rural grâce au regroupement des habitations dans les villages. De même, Le mitage n'est que superficiel, ce qui démontre d'une maîtrise de l'urbanisation.



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Artificialisation du territoire



Un tissu urbain discontinu

L'urbanisation actuelle de l'agglomération est discontinue. La tache urbaine d'Étampes, qui regroupe près de la moitié de la population, démontre néanmoins une forte densité (1). Pour le reste des communes, la règle est au regroupement de villages de petites tailles. De plus grandes taches urbaines sont visibles à Angerville et dans Le Mérévillois mais dans des proportions bien moindre à celles de la ville-centre (2). La Juine est le vecteur d'une urbanisation discontinue le long de ses abords (3). Enfin, certaines tâches sont si petites qu'elles n'apparaissent pas sur la base de données (4)

Par conséquent, les habitants s'éloignent du centre du village ainsi que de ses équipements et ses services.

Ce développement se caractérise par une implantation des constructions de manière linéaire le long des axes de communications ayant pour conséquence directe une consommation d'espaces agricoles, un mitage des zones agricoles mais également un impact sur les paysages. Les espaces agricoles plats sont les espaces les plus sensibles puisque facilement urbanisables. Ils sont en ce sens très convoités, alors qu'ils constituent des espaces agricoles stratégiques puisque facilement mécanisables.
Cette urbanisation n'est pas sans conséquence sur les finances des collectivités pour permettre l'accueil de ces habitations (voirie, extension/renforcement des réseaux…).

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Des formes urbaines linéaires





Mespuits
Source : Google Map 2025





Blandy
Source : Google Map 2025



Blandy
Source : Google Map 2025

Les formes et typologies urbaines

Le maillage routier du territoire a une forte influence sur l'organisation urbaine des villes et villages : la structure de « bourg-rue » est très développée notamment le long des départementales D43 et D57. Le bourg en forme d'étoile est aussi répandu et se forme à partir d'intersections de voies routières.

Le « bourg-rue »

L'urbanisation se développe de façon linéaire le long d'une voie routière. Ce modèle est développé sur le territoire de la CAESE en lien avec la présence d'un réseau de voies départementales structurantes.
Quelques exemples de communes : Blandy, Mespuits, Bonvilliers (Morgny-Champigny), La Forêt-Sainte-Croix.

Caractéristiques :

- Développement de l'urbanisation le long d'un axe routier structurant
- Constructions anciennes de type R+1+C à l'alignement de la voie, ou léger retrait
- Pas de centralité de village bien marquée, des commerces et services disséminés le long de l'axe

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Saclas
Source : Google Map 2025





Chalo-Saint-Mars
Source : Google Map 2025



Blandy
Source : Google Map 2025

Les formes et typologies urbaines

L'urbanisation linéaire sur les flancs de vallées

La vallée de la Juine beauceronne est témoin d'une urbanisation linéaire discontinue. Ces nouvelles constructions limitent la lecture du paysage de vallée depuis l'espace public. De fait, le développement du bâti le long de rues étroites pose la question de l'équilibre fragile entre ce dernier et le paysage.

Caractéristiques :

- Développement de l'urbanisation sur les flancs de vallée
- Boisement important
- Des points de vue sur le fond de vallée

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025





Étampes
Source : Google Map 2025



Boutervilliers
Source : Google Map 2025

Les formes et typologies urbaines

Les extensions urbaines pavillonnaires sous forme d'opérations d'ensemble (lotissement)

L'urbanisation a colonisé les coteaux, que cela soit au coup par coup ou par des lotissements. Le plateau agricole accueille désormais des zones d'activités et de nombreux équipements publics. La qualité paysagère varie en fonction de la commune. Cependant, la place prépondérante accordée à la voiture et le manque de diversité architecturale sont des impondérables.

Quelques exemples de communes : Étampes, Le Mérévillois, Angerville.

Caractéristiques :

- Retrait d'implantation des constructions sur la parcelle
- Des dessertes de quartier en impasse, parfois sans liaisons piétonnes
- Un certain « systématisme » dans la construction

Structure et formes des écarts (bâti isolé)

Quelques exemples de communes : Ormoy-la-Rivière, Saint-Hilaire, Boutervilliers.

Caractéristiques :

- Construction récente édifiée à l'écart d'un noyau bâti existant (hameau agricole)
- Habitation sans lien avec l'activité agricole en place
- Tissu lâche, peu structuré
- Absence de règle d'implantation des constructions
- Retrait des constructions par rapport à la voie de desserte parfois important

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025





Angerville
Source : Google Map 2025





Étampes
Source : Google Map 2025

Les formes et typologies urbaines

Les centres anciens concentriques

Les centres-bourgs concentriques se sont constitués autour d'une place centrale, d'où partent des rues divergentes, semblables aux rayons d'un cercle et aboutissant, dans la plus part des cas, à des portes fortifiées. Des voies transversales, en nombre variables et en arcs de cercles plus ou moins réguliers, complètent ce dispositif général.

Deux communes se distinguent : Étampes et Angerville
Caractéristiques :

- Constructions de type R+2+C
- Alignement du bâti sur la rue avec des façades mitoyennes
- Ruelles à sens unique, présence de venelles permettant un maillage piéton
- Traitement qualitatif des espaces publics : plantations, matériaux de qualité

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025





Brouy
Source : Google Map 2025





Bouville
Source : Google Map 2025

Les formes et typologies urbaines

Le « bourg-étoilé »

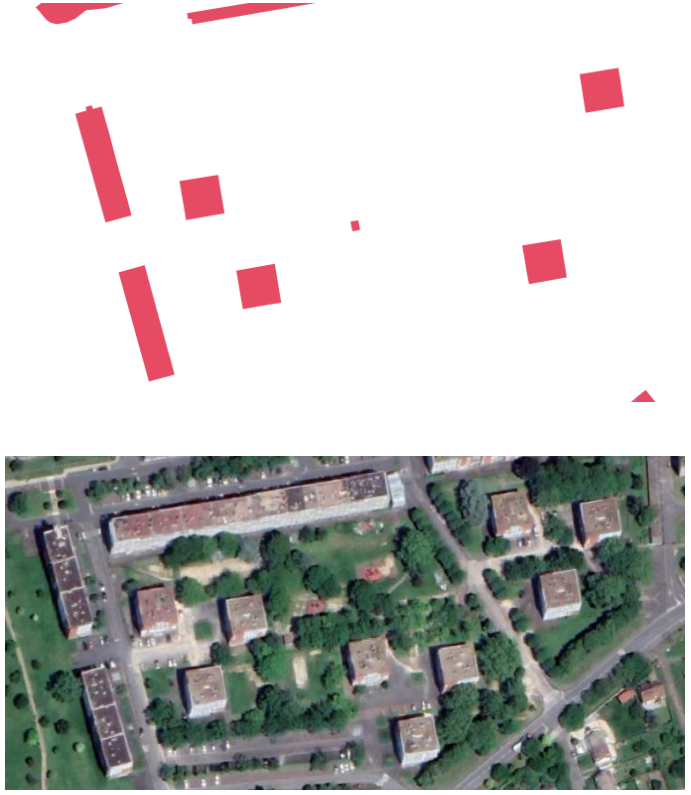
L'urbanisation s'organise à l'intersection de voies routières, où une centralité est clairement identifiée (place de bourg, présence de commerces de proximité, église).

Quelques exemples de communes : Brouy, Bouville, Le Plessis-Saint-Benoist.

Caractéristiques :

- Des centralités de bourg bien dessinées : présence de placette, espace de convivialité, église, commerces de proximité regroupés
- Des « poches » libres à l'arrière des constructions implantées sur les branches de l'étoile
- L'effet de développement en étoile, le long des voies est accentué avec les constructions neuves de pavillons.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Étampes
Source : Google Map 2025

Les formes et typologies urbaines

Les grands ensembles d'Étampes

Uniquement situées à Étampes, ces tours se distinguent par leur hauteur et la densité qu'elles offrent. La hauteur permet de dégager de la surface pour un parc urbain au centre de l'îlot. Cependant, l'architecture comme la situation socio-économique font déprécier l'image du quartier. Des projets de renouvellement urbain sont en cours dans les deux quartiers de grands ensembles. Le plateau de Guinette fait partie des six quartiers d'intérêt régional de l'Essonne.

Caractéristiques :

- Des constructions en hauteurs (R+4).
- Un parc urbain au centre de l'îlot
- Une forte densité

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Bouville
Source : Google Map 2025



Brières-les-Scéllés
Source : Google Map 2025

La monoculture affecte la diversité des paysages

La progression des grandes cultures céréalières sur de grandes étendues agricoles dans les plateaux mais aussi dans les vallées réduit mécaniquement la diversité des cultures et par ce fait, celle des paysages. Cela rend la lecture du paysage monotone. Les plateaux se composent désormais en majorité de grandes parcelles uniformes, sans repères paysagers lisibles. Le développement de champs photovoltaïques risque d'autant plus de participer à la dépréciation visuelle du paysage beauceron dans un contexte où la haie et les plantations d'arbres ne font pas partie de la tradition du plateau. Enfin, la prédominance de l'activité agricole rend le territoire peu accueillant pour les non agriculteurs. Parallèlement, la diminution des cultures participe de celle de la biodiversité.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025





Angerville
Source : Google map 2025

Impact et enjeu des constructions neuves dans le paysage : des intégrations peu qualitatives

Les extensions urbaines pavillonnaires et les lotissements

Le territoire présente plusieurs extensions urbaines, induisant un mitage de l'espace et une consommation foncière importante. Cette banalisation des paysages urbains, entraine une perte d'identité et d'attachement au territoire. Par exemple, l'usage de teintes de façade foncée, peu en accord avec les caractéristiques architecturales locales ou les effets de déblais-remblais dévalorisent le paysage.

Les extensions modernes rompent avec l'urbanisation historique en investissant l'ensemble du territoire et notamment les pôles structurants. L'urbanisation en extension des bourgs a peu à peu colonisé les rebords des plateaux, des coteaux et des forêts, marginalisant et enclavant une partie des terrains agricoles entre les espaces d'extension. Cette évolution nette est très perceptible à Méréville, Angerville et Étampes. Le plateau s'en trouve mité par les constructions sur les opérations de lotissement. La lisère urbaine doit donc faire l'objet de réhabilitation à travers un espace de transition entre les nouvelles constructions et les espaces agricoles.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Le Mérévillois
Source : Google map 2025



Le Plessis-Saint-Benoist
Source : Google map 2025

Impact et enjeu des constructions neuves dans le paysage : des intégrations peu qualitatives

Enclavement ponctuel des parcelles agricoles

Ce développement urbain récent, qui conjugue développement linéaire aux axes et opérations groupées ponctuelles, a donc enclavé au sein du tissu urbain plusieurs emprises naturelles et agricoles. Le lotissement a effectivement généré de manière massive la construction d'espaces résidentiels périphériques dominés par l'habitat pavillonnaire**.** L'urbanisation dans la commune de Saclas, située dans la vallée de la Juine, illustre bien la concentration d'enjeux humains et paysagers. La forte concentration d'habitations en fond de vallée mais aussi son extension sur le plateau se conjugue aux activités agricoles, au réseau routier dense et à l'enfrichement de la vallée.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Pavillons avec muret à Méréville
Source : Google Map 2025



Zone d'activités d'Angerville depuis la N20
Source : Google Map 2025

Impact et enjeu des constructions neuves dans le paysage : des intégrations peu qualitatives mais une nécessité d'intégration paysagère

Une insertion paysagère des zones d'activités à encourager

Un certain nombre de zones d'activités se sont ou se développent sur le territoire communautaire. Ces dernières sont généralement situées en bord d'axes routiers majeurs. Ces espaces sont facilement perceptibles depuis ces axes, aussi la qualité de ces zones d'activités est un enjeu fort sur le plan paysager.

Le traitement paysager de ces zones est souvent minimal, créant des espaces peu qualitatifs, composés de grands entrepôts en tôle ou matériaux peu nobles, de nappes d'enrobés, etc. Les qualités spatiales sont faibles et répondent seulement aux enjeux économiques de ces espaces sans réellement traiter de leur intégration. La question de l'implantation et du traitement des limites est essentielle à prendre en compte pour assurer la qualité paysagère de ces espaces. Il en va de l'image du territoire. À Angerville, la zone d'activités donne sur la N20 et renvoie une image routière du paysage à la proximité des villages.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Manque de plantation sur la N20
Source : Google Map 2025



Échangeur autoroutier à Monnerville
Source : Google Map 2025

Impact et enjeu des constructions neuves dans le paysage : des intégrations peu qualitatives mais une nécessité d'intégration paysagère

Des entrées de ville à soigner

Les entrées de ville jouent un rôle essentiel dans la perception de l'image du territoire en tant que premier élément perçu par le visiteur.

Or, les dynamiques de dilution du bâti dans l'espace tendent souvent à brouiller la lecture des entités urbaines et donc de l'entrée des communes. On observe à plusieurs reprises des zones d'activités commerciales en périphérie des bourgs historiques, qui constituent aujourd'hui l'entrée de ville. Il en ressort un paysage diffus où se juxtaposent parcelles agricoles, bâtis traditionnels, bâtiments d'entrepôts et d'activités, reliquat d'espaces naturels… formant un tout peu qualitatif sur le plan paysager dont la vocation et l'usage sont peu évidents en première lecture, dévaluant l'image de la commune.

Pas de transition entre l'espace routier et l'entrée de ville

Le manque de plantations sur les abords des routes neutralise les points de vue sur les paysages, d'autant plus que la progression de la monoculture céréalière diminue la richesse de ces derniers. Au final, le manque de valorisation paysagère le long des routes fait déprécier les entrées de ville.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Bâtiments agricoles à l'entrée de Champmotteux
Source : Google Map 2025



Bâtiments agricoles à l'entrée de Mérobert
Source : Google Map 2025

Un bâti agricole en entrée de ville

Le bâti agricole représente un enjeu paysager en ce que les nouvelles constructions se situent en entrée de ville et dessinent donc la silhouette de celle-ci. Leur morphologie architecturale détonne de celle des habitations de par leur grande taille, leur couleurs sombres et les matériaux qui les composent.

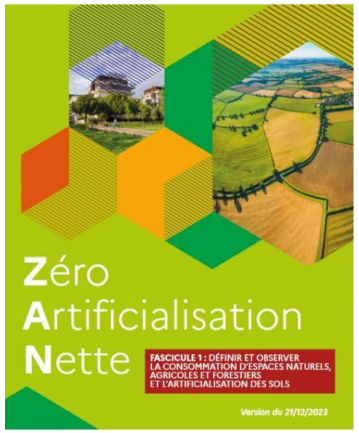
L'implantation de ces bâtiments, bien que nécessaire au fonctionnement des exploitations, doit être composée avec le tissu urbain existant et avec la morphologie des paysages.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

En réponse à l'intégration des dispositions de la Loi Climat et Résilience du 22 aout 2021, le SCoT de la CAESE se doit d'intégrer l'objectif ZAN 2050 et ainsi d'inscrire un objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) *a minima* de 50% sur l'ensemble du territoire sur la décennie en cours, en comparaison à la période de référence précédente.

L'ambition de l'élaboration de ce SCoT s'inscrit dans la continuité des politiques menées sur le territoire concernant le maintien d'une harmonie entre ville et campagne et de maîtrise de la consommation foncière. L'élaboration du SCoT doit en ce sens permettre de limiter l'étalement urbain, le mitage de l'espace et l'artificialisation des sols en favorisant le renouvellement urbain. Le SCoT-AEC sera l'occasion pour l'ensemble du territoire de mener une réflexion sur la stratégie foncière intercommunale la plus efficace et cohérente au regard du foncier disponible et de la localisation de la demande et des besoins de typologie de logements identifiés.



îledeFrance
OBJECTIF 2040

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

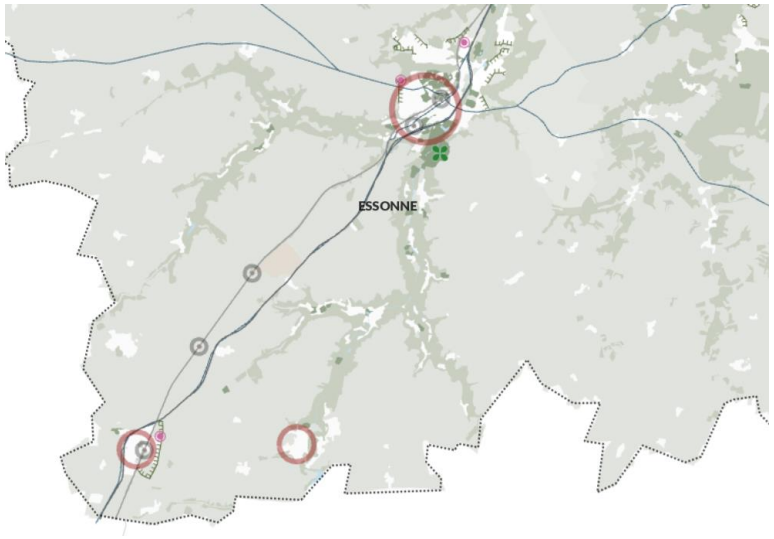
La territorialisation du ZAN en Île-de-France

Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec le SDRIF-E approuvé par le décret du 11 septembre 2024 et définitivement adopté le 12 juin 2025 en Conseil d'Etat, dans le délai prévu à l'article 194 de la loi dite « Climat et résilience », à savoir d'ici le 22 février 2027, pour les schémas de cohérence territoriale, et le 22 février 2028, pour les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales.

Jusqu'à la fin de la période mentionnée, un document d'urbanisme local n'est pas illégal du fait que certaines de ses dispositions ne prendraient pas en compte la nouvelle trajectoire de réduction de l'artificialisation définie par le SDRIF-E.

Entre 2021 et la date d'approbation du présent SDRIF-E, les orientations réglementaires du SDRIF approuvé par le décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 sont opposables aux documents d'urbanisme locaux. Dès lors, ces derniers ont pu légalement permettre des projets excédant les capacités d'urbanisation du SDRIF-E et les autorisations d'urbanisme délivrées y afférentes ne peuvent être remises en cause.

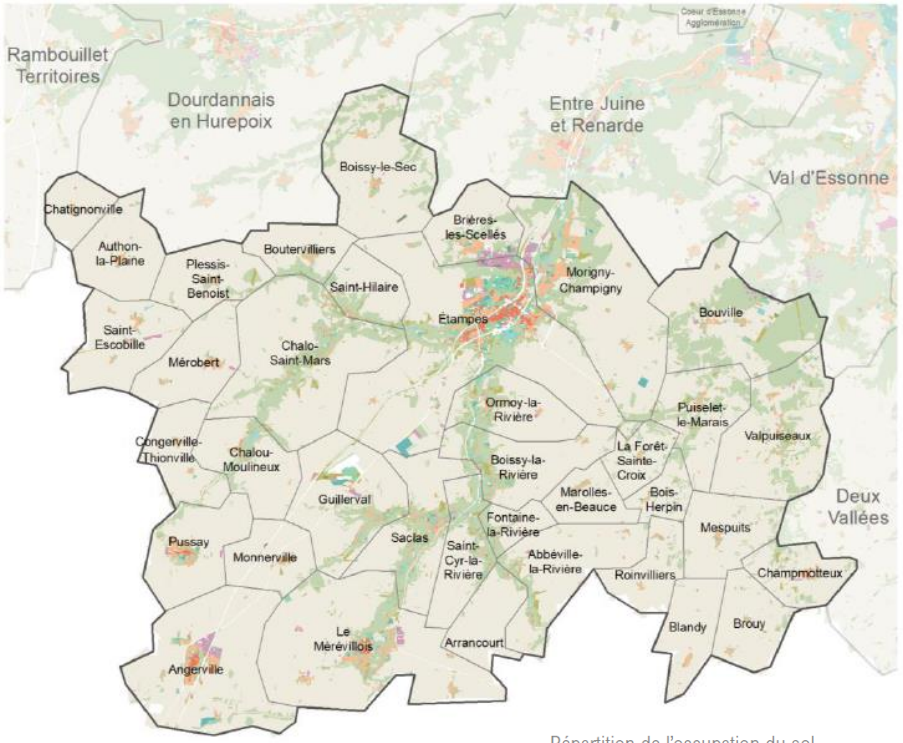
En revanche, la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers observés entre 2021 et la date d'entrée en vigueur du SDRIF-E est à retrancher des capacités d'urbanisation offertes par ce dernier. Si cette consommation d'espace excède les capacités d'urbanisation du SDRIF-E, la commune ou l'intercommunalité ne disposera plus de capacités d'urbanisation d'ici 2040, sauf actions de renaturation permettant de compenser le dépassement et un gain d'espaces non artificialisés.



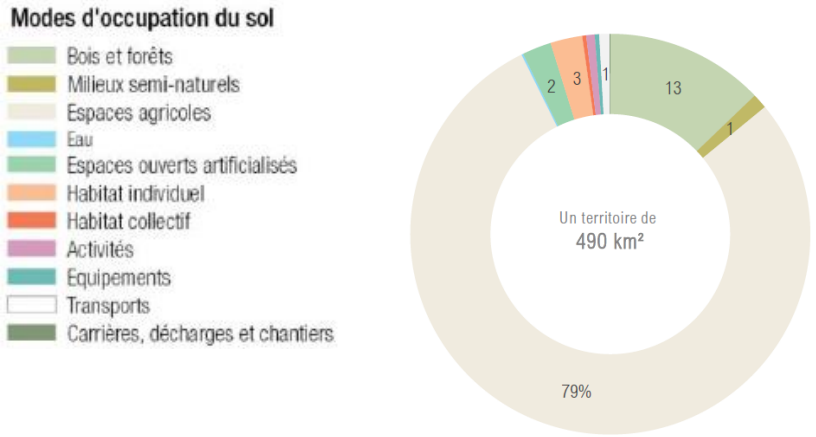
Cartographie des orientations du SDRIF-E sur la CAESE
Source : Institut Paris Région 2025

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Le Mode d'Occupation du Sol de la CAESE



Répartition de l'occupation du sol

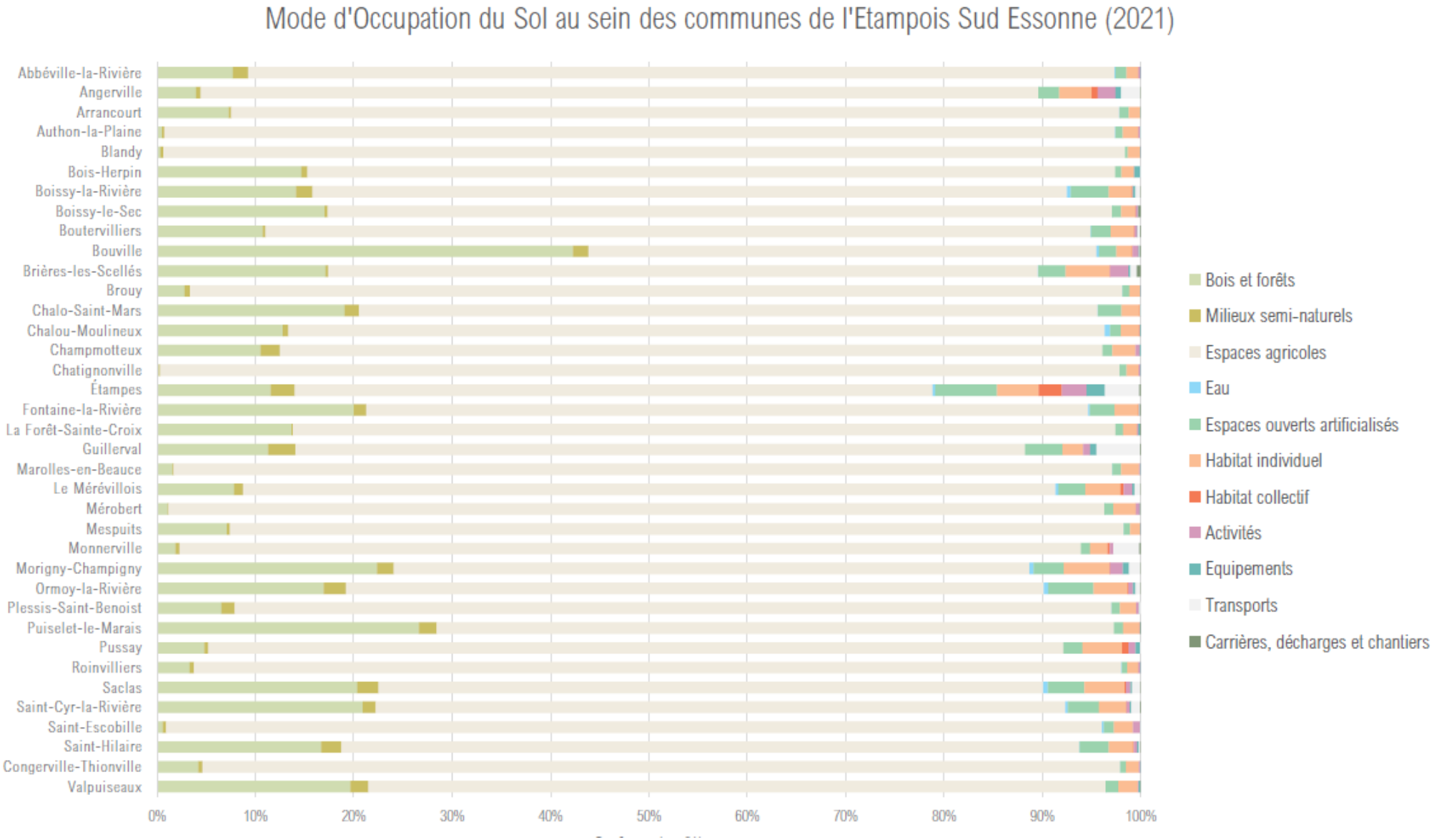


Un territoire agricole

Selon la nomenclature du MOS 2021, les communes qui composent l'EPCI présentent un caractère agricole important. En effet, près de 80%, soit 392km^2 des surfaces du sol sont à vocation agricole. Les surfaces les plus artificialisés (habitat, équipements, espaces ouverts artificialisés, activités) ne représentent que 8% de l'ensemble de la CAESE. Ainsi, le territoire nous donne à voir une majorité de surfaces agricoles, ponctuées de taches urbaines et taillées par des linéaires boisés et forestiers le long des rivières.

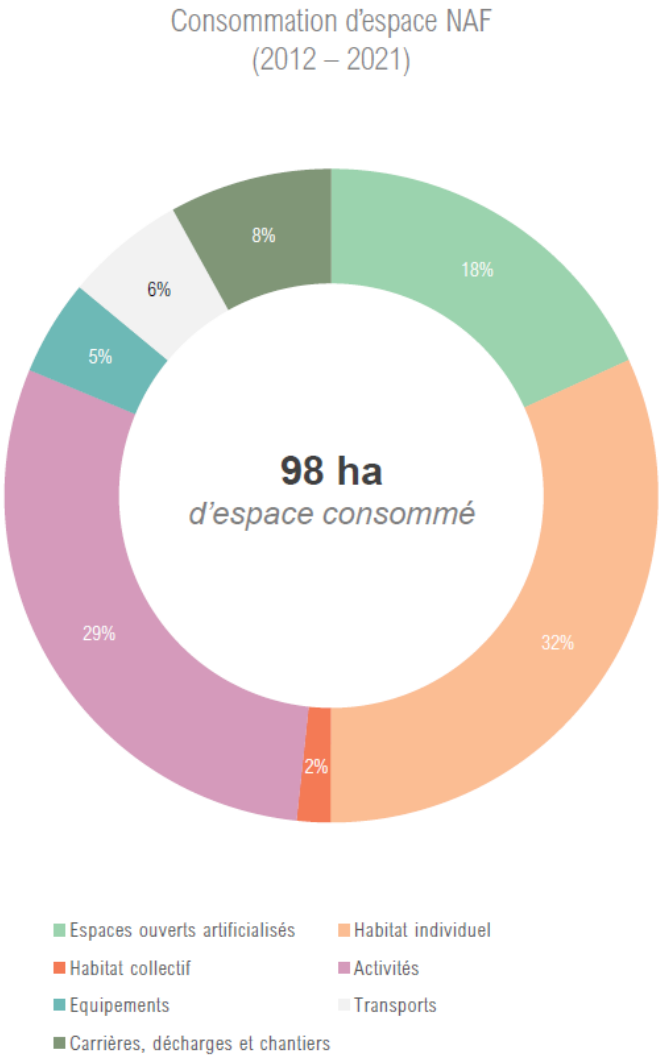
Consommation d'espaces en 2021 (MOS)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Évolution de la consommation d'ENAF (MOS)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Une consommation d'ENAF par les zones d'activités et l'habitat

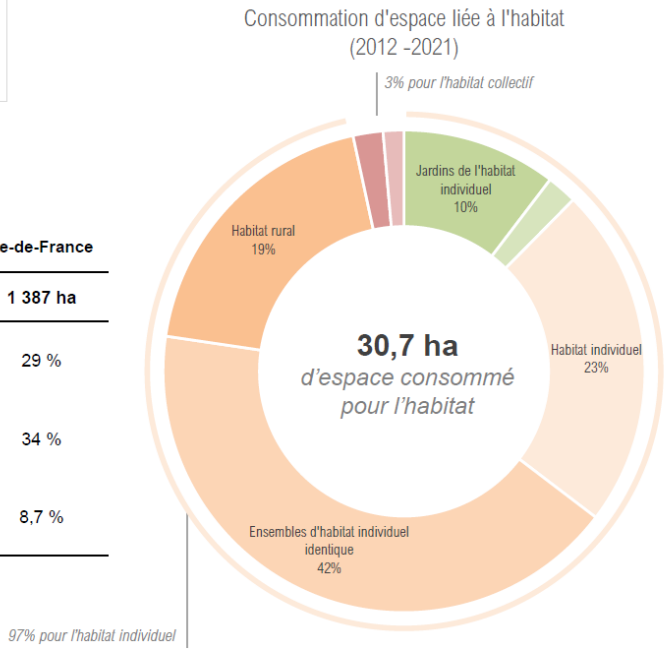
Sur les 98 ha consommés sur la période 2012-2021, 63% s'expliquent par l'habitat et l'activités. La part que prennent les logements est similaire à celle de l'activité (respectivement 34% et 29%). Notons la faible importance de l'habitat collectif (2%) en comparaison avec le logement individuel (32%).

	L'Etampois Sud Essonne	Essonne	Ile-de-France
Consommation d'espace	98 ha	1 425 ha	7 958 ha
Dont habitat individuel	32 %	12 %	12 %
Dont activités	29 %	23 %	20 %
Dont espaces ouverts	18 %	24 %	24 %

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

2. Quelles dynamiques d'évolution de l'occupation du sol ?

	L'Etampois Sud Essonne	Essonne	Ile-de-France
Consommation pour l'habitat	30,7 ha	267 ha	1 387 ha
Dont ensemble d'habitat individuel	42 %	34 %	29 %
Dont habitat individuel	23 %	24 %	34 %
Dont rural	19 %	7,5 %	8,7 %



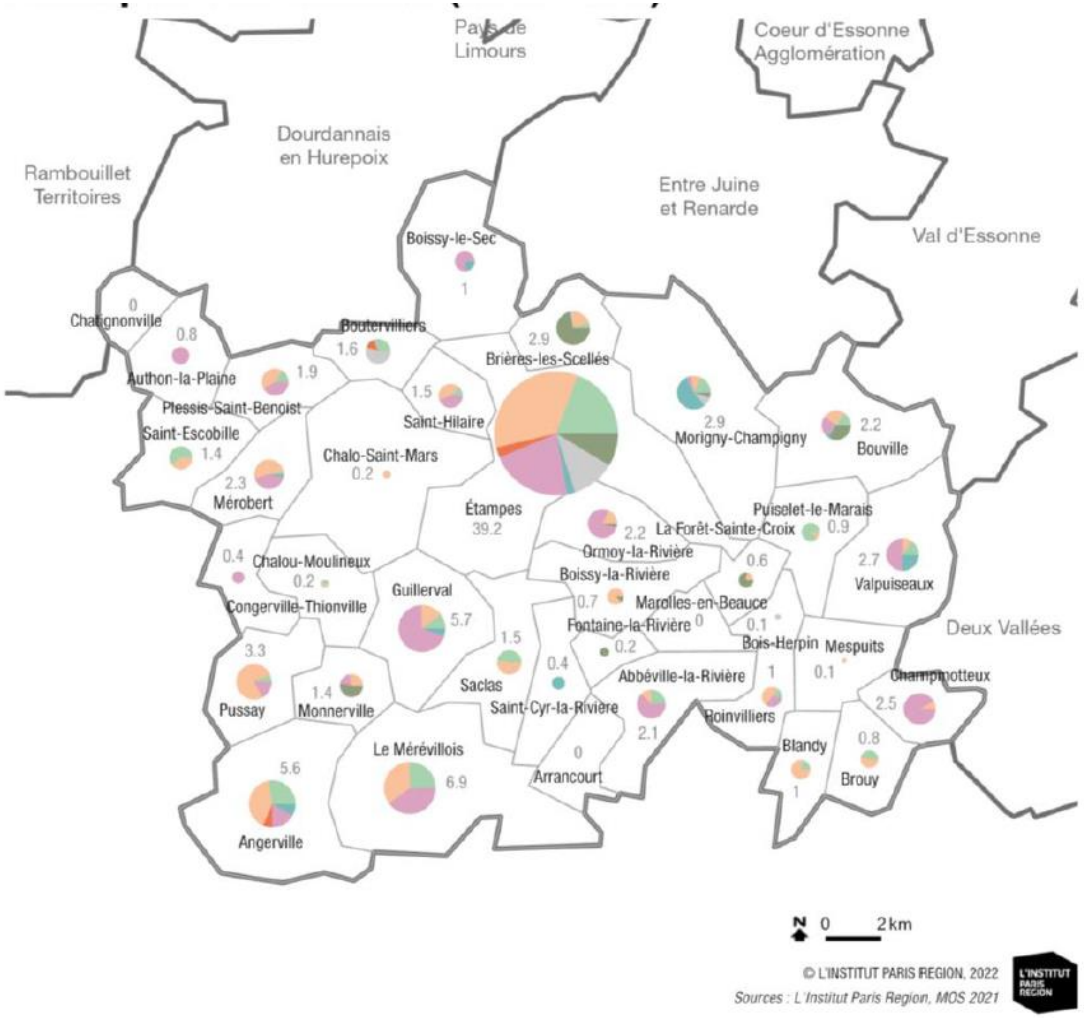
Portrait de territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne

Une consommation d'ENAF à destination du logement individuel

La surface d'ENAF consommée à destination de l'habitat est largement déterminée par le logement individuel (62%). La part surfacique qu'occupe le logement collectif reste marginale (3%). Pour autant, ces proportions ne sont pas en adéquation avec la typologie des logements construits sur la même période (63% de logements individuels). Ainsi, pour la construction de 100 logements, l'habitat collectif nécessite une consommation d'ENAF bien inférieure à celle du logement individuel.

Évolution de la consommation d'ENAF (MOS)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

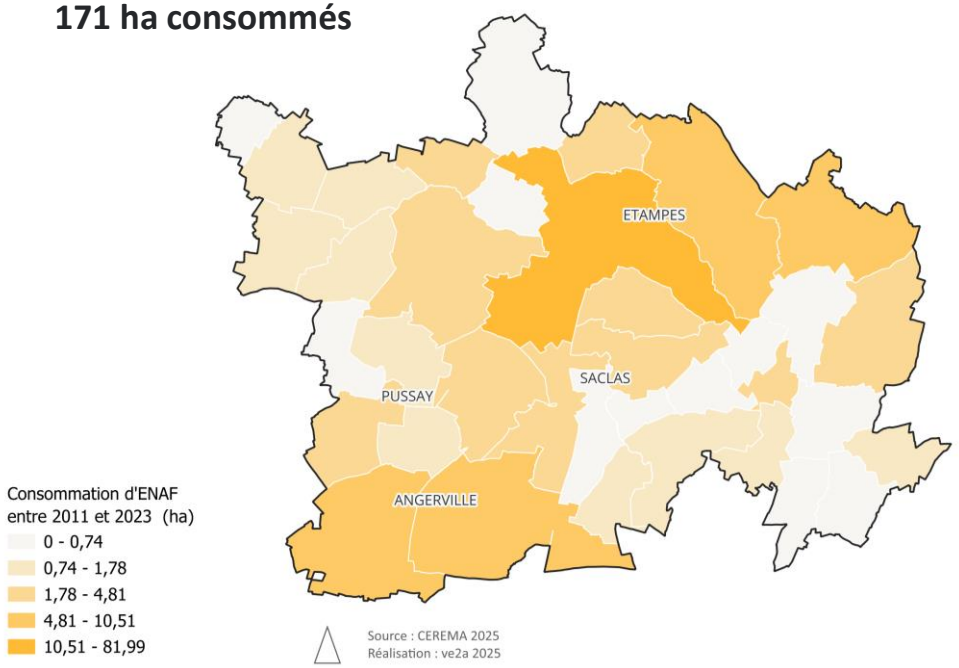


Une consommation d'ENAF surdéterminée par la ville-centre

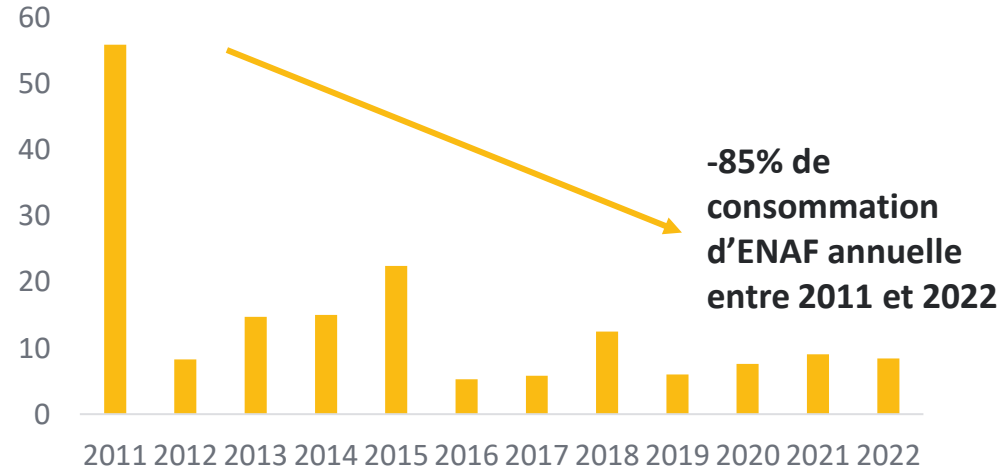
Étampes a consommé 39,2 ha entre 2012 et 2021, ce qui représente 40% de toute la consommation d'ENAF de l'agglomération. Ainsi, la ville-centre a consommé plus de cinq fois plus que la seconde commune la plus consommatrice (Le Mérévillois). Ces chiffres nous renseignent sur l'importance d'Étampes dans le développement démographique et économique du territoire.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

171 ha consommés



Consommation d'ENAF par année

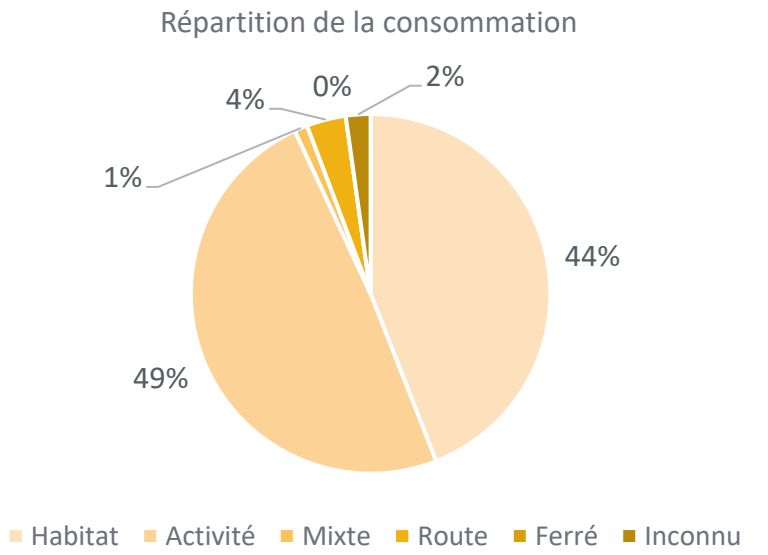


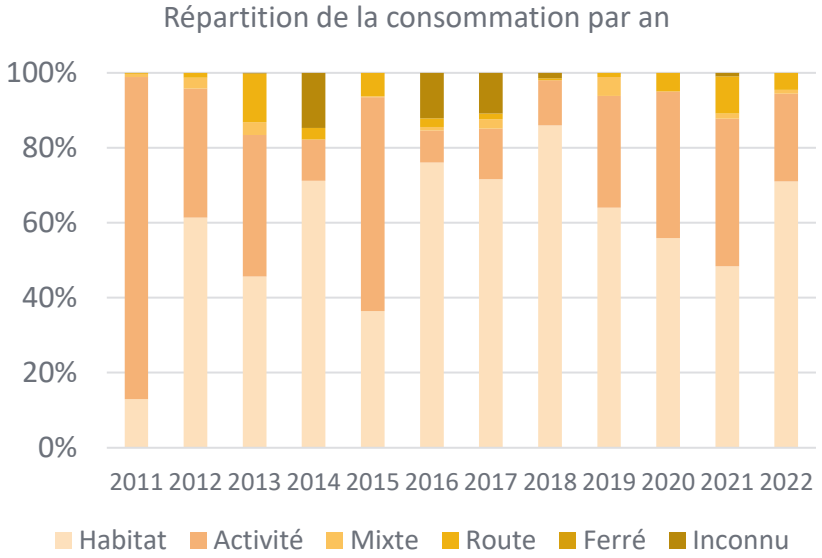
Une baisse drastique de la consommation d'ENAF depuis 2011

La consommation d'ENAF sur le territoire a fluctué durant la période 2011-2022. Une première baisse, de l'ordre de 85% s'est opérée entre l'année 2011 et 2012. Depuis l'évolution de la consommation d'ENAF est en dent de scie (augmentation continue entre 2012 et 2015 puis baisse en 2016...). Ces dernières années, la consommation d'ENAF affiche une stabilisation autour de 8ha par an.

Il est à noter que ces données ne seront pas celles mobilisées pour l'étude de la consommation foncière de l'agglomération. Elles participent cependant de l'analyse du territoire en ce qu'elles apportent une nomenclature alternative. Laquelle nomenclature confirme la tendance générale de la prédominance d'Étampes et nous renseigne sur la drastique diminution de la consommation foncière après 2011.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



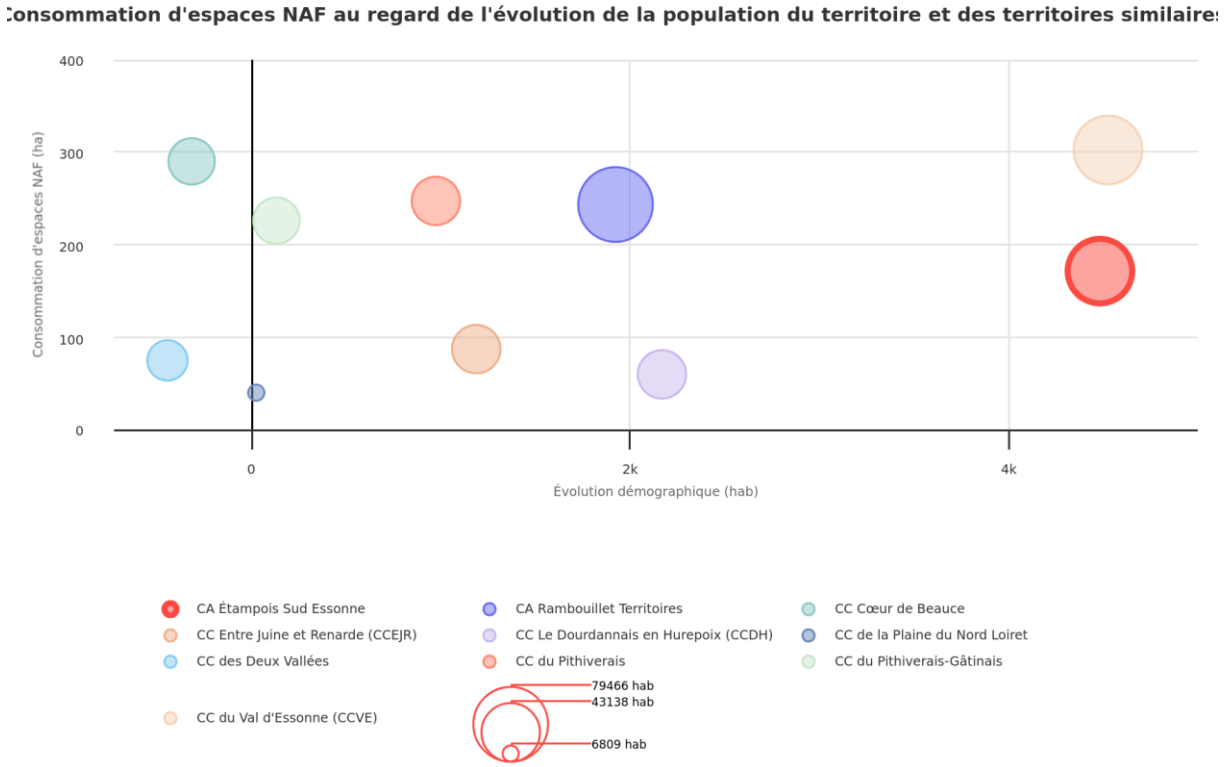


Une consommation partagée entre l'habitat et l'activité

Les secteurs de l'habitat et des activités composent 93% de la consommation d'ENAF du territoire. Ces deux secteurs affichent des proportions similaires (49% et 44%).

En regardant la répartition de la consommation d'ENAF par année, nous observons une variation importante de la part de l'activité dans l'ensemble. En 2012, celle-ci composait 80% de la consommation d'ENAF avant de réduire l'année suivante et ne déterminer que 25% de la consommation d'ENAF. La consommation par l'activité fut à son plus bas lors de l'année 2018, ne représentant que 15%.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



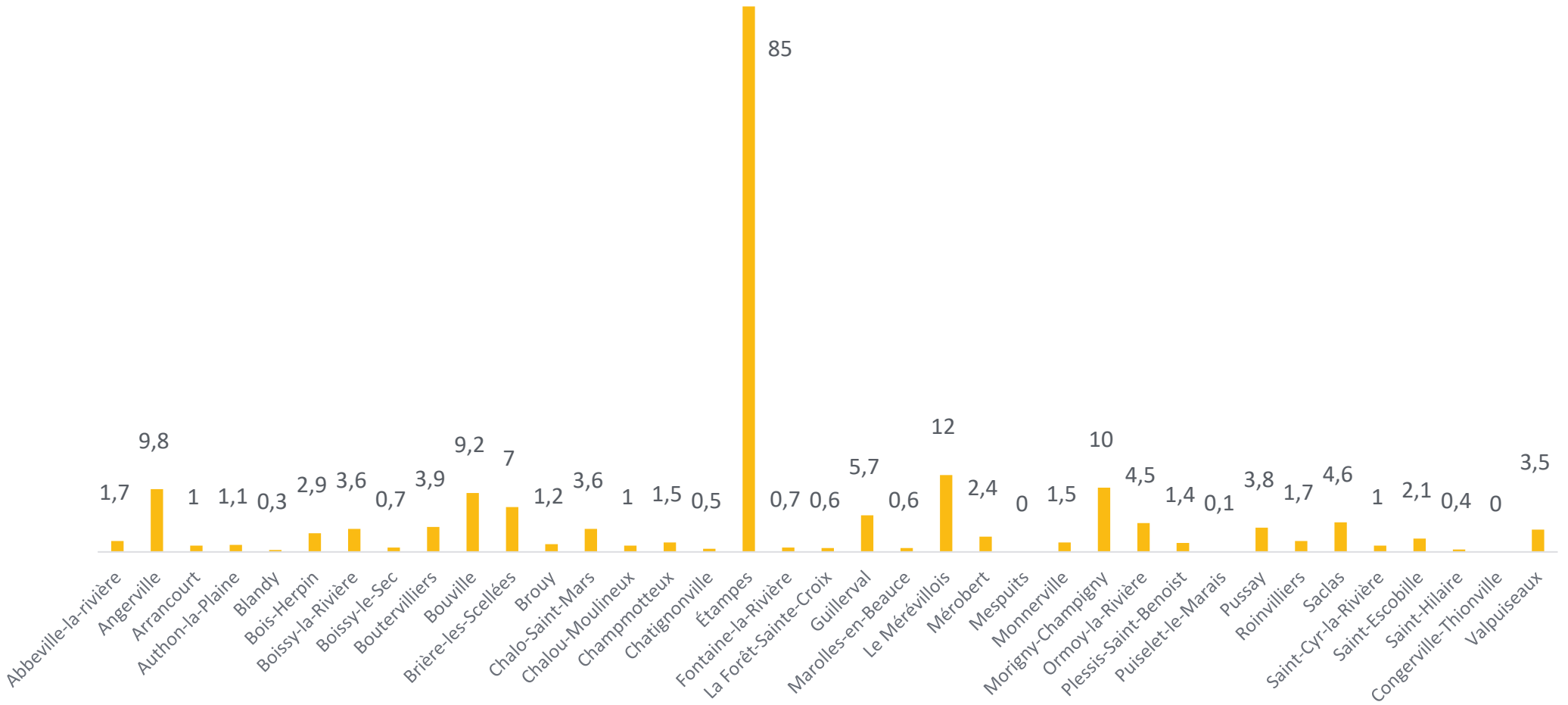
Une urbanisation moins consommatrice en comparaison avec les EPCI voisins malgré un étalement urbain présent

Le rapport entre consommation d'ENAF et évolution de la population nous renseigne sur l'adéquation de l'urbanisation avec les dynamiques démographiques. L'agglomération fait figure d'exemple au regard de la situation des territoires voisins. En effet, avec une consommation de 171 ha pour 4 500 habitants, le territoire est un des plus économes en espaces NAF. En d'autres termes, pour 100 habitants, 3,8 ha d'espaces NAF ont été consommés. Cependant, ce ratio reste très important et décrit un territoire qui s'étale sans pour autant augmenter en densité.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

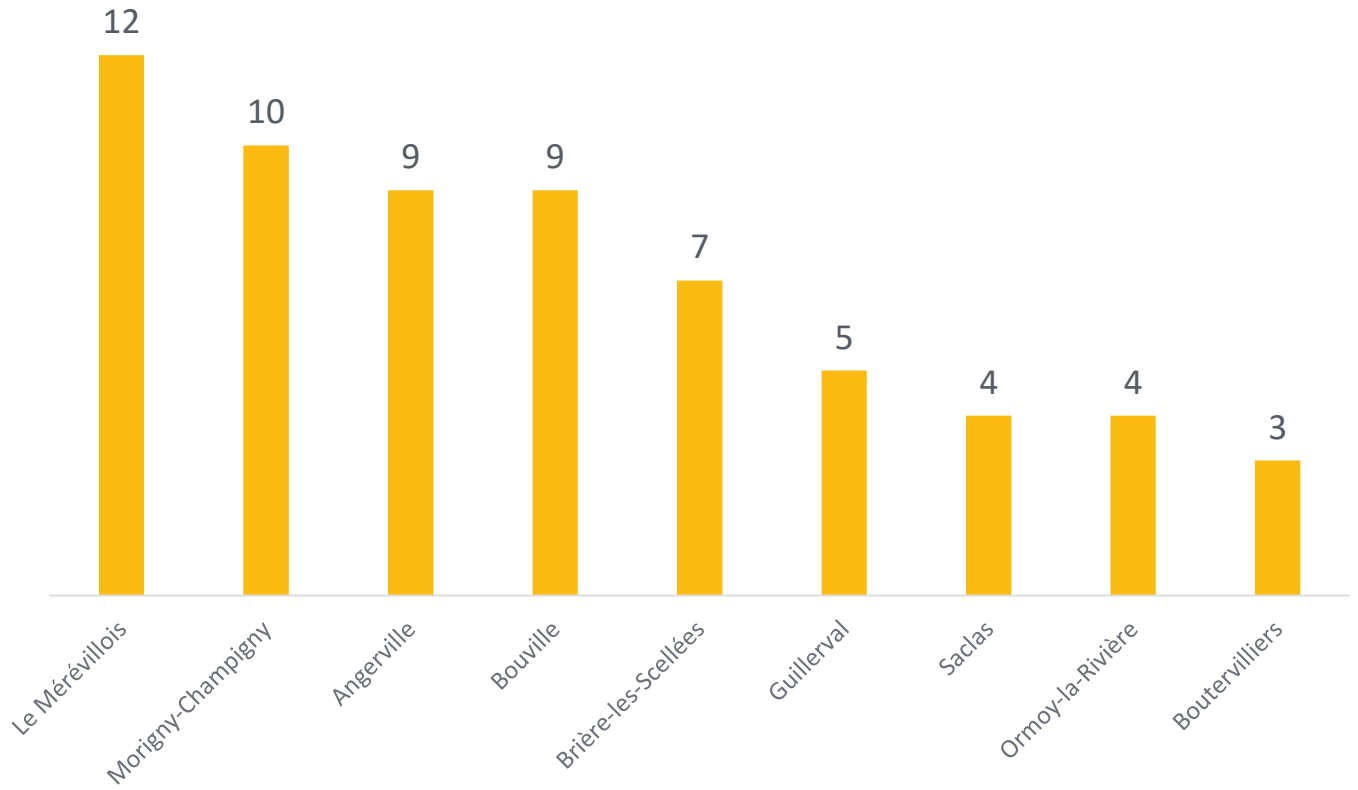
Deux bases de données : les fichiers fonciers et le MOS

Consommation d'ENAF par commune sur la période 2011-2023 (en ha)



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Consommation d'ENAF par commune en ha entre 2011-2023
Sans Étampes

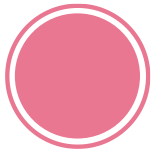


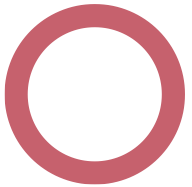
Une consommation d'espaces NAF par commune qui interroge les liens et engagements réciproques entre les communes couvertes

A l'échelle intercommunale, bien que présentant des bilans de consommations élevés, ce ne sont pas systématiquement les polarités principales du SCoT-AEC en cours d'élaboration qui ont accueilli les taux d'artificialisation les plus élevés du territoire communautaire, signe d'une potentielle tendance à la densification au sein de ses polarités, mais également du maintien de logiques de production de logements en extension de l'urbanisation, notamment dans les polarités secondaires et les villages.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La méthode de calcul du potentiel d'urbanisation 2021-2040 du SDRIF-E :

CAPACITÉS D'EXTENSION CARTOGRAPHIÉES
Secteur d'urbanisation préférentielle


CAPACITÉS D'EXTENSION NON CARTOGRAPHIÉES			
Secteur de développement à proximité de la gare (1%)	Capacité d'urbanisation au titre des polarités (2%)	Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites et communes rurales (2%)	Garantie rurale
OR 92 Bis	OR 93	OR 95	
			

Étapes pour le calcul du potentiel d'urbanisation future

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

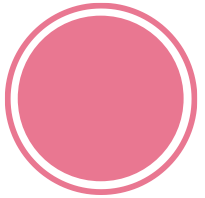
La méthode de calcul du potentiel d'urbanisation 2021-2040 du SDRIF-E (exemple pour la commune d'Etampes) :

615,3 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

+

10 ha



Secteur d'urbanisation préférentielle

+

6,15 ha



Secteur de développement à proximité de la gare (1%)

0 ha

Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (1%)

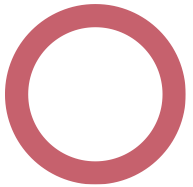
+

0 ha

Garantie rurale

+

12,6 ha



Capacité d'urbanisation au titre des polarités (2%)

+

+

12,6 ha

Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

=

40,8 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2031

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

32,2 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,7 ha

Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

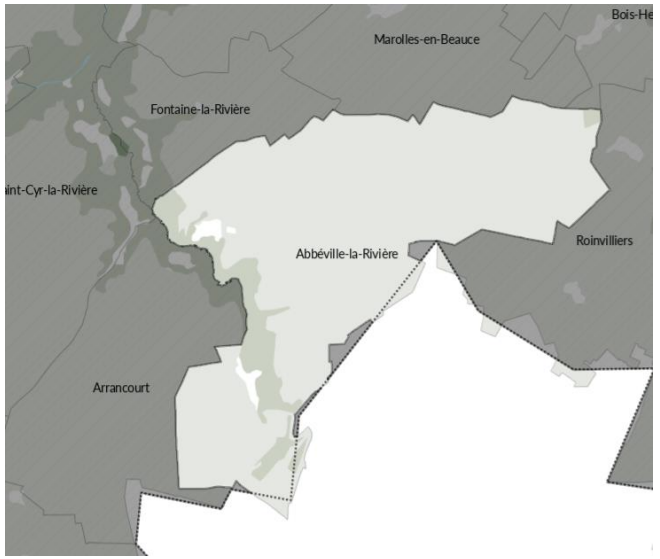
0,3 ha

Garantie rurale

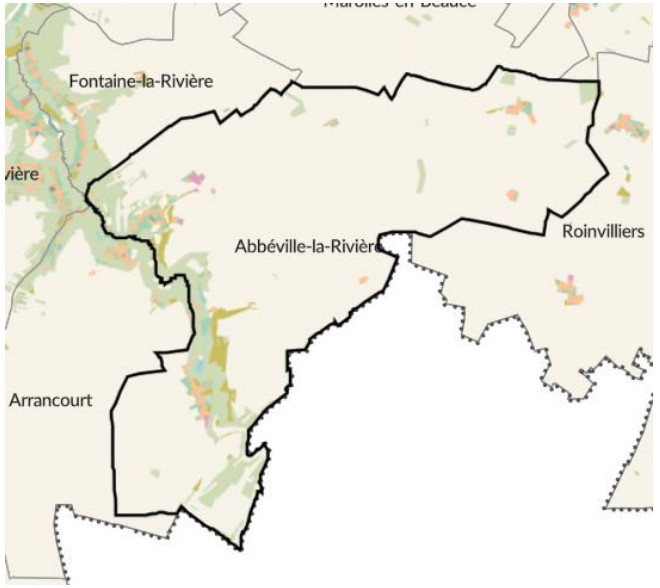
=

1 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

178,6 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

3,57 ha

Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

10 ha

Secteur d'urbanisation préférentielle

3,57 ha

Capacité d'urbanisation au titre des polarités (2%)

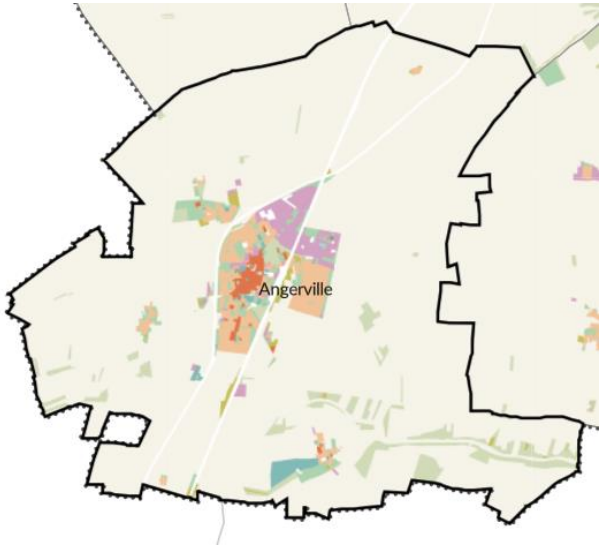
1,78 ha

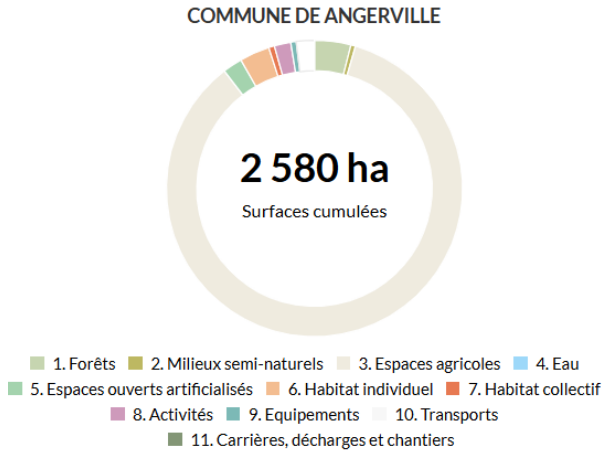
Secteur de développement à proximité de la gare (1%)

18,9 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Arrancourt

14 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,7 ha

Garantie rurale

\+

0,3 ha

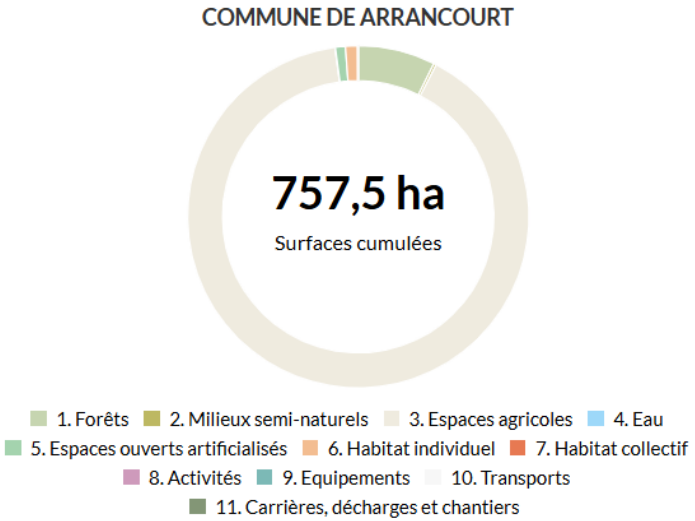
Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

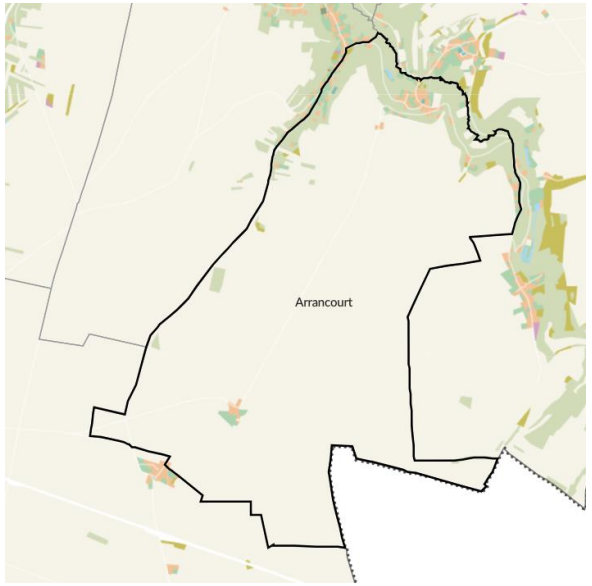
=

1 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

21,9 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,6 ha

Garantie rurale

+

0,4 ha

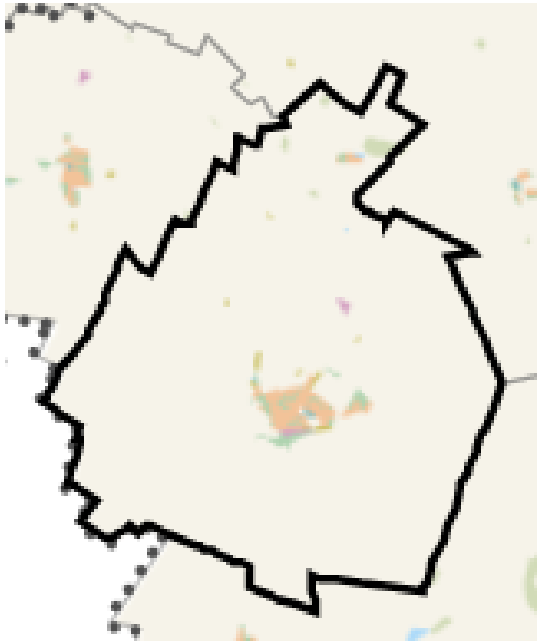
Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

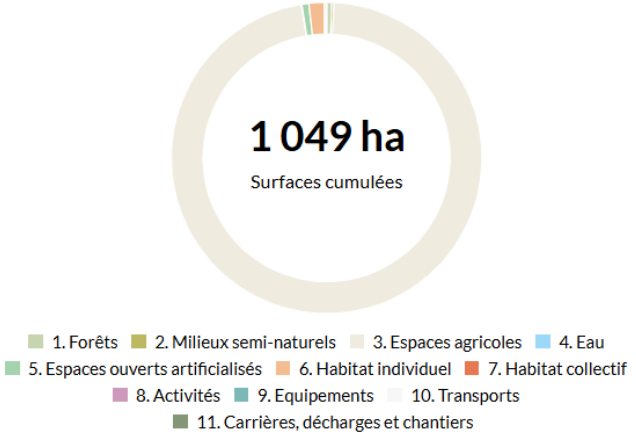
=

1 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Blandy

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

12,3 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,2 ha

Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

+

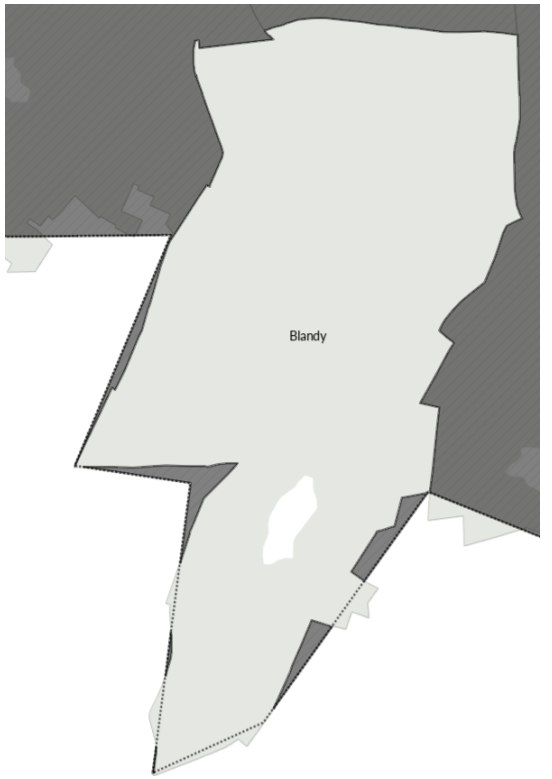
0,8 ha

Garantie rurale

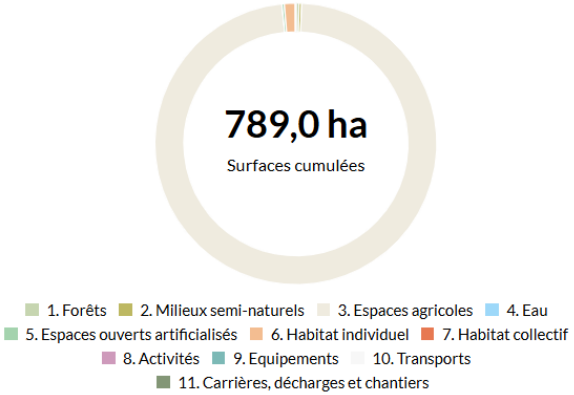
=

1 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







02 Approche paysagère et spatiale
Bois-Herpin

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

10,1 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,2 ha

Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

\+

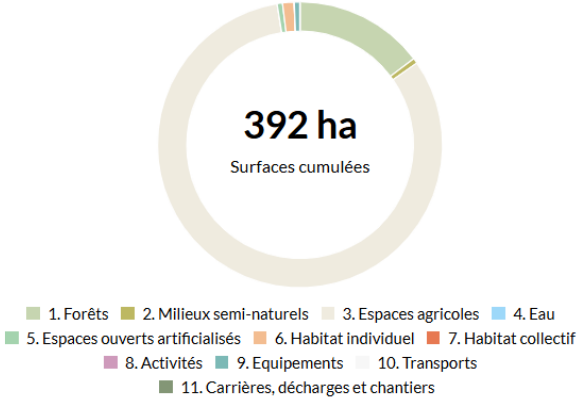
0,8 ha

Garantie rurale

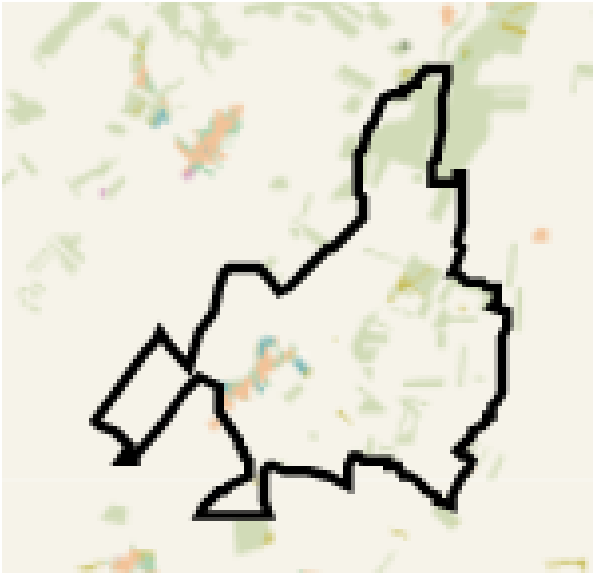
=

1 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

57,6 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

1,2 ha

Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

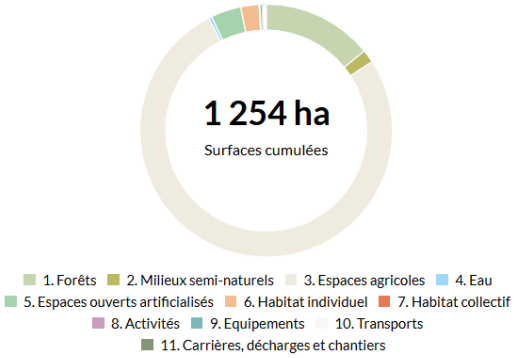
=

1,2 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

45,3 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,9 ha

Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

\+

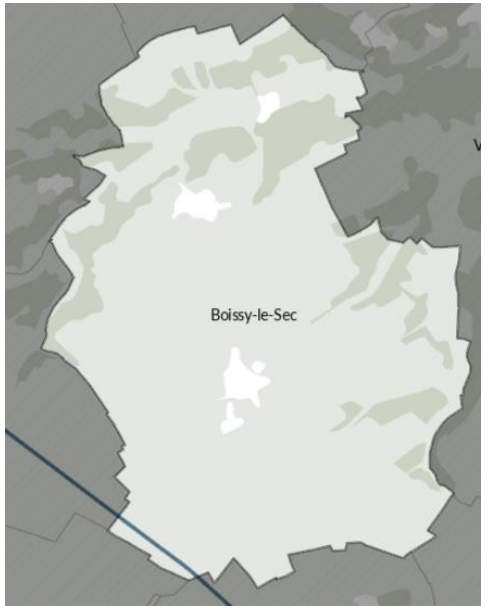
0,1 ha

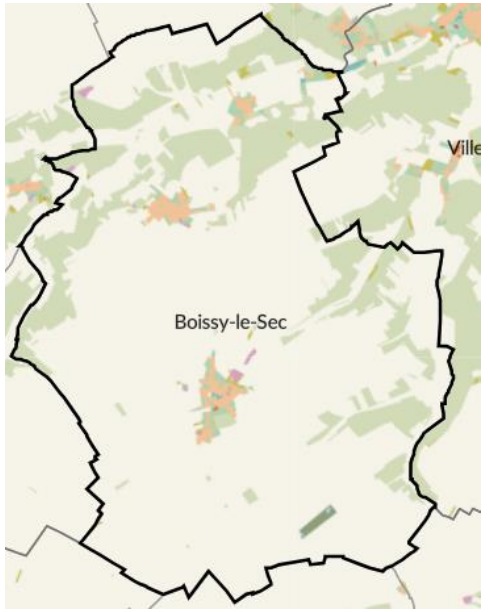
Garantie rurale

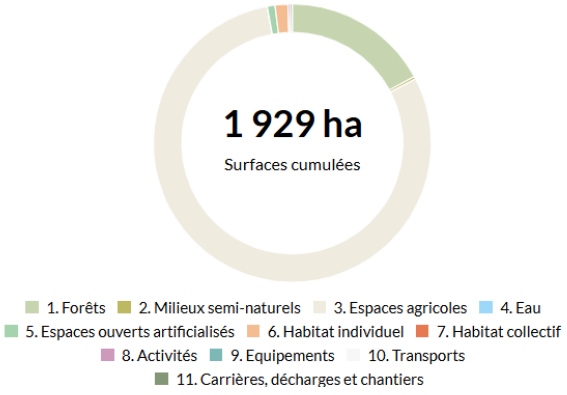
=

1 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

27,9 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,4 ha

Garantie rurale

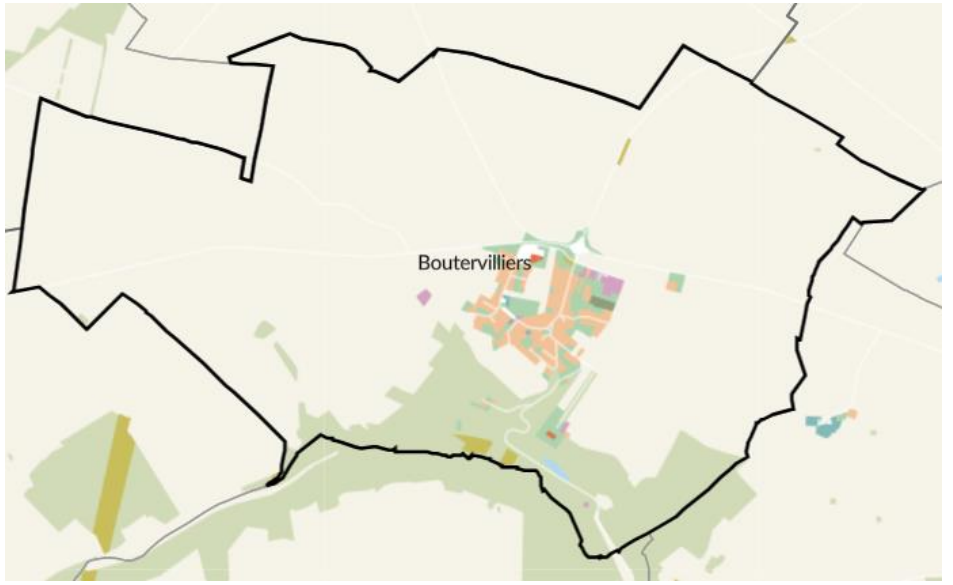
0,6 ha

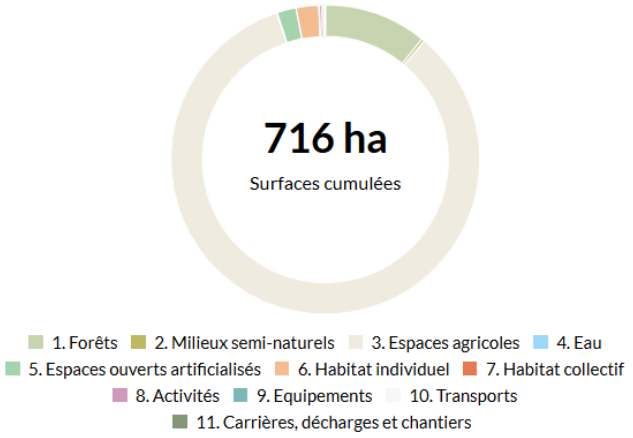
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

64,3 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

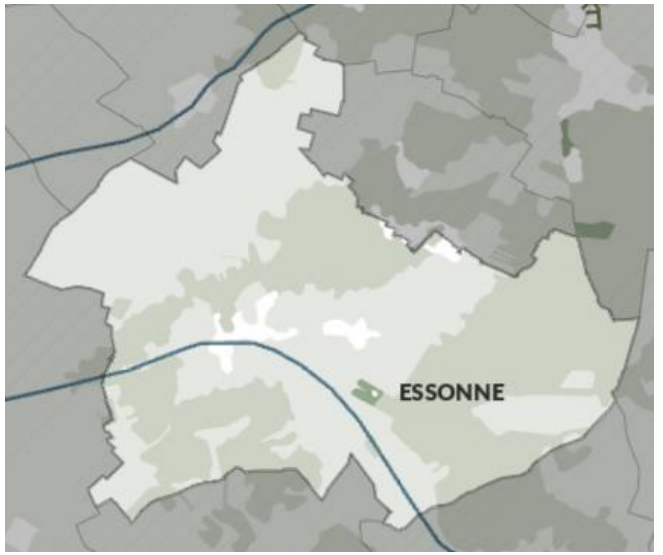
1,3 ha

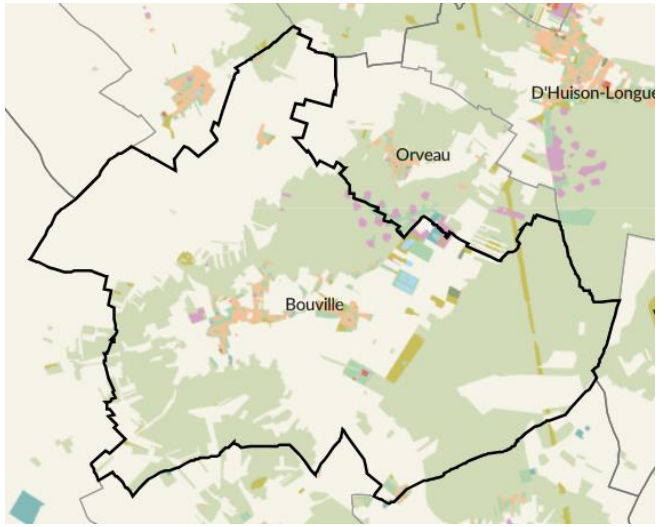
Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

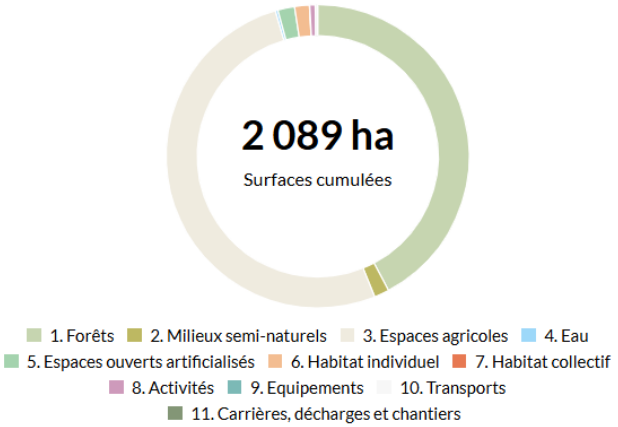
=

1,3 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

76,9 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,76 ha

Secteur de développement à proximité de la gare (1%)

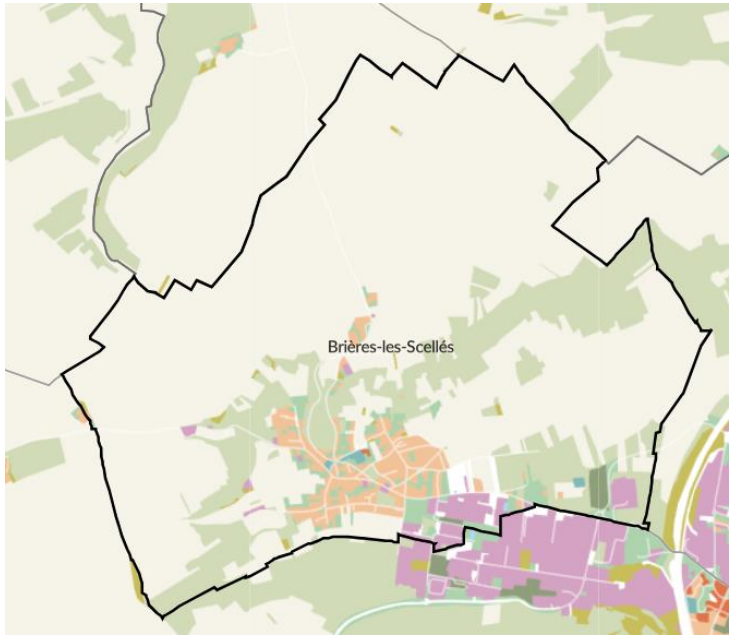
\+ **0,76 ha**

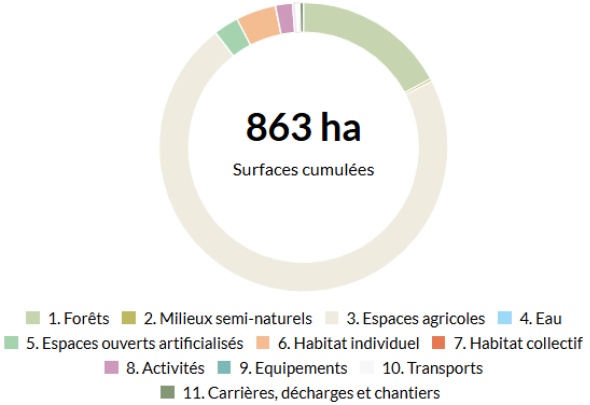
Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (1%)

= **1,5 ha**

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

15,6 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,7 ha

Garantie rurale

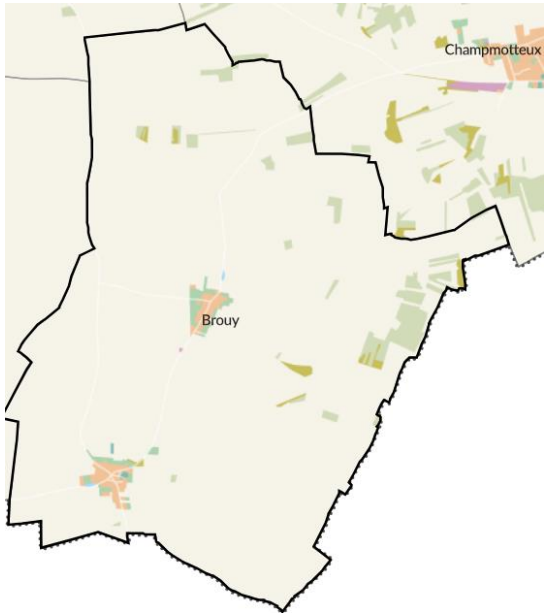
0,3 ha

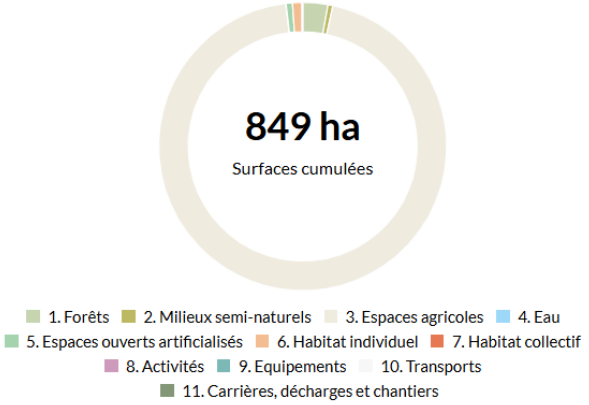
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

86,6 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,86 ha

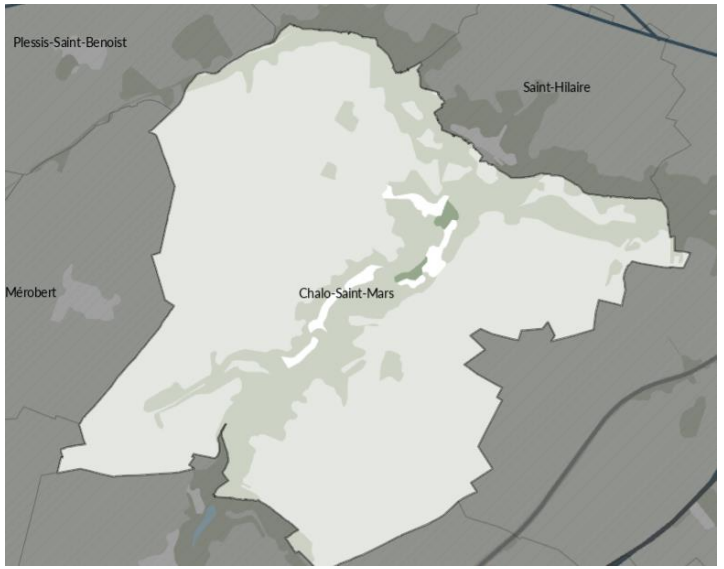
Secteur de développement à proximité de la gare (1%)

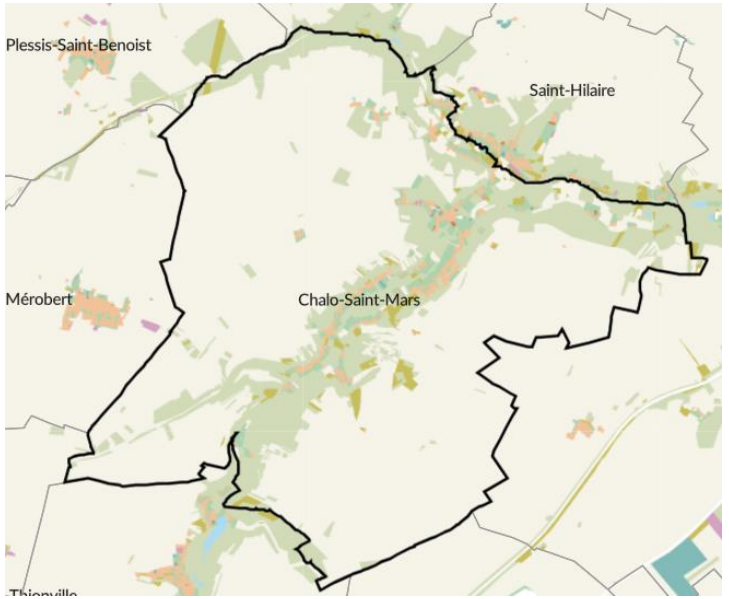
0,86 ha

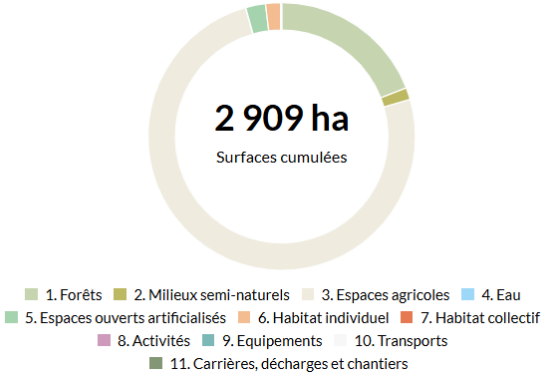
Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (1%)

1,7 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

28,4 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,4 ha

Garantie rurale

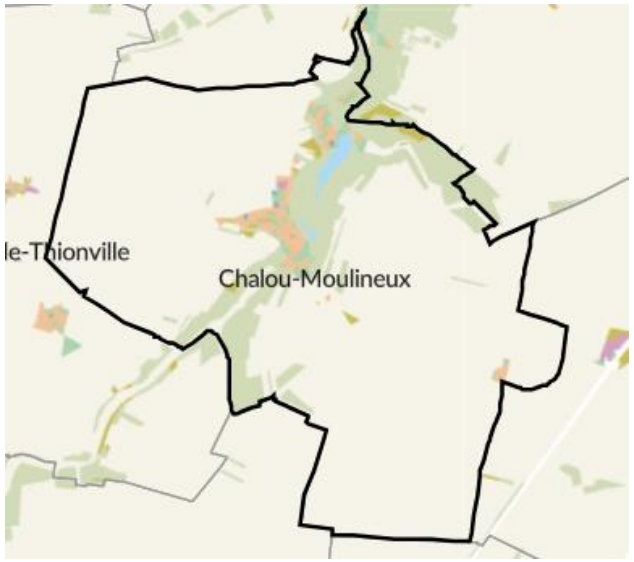
0,6 ha

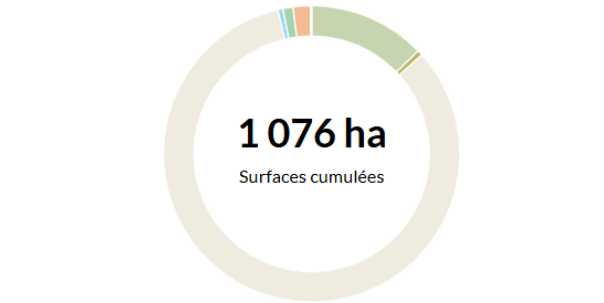
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

= **1 ha**

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







1. Forêts 2. Milieux semi-naturels 3. Espaces agricoles 4. Eau
5. Espaces ouverts artificialisés 6. Habitat individuel 7. Habitat collectif
8. Activités 9. Equipements 10. Transports
11. Carrières, décharges et chantiers

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

28,7 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,6 ha

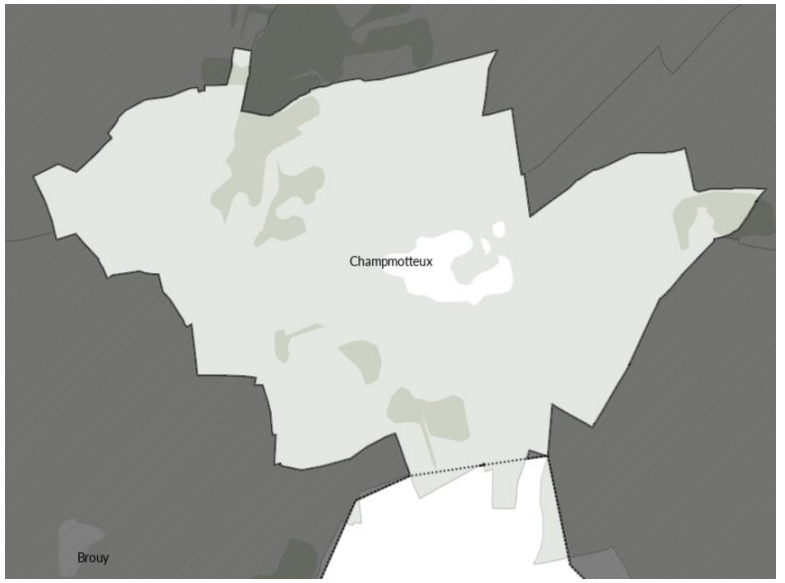
Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

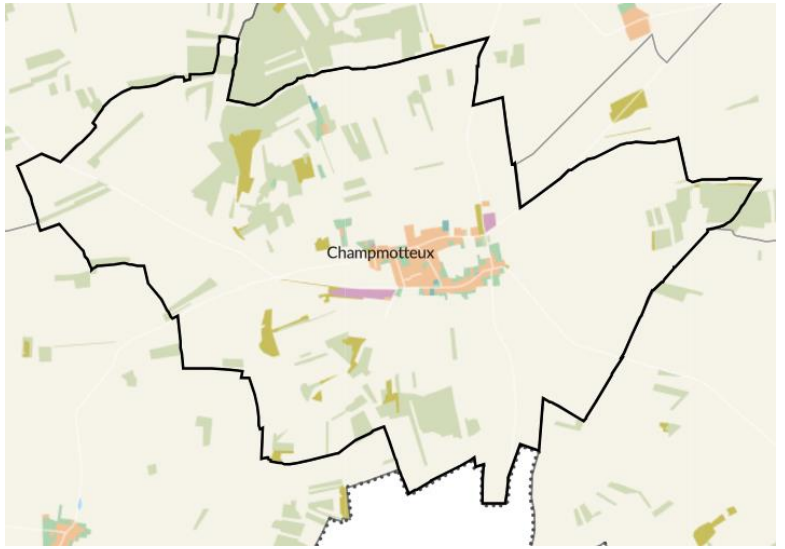
\+ **0,4 ha**

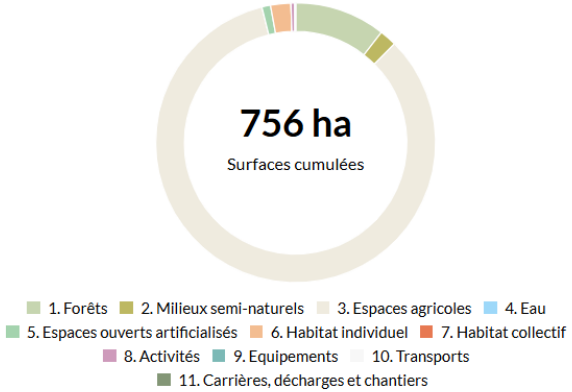
Garantie rurale

= **1 ha**

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

9,3 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,8 ha

Garantie rurale

0,2 ha

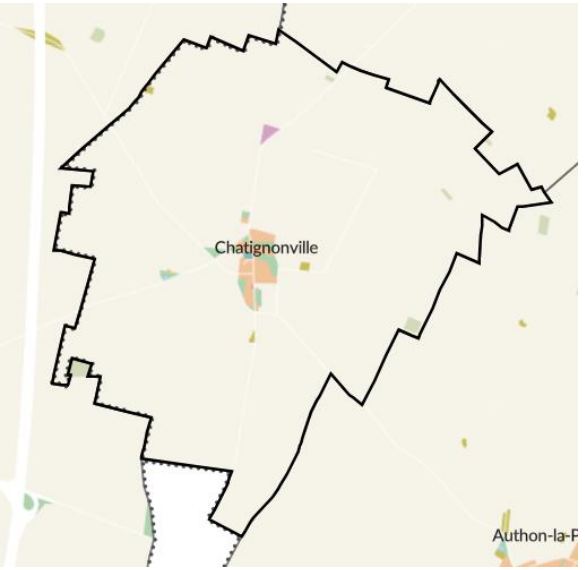
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

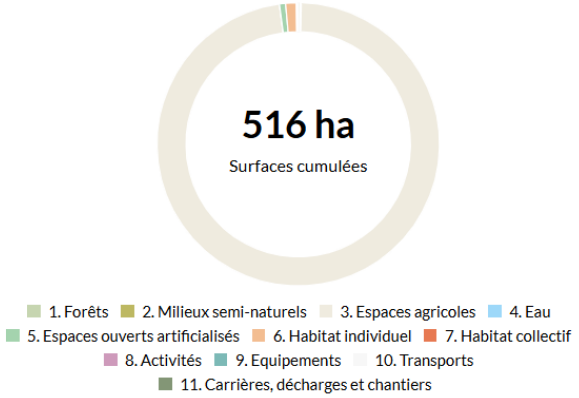
=

1 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

615,3 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

10 ha

Secteur d'urbanisation préférentielle

12,6 ha

Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

6,3 ha

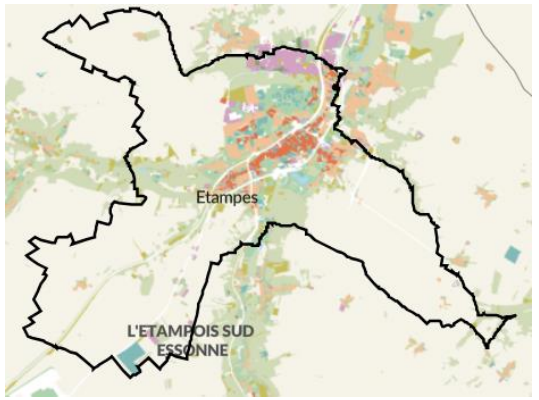
Secteur de développement à proximité de la gare (1%)

12,6 ha

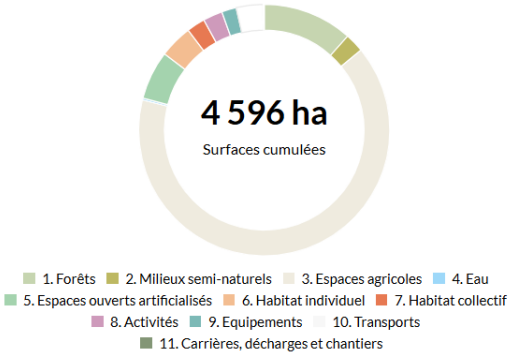
Capacité d'urbanisation au titre des polarités (2%)

40,8ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Fontaine-la-Rivière

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

14,4 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,7 ha

Garantie rurale

0,3 ha

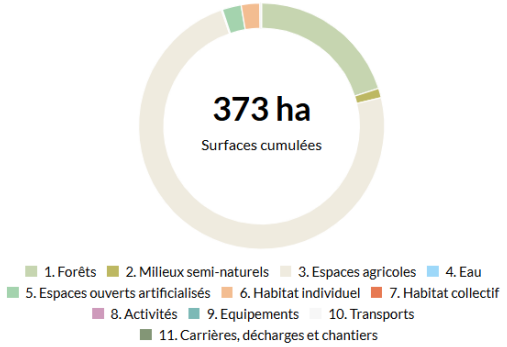
Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

12,6 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,7 ha

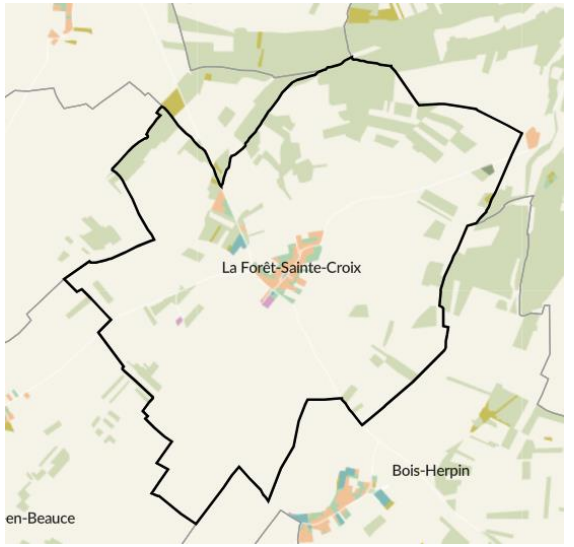
Garantie rurale

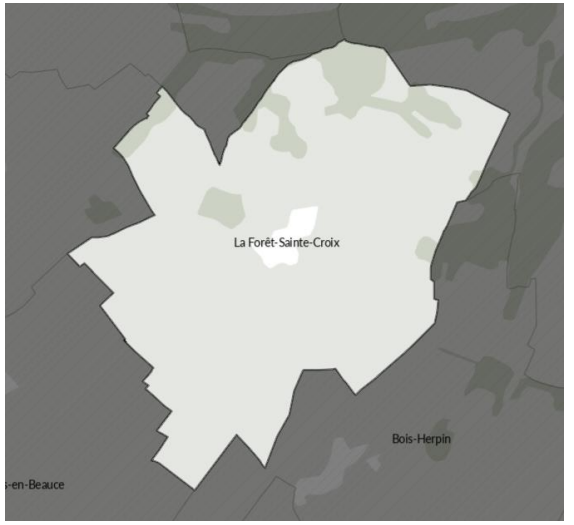
0,3 ha

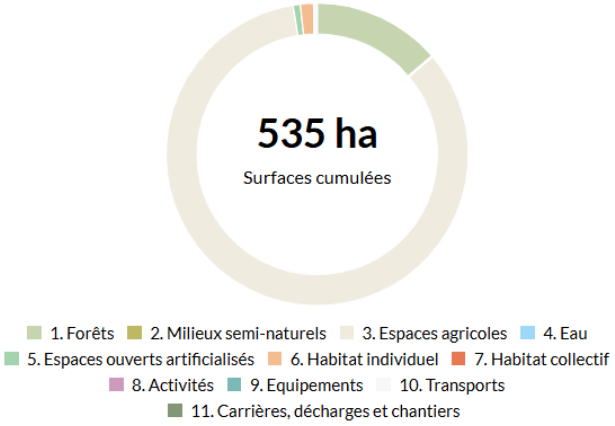
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

75,2 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,752 ha

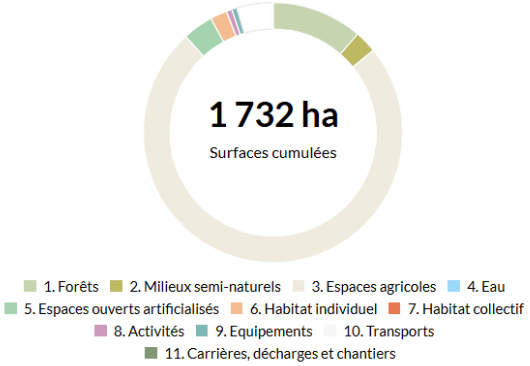
Secteur de développement à proximité de la gare (1%)

1,5 ha

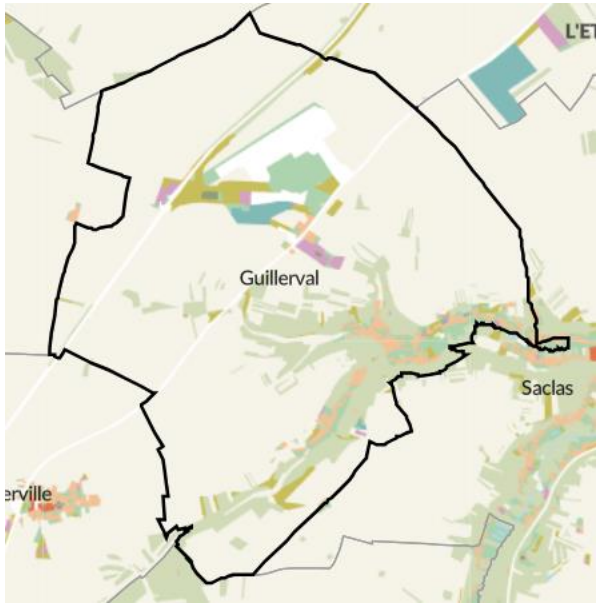
Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

2,3 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

17 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,7 ha

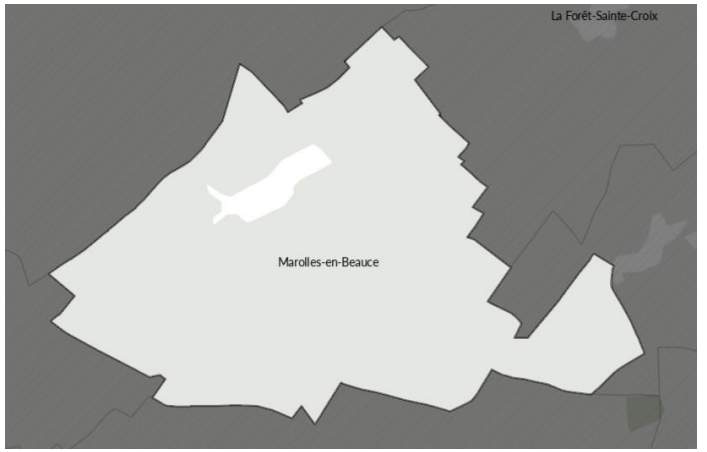
Garantie rurale

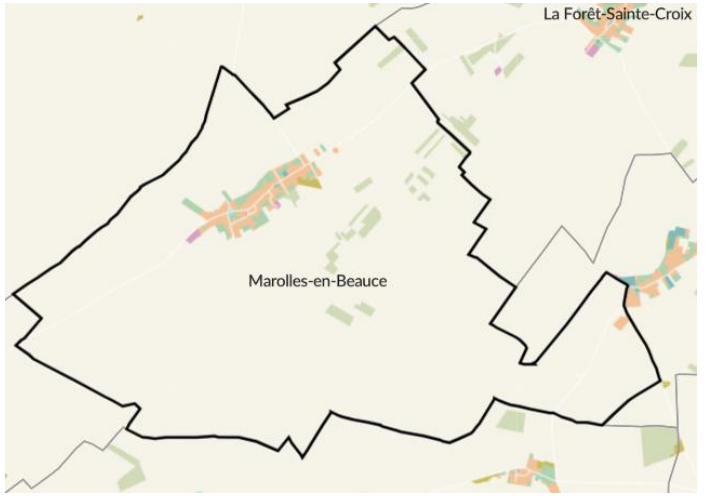
0,3 ha

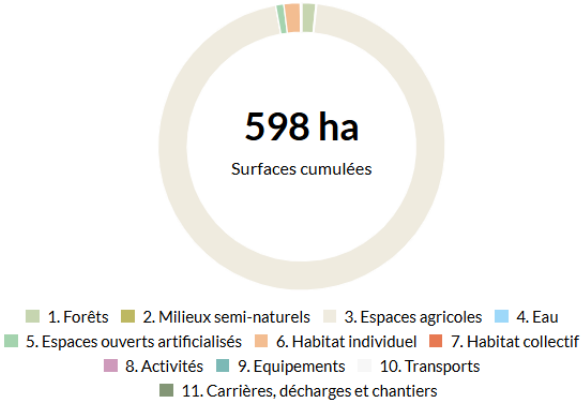
Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

218,9 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

4,4 ha

Capacité d'urbanisation au titre des polarités (2%)

2,18 ha

\+ Secteur de développement à proximité de la gare (1%)

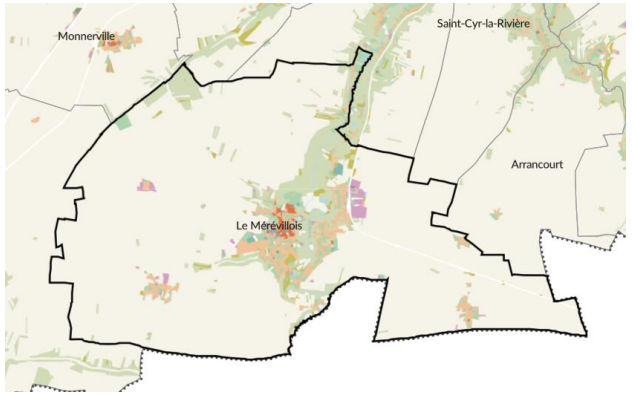
2,18 ha

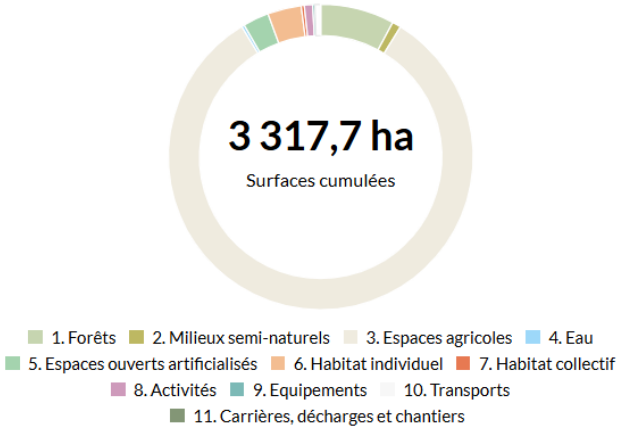
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (1%)

8,8 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

34,8 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,3 ha

Garantie rurale

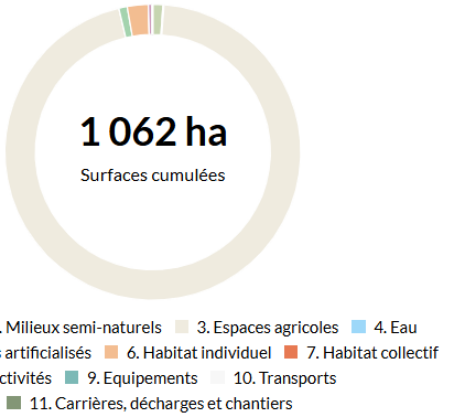
0,7 ha

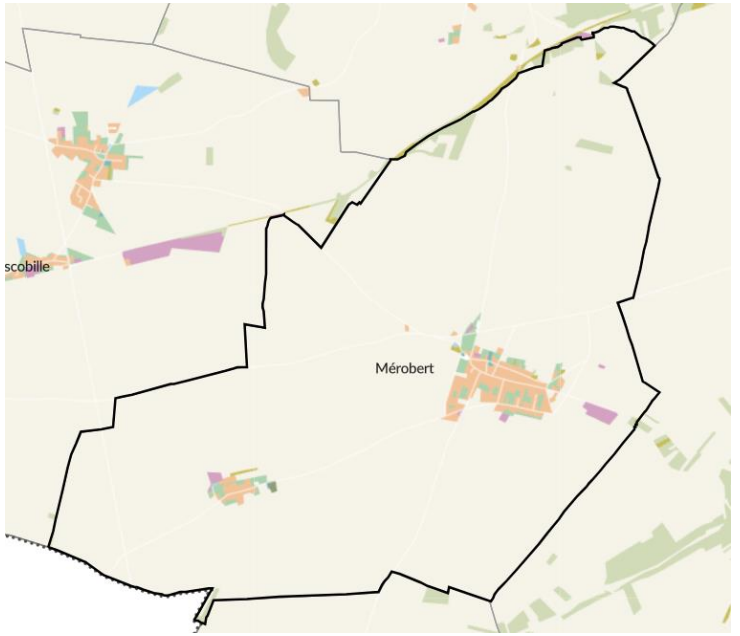
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Mespuits

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

15,8 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,7 ha

Garantie rurale

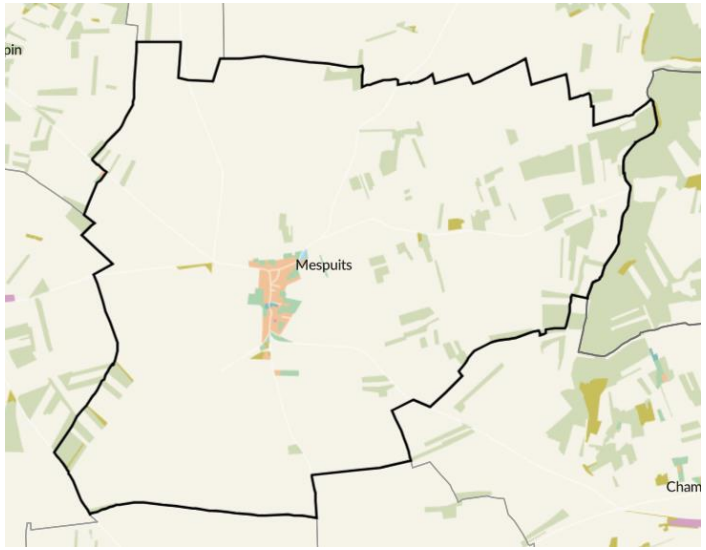
0,3 ha

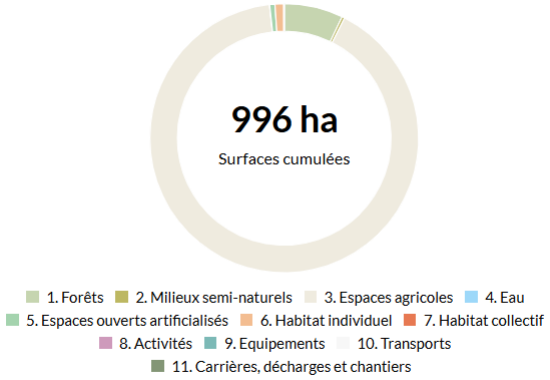
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Monnerville

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

25,8 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,2 ha

Garantie rurale

0,3 ha

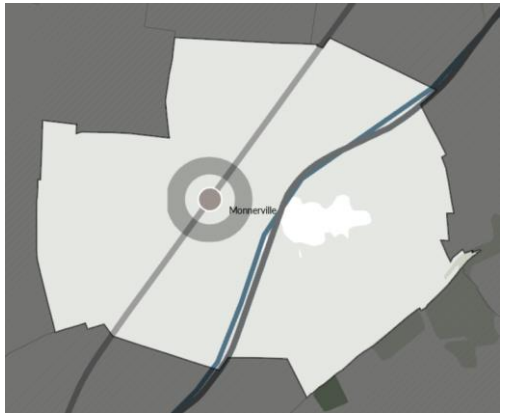
0,5 ha

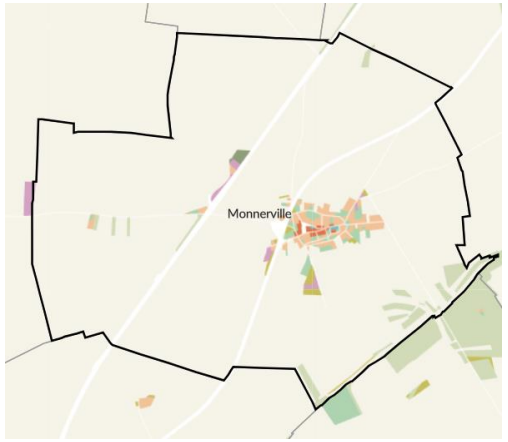
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

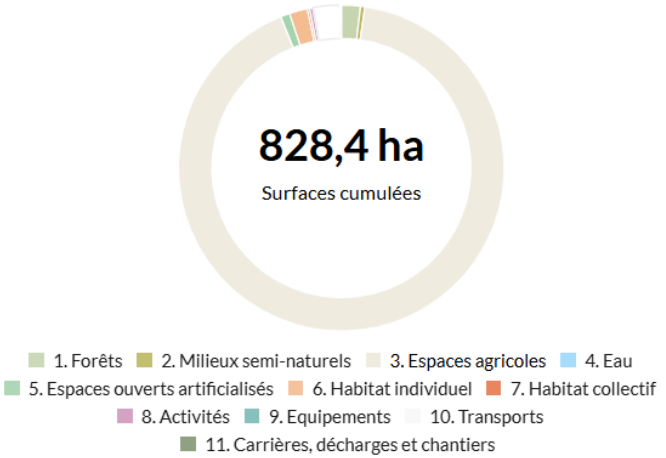
\+ Secteur de développement à proximité de la gare (1%)

1 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

248,4 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

5 ha

Capacité d'urbanisation au titre des polarités (2%)

5 ha

\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

2,48 ha

\+ Secteur de développement à proximité de la gare (1%)

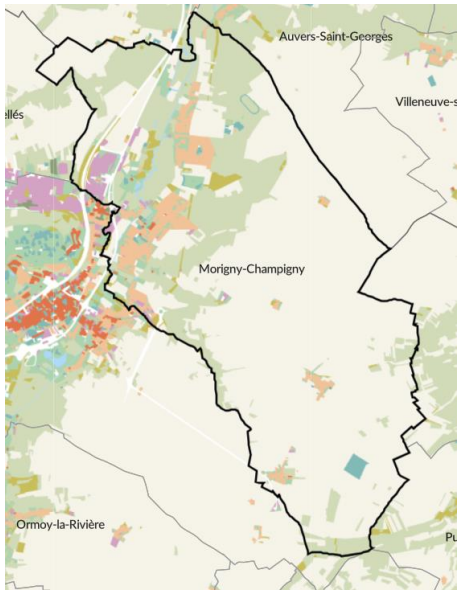
10 ha

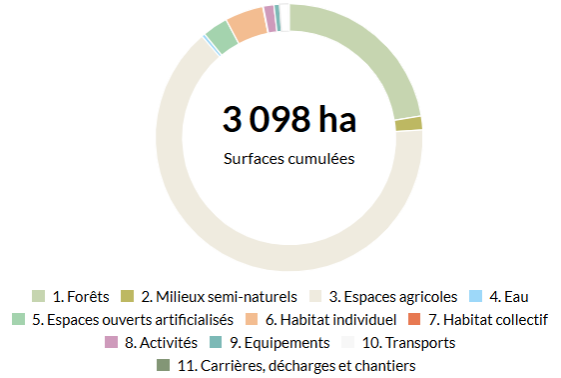
\+ Secteur d'urbanisation préférentielle

22,4 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

67,5 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,7 ha

Secteur de développement à proximité de la gare (1%)

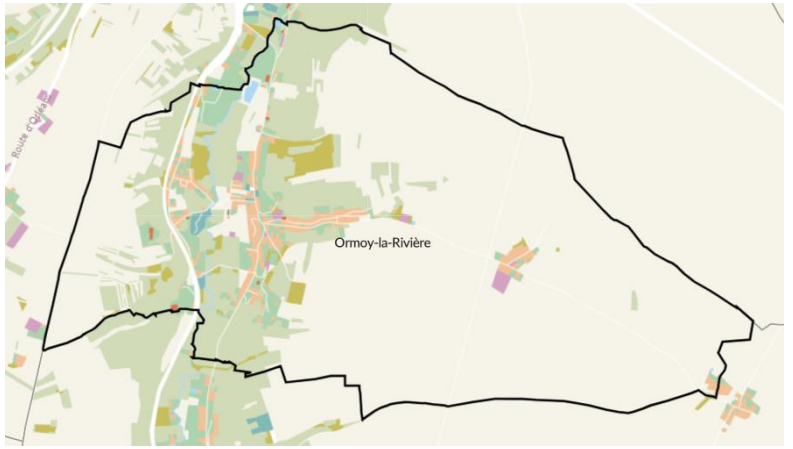
0,7 ha

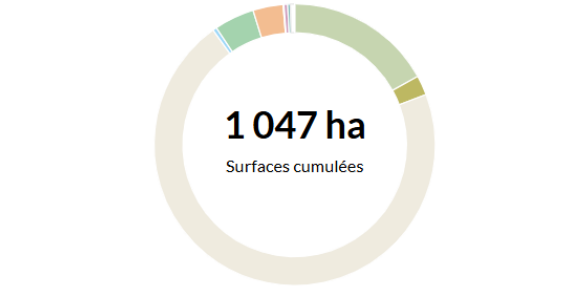
Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (1%)

1,4 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







1. Forêts 2. Milieux semi-naturels 3. Espaces agricoles 4. Eau
5. Espaces ouverts artificialisés 6. Habitat individuel 7. Habitat collectif
8. Activités 9. Equipements 10. Transports
11. Carrières, décharges et chantiers

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

24,1 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,5 ha

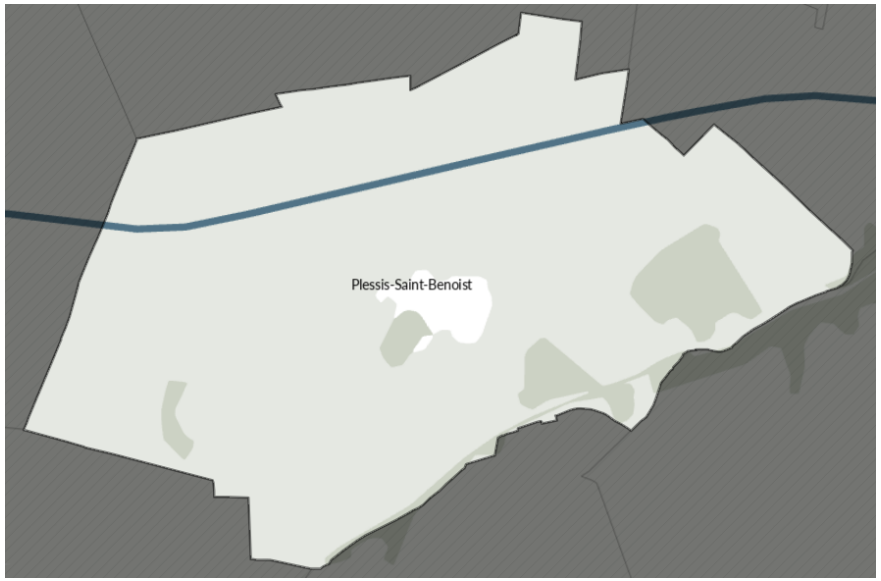
Garantie rurale

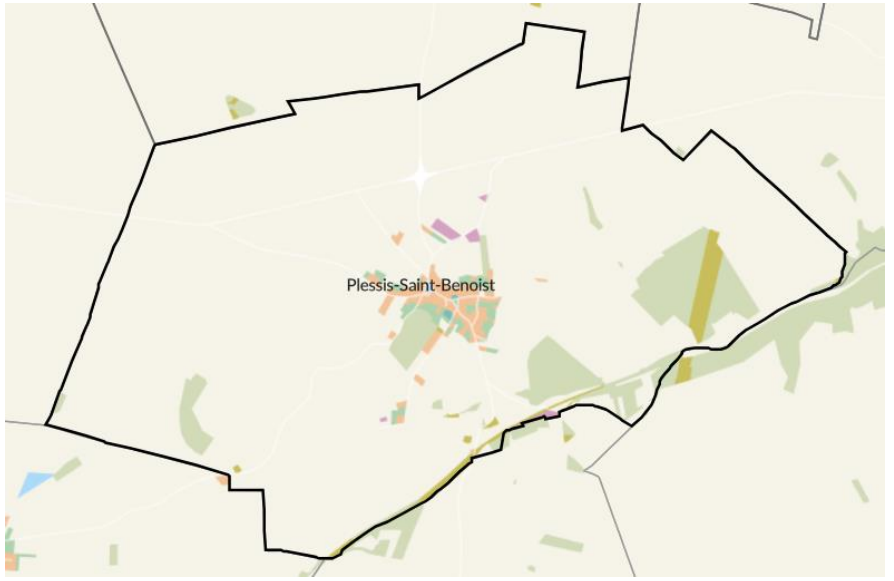
0,5 ha

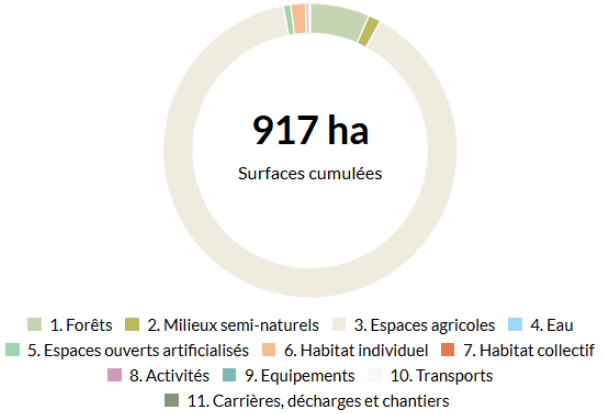
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

27,2 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,5 ha

Garantie rurale

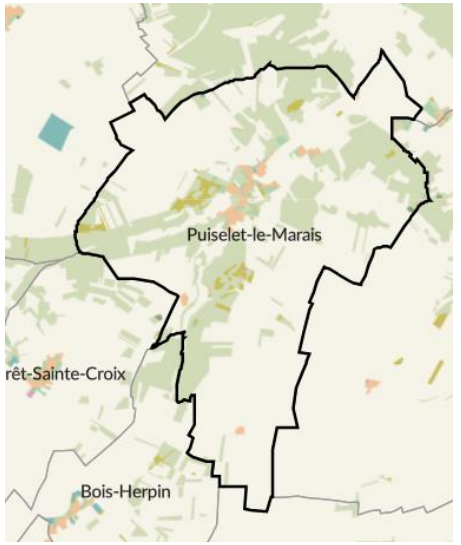
0,5 ha

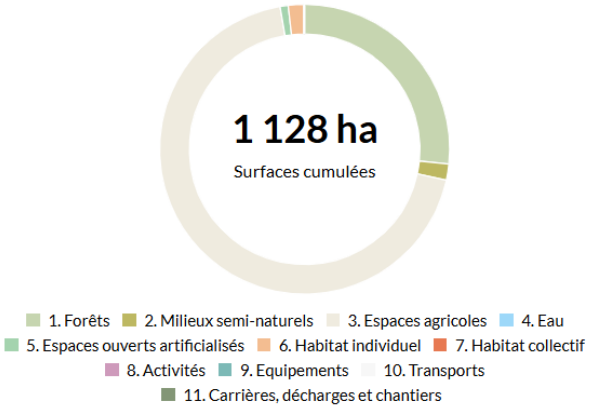
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

83 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,83 ha

Garantie rurale

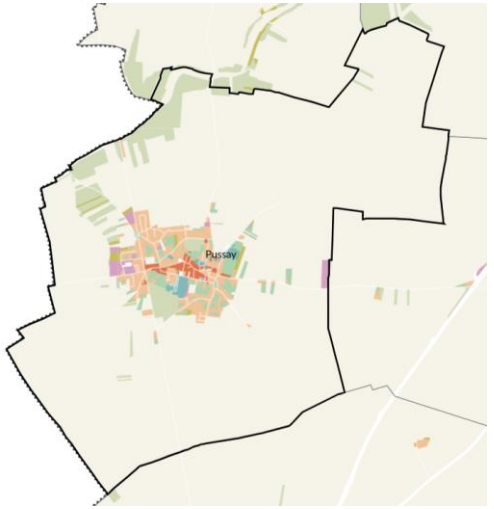
0,83 ha

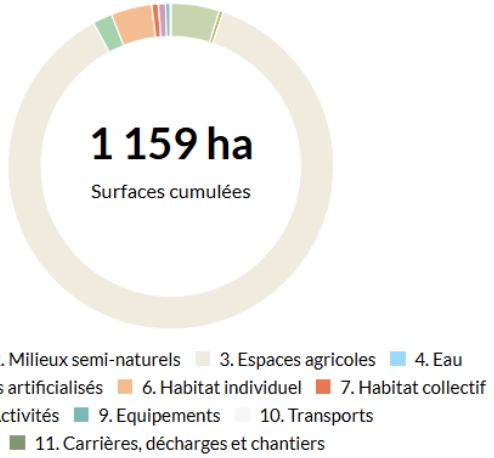
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1,6 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

13,2 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,7 ha

Garantie rurale

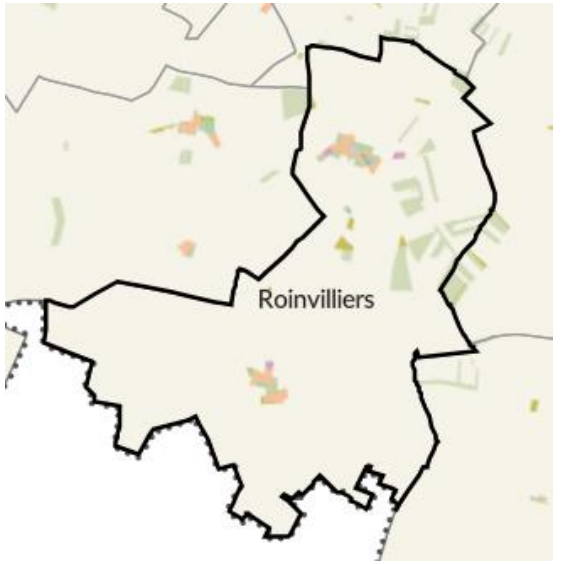
0,3 ha

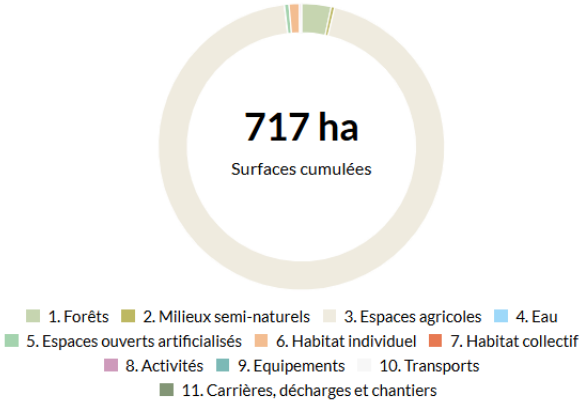
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

92,3 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

1,846 ha

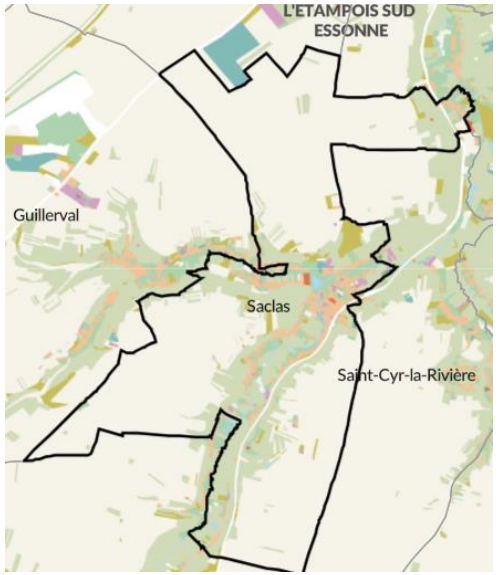
Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes (2%)

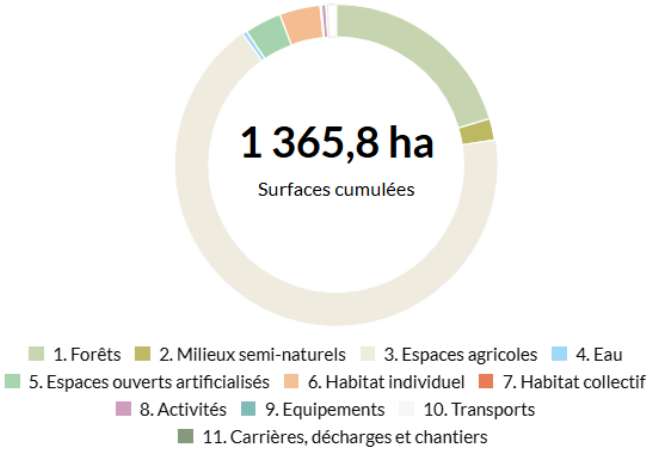
=

1,846 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

45,3 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,1 ha

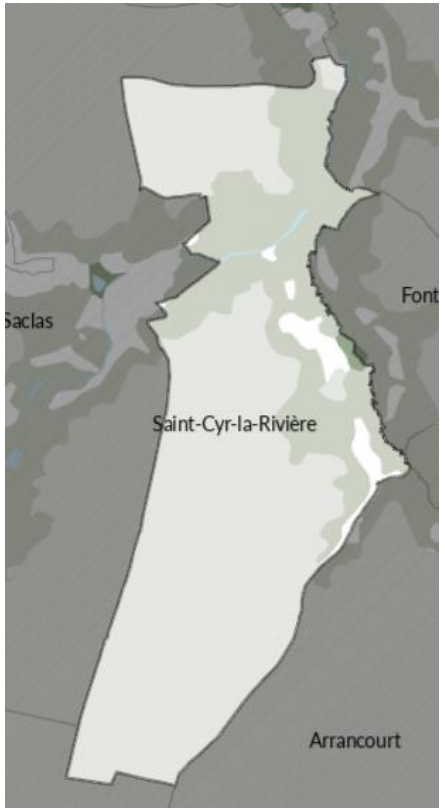
Garantie rurale

0,9 ha

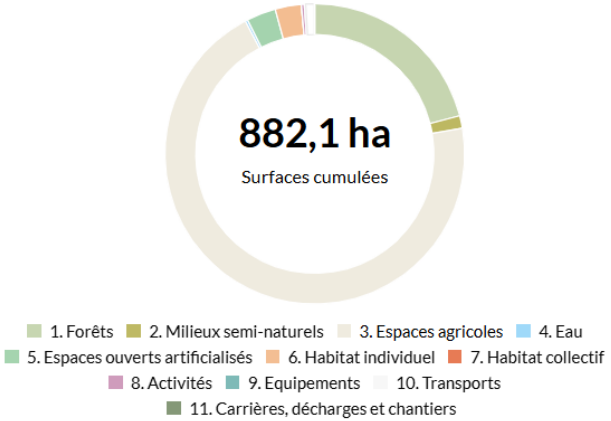
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

41,6 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,2 ha

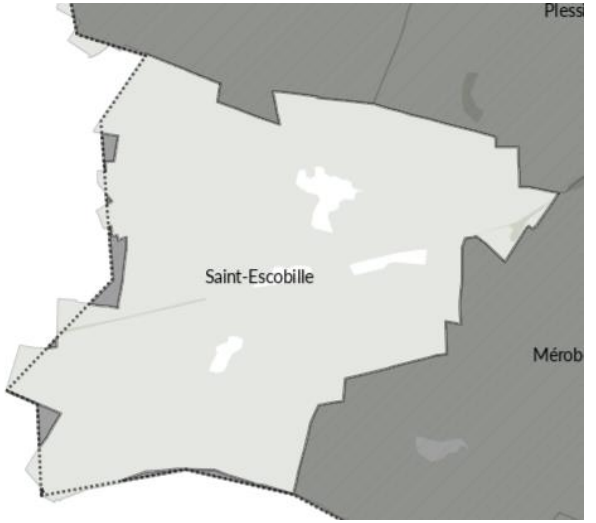
Garantie rurale

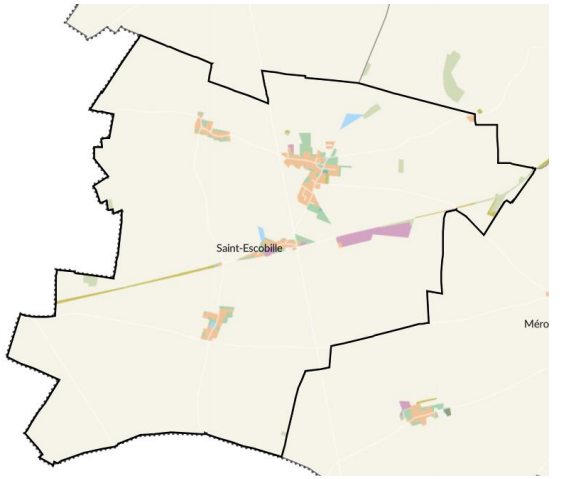
0,8 ha

\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







1. Forêts 2. Milieux semi-naturels 3. Espaces agricoles 4. Eau
5. Espaces ouverts artificialisés 6. Habitat individuel 7. Habitat collectif
8. Activités 9. Equipements 10. Transports
11. Carrières, décharges et chantiers

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

30,7 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,4 ha

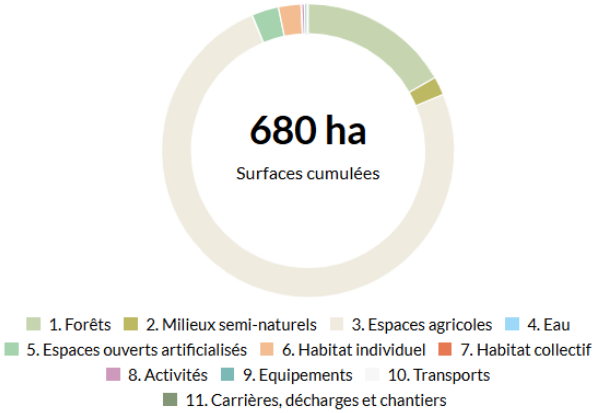
Garantie rurale

0,6 ha

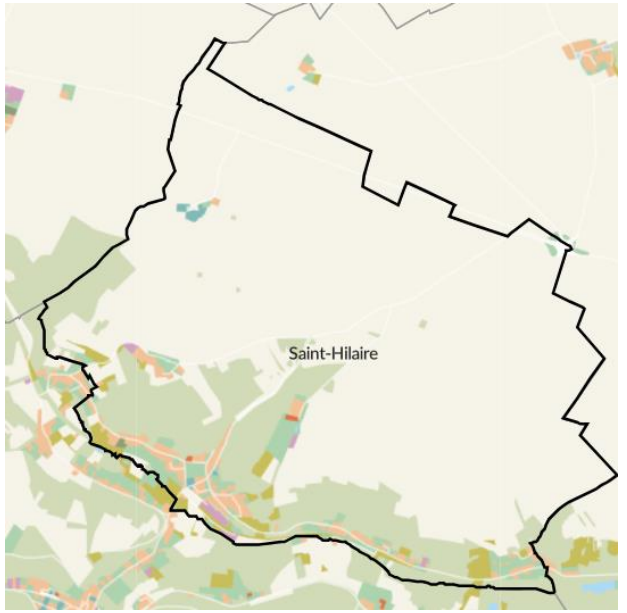
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

16,1 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

0,7 ha

Garantie rurale

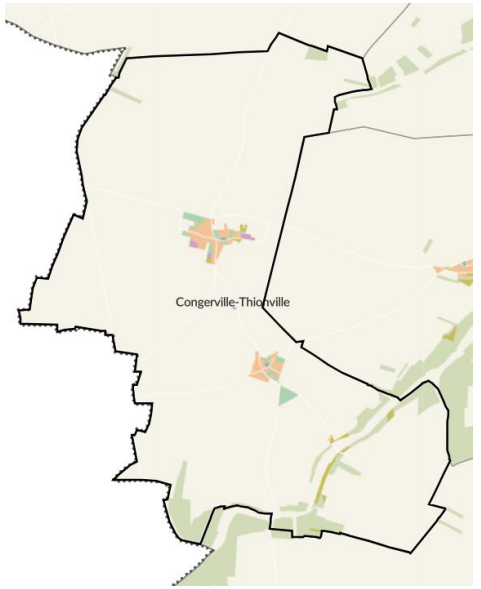
0,3 ha

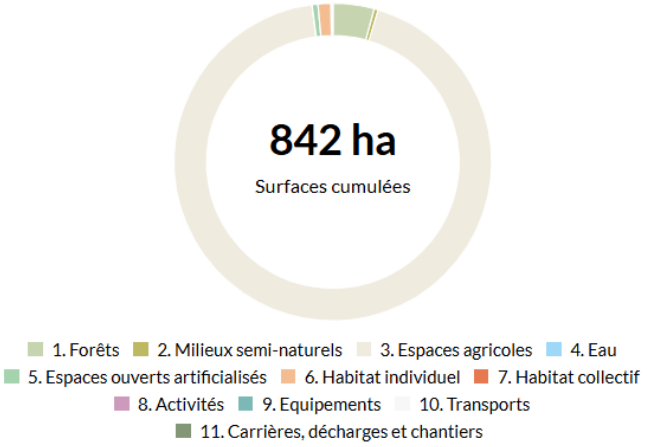
\+ Capacité d'urbanisation au titre des villes moyennes, petites villes et communes rurales (2%)

1 ha

= Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

61,3 ha

Espaces urbanisés pour le calcul des capacités d'urbanisation non cartographiées

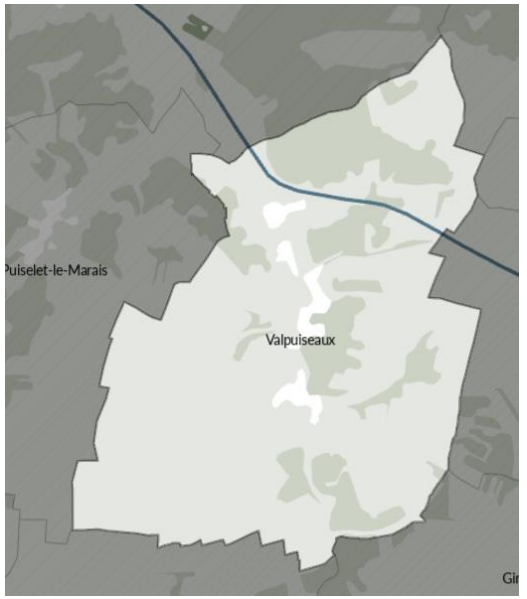
1,2 ha

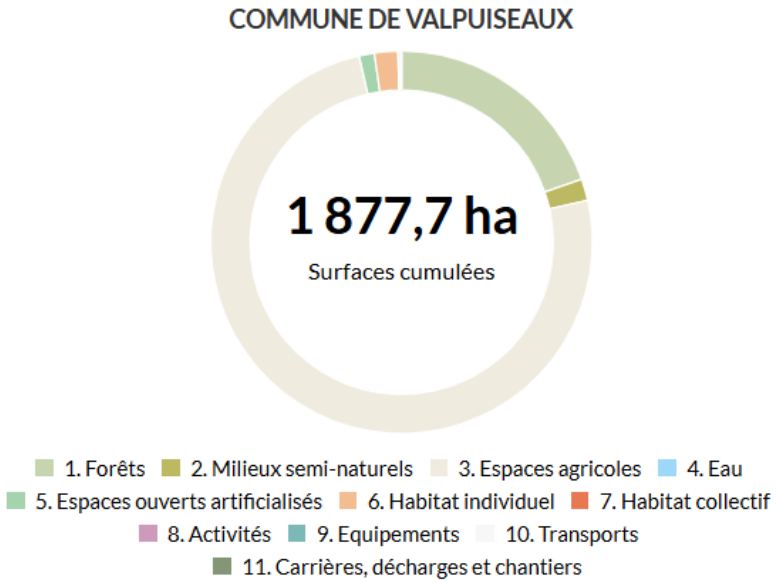
Garantie rurale

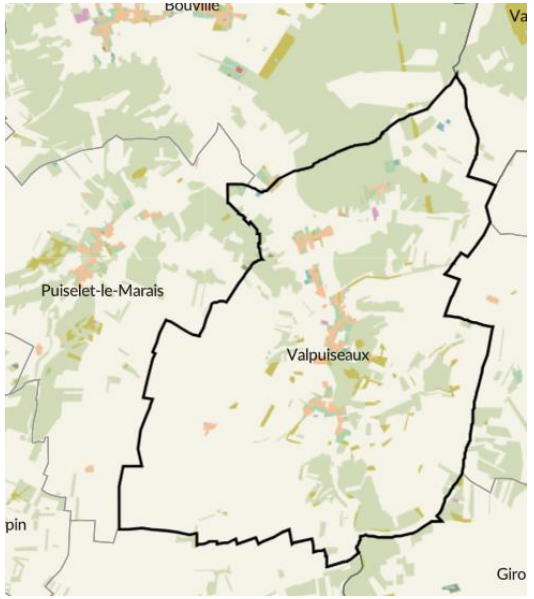
=

1,2 ha

Capacité d'urbanisation pour la période 2021-2040







Récapitulatif des potentiels d'urbanisation

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Communes	Espaces urbanisés pour le calcul	Potentiels cartographiés	Pôles gares	Polarité SDRIF-e	Garantie rurale 1ha	1% esp. urb	Garantie LLS	2% esp. urb	PNC net mobilisable	PNC mutualisable (OR 88)	Capacités Totales d'urbanisation
Abbéville-la-Rivière	32,2				0,3			0,7	1	1	1
Angerville	178,6	10	1,8	3,57				3,57	8,9	7,1	18,9
Arrancourt	14				0,7				1	1	1
Authon-la-Plaine	21,9				0,6			0,4	1	1	1
Blandy	12,3				0,8			0,2	1	1	1
Bois-Herpin	10,1				0,8			0,2	1	1	1
Boissy-la-Rivière	57,6							1,2	1,2	1,2	1,2
Boissy-le-Sec	45,3							0,9	1	1	1
Boutervilliers	27,9				0,4			0,6	1	1	1
Bouville	64,3							1,3	1,3	1,3	1,3
Brières-les-Scellés	76,9		0,76			0,76			1,5	1,5	1,5
Brouy	15,6				0,7				1	1	1
Chalo-Saint-Mars	86,6		0,86			0,86			1,7	1,7	1,7
Chalou-Moulineux	28,4				0,4			0,6	1	1	1
Champmotteux	28,7				0,4			0,6	1	1	1
Chatignonville	9,3				0,8			0,2	1	1	1
Étampes	615,3	10	6,3	12,3				12,6	30,8	24,6	40,8

Chiffres en cours de stabilisation avec la Région et la DDT

Récapitulatif des potentiels d'urbanisation

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Communes	Espaces urbanisés pour le calcul	Potentiels cartographiés	Pôles gares	Polarité SDRIF-e	Garantie rurale 1ha	1% esp. urb	Garantie LLS	2% esp. urb	PNC net mobilisable	PNC mutualisable (OR 88)	Capacités Totales d'urbanisation
Fontaine-la-Rivière	14,4				0,7			3	1	1	1
La Forêt-Sainte-Croix	12,6				0,7			0,3	1	1	1
Guillerval	75,2		0,752						2,3	1,7	2,3
Marolles-en-Beauce	17				0,7			0,3	1	1	1
Le Mérévillois	218,9		2,18	4,4		2,18			8,8	8,8	8,8
Mérobert	34,8				0,3			0,7	1	1	1
Mespuits	15,8				0,7			0,3	1	1	1
Monnerville	25,8		0,3		0,2			0,5	1	1	1
Morigny-Champigny	248,4	10	2,48	5				5	12,4	9,9	22,4
Ormoy-la-Rivière	67,5		0,7			0,7			1,4	1,4	1,4
Plessis-Saint-Benoist	24,1				0,5			0,5	1	1	1
Puiselet-le-Marais	27,2				0,5			0,5	1	1	1
Pussay	83		0,8			0,86			1,7	1,7	1,7
Roinvilliers	13,2				0,7			0,3	1	1	1
Saclas	92,3							1,846	1,8	1,8	1,8
Saint-Cyr-la-Rivière	45,3				0,1			0,9	1	1	1
Saint-Escobille	41,6				0,2			0,8	1	1	1
Saint-Hilaire	30,7				0,4			0,6	1	1	1
Congerville-Thionville	16,1				0,7			0,3	1	1	1
Valpuiseaux	61,3							1,2	1	1	1
Total	2490,2	30	16,992	28,616	12,4	5,36		38,57	98,8	87,7	**128,8**

Chiffres en cours de stabilisation avec la Région et la DDT

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Constats

Points forts :

- Un paysage bâti riche parsemé du patrimoine vernaculaire, témoin de pratiques passées,
- Un paysage de plateaux et de vallées, situé aux marges sud de la Beauce, paysage ouvert depuis les grandes routes
- Des espaces urbains très peu artificialisés : 49% de surfaces artificialisées en zone urbaine, vers un territoire plus sobre foncièrement

Points de vigilance :

- Un tissu urbain discontinu caractérisé par une implantation des constructions de manière linéaire le long des axes de communications ayant pour conséquence directe une consommation d'espaces agricoles, un mitage des zones agricoles mais également un impact sur les paysages
- La monoculture affecte la diversité des paysages : des plateaux se composent désormais en majorité de grandes parcelles uniformes, sans repères paysagers lisibles
- Un manque de boisements et réseau de haies pas assez dense sur le territoire.
- Des extensions urbaines pavillonnaires et les lotissements parfois peu qualitatifs qui rompent avec l'urbanisation historique, banalisant le paysage urbain, entrainant une perte d'identité et d'attachement au territoire.

Enjeux

- **Préserver les paysages et maintenir la qualité de l'environnement actuel :**
  - Limiter le mitage des plateaux et préserver les espaces agricoles.
  - Diversifier l'agriculture pour endiguer la monotonie des paysages.
  - Limiter la construction dans les vallées.
  - Rechercher une densification globale des espaces urbanisés actuels et futurs et trouver le juste équilibre entre densification et qualité urbaine.
- Encadrer l'insertion des constructions neuves dans le paysage.
- Promouvoir un urbanisme sobre, respectueux de l'identité du territoire, choisi et non subi.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

03 Environnement

Etat Initial de l'Environnement

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Géologie du territoire

Le territoire de l'Étampois Sud Essonne repose sur les calcaires de Beauce. Les calcaires de Beauce sont composés d'une alternance de couches calcaires et marneuses avec la présence d'une couche sableuse qui correspond aux Sables de Fontainebleau.

Au nord de la Beauce, les assises calcaires principales sont :

- Le calcaire de Pithiviers sur la moitié sud-ouest. Il est la première couche de calcaire de la Beauce sur la région d'Étampes ;
- Le calcaire d'Étampes séparé du calcaire précédent par la Molasse du Gâtinais (couche semi-perméable) à l'ouest. Il est nommé calcaire du Gâtinais au nord-est où il n'est pas recouvert le calcaire de Pithiviers ;
- Le calcaire de Brie plus profond et n'affleurant pas sur le territoire de l'Étampois.

La succession des couches des calcaires de Pithiviers, de la Molasse du Gâtinais, des calcaires d'Étampes (Gâtinais) et des Sables et grès de Fontainebleau est visible à l'affleurement sur les versants des vallées humides comme la vallée de la Juine et de la Chalouette.

La structure géologique des calcaires de Beauce est karstique. La nature calcaire de la couche géologique est sensible à la dissolution ce qui forme des fissures en sous-sol. Ce phénomène permet le stockage de l'eau mais expose le territoire au risque d'effondrement.

Des formations sédimentaires plus récentes se trouvent à l'affleurement des autres constituantes du territoire. Ces formations résultent d'un transport de dépôt par le vent ou par les eaux courantes.

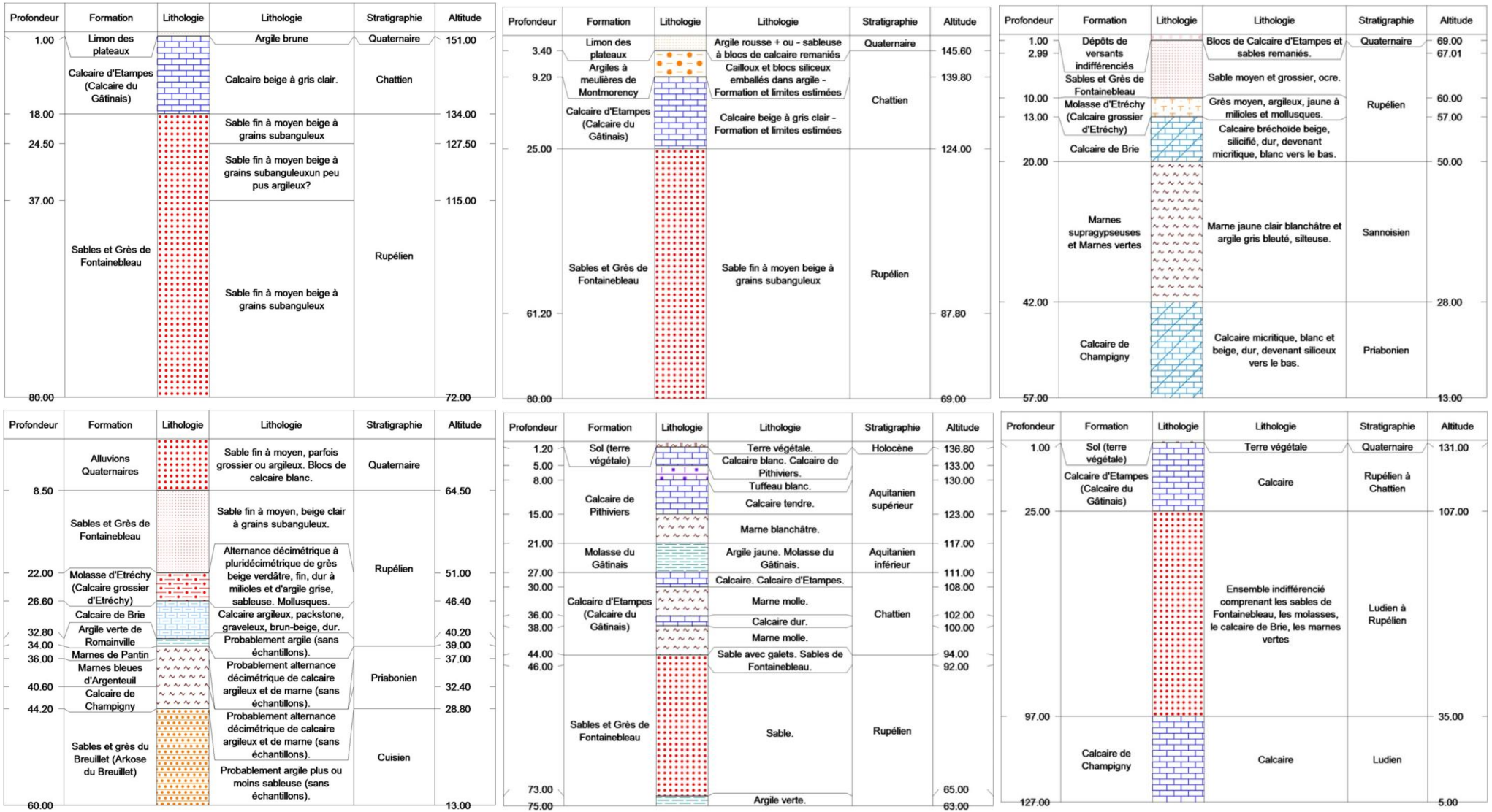
Les limons des plateaux ou Loess se sont déposés sur les reliefs plats des différents plateaux alors que les alluvions se sont formées en fond de vallée.

Plus ponctuellement, des argiles à meulières de Montmorency se sont formés au nord de la Louette sur les communes de Boissy-le-Sec, Boutervilliers, Châlo-Saint-Mars, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille et Saint-Hilaire. Ces formations résultent de l'altération et de la silicification de calcaire d'Étampes.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Géologie du territoire

Les coupes géologiques permettant de visualiser la succession de couches sur le territoire sont présentées ci-dessous :



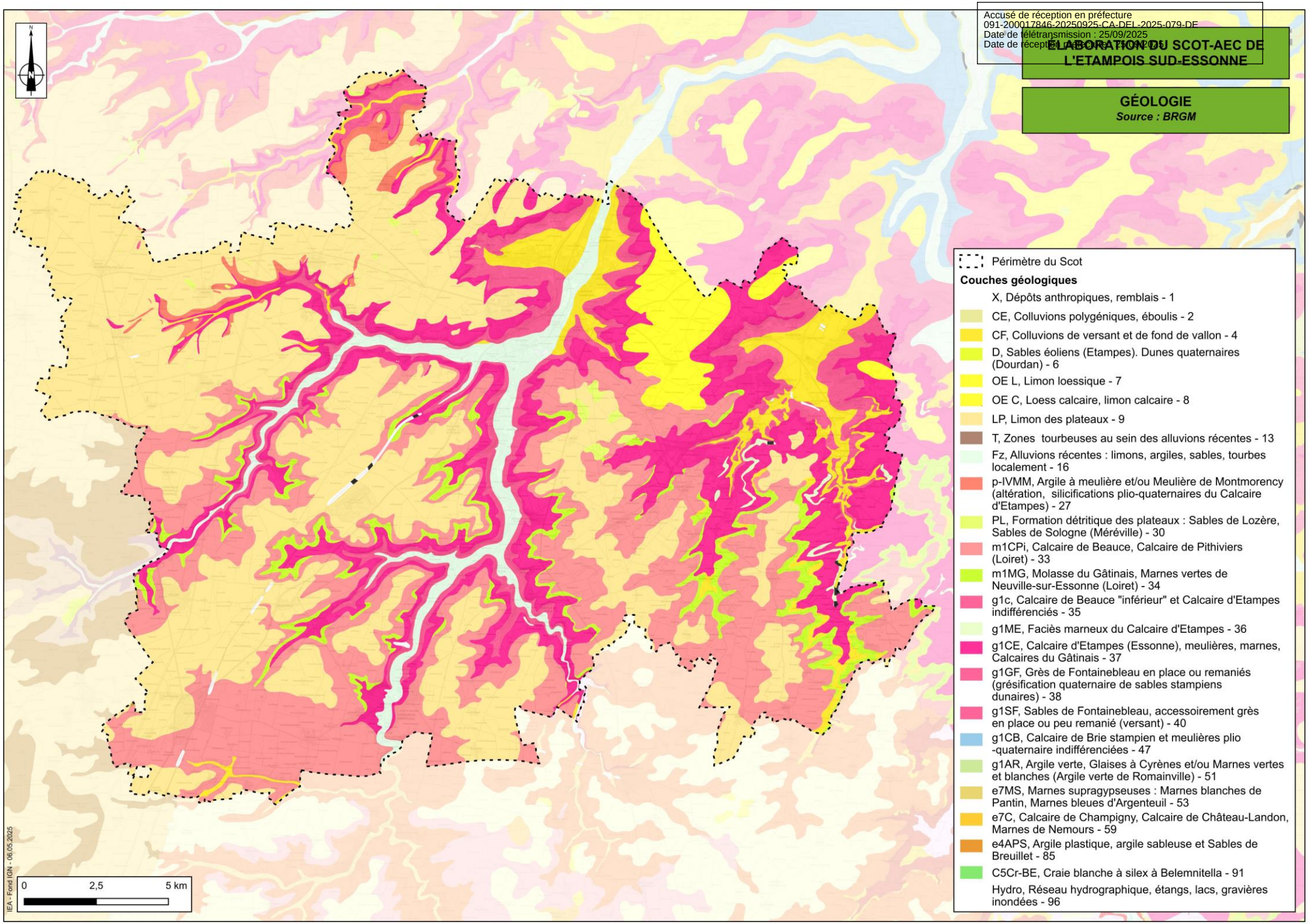
Coupes géologiques - de gauche à droite et de haut en bas : BSS000TWZS à Authon-la-Plaine, BSS000TXCV à Boutervilliers, BSS000WBRX à Bouville, BSS000WAWC à Boissy-la-Rivière, BSS000WBFF au Mérévillois et BSS000WBQZ à Valpuiseaux (BRGM)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

GÉOLOGIE

Source : BRGM



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Exploitation du sol et du sous-sol

Le projet de territoire doit permettre d'intégrer les différents enjeux (environnementaux, économiques, etc.) tout en autorisant l'exploitation des matériaux dès lors que cette activité n'est pas contradictoire avec la préservation de l'environnement. En effet, les carrières peuvent faire l'objet de nuisances non négligeables, à savoir :

- Nuisances sonores (ex : bruit, trafic de camion) ;
- Pollutions visuelles ;
- Perturbations des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- Destructions de milieux naturels ;
- Artificialisations des paysages, etc.

Schéma Régional des Carrières d'Île-de-France

La politique locale de l'exploitation du sol et du sous-sol est définie au sein des Schémas Régionaux des Carrières (SRC).
Les travaux du Schéma Régional des Carrières d'Île-de-France ont débuté en janvier 2019. 4 groupes de travail ont été créés en 2019, en vue d'établir une vision prospective à 12 ans et de proposer différents scenarios d'approvisionnement. L'année 2020 est prévue d'être consacrée au choix du scénario et au lancement des consultations. Le 29 novembre 2024 s'est déroulé la troisième réunion plénière du comité de pilotage du SRC avec pour objectif de présenter la version 2 des documents. Le SRC d'Île-de-France est désormais engagé dans le processus de consultation avant adoption.

En 2010, la DRIEE et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France avaient établi une cartographie harmonisée des schémas départementaux des carrières en vigueur. Elle établit à l'échelle de la région les gisements exploitables hors contraintes de fait et hors contraintes patrimoniales et environnementales.
À noter que le SRC doit prendre en compte le SDAGE 2022-2027 et notamment la disposition 4.3.4. « *Principales actions réglementaires* ».
Cette disposition vise notamment la protection des milieux aquatiques et humides à travers les outils de protections réglementaires. Le SRC se doit d'être compatible au SDAGE et de fixer des objectifs afin de limiter les impacts de l'exploitation des carrières sur les milieux liés à l'eau.

Schéma Départemental des Carrières de l'Essonne

Les Schémas Départementaux des Carrières définissent la "*politique locale d'approvisionnement en matériaux dans des conditions économiques et environnementales acceptables*" (DREAL). Ils ont été créés par la loi du 04/01/1993 relative aux carrières.
Le SDC de l'Essonne a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 12/05/2014. Le projet de territoire défini à travers la révision du présent PLU doit permettre d'intégrer les différents enjeux (environnementaux, économiques, etc.) tout en autorisant l'exploitation des matériaux dès lors que cette activité n'est pas contradictoire avec la préservation de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Exploitation du sol et du sous-sol

Les documents de projet du SRC Île-de-France ont été mis à disposition en mars 2025. Ces documents comprennent un atlas cartographique intégrant des éléments de diagnostic et les enjeux environnementaux à l'échelle de la région.

Exploitation du sol et du sous-sol sur le territoire

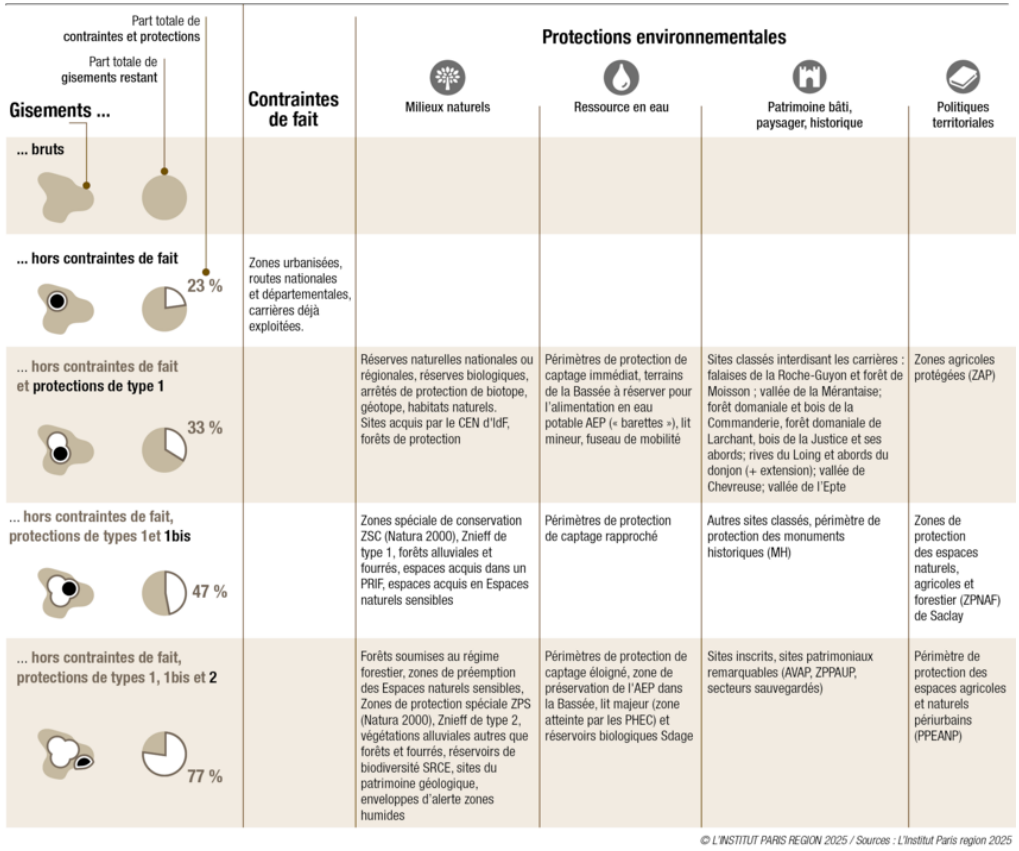
Le territoire du SCOT est marqué par une exploitation du sol et du sous-sol intense par le passé. En effet, 108 anciennes carrières sont répertoriées par le BRGM sur le territoire. Ces anciennes carrières se répartissent au sein des vallées humides mais se concentrent aussi sur le Gâtinais à l'est du territoire.

Bien qu'il n'y ait plus aucune carrière en exploitation actuellement, le territoire accueille des installations de transformation de granulats (2 centrales BPE et une centrale d'enrobés) et une plateforme de concassage se trouvent à Étampes.

Les types de matériaux exploitables sur le territoire sont majoritairement des sables extra-siliceux correspondant aux sables de Fontainebleau. Des granulats alluvionnaires et des argiles en fond de vallées sont aussi présents en fond de vallée.

Néanmoins, l'exploitation potentielle de ces gisements est restreinte par des contraintes environnementales caractérisées selon 3 catégories : type 1, type 1bis et type 2 (voir tableau ci-contre).

Les contraintes environnementales réduisent fortement la surface de gisements exploitables sans impact sur les sites de protections environnementales.



Part totale de contraintes et protections / Part totale de gisements restant — Gisements ...	Contraintes de fait	Protections environnementales — Milieux naturels	Ressource en eau	Patrimoine bâti, paysager, historique	Politiques territoriales
... bruts					
... hors contraintes de fait (23 %)	Zones urbanisées, routes nationales et départementales, carrières déjà exploitées.				
... hors contraintes de fait et protections de type 1 (33 %)		Réserves naturelles nationales ou régionales, réserves biologiques, arrêtés de protection de biotope, géotope, habitats naturels. Sites acquis par le CEN d'IdF, forêts de protection	Périmètres de protection de captage immédiat, terrains de la Bassée à réserver pour l'alimentation en eau potable AEP (« barettes »), lit mineur, fuseau de mobilité	Sites classés interdisant les carrières : falaises de la Roche-Guyon et forêt de Moisson ; vallée de la Mérantaise; forêt domaniale et bois de la Commanderie, forêt domaniale de Larchant, bois de la Justice et ses abords; rives du Loing et abords du donjon (+ extension); vallée de Chevreuse; vallée de l'Epte	Zones agricoles protégées (ZAP)
... hors contraintes de fait, protections de types 1et 1bis (47 %)		Zones spéciale de conservation ZSC (Natura 2000), Znieff de type 1, forêts alluviales et fourrés, espaces acquis dans un PRIF, espaces acquis en Espaces naturels sensibles	Périmètres de protection de captage rapproché	Autres sites classés, périmètre de protection des monuments historiques (MH)	Zones de protection des espaces naturels, agricoles et forestier (ZPNAF) de Saclay
... hors contraintes de fait, protections de types 1, 1bis et 2 (77 %)		Forêts soumises au régime forestier, zones de préemption des Espaces naturels sensibles, Zones de protection spéciale ZPS (Natura 2000), Znieff de type 2, végétations alluviales autres que forêts et fourrés, réservoirs de biodiversité SRCE, sites du patrimoine géologique, enveloppes d'alerte zones humides	Périmètres de protection de captage éloigné, zone de préservation de l'AEP dans la Bassée, lit majeur (zone atteinte par les PHEC) et réservoirs biologiques Sdage	Sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP, secteurs sauvegardés)	Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP)

© L'INSTITUT PARIS REGION 2025 / Sources : L'Institut Paris region 2025

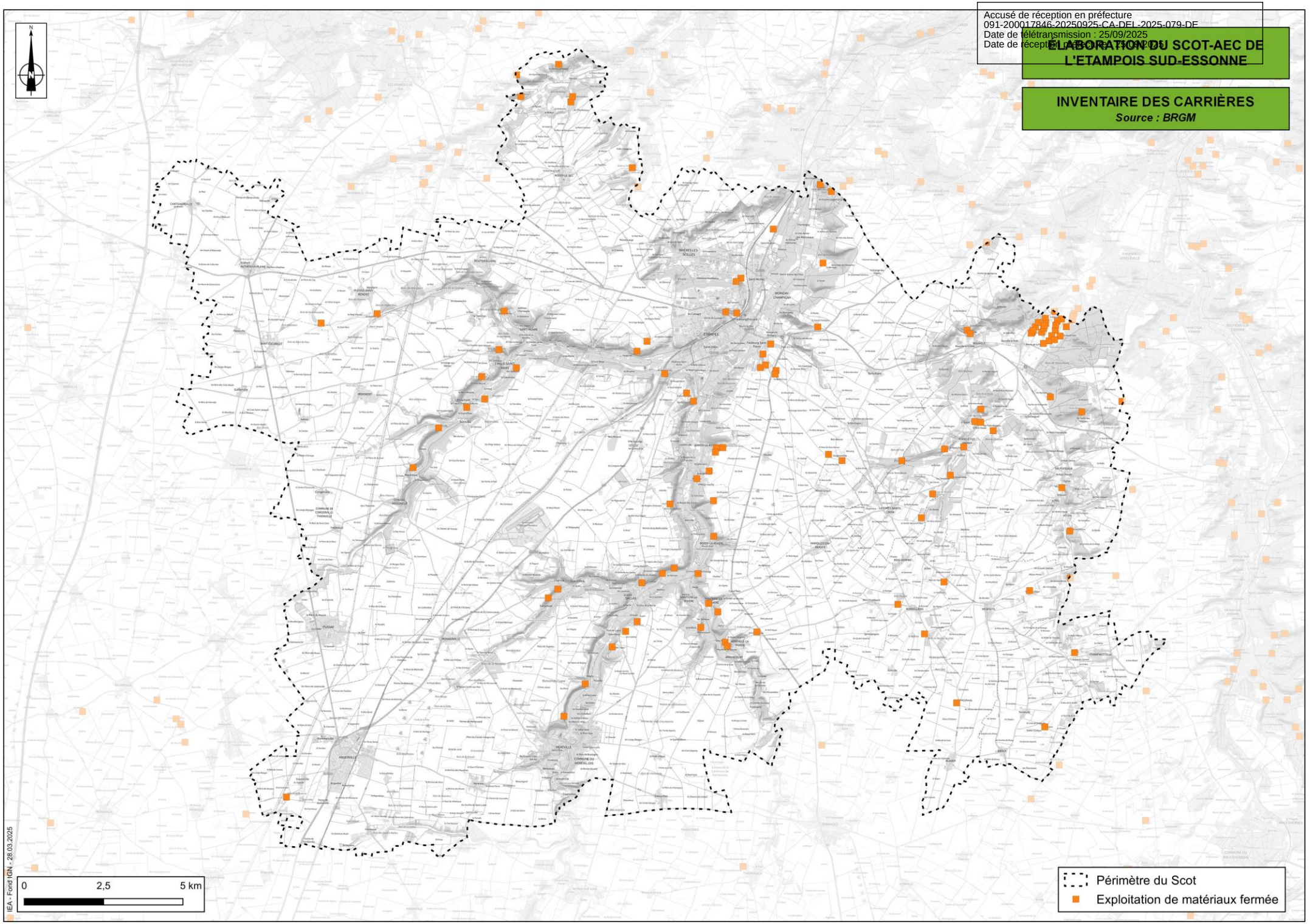
Définition du niveau de contrainte en fonction des protections environnementales (SRC Île-de-France)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

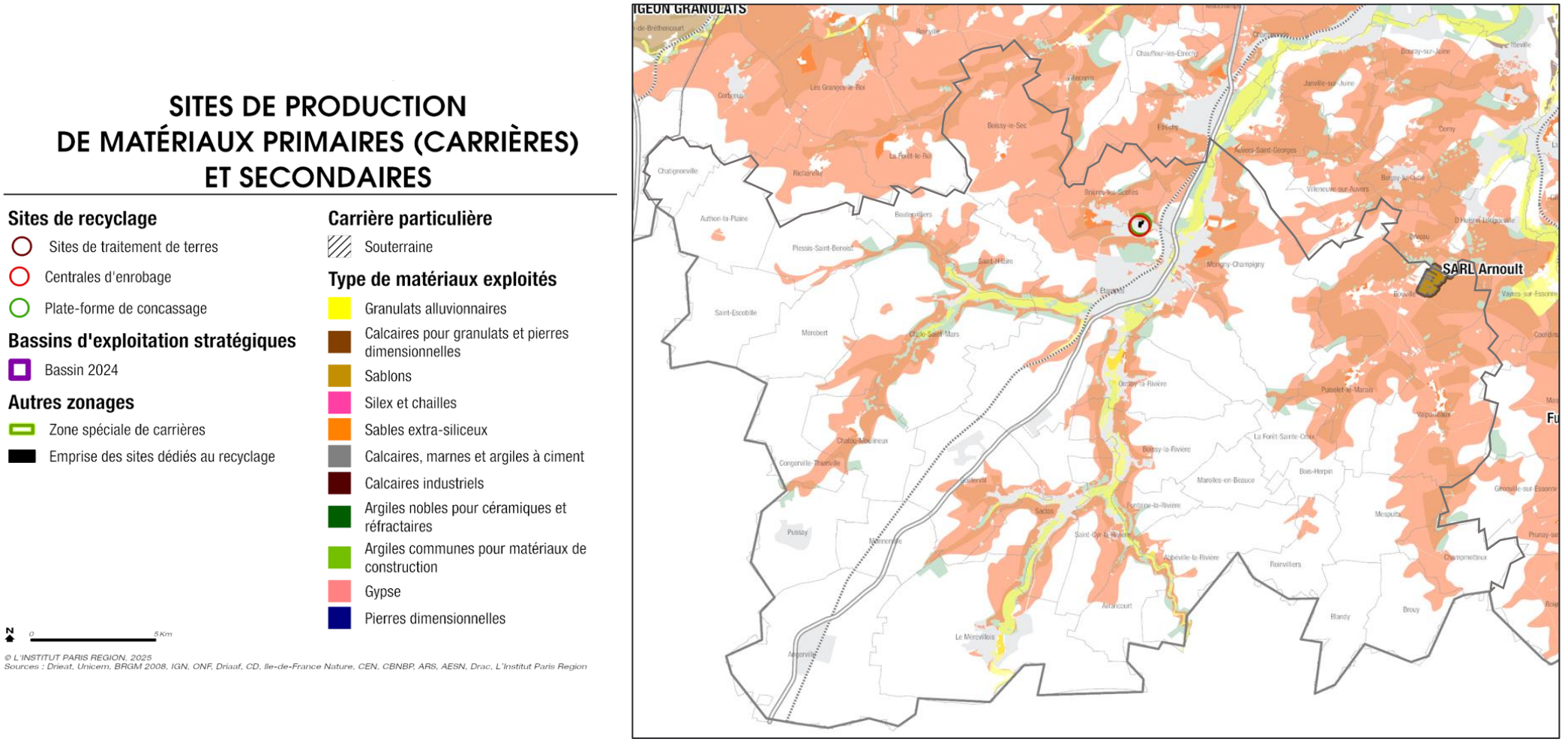
INVENTAIRE DES CARRIÈRES

Source : BRGM



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

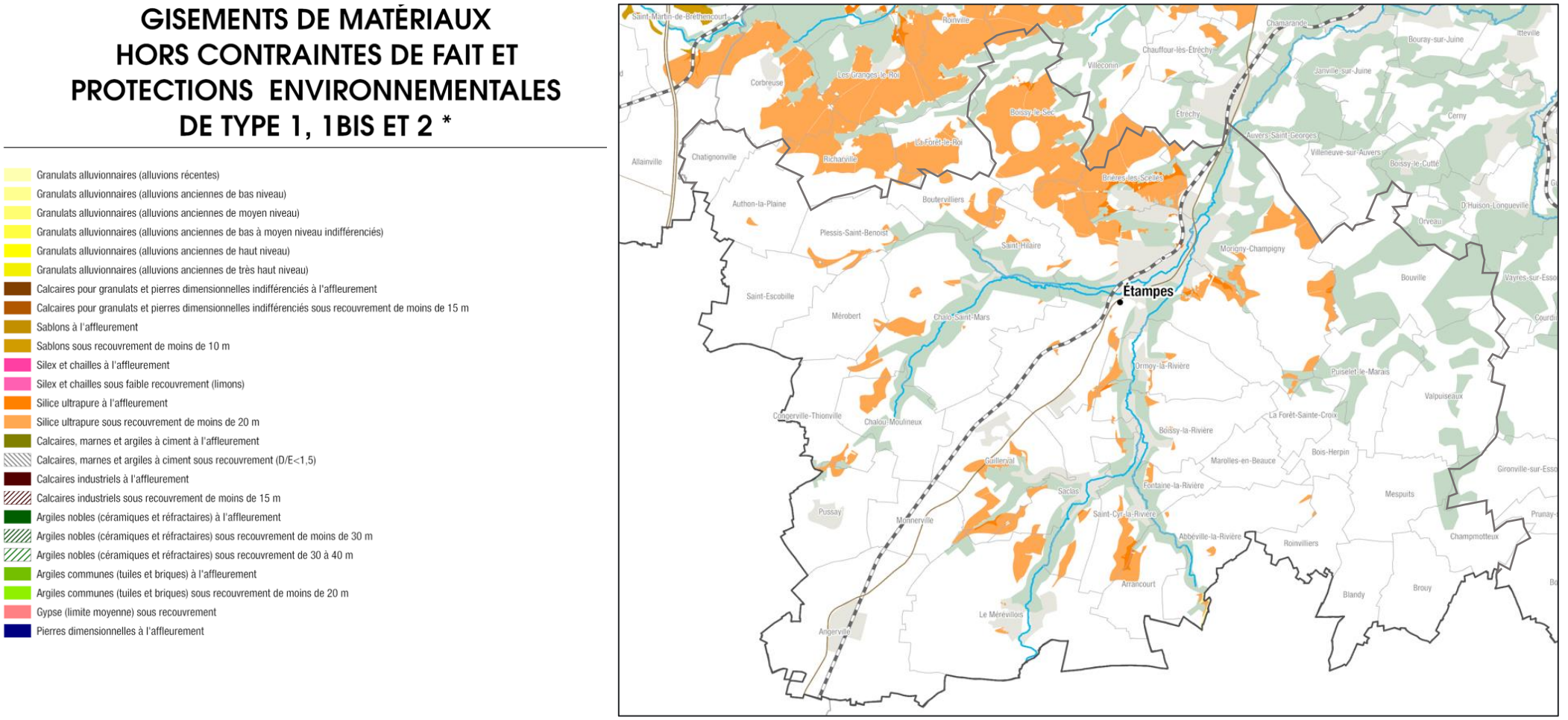
Exploitation du sol et du sous-sol



Extrait de la carte des Gisements et sites de production de matériaux primaires (carrières) et secondaires (SRC Île-de-France)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Exploitation du sol et du sous-sol



Extrait de la carte des matériaux hors contraintes de fait et protections environnementales (SRC Île-de-France)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Pollution du sol

Il existe deux bases de données du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) qui répertorient les sites et sols pollués ou potentiellement pollués. Il s'agit des bases de données CASIAS et BASOL.

La base de données CASIAS (ex-BASIAS) a été le premier inventaire mise en œuvre dès les années 90 pour recenser les anciens sites industriels et activités de service qui peuvent être à l'origine de pollution des sols. Le second inventaire BASOL créée en 2000 permet de répertorier les sites pollués ou potentiellement pollués qui appellent une action de l'administration. En 2014, la loi ALUR a permis de franchir une nouvelle étape dans la connaissance des pollutions des sols par la création des SIS (Secteurs d'Information sur les Sols) permettant un meilleur accès à l'information des terrains sur lesquels l'État a une connaissance de la pollution.

Sur le territoire du SCoT, 6 BASOL, 6 SIS et 244 BASIAS sont enregistrés.

Ces sols devront faire l'objet d'une vigilance quant à la destination projetée en accord avec la préservation de la santé humaine.

Site SIS	Commune	Nature de pollution identifiée
HLM emmaus	Étampes	Hydrocarbures et métaux lourds
Bradel	Étampes	Hydrocarbures
Martin Guy garage de l'étoile	Angerville	Hydrocarbures
Sanc	Angerville	Métaux, BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes), hydrocarbures et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)
Société SAMSON	Saclas	Métaux, hydrocarbures totaux, HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), COV (Composés Organiques Volatils), COHV (Composés Organiques Halogénés Volatils)
STECCO	Mereville	Plomb, arsenic, amiante
Société Bonneron-Guinet	Mereville	Hydrocarbures
Ancienne décharge de Méréville	Mereville	Cuivre, plomb, arsenic et mercure

Secteurs d'Informations sur les Sols au sein du territoire du SCoT CAESE (Géorisques)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Pollution du sol

Site BASOL	Commune
Josse	Étampes
2 sites Faurecia Sièges d'automobile	Brières-les-Scellés et Étampes
Société Stars	Étampes
Agences clientèle et d'exploitation EDF/GDF	Étampes
Carrefour station services	Étampes
Oleo recycling	Guillerval

Sites BASOL au sein du territoire du SCoT CAESE (Géorisques)

Selon le projet d'aménagement d'un site BASOL ou BASIAS, des travaux de dépollution peuvent être nécessaires.
De plus, même une fois dépollués, les destinations de ces sites sont limitées afin de préserver la santé de ses usagers. Ces espaces, souvent associés aux friches industrielles, peuvent faire l'objet d'opération de renouvellement urbain ou accueillir des installations d'énergie renouvelable. Il est également possible de maintenir des activités industrielles sur ces secteurs, limitant l'implantation d'activités génératrices de nouvelles nuisances sur un espace vierge de construction.

Commune	Nombre de sites CASIAS	Commune	Nombre de sites CASIAS
Angerville	22	**Monnerville**	2
Authon-la-Plaine	1	**Morigny-Champigny**	21
Blandy	1	**Plessis-Saint-Benoist**	2
Boissy-le-Sec	1	**Pussay**	8
Bouville	5	**Roinvilliers**	1
Brières-les-Scellés	2	**Saclas**	10
Brouy	1	**Saint-Cyr-la-Rivière**	1
Chalo-Saint-Mars	3	**Saint-Escobille**	1
Chalou-Moulineux	1	**Saint-Hilaire**	1
Champmotteux	3	**Valpuiseaux**	1
Étampes	126		
Guillerval	6		
La Forêt Saint-Croix	1		
Mereville	23		

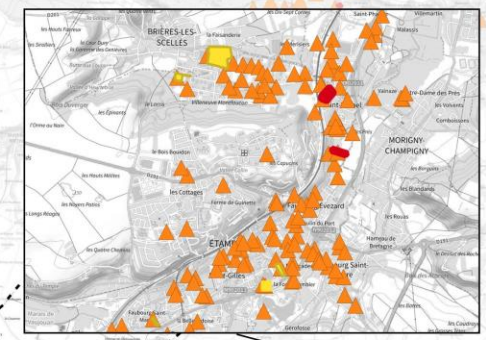
Nombre de sites CASIAS par commune au sein du territoire du SCoT CAESE (Géorisques)

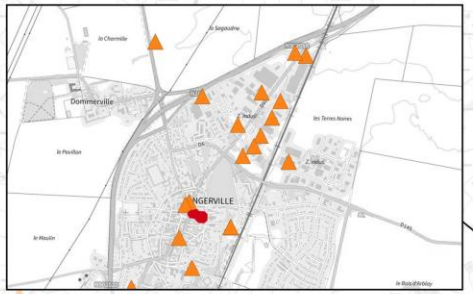
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

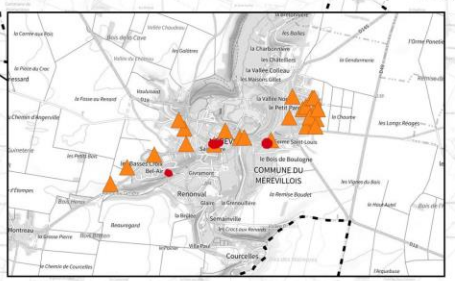
ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

RISQUE DE POLLUTION DES SOLS

Source : Géorisques







Périmètre du Scot
SIS
BASIAS
BASOL

0 2,5 5 km

IEA - Fond IGN - 06.05.2025

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

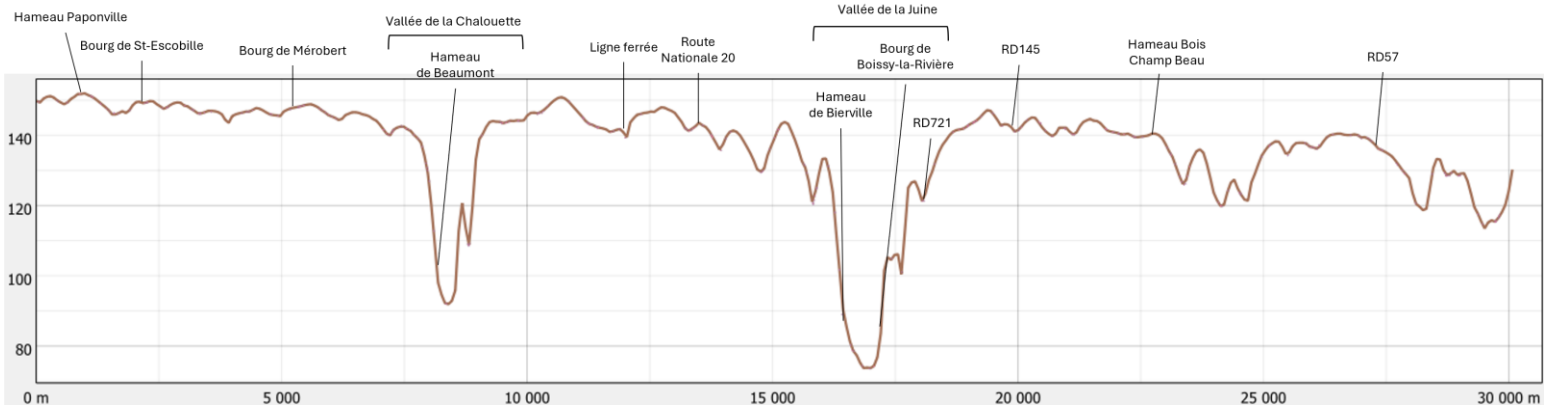
Topographie

Afin d'analyser la topographie du territoire, il convient de le situer, en vue de mieux l'appréhender, dans un espace élargi qui s'étend bien au-delà de ses limites. En règle générale, la topographie est particulièrement liée au climat, à la présence de cours d'eau et à la nature du sous-sol.

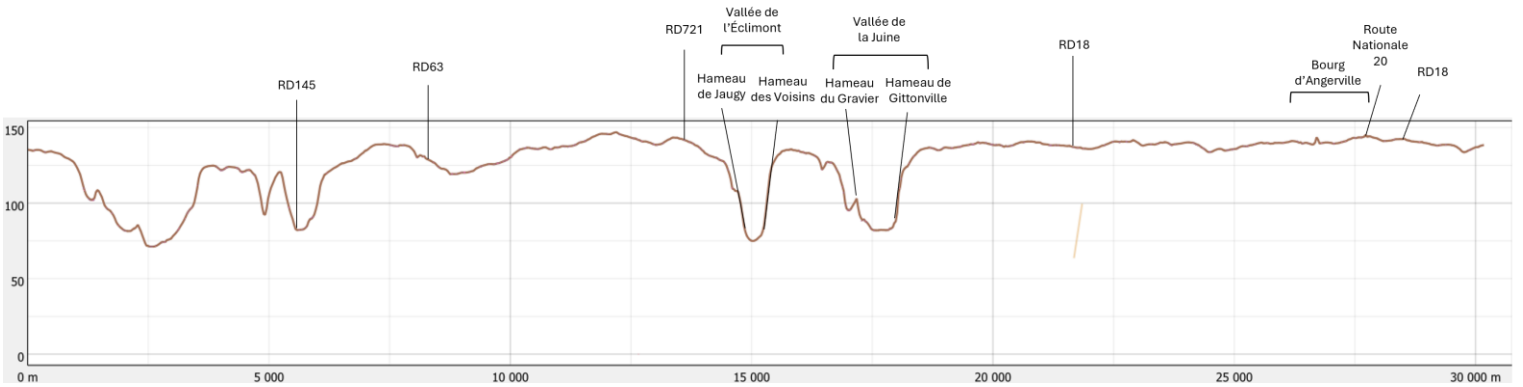
Le territoire du SCoT de la CAESE est situé entre le plateau de Beauce à l'ouest et le plateau du Gâtinais à l'est. Le plateau de Beauce est orienté en pente douce d'ouest en est vers les vallées de la Juine et ses affluents.

Ces plateaux sont creusés par les vallées de la Juine, de la Chalouette et de la Louette sur le plateau de Beauce et les vallées sèches des Bois Galon, de Roinvilliers, des Monts et de Paris.

Les vallées humides de la Juine, la Chalouette et la sont des vallées étroites. La nature du sol est révélatrice du relief. Les vallées à plateau calcaire sont creusées et symétriques. Les vallées sèches présentes sur le Gâtinais présentent des pentes plus douces, l'absence de cours d'eau qui creuserait le calcaire.



Profil topologique n° 1 de la CAESE dans un axe nord-ouest / sud-est (IGN, IEA)



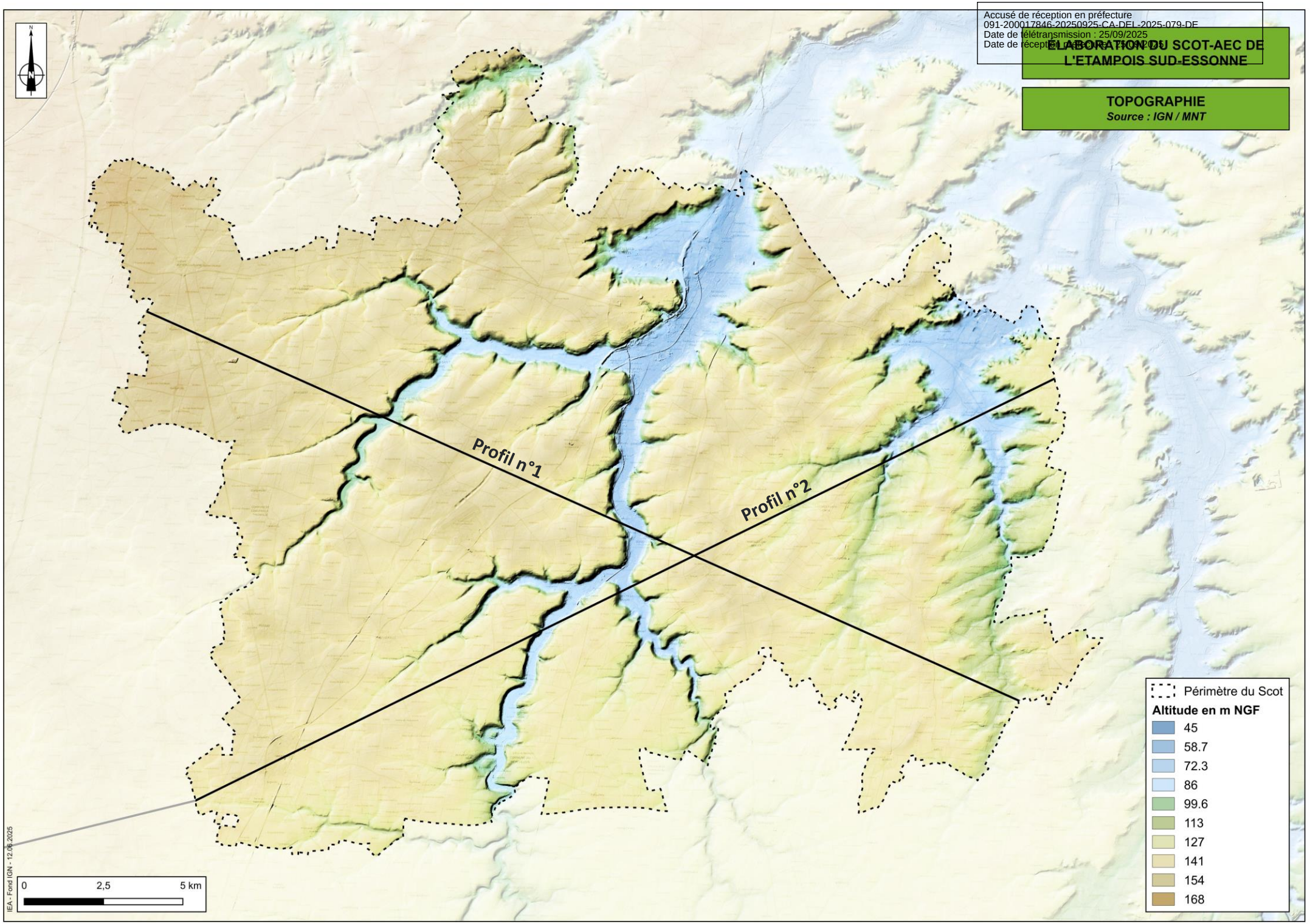
Profil topologique n°2 de la CAESE dans un axe nord-est / sud-ouest (IGN, IEA)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

TOPOGRAPHIE

Source : IGN / MNT



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Documents cadres pour la ressource en eau

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE est un document de planification qui vise à une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il définit, pour une période de six ans, *«les objectifs de qualité et de quantité des eaux, et les orientations permettant de satisfaire aux principes prévus aux articles L.211-1 et L.430-1 du code de l'environnement ».* Cette gestion prend en compte *« les adaptations nécessaires au changement climatique »* (article L.211-1 du code de l'environnement) et *« la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole »* (article L.430-1 du code de l'environnement). Il fixe ainsi les objectifs de qualité et quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et secteur littoral. De plus, il détermine les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques. Le législateur lui a donné une valeur juridique particulière, en le rendant opposable aux décisions administratives et avec les documents d'aménagement du territoire.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie 2022-2027 a été adopté par le comité de bassin le 3 mars 2022 et approuvé par la préfète coordonnatrice de bassin le 23 mars 2022. Il est entré en vigueur le 6 avril 2022, date de la publication de son arrêté au Journal officiel de la République française.

Les orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027 en vigueur sont organisées en 28 orientations. Le SDAGE souligne ainsi les enjeux :

- Réduire les pollutions et préserver la santé ;
- Faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau ;
- Anticiper le changement climatique et gérer les inondations et les sécheresses ;
- Concilier les activités économiques et la préservation des milieux littoraux et côtiers ;
- Renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin.

Le SDAGE trace les politiques publiques pour atteindre "le bon état" des eaux du bassin Seine-Normandie. Le cap fixé est le suivant : atteindre l'objectif de 52% des masses d'eau superficielles en bon état écologique et au moins 32% de masses d'eau souterraines en bon état chimique d'ici 2027.

Les **objectifs d'atteinte du bon état quantitatif** des masses d'eaux souterraines sont :

- d'assurer un équilibre sur le long terme entre les volumes s'écoulant au profit des autres milieux ou d'autres nappes, les volumes captés et la recharge de chaque nappe ;
- d'éviter une altération significative de l'état chimique et/ou écologique des eaux de surface liée à une baisse d'origine anthropique du niveau piézométrique ;

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

– d'éviter une dégradation significative des écosystèmes terrestres dépendants des eaux souterraines en relation avec une baisse du niveau piézométrique ;
– d'empêcher toute invasion saline ou autre liée à une modification d'origine anthropique des écoulements.

L'état chimique d'une eau souterraine est considéré comme bon :

– lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines :
  ✓ ne dépassent pas les normes définies au niveau national ou européen ;
  ✓ n'empêchent pas d'atteindre les objectifs fixés pour les eaux de surface et les écosystèmes terrestres alimentés par cette masse d'eau souterraine ;
  ✓ n'empêchent pas d'atteindre les objectifs liés aux zones protégées (zones de captage d'eau pour la consommation humaine) ;
– lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

Dans le cadre de la réalisation du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, un nouvel état des lieux des masses d'eaux souterraines a été mené et délivré en 2019.

Tout comme pour les masses d'eaux souterraines, la Directive européenne cadre sur l'eau a fixé des objectifs de "bon état" des masses d'eaux superficielles. Ainsi, le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 fixe un objectif d'atteinte de bon état écologique des eaux superficielles du bassin (cours d'eau, plans d'eau, eaux littorales).

L'analyse physico-chimie de l'état d'un cours d'eau se base sur des paramètres bien définis tels que l'acidité de l'eau, la quantité d'oxygène dissous, la salinité et la concentration en nutriments (azote et phosphore).

L'état écologique d'une masse d'eau superficielle résulte "de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques" (Eau France).

Conformément aux articles L.131-1 (8°) du code de l'urbanisme, le SCoT de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne doit être compatible avec « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE ».

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Issus de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, un SAGE fixe donc des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau à l'échelle d'un territoire cohérent au regard des systèmes aquatiques. Il s'agit donc d'une déclinaison locale du SDAGE.

Conformément aux articles L.131-1 (9°) du Code de l'Urbanisme, le **SCoT de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne** doit être compatible avec "les objectifs de protection définis par les SAGE ". Le territoire est concerné par deux SAGE.

- **SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés**

Le SAGE Nappe de Beauce a été approuvé le 11 juin 2013. Son périmètre s'étend sur 9 750 km².

Le SAGE fixe 7 enjeux dans son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) :

4 enjeux de territoire du SAGE définis dans le PAGD :

– Gérer quantitativement la ressource : gérer et maîtriser les prélèvements, sécuriser l'approvisionnement en eau potable, limiter l'impact des forages sur le débit des cours d'eau ;
– Assurer durablement la qualité de la ressource : préserver la qualité de l'eau pour l'alimentation en eau potable, réduire les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides, réduire les pollutions issues des rejets des eaux usées et des eaux pluviales ;
– Préserver les milieux naturels : restaurer la continuité écologique et la fonctionnalité morphologique des cours d'eau, préserver les zones humides ;
– Gérer et prévenir les risques d'inondation et de ruissellement : préserver les zones d'expansion des crues et les zones inondables.

L'ensemble du territoire est inclus dans le périmètre du SAGE de Nappe de Beauce.

- **SAGE Orge-Yvette**

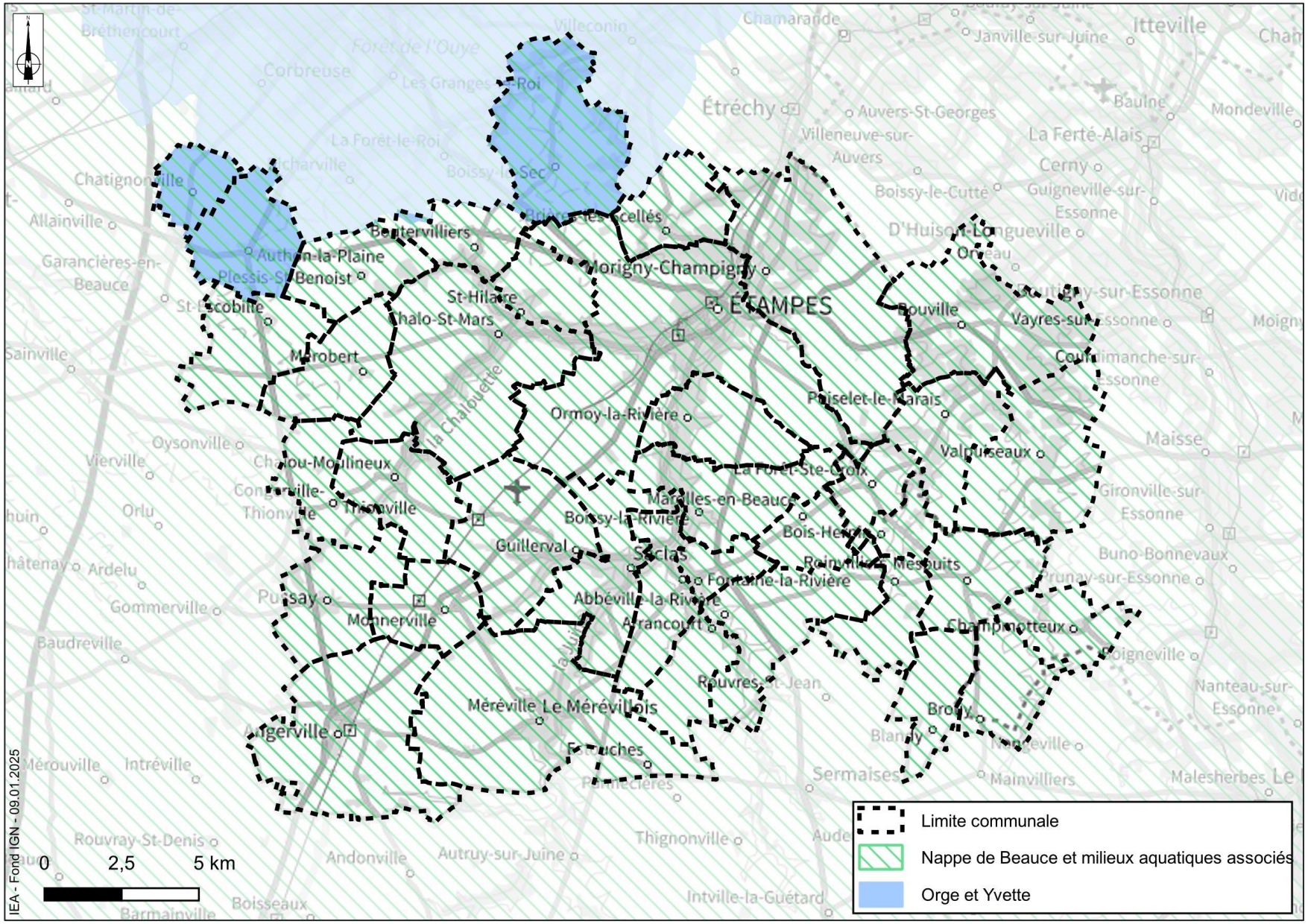
Trois communes, Chatignonville, Authon-la-Plaine et Boissy-le-Sec, sont comprises dans le SAGE Orge-Yvette approuvé par arrêté inter-préfectoral le 02 juillet 2014.

Le SAGE fixe 4 enjeux déclinés en 22 orientations :

— Enjeu n°1 : La Qualité des Eaux ;
— Enjeu n°2 : La fonctionnalité des Milieux Aquatiques et des Zones Humides ;
— Enjeu n°3 : Gestion Quantitative ;
— Enjeu n°4 : Sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Le SAGE Orge-Yvette est actuellement en cours de révision.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Périmètres des SAGES sur le territoire de la CAESE (Office International de l'Eau)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Hydrogéologie : eaux souterraines

Le territoire de l'Étampois – Sud Essonne est concerné par 2 masses d'eau souterraines :

- « Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres » (FRGG092) de niveau 1 ;
- « Albien-néocomien captif » (FRHG218) de niveau 2.

Ces deux masses d'eau sont interbassins et s'étendent sur le bassin Seine-Normandie et sur le bassin Loire-Bretagne.

La première masse d'eau correspond à l'ensemble des aquifères présentes dans les différentes couches de calcaires. Cette masse d'eau est dite sédimentaire et en raison de la différence de perméabilité des couches du sol, l'écoulement est considéré poreux et fissuré.

À noter que les calcaires de Beauce ont été identifiées dans le SDAGE Loire-Bretagne comme étant des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable (NAEP).

État des masses d'eau souterraines

L'état des masses d'eau repose sur les états des lieux délivrés en 2019 pour les bassins de Seine-Normandie et de Loire-Bretagne.

Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Etat chimique de la masse d'eau				Etat quantitatif
		Etat chimique global	Paramètre nitrates	Paramètre pesticides	Paramètre déclassant	
Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres	FRGG092	Etat médiocre	Etat médiocre	Etat médiocre	Nitrates Pesticides	Etat médiocre
Albien-néocomien captif	FRHG218	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état

La masse d'eau de niveau 1 correspondant aux calcaires de Beauce présente un état médiocre global en 2019.

D'après les cartes de la situation des nappes d'eau souterraine établies par le BRGM d'après les données de la banque ADES, les niveaux de nappes étaient bas à modérément bas sur l'Île-de-France en 2023.

Cependant, une recharge globale des nappes est observée en 2024 présentant un niveau modérément haut à haut sur le territoire de l'Étampois. Le niveau haut est maintenu entre 2024 et 2025 d'après les données au 1er février 2025.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Hydrogéologie : eaux souterraines

Objectifs de qualité des masses d'eau souterraines

Les objectifs à atteindre sont déterminés dans les SDAGEs. Pour les deux masses d'eau souterraines, les objectifs pour 2027 sont les suivants :

Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Objectif d'état							
		Quantitatif			Chimique			Global	
		Objectif	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motif en cas de recours au dérogation	Objectif	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motif en cas de recours au dérogation	Objectif	Echéance d'atteinte de l'objectif
Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres	FRGG092	Bon état	2021	CD, FT	OMS (Pest autorisé)	2027	CD, FT	OMS	2033
					Bon état (pest interdit)	2033	CN	Bon état	
					Bon état (nitrates)	2033	CN	Bon état	
Albien-néocomien captif	FRHG218	Bon état	Depuis 2015	-	Bon état	Depuis 2015	-	Bon état	Depuis 2015

FT : Faisabilité technique – CD : Coût disproportionné – CN : Conditions naturelles

OMS : Objectif Moins Strict – Pest : pesticides

D'après les données sur le niveau des nappes (voir ci-avant), l'état quantitatif de la masse d'eau « multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres » tend vers l'objectif de bon état. Néanmoins, il n'est pas possible de conclure sur la stabilité de l'état quantitatif.

Pour la concentration en pesticides, l'objectif est moins strict (OMS). L'atteinte d'un bon état d'ici 2027 apparait impossible du fait des coûts disproportionnés ou des limites techniques. L'objectif pour ce paramètre est donc de rechercher l'écart le plus faible entre son état actuel et le bon état chimique.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Hydrographie : eaux superficielles

Réseau hydrographique

Le territoire de l'Étampois Sud-Essonne est irrigué par le cours d'eau de la Juine et certains de ses affluents. Ce réseau hydrographique s'organise en 8 bassins versants topographiques. Ce découpage permet de mieux comprendre le cheminement des eaux de pluie s'abattant sur le territoire et ainsi, identifier plus facilement les sources de dégradation de la qualité de l'eau ou les facteurs amplificateurs du risque d'inondation par ruissellement des eaux de pluie.

La Juine arrose le centre du territoire du sud au nord. Le cours d'eau prend sa source à Autruy-sur-Juine et s'écoule sur 52 km avant de se jeter dans l'Essonne à Vert-le-Petit. La Juine est alimentée par quatre affluents présents sur le territoire du SCoT : l'Eclimont en rive droite, la Marette de Guillerval, la Louette et la Chalouette en rive gauche.

Ces cours d'eau ont la particularité d'être des rivières dites « de nappe » en raison de leur recharge fortement liée au niveau de la nappe affleurante. La Juine et ses affluents, en lien avec la nappe de Beauce, présentent un débit plutôt stable toute l'année.

La Juine est bordée de ripisylves sur la majeure partie de son parcours. Lorsque son tracé traverse les espaces urbains, ses berges sont artificialisées.

Le bras secondaire de 6 km, la rivière le Juineteau, prend sa source à Vauvert sur la commune d'Ormoy-la-Rivière avant de se jeter dans la rivière d'Étampes.



Passage de la Juine au Pont de Boigny à Le Mérévillois (IEA)



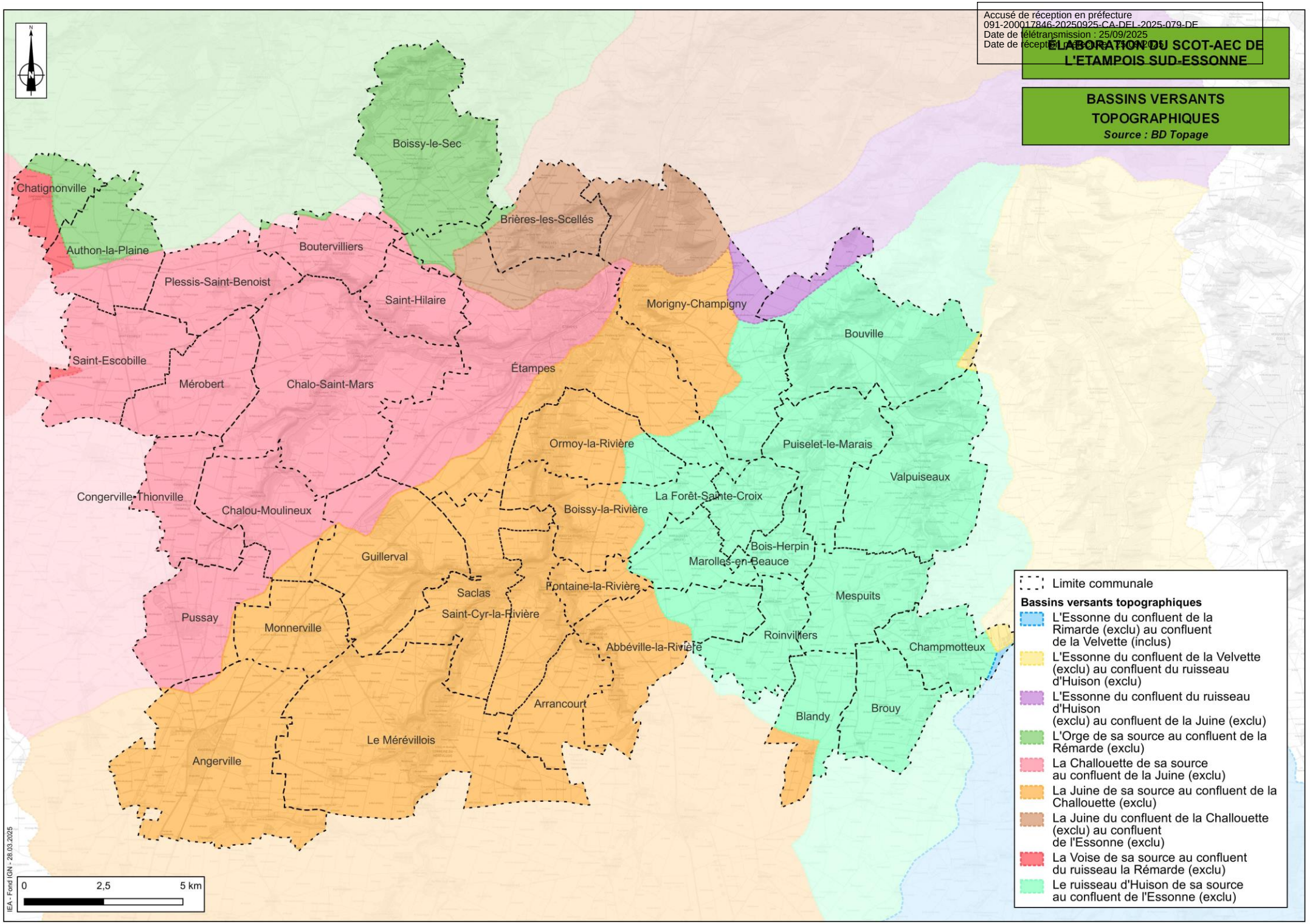
Passage de la Juine à Étampes (IEA)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

BASSINS VERSANTS TOPOGRAPHIQUES

Source : BD Topage



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Hydrographie : eaux superficielles

La Chalouette prend sa source sur la commune de Chalou-Moulineux en amont du grand étang de Moulineux et conflue avec la Louette à Étampes. Classée en première catégorie piscicole, la rivière est identifiée comme « réservoir de biodiversité intéressant » en raison des espèces patrimoniales qui s'y abritent : Brochet, Chabot, Goujon, Loche franche et Truite fario.

La Louette prend sa source sur la commune de Saint-Hilaire à proximité du bois de la « Montagne » avant de traverser les cressonières et les peupleraies d'Étampes. Tout comme la Chalouette, la Louette est classée en première catégorie piscicole et abrite les mêmes espèces patrimoniales.

À Étampes, la Louette et la Chalouette confluent pour former la rivière d'Etampes. Un bras secondaire s'écoule en parallèle, il s'agit de la rivière des Près. Ce cours d'eau est absorbé par la rivière d'Étampes avant le port d'Étampes avant de se jeter dans la Juine à Morigny-Champigny.

Plus au sud, l'Éclimont prend sa source à Abbéville-la-Rivière et se jette dans la Juine à Boissy-la-Rivière. Ce cours d'eau s'écoule à travers de boisements alluviaux et quelques milieux ouverts d'intérêt patrimoniaux (pelouses calcaires). L'Éclimont est aussi classé en première catégorie piscicole, il abrite la Truite fario, le Chabot et le Lamproie de Planer.

Ce classement pour les mêmes espèces est aussi attribué à la Marette de Guillerval. Ce cours d'eau prend sa source sur la commune de Guillerval et se jette dans la Juine au niveau de la commune de Saclas. Le ruisseau traverse des boisements alluviaux d'Aulnaie-Frênaies ou de chênaies-charmaies ainsi que des jardins.



Passage de la Louette au parc Jérôme Lejeune à Saint-Hilaire (IEA)



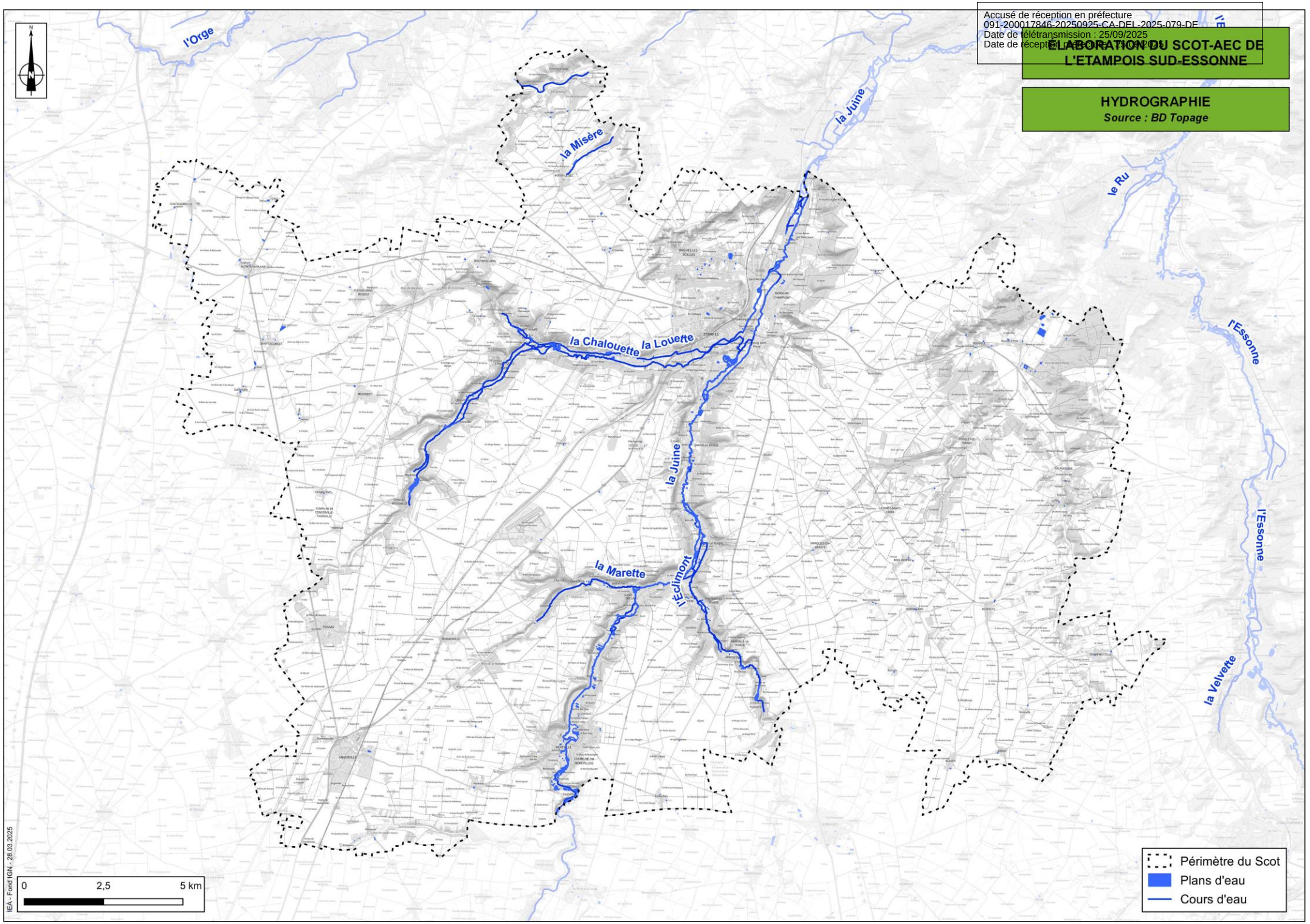
Passage de la Chalouette rue du Dr Solon à Chalo-Saint-Mars (IEA)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

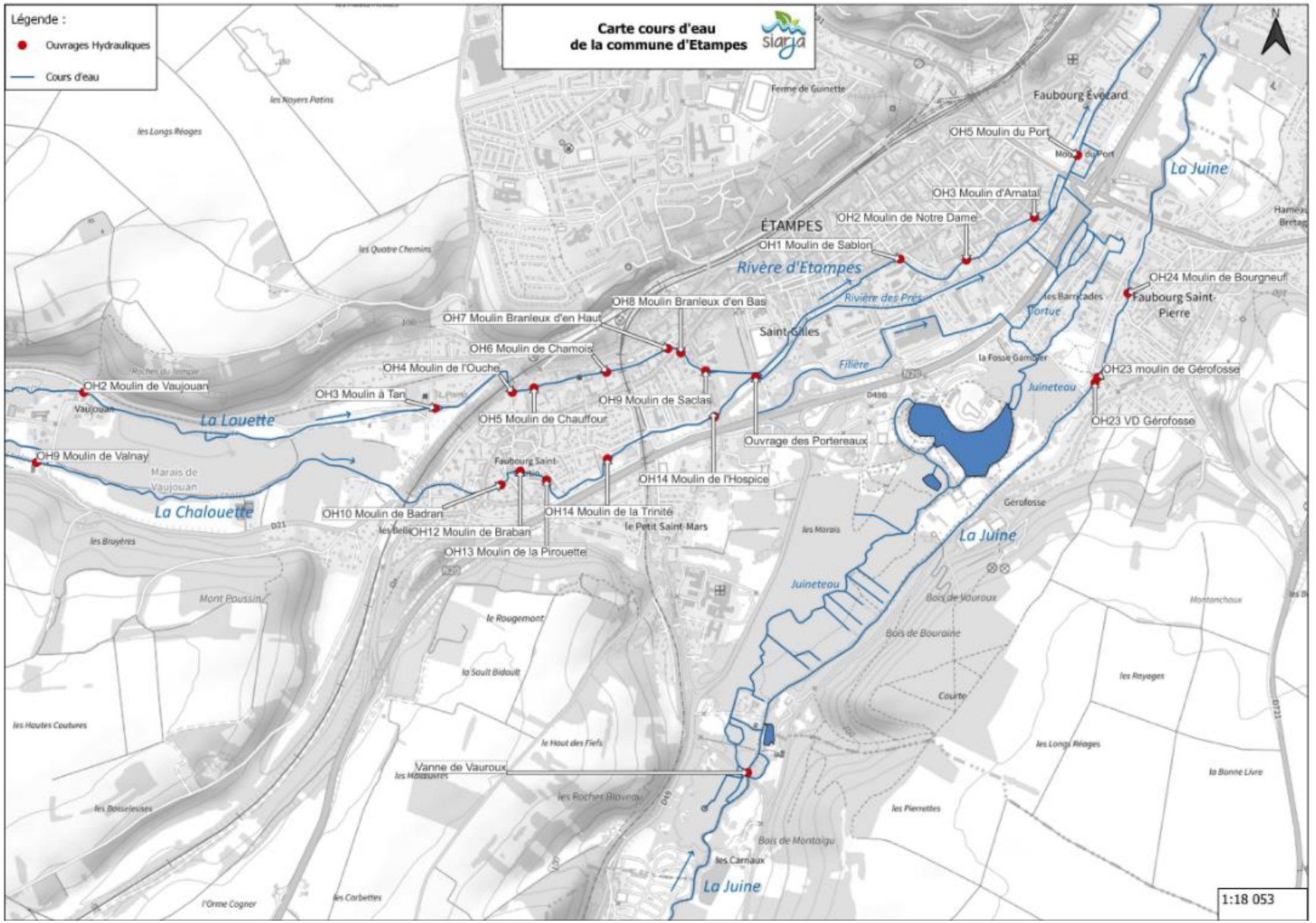
HYDROGRAPHIE

Source : BD Topage



IEA - Fond IGN - 28.03.2025

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

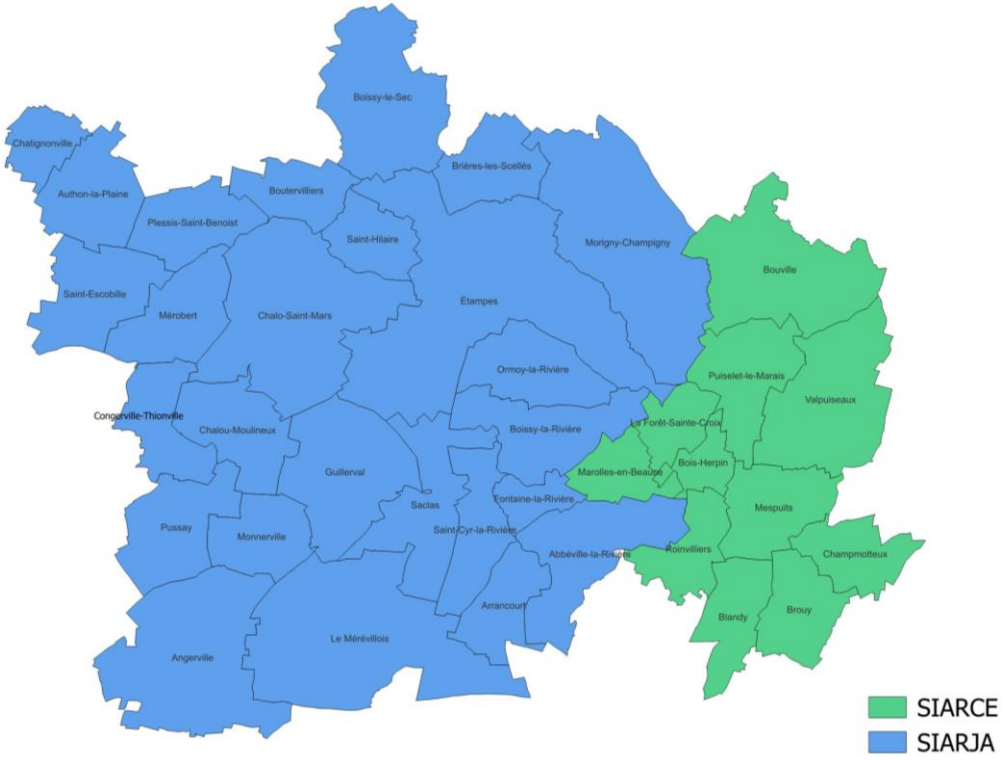


Zoom du réseau hydrographique sur la commune d'Etampes (SIARJA)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Hydrographie : eaux superficielles

Sur le territoire, deux syndicats des eaux se partagent la compétence « Gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations » (GEMAPI) : le Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière Juine et de ses Affluents (SIARJA) et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau (SIARCE).



Périmètre des syndicats sur le territoire du CAESE

Le SIARJA s'occupe de la gestion des cours d'eau inclus dans son périmètre. Cette gestion permet de préserver ou d'améliorer la qualité écologique et fonctionnelle de la Juine et de ses affluents. Les actions sont portées par une politique de contractualisation à travers un contrat de territoire Eau, Climat et Trame verte et bleue de la Juine et de ses affluents. Le 4ème 2026-2030 est en cours d'élaboration.

Sur le territoire du CAESE, le SIARJA a entrepris des travaux de restauration. Entre 2020 et 2024, le syndicat a entrepris des études sur 12,5 km de rivière de la CAESE, ce tronçon se situe entre le Mérévillois et Saclas. Ces études ont mené à la maitrise foncière de l'ancienne pisciculture des lavandières par le SIARJA et à la restauration écologique du Domaine de Méréville par le Conseil Départemental.

De plus, le retrait d'un obstacle à l'écoulement et la reconstitution du lit de la Marette de Guillerval ont été réalisés en 2015. 300 mètres linéaire ont été aménagés sur la Juine comprenant la création de banquettes alluviales et la végétalisation de berges.

Aucun cours d'eau du périmètre du SIARCE n'est présent sur le territoire du CAESE.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Hydrographie : eaux superficielles

État des masses d'eau superficielles

Le territoire du SCoT comprend 7 masses d'eau superficielles. 5 d'entre elles sont reliées au bassin versant de la Juine (code FRHR95). Les deux autres sont liées au nord au bassin versant de l'Orge et à l'est au bassin versant de l'Essonne.

D'après l'état de lieux 2019 du SDAGE Seine-Normandie, l'ensemble des masses d'eau présente un bon état chimique sans ubiquiste et seulement deux d'entre elles apparaissent en bon état écologique global.

Les caractéristiques hydromorphologiques contraintes par l'artificialisation des cours d'eau expliquent les résultats de l'état écologiques. Les effets de blocage, de retenue et/ou de cloisonnement limitent le transport sédimentaire et engendre un appauvrissement des biotopes et des dynamiques biologiques.

Nom masse d'eau	Référence	Etat chimique		Etat écologique	Etat physico-chimique	Etat biologique
		Avec ubiquistes*	Sans ubiquistes*			
L'Orge de sa source au confluant de la remarde (inclus)	FRHR97	Mauvais	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais
Rivière la Chalouette	FRHR95A-F4570600	Mauvais	Bon	Médiocre	Bon	Médiocre
Ruisseau de la Marette	FRHR95A-F4565000	Mauvais	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais
Rivière l'éclimont	FRHR95A-F4567000	Mauvais	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais
La Juine de sa source au confluent de la Chalouette (inclus)	FRHR95A	Mauvais	Bon	Moyen	Moyen	Moyen
La Juine du confluent de la Chalouette (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)	FRHR95B	Mauvais	Bon	Bon	Bon	Bon
L'Essonne du confluent de la Rimarde (exclu) au confluent de la Juine (exclu)	FRHR93B	Mauvais	Bon	Bon	Bon	Bon

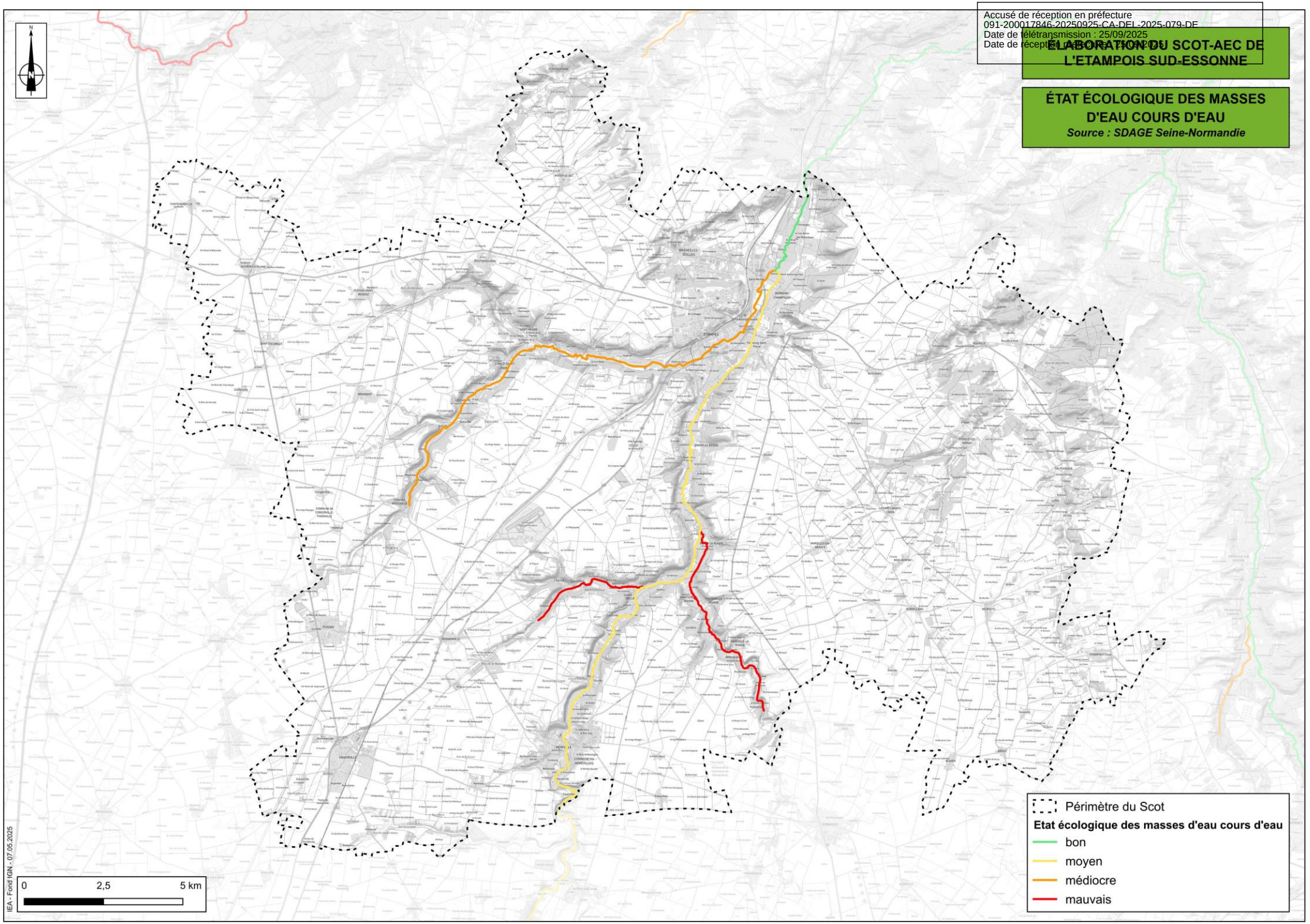
*« *Les ubiquistes sont des substances à caractère persistant, bioaccumulable et sont présentes dans les milieux aquatiques, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale. De ce fait, elles dégradent régulièrement l'état des masses d'eau et masquent les progrès accomplis par ailleurs.* » (Agence de l'eau)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU COURS D'EAU

Source : SDAGE Seine-Normandie



IEA - Fond IGN - 07.05.2025

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Hydrographie : eaux superficielles

Objectifs des masses d'eau superficielles

Les objectifs à atteindre sont déterminés dans le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027.

L'ensemble des masses devra rechercher l'atteinte du bon état écologique en 2027. Toutefois, trois masses d'eau sont concernées par des Objectifs Moins Stricts (OMS).

Cela correspond aux masses dont l'atteinte d'un bon état d'ici 2027 apparait impossible du fait des coûts disproportionnés ou des limites techniques. L'objectif pour ces masses est donc de rechercher l'écart le plus faible entre leur état et le bon état écologique.

Les objectifs des masses d'eau superficielles en relation avec le territoire intercommunal sont présentés ci-dessous :

Nom masse d'eau	Référence	Etat écologique			Etat chimique				
		Objectif d'état	Échéance d'atteinte avec l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état avec ubiquiste	Échéance d'atteinte avec l'objectif	Objectif d'état sans ubiquistes	Échéance d'atteinte avec l'objectif	Motifs de recours aux dérogations
L'Orge de sa source au confluant de la remarde (inclus)	FRHR97	OMS	2027	FT, CD	Bon état	2033	Bon état	Depuis 2015	FT, CN
Rivière la Chalouette	FRHR95A-F4570600	OMS	2027	FT	Bon état	2033	Bon état	Depuis 2015	FT, CN
Ruisseau de la Marette	FRHR95A-F4565000	Bon état	2027	FT, CD	Bon état	2033	Bon état	Depuis 2015	FT, CN
Rivière l'éclimont	FRHR95A-F4567000	Bon état	2027	FT	Bon état	2033	Bon état	Depuis 2015	FT, CN
La Juine de sa source au confluent de la Challouette (inclus)	FRHR95A	OMS	2027	FT, CD	Bon état	2033	Bon état	Depuis 2015	FT, CN
La Juine du confluent de la Challouette (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)	FRHR95B	Bon état	2021	FT	Bon état	2033	Bon état	Depuis 2015	FT, CN
L'Essonne du confluent du ruisseau d'Huison (exclu) au confluent de la Juine (exclu)	FRHR93B	Bon état	2021	FT	Bon état	2033	Bon état	Depuis 2015	FT, CN

FT : Faisabilité technique – CD : Coût disproportionné – CN : Conditions naturelles

Objectifs d'état des masses d'eau superficielles présentes sur le territoire de la CAESE (SDAGE Seine-Normandie 2022-2027)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Usages de l'eau

Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

Les Zones de Répartition des Eaux (ZRE) sont des « *zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins* » (DREAL).

Lorsqu'il est constaté une insuffisance quantitative, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins, un régime particulier est instauré dans les zones de répartition des eaux. Ces dispositions sont destinées, par une maîtrise de la demande en eau, à assurer la préservation des écosystèmes aquatiques, la protection quantitative et qualitative de la ressource, et sa valorisation économique.

L'ensemble du territoire est inscrit en ZRE. En termes d'eaux superficielles :

- **Trois communes, Chatignonville, Authon-la-Plaine et Boissy-le-Sec, sont comprises dans le bassin versant de l'Essonne ;**
- **Le reste des communes du territoire sont comprises dans le bassin versant de la Rémarde et de l'Orge.**

La totalité des communes sont concernées par la Nappe de Beauce et la nappe de l'Albien.

Ainsi, le territoire du SCoT est concerné par une ZRE des eaux superficielles et souterraines à partir du sol.

Aire d'Alimentation de Captage

Une AAC correspond à un « *ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement* » (BRGM).

Le territoire du SCoT est concerné par 15 ACC appartenant à la CAESE et 1 appartenant à Rambouillet Territoire (Corbreuse). Trois AAC ne sont pour le moment pas délimitées : celles d'Angerville 2 et 3 et celle de la prise d'eau de la Louette.

L'AAC de la Louette n'a pas été validée lors du CODERST 28 :

- D'une part en raison de l'étendue de l'AAC jugée trop importante jusqu'en Eure-et-Loir, avec un temps de transfert jugé trop important et une faible vulnérabilité à son extrémité ouest ;
- D'autre part en raison d'une possible interconnexion entre les rivières de la Louette et de la Chalouette, au niveau des cressonnières et au sein même de la nappe alluviale.

Les DUP sont en cours de rédaction pour la définition des périmètres de protection des captages d'Angerville 2 et 3. À l'issue de leur mise en place, les études pour la définition des périmètres des deux AAC seront lancées en 2025.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Usages de l'eau

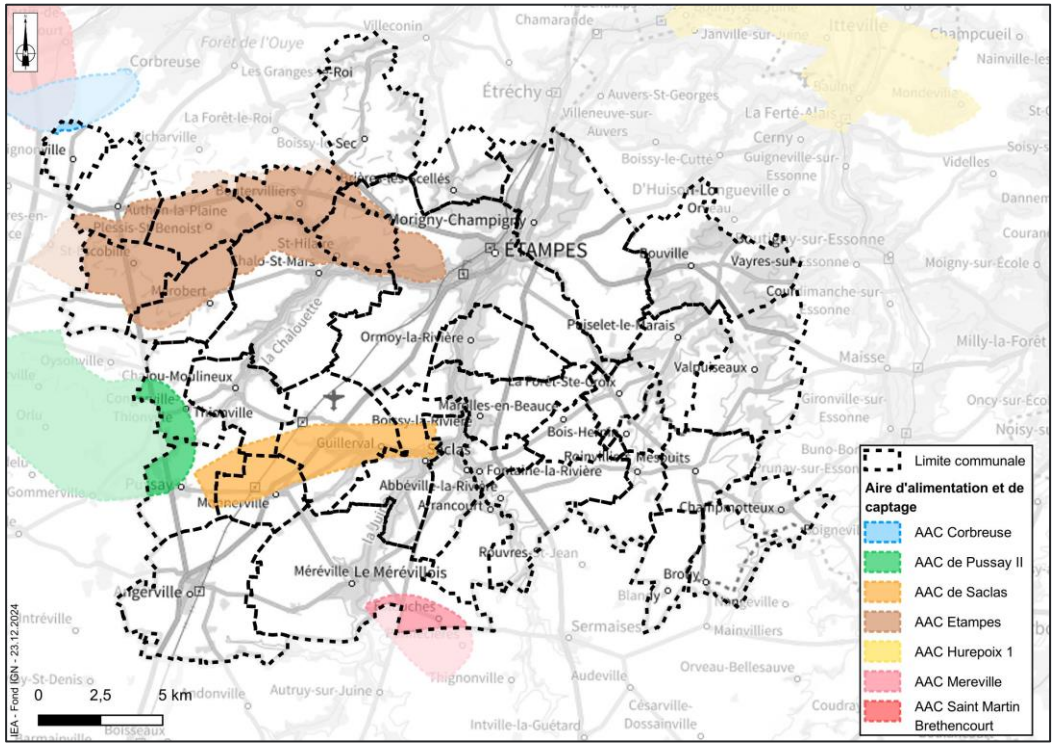
Nom de l'AAC	Communes concernées
Corbreuse	Chatignonville
Humery	Chalo-Saint-Mars, Etampes, Saclas et Guillerval
Pussay II	Pussay, Congerville-Thionville, Gommerville, Ardelu, Châtenay, Vierville, Oysonville, Sainville.
Saclas	Etampes, Saclas, Guillerval, Saint-Cyr-la-Rivière et Boissy-la-Rivière
Méréville	Le Mérévillois, Pannecières et Autruy-sur-Juine
Boutard	Allainville, Authon-la-Plaine, Boissy-le-Sec, Boutervilliers, Chalo-Saint-Mars, Chatignonville, Etampes, La Forêt-le-Roi, Plessis-Saint-Benoist, Richarville et Saint-Hilaire
Tronchet	Allainville, Authon-la-Plaine, Chalo-Saint-Mars, Garancières-en-Beauce et Plessis-Saint-Benoist
Plessis-Saint-Benoist	Allainville, Authon-la-Plaine, Chatignonville, Plessis-Saint-Benoist et Richarville
Bréau-Saint-Lubin	Allainville, Authon-la-Plaine, Chatignonville et Richarville
Garsenval	Monnerville, Pussay, Gommerville, Baudreville, Ardelu et Orlu
Blandy	Blandy, Sermaise, Mainvilliers et Audeville
Ormoy-la-Rivière	Ormoy-la-Rivière, Boissy-la-Rivière, Marolles-en-Beauce, Abbéville-la-Rivière
Argentière F4	La Forêt Sainte Croix, Boissy la Rivière, Marolles en Beauce, Fontaine la Rivière, Saint Cyr la Rivière, Saclas, Guillerval, Monnerville et Pussay
Argentière FSC5	La Forêt Sainte Croix, Boissy la Rivière, Marolles en Beauce, Abbeville la Rivière et Fontaine la Rivière
F6 Les Gâtines	La Forêt Sainte Croix, Marolles en Beauce, Fontaine la Rivière, Boissy la Rivière, Saint Cyr la Rivière, Saclas, Guillerval, Monnerville et Pussay
Bois Herpin	Bois Herpin, Roinvilliers, Marolles en Beauce, Abbeville la Rivière Arrancourt, Saint Cyr la Rivière, Saclas, Mérévillois, Monnerville, Angerville et Rouvres Saint Jean

En rouge, les communes ne faisant pas partie de la CAESE

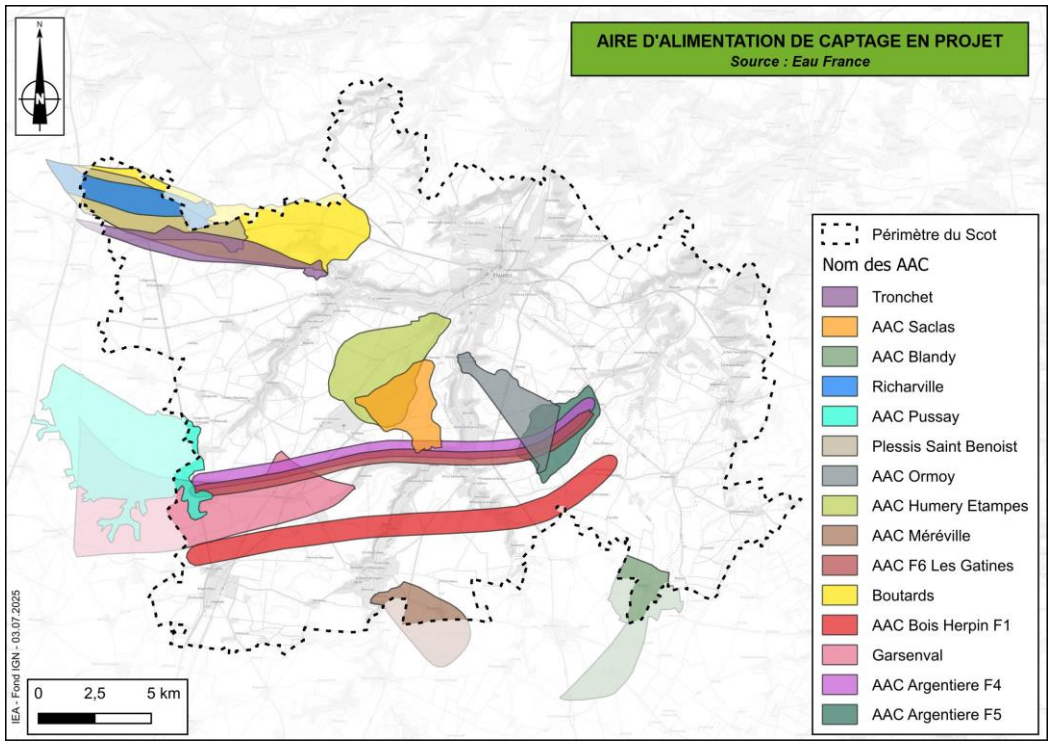
Communes concernées par les Aires d'Alimentation de Captage (CAESE)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Usages de l'eau



Localisation des Aires d'Alimentation de Captage (Agence de l'eau SN)



Délimitation des nouvelles Aires d'Alimentation de Captage sur le territoire de la CAESE (CAESE)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

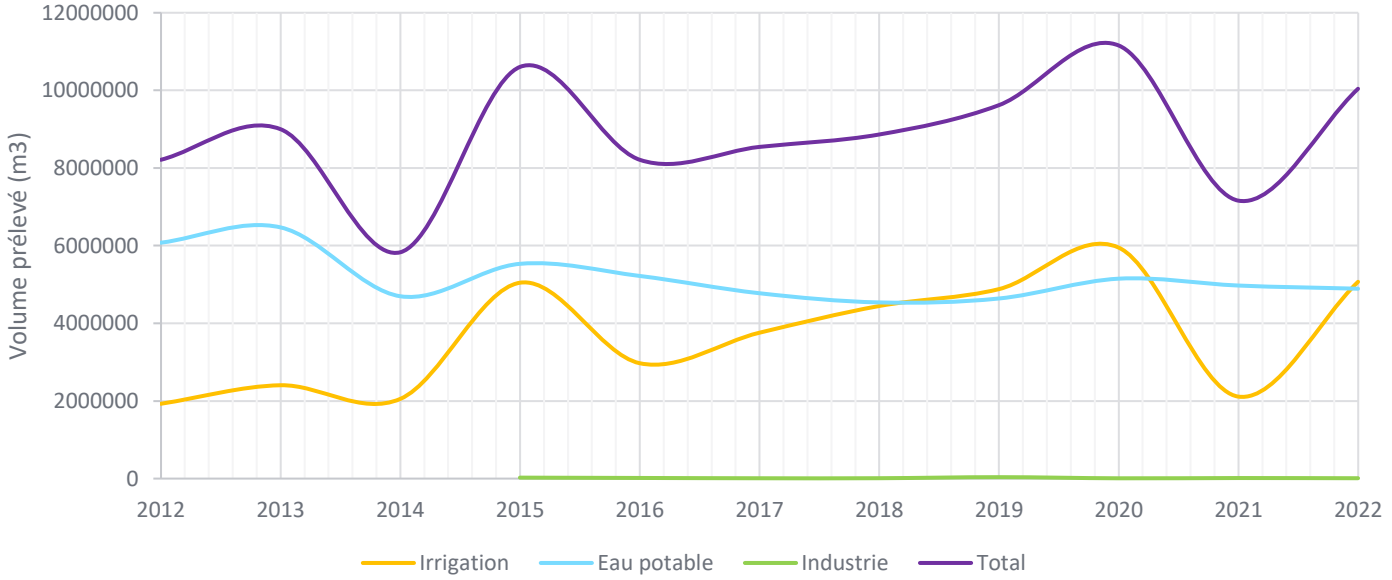
Usages de l'eau

Prélèvement en eau

La Banque Nationale de Prélèvements quantitatifs en Eau recense les prélèvements sur la ressource en eau déclarés. D'après ces données, l'utilisation de la ressource en eau sur le territoire est répartie inégalement entre l'usage domestique (eau potable), l'agriculture (irrigation), l'industrie et l'énergie. En 2022, **les prélèvements sont répartis entre l'usage agricole (environ 50,8%) et l'alimentation en eau potable (49,1%) et enfin aux activités industrielles (0,1%). Des prélèvements** à usage industriel ne sont enregistrés que sur la commune de Brières-les-Scellés au niveau du forage « Blanchisserie BSC »

Bien que les prélèvements soient volatiles, ceux-ci sont globalement en hausse depuis 2012. La variation totale des volumes prélevés dépend principalement des besoins en irrigation qui varient en fonction du climat. Les besoins en eau potable apparaissent en légère régression depuis 2012. En effet, entre 2012 et 2022, les prélèvements d'eau potable ont diminué d'environ 19,5%.

Il faut noter que les forages d'alimentation en eau potable sur Arrancourt et sur Champmotteux n'enregistrent aucun prélèvement depuis 2014.



Evolution du volume d'eau prélevé en fonction de l'usage entre 2012 et 2022 sur le territoire du CAESE (BNPE)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Usages de l'eau

Pollutions de l'eau

- **Pollutions aux nitrates**

La directive 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dénommée directive "nitrates" constitue le principal instrument réglementaire pour lutter contre les pollutions liées à l'azote provenant de sources agricoles. « *Elle vise à protéger la qualité de l'eau en prévenant la pollution des eaux souterraines et superficielles par les nitrates et en promouvant l'usage des bonnes pratiques agricoles. Cette directive fait partie intégrante de la directive cadre sur l'eau (DCE) et est l'un des instruments clés dans la protection des eaux contre les pressions agricoles* » (Eau France).

Suite à la 7ème campagne de surveillance du réseau nitrates (01/10/2018 au 30/09/2019) les zones vulnérables du bassin Seine-Normandie ont été révisées. Au total, 7475 communes sont ainsi proposées au classement en zones vulnérables en 2021, soit 93 % des communes du bassin Seine-Normandie (selon le référentiel INSEE défini au 1er janvier 2021).

Selon ce nouvel arrêté de désignation signé le 4 août 2021, l'ensemble des communes du territoire du SCoT est classé en zone vulnérable.

Un programme d'action nitrates est décliné au niveau national et régional. Il comprend des mesures obligatoires au titre de la directive européenne ainsi que des mesures issues du Grenelle de l'environnement. Le programme d'actions régional nitrates francilien est en cours de révision, sa septième version entrera en vigueur à l'automne 2022.

- **Eutrophisation**

Le phénomène d'eutrophisation anthropique est « un processus associé à la surproduction de matières organiques induit par des apports anthropiques en phosphore et en azote » (CNRS).

Le classement en « zone sensible » est destiné à protéger les eaux de surfaces des phénomènes d'eutrophisation. Le classement d'un territoire en zone sensible implique des normes sur les rejets des stations d'épuration sur les paramètres phosphore ou azote, voire bactériologiques.

Les communes du territoire du SCoT, comme l'ensemble du bassin Seine-Normandie, sont répertoriées en zone sensible.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Usages de l'eau

Alimentation en eau potable

La distribution de l'eau potable est la compétence de l'agglomération depuis le 1er janvier 2020 au titre de la loi NOTRe.

La CAESE a délégué une partie de la compétence comme suit :

Commune	Origine de l'eau distribuée	Gestionnaire
Secteur Eau Régie		
Blandy	Forage de Blandy	Régie avec prestations de service VEOLIA EAU
Brouy	Forage de Blandy	
Champmotteux	Import SIEPB	
Guillerval	Forage de Blandy - Usine de Garsenval (Guillerval) - Forage de St Apolline (Chalou-Moulineux)	
Châlou Moulineux		
Congerville - Thionville		
Châlo-Saint-Mars	Forages Le Tronchet et Des Boutards (Châlo-Saint-Mars)	
Saint-Hilaire		
Concession Eau Région Etampes - SIEPB		
Etampes	Usine de potabilisation du Moulin à Tan (Forages Humery et prise eau superficielle La Louette) - Usine de déferrisation d'Ormoy-la-Rivière - Forage et usine de Déferrisation de Bois-Herpin - Forages F4 et F5 Argentière - Production des Gâtines La Forêt St Croix - Production de Saclas	Concession à VEOLIA EAU
Ormoy-la-Rivière		
Saclas		
Abbeville-la-Rivière		
Arrancourt		
Bois-Herpin		
Boissy-la-Rivière		
Bouville		
Brières-les-Scellés		
Fontaine-la-Rivière		
La Forêt-Sainte-Croix		
Marolles-en-Beauce		
Mespuits		
Morigny-Champigny		
Puiselet-le-Marais		
Roinvilliers		
Saint-Cyr-la-Rivière		
Valpuiseaux		
Merevillois (Estouches)		

Manque d'information sur le SIAEP de la Région du Plessis-Saint-Benoist et de la SEOE Eaux de Levenelle. + ajout des rendements des réseaux

La qualité de l'eau prélevée est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés d'après les dernières analyses effectuées entre le 24/12/2024 et le 28/03/2025.

Commune	Origine de l'eau distribuée	Gestionnaire
Merevillois (Estouches)		
DSP EAU ANGERVILLE		
Angerville	Puits F1 rue de Ouestreville - Forage F2 rue de Ouestreville - Station de déferrisation	Concession à Suez Eau France
DSP EAU LE MEREVILLOIS		
Mérévillois	Forage F1 et station de production de Semainville	Concession Société Française de Distribution d'Eau (filiale de Veolia)
DSP EAU PUSSAY		
Pussay	Puits de Pussay - Usine de potabilisation par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP)	Concession Société Française de Distribution d'Eau (filiale de Veolia)
DSP EAU MONNERVILLE		
Monnerville	Pas d'installation : achat d'eau de la commune de Pussay et l'usine de Garsenval	Concession Société Française de Distribution d'Eau (filiale de Veolia)
SIAEP de la Région du Plessis-Saint-Benoist		
Authon-la-Plaine		
Boutervilliers		
Mérobert		
Plessis-Saint-Benoist		
Saint-Escobille		
SEOE EAUX DE LAVENELLE		
Boissy-le-Sec		

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Usages de l'eau

Au total, 44 captages pour l'alimentation en eau potable sont recensés sur le territoire du SCoT dont 17 sont abandonnés.

L'ensemble des 27 captages en exploitation pompe de l'eau souterraine à l'exception du captage « Prise d'eau d'Étampes » qui distribue de l'eau superficielle qui provient de la Louette.

Nom de la commune	Nom de l'installation	Unité de gestion	Maitre d'ouvrage	Exploitant
Angerville	capt.angerville i	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
	capt.angerville ii (forage)	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
	capt.angerville ii (forage)	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
Blandy	capt.les ouches (blandy)	CAESE	CAESE	CAESE
	capt.les ouches (blandy)	CAESE	CAESE	CAESE
Bois-Herpin	capt.bois h2 (bois herpin f1)	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
Boissy-le-Sec	capt.l'epine de lavenelle	seoe see	syndicat des eaux ouest essonne	suez eau france
Chalo-Saint-Mars	capt.boutards (chalo st mars)	CAESE	CAESE	CAESE
	capt.tronchet (chalo st mars)	CAESE	CAESE	CAESE
Chalou-Moulineux	capt.source ste appoline	CAESE	CAESE	CAESE
	capt.source ste appoline	CAESE	CAESE	CAESE
Étampes	prise d'eau d'etampes	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
	capt. lhumery f4	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
	capt.lhumery f5	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
La Forêt-Sainte-Croix	capt.fsc4	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
	capt.fsc5-l'argentiere	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
	capt.f6	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
Guillerval	capt.garsenval	CAESE	CAESE	CAESE
Le Mérévillois	capt.bois de la justice 1976	camping bois de la justice (prive)	camping le bois de la justice	camping le bois de la justice
	capt.puimere semainvillle	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
Ormoy-la-Rivière	capt.ormoy la riviere ii	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
Plessis-Saint-Benoist	capt.plessis st benoist	si plessis st b	siaep de la région du plessis-saint-benoist	veolia eau secteur ouest
	capt.plessis st benoist	si plessis st b	siaep de la région du plessis-saint-benoist	veolia eau secteur ouest
Pussay	capt.pussay ii	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
	capt.pussay ii	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
Saclas	capt.saclas	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest
	capt.saclas	caese veolia	CAESE	veolia eau secteur ouest

Captages en exploitation sur le territoire du CAESE (Agence Régionale de Santé - Atlasanté)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Usages de l'eau

Gestion des eaux usées

La compétence d'assainissement collectif et non collectif est également obligatoirement transférée aux intercommunalités en 2026.

- **Assainissement collectif**

Actuellement les stations d'épuration en fonctionnement sur le territoire intercommunal d'après le portail d'assainissement sont au nombre de 21. La majorité d'entre elles sont de petites stations ayant comme capacité nominale un maximum allant de 60 à 900 Equivalent Habitant. 5 stations peuvent prendre en charge une capacité nominale allant de 1100 à 6000 Equivalent Habitant. La plus grosse station d'épuration est celle d'Étampes qui est capable de gérer 55 000 Equivalent Habitant.

D'après les données de 2023, sept stations d'épuration ne sont pas conformes en performance et/ou en équipement. La STEP qui traite la majeure partie des eaux usées, celle d'Étampes, était conforme en 2023.

- **Assainissement non collectif**

En 2022, seulement 71% des dispositifs sur le territoire ont été évalués.

D'après le rapport annuel d'activité du service public d'assainissement non collectif (ANC) de la CAESE, ¾ des dispositifs ANC contrôlés ne sont pas conformes. Ce constat est plus ou moins constant depuis 2012.

Le nombre d'équipements contrôlés varie entre 100 et 370 depuis 2012. Le nombre d'équipements contrôlés s'élève à 116 en 2023.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio non-conformité	76 %	72 %	79 %	86 %	81 %	89 %	90 %	90 %	89%	87%	83%	83%

Ratio de non-conformité des équipements ANC contrôlés par an (Rapport Annuel d'Activités de l'Assaisnissement non collectif 2023 du CAESE)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

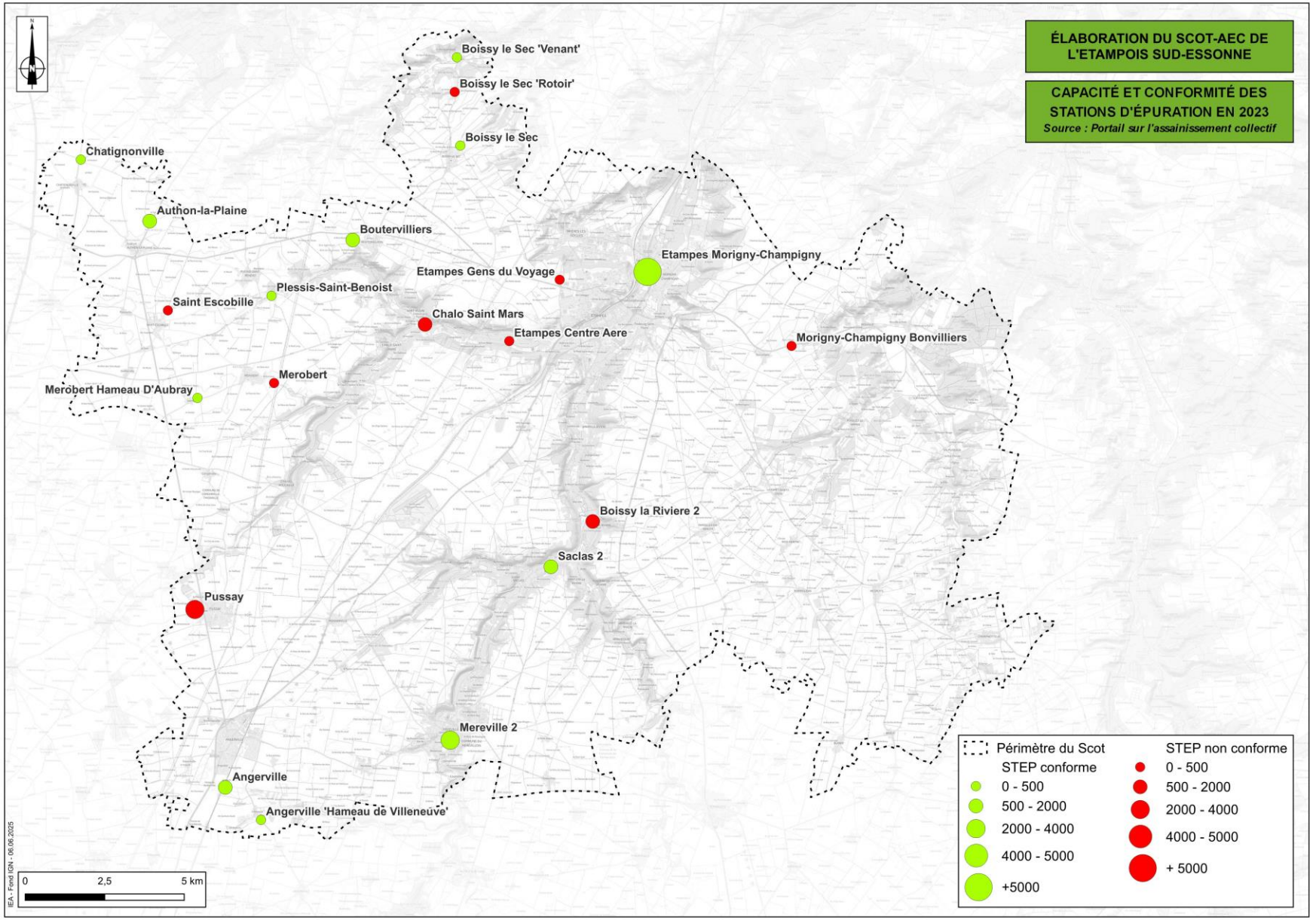
Usages de l'eau

Gestion des eaux usées

Nom de la station de traitement	Commune d'implantation	Capacité nominale (EH)	Charges entrantes (EH) en 2023	Conformité 2023
STEP Angerville	Angerville	6 000	4 282	Conforme
Angerville 'Hameau de Villeneuve'	Angerville	150	49	Conforme
Authon-la-Plaine	Authon-la-Plaine	560	62	Conforme
Boissy-la-Rivière 2	Boissy-la-Rivière	900	181	Non conforme en performance (MES)
Boissy-le-Sec	Boissy-le-Sec	400	360	Conforme
Boissy-le-Sec 'Rotoir'	Boissy-le-Sec	250	0	Non conforme en performance
Boissy-le-Sec 'Venant'	Boissy-le-Sec	100	0	Conforme
Boutervilliers	Boutervilliers	550	360	Conforme
Chalo Saint Mars	Chalo-Saint-Mars	1100	682	Non conforme en performance en équipement
Chatignonville	Chatignonville	200	0	Conforme
Etampes Centre Aéré	Etampes	0	0	-
Etampes Gens du Voyage	Etampes	60	0	-
Etampes Morigny-Champigny	Etampes	55 000	41 735	Conforme
Mereville 2	Le Mérévillois	4 000	1 943	Conforme
Mérobert	Mérobert	500	298	Non conforme en performance (pH)
Mérobert Hameau d'Aubray	Mérobert	60	0	Conforme
Morigny-Champigny Bonvilliers	Morigny-champigny	400	144	Non conforme en performance (DBO5, DCO, MES)
Plessis-Saint-Benoist	Plessis-Saint-Benoist	450	0	Conforme
Pussay	Pussay	3 000	1 870	Non conforme en équipement et en performance (DBO5)
Saclas 2	Saclas	2 000	3 036	Conforme
Saint-Escobille	Saint-Escobille	500	211	Non conforme en performance (DCO, MES)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Usages de l'eau



Capacité et conformité des stations d'épuration du territoire de la CAESE en 2023 (Portail sur l'assainissement collectif)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Atouts

- Une politique de l'eau développée à l'échelle du territoire : toutes les communes incluses dans le périmètre d'un SAGE, présence de deux syndicats de rivière ;
- Un bon état quantitatif et qualitatif de la masse d'eau profonde : nappe de l'albien-néocomien ;
- Un réseau hydrographique développé structurant le territoire ;
- Une diminution des prélèvements en eau potable de 19,5% entre 2012 et 2022 ;
- Une bonne qualité de l'eau potable distribuée sur l'ensemble du territoire ;
- Une protection de la ressource en eau mise en place sur une partie du territoire par la présence de 5 AAC.

Faiblesses

- La présence de 12 sites pollués connus et de 244 sites potentiellement pollués ;
- Un état chimique médiocre de la masse d'eau souterraine d'échelon 1 au droit du territoire dû à une forte concentration en pesticides et en nitrates ;
- 1 seule masse d'eau superficielle en bon état écologique et seulement 2 en bon état chimique (hors ubiquistes) ;
- 4 ZRE sur le territoire de la CAESE dont deux pour les nappes souterraines et deux pour les eaux de surface ;
- Un territoire marqué par une insuffisance périodique de la ressource en eau et des prélèvements partagés entre l'agriculture et l'eau potable ;
- Une gestion des eaux usées fragile : 6 STEP non conforme en 2023 sur les 14 en fonctionnement et ¾ des installations d'assainissement non collectif contrôlés non conforme en 2023

Opportunités

- Un document cadre en matière de gestion des ressources du sous-sol (SRC) en cours d'élaboration ;
- Discussion et mise en place de nouvelles Aires d'Alimentation de Captage sur le bassin Seine-Normandie ;
- Potentiel de mares à réhabiliter pour la gestion des eaux pluviales

Menaces

- La disponibilité en eau potable variable : niveau quantitatif de la nappe de Beauce changeant et dépendant du climat ;
- Un état global des masses d'eau superficielles qui tend à se dégrader : non amélioration, voire dégradation, de certains états chimiques et écologiques entre les états des lieux de 2017 et 2022.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu

Le réseau Natura 2000

La Directive européenne 92/43/CEE modifiée, dite Directive Habitats, porte sur la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages. En fonction des espèces et habitats d'espèces cités dans ces différentes annexes, les États membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

La Directive Oiseaux n°2009/147/CE concerne, quant à elle, la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux ainsi que celle de leurs habitats en désignant des Zones de Protection Spéciale (ZPS) selon un processus analogue à celui relatif aux ZSC.

Le réseau Natura 2000 forme ainsi un ensemble européen réunissant les ZSC et les ZPS. Dans tous les sites constitutifs de ce réseau, les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces concernés. Dans ce but, la France a choisi la contractualisation sur la base des préconisations contenues dans les Documents d'Objectifs (DOCOB).

Le territoire du SCoT **recense 3 sites Natura 2000 :**

Type	Code officiel	Appellation	Superficie totale
ZSC	FR1100810	Champignonnières d'Étampes	0,02 ha
ZSC	FR1100800	Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine	103 ha
ZSC	FR1100802	Pelouses calcaires du Gâtinais	310 ha

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu

- **Le réseau Natura 2000**

Site « Champignonnières d'Étampes » (ZSC)

Le site est une ancienne carrière souterraine qui a été transformée en champignonnière. Il est composé d'une seule classe d'habitat : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes inérieures, Neige ou glace permanente (code N22).

L'activité est désormais arrêtée et le site est devenu un des sites franciliens les plus importants pour les chauves-souris. Il a été observé 6 espèces différentes entre 1988 et 1994. Trois d'entre elles font partie de l'annexe II de la directive :

– Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
– Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ;
– Le Grand Murin (*Myotis myotis*).

La vulnérabilité du site réside dans la fréquentation humaine, malgré la fermeture du site. En effet, le passage peut causer d'éventuels dérangements pour les chiroptères.

Site « Pelouses calcaires de la Haute-Vallée de la Juine » (ZSC)

Ce site N2000 se situe sur un plateau calcaire ponctué de sables et grès de Fontainebleau. Le sol filtrant et son climat à précipitations assez faibles ont permis le développement d'une végétation à influence méridionale marquée.

Il se compose des grands types de milieux suivants :

– Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 30% ;
– Pelouses sèches, Steppes : 70%.

Les milieux ouverts du site abritent des espèces végétales en limite d'aire de répartition septentrionale, protégées au niveau régional même si ces dernières n'appartiennent pas à l'annexe II de la directive Habitats.

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié le classement de ce site en ZSC sont au nombre de 2 du groupe des insectes :

– L'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) ;
– Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

La principale vulnérabilité des habitats caractéristiques est la surfréquentation, notamment le passage de véhicules motorisés.

De plus, les pelouses s'appauvrissent proportionnellement à leur niveau de fermeture.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu

Site « Pelouses calcaires du Gâtinais » (ZSC)

Ce site N2000 est inclus dans un ensemble paysager formé par un réseau de vallées sèches.

Il se compose des grands types de milieux suivants :

Pelouses sèches, Steppes : 73% ;
Forêts caducifoliées : 13% ;
Forêts mixtes : 12% ;
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 2%.

Les milieux ouverts du site abritent des espèces végétales en limite d'aire de répartition septentrionale, protégées au niveau régional même si ces dernières n'appartiennent pas à l'annexe II de la directive Habitats.

L'espèce d'intérêt communautaire, du groupe des insectes, ayant justifié le classement de ce site en ZSC est la suivante : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

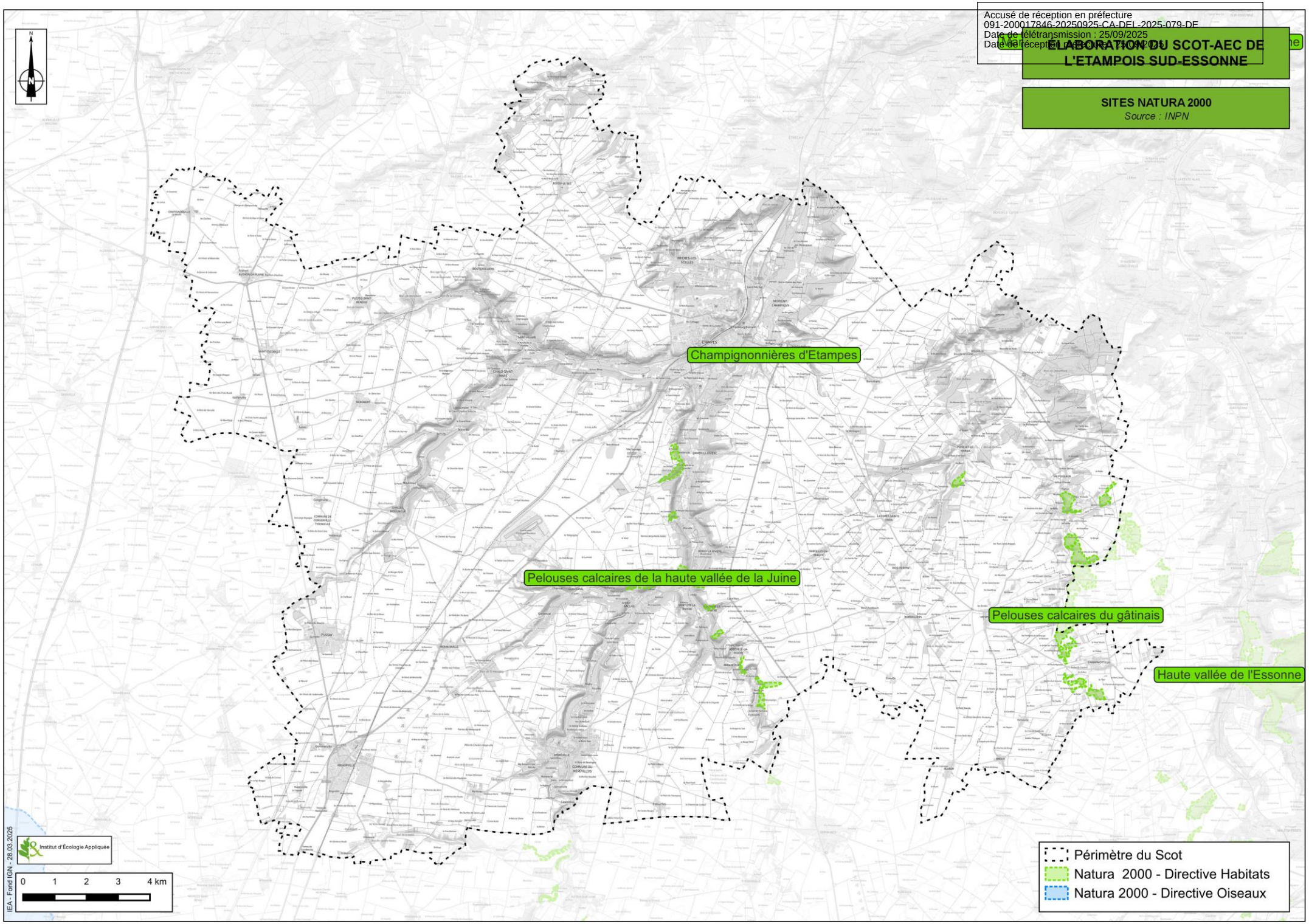
La sensibilité principale du site est la fermeture des milieux ouverts. Ce phénomène peut être limité par une gestion adaptée du site.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

SITES NATURA 2000

Source : INPN



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu

- **Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique a pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes sur le plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Ces ZNIEFF représentent le résultat d'un inventaire scientifique. Leur valeur en jurisprudence est attestée.

Il faut distinguer deux types de classement :

– Les zones de type 1, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limitées ;

– Les zones de type 2, grands ensembles naturels et peu modifiés (massifs forestiers, vallées, plateaux, etc.), riches en espèces ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres biologiques en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

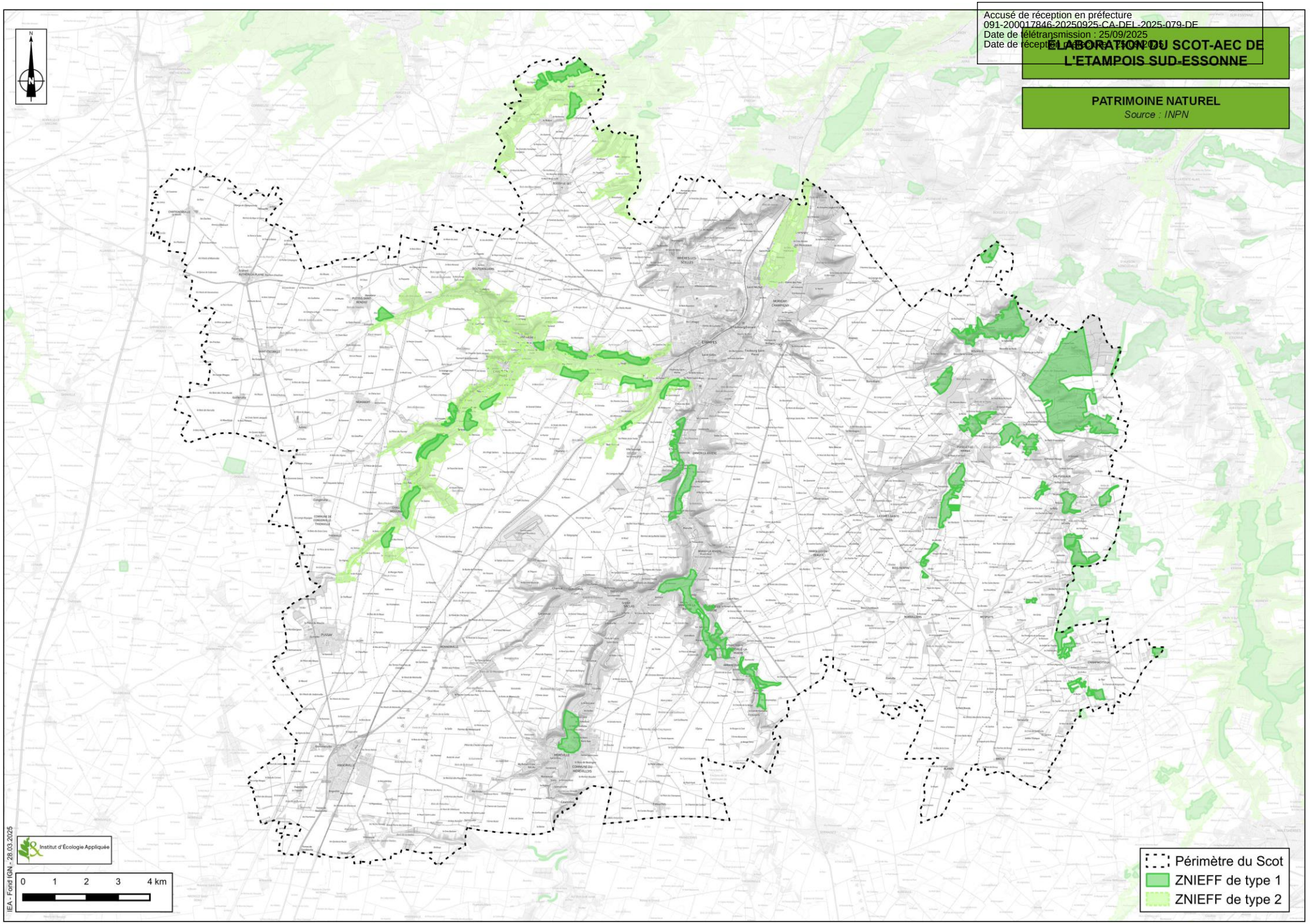
Le territoire est concerné par 46 ZNIEFF de type I et par 3 ZNIEFF de type II. Ces zones d'intérêt reconnu révèlent la présence d'habitats naturels représentant un enjeu de conservation fort.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

PATRIMOINE NATUREL

Source : INPN



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu

- **Les Terrains du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)**

Les conservatoires d'espaces naturels sont des associations départementales qui agissent dans le but de conserver le patrimoine naturel et la biodiversité. Pour cela, le CEN d'Ile-de-France mène plusieurs actions :

- Il achète des terrains ou passe des conventions avec les propriétaires pour protéger les espèces et milieux menacés.
- Il préserve d'anciennes carrières pour leur intérêt géologique.
- Il gère ces espaces avec le concours de scientifiques, pour conserver ou restaurer leurs richesses naturelles, et améliorer la connaissance des milieux et des espèces
- Il sensibilise le public et les scolaires par des actions d'animation et des visites guidées.

Le Conservatoire des Espaces Naturels d'Île-de-France est propriétaire de plusieurs parcelles du site Haute Vallée de la Juine et des Pelouses du Gâtinais.

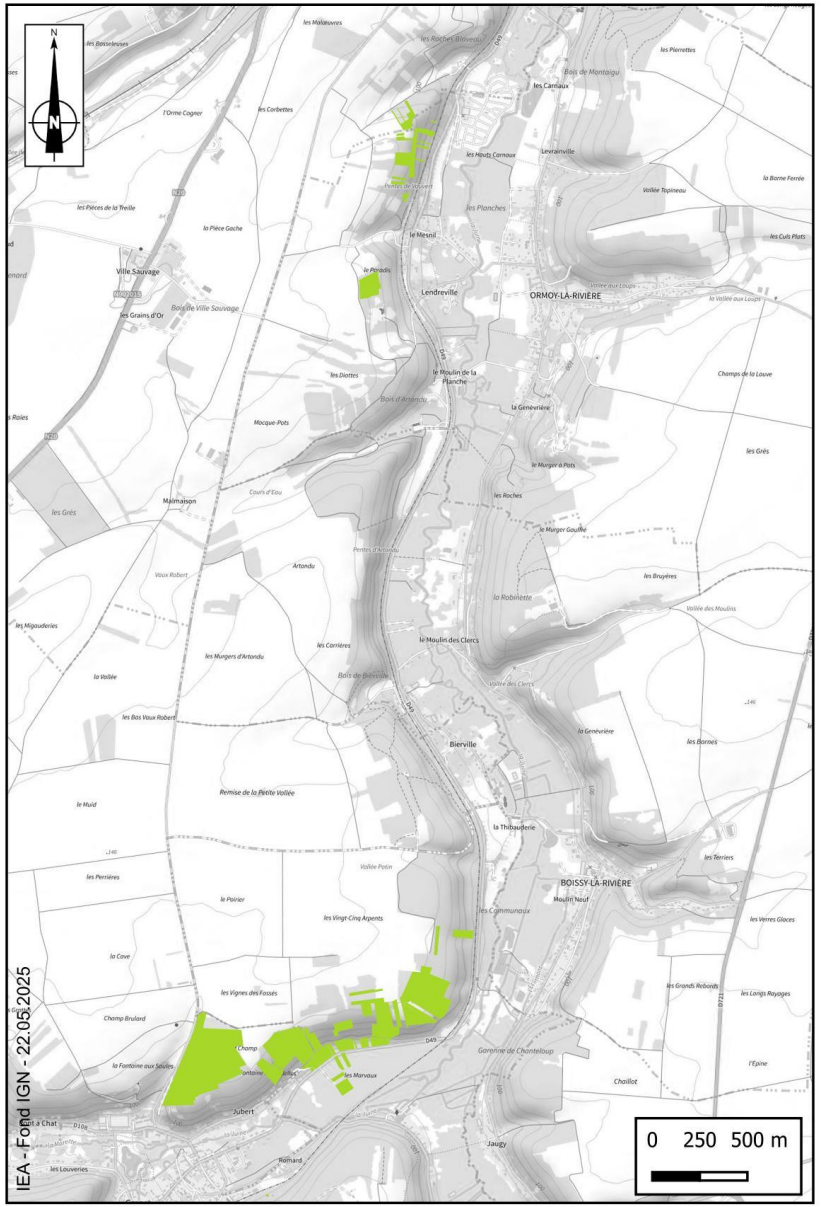
Sur le territoire CAESE, les pelouses du Gâtinais sont :

- La pelouse à Maïté sur Champmotteux et Valpuiseaux situées dans le site Natura 2000 des « Pelouses calcaires du Gâtinais) ;
- La pelouse de Saclas et du Paradis sur les communes de Ormoy-la-Rivière, de Saclas et de Saint-Cyr-la-Rivière incluse dans le site Natura 2000 « Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juin ».

Dans le cadre des contrats Natura 2000, ces sites sont gérés par pâturage.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu



Terrains du Conservatoire des Espaces Naturels sur le territoire du CAESE (INPN)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu

- **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Les ENS, institués par la loi du 18/07/1985 relative à la politique des espaces naturels sensibles, sont des outils de protection des espaces naturels. Cette protection est assurée par les départements par l'acquisition foncière des espaces (droit de préemption) ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics.

Le Département de l'Essonne s'est doté d'un document de gestion et de planification, le schéma départemental des ENS dont la plus récente version concerne la période 2023-2030. Le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles s'articule autour de 7 orientations :

— Poursuivre une politique d'acquisition et de préservation ciblée au sein des Périmètres départementaux d'intervention foncière (PDIF) et renforcer les dispositifs d'acquisition par les communes et les EPCI (délégation du droit de préemption, subventions) ;
— Gérer et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que l'intégralité des espaces naturels bénéficient d'un niveau de gestion minimal ;
— Renforcer les équipes d'animateurs pour pouvoir accueillir davantage d'essonniens, notamment scolaires, sur les sites ;
— Connaître et faire connaître les richesses naturelles au service de la production de savoirs (observations, études, suivis, portés à connaissance, services rendus par la nature,...) ;
— Favoriser la biodiversité urbaine (nature en ville, jardins naturels sensibles) ;
— Caractériser, cartographier et préserver les sols vivants (trame brune) ;
— Utiliser les ENS comme outil de promotion du territoire et de valorisation de l'identité essonnienne.

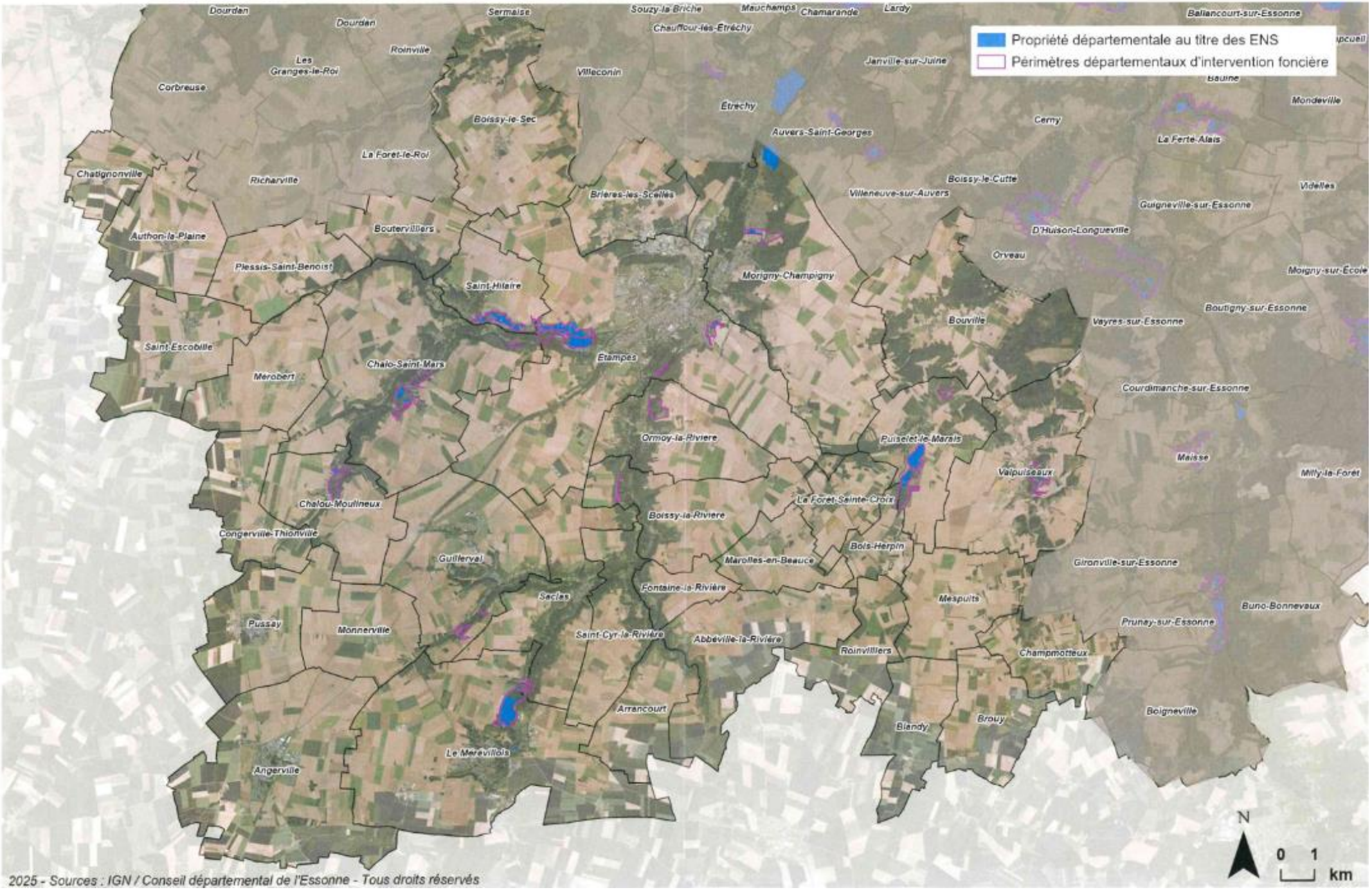
Le Conseil Départemental de l'Essonne met à disposition deux cartes des Espaces Naturels Sensibles.

La première carte présente les sites dont le département est le propriétaire au titre des ENS ainsi que les périmètres départementaux d'intervention foncière (PDIF).

La seconde identifie les zones de préemption et les subventions au titre des ENS.

Périmètres et subventions au titre des Espaces naturels sensibles (ENS)

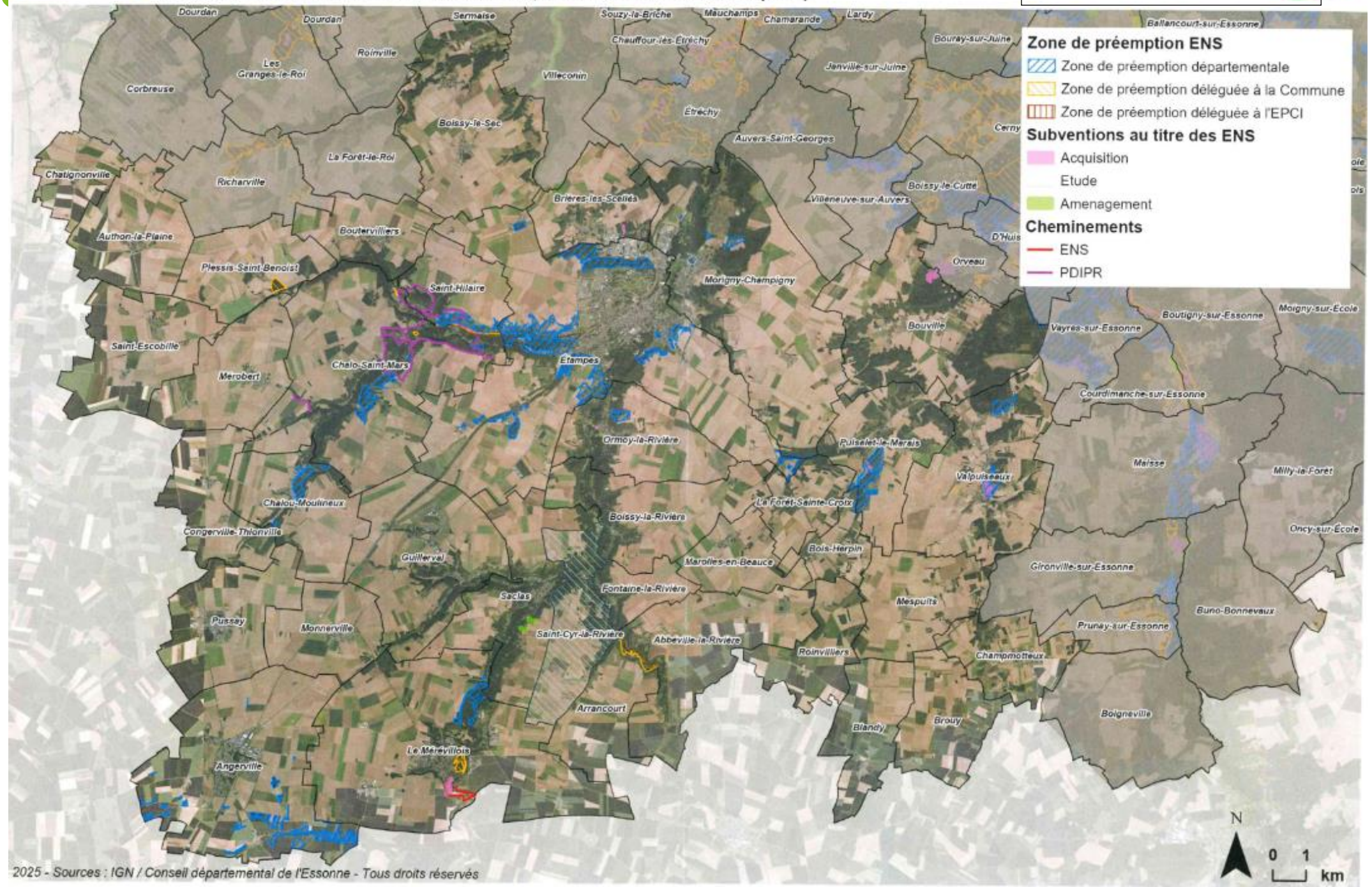
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



2025 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés

Périmètres et subventions au titre des Espaces naturels sensibles (ENS)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



2025 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 des sites sont gérés par le Conseil départemental d'Essonne. Ces derniers sont décrits ci-après.

Les coteaux de Pierrefitte :

Présent sur les communes d'Etampes et de Saint-Hilaire, le site est principalement boisé et comprend des pelouses calcicoles d'intérêt majeur abritant une faune et une flore spécifique.
Les deux unités de gestion le composant, Pierrefitte « Est » et Pierrefitte « Ouest » sont rattachés aux sites géologiques et leur périmètre élargi de protection. Ce site est concerné par un plan de gestion

La Champignonnière :

À l'origine une carrière d'exploitation à ciel ouvert et souterraine de marne puis utilisé comme champignonnière, ce site de la commune d'Etampes est acquis par le département d'Essonne en 1999. Il est classé Natura 2000 et clos au public. Son intérêt réside dans ces galeries qui font de lui l'un des sites franciliens les plus importants pour l'hibernation des chiroptères.

La Forêt de la Barre :

Massif boisé départemental de 25 ha à Morigny-Champigny, le site est aménagé depuis 2020 pour l'accueil du public. La présence de deux points de vue sur la vallée de la Juine, de landes à bruyères, d'une mare et d'une ancienne carrière de grès explique l'intérêt de ce site. La gestion du site est en lien avec l'accueil du public. De plus, un crapaudrome a été mis en place de février à mai de 2018 à 2025.

La Sablière de Villemartin :

Ce site sur Morigny-Champigny correspond à un des sites de la Réserve Naturelle Nationale des sites géologiques de l'Essonne réhabilité en 2022 pour l'accueil du public.

Les Monceaux :

Ce site sur Morigny-Champigny correspond aussi à un des sites de la Réserve naturelle Nationale des sites géologiques de l'Essonne. Ce dernier n'est pas ouvert au public en raison de l'inventaire naturaliste en cours.

Les Pentes de la Vallée aux Loups :

Ce site sur Ormoy-la-Rivière correspond aussi à un des sites de la Réserve Naturelle Nationale des sites géologiques de l'Essonne réhabilité en 2024 pour l'accueil du public.

La Grouette des Buis :

Ce site sur Chalo-Saint-Mars correspond aussi à un des sites de la Réserve Naturelle Nationale des sites géologiques de l'Essonne réhabilité en 2024 pour l'accueil du public.

Le Mocque-Bouteille :

Situé à Valpuiseaux, ce site est constitué de pelouses très riches en termes de flore . La mosaïque d'habitats qui le constitue présente des enjeux forts : fourrés, ourlets et pelouses calcicoles, pelouses sablonneuses et clairières persistantes. Le site est en cours d'acquisition par le Département.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Le Marais de Vaujouan :

Situé à Etampes, il s'agit d'un boisement humide entre la Louette et la Chalouette. Le boisement est dense et plutôt homogène. Le site est concerné par une gestion consistant en deux fauches du chemin pour l'accès au public.

Le Marais de Méréville :

Ce site est une forêt marécageuse situé à la Mérévillois. Bien qu'un chemin de randonnée le traverse, il n'est pas aménagé au public. En termes de gestion, seule une sécurisation du boisement est réalisée.

La Pelouse des Buys :

Ce site situé sur Puiselet-le-Marais est composé de boisements de de pelouses calcicoles. Ces milieux ouverts, autrefois pâturés, abritent un cortège d'insectes et une flore caractéristique des sols calcaires. Le site est géré par fauche tardive avec export et pâturage. Les deux pratiques sont alternées d'une année sur l'autre.

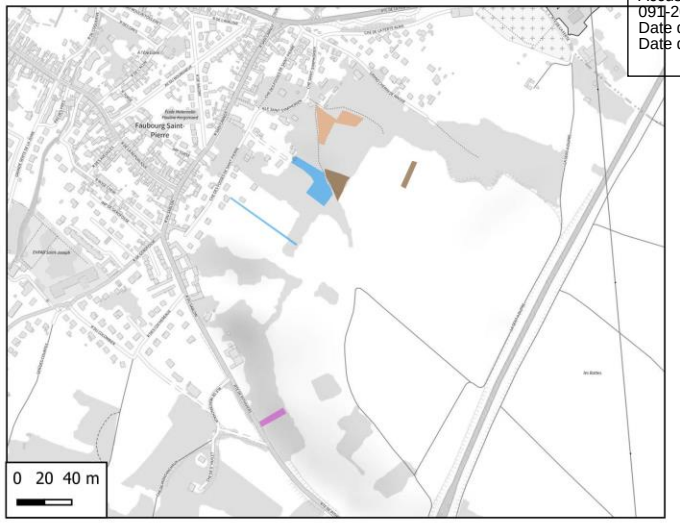
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

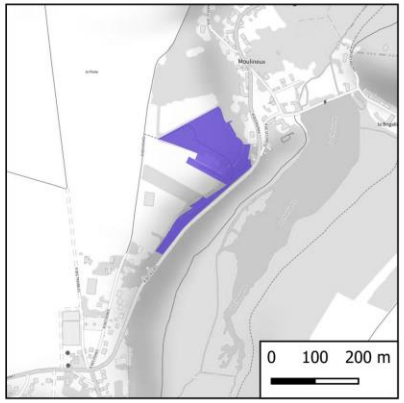
ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

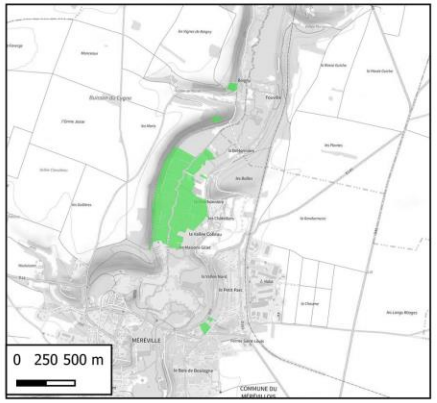
ESPACES NATURELS SENSIBLES

Source : DDT Essonne

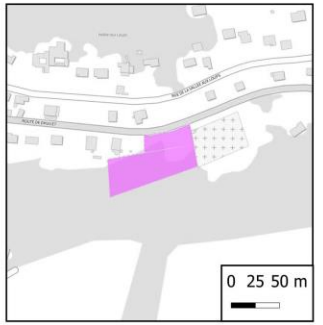








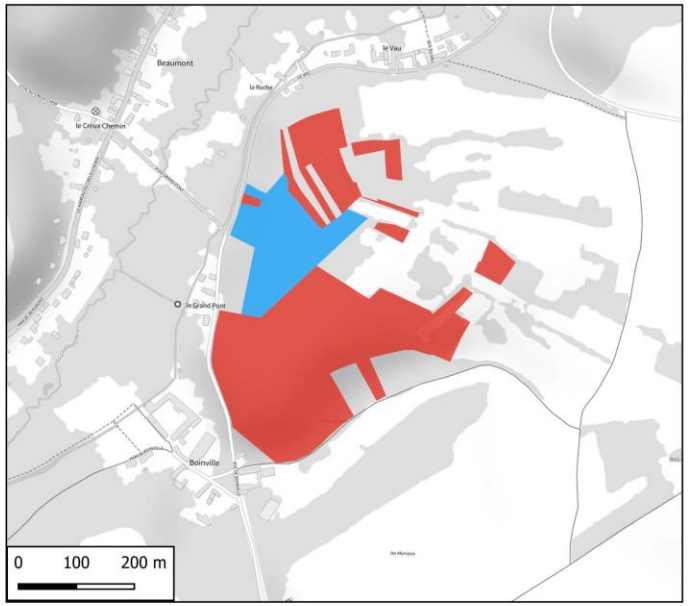




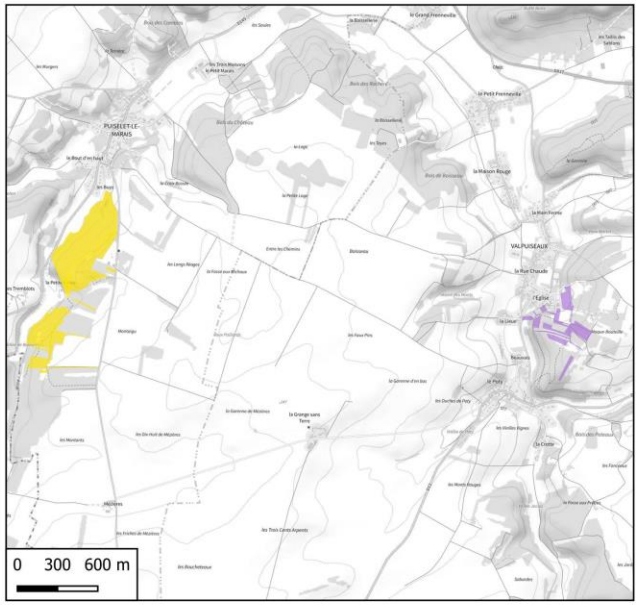
Périmètre du Scot

Espaces Naturels Sensibles

- Champignonnière
- Coteaux de Pierrefitte
- Etang de Chalou-Moulineux
- Forêt de la Barre
- La Champignonnière
- La Grouette des Buis
- Les Buys
- Marais de Méréville
- Marais de Vaujouan
- Mocque Bouteille
- Monceaux
- Mont Saint-Symphorien
- Pentes de la Vallée aux Loups
- Sablière de Villemartin







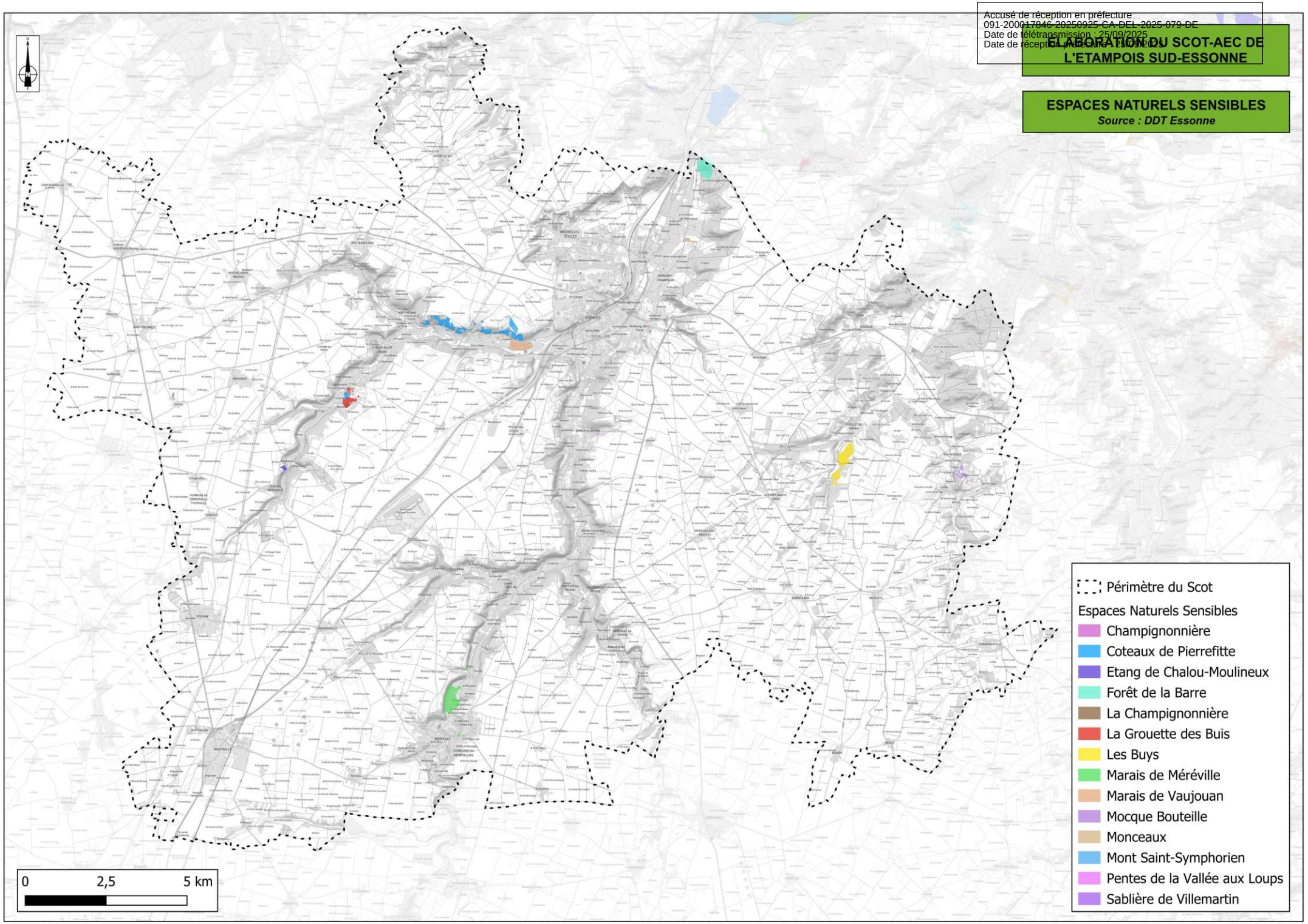
IEA - Fond IGN - 07.05.2025

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Source : DDT Essonne



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu

- **Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

« *Prévu par la loi du 22 juillet 1983, l'élaboration du PDIPR relève des compétences départementales. Ces chemins constituent des composantes fortes au sein des paysages traversés par les réseaux de haies, de bandes enherbées et de fossés qui les accompagnent. Leur conservation peut être bénéfique à la faune et la flore.*

Les itinéraires inscrits à ce plan peuvent emprunter des voies publiques existantes, des chemins ruraux, des chemins appartenant aux collectivités et à l'État, ainsi que des chemins de halage.

L'inscription de chemins dans le cadre du PDIPR assure donc la protection physique des continuités piétonnes et équestres. Elle permette également aux collectivités de bénéficier de subventions pour les réhabiliter et les valoriser. » (Conseil départemental de l'Essonne)

Les objectifs du PDIPR d'Essonne sont :

— D'assurer la protection juridique des chemins ;

— De favoriser la pratique de la randonnée, en assurant la continuité des itinéraires afin de constituer sur l'ensemble du territoire essonnien un réseau cohérent ;

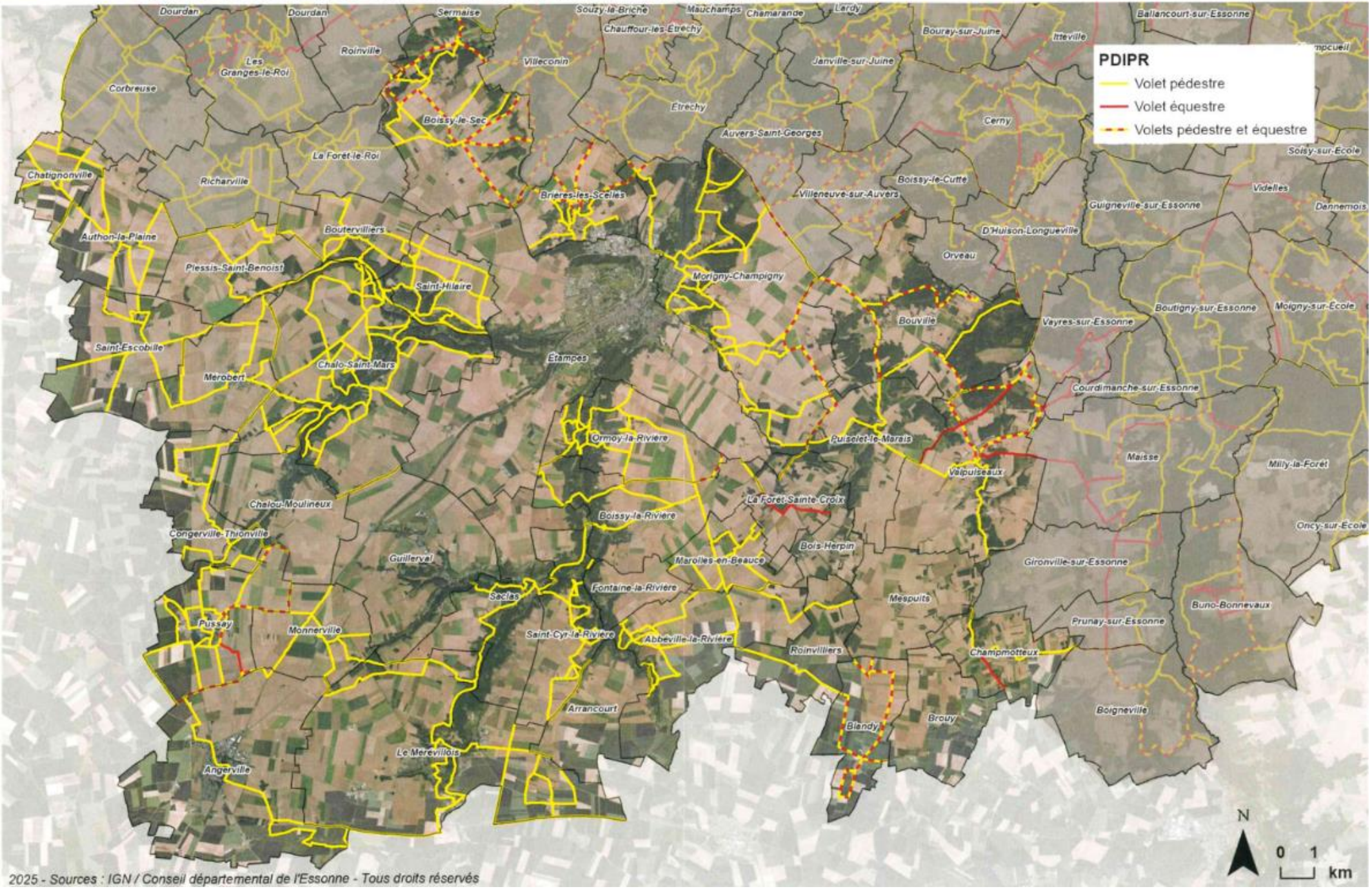
— De contribuer à la découverte des patrimoines naturel, culturel et touristique essonnien ;

— D'assurer un maillage des espaces naturels (liens entre les uns et les autres).

Une cartographie du PDIPR à l'échelle de la CAESE identifie le maillage existant sur le territoire du SCoT (voir page ci-après).

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



2025 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu

- **Les Réserves naturelles régionales géologiques**

Une réserve naturelle régionale géologique est un espace classé et réglementé en raison de son patrimoine naturel remarquable (paysage, géodiversité, biodiversité…).

Ce classement permet de préserver le site des dégradations et d'assurer une gestion du site. La réserve est un lieu de suivi scientifique et de sensibilisation du public.

Sur le territoire du SCoT, 21 réserves naturelles régionales géologiques se répartissent dans les vallées.

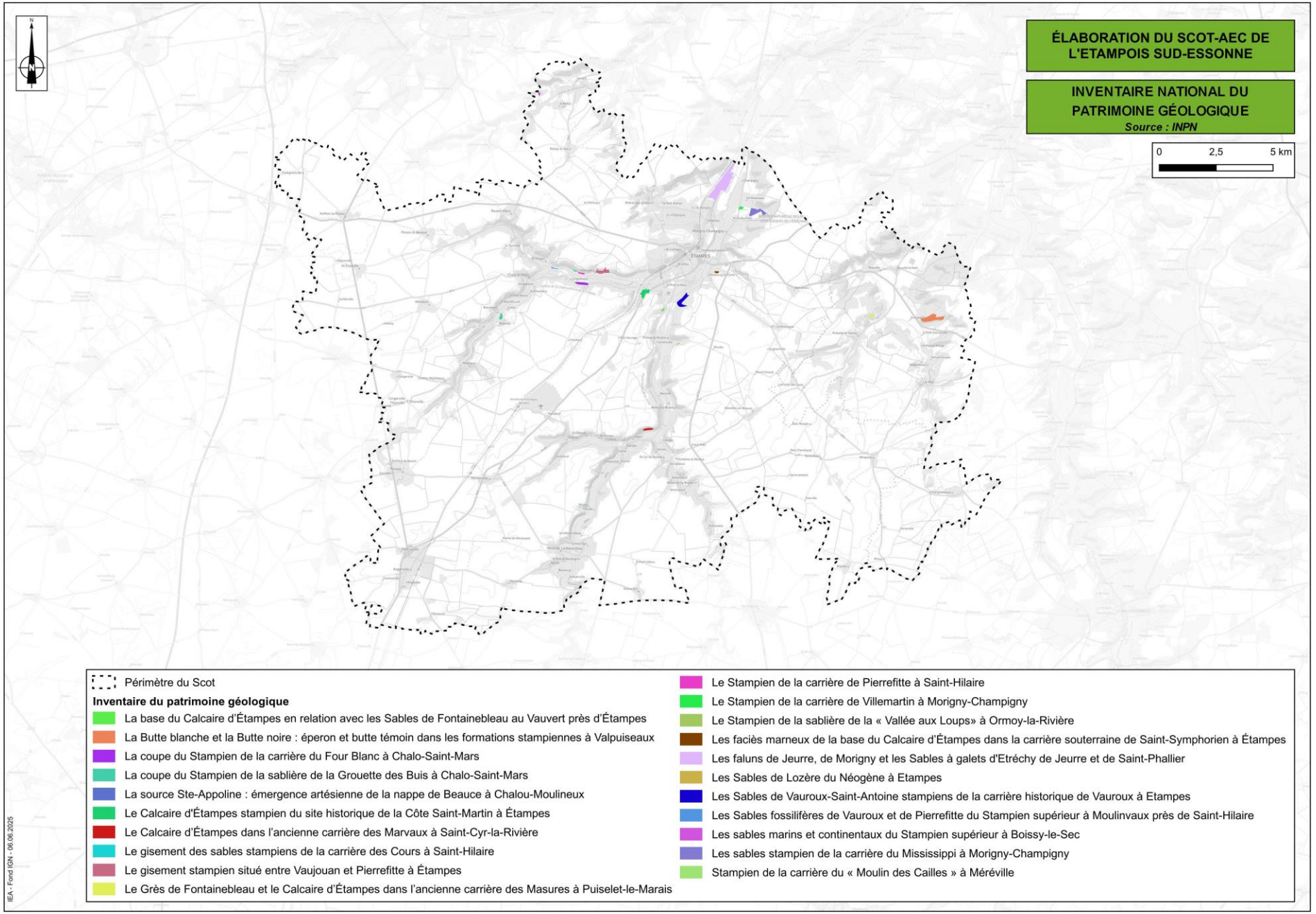
La première Réserve Naturelle Nationale de France, créée en 1989, regroupent 13 sites géologiques dont 7 qui se situent sur le territoire du SCOT. La faune et la flore d'intérêt des sites se développent sur des habitats liés à la diversité des sols comme les pelouses calcaires ou les chênaies-charmaies calcicoles.

Les 27,5 ha de sites sont gérés par le Conseil départemental de l'Essonne en partenariat avec l'État et l'association Réserves Naturelles de France (RNF) à travers un plan de gestion. Le dernier en date s'applique sur la période 2018-2027.

Les sites géologiques de l'Essonne sont également inscrits en ENS.

Les 14 autres sites géologiques sont aussi majoritairement marqués par les formations du Stampien. Les anciennes carrières de calcaires ou de sables présentent un patrimoine géologique, paysager et culturel fort à conserver sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu

- **Les réserves de biosphère**

Les réserves de biosphère sont des périmètres déterminés par l'UNESCO pour « expérimenter et illustrer des pratiques de développement durable ». Ces sites permettent de trouver des solutions locales à des problèmes mondiaux.

Sur le territoire du SCOT CAESE, les communes de Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, La Forêt-Sainte-Croix, Mespuits, Puiselet-le-Marais et Valpuiseaux sont comprises dans la réserve de biosphère de « Fontainebleau et Gâtinais » créée en 1998 et en préparation de renouvellement de son label.

Les trois objectifs du site sont :

- Conservation de la biodiversité d'un environnement exceptionnel
- Développement économique durable sur les plans socioculturel et environnemental
- Soutien logistique, recherche, expertise, suivi, éducation et formation

Le périmètre de la réserve est réparti en trois zones distinctes : zones de cœur (espaces strictement protégés), zones tampons (espaces utilisés pour des activités écologiquement viables) et zones de transition (activités économiques et humaines durables encouragées). Des zones de cœur se situent sur le territoire du SCOT correspondant au site Natura 2000 « Pelouses calcaires du Gâtinais ».

- **Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR)**

La partie est du territoire du SCOT figure dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Les communes concernées sont les suivantes : Blandy, Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, La Forêt-Sainte-Croix, Mespuits, Puiselet-le-Marais, Roinvilliers et Valpuiseaux.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français a été classé par décret ministériel le 4 mai 1999 pour une durée de 10 ans (57 communes).

La charte a été mise en révision à partir de 2005, donnant lieu à une charte révisée 2011 – 2023 approuvée par décret du premier ministre le 27 avril 2011. Ce périmètre comprend aujourd'hui 69 communes (dont 36 dans le département de l'Essonne et 33 en Seine-et-Marne), pour un territoire de 75 640 hectares, abritant 82 153 habitants.

La Charte du PNR est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour 12 ans. Élaborée par les représentants des Communes, des Conseils généraux, du Conseil régional et de l'État (qui l'approuve par Décret) en concertation avec les acteurs du territoire, elle fixe les objectifs à atteindre et permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu

La Charte comprend :

- le rapport, contenant le projet de territoire, les règles et actions que se donnent les partenaires pour mettre en œuvre le projet, les statuts du Syndicat mixte et le programme d'actions précis et chiffré ;
- le plan de référence (plan du parc) qui traduit spatialement les dispositions de la Charte selon les vocations des différentes zones du Parc.

Le projet de territoire de la Charte 2011 – 2023 comprend 3 axes stratégiques, 11 orientations et 26 mesures.

Le plan du parc est la traduction spatiale des dispositions de la Charte. Il propose une identification des zones tant en termes de diagnostic que de prospective. Ce plan transcrit les priorités stratégiques du Parc en matière :

- de protection, gestion et valorisation des patrimoines,
- d'aménagement du territoire et de préservation de l'identité du paysage,
- de développement économique, touristique et social.

Le plan du parc identifie ainsi notamment sur le territoire de la CAESE les continuités écologiques à préserver et à restaurer, les sites d'intérêt pour la faune à préserver, des secteurs d'intérêt écologique prioritaires à préserver et les secteurs paysagers prioritaires à préserver.

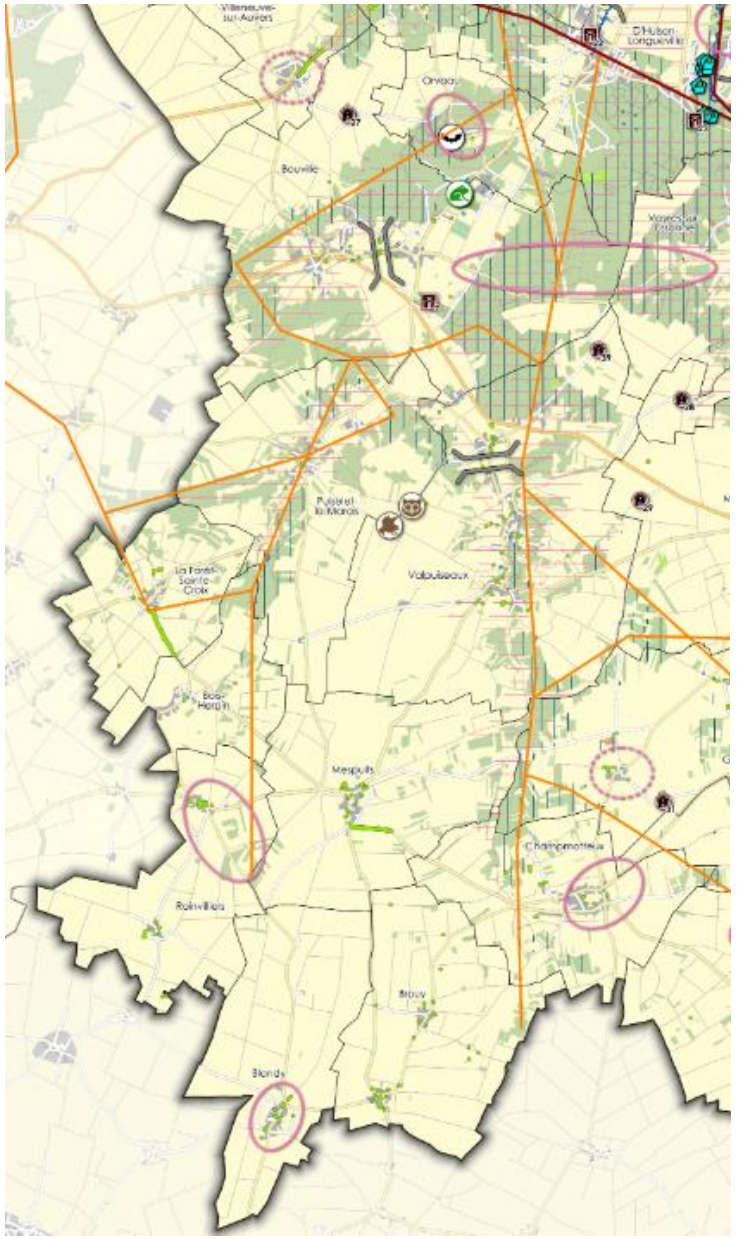
Sur le territoire, le plan du parc :

- reprend le périmètre de la Natura 2000 « Pelouses calcaires du Gâtinais » et des sites ZNIEFF de type I ;
- Identifie deux corps de ferme remarquables sur Bouville ;
- Repère un secteur de reproduction de Chouettes chevêches et un secteur de nidification de Busards au nord de Valpuiseaux ;
- Deux ruptures d'urbanisation à maintenir à Bouville et à Valpuiseaux ;
- Identifie plusieurs éléments d'ensemble paysagers au niveau des coteaux ;
- Intègre plusieurs continuités écologiques prioritaires d'intérêt régional connectant l'ensemble du territoire.

La Charte est actuellement en cours de révision. Le projet de Charte objectif 2026-2041 présente une version arrêtée au 7 juillet 2025.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu



Continuités écologiques prioritaires à restaurer et à préserver : — Mesures 1 à 3, 15, 18,
- d'intérêt national
- d'intérêt interrégional
- d'intérêt régional

Secteurs d'intérêt écologique prioritaires à préserver — Mesures 1 à 3, 15, 25

Mares et mouillères à préserver : — Mesures 1, 2, 11, 13, 25
- Secteur de la plaine de Bière
- Mares et mouillères

Sites d'intérêt pour la faune à préserver :
- Site d'intérêt régional pour l'hibernation des Chiroptères — Mesures 1, 2, 18
- Site de migration d'Amphibiens — Mesures 1, 2
- Secteur de reproduction de Chouettes chevêches — Mesures 1, 2, 13
- Secteur de nidification de Busards — Mesures 1, 2, 13

Secteurs à enjeux paysagers prioritaires à préserver :
- Éléments d'ensemble paysagers — Mesures 5, 6, 19, 25

Motifs paysagers ou ponctuations remarquables :
- Seuils — Mesures 5, 6, 25
- Silhouettes de villages — Mesures 5, 6, 8, 25
- Corps de ferme remarquables* — Mesures 5, 6, 8, 13, 25
- Grands domaines et murs d'enceinte* — Mesures 5, 6, 8, 25
- Alignement d'arbres ou arbres isolés — Mesures 1, 2, 5, 6, 13, 25

- Cressonnières en activité — Mesures 1, 5, 6, 9, 11, 13, 14, 25
- Site archéologique à haut potentiel de découvertes à soutenir — Mesures 1, 7
- Patrimoine culturel à protéger en priorité* — Mesures 7, 8, 13, 23
- Espaces forestiers à préserver et valoriser — Mesures 1 à 3, 5 à 7, 15, 17, 19, 23, 25
- Parcs, jardins et équipements de loisirs à maintenir — Mesures 5 à 8, 23, 25
- Espaces agricoles à maintenir — Mesures 1, 2, 5 à 7, 11 à 13, 17, 19, 23, 25
- Eau, marais et zones humides à préserver — Mesures 1, 2, 5, 6, 11 à 13, 19, 23, 25
- Carrières industrielles à insérer dans le paysage et à revaloriser pour des intérêts agricoles et naturels — Mesures 1,4 à 6, 12, 17, 25
- Espaces urbanisés à optimiser — Mesures 5, 6, 8, 12, 23, 25
- Ruptures d'urbanisation à maintenir — Mesures 5, 6, 13, 23, 25

[Sans titre]

DONNÉES STRUCTURANTES :
- Départements
- Périmètre proposé au classement
- Communes
- Parties des communes non proposées au classement
- Bâtiments
- Cours d'eau
- Voies ferrées
- Gares ferroviaires
- Autoroute
- Route principale
- Route régionale
- Route locale
- Route non classée
- Route empierrée
- Chemin
- Sentier

*La description de chaque élément numéroté est disponible dans la légende détaillée de la charte.

Extrait du Plan du Parc 2026-2041 du PNR du Gâtinais Français
(Plan de Parc 2026-2041 – PNR du Gâtinais Français)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu

- **Inventaire des mares**

Les mares sont des habitats d'intérêt écologique présentant de nombreuses fonctionnalités comme la rétention des eaux pluviales ou la lutte contre les îlots de chaleur.

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la Juine et de ses affluents (SIARJA) mène des inventaires des amphibiens, répertorie et engage des études de caractérisation des mares sur son territoire.

Sur le territoire de la CAESE, le réseau de mares est dense avec 233 mares inscrites au « Réseau mares » du SIARJA. Les mares se localisent principalement en fond de vallée mais de nombreuses d'entre elles se trouvent également sur sur le plateau agricole.

La préservation de ces dernières représente alors d'autant plus d'enjeu, au vu du rôle qu'elles remplissent dans la trame turquoise.

Sur ces mares se développent de nombreuses espèces patrimoniales affiliées à ces habitats, comme le Triton crêté, l'Alyte accoucheur ou la Grenouille agile, qui ont été retrouvées lors des inventaires du SIARJA par le biais de leur programme « Réseau mares ». Ces milieux sont principalement menacés par les remblais, le développement d'espèces exotiques envahissantes ou le manque d'entretien qui peut mener à leur comblement.

La préservation ou le développement de ces mares est important dans la politique du territoire.

En effet, plusieurs actions ont été menées en faveur de ces dernières, comme la rénovation de la mare du Bois du Poil au Loup et la création d'une mare dans le Bois de la Garenne à Pussay en 2023.

Le SIARJA participe activement à la préservation des mares et de la trame turquoise en mettant en place différentes actions :

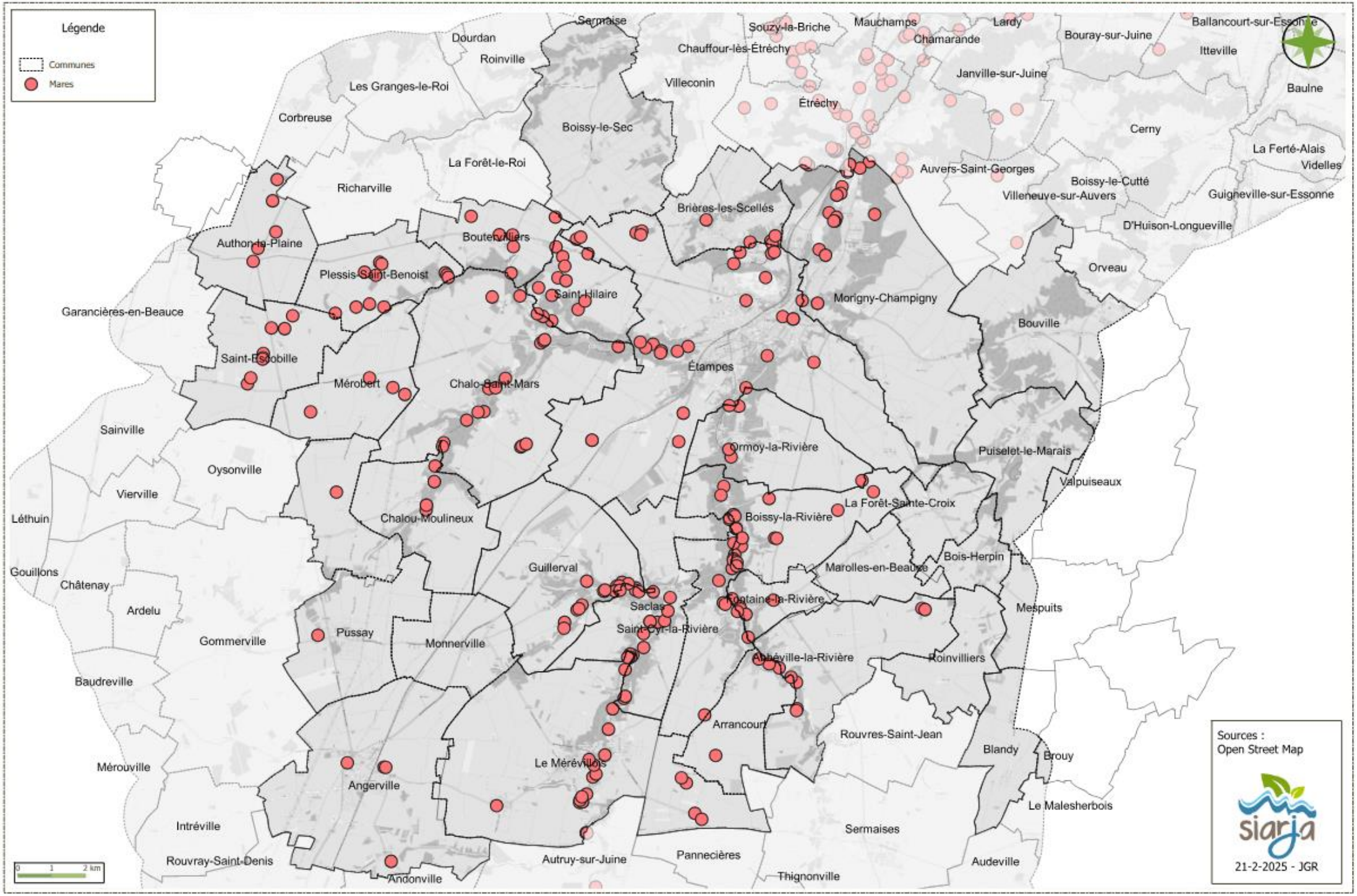
- la création de mares, avec deux mares créées à Châlo-Saint-Mars dans le cadre du projet global de restauration des zones humides du Parc André Bouniol. Un autre projet de création de mare est également prévu dans le parc communal de Guillerval.
- la restauration de mares, avec deux mares restaurées, une à Châlo-Saint-Mars et une dans le parc communal de Saint-Hilaire.
- l'accompagnement technique sur les créations de mares : comme à Étampes le long de la rue des Tilleuls, ou à Abbéville-la-Rivière au Bois Champ Beau.

Réseau mares du SIARJA

Communauté d'Agglomération Etampois Sud-Essonne

Localisation des mares

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les milieux naturels d'intérêt reconnu

- **Stratégie nationale pour les aires protégées 2030**

À la suite de la stratégie de création d'aires protégées (SCAP 2010-2020), la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030) a été adoptée en janvier 2021.

« *Cette stratégie à 10 ans a pour ambition de* ***protéger 30% du territoire national à l'horizon 2030, dont un tiers sous protection forte (soit 10% du territoire)*** *mais également de permettre d'****améliorer la qualité de la gestion du réseau d'aires protégées et son intégration dans les territoires****, y compris via la recherche d'une meilleure compatibilité entre protection et activités et usages, d'une meilleure pérennité et d'une contribution à la connaissance de la biodiversité.* » (DRIEAT IDF)

Le plan d'action est décliné en 7 objectifs:

1. Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux ;
2. Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées ;
3. Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées ;
4. Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires ;
5. Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité ;
6. Un réseau pérenne d'aires protégées ;
7. Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

En Essonne, 45 sites candidats ont été sélectionnés pour intégrer le réseau d'aires protégées. Ils ont été répartis en plusieurs catégories selon leur degré de priorité de 1 à 3.

Sur le territoire de la CAESE, les sites suivants ont été identifiés :

— Projet d'extension du site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais en priorité 1 ;

— Projet d'extension du site Natura 2000 des pelouses calcaires de la vallée de la Juine en priorité 1;

— Projet sur le Bois de Beaumont en priorité 2 sur Bouville ;

— Projet sur les lieux-dits de La carrière et du Bois de la meule en priorité 3 sur la commune de Brouy ;

— Projet sur le Marais de la Vallée de la Juine en aval de Méreville en priorité 3 sur les communes de Saclas et Le Mérévillois ;

— Projet sur la Vallée de la Chalouette en priorité 3 sur les communes de Chalou-Moulineux, Châlo-Saint-Mars, Saint-Hilaire et Etampes.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF) et le Conservatoire des Espaces Naturels d'Île-de-France (CEN) ont été retenus pour assurer le travail de fond sur l'ensemble des sites retenus.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Occupation des sols

Espaces urbains

Le territoire du SCoT de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est un territoire rural sur lequel l'espace urbain représente environ 8% de l'usage du sol la couverture du sol. L'espace urbain est principalement à usage résidentiel (habitat individuel et habitat collectif). Les espaces accueillant des services, des commerces et des activités sont majoritairement concentrés sur le pôle comprenant Étampes, Morigny-Champigny et Brières-les-Scellés puis ponctuellement sur les autres communes.

Étampes et ses communes voisines Morigny-Champigny et Brières-les-Scellés représentent la tâche urbaine la plus étendue. De nombreux bourgs se sont constitués suivant le réseau hydrographique (la Juine, la Chalouette, la Louette, la Marette, l'Éclimont et le ru Misère).

Les surfaces dites artificialisées représentent 3,63%, soit environ 45% des espaces urbains. Au sein du tissu urbain, les fonds de jardin, les espaces verts et les délaissés routiers constituent des espaces de déplacement pour la biodiversité dite ordinaire. La végétalisation de ces espaces et la perméabilité des clôtures (surélévation de 20 cm, grillage, trous dans les murets…) permettent de maintenir les espèces au sein des espaces anthropisés.

Code OCSGE	Typologie	Pourcentage de recouvrement
US1.1	Agriculture	78,6%
US1.2	Sylviculture	12,3%
US1.3	Activité d'extraction	0,02%
US1.4	Pèche et aquaculture	0,05%
US2/US3	Activités (secondaire, tertiaire, …)	1,62%
US4	Réseaux de transport	2,04%
US5	Usage résidentiel	3,67%
U235	Usage mixte	0,68%
US6	Autres (zones en transition, zones abandonnées, sans usage)	1,11%

Code OCSGE	Typologie	Pourcentage de recouvrement
CS 1.1	Surfaces anthropisées (bâtis, routes, …)	3,63%
CS 1.2	Surfaces naturelles sans végétation (sols nus, surfaces d'eau, …)	0,14%
CS 2.1	Végétation ligneuse	14,64%
CS 2.2	Végétation non ligneuse	81,59%

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Occupation des sols

Espaces agricoles

Les espaces s'étendent sur les plateaux du territoire. Ils représentent 78,6% de l'occupation du sol, soit l'usage principal du sol sur le territoire du SCoT. Ces espaces sont majoritairement de grandes cultures (environ 94%) telles que des cultures de blés, de colza, d'orge, de pois, de tournesols mais aussi de pommes de terre et de betteraves.

Les systèmes culturaux plus complexes représentent environ 0,4% de la surface agricole du territoire. Ces espaces sont implantés en continuité des espaces boisés.

Seulement 0,52% des espaces agricoles sont des prairies. Leur maintien dépend de l'activité de l'homme et des passages de fauche évitant la fermeture du milieu.

Espaces boisés

Les espaces forestiers représentent 14,64% de l'occupation du sol sur le territoire. Ces derniers sont principalement composés de feuillus (12,92% de la surface du territoire). Ces boisements se développent sur les versants et les coteaux de part et d'autre des cours d'eau. L'urbanisation installée en fond de vallée s'étend en limite des boisements fait pression sur les milieux forestiers.

La couverture forestière n'est pas très développée en dehors des vallées. Bien que, le parcellaire abrite quelques bosquets qui ponctuent le relief plat des plateaux, le maillage boisé est lacunaire.



Passage de la Juine en milieu urbanisé à Étampes (IEA)



Boisements et urbanisation sur les versants de la vallée de la Juine à Morigny-Champigny (IEA)



Vue sur les terres agricoles depuis Méréville (IEA)



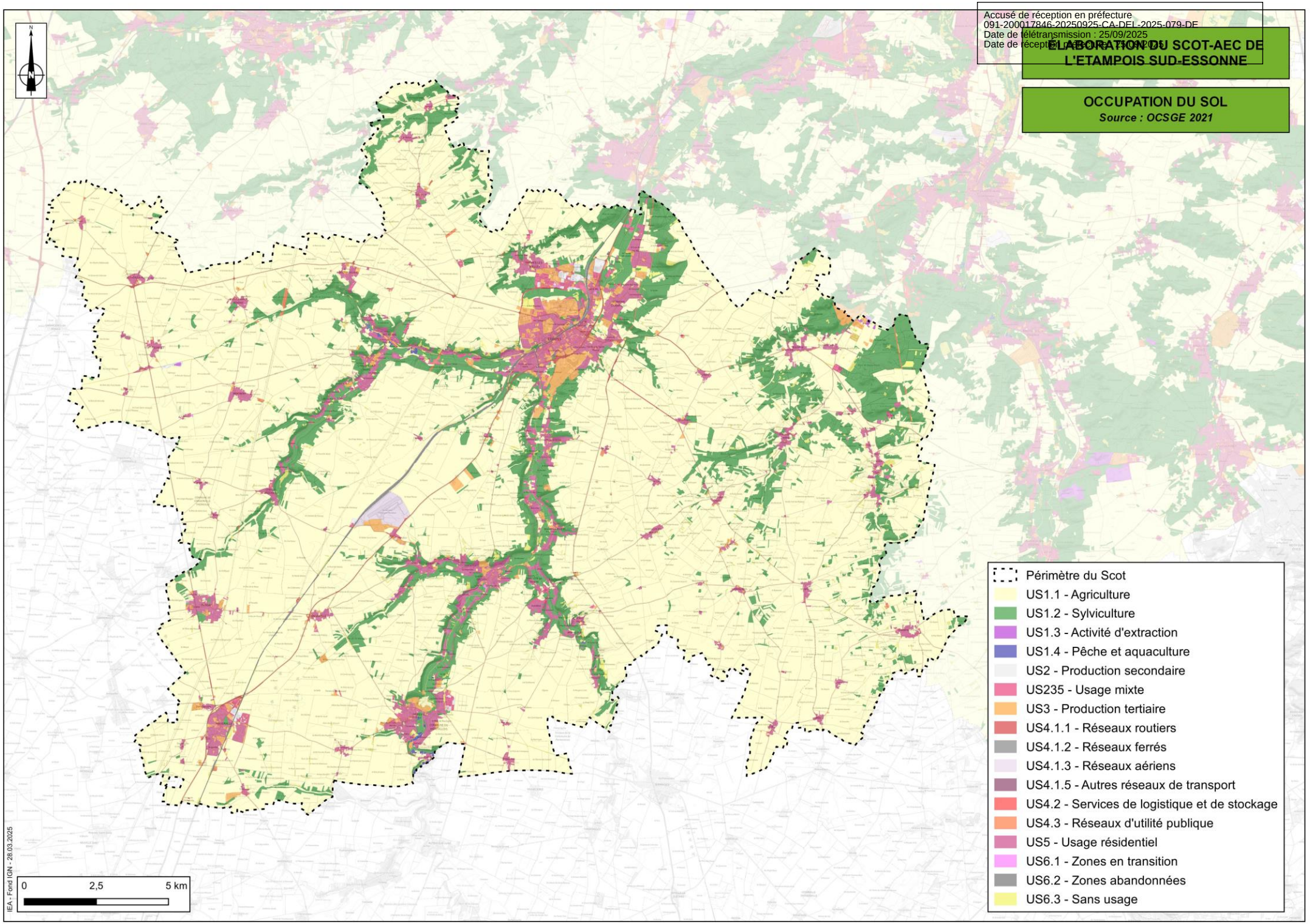
Vue sur les versants et coteaux boisés terres à Puiselet-le-Marais (IEA)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

OCCUPATION DU SOL

Source : OCSGE 2021

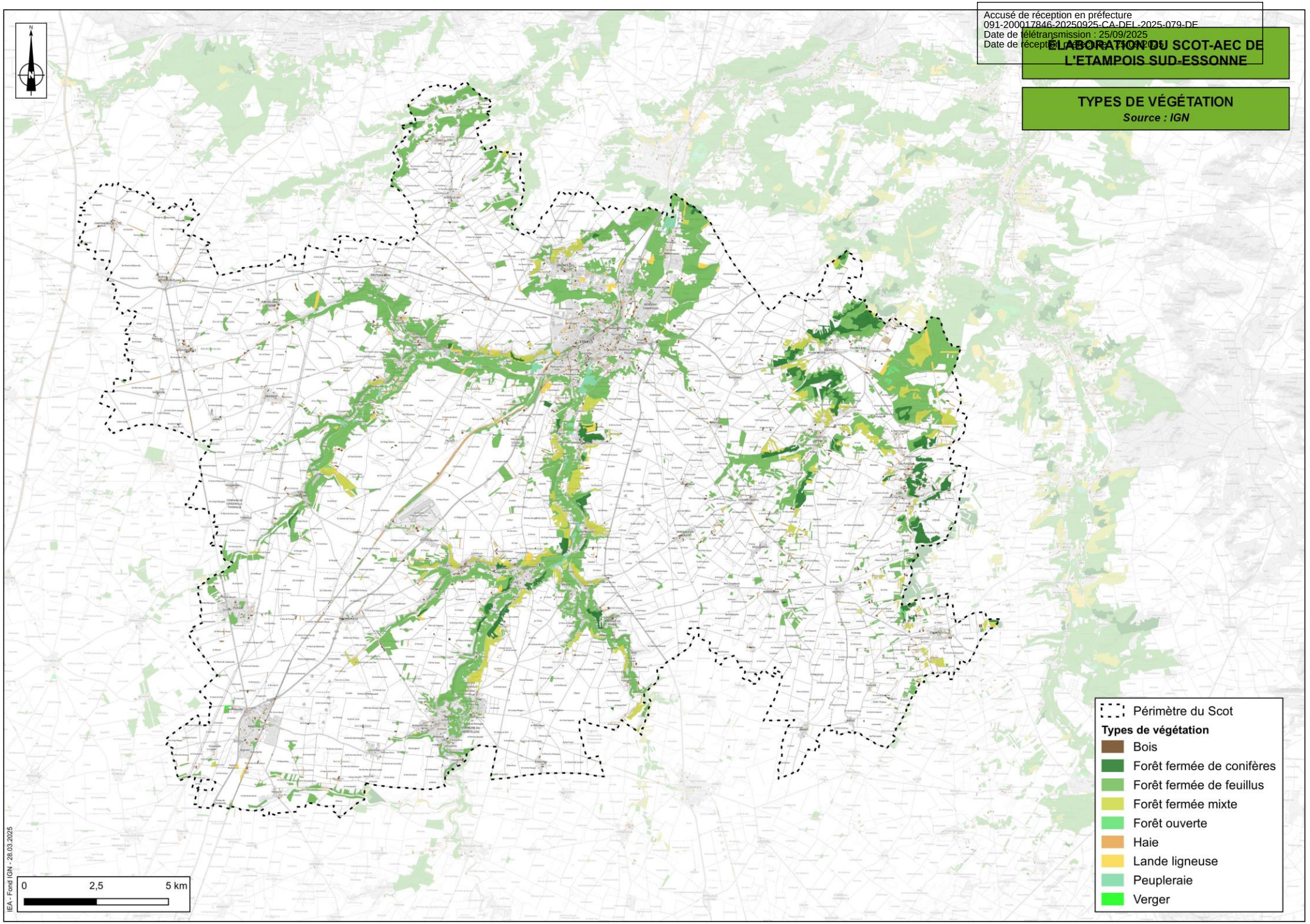


Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

TYPES DE VÉGÉTATION

Source : IGN



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les zones humides

Les zones humides sont des écosystèmes caractérisés par une flore et une faune typique, définies comme l'interface entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques. En dépit de leur importance, les zones humides sont menacées : remblais, urbanisation, assèchement, pollutions, sont les principales causes de disparition de ces milieux : le constat est sans appel, 50% de la surface de zones humides a été détruite en France entre 1960 et 1990.

- **Cadre réglementaire**

Les zones humides sont des "terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année". (Art. L.211-1 du Code de l'Environnement).

En lien avec leurs caractéristiques intrinsèques, les zones humides remplissent de multiples fonctions d'ordre écologique :

- Écrêtement des crues et soutien d'étiage : les zones humides atténuent et décalent les pics de crue en ralentissant et en stockant les eaux. Elles déstockent ensuite progressivement les eaux, permettant ainsi la recharge des nappes et le soutien d'étiage.
- Épuration naturelle : les zones humides jouent le rôle de filtres qui retiennent et transforment les polluants organiques (dénitrification), ainsi que les métaux lourds (dans certains cas) et stabilisent les sédiments. Elles contribuent ainsi à l'atteinte du bon état écologique des eaux.
- Milieu de forte biodiversité : de par l'interface milieu terrestre/milieu aquatique qu'elles forment, les zones humides constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales.
- Valeurs touristiques, culturelles, patrimoniales et éducatives : les zones humides sont le support de nombreux loisirs et offrent une valeur paysagère contribuant à l'attractivité du territoire.

Les causes de dégradation des zones humides sont nombreuses :

- Les aménagements hydrauliques comme les constructions de barrages, les aménagements du lit des rivières, etc.
- Les pratiques agricoles intensives comme le drainage, les pompages excessifs d'eau, etc.
- Les aménagements du territoire comme le remblaiement pour l'urbanisation, la construction d'infrastructures, etc.
- Des activités préjudiciables comme l'intensification de la pisciculture en eau douce, l'extraction de la tourbe dans certaines régions ainsi que l'extraction de granulats.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les zones humides

La caractérisation des zones humides s'appuie sur deux critères non cumulatifs. Ainsi, la délimitation des zones humides est réalisée sur la base du :

- Critère botanique : présence d'une végétation hygrophile dominante (ex : Joncs, Consoude officinale, Cardamine des prés…) ;

OU

- Critère pédologique : présence de traces d'oxydo-réduction (tâches de rouilles, gley) dans le sol (Sols inféodés aux milieux humides : sols alluviaux, tourbeux et colluvions).

- **Étude du bassin Seine-Normandie**

Le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 réaffirme l'action des documents d'urbanisme en matière de protection des zones humides au travers de ces différentes orientations :

Chapitre 5 – Orientation fondamentale n°1 – Orientation 1.1 – Disposition 1.1.2. : « Cartographier et protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme ».

Chapitre 5 – Orientation fondamentale n°1 – Orientation 1.3. : « Éviter avant de réduire, puis de compenser (séquence ERC) l'atteinte aux zones humides et aux milieux aquatiques afin de stopper leur disparition et leur dégradation ».

Plus spécifiquement, le projet de SDAGE demande aux PLU(i) :

- « de fixer, dans leur règlement, des objectifs de préservation et de restauration des zones humides compatibles avec les objectifs de restauration du bon état des masses d'eau accompagnés de prescriptions ;
- d'intégrer, dans le rapport de présentation, l'ensemble des données existantes sur les milieux humides (pré-localisation des zones à dominantes humides du SDAGE, inventaires des SAGE, données naturalistes, Natura 2000, bases de données nationales, régionales, inventaires des ZNIEFF,…) et de les compléter en l'absence d'inventaires existants, notamment sur les secteurs identifiés comme pouvant être ouverts à l'urbanisation ou à toute autre activité anthropique ;
- d'identifier les zones humides fortement dégradées pouvant faire l'objet de restauration (programme de restauration ou mise en œuvre de mesures compensatoires) ».

Selon le SDAGE, les zones à dominante humide se concentrent de part et d'autre du réseau hydrographique.

- **Zones humides de la DRIEAT Île-de-France**

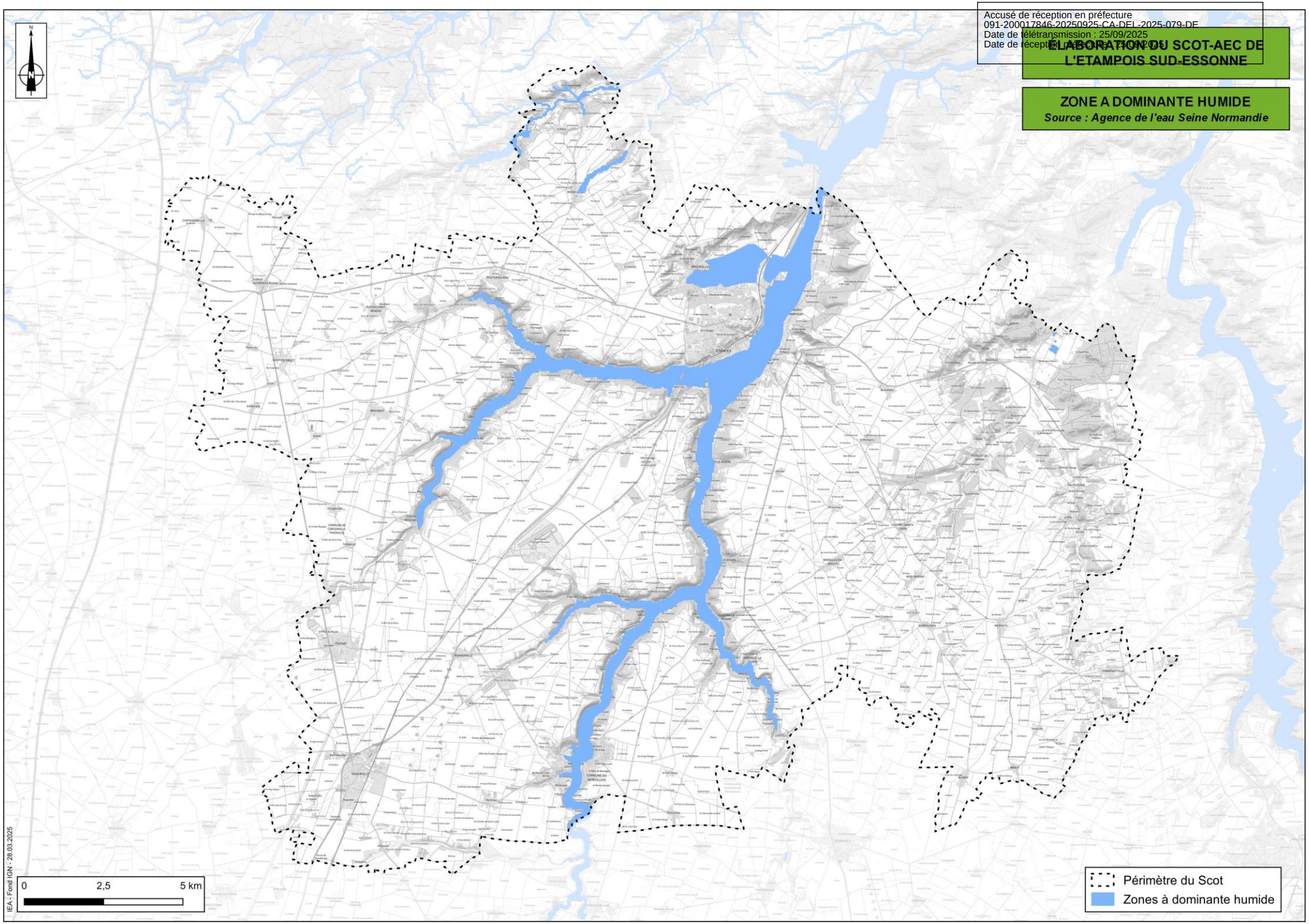
Une étude de la DRIEAT à l'échelle de la région Île-de-France, grâce à une compilation de données existantes et à l'exploitation d'images satellites, permet une identification des enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Île-de-France.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

ZONE A DOMINANTE HUMIDE

Source : Agence de l'eau Seine Normandie



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les zones humides

5 classes de zones humides sont représentées :

- la classe 1 correspond à la délimitation de zones humides réalisées par des diagnostics de terrain selon des critères et méthodologie décrite dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié et ne contient que les informations du CBNBP "Zone humide stricte avec expertise in situ ".
- la classe 2 correspond aux zones humides identifiées selon les critères de l'Arrêté du 24 juin 2008 mais dont les limites n'ont pas été réalisées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation), ou bien les zones humides identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères et/ou d'une méthodologie différente de celle de l'arrêté.
- la classe 3 correspond à une probabilité importante de zones humides mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser.
- la classe 4 correspond à une enveloppe pour laquelle on manque d'informations ou pour laquelle les données existantes indiquent une faible probabilité de zone humide. L'enveloppe de cette classe est en fait le négatif de la fusion des 4 autres classes. Pour cette raison, la classe 4 n'est pas présente dans la couche « enveloppes d'alerte zones humides en Île-de-France ».
- la classe 5 correspond à une enveloppe où sont localisées toutes les zones en eau : à la fois les cours d'eau et les plans d'eau extraits et révisés de la BD Carthage et la BD Topo de l'IGN.

Une nouvelle classification a été publiée en septembre 2022 et repose sur un système allant des lettres A à D, traduction des classes 1 à 5. Ce nouveau référentiel regroupe les classes 1 et 2 sous la classe A qui correspond aux zones humides avérées sauf preuve du contraire par le pétitionnaire. La correspondance entre les classes 2010 et 2021 est explicitée dans le tableau ci-contre.

L'étude identifie des « zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser » sur le territoire du CAESE. Ces zones humides se situent au niveau de la vallée de la Juine et de ses affluents. Ces zones seront à préserver. Par ailleurs, des « zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser » ont été repérées le long des cours d'eau et autour des mares ou plans d'eau.

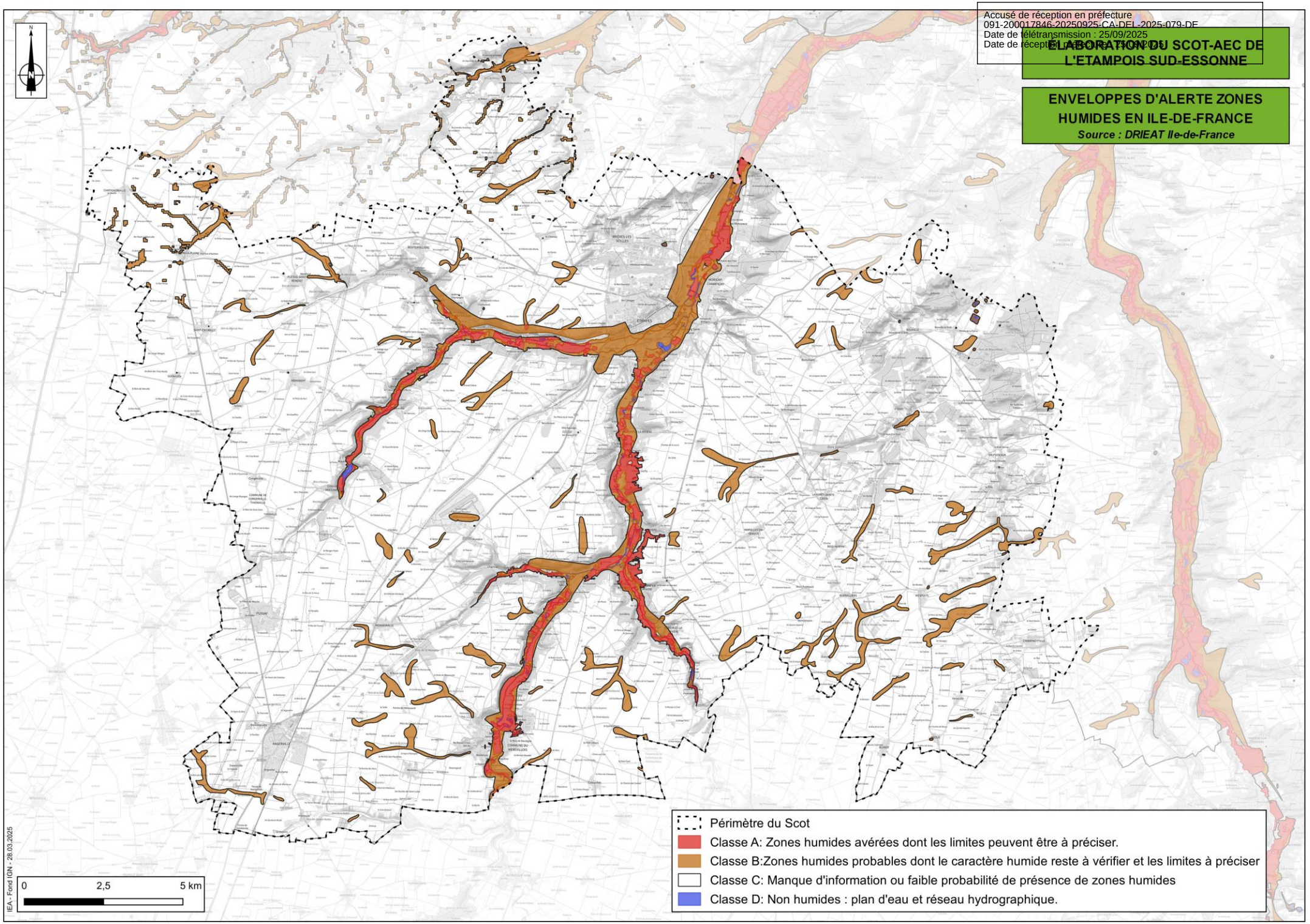
L'ensemble des études de prélocalisation des zones humides devra être confirmé par des études de terrain.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

ENVELOPPES D'ALERTE ZONES HUMIDES EN ILE-DE-FRANCE

Source : DRIEAT Ile-de-France



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les zones humides

- **Étude de pré-localisation des zones humides de la Nappe de Beauce**

Une étude de pré-localisation des zones humides a été engagée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) en juin 2010 à l'échelle du SAGE Nappe de Beauce. Cette étude, réalisée par le groupement de bureaux d'études TTI Production et Acer campestre, aboutie, en 2012, à une cartographie des enveloppes d'alerte zones humides. Cette étude a permis :

- d'identifier les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides ;
- de les hiérarchiser en fonction des enjeux, des fonctionnalités potentielles des zones humides et des pressions pouvant s'y exercer.

Les résultats de cette étude sont présentés dans la cartographie ci-après. Les zones humides observées sont principalement localisées en fond de vallées de la Juine et de ses affluents. Certaines zones humides ont été caractérisées comme une peupleraie au niveau d'Étampes. Les zones humides identifiées en dehors des vallées sont des champs ou des prairies humides.

- **Étude de zones humides par le Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et de ses affluents (SIARJA)**

Afin de participer à la préservation et la protection de ces milieux, le SIARJA a lancé des diagnostics écologiques des zones humides sur l'ensemble de son périmètre. Chaque étude se déroule en trois étapes. L'étude globale se déroule en trois étapes :

- Délimitation des milieux humides ;
- Caractérisation des zones humides ;
- Définition du plan de gestion.

La cartographie des zones humides sur le territoire du SIARJA sera entièrement finalisée en 2025. Ces zones humides, comme pour les études à plus grande échelle, se localisent au niveau des vallées, aux abords des cours d'eau avec quelques exceptions au niveau des vallées sèches ou des mouillères de plateau.

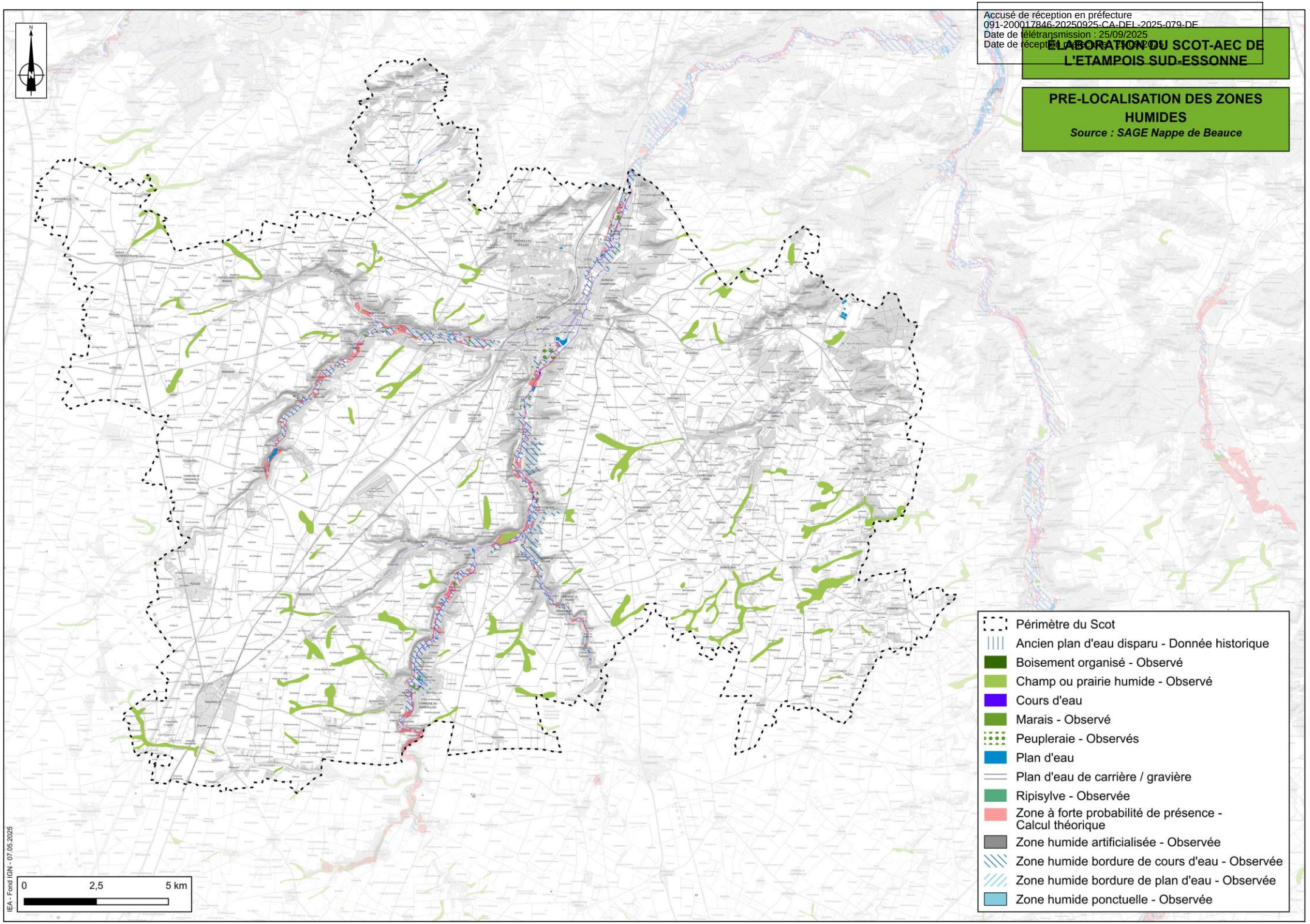
Les études montrent que les habitats humides les plus représentés sur le territoire sont boisés, et correspondent à des forêts alluviales de type « Aulnaie-Frênaie », des habitats patrimoniaux qui remplissent des rôles pour la biodiversité, en accueillant plusieurs espèces de chiroptères (chauves-souris) et d'oiseaux. Ces forêts jouent un rôle majeur dans la gestion des inondations et des eaux de surface, par leur capacité d'absorption et d'épuration des eaux. Ces habitats sont principalement menacés par les coupes non autorisées, les dépôts sauvages et les remblais.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

Source : SAGE Nappe de Beauce



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les zones humides

Des espèces emblématiques ont été identifiées dans le cadre des études des zones humides menées par le SIARJA, comme le Campagnol amphibie et l'Agrion de Mercure, typiques des petits cours d'eau en bon état écologique et des prairies humides, la Bouscarle de Cetti, affectionnant principalement les grandes roselières, le Murin de Daubenton, espèces affiliées aux zones aquatiques au-dessus desquelles il aime chasser, ou encore la Fougère des marais, typique des forêts marécageuses.

Il est estimé environ 740 ha de zones humides avérées sur le territoire de la CAESE.

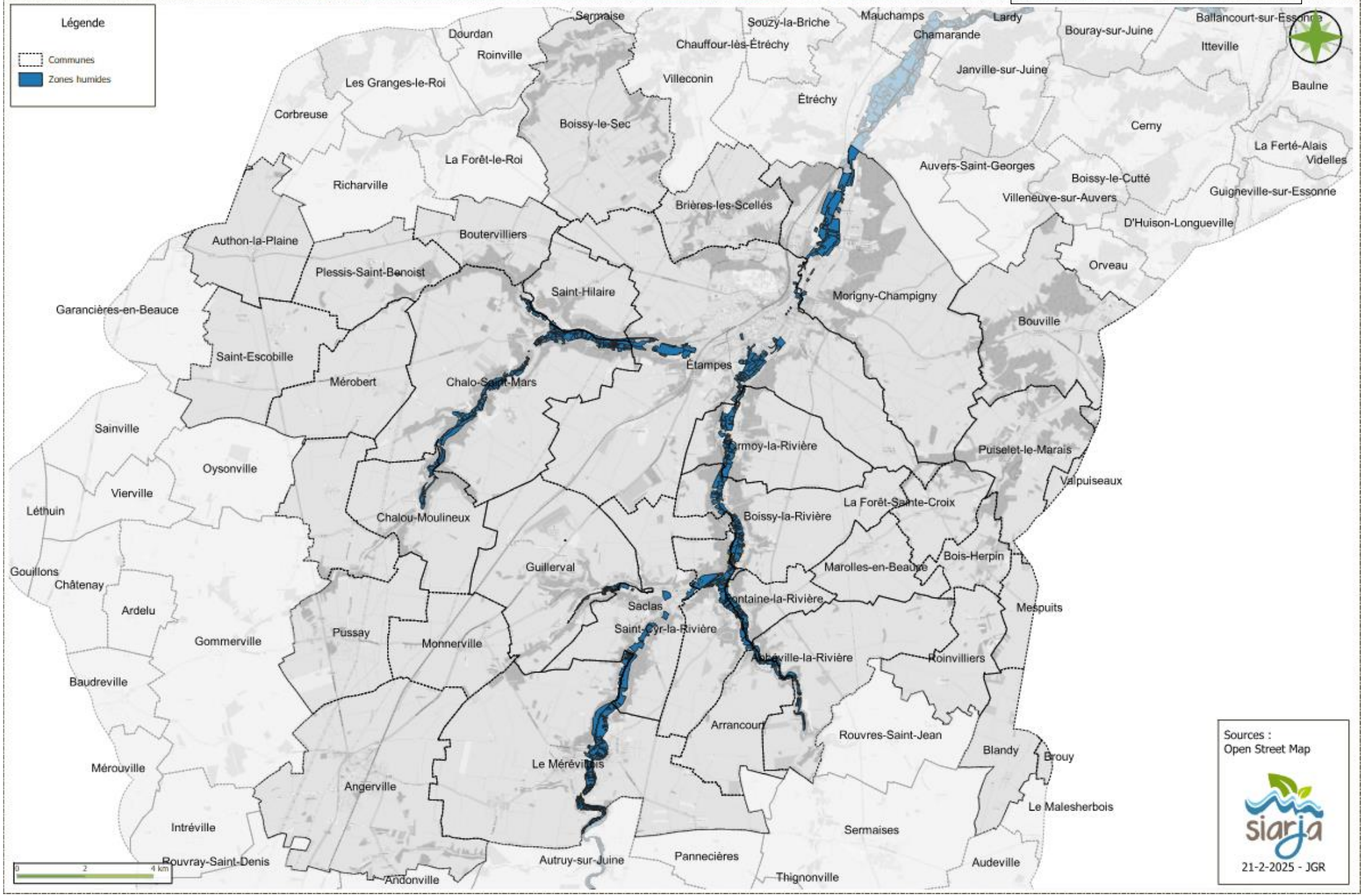
Le SIARJA mène aussi des travaux de restauration et de valorisation des zones humides ; 4 ha de zones humides ont été restaurées sur le parc André Bouniol à Châlo-Saint-Mars en 2023. Ces travaux ont compris la création de mares, l'abattage partiel d'une vieille peupleraie, la remise à ciel ouvert d'un ruisseau busé et la création d'un sentier pédagogique sur pilotis.

Zones humides

Communauté d'Agglomération Etampois Sud-Essonne (CAESE)

Localisation des zones humides

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La Trame Verte et Bleue

- **Définition de la Trame Verte et Bleue**

La préservation de réseaux écologiques fonctionnels nécessite à la fois le maintien de milieux naturels en bon état de conservation et des possibilités d'échanges entre ces milieux. Un réseau écologique a été défini au niveau européen comme étant "un assemblage cohérent d'éléments naturels et semi-naturels du paysage qu'il est nécessaire de conserver ou de gérer afin d'assurer un état de conservation favorable des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages" (réseau écologique paneuropéen).

L'identification du réseau écologique, aussi appelé "Trame Verte et Bleue" repose sur la cartographie des éléments suivants :

– des réservoirs de biodiversité : c'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ; une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie (alimentation, reproduction, repos, etc.). C'est depuis ces réservoirs que les individus se dispersent pour rejoindre d'autres réservoirs (principaux ou secondaires) ou des espaces naturels relais. Ces réservoirs regroupent les sites naturels protégés (Natura 2000, réserves naturelles, etc.), les sites officiellement inventoriés au titre du patrimoine naturel (ZNIEFF…), voire d'autres sites fonctionnels non identifiés officiellement mais sensibles au risque de fractionnement

– des corridors : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Cette liaison fonctionnelle entre milieux naturels permet la dispersion et la migration des espèces ;

– des points de fragilité : espace d'intersection entre un réservoir de biodiversité ou un corridor avec une barrière, naturelle ou artificielle. Un point de fragilité est un lieu où la mortalité des individus est particulièrement élevée (notamment au droit des grandes infrastructures de transport : autoroutes, routes à trafic régulier, LGV…), voire un espace totalement infranchissable (zones fortement urbanisées…).

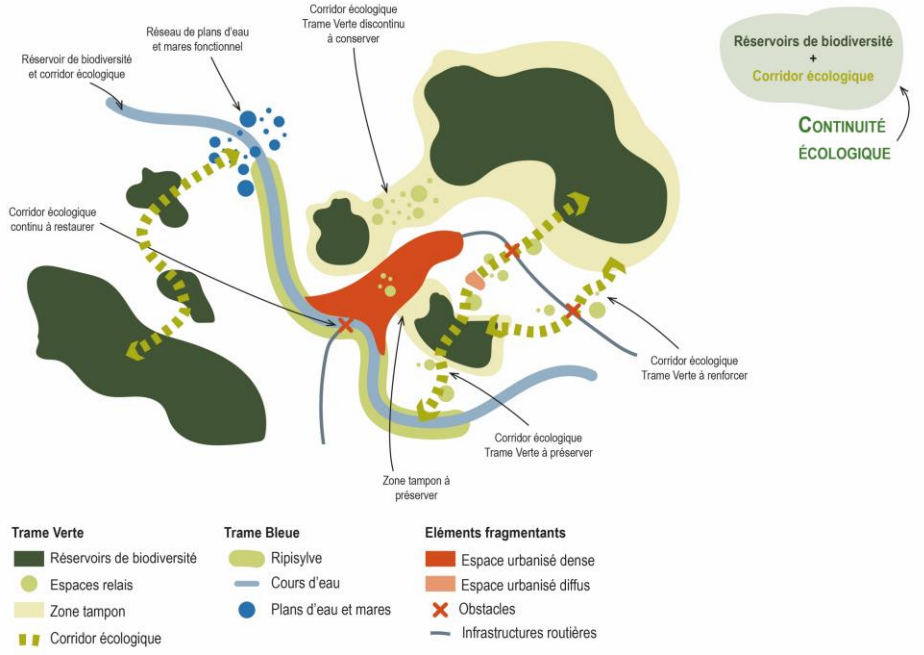


Schéma de Trame Verte et Bleue (IEA)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La Trame Verte et Bleue

- **Niveau national**

En France, parallèlement à la préservation de la biodiversité remarquable, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (adoptée en 2004) insiste sur la notion d'un maintien de la biodiversité dite "ordinaire" sur le territoire national. Cette préoccupation a été inscrite dans la législation à travers deux textes.

La loi dite "Grenelle 1" (loi n° 2009-967 du 3 août 2009), met en place la notion de Trame Verte et Bleue et vise à préserver et remettre en bon état les continuités écologiques afin de :

- "diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique;
- identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et préserver les zones humides importantes pour ces objectifs et importantes pour la préservation de la biodiversité ;
- prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- améliorer la qualité et la diversité des paysages".

La loi dite "Grenelle 2" (n° 2010-788 du 12 juillet 2010), précise quant à elle les éléments de la Trame verte (réservoirs de biodiversités, corridors) et de la Trame bleue (rivières et zones humides remarquables).

Par ailleurs, elle précise que la mise en œuvre des TVB repose sur trois niveaux emboîtés :

- des orientations nationales pour le maintien et la restauration des continuités écologiques dans lesquelles l'État identifie les choix stratégiques en matière de continuités écologiques ;
- un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) en accord avec les orientations nationales, qui identifie les corridors à l'échelle de la région ;
- l'intégration des objectifs identifiés précédemment à l'échelle locale, via les documents d'urbanisme (SCoT, PLU…).

- **Niveau régional**

Le SDRIF-e

Le SDRIF-E « Île-de-France 2040 » a été lancé en mars 2022. La révision du SDRIF intègre plus fortement la dimension environnementale. Il a été adopté le 11 septembre 2024 par les élus du Conseil régional.

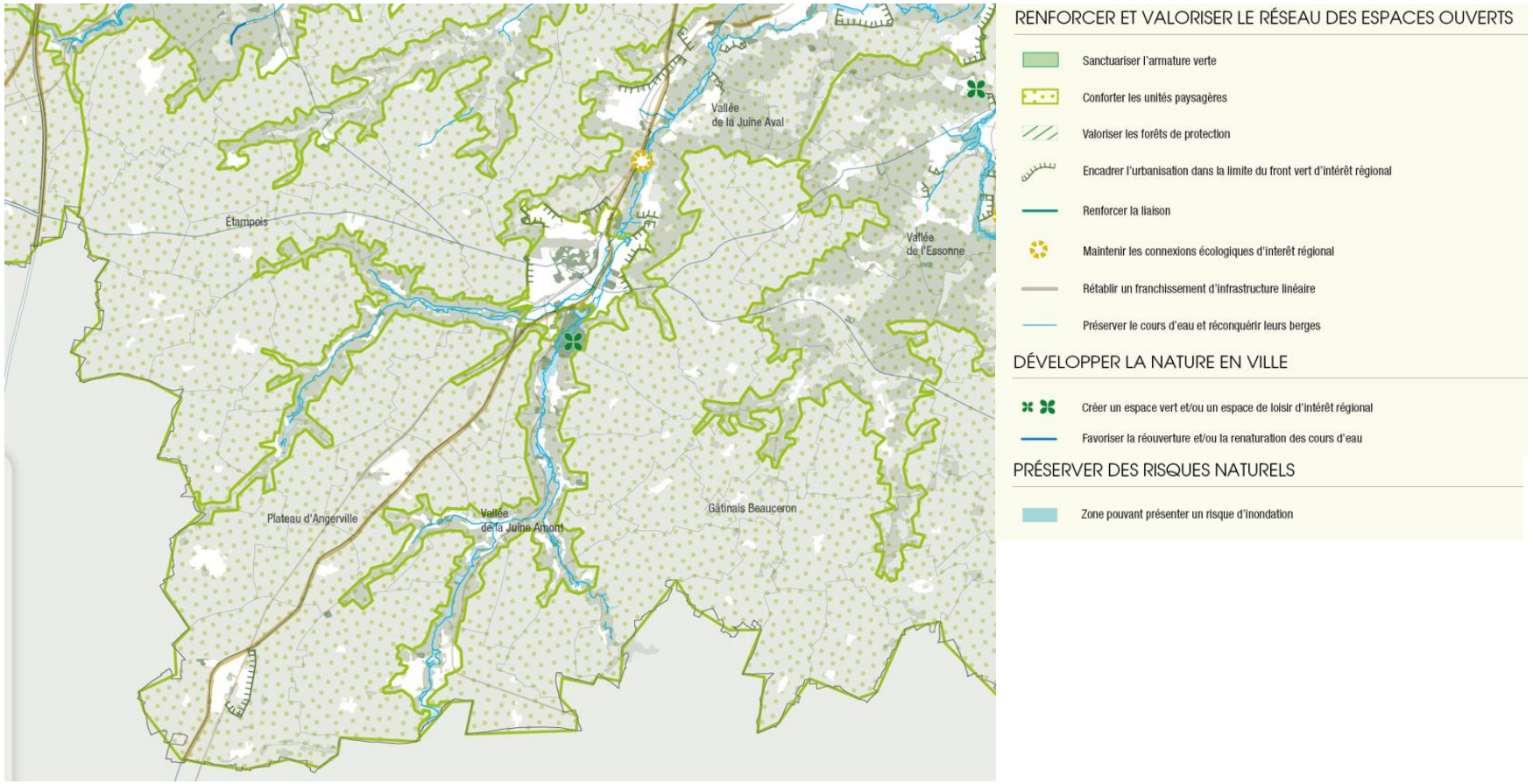
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La Trame Verte et Bleue

Selon la carte de synthèse n°3 du SDRIF-e, le territoire communal présente un fort enjeu paysager (« conforter les unités paysagères »). Plusieurs front vert d'intérêt régional sont aussi identifiés dans un objectif d'encadrer l'urbanisation en fond de vallées ou sur les plateaux agricoles.

La route nationale 20 est identifié en tant qu'infrastructure linéaire dont il faut rétablir le franchissement.

La coupure d'urbanisation entre les aires urbaines de Morigny-Champigny et d'Etréchy est noté comme connexion écologique d'intérêt régional.



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La Trame Verte et Bleue

Le SRCE d'Île-de-France

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est le volet régional de la TVB dont la co-élaboration par l'État et la Région est fixée par les lois Grenelle I et II. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. À ce titre :

- il identifie les composantes de la TVB (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'actions stratégiques ;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Le SRCE Ile-de-France a été approuvé par le conseil régional le 26 septembre 2013 et adopté par arrêté préfectoral le 21 octobre 2013. Ce SRCE propose une déclinaison de la TVB à l'échelle régionale à partir d'une approche par sous-trames (arborée, grandes cultures, herbacée et des milieux aquatiques et des corridors humides).

Selon le SRCE, le territoire de la CAESE présente des continuités écologiques fonctionnelles ou à renforcer au sein des vallées de la Juine et de ses affluents mais aussi au niveau du Gâtinais. Néanmoins, l'urbanisation s'étant développée aussi dans ces vallées, les obstacles et les points de fragilité des corridors sont nombreux.

Les corridors boisés sont de globalement de bonnes fonctionnalités en raison de la densité de boisements au niveau des coteaux et des versants. Les corridors des milieux calcaires sont considérés à fonctionnalité réduite en raison de la localisation éparse des pelouses calcaires à proximité des boisements.

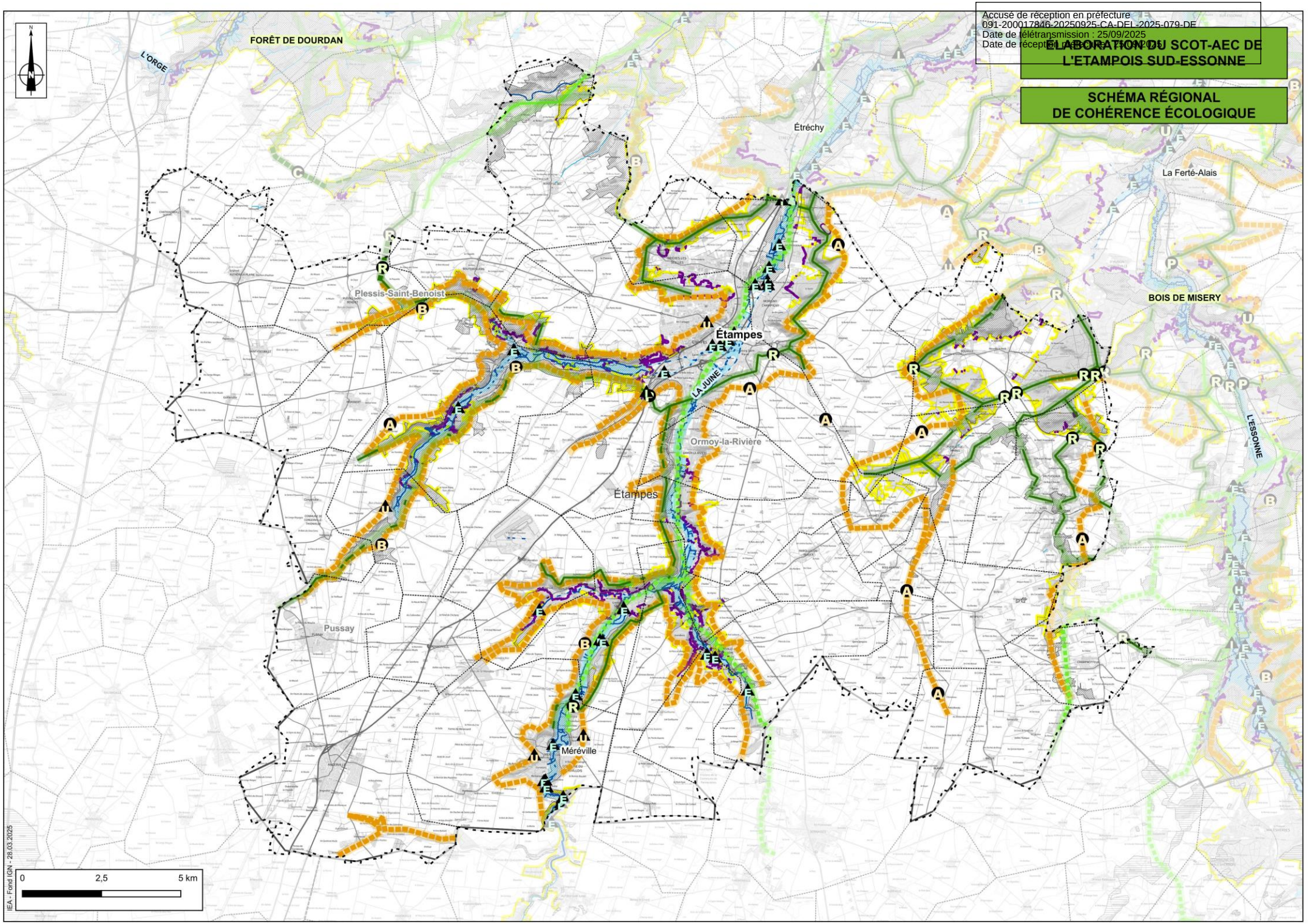
Aucun réservoir de biodiversité n'est déterminé à l'échelle de la région.

Les zones urbaines s'étant développées au niveau des vallées humides et sèches du territoire, les obstacles et les points de fragilités sont multiples. Une vingtaine d'obstacles à l'écoulement sont recensés. Plusieurs points de conflit sont des routes présentant des risques de collision avec la faune ou des passages difficiles dûs au mitage par l'urbanisation. Il est aussi noté quelques obstacles des corridors calcaires en zone agricole.

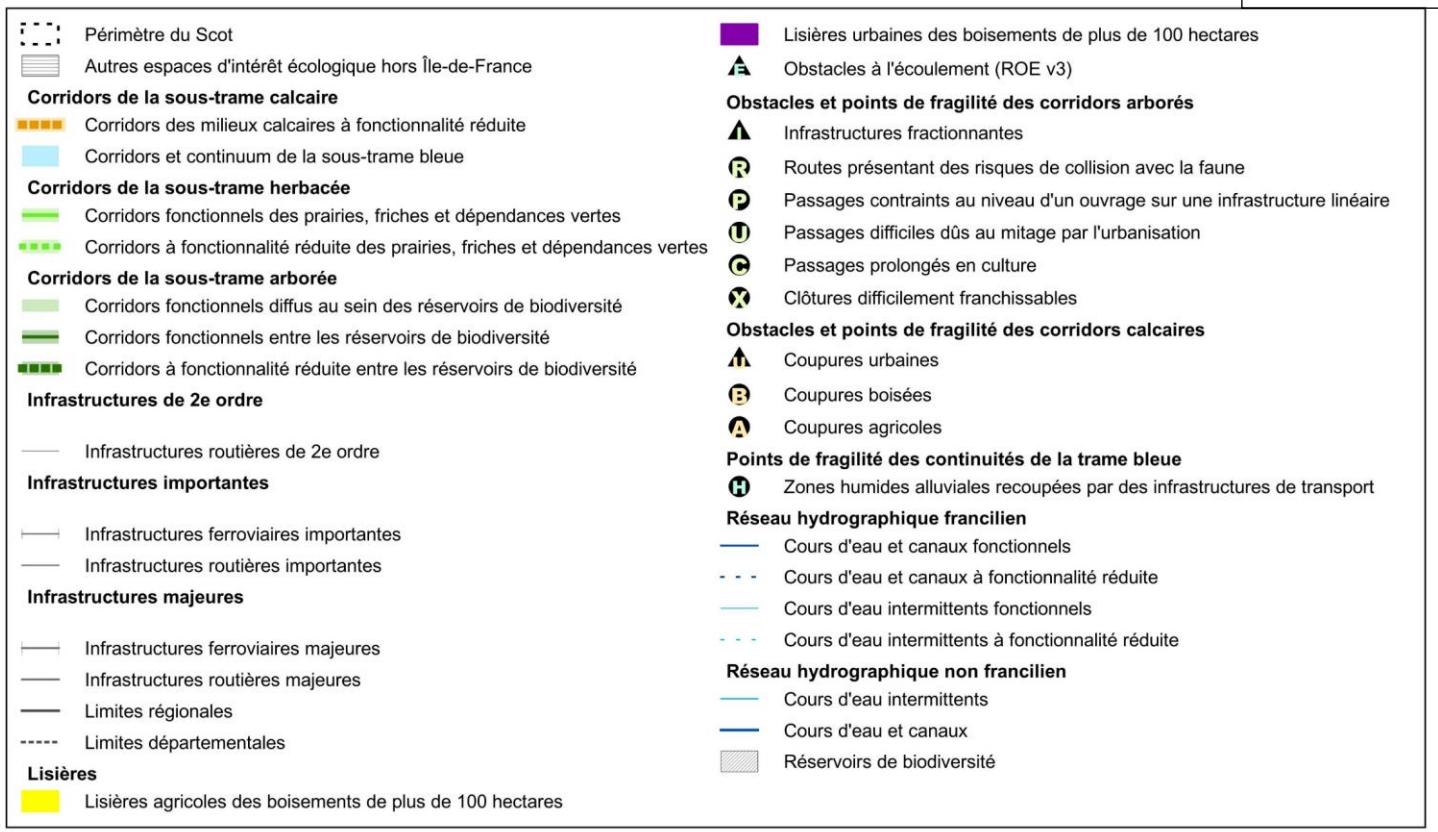
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La Trame Verte et Bleue

- **Niveau local**

Etude de la TVB sur le bassin de la Juine

En 2021, le SIARJA s'est donc porté maître d'ouvrage d'une analyse du bassin versant de la Juine visant à doter les collectivités du territoire d'un outil d'aide à la décision efficace pour la prise en compte des enjeux de la TVB. Cette ambition a pris la forme d'une modélisation de la capacité de dispersion des espèces animales en fonction des données d'occupation des sols. Concrètement, le SIARJA s'est proposé d'exploiter le logiciel Simoïko, un simulateur des dynamiques démographiques et des déplacements animaliers développé par l'entreprise TerrOïko, afin d'affiner les éléments du Schéma Régionale Cohérence Écologique et :

- de simuler la viabilité et la fonctionnalité des populations animales vivant sur le territoire et la fonctionnalité de leurs habitats et des corridors les reliant.
- de mettre en évidence et de hiérarchiser les enjeux en termes de réservoirs de biodiversité, corridors et discontinuités écologiques.
- de co-construire avec l'ensemble des partenaires territoriaux un plan d'actions pour répondre aux enjeux identifiés et de planifier la reconquête ces réseaux écologiques.

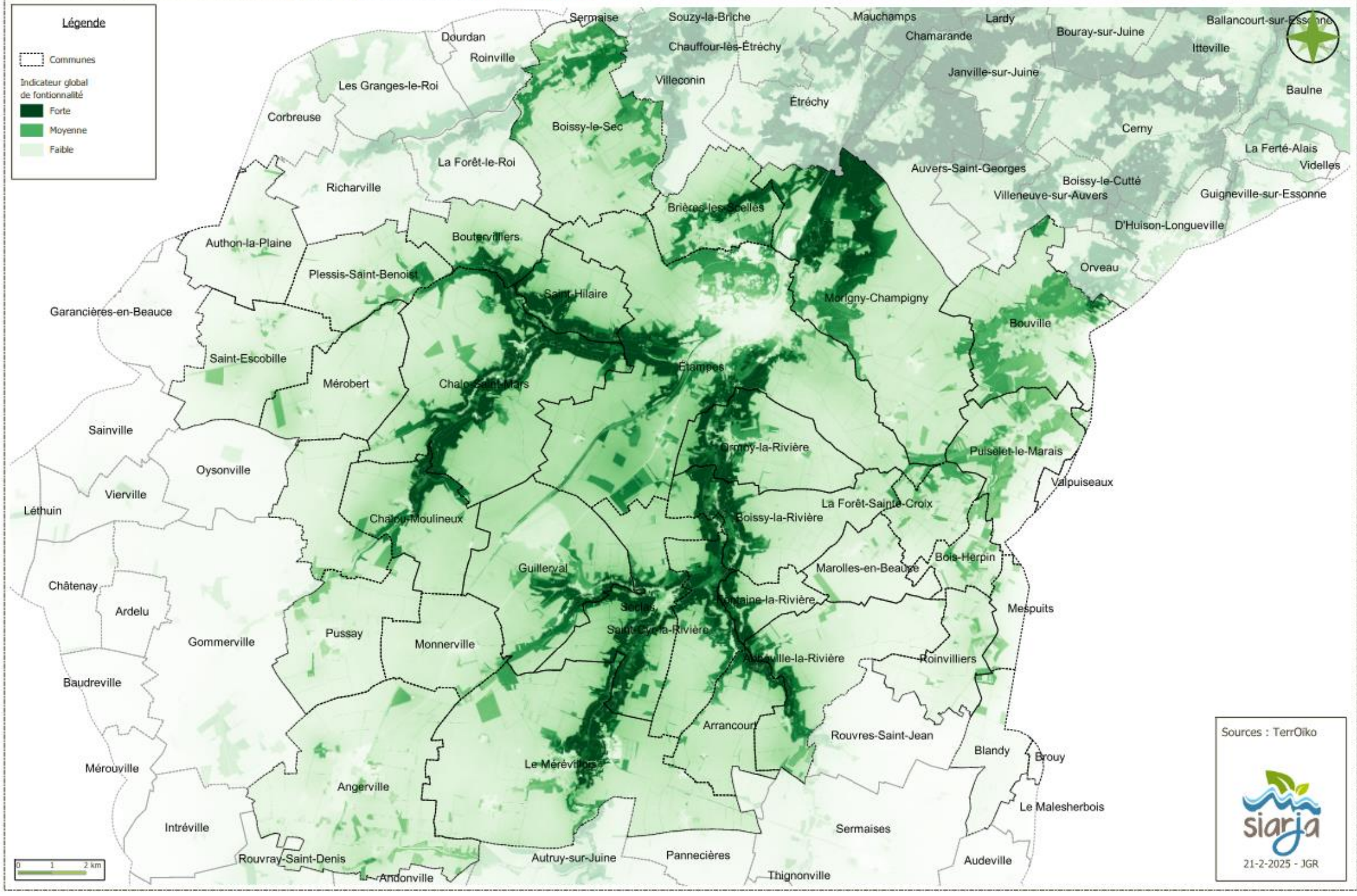
Cette étude a donné lieu à un atlas cartographique des réseaux écologiques, présentant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, leur affiliation et leur qualité.

Le SIARJA accompagne désormais les collectivités du territoire pour l'intégration de ces données dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

D'après la cartographie globale, la fonctionnalité est globalement moyenne avec une tendance forte au niveau des boisements. Les coteaux et les versants perdent en fonctionnalité au niveau de l'aire urbaine d'Étampes, Brières-les-Scellés et Morigny-Champigny.

Etude de la fonctionnalité des réseaux écologiques
Communauté d'Agglomération Etampois Sud-Essonne (CAESE)
Indicateur global de fonctionnalité (3 sous-trames : Boisés, Humides, Ouverts)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La Trame Verte et Bleue

Etude de la trame noire sur le territoire du Gâtinais Français

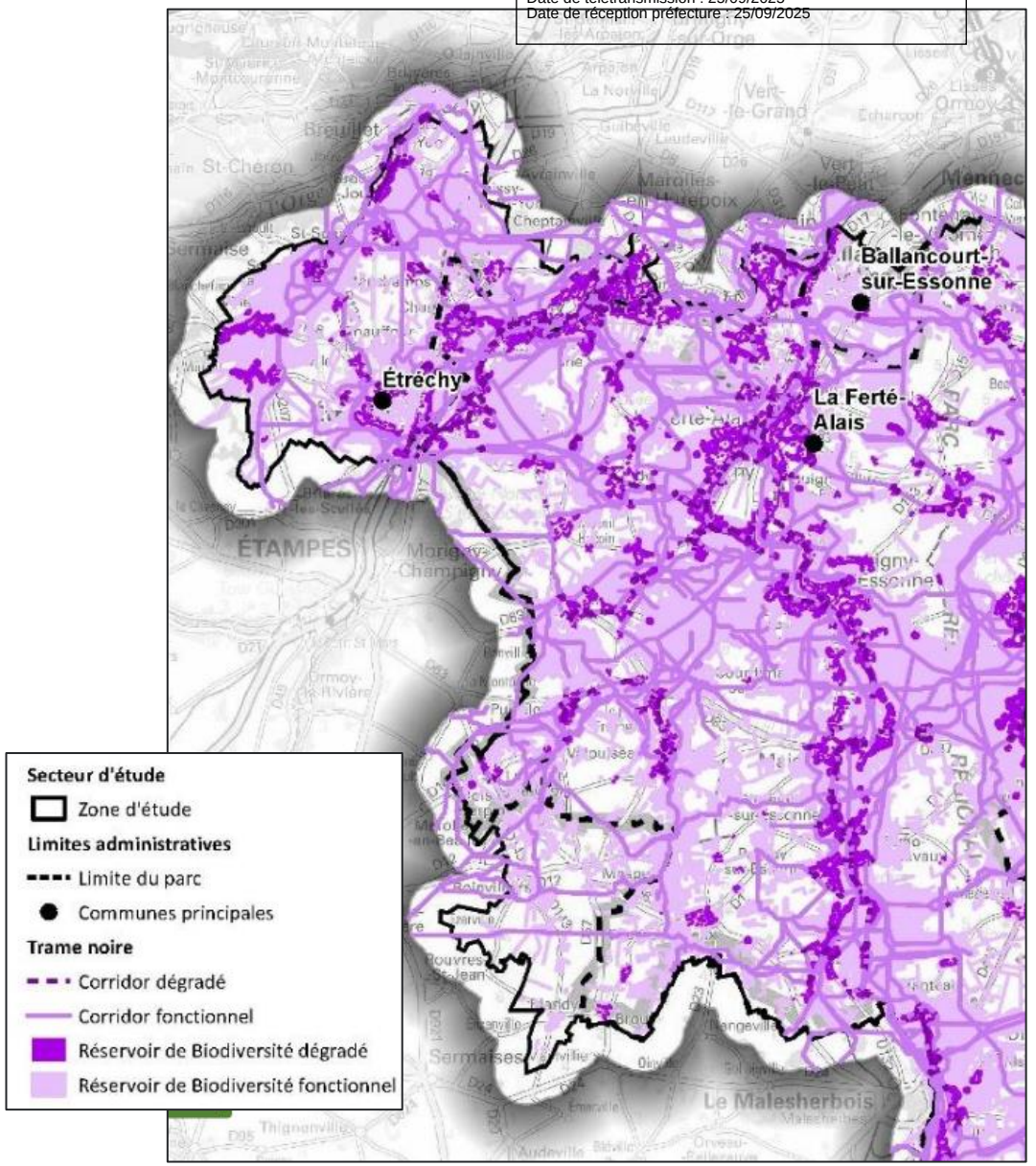
Une étude de la trame noire a été réalisée sur le territoire du PNR du Gâtinais Français. Cette étude a été menée par un ensemble de bureaux d'études (Auddicé, TerrOiko et Dark Sky Lab) en 2022-2023.

La carte ci-après montre la pollution lumineuse sur le territoire du PNR lors de l'extinction de l'éclairage publique. Les résultats démontrent l'influence de l'agglomération parisienne en limite nord. La qualité de la nuit est meilleure au sud du territoire, mais le niveau reste qualifié de « correct » au minimum.

Dans le cadre de cette étude, une carte de la trame noire a été réalisée. Cette trame noire comprend toutes les sous-trames et concerne la fonctionnalité des habitants et des corridors en extrémité de nuit, c'est-à-dire avant 1h et après 5h du matin.

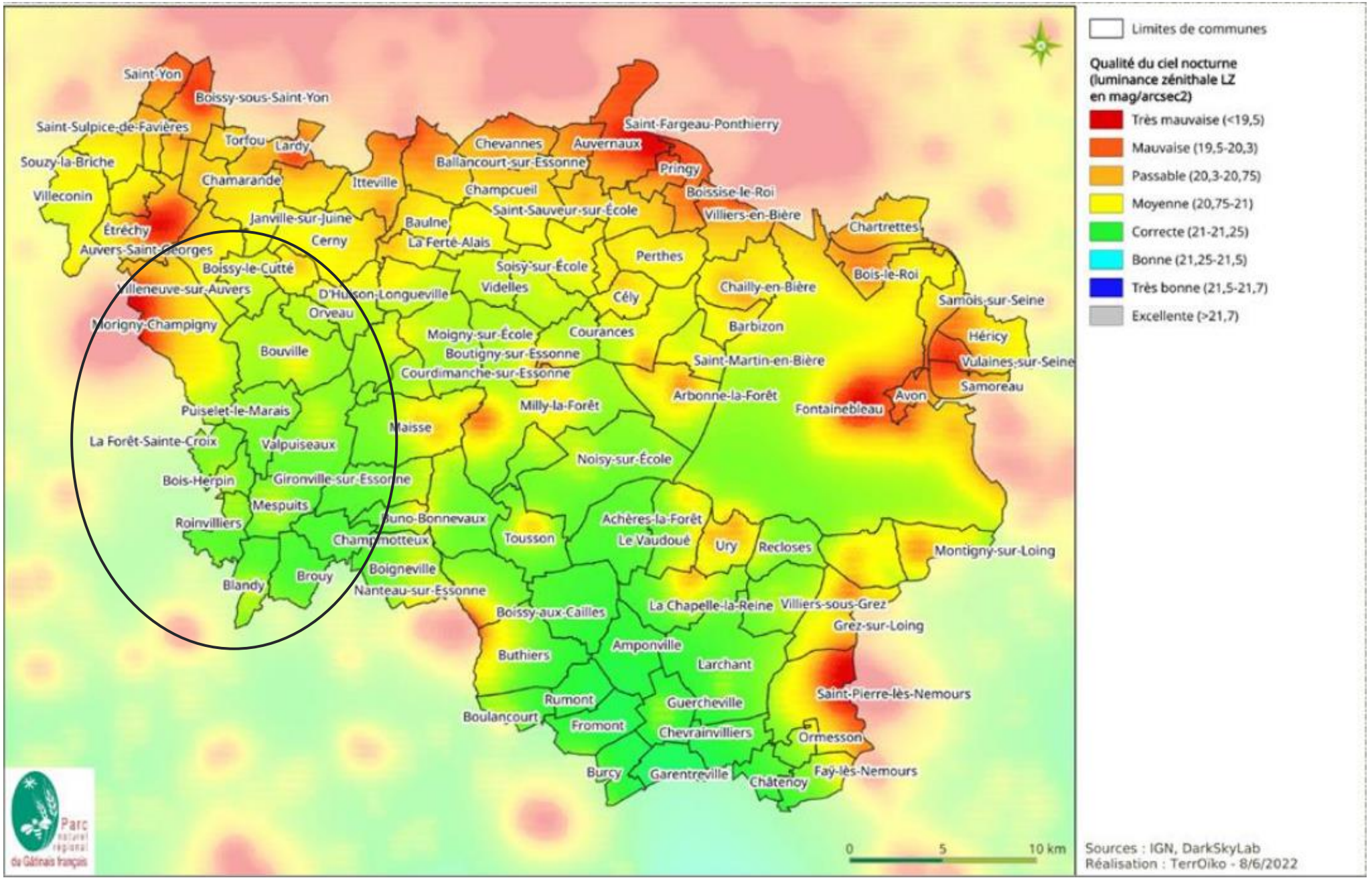
Il est considéré que les corridors et les réservoirs écologiques situés à moins de 100m d'un point lumineux sont considérés comme « dégradés ».

Sur le territoire de la CAESE, le réseau de la trame noire est plutôt dense mais fortement dégradé. L'amélioration de la trame noire repose sur la rénovation de l'éclairage public par des installations moins agressives pour la faune nocturne (couleur, orientation de l'éclairage, …)



Carte Trame Noire (toutes sous-trames confondue) – Extrémité de nuit - Zoom sur le territoire est de la CAESE
(Auddicé, TerrOïko, DarSkyLab, IGN, PNR du Gâtinais Français, 2024)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Pollution lumineuse en cœur de nuit sur le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et ses alentours (TerrOïko, DarSkyLab, IGN, PNR du Gâtinais Français, 2022)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Atouts

- Un territoire peu urbanisé, principalement agricole et forestier ;
- Environ 26% de la surface du territoire couvert par un milieu naturel d'intérêt (46 ZNIEFF type I, 3 ZNIEFF type II, 21 réserves naturelles, sites géologiques, 2 terrains du CEN, 13 ENS, zones humides), soit environ 12 946 ha ;
- La présence de 3 sites Natura 2000 sur une surface de 231,57 ha ;
- Des abords de cours d'eau en majeur partie naturels (ripisylves, prairies, zones humides, …)
- La connaissance de la fonctionnalité des réseaux écologiques sur une partie du territoire (bassin versant de la Juine) ;

Faiblesses

- Un réseau de haies peu dense au sein du parcellaire agricole ;
- Des continuités écologiques subissant de fortes pressions en raison de l'urbanisation et des grandes infrastructures présentes sur le territoire ;
- De nombreux obstacles à la faune que ce soit en milieu urbain ou agricole ;
- Un manque de connaissances des zones humides sur la partie Gâtinais du territoire.

Opportunités

- Une intégration de 8 communes à la réserve de Biosphère de « Fontainebleau et Gâtinais » en demande de renouvellement et de 10 communes ;
- Une Intégration potentielle de 15 nouvelles communes au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français;
- Un travail des syndicats de rivière dans la restauration des mares, des cours d'eau et des zones humides sur l'ensemble du territoire ;
- Un nouveau document cadre régional pour la prise en compte des continuités écologiques à décliner à l'échelle du territoire : le SDRIF-e ;

Menaces

- Les extensions urbaines faisant pression sur les espaces naturels : zones urbaines et milieux naturels d'intérêt se partagent les versants et les fonds de vallée.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Présentation

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux impactant une zone concernée par des enjeux humains, économiques et environnementaux. Il existe deux types de risques :

- les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques liés aux ruptures de barrage et de digues.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible périodicité : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que son irruption est peu fréquente ;
- une importante gravité : il provoque de nombreuses victimes et des dommages importants aux biens et à l'environnement.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de l'Essonne, dans sa version 2024 permet de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Il peut ainsi connaître les dangers auxquels il est exposé, les mesures qu'il peut prendre ainsi que les moyens de prévention, de protection et de sauvegarde mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Risques naturels

Arrêtés de catastrophes naturelles

Les arrêtés de catastrophes naturelles permettent la reconnaissance d'un évènement d'une intensité anormale. **Sur le territoire du SCoT, 69 arrêtés ont été pris, dont 89,9% pour des inondations, 8,7% pour sécheresse et 1,4% pour des mouvements de terrain.**

Ainsi, les principaux risques auxquels sont soumis l'ensemble du territoire concernent les inondations et les sécheresses, les mouvements de terrain.

Tempêtes

Par principe, toutes les communes du département de l'Essonne sont concernées par ce risque, qui inclut : les tempêtes, les orages, les intempéries hivernales exceptionnelles, la canicule.

De plus, l'ensemble des communes ont fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles au titre de la tempête de 1999 sous l'intitulé "inondation et coulée de boue".

Dans le cas du SCoT, 24 communes sur 37 sont concernées seulement par cet arrêté de catastrophe naturelle de 1999.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques naturels

Risques d'inondation

- **Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI)**

Le PGRI Seine-Normandie est le document de référence de la gestion des inondations pour le bassin Seine-Normandie.

C'est l'outil de mise en œuvre de la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation au niveau du bassin hydrographique. Ce document est élaboré par l'État (DREAL) avec les parties prenantes à l'échelle du bassin hydrographique dans le cadre des travaux de la commission inondation du comité de bassin. Un second PGRI est programmé sur la période 2022-2027 (Cycle n°2)

Conformément aux articles L.131-1 (10°) du Code de l'Urbanisme, le SCoT doit être compatible avec :

— les objectifs de gestion des risques inondation définis par le PGRI ;
— les orientations fondamentales et les dispositions de ce plan.

- **Territoire à Risque d'Inondation Important (TRI)**

« *Un TRI est un secteur où se concentrent fortement des enjeux exposés aux inondations, qu'elles soient issues de submersions marines, de débordements de cours d'eau ou de toute autre origine* » (DREAL Normandie). Bien que 16 TRI soient définis à l'échelle du bassin Seine-Normandie, le territoire du SCoT n'est pas intégré dans l'un de ces derniers.

Toutefois, l'absence de TRI sur un territoire ne signifie en aucun cas que les risques d'inondation n'existent pas ou qu'ils peuvent être négligés.

- **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**

Les PAPI sont des outils contractuels liant l'État et les collectivités locales pour la gestion du risque lié aux inondations.

« Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) visent à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement » (Ministère de la transition écologique).

PAPI d'intention Essonne Juine École

À la suite des crues et ruissellements exceptionnels qu'a connu le territoire essonnien en mai-juin 2016, le Département, sous l'impulsion du Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, a lancé la réalisation d'un PAPI à l'échelle de l'unité hydrographique Essonne Juine École. Il a été labellisé le 22 septembre 2020 pour une durée de 4 ans.

Conformément au cahier des charges des PAPI de 3ème génération et du ministère de la Transition écologique et solidaire, les actions définies au sein de ce PAPI permettront d'améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire et de préfigurer des actions de restauration de zones d'expansion de crue et de limitation des phénomènes de ruissellement.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques naturels

Des opérations de sensibilisation ainsi que des diagnostics de vulnérabilité de secteurs vulnérables sont également programmés.

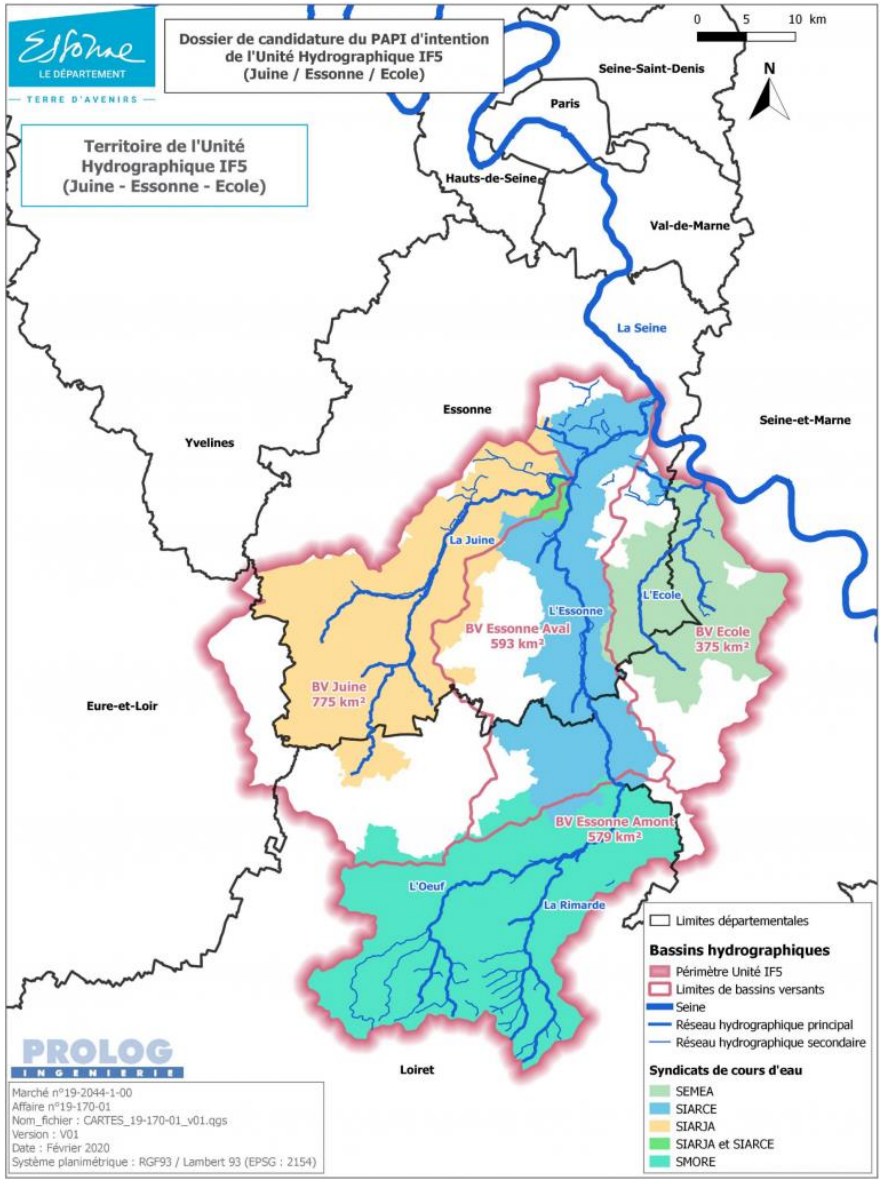
Le PAPI d'intention Juine Essonne Ecole comporte 57 actions réparties selon 7 axes règlementaires :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compote du risque inondation dans l'urbanisme
- Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Gestion des écoulements
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique

PAPI d'intention Orge-Yvette

Les communes de Chatignonville, d'Authon-la-Plaine et de Boissy-le-Sec sont inclues au sein du PAPI d'intention de l'Orge-Yvette, labellisé le 3 octobre 2018 et a fait l'objet d'un premier avenant signé le 5 mars 2020, dont l'élaboration fait écho aux inondations de mai-juin 2016. Un deuxième a été signé le 18 juillet 2022 ayant porté la validité du PAPI au 31 décembre 2022.

Ce programme regroupe 17 maitres d'ouvrage.



Périmètre du PAPI d'intention Juine Essonne Ecole (DDT Essonne)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques naturels

Ce PAPI contient 7 axes déclinés en 37 actions :



- **Axe 1** : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- **Axe 2** : surveillance, prévision des crues et des inondations,
- **Axe 3** : alerte et gestion de crise,
- **Axe 4** : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme,
- **Axe 5** : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- **Axe 6** : ralentissement des écoulements,
- **Axe 7** : gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Structure du PAPI Orge-Yvette (SAGE & PAPI Orge-Yvette)

- **Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRi)**

Les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles ont été institués par la loi du 2 février 1995 (loi BARNIER) et son décret d'application du 5 octobre 1995. Un PPRI vaut servitude d'utilité publique.

Il s'applique de plein droit lors de l'instruction des dossiers visant l'obtention d'un certificat d'urbanisme (permis de construire, etc.) et permet de répondre aux demandes d'autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol.

Chaque PPRI se compose d'une notice de présentation, de document graphique (carte des aléas et zonage réglementaire) et d'un règlement.

Aucun PPRI ne couvre le territoire du SCoT.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques naturels

- **Inondations par débordement des cours d'eau**

La présence de cours d'eau expose le territoire à un risque de crue. 3 stations hydrométriques sont sur le territoire : une station à Morigny-Champigny, une station de vigilance crue à Saclas sur la Juine et d'une station de suivi sur la Chalouette à Étampes. D'après les données de la station de Saclas, aucune crue historique n'est enregistrée sur la Juine depuis 2012.

Malgré le développement des villes aux abords des cours d'eau, le territoire n'est pas sensible aux inondations par débordement de cours d'eau. Les crues inondent néanmoins les parcelles agricoles impactant l'activité agricole.

La gestion du risque de crue se fait à travers la surveillance et l'entretien des cours d'eau. Le SIARJA s'assure, sur la Juine et ses affluents, du bon fonctionnement hydraulique, notamment à travers la restauration de la continuité hydraulique des cours d'eau et de la restauration des zones humides.

Un protocole de « Gestion de Crise du SIARJA » a été actualisé et validé lors des exercices de crise inondation organisé en 2023 par le Bureau Défense et Protection Civile de l'Essonne (BDPC91).

- **Inondations par ruissellement et coulées de boue**

Sur le territoire, 21 arrêtés de catastrophes naturelles sont pour « inondation et/ou coulées de boue » dont 13 (soit 62% de l'ensemble des arrêtés) publiés à partir de 2016.

En raison du relief vallonné du territoire et de son occupation du sol : zones urbaines en fond de vallée ou en bas de versant, le ruissellement des eaux pluviales est amplifié sur les communes développées dans les vallées.

Le maintien des zones boisées sur les versants et les coteaux est nécessaire afin de ralentir le ruissellement des eaux résultant des phénomènes pluvieux de plus en plus fréquents.

Les études et démarches réalisées sur le bassin versant de la Juine, suite notamment à l'évènement climatique de juin 2016, ont permis d'acquérir de nombreuses connaissances sur le fonctionnement hydrologique et d'agir en faveur de la réduction du risque de et d'érosion des sols.

Le SIARJA et le SIARCE mènent des actions de gestion des ruissellements sur les deux bassins versants. En exemple, le Projet Agro-Environnemental et Climatique « TRAMES Juine » porté par le SIARJA cherche à promouvoir le maintien des prairies favorables, l'entretien des haies et des fossés, …

Les deux syndicats des eaux ont réalisé une étude de ruissellement.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques naturels

En 2017, le SIARJA a ainsi mené une prestation d'étude intitulé « programme pour la gestion des risques d'érosion et de ruissellement sur le bassin de la Juine », en coordination étroite avec les structures gestionnaires des eaux pluviales du territoire comme la CAESE, ainsi que les services de l'Etat et avec le soutien de partenaires techniques et financiers.

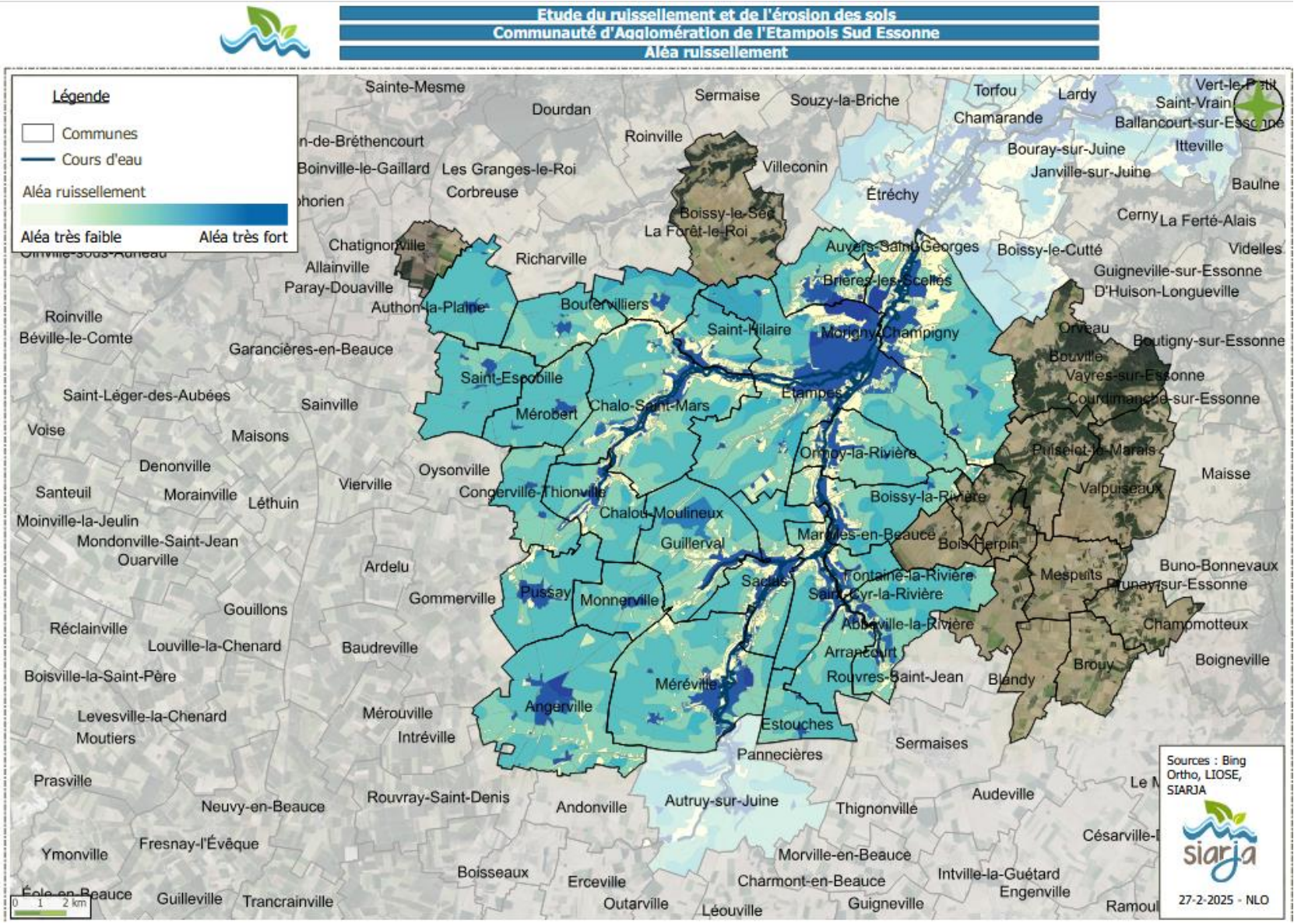
Réalisée par les bureaux d'étude Egis et Liose (2017-2020), l'étude concerne notamment l'ensemble des communes de la CAESE également situées sur le bassin versant de la Juine.

Du côté de la SIARCE, l'étude matérialise l'alea ruissellement du territoire alors que l'étude du SIARCE matérialise les sens d'écoulement des eaux pluviales.

La cartographie du bassin de la Juine montre que les espaces urbanisés sont exposés à un aléa très fort au ruissellement des eaux de pluie.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

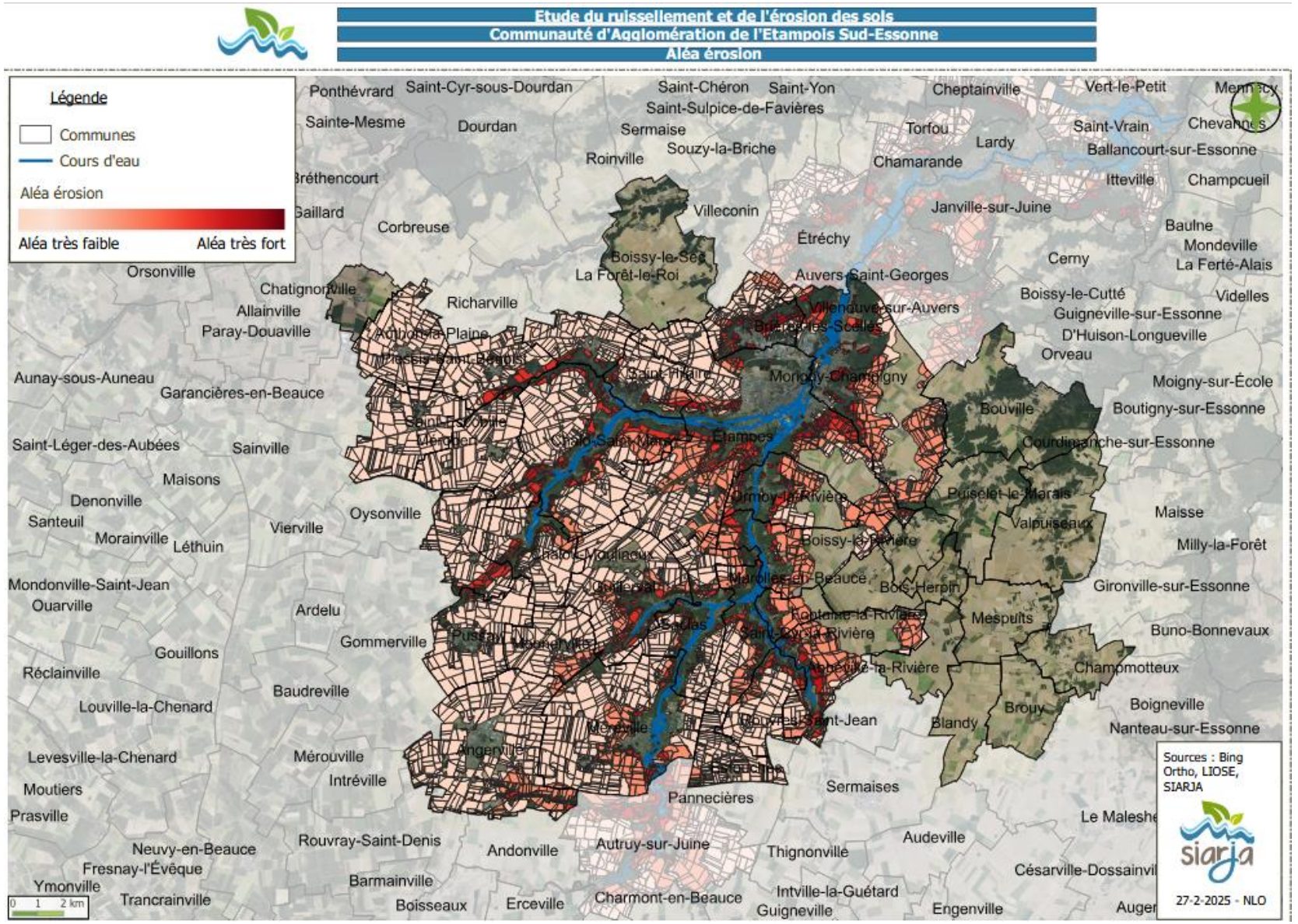
Risques naturels



Aléa ruissellement sur le bassin versant de la Juine (SIARJA)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

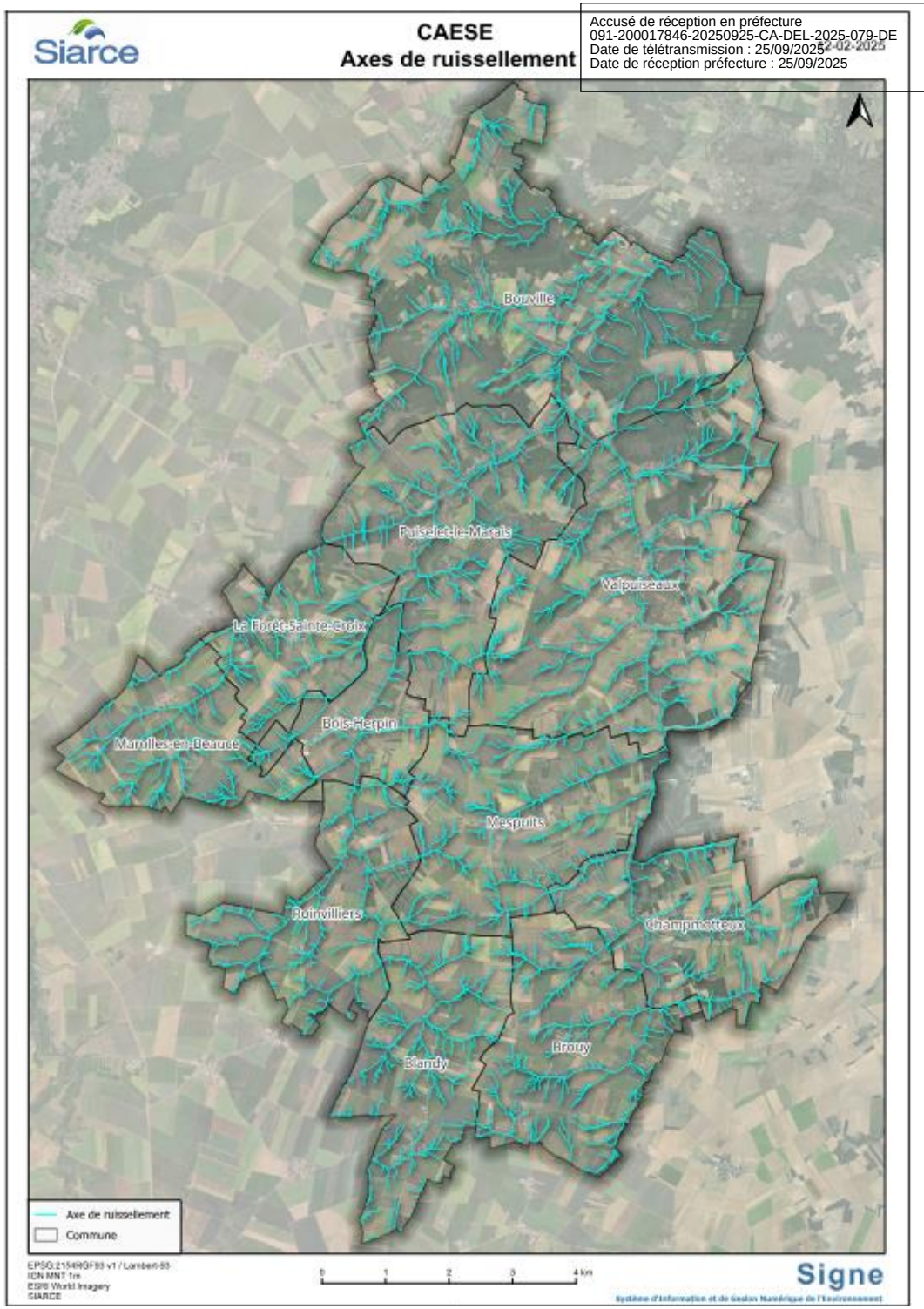
Risques naturels



Aléa érosion sur le bassin versant de la Juine (SIARJA)

Risques naturels

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Axes de ruissellement sur le périmètre du bassin versant de l'Essonne (SIARCE)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques naturels

- **Risque d'inondation par remontée de nappes**

Lors d'épisodes pluviométriques importants, si la nappe d'eau souterraine (nappe phréatique) se retrouve trop chargée, la pression augmente ce qui entraine une remontée des eaux de la nappe en surface.

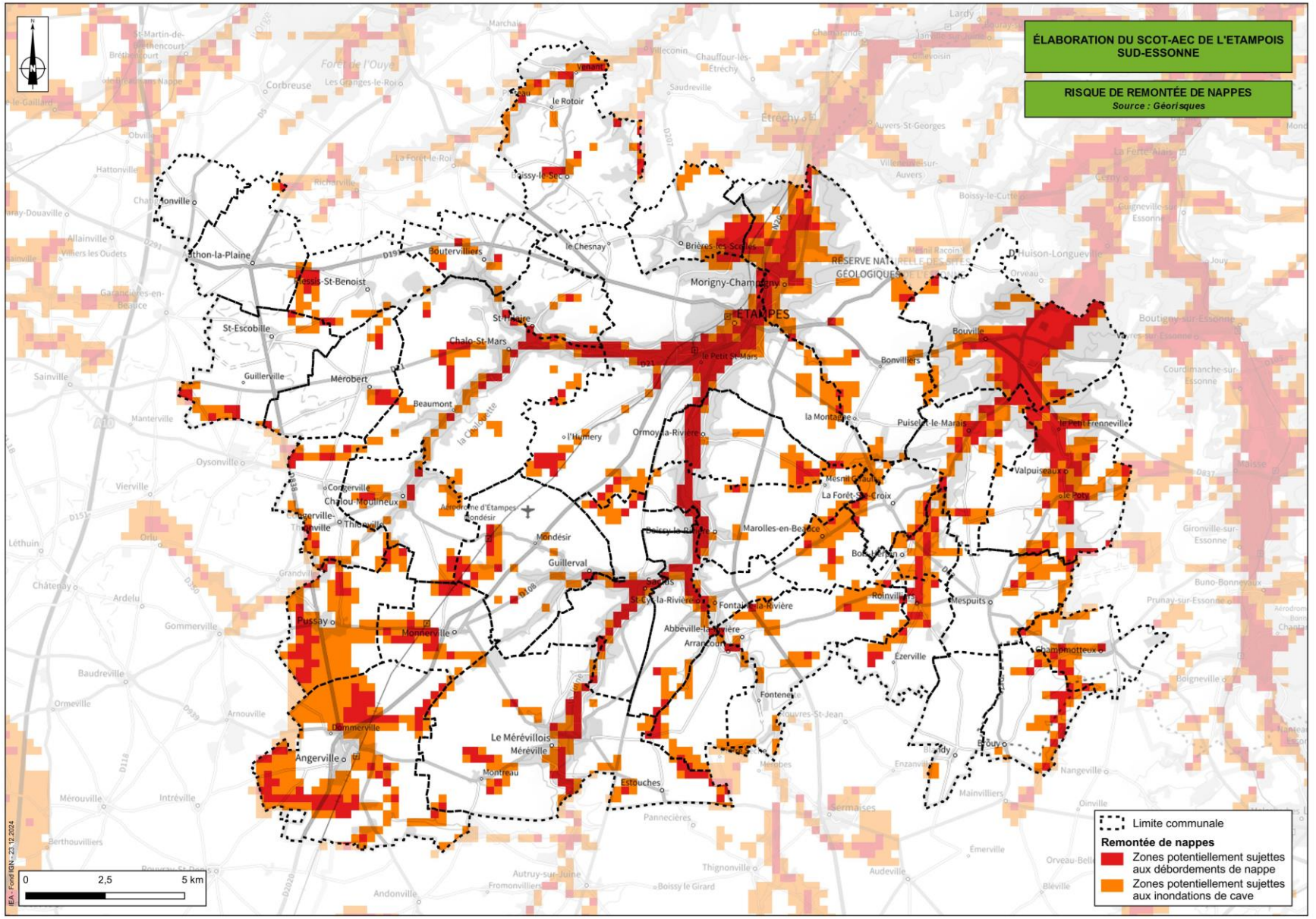
Ce phénomène peut prendre plusieurs jours en raison de la durée de circulation des eaux dans le sous-sol selon la porosité de ce dernier ainsi que la présence d'interstices naturels. On parle alors d'un phénomène de « crue de nappe ».

Les secteurs affectés sont appelés zones "sensibles aux remontées de nappes". D'après le BRGM, il s'agit des zones où les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée (ZNS : zone située entre l'espace aérien et la nappe phréatique), et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Le territoire du SCoT est principalement impacté par ce risque autour des cours d'eau en raison du lien entre le réseau hydrographique et la nappe de Beauce.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques naturels



Risque de remontée de nappes sur le territoire (Géorisques)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques naturels

Risques de mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. On distingue :

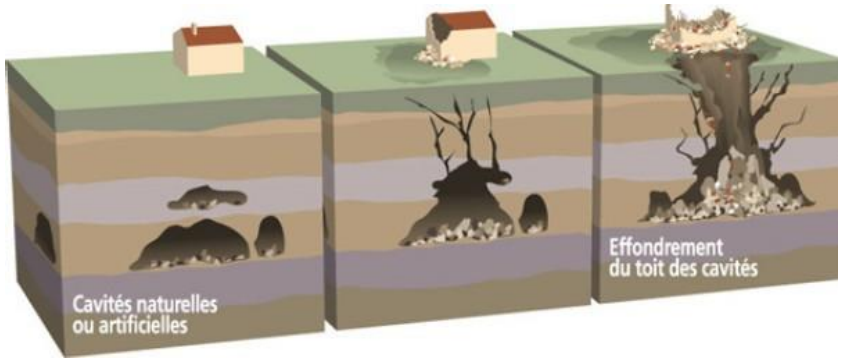
- les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'Homme. Il s'agit principalement des affaissements, tassements, glissements et retraits/gonflements ;
- les mouvements rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Il s'agit des effondrements, chutes de pierres et de blocs, éboulements et coulées boueuses.

Ces risques de mouvements de terrain résultent des caractéristiques topographiques, géologiques, pédologiques, climatiques et hydrologiques du territoire.

Les perturbations climatiques actuelles et à venir peuvent avoir des incidences sur la stabilité des sols et augmenter le nombre de mouvements de terrain.

- **Risque lié à la présence de cavités souterraines**

On recense deux types de cavités souterraines : les cavités souterraines naturelles et d'origine humaine. Alors que les cavités souterraines naturelles sont à mettre en relation avec la nature du sous-sol, c'est-à-dire la géologie ; les cavités d'origine humaine sont quant à elles reliées à l'histoire du site et l'exploitation du sous-sol. Quel que soit la nature des cavités souterraines, celles-ci peuvent occasionner des dommages humains et socio-économiques importants par des mouvements de terrain tels que les effondrements.

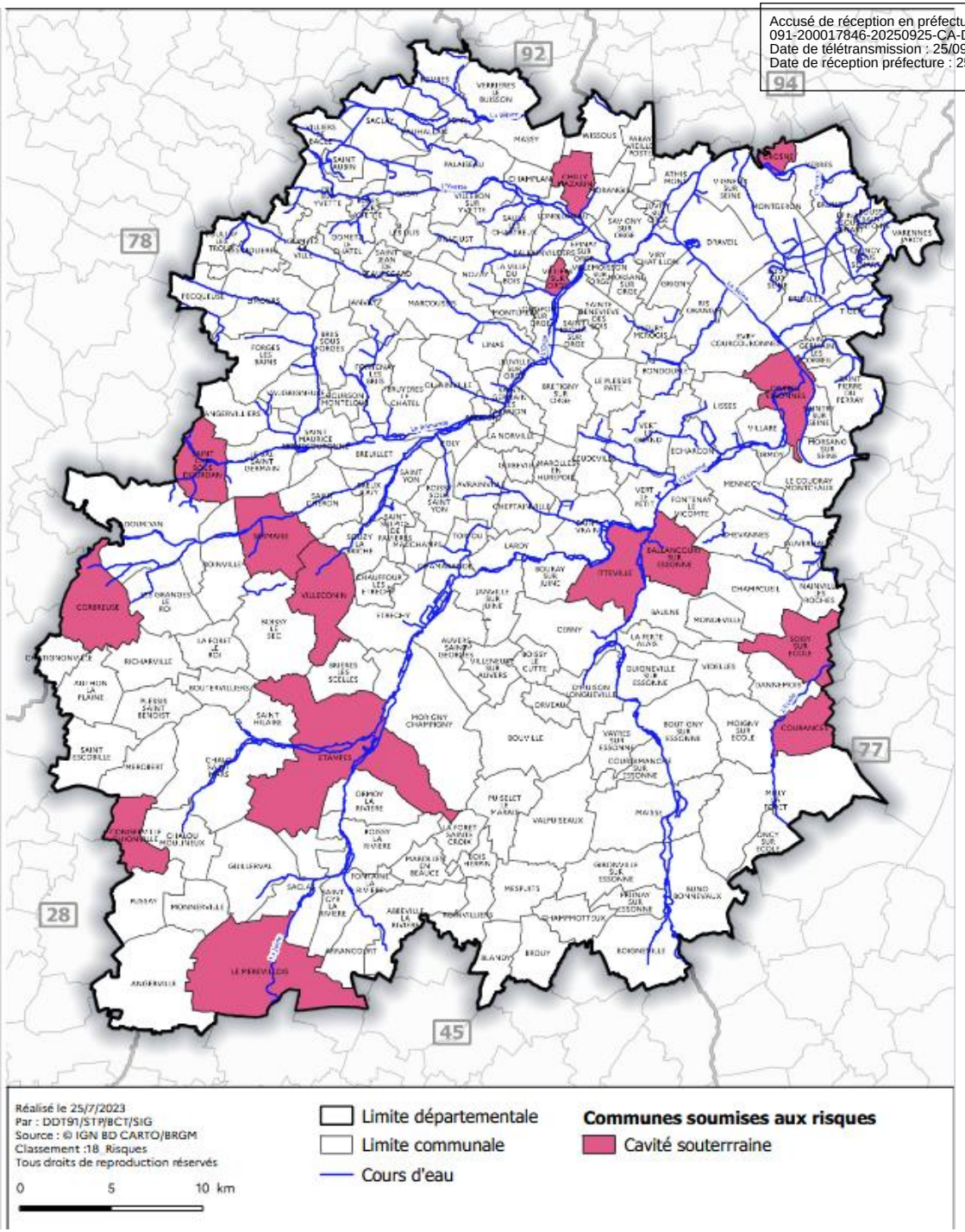


Le risque d'effondrement des cavités (DDT Essonne)

La carte des risques « cavité souterraine » du Dossier Départemental des Risques Majeurs d'Essonne (voir ci-après), mise à jour en 2023, identifie plusieurs communes exposées à ce risque sur le territoire de l'Etampois. Ces communes sont Étampes, Congerville-Thionville et le Mérévillois.

Risques naturels

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Risque cavité souterraine (DDRM Essonne 2023)

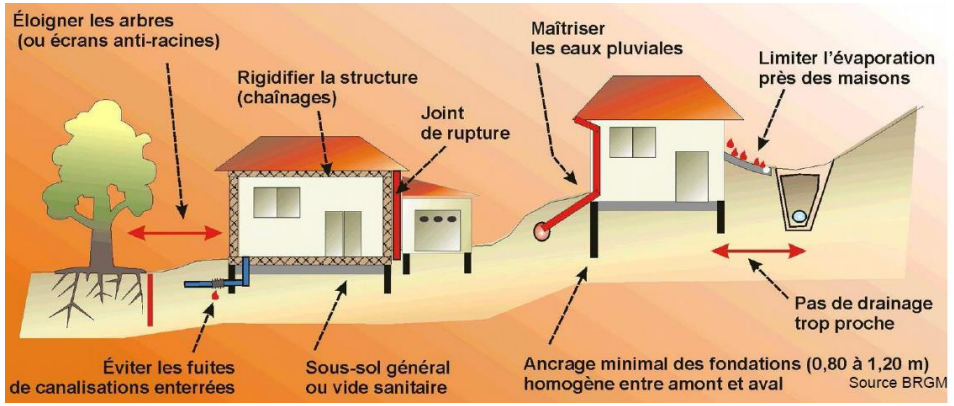
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques naturels

- **Risque de retrait-gonflement des argiles**

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles est lié aux propriétés physico-chimiques de l'argile : "Les sols argileux se rétractent en période de sécheresse et gonflent en période de pluie, ce qui peut se traduire par des tassements différentiels qui peuvent occasionner des dégâts parfois importants aux constructions (fissures dans les murs…)". Ainsi, ce phénomène est dépendant des conditions météorologiques (précipitation – sécheresse).

La lenteur et la faible amplitude du phénomène le rendent sans danger pour l'Homme. Il s'agit d'un risque essentiellement économique. Il existe des techniques pour limiter les effets :



Les techniques pour limiter le risque lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles (BRGM)

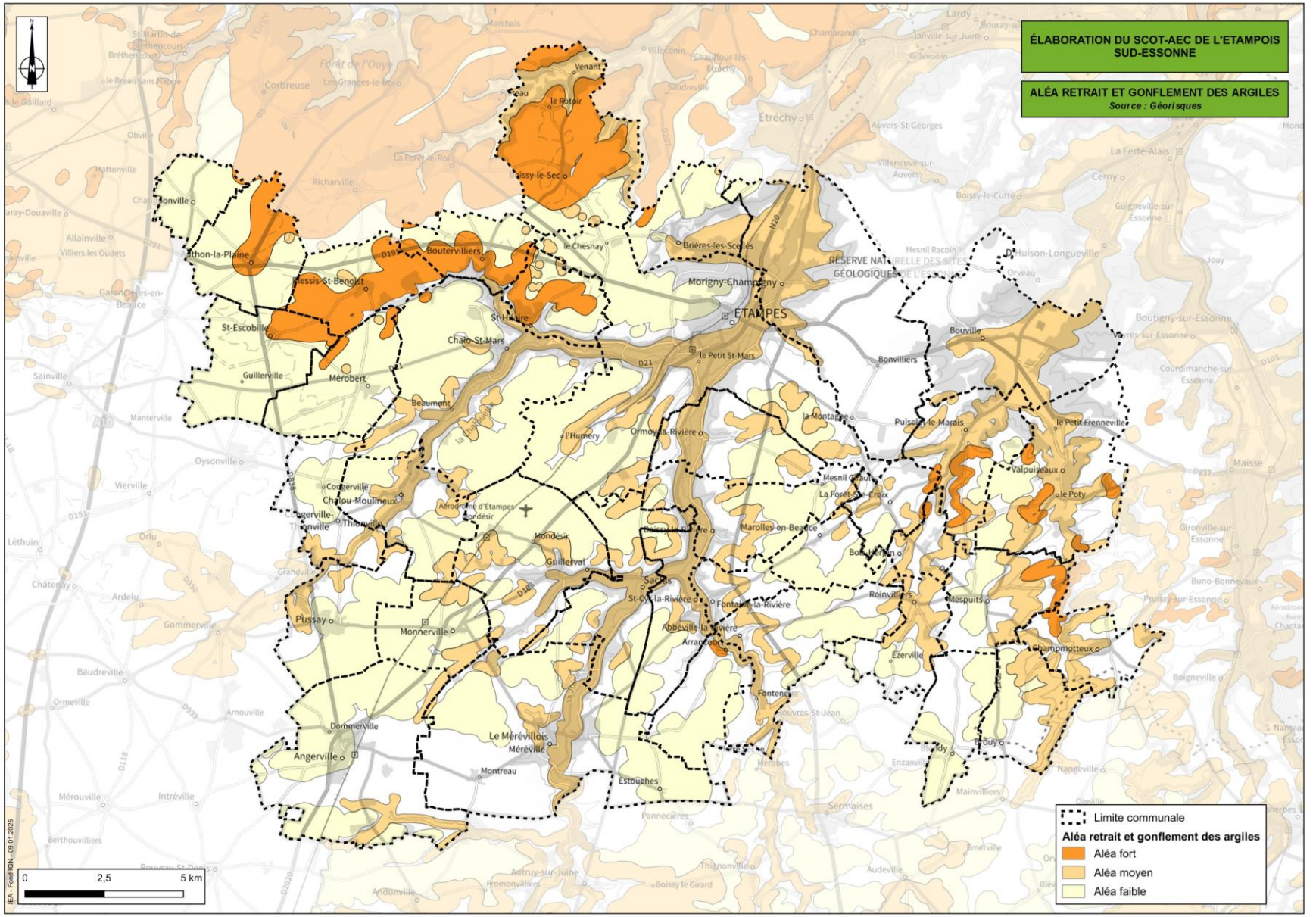
D'après les données du BRGM, le territoire du SCoT est exposé au risque retrait-gonflement des argiles. Il concerne la plupart des communes du territoire à des intensités différentes. La majorité du territoire est concerné par un aléa faible à moyen. Les fonds de vallée sont exposés à un aléa moyen.

Les zones d'aléa fort sont localisées sur le plateau nord sur les communes d'Authon-la-Plaine, de Plessis-St-Benoist, de Boutervilliers, de Saint-Hilaire et de Boissy-le-Sec et plus ponctuellement à l'est du territoire.

Les villes s'étant développées de part et d'autre du réseau hydrographique, elles sont exposées à un aléa principalement moyen.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques naturels



Risque de retrait-gonflement des argiles sur le territoire (Géorisques)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

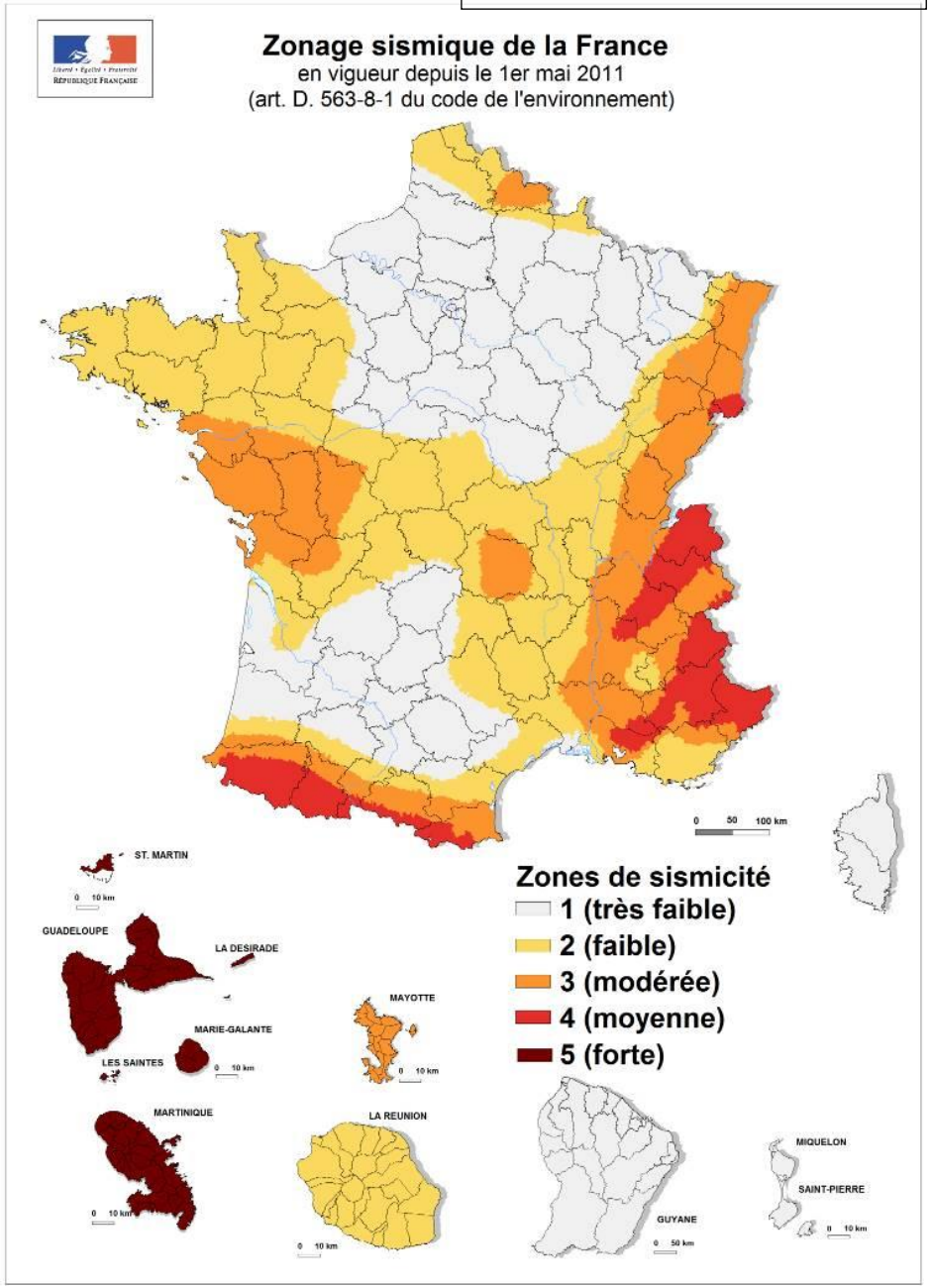
Risques naturels

Risques sismiques

Un séisme est une secousse brusque de l'écorce terrestre, produite à une certaine profondeur, à partir d'un épicentre. C'est une libération brutale d'énergie lors du mouvement des plaques de la lithosphère, les unes par rapport aux autres, qui occasionne une vibration du sol appelée séisme.

Le département de l'Essonne est exclusivement classé en zone 1 dite de "sismicité très faible".

Pour les communes classées en zone 1, aucune prescription (ex : règles de construction parasismique) liée à ce risque n'est établie.



Zonage sismique de la France (entrée en vigueur le 1er mai 2011) (Code de l'environnement)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques naturels

Risques de feux de forêt

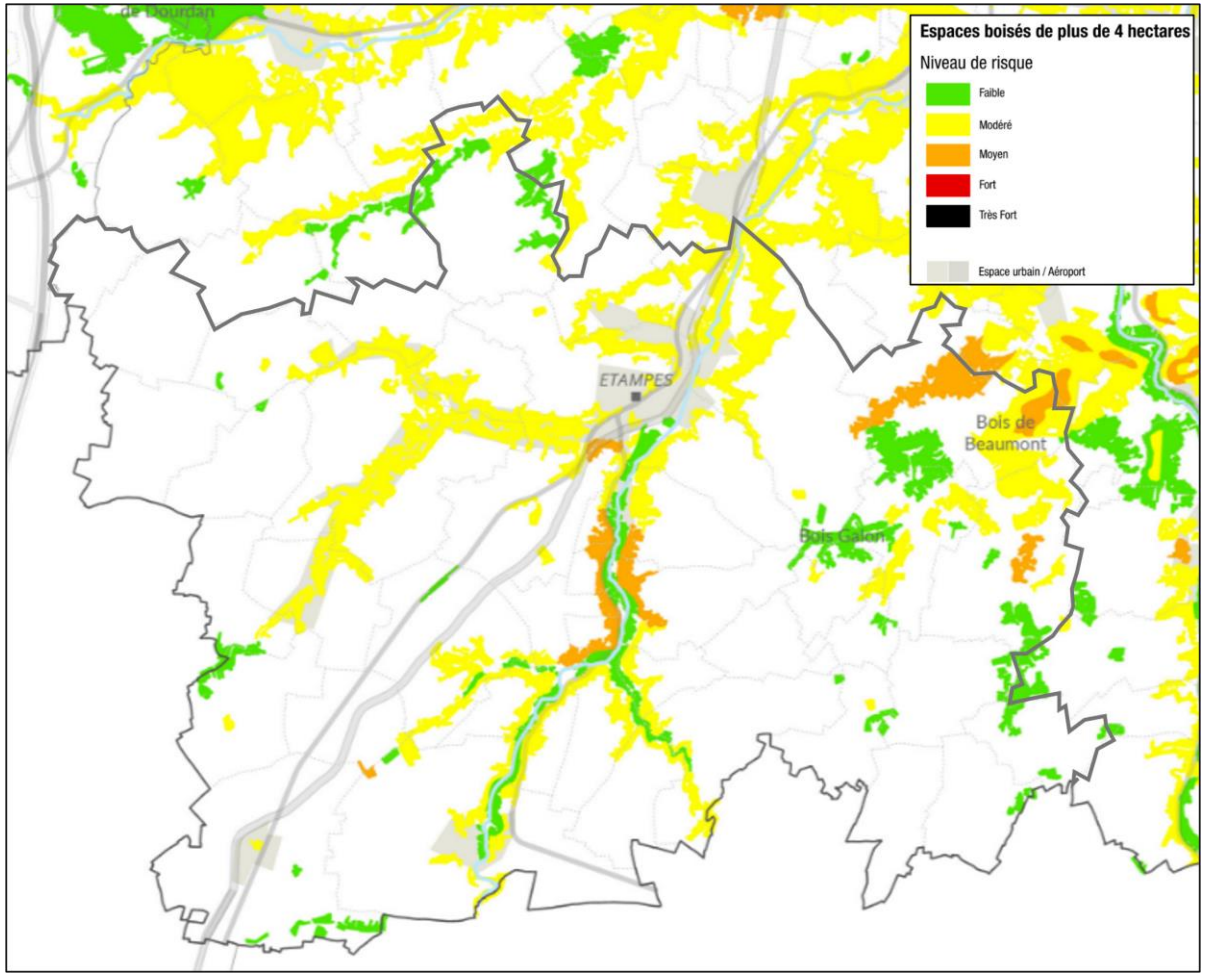
Bien qu'historiquement le territoire est très peu soumis aux feux de forêt, le rapport de la mission risque incendie forêt menée par l'Inspection Générale de l'Administration (IGA), le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) et l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) identifie la région Île-de-France comme « nouveau territoire du feu » en raison du changement climatique.

Afin de prendre en compte ce risque, le Centre National de la Propriété Forestière Île de France – Centre Val de Loire (CNPF IFC) en collaboration avec l'Institut Paris Région (IPR) a réalisé un Atlas du Risque Feu de Forêt en Île-de-France.

L'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne est occupé par 6 011 ha, soit 12,3 % de la surface du territoire. Ces massifs forestiers sont concernés par des niveaux de risque allant de faible à moyen. La majorité des massifs sont exposés à un niveau de risque faible.

Selon, la base de données des incendies de forêt, entre 2000 et 2023, 3 incendies ont été répertoriés sur le territoire de l'Étampois :

– 7 ha à Puiselet-le-Marais en 2020 ;
– 2 ha à Monnerville en 2023 ;
– 24 ha à Ormoy-la-Rivière en 2023.



Atlas Risque feu de forêt en Île-de-France (CNPF Île-de-France Centre –Val de Loire et Institut Paris Région)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques technologiques

Risques industriels

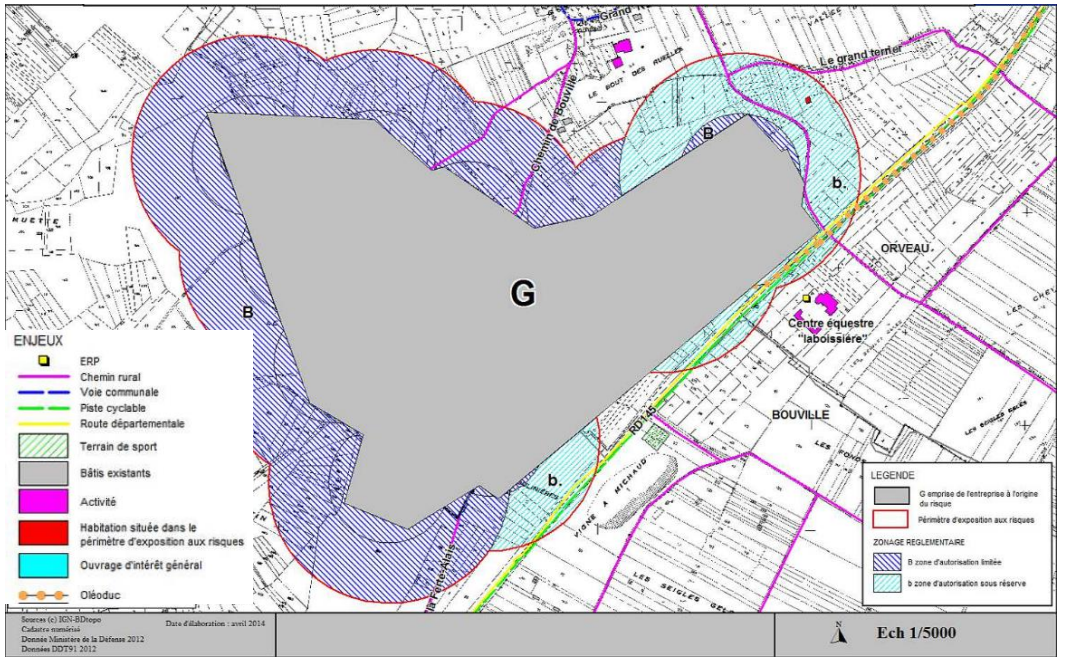
« Est considérée comme une installation classée, toute installation exploitée ou détenue par une personne physique ou morale, publique ou privée, qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites, des monuments ou du patrimoine archéologique. » (service-public.fr).

Certains établissements industriels présentent une activité dangereuse pouvant générer des risques pour les populations et l'environnement. Parmi eux, on distingue ceux appelés "sites SEVESO" dont les risques d'accident sont définis comme majeurs.

Les mesures de sécurité et les procédures prévues par la directive varient selon le type d'établissement (seuil haut ou seuil bas), afin de considérer une certaine proportionnalité.

Le territoire du SCoT comporte un site SEVESO seuil haut. Ce site, Triadis services, est situé sur la commune d'Étampes. Son activité est la collecte, le traitement et l'élimination des déchets. Ce site SEVESO n'est pas rattaché à un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

L'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne est tout de même concerné par le périmètre d'un PPRT. Il s'agit du PPRT SEA parc C sur les communes de Bouville et d'Orveau. Ce site de stockage d'hydrocarbures de 58 ha est exploité par le Service des Essence des Armées. Les risques sont « effet thermique » et « effet de surpression ». Le document a été approuvé par le ministère de la défense et le préfet de l'Essonne par arrêté le 3 juillet 2015.



Carte du zonage règlementaire (PPRT SEA parc C)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

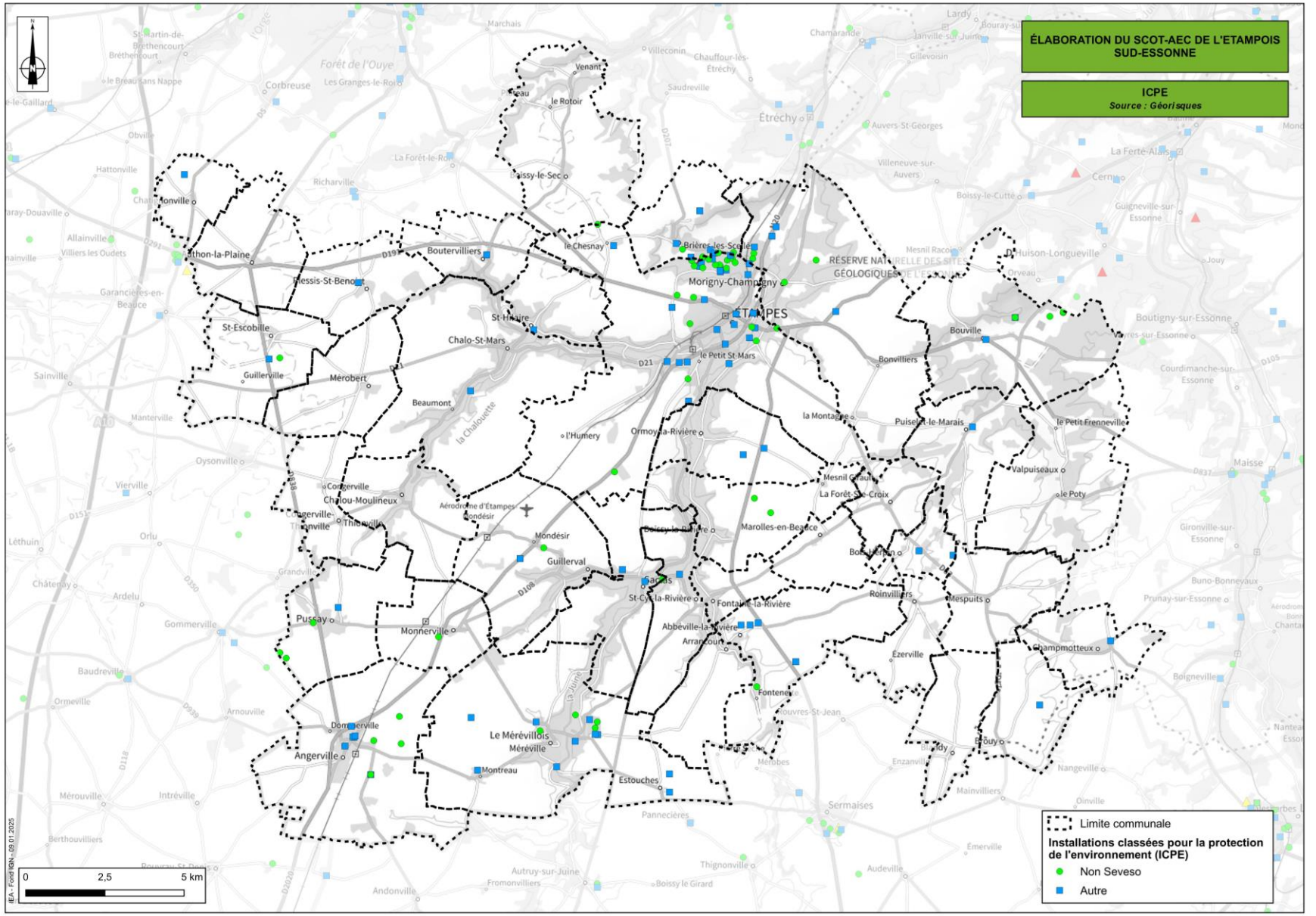
Risques technologiques

Sans être classés SEVESO, de nombreux établissements peuvent également présenter des risques pour l'environnement. Leur prise en compte dans le développement d'un territoire est indispensable car ils nécessitent des distances de retrait pour la sécurité et/ou le bien-être des habitants (nuisances olfactives, sonores, etc.). Ainsi, **56 Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)** sont identifiées.

Bien que présents sur l'ensemble du territoire, les ICPE sont majoritairement implantées le long des voies de circulation. Toutefois, elles ne sont pas forcément en lien avec la présence de zones d'activités.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques technologiques



Localisation des risques technologiques sur le territoire (Géorisques)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques technologiques

Transport de matières dangereuses

« Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement » (site du gouvernement).

Trois types de risques liés au Transport de Matière Dangereuse (TMD) sont recensés :

- L'explosion : Elle a des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression lié à l'onde de choc) qui sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres,
- L'incendie : Il engendre des effets thermiques sous forme de brûlures qui sont souvent aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, à la suite de l'émission de fumées,
- Le dégagement d'un nuage toxique : En se propageant dans l'air, l'eau ou le sol, ces matières dangereuses sont toxiques par inhalation, ingestion directe ou indirecte, contact ou consommation d'aliments contaminés. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du sinistre.

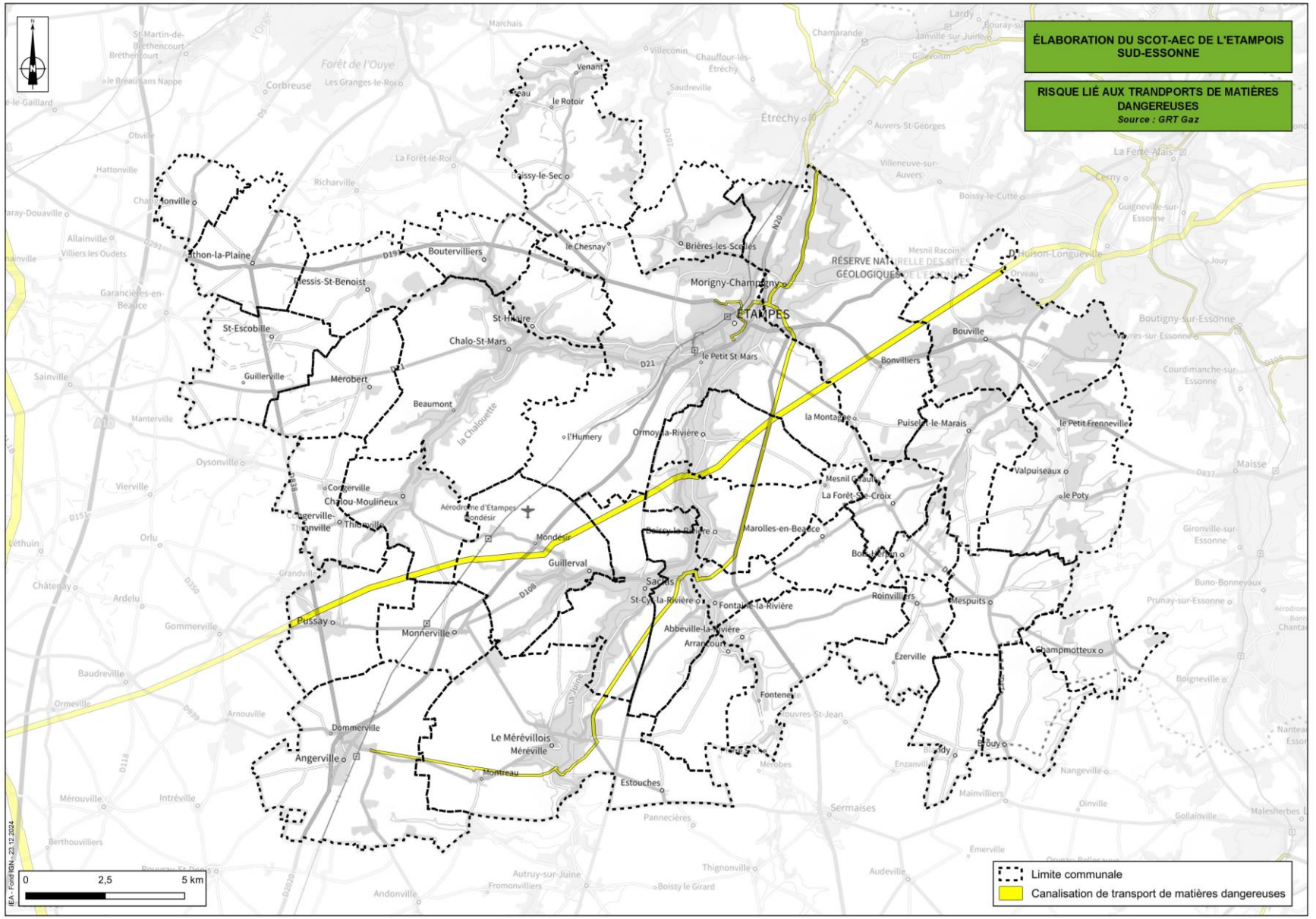
Selon sa nature, un accident de transport de matières dangereuses est un risque pour la santé (contact cutané ou ingestion) et pour la pollution des sols et des masses d'eau.

L'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne est concernée par ce risque en raison de la présence :

- d'infrastructures ferroviaires telles que la ligne Etampes – Sermaise ;
- d'infrastructures routières telles que la nationale 20 et la départementale 191 ;
- de canalisation de transport de gaz naturel (gazoducs)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques technologiques



Localisation des risques liés aux transports de matières dangereuses sur le territoire (Géorisques)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Risques technologiques

Risques nucléaires

Ce risque provient de la survenance éventuelle d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus à cet effet. Les incidents peuvent survenir lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments, en cas de dysfonctionnement grave d'une installation nucléaire industrielle et plus particulièrement sur une centrale radionucléaire.

Le territoire du SCoT n'est concerné par aucune centrale nucléaire. Selon les études de danger réalisées par EDF, et au regard des retours d'expériences, le risque de contamination en cas d'accident majeur serait circonscrit à moins de 5 km de la centrale. Une zone de sécurité de 20 km, à titre préventif, a été arrêtée autour de ces centrales. Aucun de ces rayons ne recoupe le territoire. En effet, entre la centrale la plus proche du territoire, la CNPE de Saclay au nord du territoire.

Risques de rupture de barrage ou de digue

Selon l'article L566-12-1 du code de l'environnement, une digue est un ouvrage construit ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Le risque associé aux digues provient de la destruction totale ou partielle de l'ouvrage.

Les ruptures de digues peuvent survenir par :

- L'érosion par surverse ;
- L'érosion externe par affouillement de sa base ;
- L'érosion interne par effet de renard hydraulique (présence d'un terrier ou d'une canalisation par laquelle l'eau s'infiltre) ;
- Le mouvement d'ensemble ;
- Le soulèvement hydraulique.

La seule commune concernée par ce risque sur le territoire du SCoT est la commune de Chalou-Moulineux. Cette digue forme le plan d'eau situé au lieu-dit « la digue de Moulineux »

D'après l'arrêté n°2021-DDT-SE-352 du septembre 2021, le barrage de Chalou-Moulineux ne relève plus de la réglementation au titre de la sécurité des ouvrages hydraulique. La commune de Chalou-Moulineux se doit d'assumer la responsabilité de l'état de l'ouvrage et des dommages en cas de rupture.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nuisances

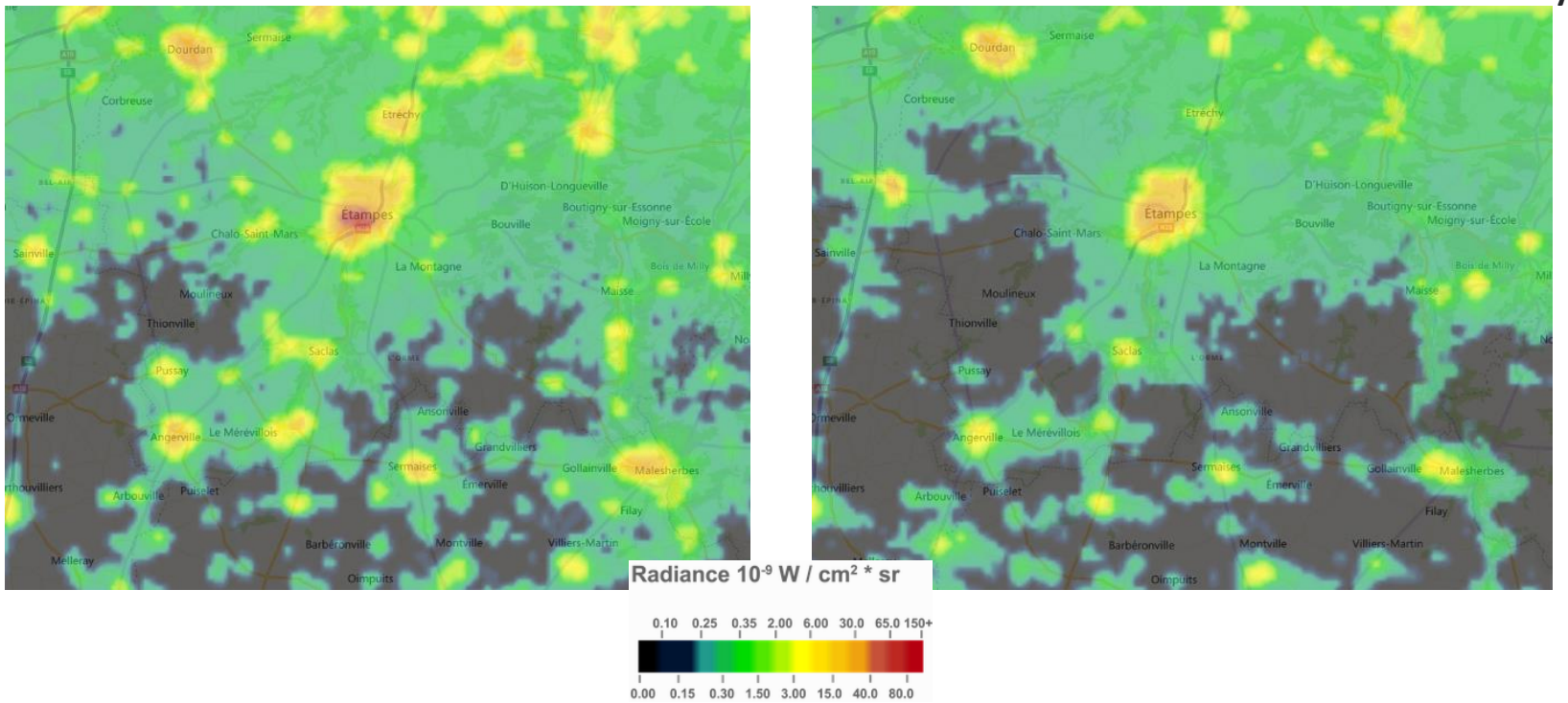
Pollution lumineuse

La pollution lumineuse est la conséquence des activités de l'Homme qui est essentiellement issue de l'éclairage artificiel nocturne. Cette lumière nocturne peut avoir des conséquences importantes sur la faune, la flore et la santé humaine.

Le territoire intercommunal est englobé dans le halo lumineux du bassin de vie parisien. La pollution lumineuse se diffuse par les espaces urbanisés et les grands axes de circulation. Les communes plus rurales en périphérie sud du territoire ne sont pas, ou très peu, impactées par la pollution lumineuse.

Les conséquences de la pollution lumineuse sur l'Homme sont liées à l'altération des rythmes biologiques, en troublant le sommeil. Par ailleurs, l'éclairage public, qui est souvent à l'origine de cette pollution, présente un coût économique. En ce qui concerne les écosystèmes, par un pouvoir d'attraction ou de répulsion selon les espèces, la lumière artificielle nocturne perturbe les déplacements de la faune.

D'après les cartographies de pollution lumineuse de 2013 et de 2023, une réduction de la pollution est constatée sur l'ensemble du territoire intercommunal. La pollution lumineuse reste tout de même moyenne sur les villes denses.



Pollution lumineuse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois-Sud Essonne en 2013 à gauche et en 2023 à droite (Lightpollutionmap.fr)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nuisances

Nuisances sonores

- **Classement sonore des infrastructures terrestres**

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres est *« juridiquement opposable et doit être reporté en annexe des documents d'urbanisme. Il ne modifie pas les règles de constructibilité des terrains. Toutefois, pour les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement et de santé, ainsi que les hôtels venant s'édifier dans les secteurs classés, des isolements de façade sont exigés »* (DDT).

Dans le département de l'Essonne, l'arrêté relatif au classement sonore des infrastructures de trafic routier a été pris le 20 mai 2003 puis actualisé en 2005. Le classement sonore des infrastructures ferroviaires a été arrêté le 20 mai 2003.

Les infrastructures ou les portions d'infrastructures sont classées en fonction de l'intensité du niveau sonore enregistré (C1 à C5). Cette catégorisation permet d'estimer la largeur des secteurs affectés par le bruit :

– 350 m pour une portion de catégorie 1 ;
– 250 m pour une portion de catégorie 2 ;
– 100 m pour une portion de catégorie 3 ;
– 30 m pour une portion de catégorie 4 ;
– 10 m pour une portion de catégorie 5.

Sur le territoire du SCoT, les routes impactées sont les suivantes :

Voie terrestre	Catégorie
Voies ferrées	
Ligne Paris-Orléans	1
RER C6	1 et 4
Voies nationales	
RN 20	2
RN 191	3 et 4
Voies départementales	
RD 49	5
RD 49B	5
RD 202	3 et 4
RD 207	4
RD 721	3
RD 837	3, 4 et 5
Déviation de Bouville	4
Liaison RD207/RN20 - Desserte de la Z.A.I	4
Liaison Saint-Hilaire - RN191	4

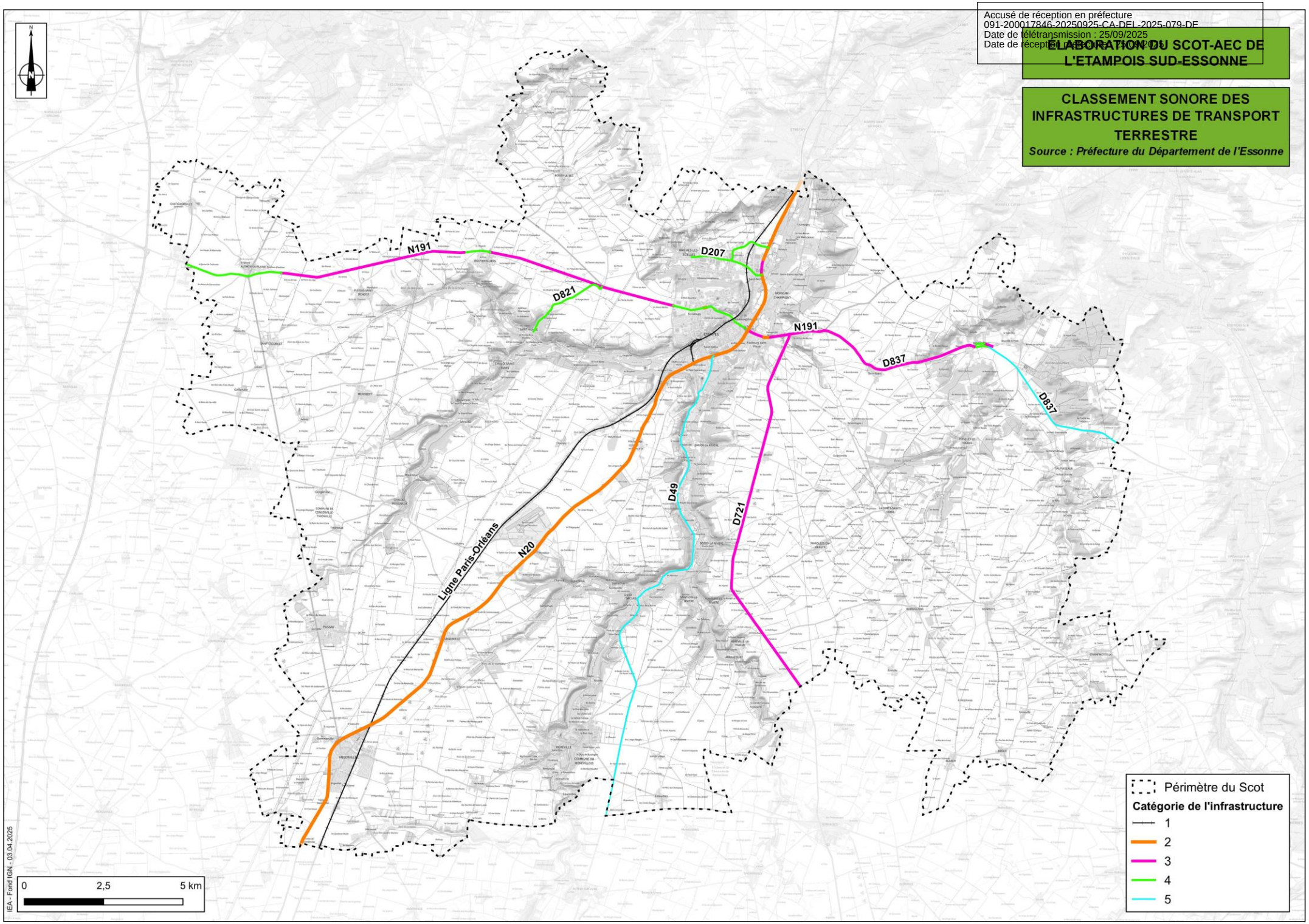
Infrastructures du territoire inscrites au classement sonore des infrastructures terrestres (Préfecture de l'Essonne)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

ELABORATION DU SCOT-AEC DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE

Source : Préfecture du Département de l'Essonne



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nuisances

- **Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et Cartes de Bruit Stratégiques**

L'objectif des PPBE est d'améliorer au quotidien le cadre de vie et la santé des habitants par la prévention et la réduction, si nécessaire, du bruit dans l'environnement et favoriser l'accès de chacun à une "zone calme" identifiée et préservée. Doivent être considérées les nuisances engendrées par les infrastructures de transport routier, ferroviaire et aérien ainsi que certaines industries.

Les PPBE sont des plans d'actions basés sur les résultats de la cartographie du bruit dont l'objectif est de prévenir et réduire, si cela est nécessaire, le bruit dans l'environnement notamment lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine, et de préserver la qualité de l'environnement sonore lorsqu'elle est satisfaisante. Pour cela, ils définissent notamment les mesures prévues (murs anti-bruit, isolation des façades, etc.) par les autorités compétentes et à mettre en œuvre par les gestionnaires des infrastructures concernées afin d'atteindre cet objectif.

Des cartes de bruit sont à élaborer pour les infrastructures routières et autoroutières (nationales et départementales) dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an, pour des infrastructures ferroviaires dont le trafic dépasse les 30 000 passages de trains par an, pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants listées dans l'arrêté du 14 avril 2017, ainsi que pour les aérodromes mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2006.

L'objectif des cartes de bruit est d'établir un état des lieux du niveau d'exposition des populations au bruit. En particulier sont localisées les zones bruyantes et les zones dites « calmes » afin de mettre en place un plan de prévention correspondant.

Pour le département de l'Essonne, le PPBE 4ème échéance (réexamen quinquennal) a été approuvé par arrêté préfectoral du 13/03/2025. Pour le territoire communal, les infrastructures concernées sont la voie départementale (D191), la voie nationale (N20) et la voie SNCF (Ligne Paris-Austerlitz à Bordeaux-Saint-Jean).

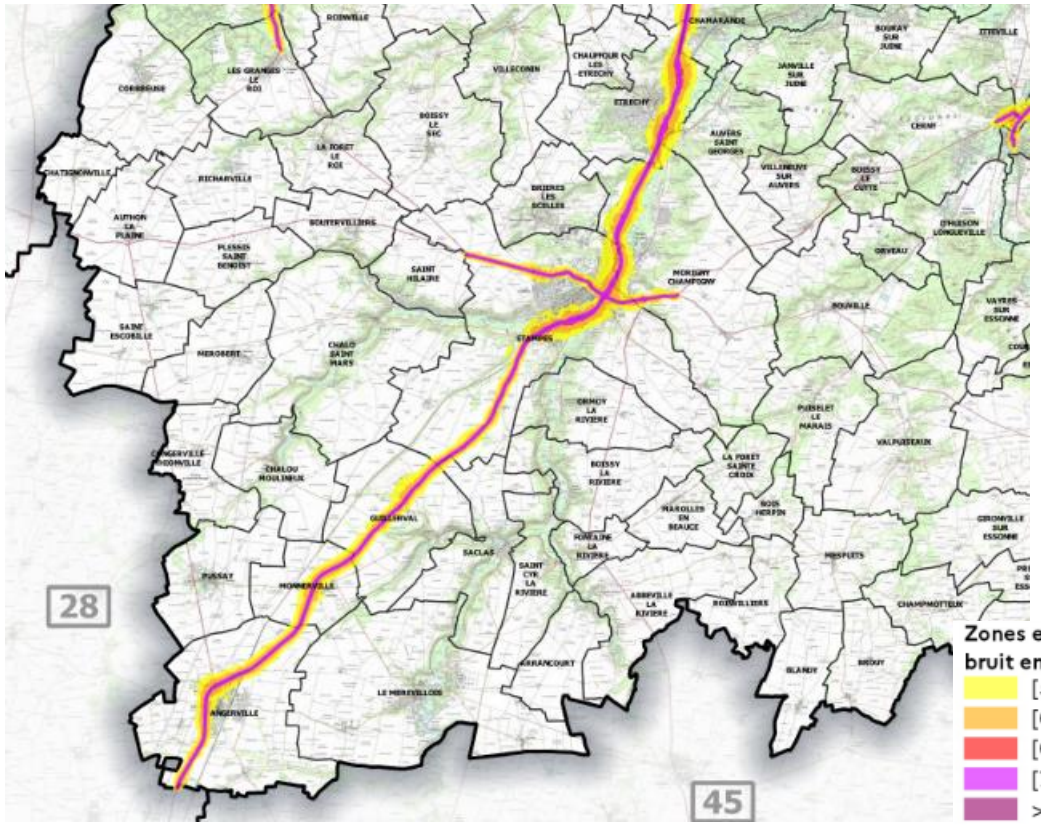
Les cartes de bruit permettent d'évaluer sur un territoire donné, l'exposition au bruit induite par les trafics routiers et ferroviaires. Les niveaux de bruit sont exprimés en Lden (jour, soir, nuit), indicateur de gêne donnant un poids plus fort le soir (+ 5dB(A)) et la nuit (+10dB(A)) au niveau du bruit.

Les axes du territoire de la CAESE concernés par ces CBS sont la route nationale 20, la route départementale 191 sur les portions de part et d'autre d'Etampes et la voie ferrée de la ligne Paris-Orléans.

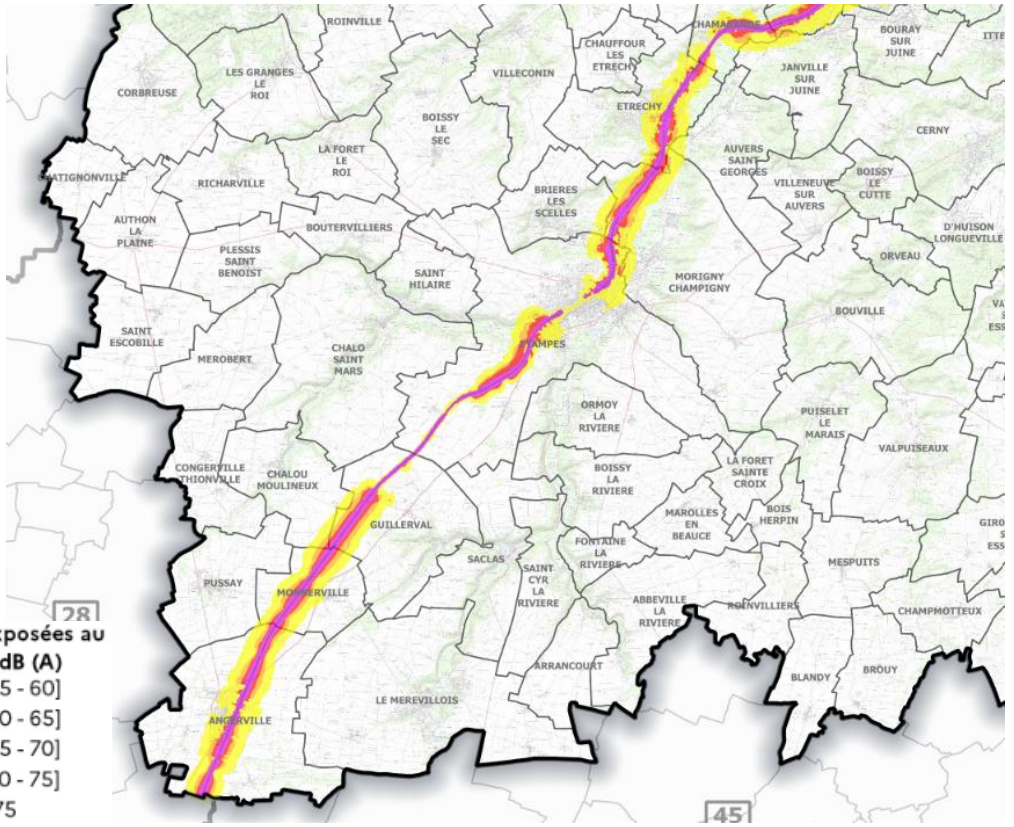
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nuisances

Carte de type A (Lden)
Infrastructures routières du réseau national (non-concédé), départemental et communal dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an
Estimation du bruit sur 24 heures



Carte de type A (Lden)
Voies ferrées dont le trafic est supérieur à 30 000 passages de trains par an
Estimation de bruit sur 24 heures



Extrait des Cartes de Bruit Stratégique 4ème échéance – cartes de type A (Lden) (DDT Essonne)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Gestion des déchets

- **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets**

Suite de l'adoption de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le 7 août 2015, la compétence planification des déchets a été transférée des Départements aux Régions. Ainsi, la région d'Île-de-France a la charge de l'élaboration d'un nouveau plan à l'échelle régionale : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Celui-ci traite de tous les flux de déchets dans la région : dangereux, non dangereux et inertes. En effet, il remplace plusieurs documents de planification existants, parfois d'échelles différentes : le plan régional d'élimination des déchets dangereux, les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux, les plans départementaux sur les déchets du bâtiment et des travaux publics.

Le plan comprend notamment :

– un état des lieux en termes de prévention et gestion des déchets ;
– une prospective à 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produites sur le territoire ;
– des objectifs de prévention, recyclage et valorisation des déchets en lien avec les objectifs nationaux ;
– les actions prévues pour atteindre ces objectifs.

Des volets spécifiques relatifs aux déchets du bâtiment et des travaux publics et aux biodéchets, incluant des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont également détaillés.

Le Conseil Régional d'Île-de-France a approuvé le PRPGD par délibération du 21/11/2019.

Les grands objectifs du PRPGD d'Île-de-France sont :

Réduire :
– Réduire de 50% le gaspillage alimentaire en 2025 (par rapport en 2015),
– Réduire de 15% des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2030 (par rapport en 2010),
– Réduire de 15% les quantités de déchets inertes issus des chantiers en 2025,
– Déployer la pratique du compostage de proximité.

Réemployer et réparer :
– Doubler l'offre de réemploi, réutilisation et réparation en 2031,
– Déployer de la consigne pour réemploi,
– Doubler la collecte des textiles d'ici 2031.

Trier, recycler et valoriser
– 100% des territoires engagés une étude de faisabilité de la tarification incitative en 2025.
– Généraliser le tri à la source des biodéchets fin 2023.
– Augmenter l'intégration de granulats recyclés dans le béton de construction de +50 % en 2025 par rapport à 2015.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Gestion des déchets

- **Gestion sur le territoire**

La compétence déchets est détenue par la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE). La CAESE a délégué la collecte et le traitement des déchets pour 36 communes. Étampes est la seule commune où la CAESE exerce en direct la compétence déchets.

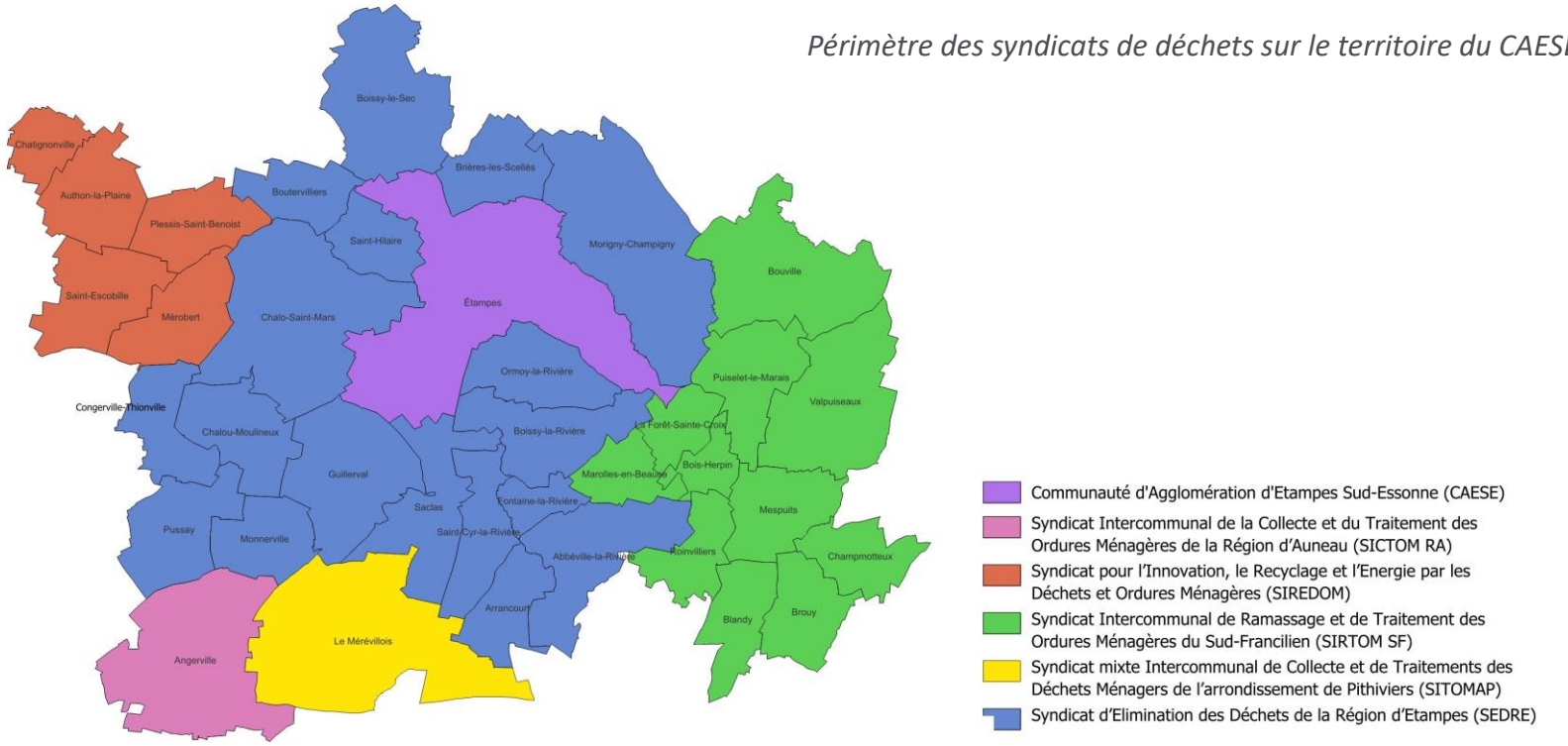
Collecte :

Six organismes s'occupent de la collecte sur le territoire intercommunal. La répartition est faite comme suit :

Traitement et valorisation des déchets :

Le SEDRE de la région d'Etampes, le SIRTOM Sud-Francilien, le et la CAESE délèguent le traitement des déchets au SIREDOM. Ce traitement se fait au Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) à Vert-le-Grand comprenant une Unité de Valorisation Energétique (UVE) et un centre de tri. De plus, deux éco-centres se situent sur le territoire du SCoT, un à Etampes et un autre à Saclas.

Périmètre des syndicats de déchets sur le territoire du CAESE



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Gestion des déchets

En 2023, le tonnage des déchets traités par le SIREDOM s'élève à 511 kg/hab/an dont 241 kg/hab d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). La quantité de déchets traités a diminué de 8,6% par rapport à 2022.

Le SICTOM de la région d'Auneau a délégué ces missions au Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets (SITREVA).

Le tonnage des déchets traités par le SITREVA s'élève à 504 kg/hab en 2023 dont 188 kg/hab d'OMR. L'évolution de la quantité des déchets traités entre 2022 et 2023 est de -1,2%.

Les déchets collectés par SITOMAP sont traités au centre de tri TRISALID à Saran pour les recyclables ou incinérés dans le centre de valorisation énergétique géré par le syndicat Beauce Gâtinais Valorisation (BGV) pour les OMR.

En 2023, le tonnage de déchets traités sur le territoire du SITOMAP est de 542 kg/hab dont 197 kg/hab d'OMR. La quantité de déchets a diminué de 0,7% par rapport à 2022.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Constats

Points forts :

- Environ 26% de la surface du territoire couverte par un milieu naturel d'intérêt (ZNIEFF, réserves naturelles, sites géologiques, zones humides), soit environ 12 542 ha.
- Des zones d'expansion des crues : 855 ha de zones humides connues localisées en fonds de vallée.
- Une distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire avec interconnexion entre les différents réseaux.

Points de vigilance :

- Diminution du nombre de forages (ressource en eau).
- 9 infrastructures de transport terrestre et l'aérodrome d'Étampes-Mondésir générant des nuisances sonores sur le territoire.
- Manque de boisements et réseau de haies pas assez dense sur le territoire.

Enjeux

« Protéger et préserver l'environnement du territoire » :

- Protéger les milieux naturels d'intérêt : sites Natura 2000, espaces naturels sensibles, zones humides, …
- Préserver les boisements et développer les réseaux de haie en cohérence avec le paysage et le risque de feu de forêt.
- Renaturer et/ou restaurer les rives des cours d'eau.
- Restaurer les mares et les milieux humides.
- Développer la trame verte et bleue.

« Protéger la ressource en eau et améliorer sa gestion » :

- Protéger les captages d'eau potable et assurer une desserte qualitative de la population.
- Demander une gestion des eaux pluviales à la parcelle en prenant en compte les contraintes des sols argileux.
- Prévoir des reculs d'artificialisation depuis les berges des cours d'eau et favoriser la densification de la ripisylve.
- Rendre l'espace public perméable (trottoirs, parking, places…).
- Favoriser la récupération des eaux pluviales.

« Préserver les populations vis-à-vis des risques et nuisances » :

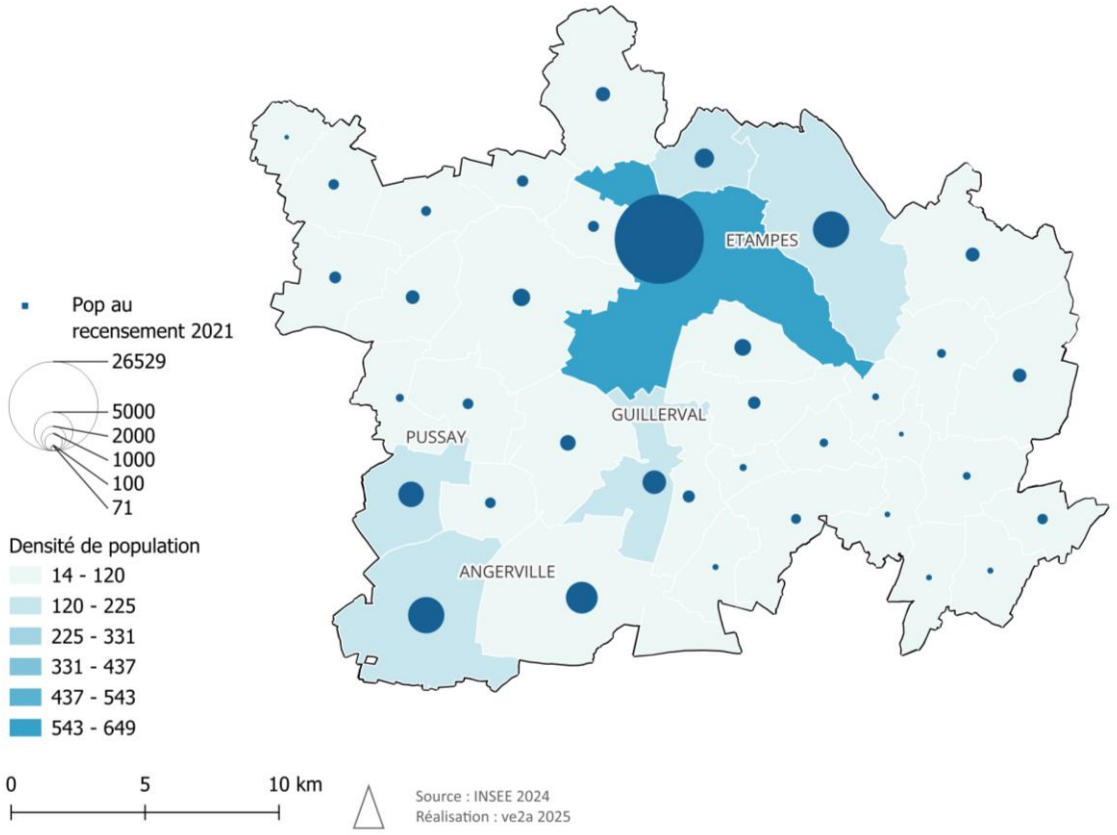
- Limiter l'urbanisation des coteaux et des zones soumises fréquemment à inondation.
- Structurer les pôles de développement urbain de manière à réduire la proximité des nouveaux logements vis-à-vis des voies émettrices de nuisances sonores et des zones d'activités accueillant des activités polluantes.
- Réfléchir au devenir des friches et des sites pollués.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

04 Approche démographique

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nombre d'habitants et densité de population en 2021
Source : INSEE 2024



Une densité et un nombre d'habitants qui se concentrent dans le pôle urbain du territoire

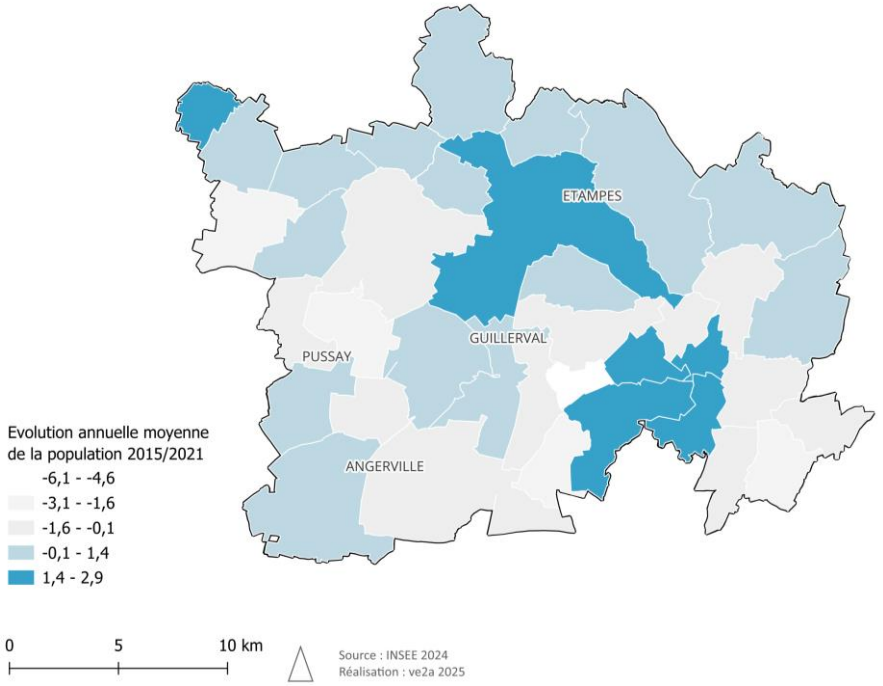
La CAESE connait un développement caractéristique des territoires ruraux et périurbains : l'attrait pour la maison individuelle et l'accès à la propriété sont les moteurs du développement démographique. Il en résulte une répartition de la population qui se concentre dans les villes pôles au sud du territoire et surtout dans le pôle urbain que représente Etampes.

Représentant une superficie d'environ 807,20 km² pour une population de **55 662 habitants en 2021** (données INSEE), la densité de population s'élève à **115 hab/ km²,** ce qui renseigne de son caractère rural de grandes couronnes. Ainsi, le territoire affiche une densité moins importante que dans les EPCI situées au nord (158 hab/m² pour la Communauté de communes Entre Juine et Renarde) mais est comparativement plus dense que les EPCI non franciliens (25 hab/m² pour la Communauté de communes Cœur de Beauce). Le département de l'Essonne, quant à lui, s'élève à plus de **728 hab/ km².**

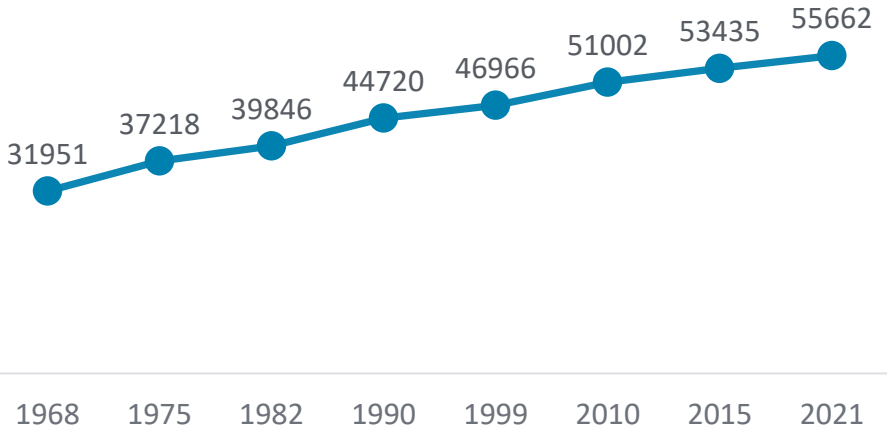
Le territoire est organisé autour d'un pôle urbain structurant représenté par la ville d'Étampes. À elle seule, la commune accueille 47% de la population de l'EPCI. Pour le reste, plus de la moitié des communes de l'agglomération sont rurales selon la définition de l'INSEE.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution annuelle moyenne de la population entre 2015 et 2021 en %
Source : INSEE 2024



Evolution de la population entre 1968 et 2021
Données INSEE 2024



Variation annuelle moyenne de la population de 1968 à 2021 en %
Données INSEE 2024

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
CAESE	2,2	1,0	1,5	0,5	0,8	0,9	0,7
Essonne	4,6	1,0	1,2	0,5	0,6	1,0	0,5

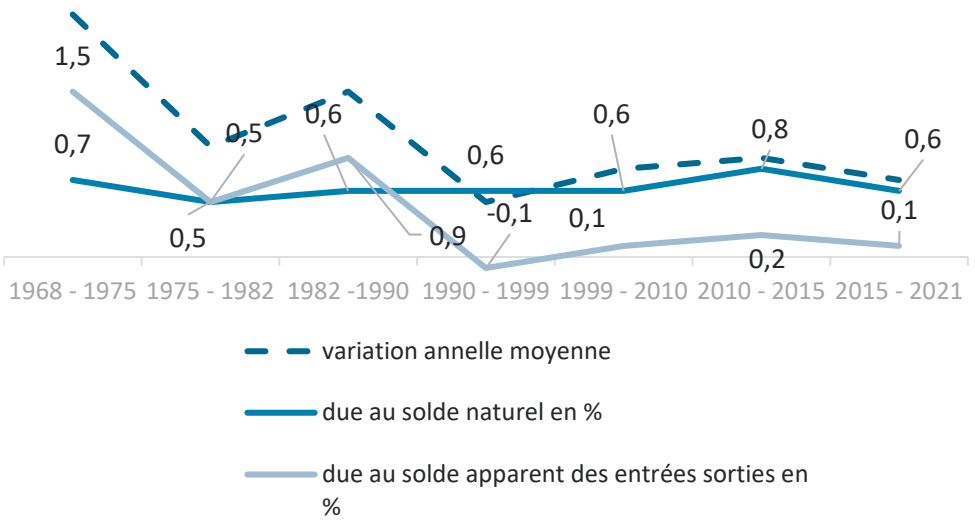
Une croissance démographique portée par la ville centre

La majorité des nouvelles populations s'installe à Étampes, qui connaît le taux d'évolution de la population le plus élevé sur la dernière période. Parallèlement, la croissance démographique globale du territoire tend à diminuer entre 2015 et 2021 : passant de 0,9% et 0,7% entre les deux dernières décennies. Le secteur de la CAESE se révèle donc être un territoire globalement attractif mais dont le moteur démographique est localement situé. Cette tendance est à replacer dans le contexte départemental qui affiche une variation annuelle de 0,5%.

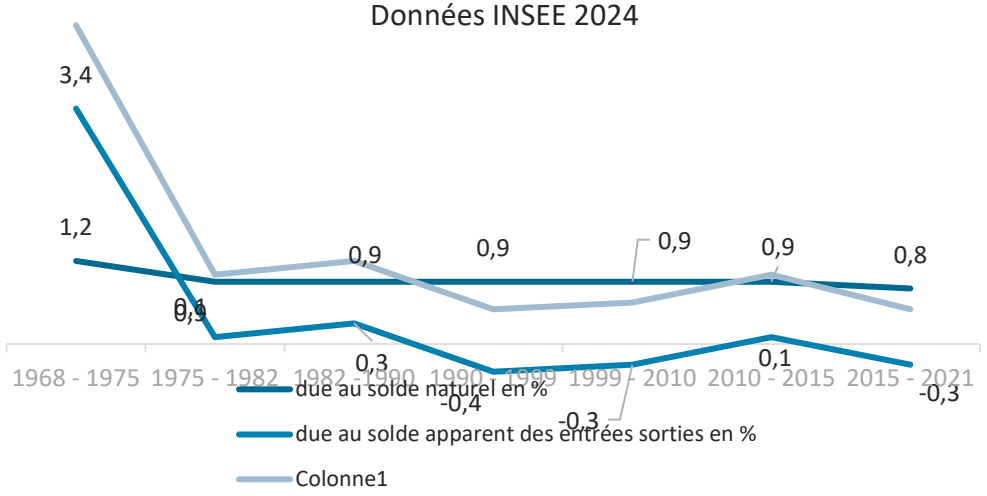
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les évolutions de population résultent de deux phénomènes qui se cumulent : d'une part le mouvement naturel qui s'exprime par le solde entre les naissances et les décès ; d'autres part le mouvement migratoire qui s'exprime par le solde entre les entrées et les sorties sur un territoire donné.

Variation annuelle de la population de 1968 à 2021
CAESE
Données INSEE 2024



Variation annuelle de la population de 1968 à 2021 de l'Essonne
Données INSEE 2024



Une croissance démographique portée par le solde naturel

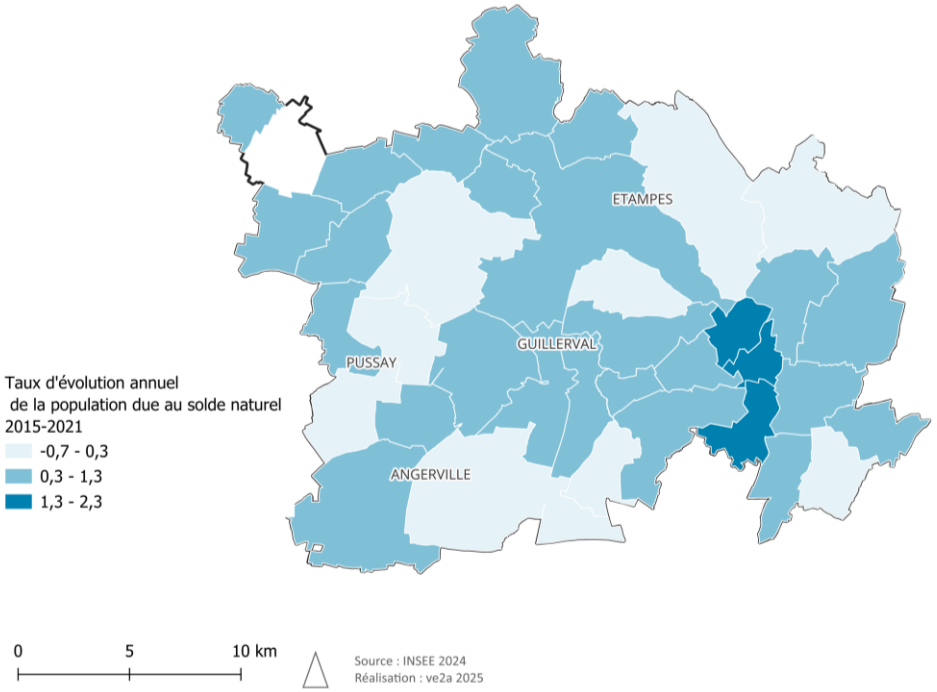
A l'échelle de l'EPCI, le solde naturel (c'est-à-dire le solde entre les naissances et les décès) porte la majorité de la croissance démographique (0,6% de la croissance).

Le solde migratoire présente de fortes variations sur les soixante dernières années, passant d'1,5% entre 1968 et 1975 à 0,1% sur la dernière période. Toutefois, dès la période 1975-1982 il a connu une chute de 1 point et s'est ensuite stabilisée aux alentours de 0,1 % à partir des années 1990.
Le solde naturel a lui connu de faibles variations sur les soixante dernières années, de l'ordre de 0,2 points. C'est à partir des années 1990 que la part du solde naturel a pris le dessus sur la part du solde migratoire.

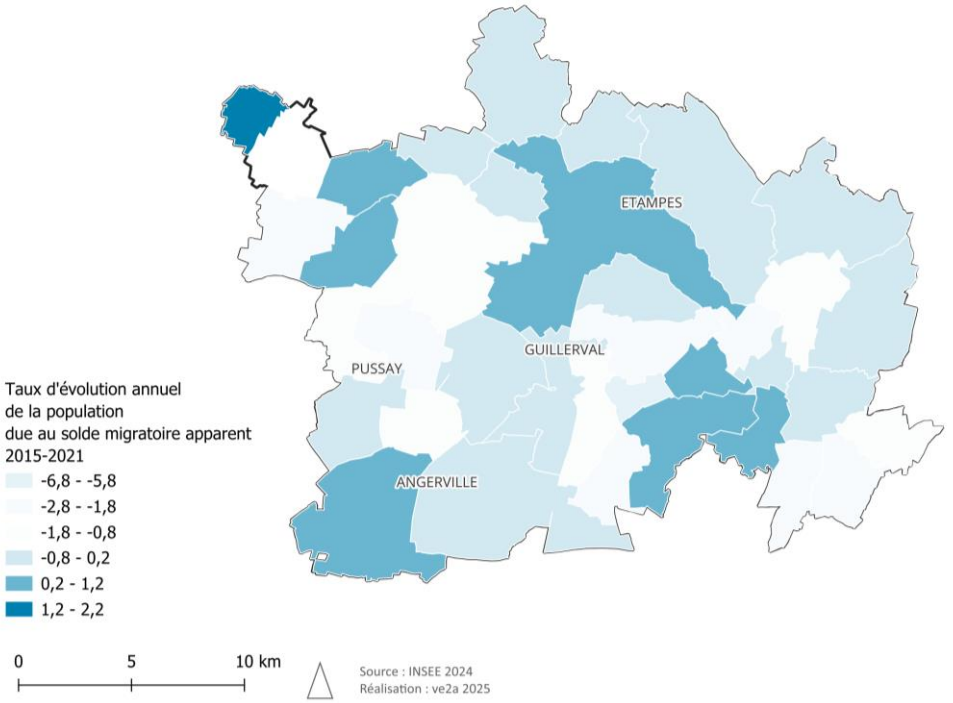
Ces tendances sont comparables à celles du département qui connaît un solde migratoire contrasté et parfois négatif, en nette diminution par rapport à la période précédente (passant de 0,1%/an pour 2010-2015 à -0,3%/an pour 2015-2021). Le solde naturel est lui resté stable sur le temps long, autour de 0,8%.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution annuelle moyenne de la population due au solde naturel entre 2015 et 2021 en %



Evolution annuelle moyenne de la population due au solde apparent entrées/sorties entre 2015 et 2021 en %



Des évolutions des soldes naturels et migratoires hétérogènes à l'échelle des communes

Au niveau interne de l'agglomération, la majorité des communes connait un solde naturel positif, mais on observe un solde négatif sur certaines communes à l'est, à l'ouest ainsi qu'au sud.

Le triptyque Bois-Herpin, Abbeville-la-rivière et Forêt-Saint-Croix se démarque par un solde naturel important : entre 1,3 et 2,3 %.

Le solde migratoire est globalement négatif sur une grande partie des communes. Seules les communes les plus peuplées affichent des taux d'évolution positifs.

Récapitulatif des dynamiques démographiques

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

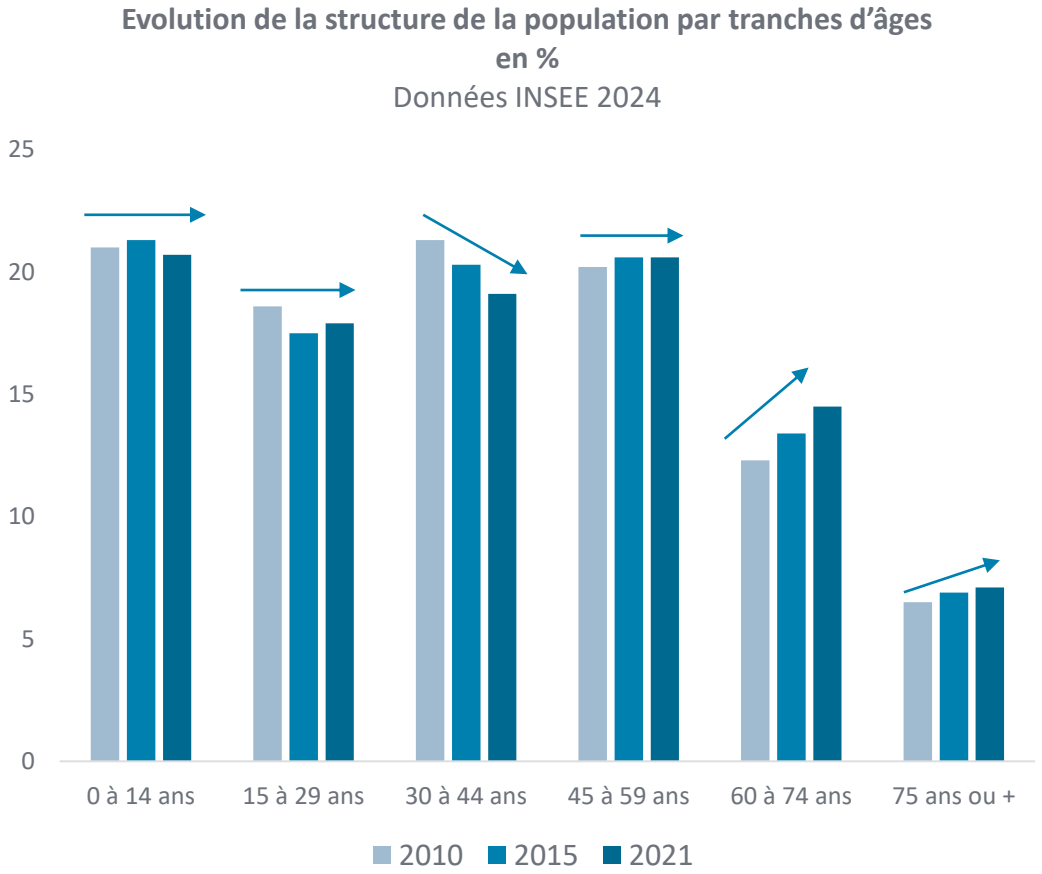
	Population au dernier recensement 2021	Taux d'évolution annuel de la population 2015-2021	Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel 2015-2021	Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent 2015-2021
Abbéville-la-Rivière	332	1,65	0,58	1,06
Angerville	4 395	0,79	0,57	0,21
Arrancourt	122	- 3,06	- 0,37	- 2,69
Authon-la-Plaine	372	0,00	N/A	N/A
Blandy	111	- 1,29	1,15	- 2,44
Bois-Herpin	82	1,50	1,50	0,00
Boissy-la-Rivière	517	- 1,58	0,30	- 1,89
Boissy-le-Sec	688	0,27	0,49	- 0,22
Boutervilliers	430	0,12	0,78	- 0,66
Bouville	648	- 0,05	0,26	- 0,31
Brières-les-Scellés	1 250	0,59	0,44	0,15
Brouy	123	- 2,59	- 0,74	- 1,85
Chalo-Saint-Mars	1 031	- 1,56	0,02	- 1,58
Chalou-Moulineux	383	- 1,91	0,20	- 2,11
Champmotteux	363	- 0,45	0,77	- 1,22
Chatignonville	71	2,85	1,03	1,81
Étampes	26 529	1,49	0,89	0,61
Fontaine-la-Rivière	172	- 6,11	0,70	- 6,80
La Forêt-Sainte-Croix	158	- 0,52	1,45	- 1,97
Guillerval	813	- 0,02	0,47	- 0,49
Marolles-en-Beauce	238	1,47	0,96	0,52
Le Mérévillois	3 364	- 0,23	0,05	- 0,28
Mérobert	630	0,96	0,60	0,36
Mespuits	201	- 0,41	0,33	- 0,74
Monnerville	378	- 0,69	0,69	- 1,38
Morigny-Champigny	4 405	0,12	0,02	0,11
Ormoy-la-Rivière	940	0,20	0,07	0,12
Plessis-Saint-Benoist	329	0,62	0,41	0,21
Puiselet-le-Marais	261	- 1,34	0,37	- 1,71
Pussay	2 169	0,03	0,10	- 0,07
Roinvilliers	108	1,98	1,32	0,66
Saclas	1 847	0,60	0,46	0,14
Saint-Cyr-la-Rivière	489	- 0,70	0,27	- 0,96
Saint-Escobille	473	- 2,18	0,59	- 2,77
Saint-Hilaire	405	0,21	0,91	- 0,70
Congerville-Thionville	214	- 1,05	0,53	- 1,58
Valpuiseaux	621	0,24	0,35	- 0,11

8 communes de plus de 1 000 habitants, dont Étampes avec 26 529 habitants.

19 communes sur 37 présentent une évolution annuelle moyenne de la population positive entre 2015 et 2021

Evolution de la structure de la population par tranches d'âge

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



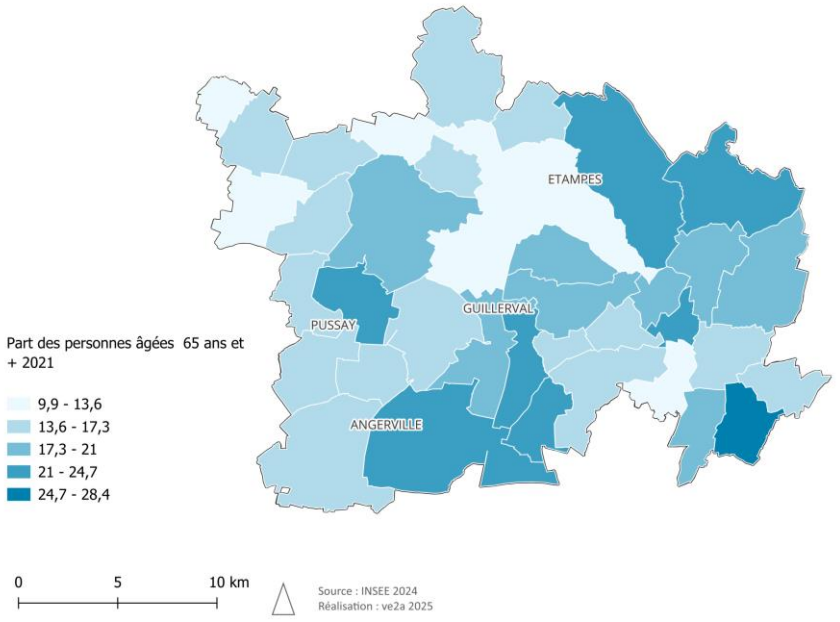
Un territoire qui se démarque par la jeunesse de sa population

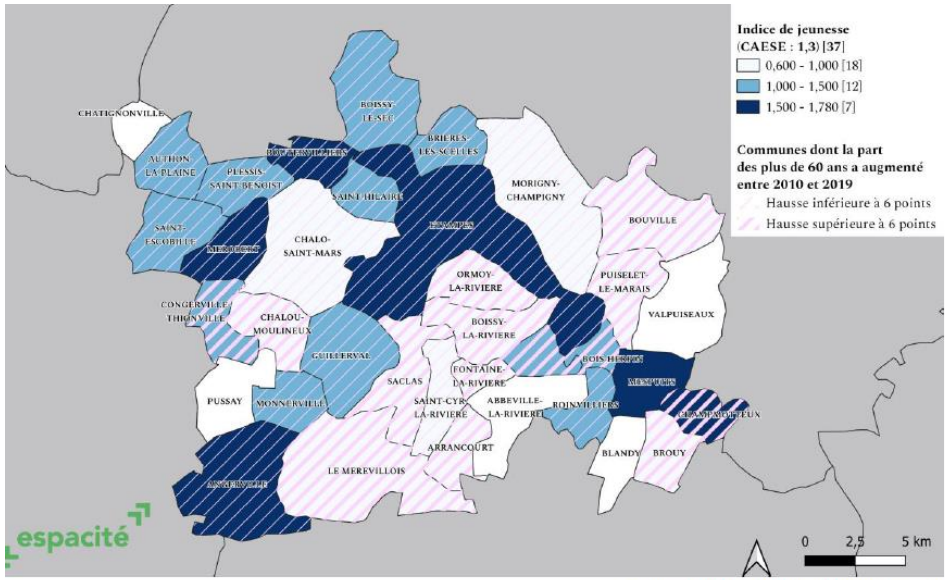
Les indicateurs d'évolution de la structure par âge du territoire du SCoT depuis 2010 font apparaître deux évolutions : d'un côté un maintien des effectifs les plus jeunes (près de 40% de la population est âgée de 0 à 29 ans au dernier recensement), de l'autre une augmentation des classes d'âges situées au-delà de 60 ans (ils représentent 22% de la population en 2021 contre 18% en 2010).

04 Approche démographique
Evolution de la structure de la population par tranches d'âge

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Part des personnes âgées de 65 ans et plus en 2021



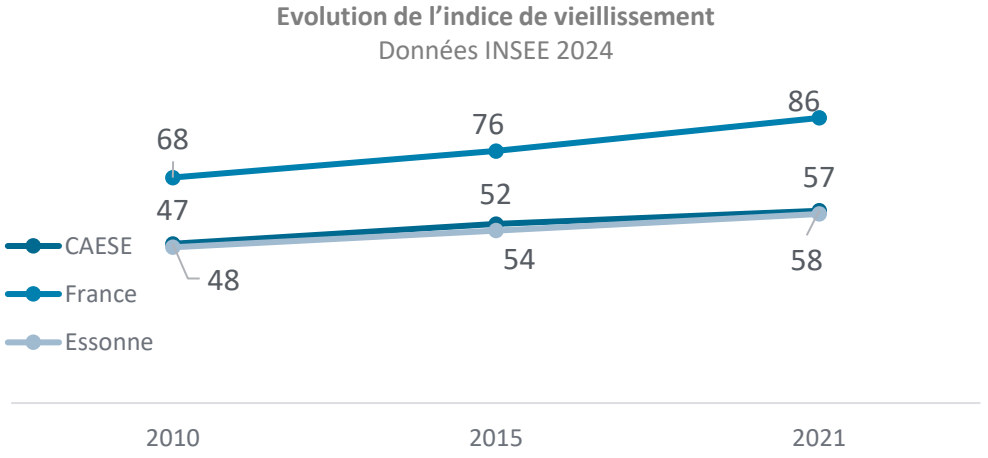


Source : INSEE 2019, Traitement Espacité

Une tendance au vieillissement de la population mais un maintien des populations jeunes

Bien que le territoire vieillisse, la tendance est de 30 points en dessous des observations à l'échelle nationale. Cette tendance se retrouve à l'échelle départementale, quasi-identique.
Au niveau communal, ce sont les communes au sud et au nord qui présentent la part la plus importante des personnes âgées de plus de 65 ans.

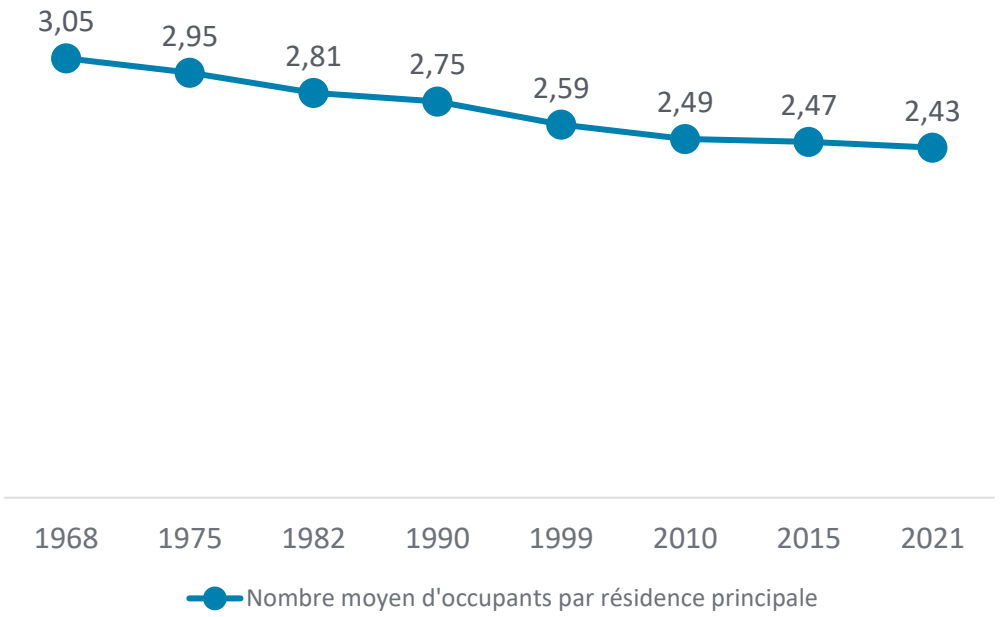
L'étude du PLH met en évidence un territoire disparate avec des communes affichant un indice de jeunesse fort et d'autres avec une part plus importante de personnes âgées. Parallèlement, nous observons à l'est une double dynamique : un indice de jeunesse important et une forte hausse de la part des personnes âgées.



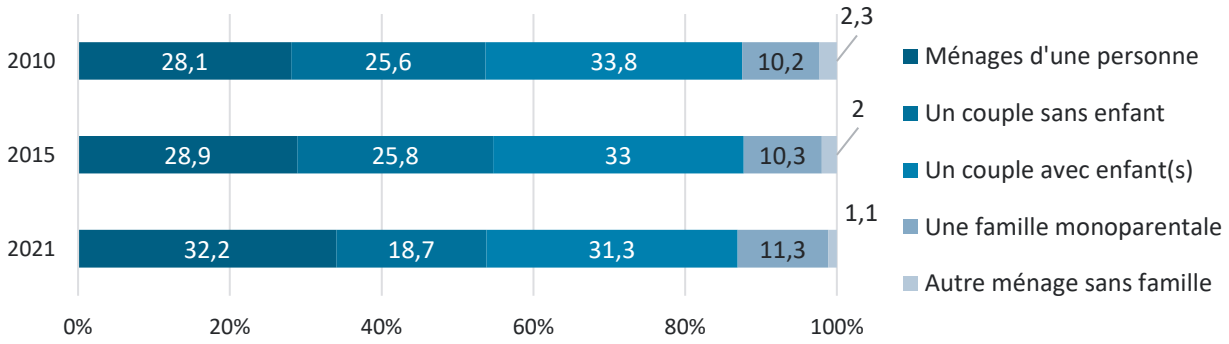
Evolution de la composition des ménages

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution de la taille des ménages depuis 1968
Données INSEE 2024



Evolution de la composition des ménages depuis 2010 en %
Données INSEE 2024



Une augmentation du nombre de personnes seules et une taille moyenne des ménages qui rétrécit

En lien avec le vieillissement progressif de la population à l'échelle du territoire, le nombre de personnes vivant seules a fortement augmenté tandis que le nombre moyen de personnes par ménage continue de diminuer sur les dix dernières années.

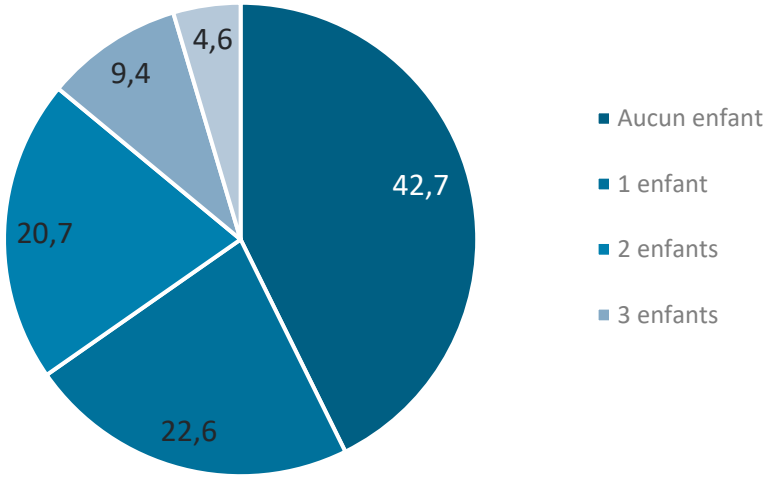
En 2021, le territoire de la CAESE observe une taille moyenne des ménages de 2,43 personnes.

Le phénomène s'explique par l'évolution des modes de vie des couples, avec des décohabitations plus fréquentes. Le parc de logement devra s'adapter à ces tendances qui se constatent également à l'échelle nationale et départementale depuis plusieurs années.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

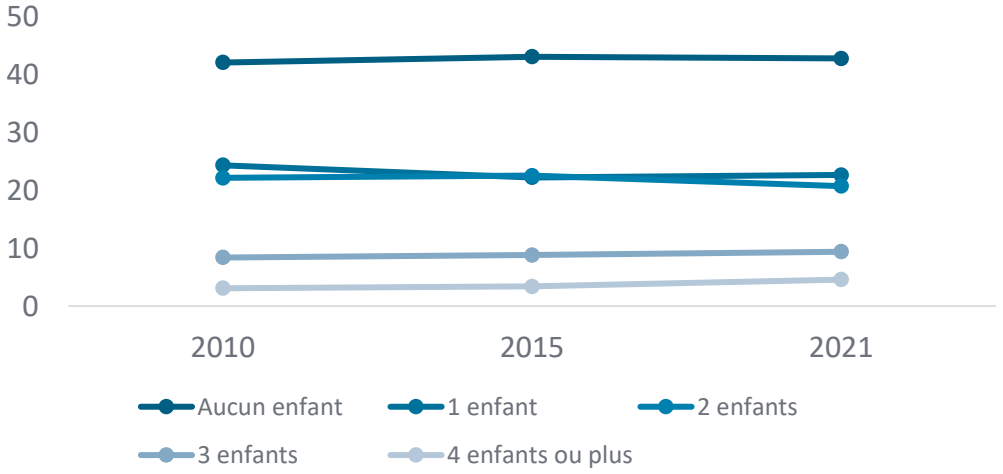
Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans en 2021 en %

Données INSEE 2024



Evolution du profil des familles selon les nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Données INSEE 2024



Des ménages toujours plus petits et sans enfant

L'évolution des structures familiales depuis 2010 met en évidence la hausse de la représentation des familles avec 4 enfants ou plus.
Néanmoins, en 2021 les couples sans enfants représentent quasiment de la moitié des familles du territoire, soit 42,7%.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution des ménages selon leur composition en nombre
Données INSEE 2024

Type de ménages	Nombre de ménages					
	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	19 996	100,0	21 138	100,0	22 560	100,0
Ménages d'une personne	5 618	28,1	6 111	28,9	7 271	32,2
Hommes seuls	2 576	12,9	2 899	13,7	3 511	15,6
Femmes seules	3 041	15,2	3 212	15,2	3 761	16,7
Autres ménages sans famille	455	2,3	424	2,0	250	1,1
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	13 924	69,6	14 603	69,1	15 038	66,7
Un couple sans enfant	5 128	25,6	5 445	25,8	5 417	24,0
Un couple avec enfant(s)	6 758	33,8	6 982	33,0	7 061	31,3
Une famille monoparentale	2 039	10,2	2 177	10,3	2 560	11,3

- Une augmentation du nombre de ménages
- Une augmentation des ménages d'une seule personne

- Une diminution des couples sans enfant
- Une diminution des couples avec enfant(s)
- Une augmentation des familles monoparentales

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Des revenus plus faibles que la moyenne départementale
Données INSEE 2024

	CAESE	Département de l'Essonne
Nombre de ménages fiscaux	22 047	520 852
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	54 268	1 298 022
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 480	25 040
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	58,7	64,7
Taux de pauvreté (en %)	12,9	13,9

Des ménages aux revenus modestes

Le territoire de la CAESE se caractérise par son niveau de revenu fiscal médian par unité de consommation, plus communément appelé « niveau de vie », inférieur au niveau de vie moyen constaté à l'échelle du département.

En 2021, celui-ci s'affiche à 23 480 euros en moyenne, contre 25 040 euros au sein du département.

Des écarts de revenus s'observent sur le territoire : 19 360 euros à Étampes contre 29 160 euros pour Boissy-la-Rivière. De même, Étampes présente un taux de personnes dépendantes de retraites et de pensions de 23,2%.

Le taux de pauvreté est le pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie).

Le taux de pauvreté de la CAESE (12,9%) est inférieur à celui du département (13,9%).
A titre de comparaison, le taux de pauvreté national s'élève à 14,4%.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Constats

Points forts :

- Une population relativement jeune et une réelle mixité générationnelle
- Un territoire attractif pour les familles : une taille moyenne des ménages supérieure à celle de la Région
- Un territoire qui reste accessible et à proximité de bassins d'emplois et des services (aire d'influences francilienne).

Points de vigilance :

- Un solde migratoire en déclin sur une grande partie des communes, signe d'une perte d'attractivité et de départs notamment des jeunes.
- Un développement démographique hétérogène : les communes urbaines polarisent le dynamisme démographique du territoire
- Un vieillissement de la population du territoire
- Une augmentation du nombre de personnes seules et des familles monoparentales
- Une concentration des populations, parfois défavorisées, dans la ville centre d'Étampes pouvant amener à une surpopulation des logements et des difficultés de vivre ensemble.

Enjeux

- Une dynamique territoriale à renforcer par des logiques de bassins de vie ajustés aux capacités et besoins des villes et villages (réseaux, infrastructures, scolaires).
- Une adaptation et anticipation des besoins en vue de l'évolution des profils démographique du territoire afin d'accompagner les ménages dans leurs parcours résidentiels : offrir des logements et des équipements adaptés aux ménages de petites taille (jeunes couples, familles monoparentales), aux personnes âgées et vieillissantes.
- Veiller à la bonne intégration des nouveaux habitants et à (re)créer un sentiment d'appartenance au territoire dans un soucis de cohésion sociale, bâtie sur une offre de services et d'équipements accessibles à tous.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

05 Habitat

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les objectifs du PLH

Le PLH de la CAESE fixe les grandes orientations et les objectifs en matière de logements sur la période 2023-2028. À partir d'un scénario de développement démographique, quatre grandes orientations sont élaborées desquelles découlent les objectifs quantifiés de production et de localisation des logements.

Les Orientations du PLH

Orientation 1 : Créer les conditions d'un développement équilibré et diversifié

Orientation 2 : Encourager les améliorations du parc privé existant

Orientation 3 : Répondre aux besoins des publics ayant des besoins spécifiques

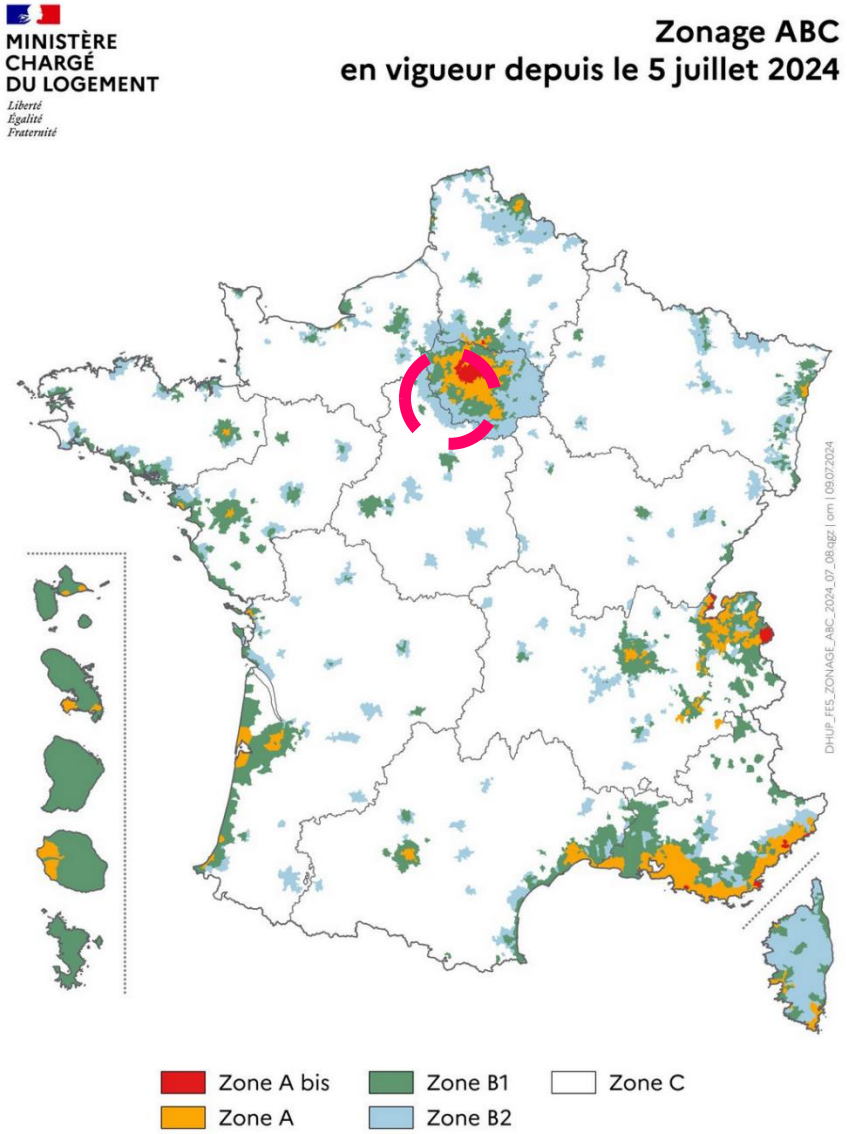
Orientation 4 : Maintenir une offre sociale suffisante et qualitative

Les « actions-phares » du PLH

Parmi les 16 objectifs découlant des orientations, 6 d'entre eux ont été identifiés comme prioritaires.

- **Action 4 :** Poursuivre et renforcer l'observatoire de l'habitat et du foncier pour donner les clés statistiques de compréhension, suivre et évaluer les actions, ainsi que détecter les problématiques
- **Renforcer le partenariat (avec le PNRGF) dans le cadre de service public de rénovation de l'habitat** (Action transversale à l'action 7, 8, 9)
- **Développer l'habitat inclusif** (Action 10 : Conforter l'offre en logements adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées)
- **Action 15:** Mettre en œuvre le plan partenarial de gestion de la demande de logement social favorisant la transparence et l'information du demandeur

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Un marché du logement « tendu » selon la classification nationale

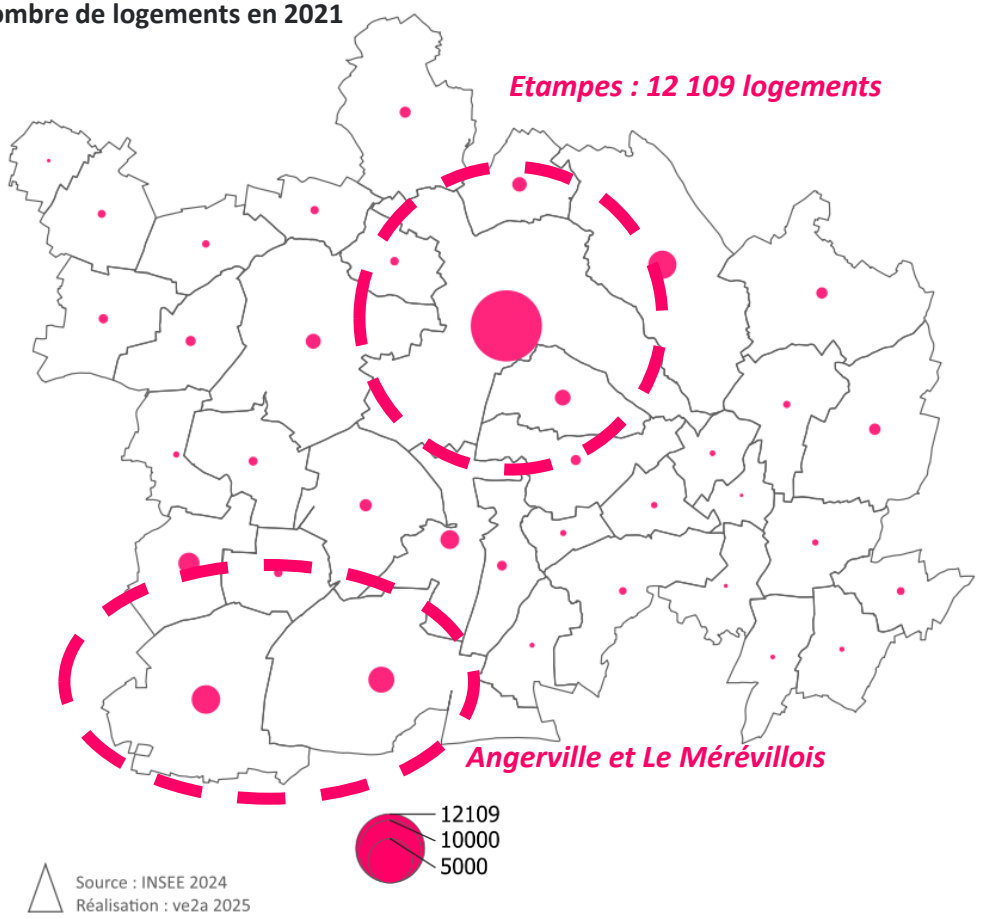
La majorité des communes de l'agglomération est classée en **zone B2**, c'est-à-dire en zone dont le marché locatif est en faible tension. Parallèlement, sept communes présentent une tension locative plus forte et sont donc en **zone B1.**

7 Communes en zone B1 :

- **Étampes**
- **Morigny-Champigny**
- **Bouville**
- **Brières-les-Scellés**
- **Brouy**
- **Puiselet le Marais**
- **Valpuiseaux**

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nombre de logements en 2021



La moitié du parc de logements située à Étampes

Sur un total de plus de 25 639 logements, Etampes concentre 12 109 logements, soit pratiquement la moitié du parc de logements de la CAESE. Dans une moindre mesure, Angerville et Le Mérévillois constituent la deuxième polarité de concentration des logements.

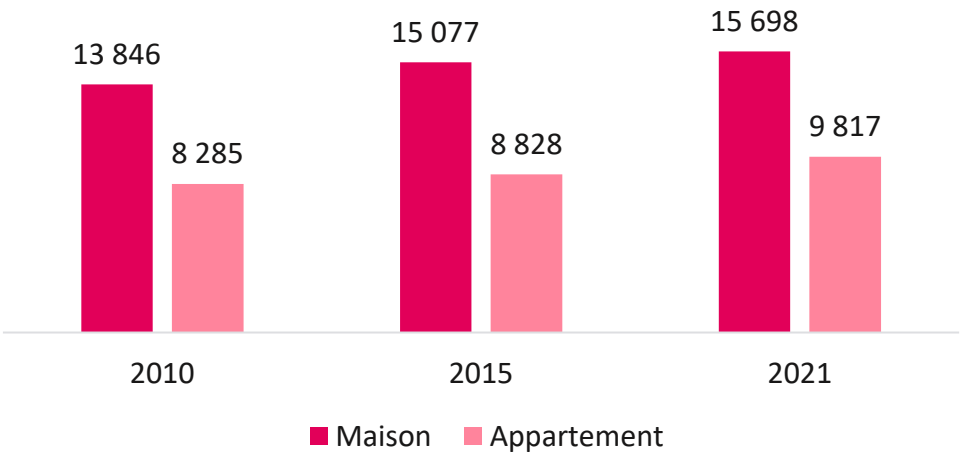
5 communes présentent un nombre de logements supérieur à 1000 :
-Angerville
-Étampes
-Le Mérévillois
-Morigny-Champigny
-Pussay

Nombre de logements en 2021
Données INSEE 2024

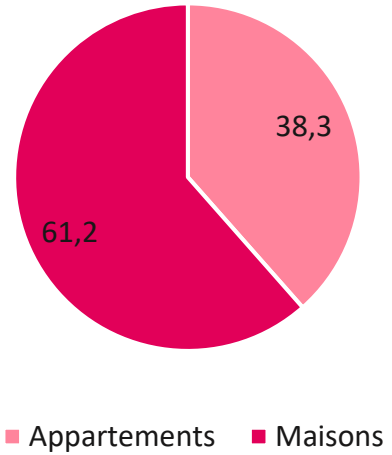
Abbéville-la-Rivière	142
Angerville	1 959
Arrancourt	61
Authon-la-Plaine	158
Blandy	55
Bois-Herpin	35
Boissy-la-Rivière	255
Boissy-le-Sec	302
Boutervilliers	170
Bouville	313
Brières-les-Scellés	508
Brouy	64
Chalo-Saint-Mars	543
Chalou-Moulineux	197
Champmotteux	150
Chatignonville	35
Étampes	12 109
Congerville-Thionville	94
Valpuiseaux	322
Fontaine-la-Rivière	93
La Forêt-Sainte-Croix	83
Guillerval	367
Marolles-en-Beauce	102
Le Mérévillois	1 623
Mérobert	254
Mespuits	96
Monnerville	181
Morigny-Champigny	1 902
Ormoy-la-Rivière	601
Plessis-Saint-Benoist	137
Puiselet-le-Marais	131
Pussay	1 080
Roinvilliers	39
Saclas	848
Saint-Cyr-la-Rivière	235
Saint-Escobille	215
Saint-Hilaire	181

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution du nombre de logements par catégories
Données INSEE 2024



Types de logements en 2021 en %
Données INSEE 2024



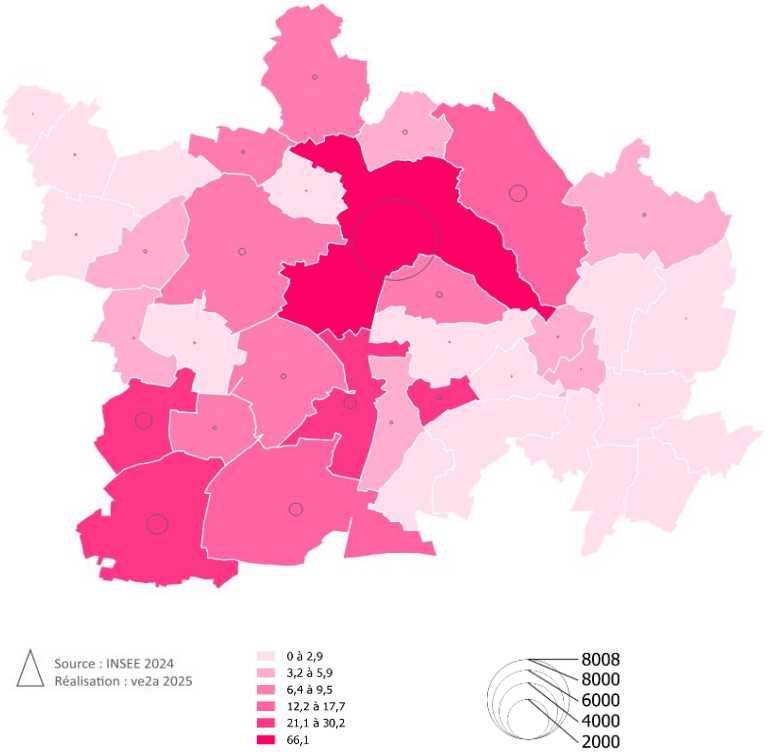
Une augmentation du nombre de maisons et d'appartements sur le territoire du SCoT

Nous notons que les maisons représentent 61,2% du parc de logements. Cette donnée exprime le caractère rural de l'EPCI.
À titre de comparaison, le parc de logements à l'échelle départementale est composé à 45% de maisons.

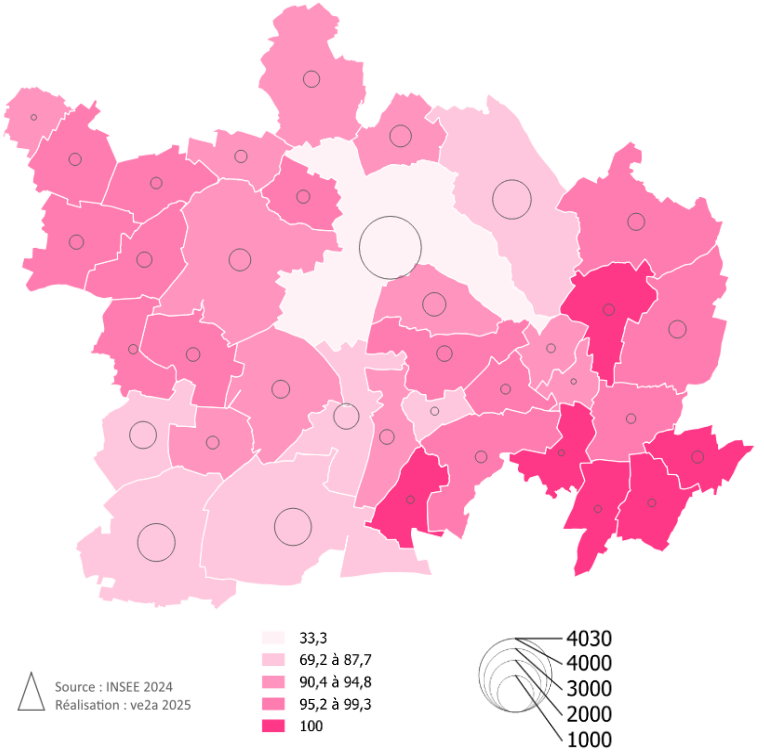
Néanmoins, 38,3% du parc de logements se compose d'appartements.
Le nombre d'appartements étant plus faible, une construction de 1600 appartements représente une hausse sensible de 15%, là où le nombre de maisons affiche une hausse de 11,8 %.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nombre d'appartements et part des appartements dans le total de logements en 2021 en %



Nombre de maisons et part des maisons dans le total de logements en 2021 en %

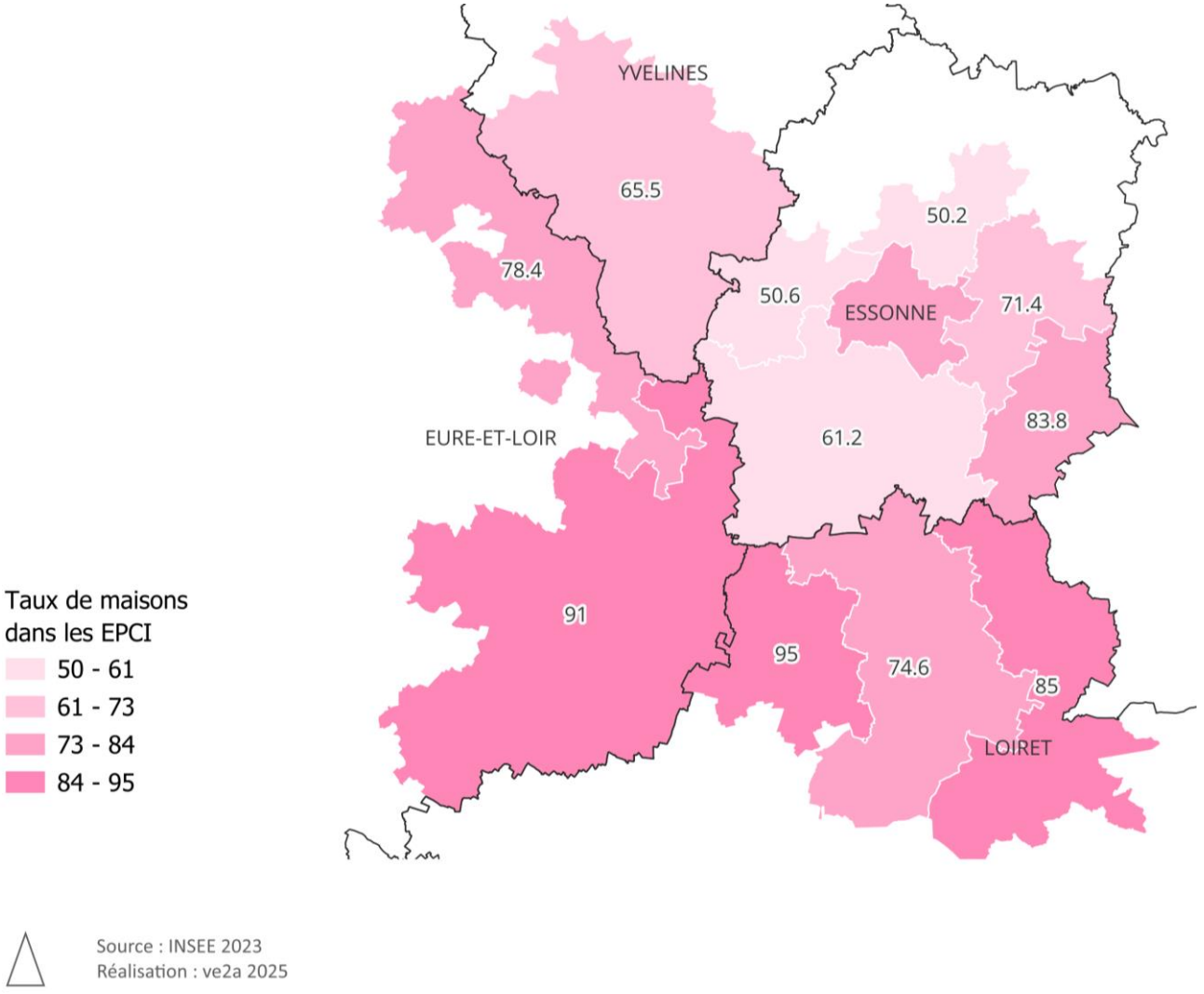


Un parc dominé par la maison individuelle en lien avec le caractère rural du territoire

En valeur brute, Étampes concentre la grande majorité des appartements du territoire : 8008 soit 81% de l'ensemble. Composée à hauteur de 66,1% d'appartement, la ville-centre dénote par son caractère urbain.
L'arc Est de l'EPCI reste marqué par une forte concentration des maisons : entre 95,2% et 100% pour les communes les plus éloignées.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Taux de maisons dans les EPCI voisins en 2021



Source : INSEE 2023
Réalisation : ve2a 2025

Un territoire à cheval entre deux réalités du parc de logements

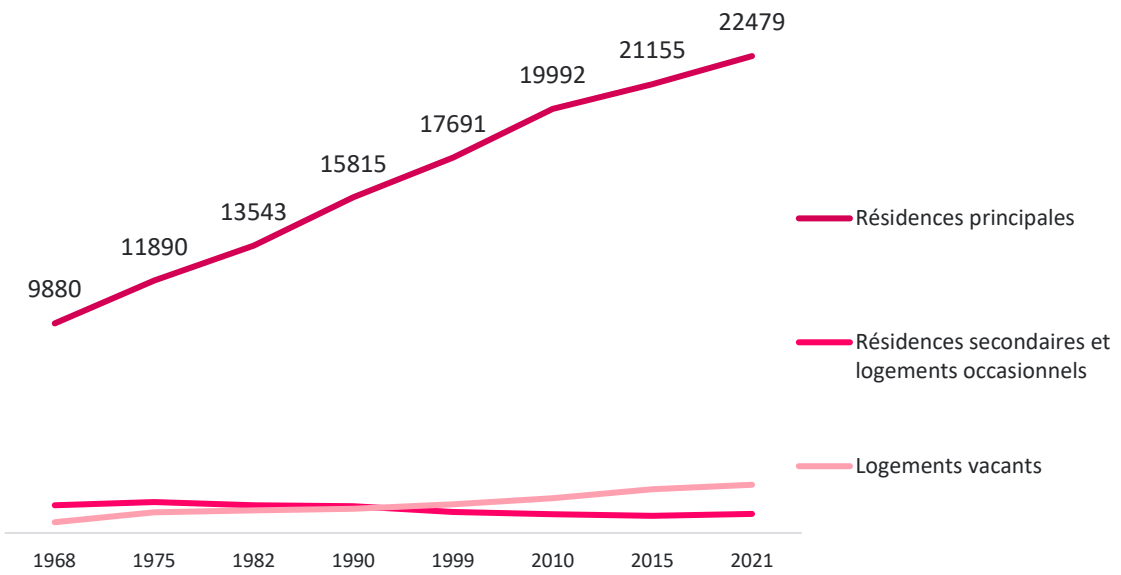
La part que prennent les maisons dans le parc de logements des départements du sud de l'Île-de-France tourne autour de 45%.

La CAESE, bien que possédant un nombre plus important de maisons, en comparaison avec la région et le département, se situe en dessous des EPCI voisins non Franciliens. De fait, le territoire agit comme une zone tampon entre des EPCI avec un plus faible taux de maisons et des EPCI composés de 74 à 95% de maisons.

De manière globale, les autres départements possèdent bien plus de maisons qu'en Essonne.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968
Données INSEE 2024



Une augmentation du nombre de résidences principales

Le nombre de logements croit de manière régulière depuis les années 1968.

On observe une augmentation globale du nombre de résidences principales depuis 1968 et on compte aujourd'hui 22 479 logements en résidence principale en 2021, soit 87,7% du parc de logements.

Malgré une augmentation du nombre de logements, le territoire voit sa part de résidences principales diminuer, passant ainsi de 88,9% en 2010 à 87,7% en 2021. Cette diminution s'explique par l'augmentation de la part de logements vacants. Ils représentaient 7,2% du parc en 2010 contre 8,8% en 2021.

Catégories de logements en %
Données INSEE 2024

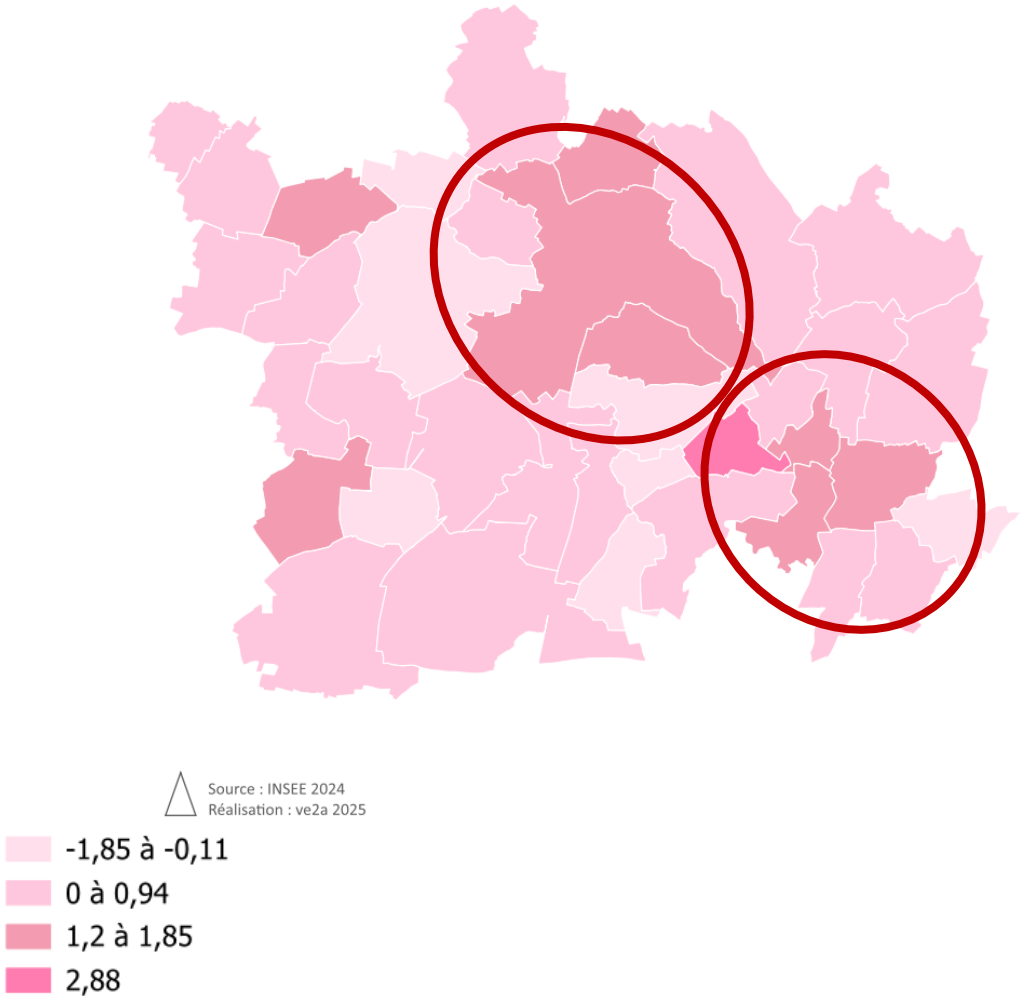
	2010	2015	2021
Résidences principales	88,9	88,1	87,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	3,9	3,4	3,5
Logements vacants	7,2	8,6	8,8

Evolution du nombre de logements
Données INSEE 2024

2010	2015	2021
22 500	24 015	25 639

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Taux d'évolution du nombre de logements entre 2015 et 2021
Source : INSEE 2024



Une croissance du logement qui ne suit pas toujours les dynamiques démographiques

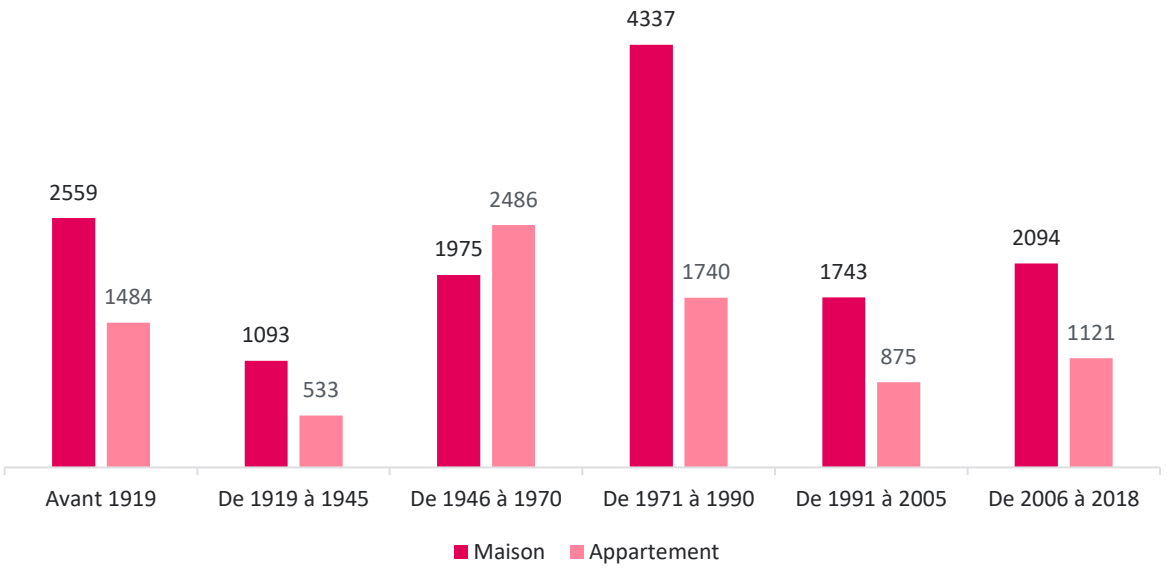
On observe une augmentation significative du nombre de logements à Etampes, Ormoy-la-Rivière et Brières-les-Scellés : entre 1,2% et 1,85% d'augmentation du nombre de logements en l'espace de 6 ans.

Pour autant, quatre communes à l'Est (Mespuits, Bois-Herpin, Roinvilliers et Marolles-en-Beauce) se démarquent aussi par une hausse soutenue de la construction de nouveaux logements. Plusieurs secteurs sont traversés par des tendances opposées : croissance du logement et diminution de la population. Ces secteurs se situent dans les marges de l'agglomération.

Caractéristiques du parc de logements

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

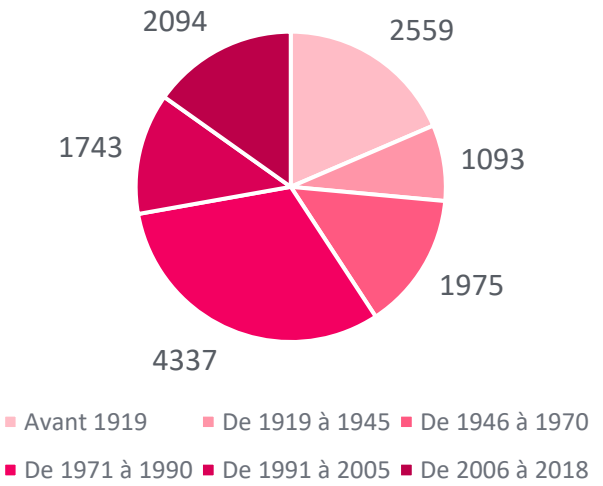
Résidences principales en 2021 selon la période d'achèvement
Données INSEE 2024



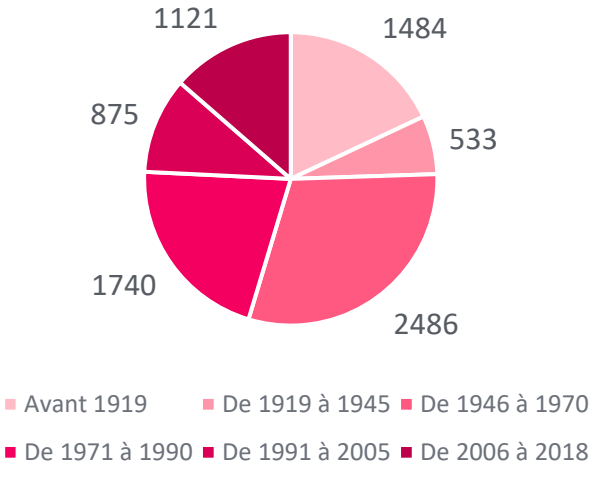
Ancienneté du parc

La répartition des dates de construction de maisons et d'appartements est globalement similaire. Le graphique donne à voir une variation de la construction dentelée. La différence provient d'abord du volume de construction, les maisons étant plus nombreuses que les appartements, et de la période de construction maximale. Les appartements connaissent leur pic de construction sur la période 1946-1970, expliquant 30% du logements de l'EPCI. Parallèlement, le pic de construction des maisons se situe dans la période 1971-1990 et détermine 31% du parc de maisons.

Nombre de maisons dans le parc en fonction de l'année de construction
Donnée INSEE 2024



Nombre d'appartements dans le parc en fonction de l'année de construction
Données INSEE 2024

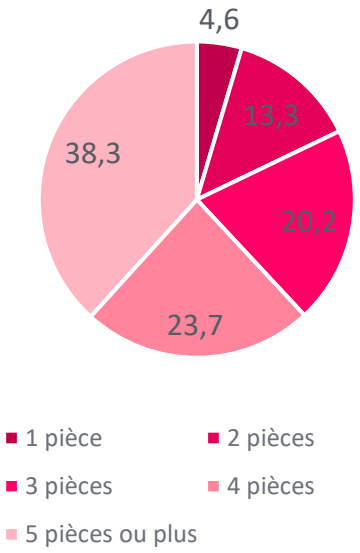


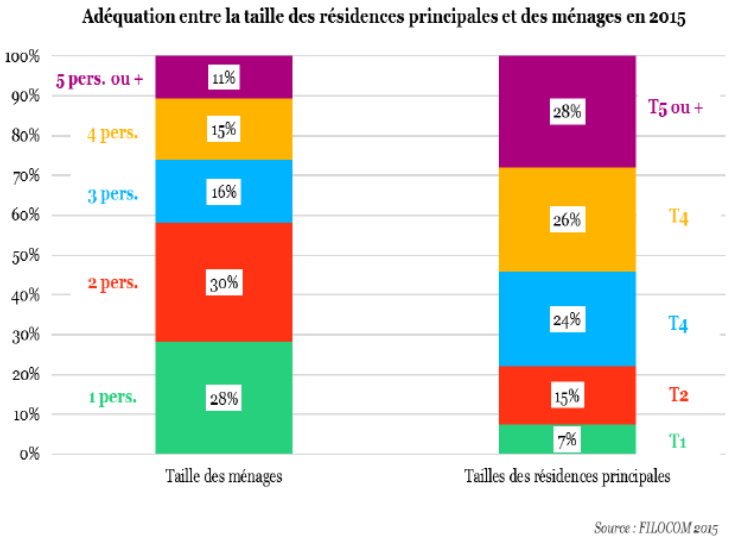
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution des résidences principales selon le nombre de pièces en %
Données INSEE 2024

	2010	2015	2021
1 pièce	4,8	4,4	4,6
2 pièces	12,9	13,1	13,3
3 pièces	20,5	20,5	20,2
4 pièces	24,7	24,6	23,7
5 pièces ou plus	37,1	37,5	38,3

Résidences principales selon le nombre de pièces en 2021 en %
Données INSEE 2024





Une majorité de grands logements

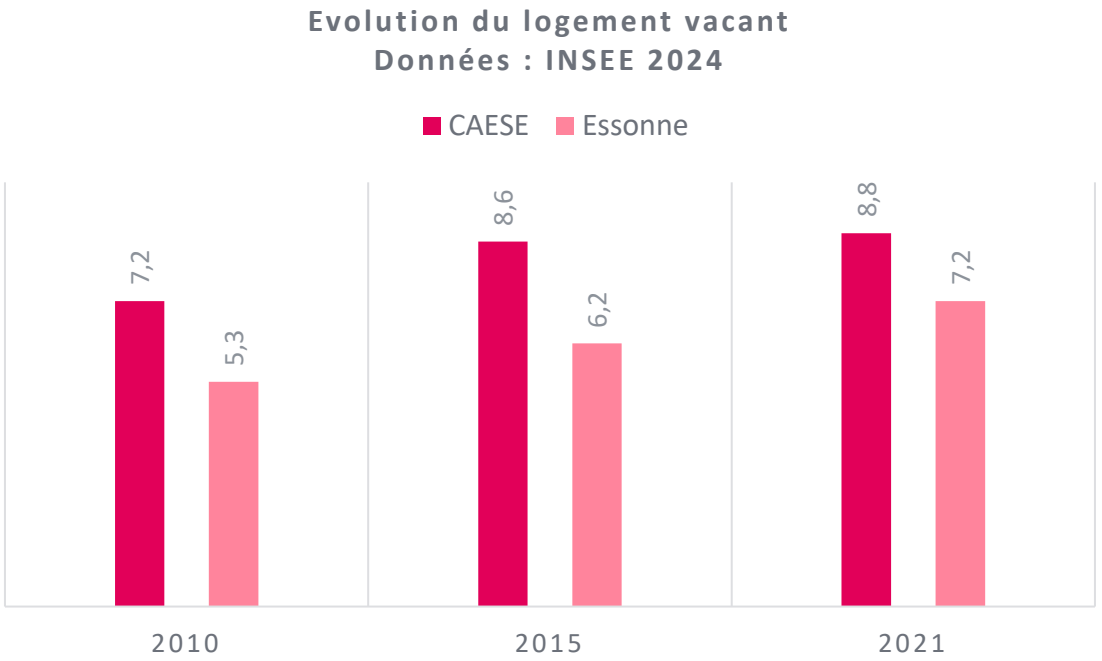
Le nombre de pièces varie peu sur la période 2010-2021. La répartition du nombre de pièces montre la place prépondérante que prennent les grands logements (4 à 5 pièces) : 62% des résidences principales. Ce chiffre est à comparer avec la répartition du nombre de maisons : 61,2%. Ainsi, le nombre de pièces suit celle des maisons et des appartements.

Cependant, le PLH note une inadéquation entre la taille des résidences et celle des ménages. Le rapport s'inverse donc : les petits ménages (1 à 2 personnes) déterminent 58% de l'ensemble.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Une augmentation du nombre de logements vacants

La CAESE présente un taux élevé de logements vacants, qui correspond à environ 2 200 logements. Les logements vacants au sein du territoire ont sensiblement augmenté depuis 2010 pour afficher 8,8%, soit 1,5 points de plus qu'à l'échelle départementale. Entre 2015 et 2021, l'augmentation du taux a ralenti, passant de 8,6 à 8,8 % de logements vacants. Parallèlement, l'augmentation à l'échelle du département est stabilisée à +1 point par période, laissant présager une inversion du rapport entre les deux échelles.



Focus : Vacance de courte durée ou de longue durée

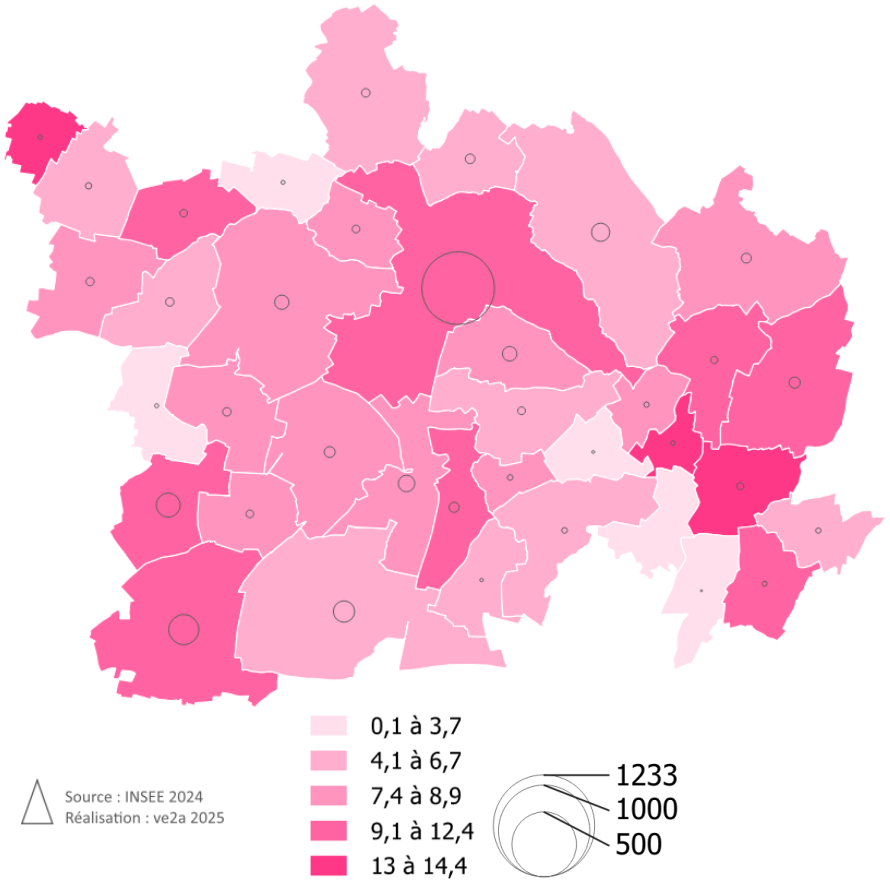
Selon la définition de l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé qui peut être proposé à la vente ou à la location, déjà vendu ou attribué à un locataire et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession ou encore gardé vacant sans affectation précise par le propriétaire. Selon le fichier Filocom, un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1er janvier et pour lequel aucune taxe d'habitation au titre de résidence principale ou secondaire n'est rattachée.

À une **vacance de courte durée**, nécessaire à la rotation des ménages pour garantir la fluidité des parcours et l'entretien du parc logement s'oppose une vacance de **« longue durée »**, dont les raisons peuvent de diverses natures :

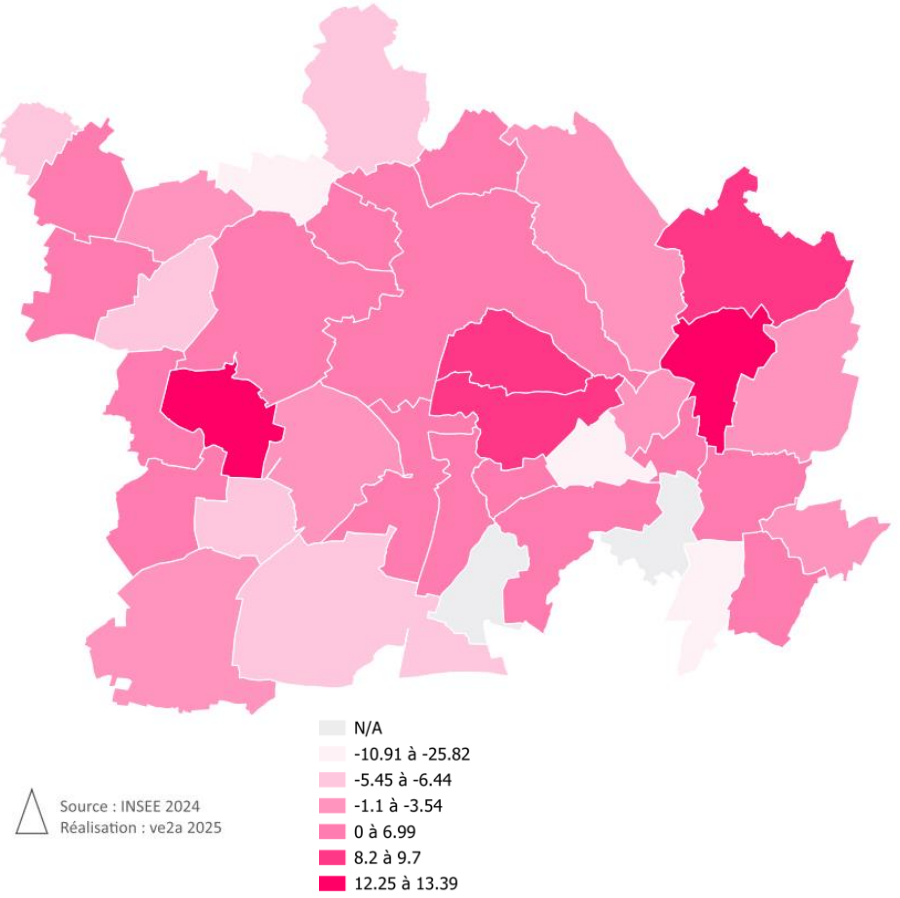
- Raisons techniques : qualité intérieure défectueuse (état, performance énergétique, confort), logement dégradé ou insalubre, obsolescence
- Difficultés juridiques : successions difficiles, transmission de patrimoine
- Raisons personnelles : personne trop âgée pour gérer son bien ou départ en maison de retraite, mauvaise expérience locative (impayés, dégradation), difficultés de gestion (méconnaissance des dispositifs incitatifs existants, difficultés de conduite d'un projet de réhabilitation), logement réservé pour une revente ultérieure…
- Inadéquation avec les besoins du marché : prix de vente ou de mise en location trop élevé, logement peu attractif (localisation, superficie, aménagement…)
- Environnement peu attractif (équipements, services, transports jugés insuffisants,)
- Faiblesse de la demande.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nombre de logements vacants et part de logements vacants dans le parc en 2021 en %



Taux d'évolution annuel du nombre de logements vacants 2015/2021 en %



Une augmentation du nombre de logements vacants

En volume, les grandes communes concentrent un nombre important de logements vacants. Les communes rurales à l'Est de l'EPCI sont marquées par un taux de logements vacants plus important qu'à Étampes. Ce dernier chiffre est cependant à nuancer en raison du faible nombre de logements qui induit un risque de valeur extrême .

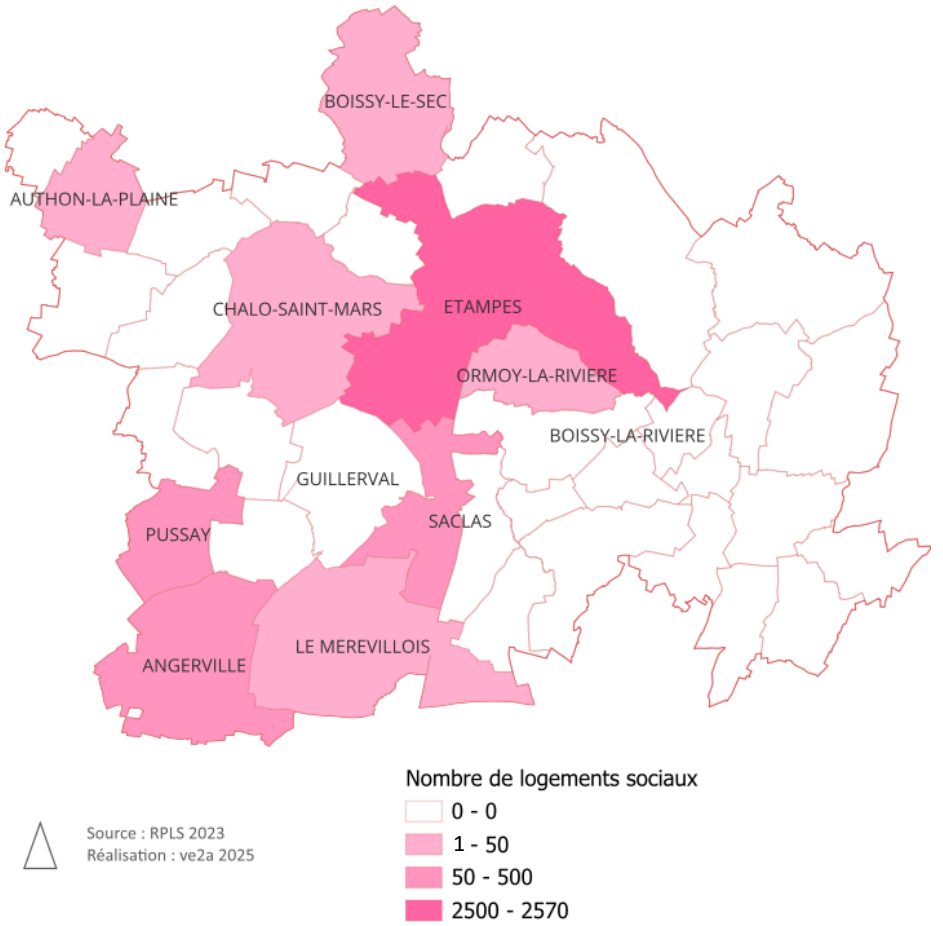
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Des logements sociaux concentrés à Étampes

Trois communes sont dans l'obligation de disposer de 25% de logements sociaux (article 55 de la loi SRU) : **Étampes, Morigny-Champigny et Angerville.** Seule Étampes a atteint son objectif. Les logements sociaux se concentrent dans les communes les plus peuplées, le long de la RN20, dessinant un linéaire de logements sociaux. Cette répartition nous renseigne sur le caractère rural des communes à l'est et à l'ouest d'Étampes, dans lesquelles l'habitat individuel reste la voie principale d'accès au logement.

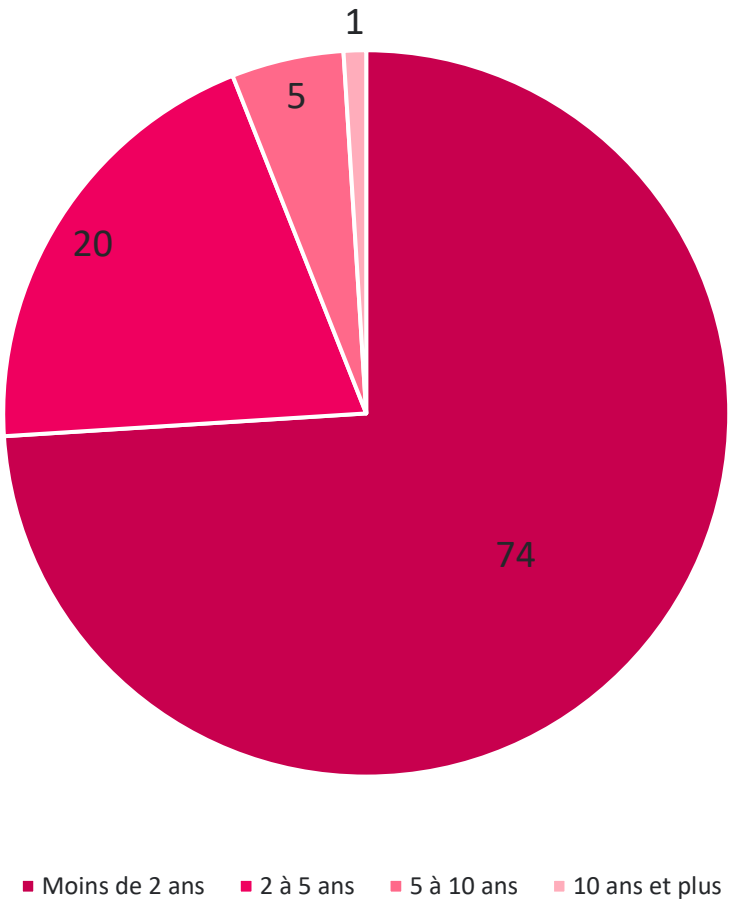
Communes	
Abbéville-la-Rivière	0
Angerville	206
Arrancourt	0
Authon-la-Plaine	2
Blandy	0
Bois-Herpin	0
Boissy-la-Rivière	0
Boissy-le-Sec	6
Boutervilliers	0
Bouville	0
Brières-les-Scellés	0
Brouy	0
Chalo-Saint-Mars	6
Chalou-Moulineux	0
Champmotteux	0
Chatignonville	0
Étampes	2570
Fontaine-la-Rivière	0
La Forêt-Sainte-Croix	0
Guillerval	0
Marolles-en-Beauce	0
Le Mérévillois	24
Mérobert	0
Mespuits	0
Monnerville	0
Morigny-Champigny	0
Ormoy-la-Rivière	1
Plessis-Saint-Benoist	0
Puiselet-le-Marais	0
Pussay	59
Roinvilliers	0
Saclas	88
Saint-Cyr-la-Rivière	0
Saint-Escobille	0
Saint-Hilaire	0
Congerville-Thionville	0
Valpuiseaux	0

Répartition du nombre de logements sociaux en 2023



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nombre de demandes en fonction de l'ancienneté des demandes de logements sociaux
Source : portrait de territoire 2018 de la CAESE, ADRIF



Une augmentation de la demande en logement social dans un marché relativement modéré

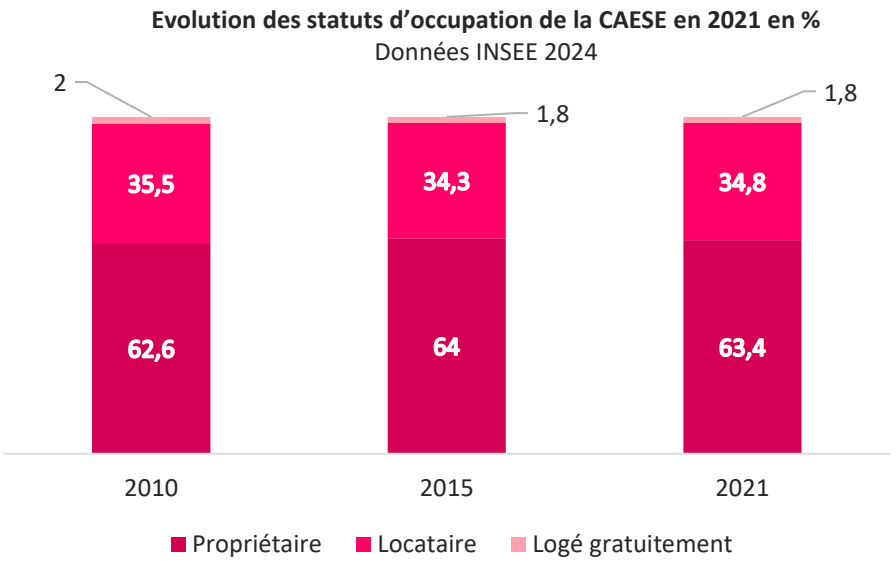
Le marché du logement social dans l'agglomération est marqué par une demande modérée par rapport à la région et au département mais une hausse de celle-ci s'observe sur les années. En effet, la majorité (74%) des demandes a moins de 2 ans d'ancienneté, ce qui indique un marché fluide comparativement à la région. Dans le même temps, nous notons une augmentation de la demande en logement social, ce qui entraîne une hausse de la tension sur le marché. Ainsi, de 5,3 demandes actives pour une demande satisfaite en 2019, nous passons à 8,9 demandes actives pour une en 2021, soit une augmentation de 67 % des demandes actives en deux ans seulement.

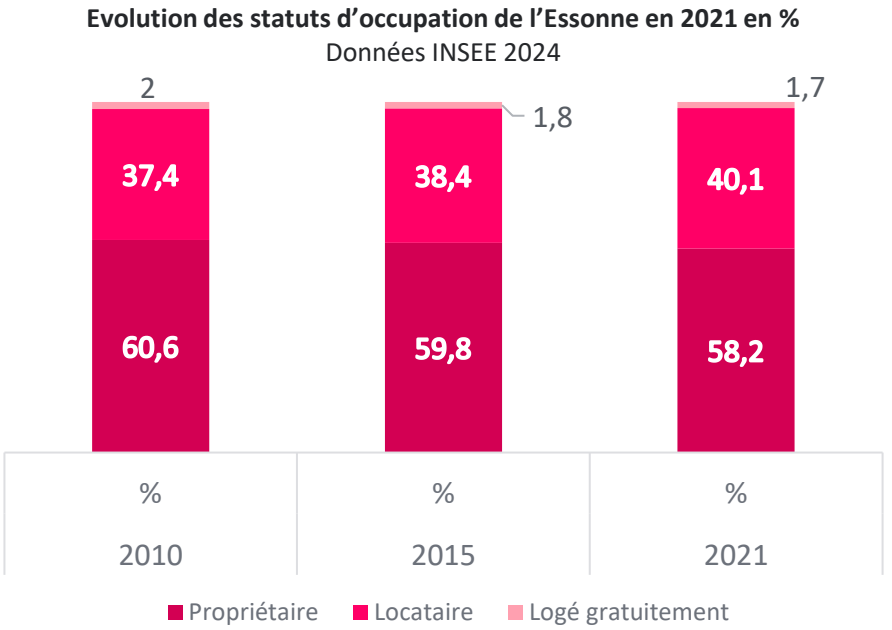
19 mois d'attente en moyenne sur le territoire de la CAESE

31 mois d'attente en moyenne en Île-de-France

Statuts d'occupation des logements

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025





Une majorité de propriétaires occupants

Aujourd'hui, sur le territoire de la CAESE 63,4 % des ménages sont propriétaires de leur logement. Un taux en diminution comparativement à 2015 mais en augmentation par rapport à 2010.
Le PLH met en alerte sur la précarité des propriétaires qui auront plus de mal à entretenir leur logement sur le long terme.

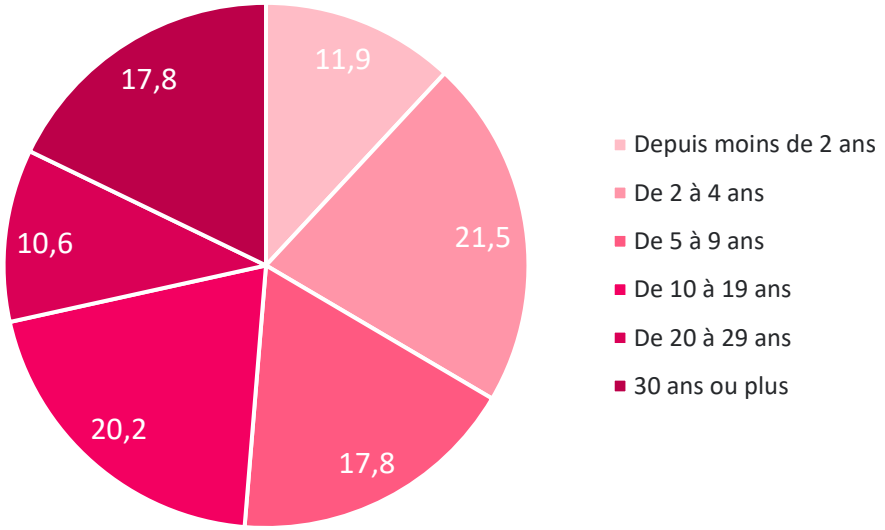
Une augmentation du nombre de locataires

La part des locataires tend à augmenter depuis 2015. Ce phénomène peut s'expliquer par la construction de logements collectifs à Étampes et la situation économique peu favorable pour les jeunes ménages à la primo-accession.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021 en %

Données INSEE 2024



	CAESE	Essonne
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2021, en %	63,4	58,2

Une majorité de propriétaires, mais des ménages mobiles

La répartition de l'ancienneté d'emménagement des ménages en 2021 laisse toutefois transparaître une certaine mobilité des habitants sur les 30 dernières années, signe de l'attractivité résidentielle du territoire, mais également de nombreux départs et d'une difficulté à stabiliser la population sur le territoire.

Focus : mobilité résidentielle

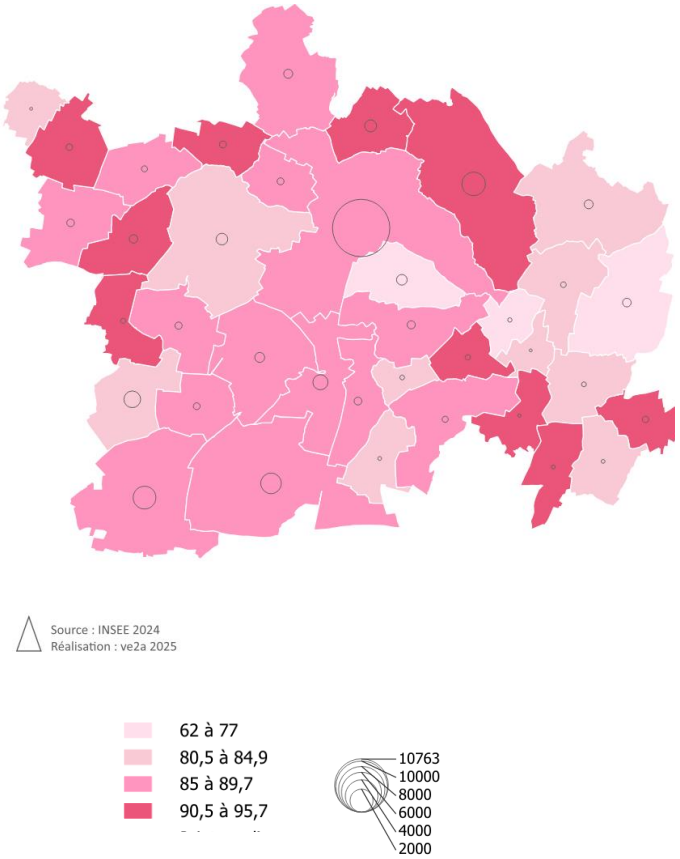
La mobilité résidentielle décroît en général avec l'âge, modulée tout au long du cycle de vie par les transitions familiales, l'accès à la propriété ou la recherche d'emploi. Les déménagements dépendent également du niveau de vie des ménages et la contrainte des revenus s'exerce pour tous les changements de statut résidentiel.

L'enjeu majeur de toute politique locale de l'habitat est à cet égard de **faciliter l'accès au parc** (jeunes logés chez leurs parents, personnes hébergées…) mais aussi de **favoriser le changement de logement**, avec modification de statut ou non, dans une perspective d'amélioration des conditions de logement (taille du bien, confort, loyer et charges, environnement…)

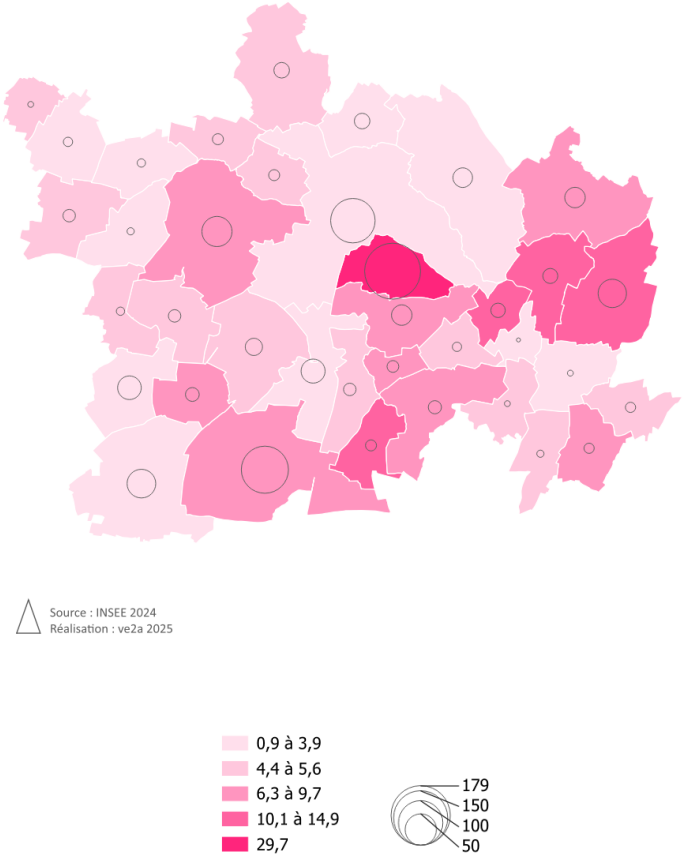
L'existence d'un parc locatif de taille suffisante étant indispensable pour permettre la mobilité des ménages actifs mais aussi répondre aux besoins en logement des ménages en début de parcours résidentiel ou ayant des ressources modestes ainsi que de nombreux publics spécifiques, la demande locative sera analysée sous deux angles : l'adéquation entre l'offre et la demande dans le parc social, qui ne répond pas aux règles de marché privé dans la formation des loyers, mais aussi les besoins propres au parc locatif privé, d'après le niveau des loyers et les besoins ressentis par les élus et professionnels.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nombre de résidences principales et part des résidences principales dans le parc de logements en 2021 en %



Nombre de résidences secondaires et part des résidences secondaires dans le parc de logements en 2021 en %



Des résidences secondaires plus représentées à l'est

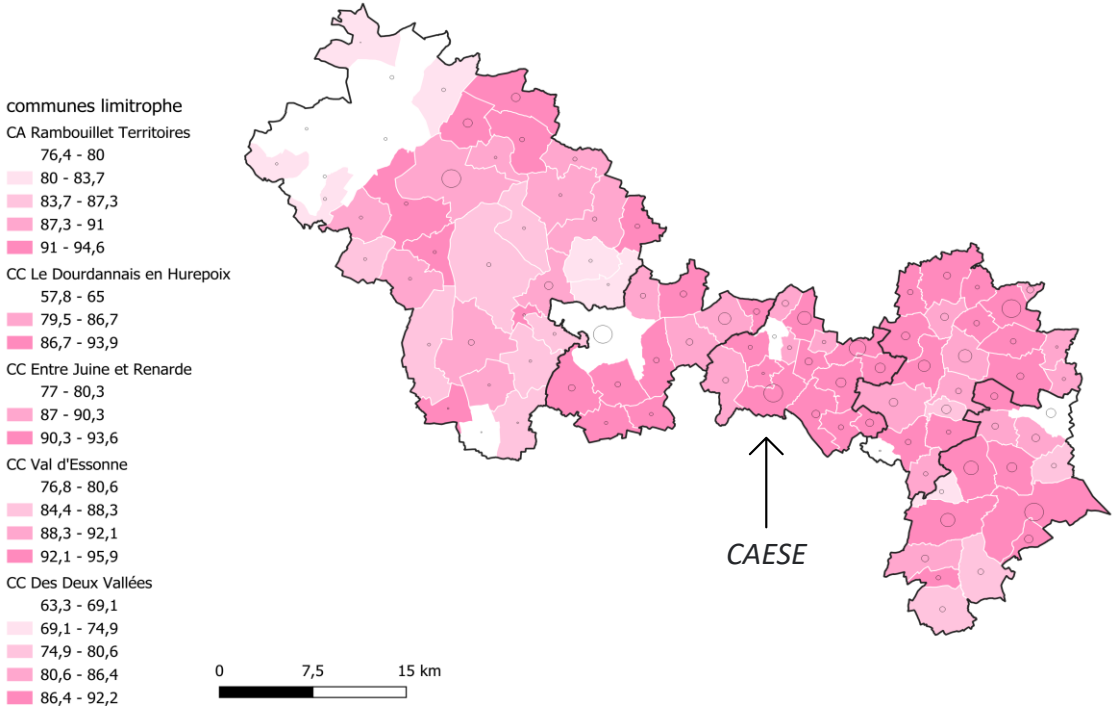
À l'échelle de l'agglomération, les résidences secondaires représentent 3,5% du parc de logements.

Le territoire est entouré d'autres EPCI affichant un taux de résidences secondaires plus importants : 6,8% pour la COMCOM des Deux Vallées, 7% pour la COMCOM Cœur de Beauce.
Étampes se trouve dans une situation de transition entre les autres EPCI du département, dont la part des résidences secondaires dans le parc de logement est moins importante que les départements limitrophes plus au sud.
Au niveau communal, on recense d'importants taux de logements secondaires à l'est de l'EPCI. Ormoy-la-Rivière se démarque par son taux élevé : 29,7% de logements secondaires.

Statuts d'occupation des logements

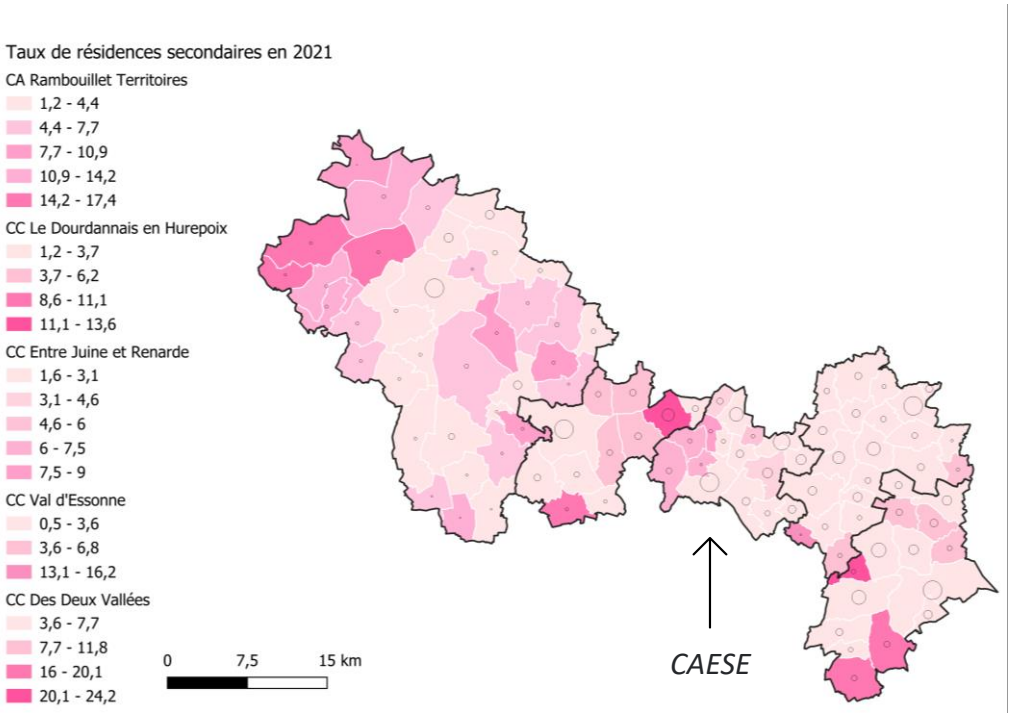
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nombre de résidences principales et part des résidences principales en 2021 en %



Comparaison avec les EPCI limitrophes à la CA de l'Etampois Sud Essonne

Nombre de résidences secondaires et part des résidences secondaires en 2021 en %

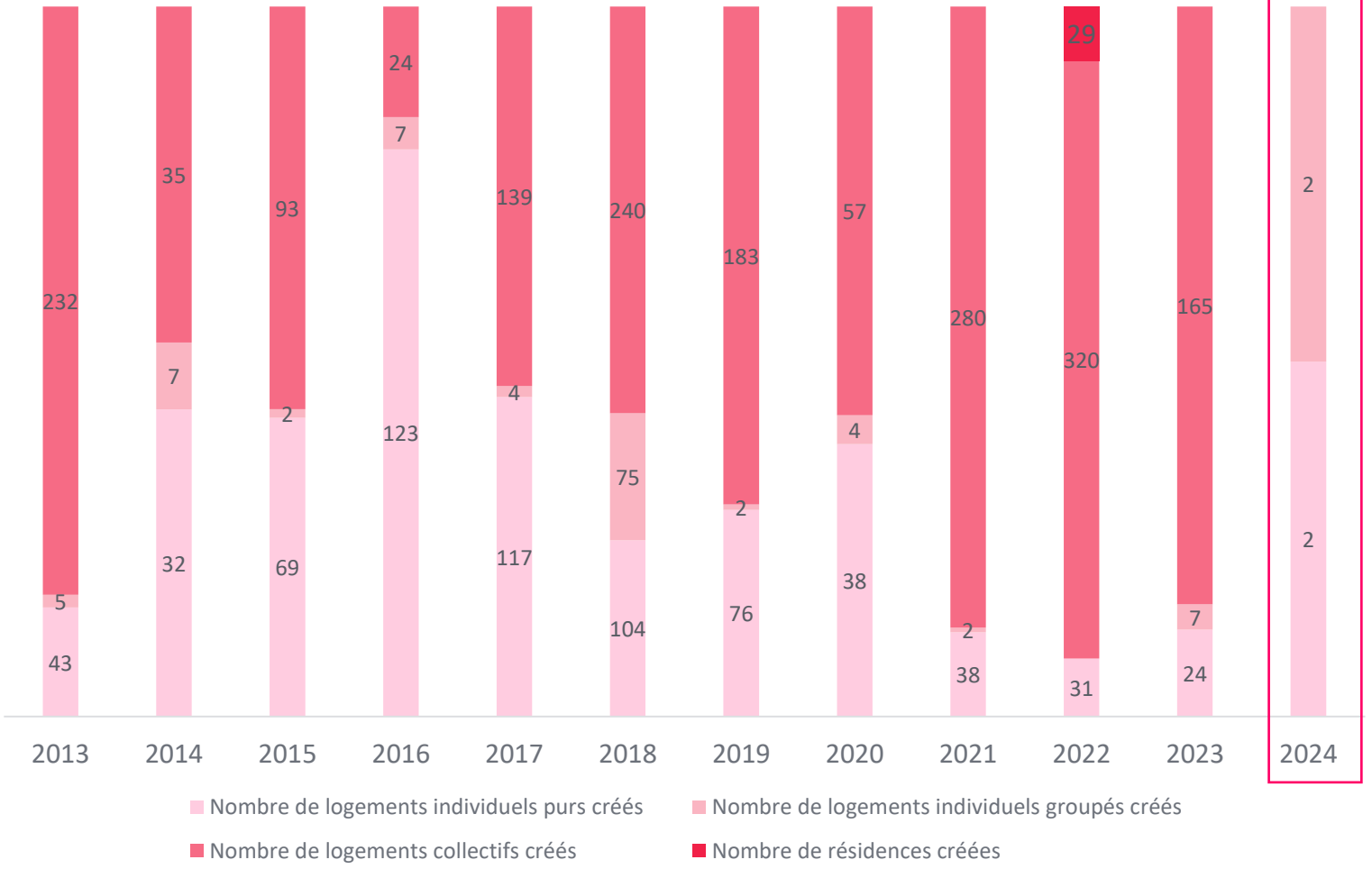


Comparaison avec les EPCI limitrophes à la CA de l'Etampois Sud Essonne

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nombre de logements commencés entre 2013 et 2024 (au 31 avril 2024)
Données SITADEL2 31 avril 2024

Année incomplète, en attente de la nouvelle mouture



Une croissance du logement collectif

Les types de logements construits ont sensiblement varié sur la période 2013-2023. Si le nombre de logements collectifs reste dominant, la période 2013-2017 voit cette part diminuer au profit des logements individuels purs. Après 2017, la tendance s'inverse au profit du logement collectif. Le logement individuel pur, après une forte hausse entre 2014 et 2016, diminue drastiquement pour n'atteindre que 10% des nouveaux logements en 2023.

Pour autant, la construction de logements collectifs ces dernières années est surtout déterminée par Étampes. Le reste des communes est marquée par la persistance des logements individuels.

2611 logements construits entre 2013 et 2023

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

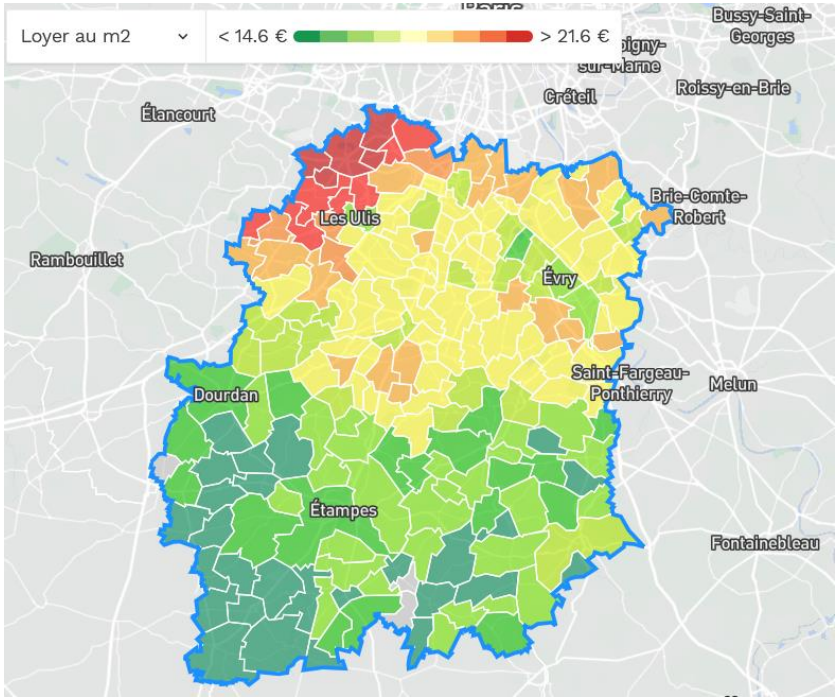
Récapitulatif du rythme de construction (2013-2024)
Source : Données SITADEL2

	Logements individuels purs créés
Abbéville-la-Rivière	1
Angerville	50
Authon-la-Plaine	4
Blandy	2
Boissy-la-Rivière	6
Boissy-le-Sec	2
Boutervilliers	10
Bouville	8
Brières-les-Scellés	25
Brouy	5
Chalo-Saint-Mars	7
Chalou-Moulineux	2
Champmotteux	7
Chatignonville	2
Étampes	305
Fontaine-la-Rivière	2
Marolles-en-Beauce	3
Le Mérévillois	73
Mérobert	7
Mespuits	1
Monnerville	1
Morigny-Champigny	16
Plessis-Saint-Benoist	2
Puiselet-le-Marais	1
Pussay	71
Roinvilliers	4
Saclas	19
Saint-Escobille	11
Saint-Hilaire	2
Congerville-Thionville	1
Valpuiseaux	3

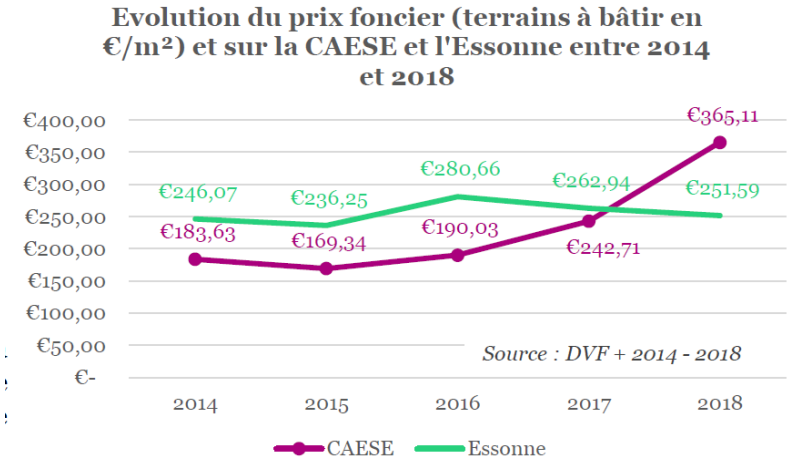
	Logements collectifs créés
Angerville	206
Étampes	1188
Le Mérévillois	3
Morigny-Champigny	5
Pussay	30
Saclas	3

	Logements individuels groupés créés
Angerville	44
Boissy-la-Rivière	2
Étampes	137
Guillerval	1
Pussay	14
Saclas	3

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Source : MeilleursAgents, consulté le 12 Juin 2025



Source : PLH, DVF 2014-2018

13,4 €/m2 dans la CAESE

17,1€/m2 dans l'Essonne

Un marché de la location accessible par rapport au niveau départemental

Comparativement aux autres EPCI de l'Essonne, l'agglomération affiche les prix au m2 les plus faibles.

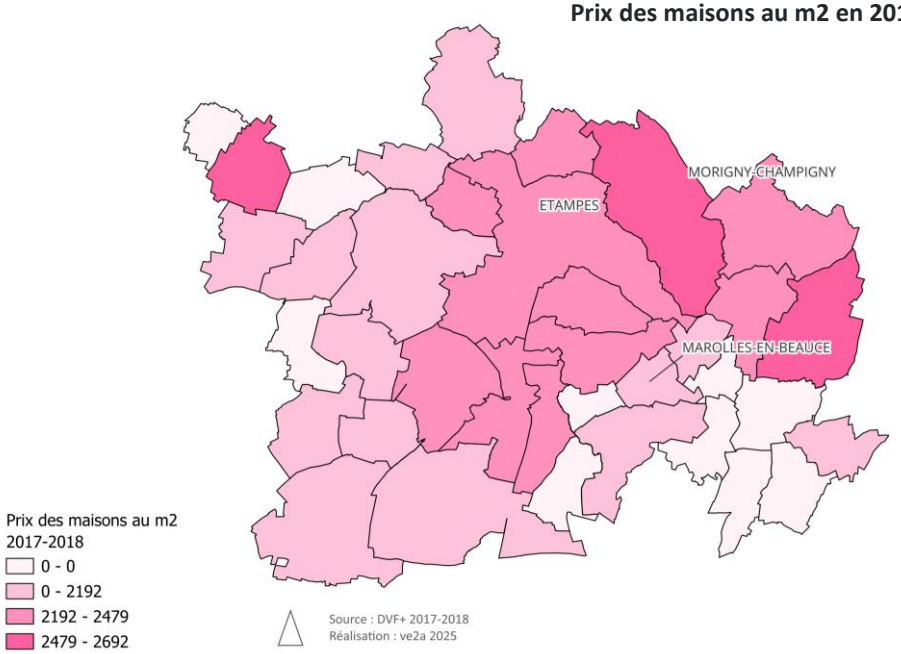
Le PLH compare ces prix à ceux de la grande couronne parisienne. C'est donc l'éloignement à la Capitale et l'offre relativement faible en transports en commun qui expliquent la baisse du prix du logement à l'achat.

Une forte hausse du prix foncier

Bien que le prix à l'achat des logements soit plus faible que dans le reste du territoire essonnien, nous constatons une hausse sensible. En effet, alors que le prix foncier en Essonne diminue 5€ sur la période 2014-2018, celui-ci double dans la CAESE, passant de 183€ à 365€, soit un doublement du prix en quatre ans.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Prix des maisons au m2 en 2017/2018

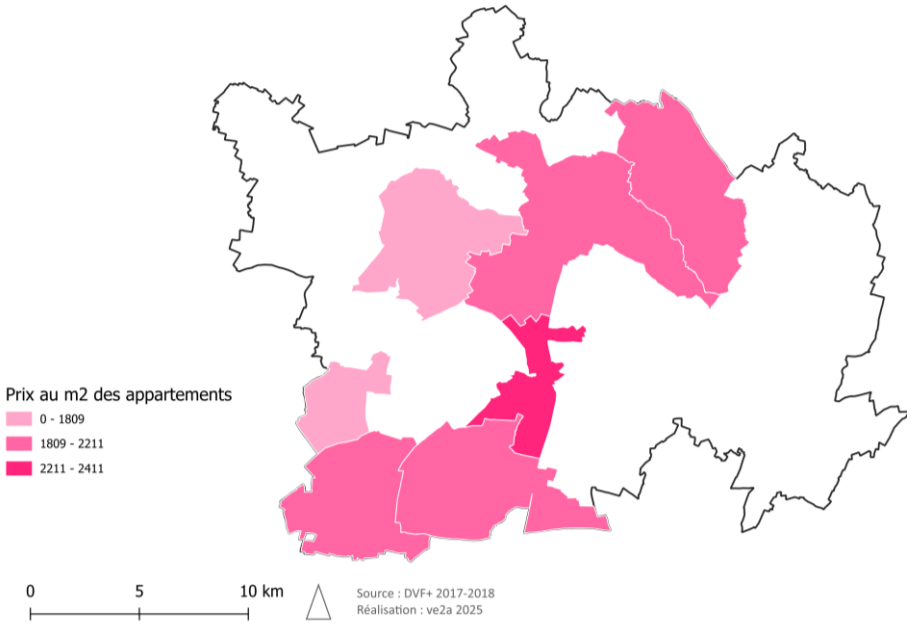


Une hausse du prix des logements autour d'Étampes

Le prix à l'achat des logements augmente progressivement à l'approche de la ville-centre. Ainsi, bien que le marché ne soit pas tendu, on constate des disparités sur le prix d'achat de maisons selon les communes. Les prix les plus élevés se situent dans les communes de Morigny-Champigny et Valpuiseaux.

Prix moyen en 2024 : 2 303€/m2

Prix des appartements au m2 en 2017/2018

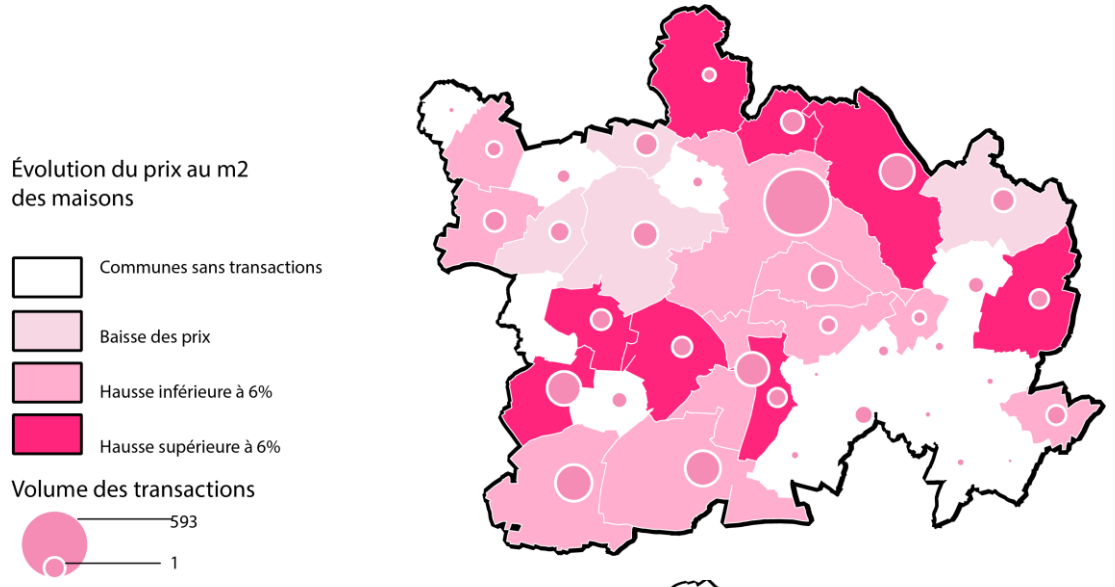


Une attractivité de l'axe N20 pour les appartements

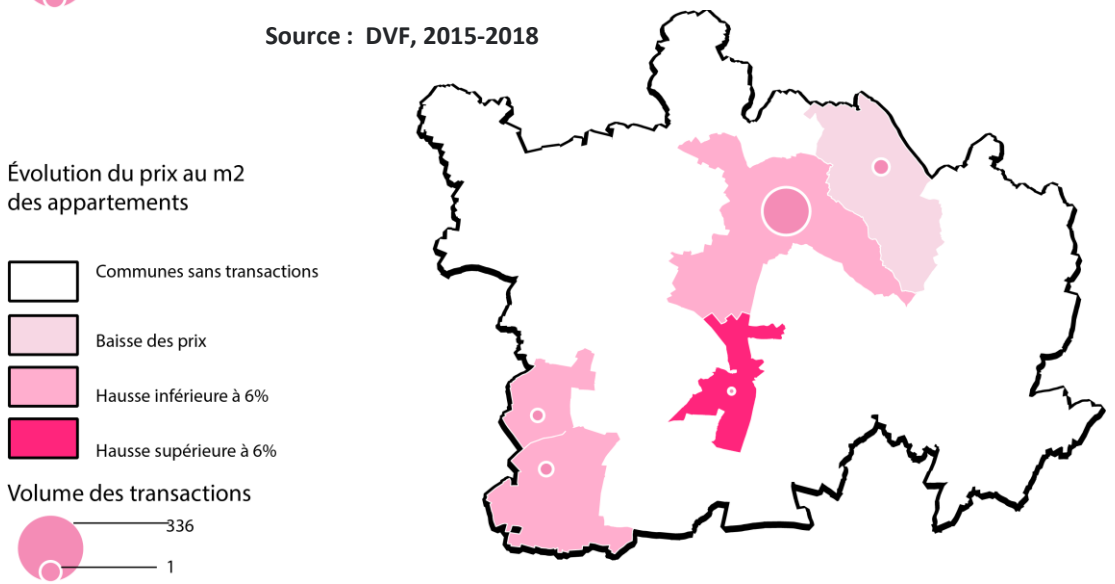
Les appartements étant moins nombreux et inégalement répartis sur les communes, l'évolution de leur prix ne concerne qu'un nombre restreint de communes. Nous constatons une concentration des appartements autour de la N20. La répartition géographique des prix des appartements nous indique un prix parfois supérieur à celui des maisons à Saclas : de 2211 à 2411€ pour les appartements contre 2192€ à 2479€

Prix moyen en 2024 : 2 166€/m2

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Source : DVF, 2015-2018



Source : DVF, 2015-2018

Une augmentation du prix des logements à l'achat

Le prix à l'achat des logements a sensiblement augmenté dans un contexte où la population précaire est de plus en plus nombreuse. Les évolutions les plus importantes se situent au nord de la CAESE, à la frontière avec la CCEJR et la CCDH. Cette évolution s'explique naturellement par un relatif rapprochement géographique de la Capitale et un alignement avec les prix des intercommunalités voisines. D'autres communes plus au sud, (Chalou-Moulineux, Pussay, Guillerval et Saint-Cyr-la-rivière) observent elles aussi une hausse supérieure à 6 % du prix des maisons ainsi qu'un volume de vente plus important qu'au nord.

Le prix des appartements est à la hausse bien que dans des proportions plus faibles que pour les maisons. La concentration géographique des appartements à Étampes font de la commune le principal facteur explicatif des dynamiques du prix des appartements.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Le Programme Local de l'Habitat de la CAESE : 2023 à 2028

Les grands objectifs du PLH de la CAESE

Le PLH permet de répondre aux multiples obligations légales et réglementaires vis-à-vis du logement.

Ainsi, le PLH s'attache à :

- Diversifier l'offre de logements dans le souci d'équilibres sociaux et territoriaux (développement de segments de l'offre manquants ou à fort potentiel),
- Requalifier les parcs de logements et soutenir leur renouvellement en partenariat avec les propriétaires institutionnels et privés,
- Répondre aux besoins spécifiques en logement et en hébergement (personnes défavorisées, étudiants, jeunes en insertion professionnelle, militaires, personnes âgées ou handicapées, gens du voyage,…),
- Définir une stratégie foncière cohérente,
- Définir les modalités d'observation du secteur de l'habitat et d'évaluation des objectifs du PLH.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La déclinaison du Programme d'Actions :

Orientation 1 : Créer les conditions d'un développement équilibré et diversifié

Action 1 : Prendre en compte le recensement par les communes de leur potentiel foncier

Action 2 : Favoriser la prise en compte de l'environnement et du caractère rural ainsi que la préservation des logements remarquables, marqueurs de l'identité d'une partie du territoire

Action 3 : Accompagner les communes dans leurs projets

Action 4 : Poursuivre et renforcer l'observatoire de l'habitat et du foncier pour donner les clés statistiques de compréhension, suivre et évaluer les actions, ainsi que détecter les problématiques

Action 5 : Approfondir la dynamique partenariale et favoriser la mise en œuvre du PLH

Action 6 : Articuler le développement en logements avec l'offre en transports.

Orientation 2 : Encourager les améliorations du parc privé existant

Action 7 : Aider au repérage de la vacance et à sa résorption

Action 8 : Actionner des partenariats et des dispositifs pour lutter contre l'habitat indigne

Action 9 : Renforcer les moyens d'aide aux ménages en situation de précarité énergétique

Action phare transversale : *Renforcer le partenariat dans le cadre du service public de rénovation de l'habitat*

Orientation 3 : Répondre aux besoins des publics ayant des besoins spécifiques

Action 10 : Conforter l'offre en logements adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées

Action 11 : Maintenir les jeunes sur le territoire en développant une offre de petites typologies

Action 12 : Maintenir l'offre d'hébergement d'urgence et pour les gens du voyage

Orientation 4 : Maintenir une offre sociale suffisante et qualitative

Action 13 : Concilier les objectifs d'attributions fixés par le législateur et le principe de mixité sociale

Action 14 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine social

Action 15 : Mettre en œuvre le plan partenarial de gestion de la demande de logement social favorisant la transparence et l'information du demandeur

Action 16 : Permettre une mutation du parc privé vacant et abandonné pour permettre le développement d'une offre locative accessible de façon diffuse.

Les « actions-phares »

Bilan PLH 2024

Quatre orientations déclinées en programme d'actions

Les quatre orientations stratégiques définies par la CA de l'Etampois Sud Essonne doivent se décliner en un programme d'actions opérationnel. Celui-ci définit les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement, dans le respect de la mixité sociale et en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.
Il définit les objectifs quantifiés et territorialisés de l'offre nouvelle de logements et d'hébergements ainsi que la liste des principales actions envisagées pour l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements publics et privés existant. Il précise, par type et par commune, la répartition prévisionnelle de la production de logements sociaux.
Il contient une évaluation des éventuels moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre et indique, pour chaque type d'action, les différents acteurs en charge de sa réalisation.
Enfin, le document définit les modalités de suivi et d'évaluation du PLH et les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La territorialisation prenant en compte un principe de répartition équitable et les enjeux fonciers

Commune	OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS POUR LA PERIODE DU PLH 2023 - 2028			
	Tous parcs confondus	En moyenne par an	Dont logements sociaux	En moyenne par an
Abbéville-la-Rivière	7	1		
Angerville	276	46	128	21
Arrancourt	4	1		
Authon-la-Plaine	8	1		
Blandy	3	1		
Bois-Herpin	2	0		
Boissy-la-Rivière	8	1		
Boissy-le-Sec	8	1		
Boutervilliers	10	2		
Bouville	8	1		
Brières-les-Scellés	30	5		
Brouy	15	3		
Chalo-Saint-Mars	7	1		
Chalou-Moulineux	7	1		
Champmotteux	26	4		
Chatignonville	2	0		
Congerville-Thionville	6	1		
Étampes	662	110	420	70
Fontaine-la-Rivière	7	1		
Guillerval	8	1		
La Forêt-Sainte-Croix	4	1		
Marolles-en-Beauce	6	1		
Le Mérévillois	93	16	30	5
Mérobert	15	2		
Mespuits	5	1		
Monnerville	11	2		
Morigny-Champigny	56	9	21	4
Ormoy-la-Rivière	37	6	2	
Plessis-Saint-Benoist	8	1		
Puiselet-le-Marais	7	1		
Pussay	59	10	5	1
Roinvilliers	2	0		
Saclas	38	6	19	3
Saint-Cyr-la-Rivière	14	2		
Saint-Escobille	13	2		
Saint-Hilaire	7	1		
Valpuiseaux	3	1		
CAESE	**1 481**	**247**	**625**	**104**

05 Habitat
Constats et enjeux

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Constats

Points forts :

- Un territoire qui reste accessible et à proximité de bassins d'emplois et des services (aire d'influences francilienne).
- Des opérations de logements différenciantes récentes : résidence inter-générationelle à Angerville, habitat intermédiaire.

Points de vigilance :

- Une répartition inégale des typologies de logement entre les communes : une concentration d'appartements et de logements locatifs sociaux dans les villes pôles, et plus particulièrement Étampes, et un manque de diversité dans le parc de logements dans les autres communes.
- Une faible proportion de petits et moyens logements dans un contexte d'augmentation des ménages d'une personne, d'un vieillissement de population et d'une diminution de la taille moyenne des ménages,

Enjeux

- Favoriser les parcours résidentiels sur le territoire :
  - Favoriser l'accès au logement et à la propriété des jeunes,
  - Favoriser l'accès à la location longue durée dans le parc privé,
  - Accompagner le vieillissement de la population dans une perspective de maintien à domicile,
  - Viser à l'équilibre entre les besoins des habitants et des entreprises
  - Anticiper l'évolution démographique et les parcours résidentiels
  - Favoriser la rénovation énergétique des logements
  - Limiter la pression foncière tout en améliorant l'image du territoire

Les outils règlementaires et opérationnels à saisir :

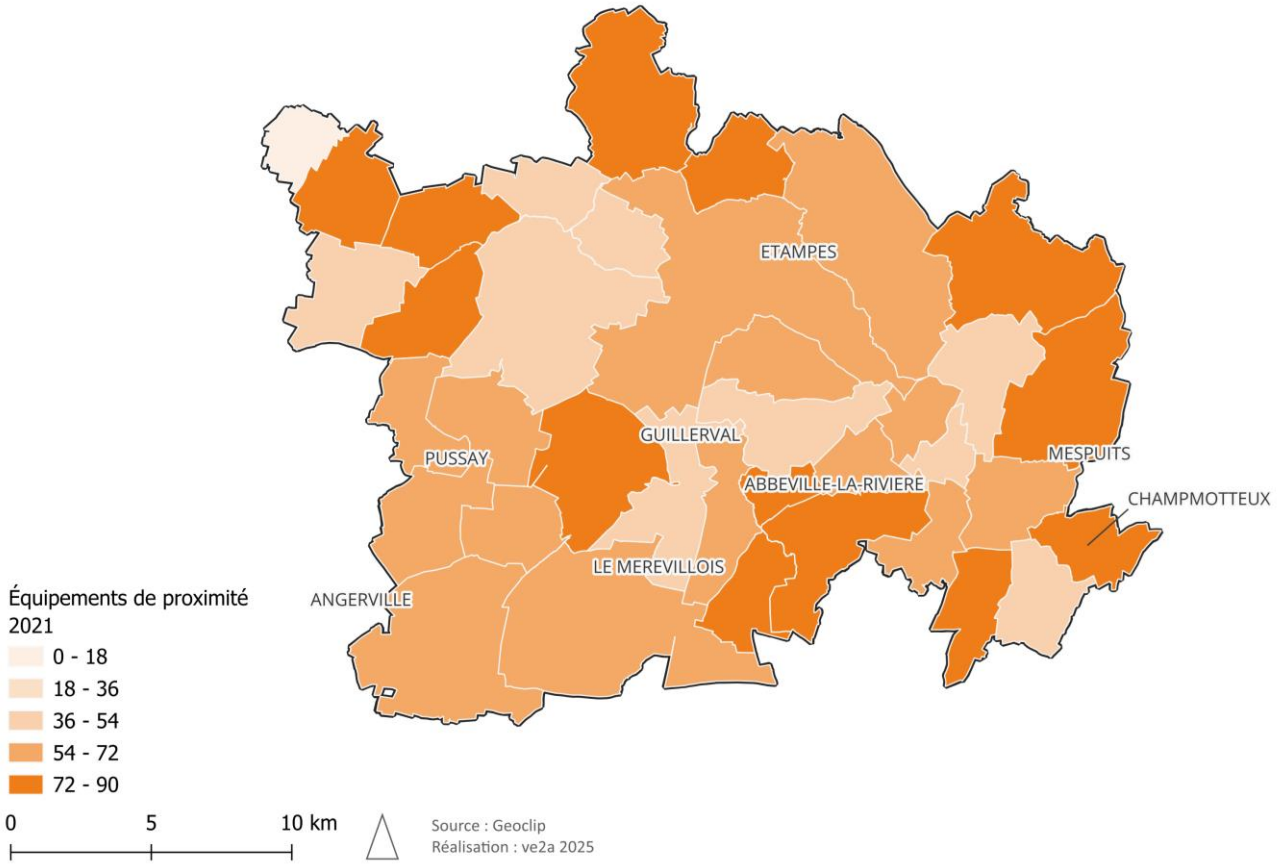
- Le Programme Local de l'Habitat et les ambitions des actions déclinées sur le territoire,
- Les outils de financement en faveur de la rénovation / réhabilitation et de lutte contre les logements vacants, ex : OPAH-RU
- Des formes et typologies de logements innovantes : habitat intergénérationnel, habitat participatif, Bail Réel Solidaire
- L'instauration du permis de louer pour lutter contre l'habitat indigne

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

06 Services et équipements

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Part des équipements de proximité en % en 2021



Un territoire bien maillé en offre de services et d'équipements de proximité

Le territoire présente un bon maillage en termes d'offre d'équipements de proximité. La majorité des communes possède des équipements et services comme des supérettes, des boulangeries, etc.

Les taux d'équipements de proximité les plus élevés sont situés dans des centralités locales, moins importantes qu'Étampes ou Angerville, comme Guillerval.

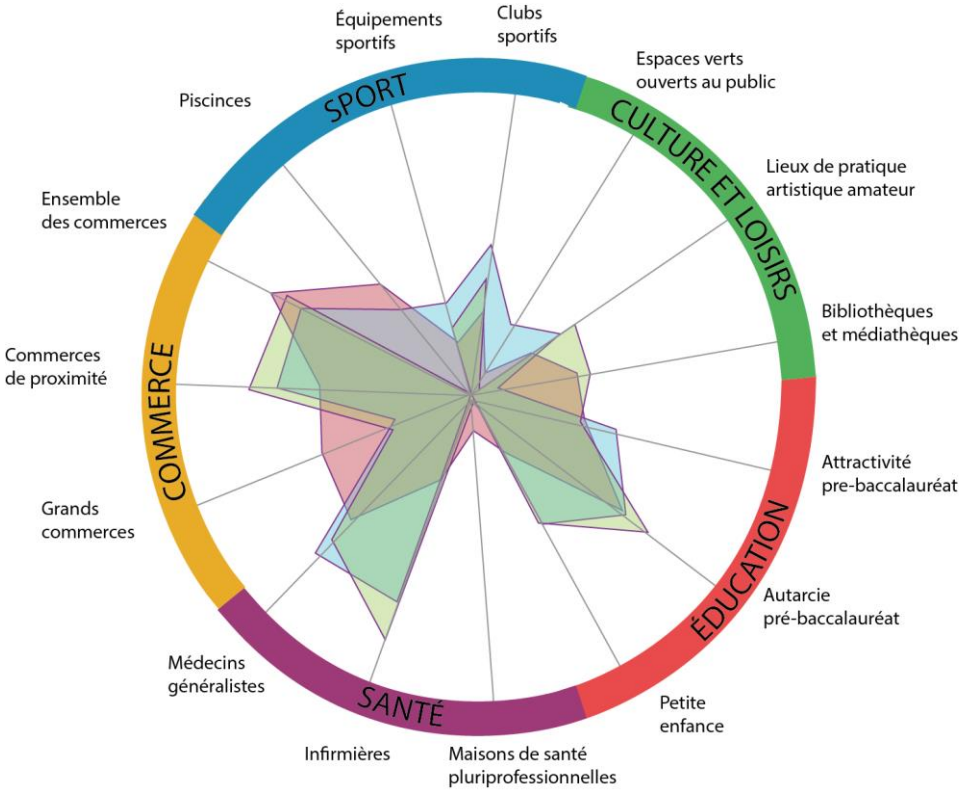
Pour autant, on observe une part d'équipements de proximité nettement inférieure dans certains pôles comme Chalo-Saint-Mars.

Il est à noter que certaines dynamiques extrêmes (Arrancourt) s'expliquent par une population peu nombreuse, ce qui mécaniquement fait fluctuer le taux d'équipements plus facilement dès qu'un nouvel équipement apparait.

** Equipements de proximité : services aux particuliers (coiffeur, restaurant, réparation automobile, etc.) et commerces (boulangerie, fleuriste, charcuterie, etc.) de première nécessité, médecine généraliste, (dentiste, infirmier, pharmacie, etc.), établissements scolaires primaires et infrastructures culturelles et sportives d'envergue communale (bibliothèque, terrain multisport, salle communale, etc.).*

L'offre d'équipements globale

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Étampois Sud-Essonne

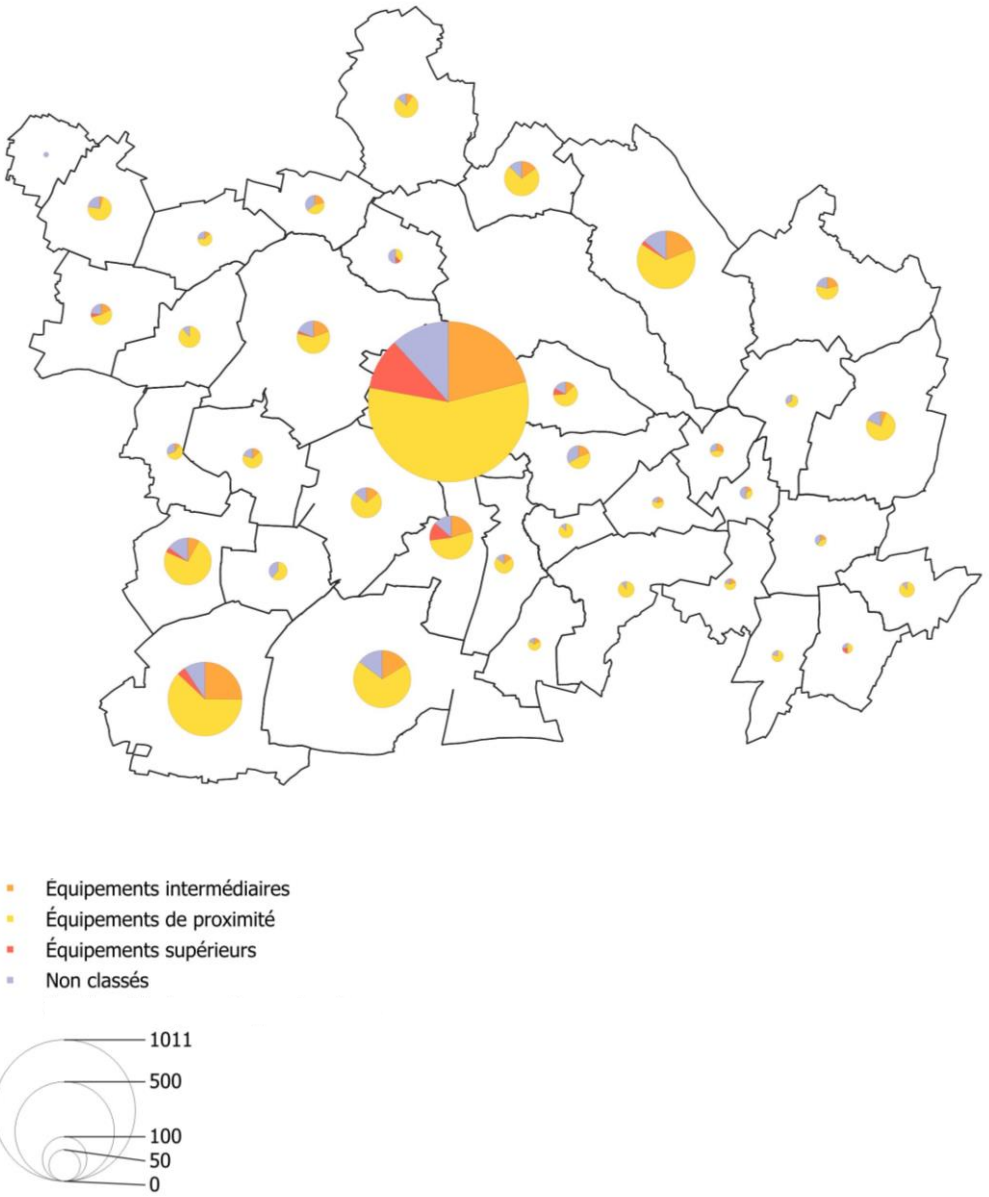
Dourdannais en Hurepoix

Entre Juine et Renarde

Une offre en équipements plus faible que celle des EPCI limitrophes

Les données apportées par *l'équipomètre* de l'Institut Paris Région nous renseignent sur la situation de la CAESE en matière d'offres d'équipements. À quelques exceptions près (Ensemble des commerces, Grands commerces et Maisons de santé pluriprofessionnelles), la CAESE affiche un score inférieur à au moins une des deux intercommunalités. L'offre en infirmières et en médecins généralistes sont les domaines qui affichent les scores le plus faible. De fait, nous constatons que les points forts de l'intercommunalité se situent dans l'offre commerciale. Parallèlement, l'offre de santé et d'équipements sportifs représentent les points faibles de la CAESE.

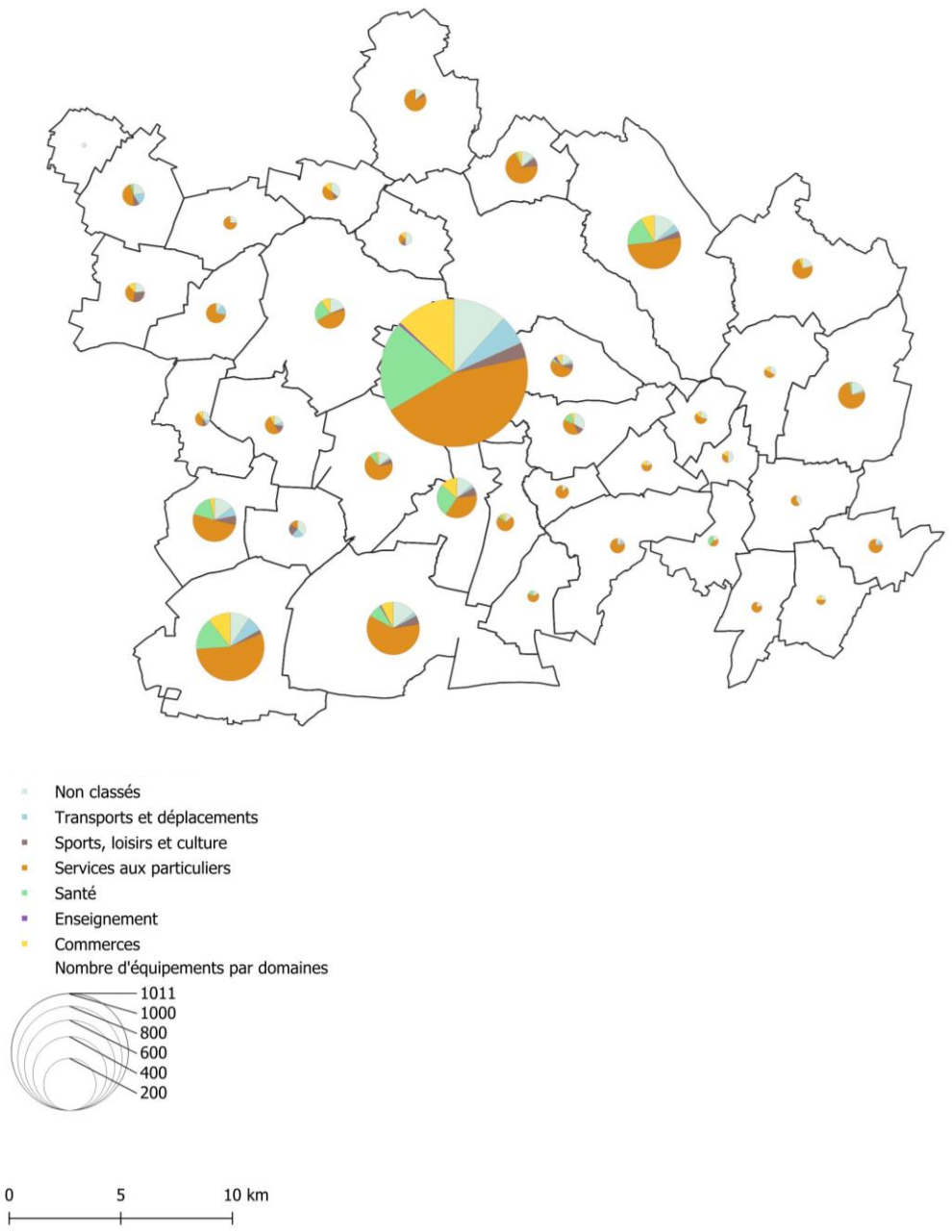
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Un territoire bien maillé en offre de services et d'équipements de proximité

L'offre d'équipements est composée en majorité d'équipements de proximité. Cette tendance est à nuancer dans les plus grandes communes (Étampes, Saclas Angerville, le Mérévillois) dont la part en équipements supérieurs et intermédiaires se trouve plus importante. Ainsi, nous constatons que les communes les moins peuplées accueillent quasi-exclusivement des équipements de proximité. De fait, nous observons une concentration des équipements supérieurs dans quelques communes. En effet, Étampes accueille 105 équipements supérieurs sur 135, soit 77% de la totalité des équipements de cette gamme (voir tableau plus loin).

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

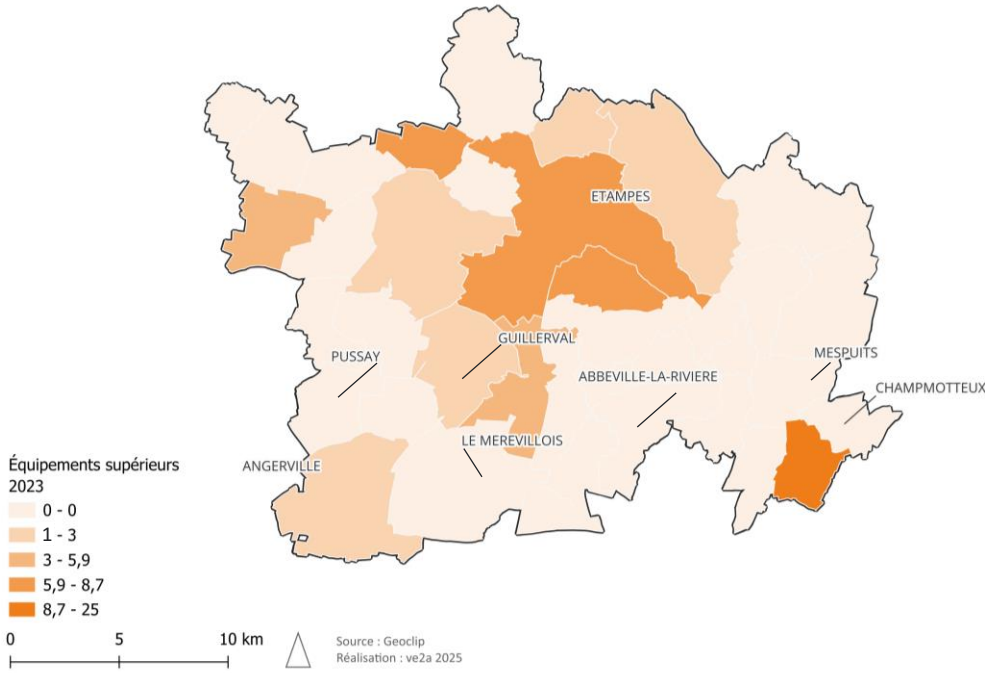


Un territoire bien maillé en offre de services et d'équipements de proximité

À l'exception de Saclas, les communes de l'intercommunalité proposent en majorité des services aux particuliers. Le deuxième domaine de services et d'équipements est celui de la santé, à hauteur de 20% environ. Cependant, nous remarquons que les communes les moins peuplées, notamment à l'Est, offrent peu de services de santé. Enfin, les communes possédant l'offre la plus équilibrée se situent sur l'axe de la N20.

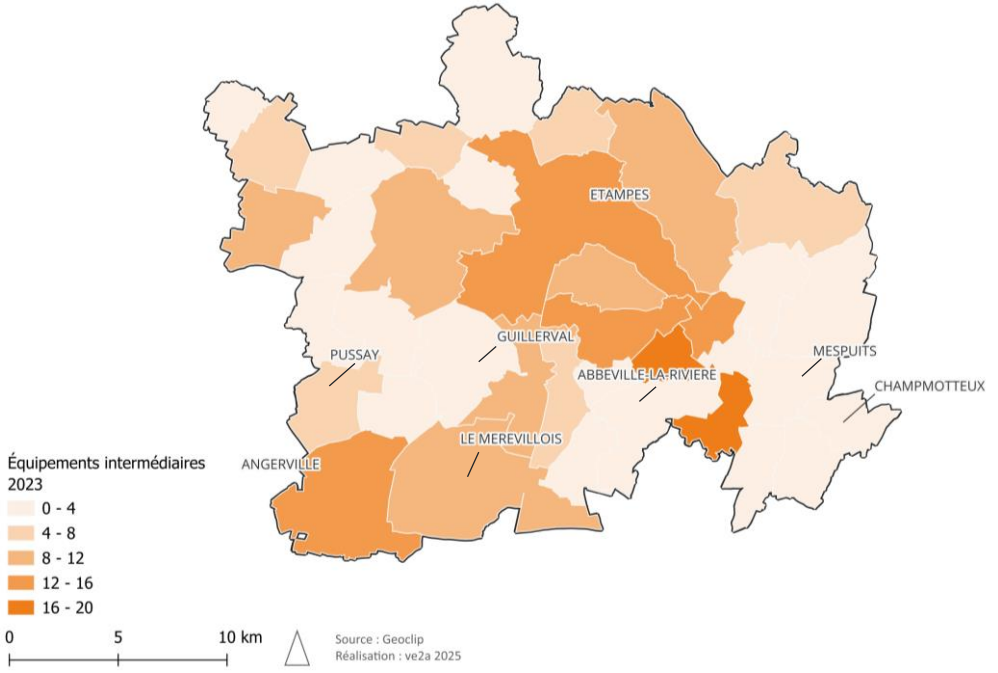
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Part des équipements supérieurs en % en 2021



**** Equipements supérieurs : services aux particuliers (pôle emploi, location automobile, agence de travail temporaire, etc.), commerces (hypermarché, produits surgelés, parfumerie et cosmétique, etc.), établissements de santé (urgences, établissements psychiatriques, spécialistes), d'enseignement (lycée et centres de formation) et infrastructures culturelles et de loisirs (cinéma, exposition et médiation culturelle) d'envergure métropolitaine.*

Part des équipements intermédiaires en % en 2021



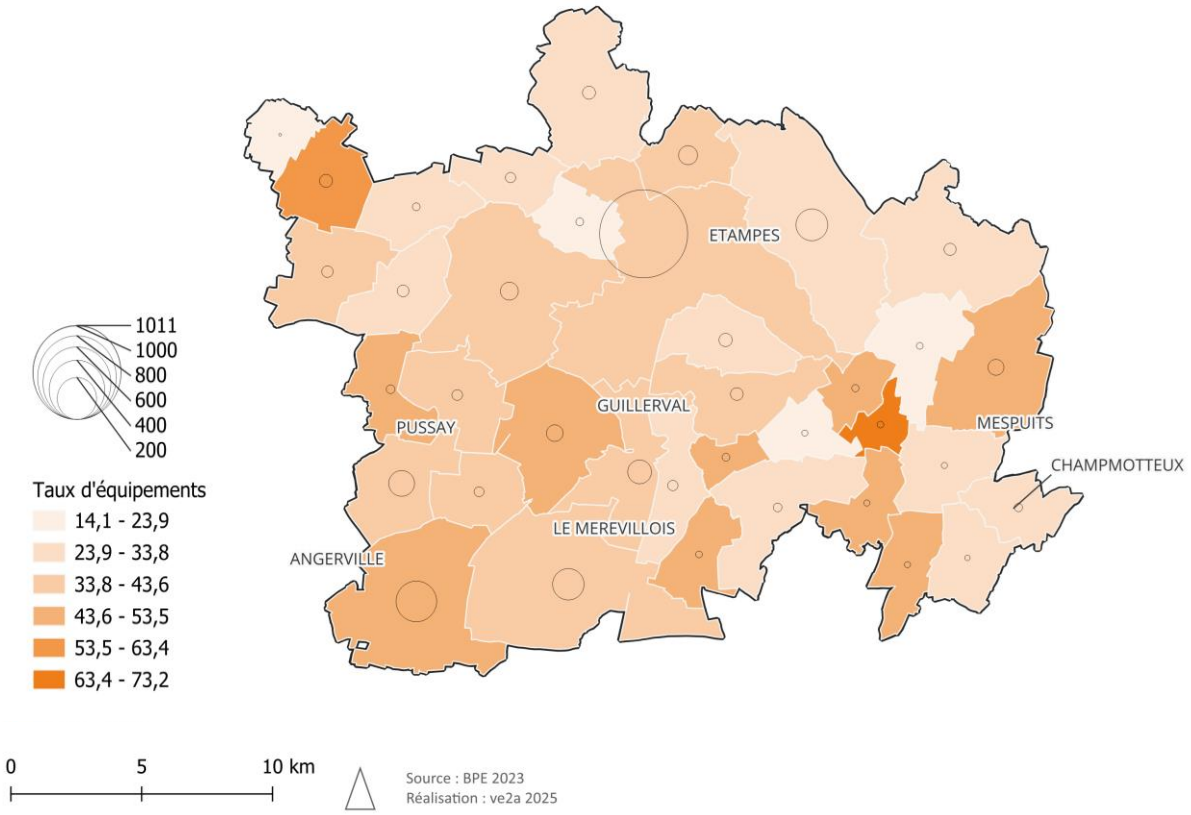
*** Equipements intermédiaires : services aux particuliers (police, école de conduite, banque, etc.) et commerces (magasins d'équipements et de vêtements, bijouterie, etc.) d'envergure intercommunale, médecine spécialisée (psychologue, orthophoniste, laboratoire d'analyse et de biologie médicale, etc.), établissements d'enseignement secondaire (collège), infrastructures culturelles et sportives spécialisées (bassin de natation, athlétisme, etc.).*

Un maillage inégal en offre d'équipements intermédiaires et supérieurs

Pour les deux types de services, nous observons une concentration naturelle d'équipements dans les deux communes les plus peuplées (Étampes et Angerville) ainsi qu'un taux peu élevé aux niveaux des franges de l'intercommunalité. Si la part des équipements intermédiaires est plus élevée et s'étend sur une quinzaine de communes, la part des équipements supérieurs ne concerne que peu de communes.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nombre et taux d'équipements en 2023



	CAESE	Essonne
Taux d'équipement 2021/ 1000 hab.	37,8	35,1

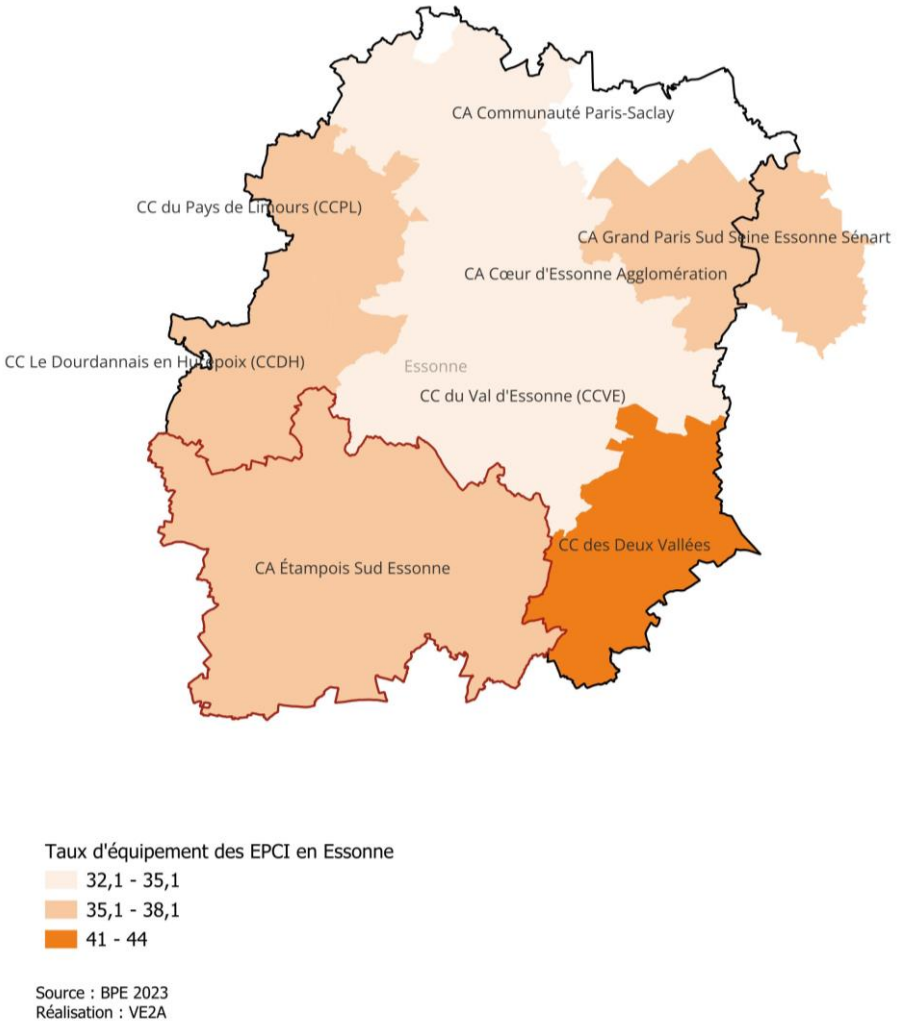
Un territoire bien maillé en offre de d'équipements malgré de fortes disparités en volume

Comparativement à l'échelle du département, le taux d'équipement globale (pour 1 000 hab.) de la CAESE est plus important. La plus part des communes affiche un taux d'équipements supérieur à 33,8%, indice d'une certaine homogénéité dans la répartition des équipements du territoire. La présence de taux d'équipements importants (73,2% à Bois-Herpin) s'explique par une faible population. C'est plutôt le faible taux d'équipements qui doit nous alerter : entre 14,1% et 23,9% à Saint-Hilaire, Marolles-en-Beauce et Puiselet-le-Marais.

En chiffre brut, nous constatons une amplitude importante (1 équipement pour Chatignonville et 1011 équipements pour Étampes).

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nombre et taux d'équipements en 2023



Une intercommunalité relativement bien fournie en équipements

Si le taux d'équipement global de la CAESE n'est pas le plus élevé, l'EPCI affiche un chiffre supérieur à la plupart des intercommunalités du centre du département. Cela s'explique notamment par le poids d'Étampes dans l'offre d'équipement pour un territoire peu peuplé. Les autres territoires moins peuplés souffrent eux-aussi d'un biais des valeurs extrêmes en raison du faible nombre d'habitants.

	CAESE	CAESE hors Etampes	Essonne
Nombre d'habitants	55 662	29 133	1 313 768
Nombre d'équipements	2 107	1 096	46 081
Taux d'équipement 2021/ 1000 hab.	37,8	37,6	35,1

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

	Population au dernier recensement 2021	Taux d'équipement 2023	Nombre d'équipements 2023
Abbéville-la-Rivière	332	30,1	10
Angerville	4395	48,9	215
Arrancourt	122	49,2	6
Authon-la-Plaine	372	59,1	22
Blandy	111	45	5
Bois-Herpin	82	73,2	6
Boissy-la-Rivière	517	40,6	21
Boissy-le-Sec	688	32	22
Boutervilliers	430	32,6	14
Bouville	648	29,3	19
Brières-les-Scellés	1250	37,6	47
Brouy	123	32,5	4
Chalo-Saint-Mars	1031	40,7	42
Chalou-Moulineux	383	39,2	15
Champmotteux	363	24,8	9
Chatignonville	71	14,1	1
Étampes	26529	38,1	1011
Fontaine-la-Rivière	172	46,5	8
La Forêt-Sainte-Croix	158	44,3	7
Guillerval	813	44,3	36
Marolles-en-Beauce	238	21	5
Le Mérévillois	3364	38,3	129
Mérobert	630	28,6	18
Mespuits	201	24,9	5
Monnerville	378	34,4	13
Morigny-Champigny	4405	30	132
Ormoy-la-Rivière	940	24,5	23
Plessis-Saint-Benoist	329	24,3	8
Puiselet-le-Marais	261	23	6
Pussay	2169	40,1	87
Roinvilliers	108	46,3	5
Saclas	1847	40,1	74
Saint-Cyr-la-Rivière	489	28,6	14
Saint-Escobille	473	35,9	17
Saint-Hilaire	405	19,8	8
Congerville-Thionville	214	46,7	10
Valpuiseaux	621	53,1	33

L'offre d'équipements par gamme

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Communes	intermédiaire	proximité	supérieure	Non classé	Total général
Abbéville-la-Rivière		9		1	10
Angerville	54	133	8	20	215
Arrancourt	1	4		1	6
Authon-la-Plaine	1	16		5	22
Blandy		4		1	5
Bois-Herpin	1	2		3	6
Boissy-la-Rivière	4	10		7	21
Boissy-le-Sec	2	17		3	22
Boutervilliers	3	6		5	14
Bouville	4	11		4	19
Brières-les-Scellés	7	34		6	47
Brouy		2	1	1	4
Chalo-Saint-Mars	8	25	1	8	42
Chalou-Moulineux	2	10		3	15
Champmotteux		8		1	9
Chatignonville				1	1
Congerville-Thionville	1	6		3	10
Étampes	212	575	105	119	1011
Fontaine-la-Rivière		7		1	8
Guillerval	5	26		5	36
La Forêt-Sainte-Croix	2	3		2	7
Le Mérévillois	21	89		19	129
Marolles-en-Beauce	1	3		1	5
Mérobert		16		2	18
Mespuits	1	2		2	5
Monnerville		8		5	13
Morigny-Champigny	25	86	3	18	132
Ormoy-la-Rivière	3	14	2	4	23
Plessis-Saint-Benoist	1	5		2	8
Puiselet-le-Marais		4		2	6
Pussay	7	64	3	13	87
Roinvilliers	1	3		1	5
Saclas	15	39	10	10	74
Saint-Cyr-la-Rivière	2	10		2	14
Saint-Escobille	3	9	1	4	17
Saint-Hilaire		3	1	4	8
Valpuiseaux	2	25		6	33
Total général	**389**	**1288**	**135**	**295**	**2107**

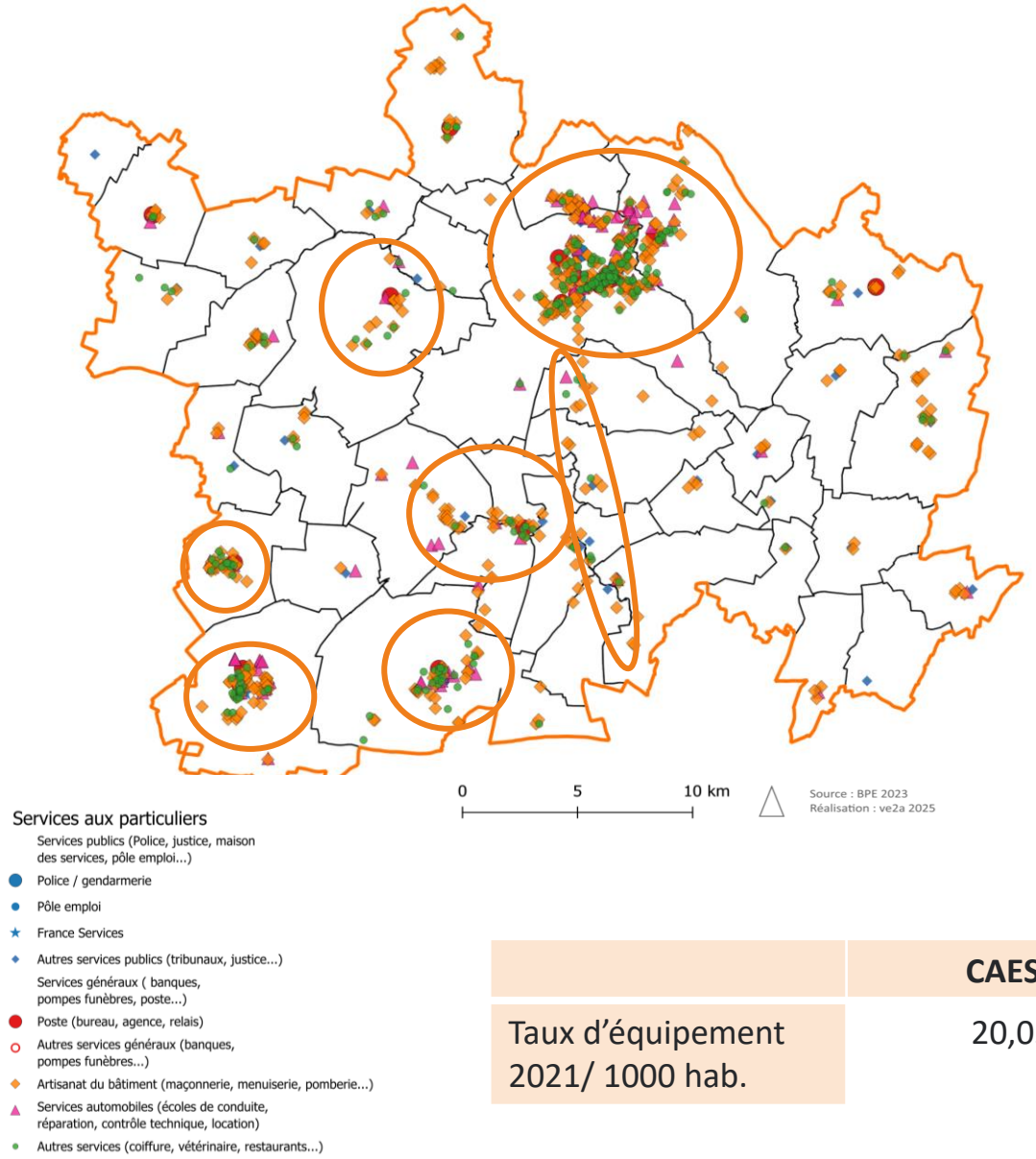
L'offre d'équipements par gamme

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Communes	Commerces	Enseignement	Santé	Services aux particuliers	Sports, loisirs et culture	Transports et déplacements	Non classé	Total général
Abbéville-la-Rivière				8		1	1	10
Angerville	23		33	119	4	16	20	215
Arrancourt			1	4			1	6
Authon-la-Plaine			1	10	2	4	5	22
Blandy				4			1	5
Bois-Herpin	1			2			3	6
Boissy-la-Rivière	1		3	8	2		7	21
Boissy-le-Sec				18	1		3	22
Boutervilliers	2			6	1		5	14
Bouville	1			14			4	19
Brières-les-Scellés	2		1	33	4	1	6	47
Brouy	1			2			1	4
Chalo-Saint-Mars	4		10	19	1		8	42
Chalou-Moulineux	1			8	2	1	3	15
Champmotteux				7		1	1	9
Chatignonville							1	1
Congerville-Thionville	1			4	1	1	3	10
Étampes	132	5	201	454	34	66	119	1011
Fontaine-la-Rivière				7			1	8
Guillerval	1		3	24	2	1	5	36
La Forêt-Sainte-Croix	1			4			2	7
Le Mérévillois	10	1	11	78	7	3	19	129
Marolles-en-Beauce	1			3			1	5
Mérobert				13		3	2	18
Mespuits				3			2	5
Monnerville				2	3	3	5	13
Morigny-Champigny	11		24	68	5	6	18	132
Ormoy-la-Rivière	2	1	1	12	2	1	4	23
Plessis-Saint-Benoist				6			2	8
Puiselet-le-Marais	1			3			2	6
Pussay	3		15	44	6	6	13	87
Roinvilliers			2	2			1	5
Saclas	10		20	27	5	2	10	74
Saint-Cyr-la-Rivière	1		1	10			2	14
Saint-Escobille	2			6	5		4	17
Saint-Hilaire	1			2	1		4	8
Valpuiseaux			1	25		1	6	33
Total général	**213**	**7**	**328**	**1059**	**88**	**117**	**295**	**2107**

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les services aux particuliers de la CAESE



Des services et commerces qui suivent l'urbanisation

Ce sont en tout 1054 commerces et services aux particuliers qui sont répartis dans le territoire. Parmi celles-ci, la moitié se situe à Étampes seulement.

La répartition des services et commerces laisse voir la vitalité de l'artisanat, qui comptabilise plus de 400 sites.

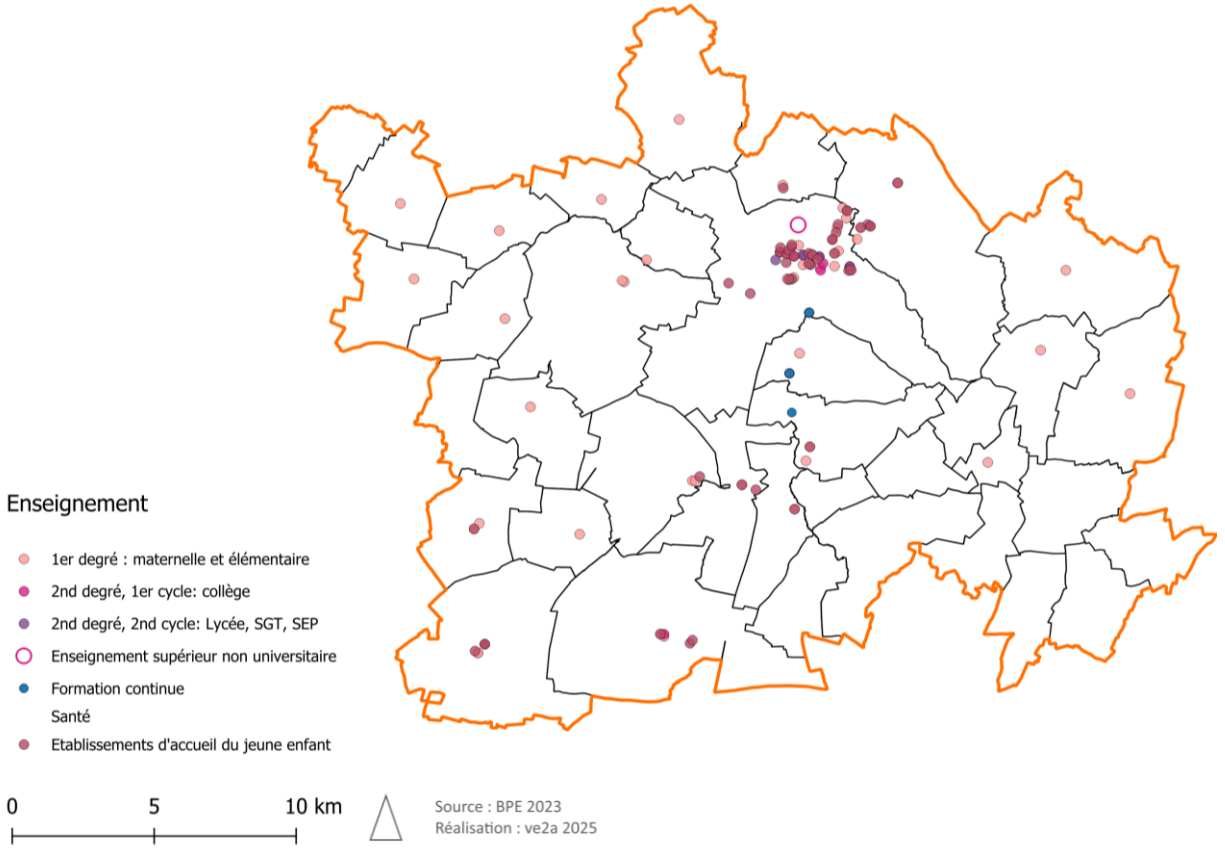
Les équipements dédiés aux services et aux commerces se concentrent sur les plus grandes communes du territoire (Étampes, Angerville, etc.) et le long de la D49 et la N20 qui traversent le territoire du sud au nord.

Le taux d'équipements de services et de commerces au sein de la CAESE est plus important qu'en Essonne mais les disparités dans la répartition viennent nuancer le tableau.

	CAESE	Essonne
Taux d'équipement 2021/ 1000 hab.	20,05	17,78

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les équipements scolaires de la CAESE



	CAESE	Essonne
Taux d'équipement 2021/ 1000 hab.	1,37	0,93

Un manque d'offres au sud-est du territoire

Le territoire accueille 120 établissements d'enseignements dont :

- 56 établissements du 1er degré
- 12 établissements du 2ème degré
- 47 lieux d'accueils pour enfants en bas-âge
- 5 formations autres

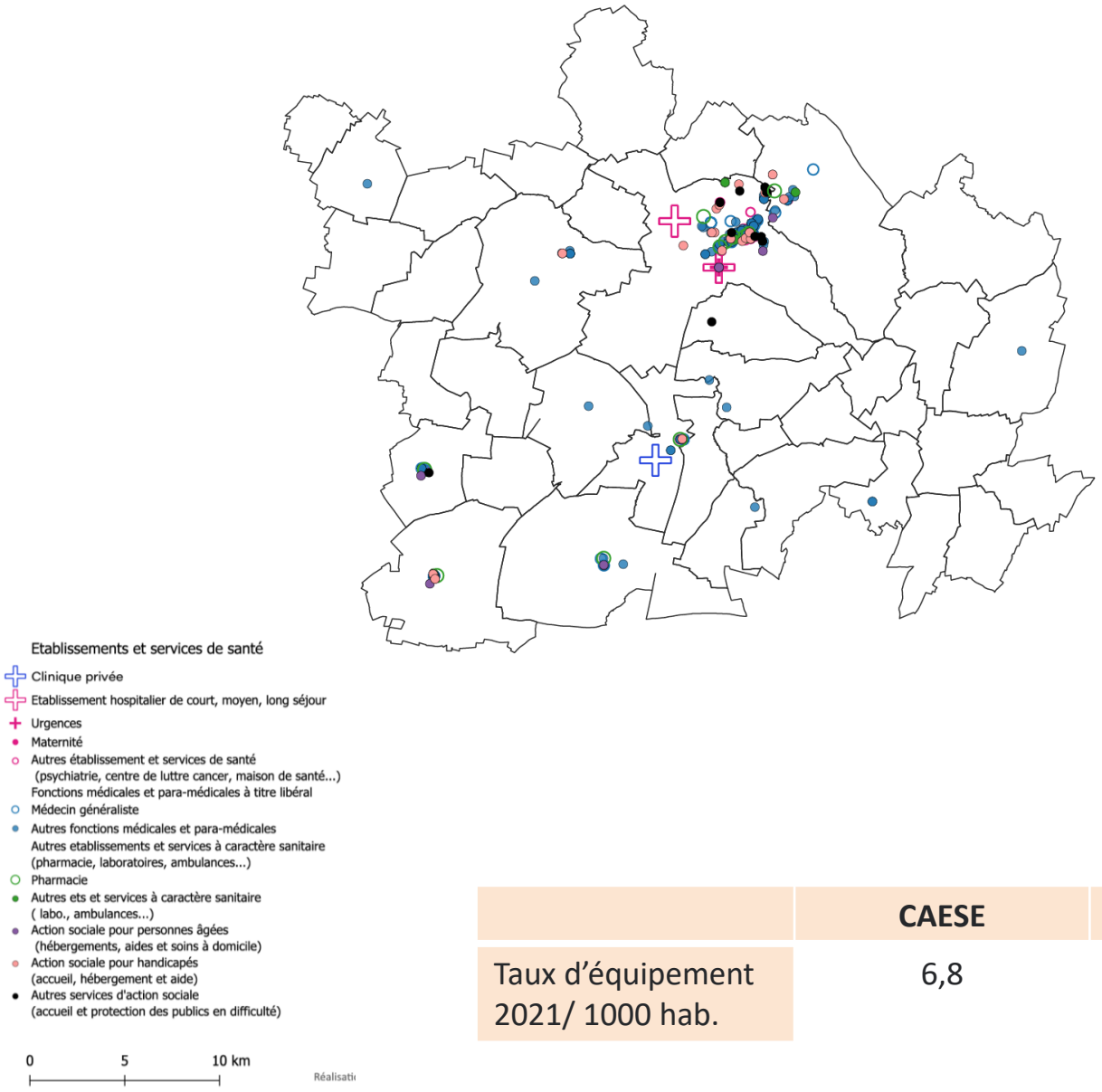
Les communes se trouvant au sud-est de la CAESE présentent des carences dans l'offre d'équipements dédiés à l'enseignement.

Actuellement, 4 collèges publics sont situés dans la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : 3 à Etampes et 1 au Mérévillois.

A la rentrée 2024, les effectifs des collèges publics d'Etampes sont de 602 élèves pour le collège Marie Curie, 555 élèves au collège Jean-Etienne Guettard, 677 élèves au collège de Guinette.
Pour le Mérévillois, il y a 774 élèves au collège Hubert Robert.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les équipements de santé de la CAESE



Une concentration des services de santé à Étampes

Si le taux de professionnels et de structures de santé est supérieur à celui du département (6,8% contre 6,42%), l'offre de santé reste faible.

La présence de médecins généralistes est faible (27) et reste localisée à Étampes. Au niveau du taux de médecins pour 100 000 habitants, la CAESE observe un taux de 48,5 contre 77,7 pour la CCVE qui compte presque le double de généralistes. Ainsi, il existe un large pan du territoire qui se trouve sans aucune offre de santé à proximité directe.

Les deux hôpitaux du territoire se situent le long de la N20 pour Étampes et de la D491 pour Saclas.

	CAESE	Essonne
Taux d'équipement 2021/ 1000 hab.	6,8	6,42

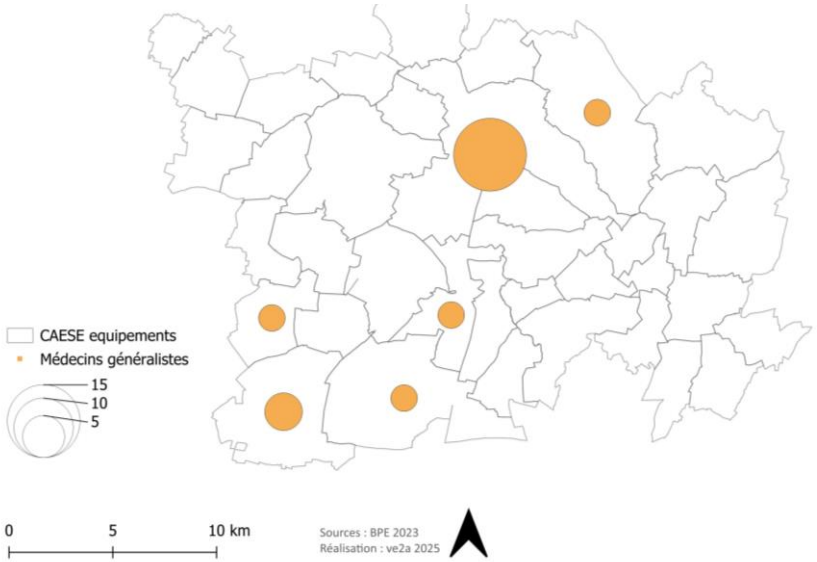
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Un nombre de généralistes dans la moyenne des EPCI limitrophes



Source : BPE 2023
Réalisation : ve2a 2025

Une inégale répartition des généralistes dans la CAESE



Une offre de santé faible et inégalement répartie

La répartition du nombre de médecins généralistes doit être lu sur deux échelles distinctes. À l'échelle des EPCI, la CAESE se situe en dessous de la moyenne des 6 EPCI franciliennes (27 contre 31). Cependant ,nous constatons que la CAESE se situe bien au dessus des EPCI plus au sud. De fait, l'intercommunalité joue un rôle d'interface entre les deux régions. A l'échelle des communes, nous constatons une forte concentration des médecins généralistes à Étampes avec 15 généralistes sur 27, soit plus de la moitié. Dans le même temps, l'autre moitié de généralistes se situe dans 5 communes. Finalement, seules 6 communes sur 37 bénéficient d'un ou plusieurs médecins généralistes.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

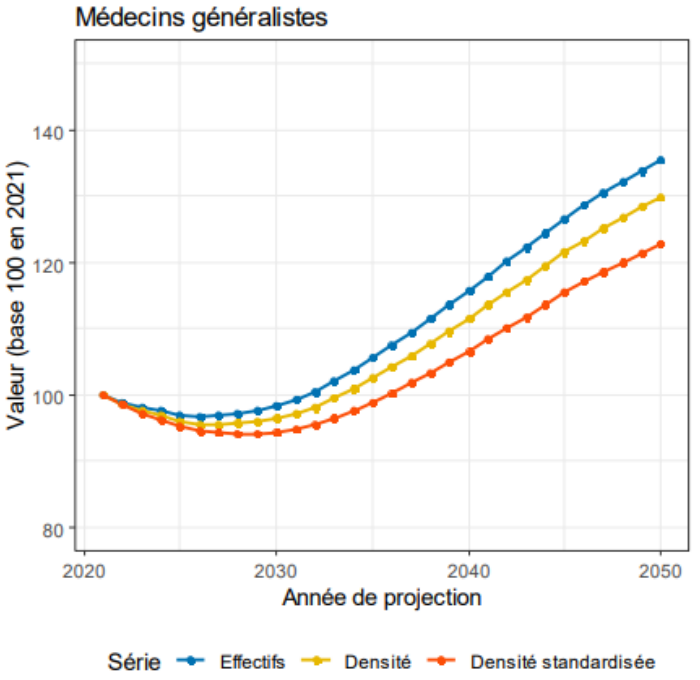
URPS médecins et ARS Ile-de-France ont signé un protocole d'accord en février 2023 portant sur le renforcement de l'offre et de l'accès aux soins en Ile-de-France, région la plus touchée par la désertification médicale.
Dans ce cadre, un diagnostic territorial a été réalisé sur la communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne afin de :

- Recenser et qualifier l'offre de soins libérale sur le territoire
- Analyser son évolution et son devenir
- Partager ce diagnostic avec les professionnels de santé et les élus
- Engager un plan d'actions aménagement du territoire et offre de soins

Le contexte général

- Des médecins en exercice qui vieillissent
- Des jeunes générations pas assez nombreuses pour assurer le renouvellement
- Des spécialités plus touchées que d'autres : médecine générale, chirurgie, gynécologie, pédiatrie
- D'autres professions qui subissent aussi des pénuries : dentistes, kiné, orthophonistes
- Une répartition hétérogène
- Une demande de soins en augmentation et plus exigeante en termes de qualité et de disponibilité

La France entre dans une période de pénurie médicale historique.
Selon le ministère de la Santé et l'Assurance Maladie :
« Si le nombre de médecins formés et le nombre d'installations libérales progressent…
… le nombre de cessations d'activité reste supérieur aux installations de plusieurs centaines de médecins par an depuis 10 ans. »
La densité de médecins généralistes va poursuivre sa chute jusqu'à 2030 et ne retrouvera son niveau de 2020 qu'à l'orée des années 2040.



Source : Etat des lieux et perspectives de l'offre et du recours aux soins, URPS, ARS

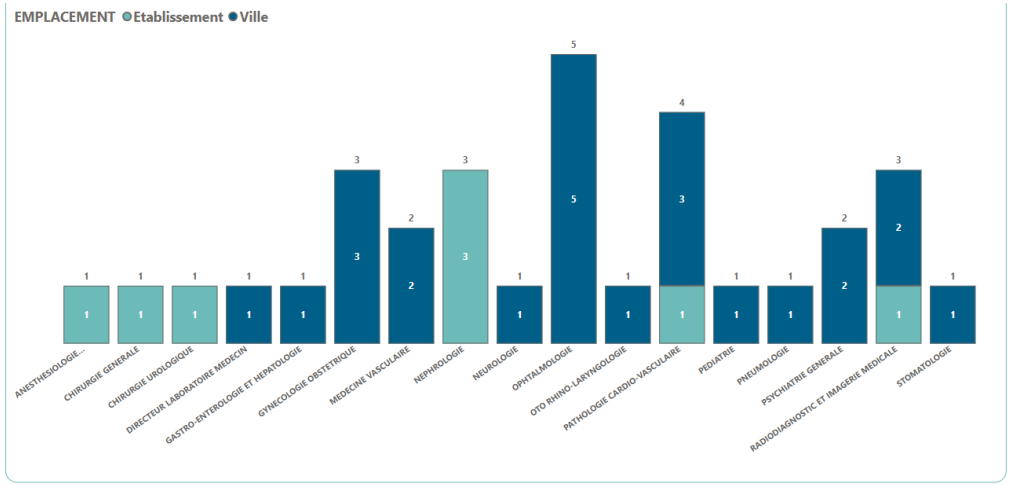
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Focus sur la communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne

Le territoire accueille :

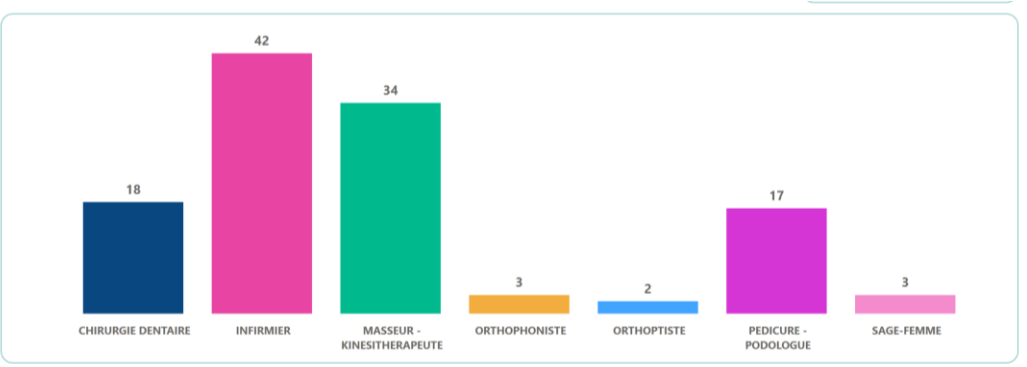
55 structures de médecine libérale, dont :

- 23 médecins généralistes,
- 32 médecins spécialistes (dont une majorité dans : l'ophtalmologie (5), les pathologies cardio-vasculaires (4), la gynécologie obstétricale, la néphrologie, et l'imagerie médicale (3).



119 professionnels de santé et auxiliaires médicaux, dont :

- 42 infirmiers,
- 34 masseurs kinésithérapeutes,
- 18 chirurgiens-dentistes,
- 17 pédicures – podologues,
- 3 orthophonistes,
- 3 orthoptistes,
- 3 sage-femme.



Source : Etat des lieux et perspectives de l'offre et du recours aux soins, URPS, ARS

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Focus sur la communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne

Le territoire accueille également le Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes, issu de la fusion des Hôpitaux de Dourdan et d'Etampes.

Le Centre Hospitalier est ainsi installé sur 2 sites, comportant chacun :

- Un service d'accueil des Urgences
- Des activités de Médecine (dont pédiatrie, réanimation et surveillance continue), Chirurgie, Obstétrique, Soins de Suite et de Réadaptation polyvalents et EVC-EPR (états végétatifs chroniques et pauci relationnels)
- Des activités de Gériatrie (soins de suite et de réadaptation gériatriques, unités de soins de longue durée et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

Pour dispenser différents traitements et prises en charge, cet établissement situé au sud de Paris s'appuie sur un plateau technique haut de gamme.



Source : Etat des lieux et perspectives de l'offre et du recours aux soins, URPS, ARS

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les préconisations issues de l'étude

Compte tenu des problématiques et souhaits exprimés à travers l'étude, de sources quantitatives et qualitatives (18 entretiens) listées ci-dessous… :

- Difficultés au sein des cabinets,
- intérêt pour un regroupement de professionnels ou des projets de structures,
- insatisfaction vis-à-vis des locaux,
- forte proportion de professionnels proches de la retraite,
- Déficit marqué de médecins généralistes,
- Une certaine tension existe aussi sur l'accès aux médecins spécialistes (dermatologues, pneumologues…), aux masseurs-kinésithérapeutes mais aussi aux orthophonistes dont les délais d'accès peuvent atteindre plusieurs années.
- coût trop élevé des loyers proposés aux sein de l'agglomération qui n'incitent pas à l'installation de nouveaux professionnels de santé.

…Il en ressort les préconisations suivantes :

1. Accompagner l'émergence ou l'évolution des structures de groupe

2. Réfléchir aux conditions d'accès et d'accueil des jeunes professionnels

3. Travailler à une communication multisupport de marketing territorial pour faire connaître les opportunités d'exercice et de stage.

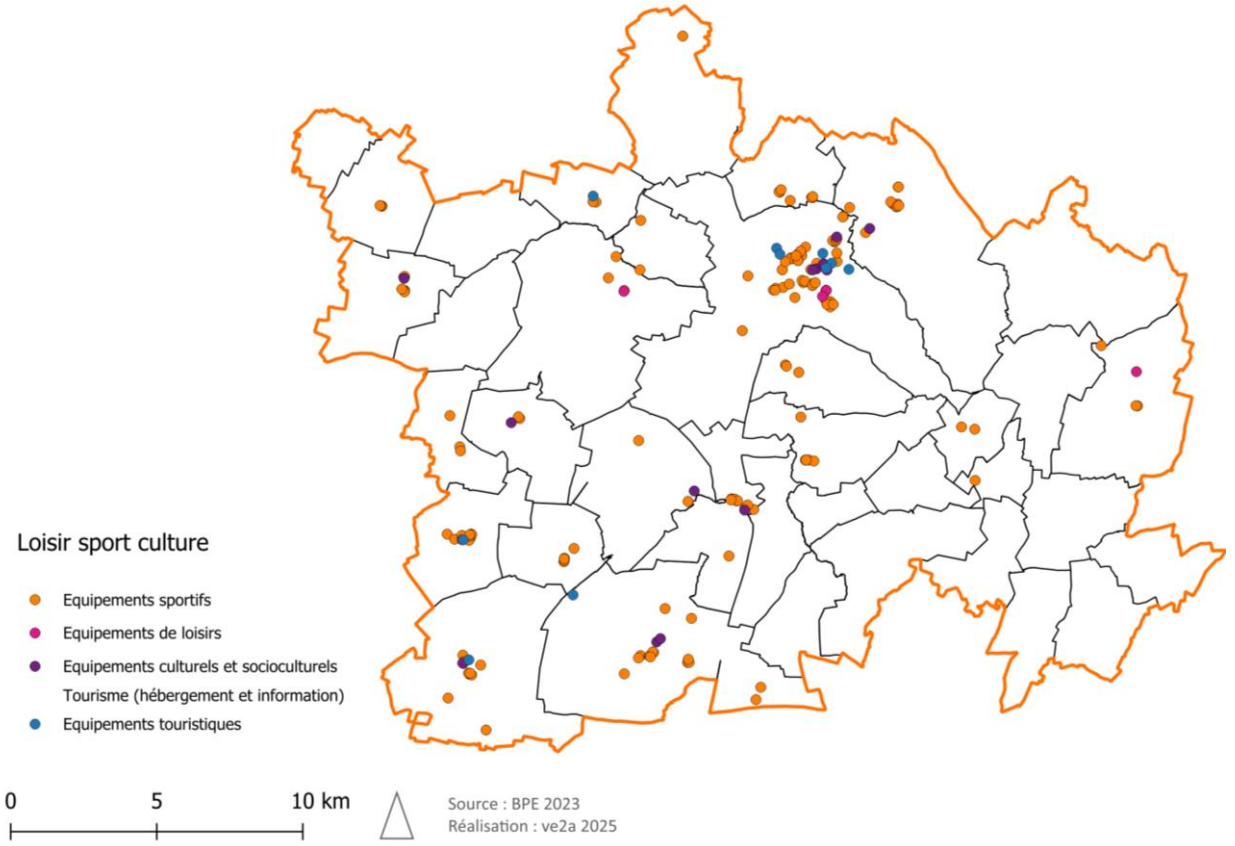
4. Connaître les outils d'accompagnement existants

5. Assurer un suivi intercommunal des projets, visant à éviter les concurrences territoriales internes et coordonner les actions et projets.

Source : Etat des lieux et perspectives de l'offre et du recours aux soins, URPS, ARS

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les équipements sportifs, culturels et de loisirs de la CAESE



	CAESE	Essonne
Taux d'équipement 2021/ 1000 hab.	3,68	2,13

Une offre culturelle et de loisirs qui se structure

Une offre portée par le monde associatif, les communes et de plus en plus structurée par les intercommunalités.

En 2021, la BPE répertorie 188 sites permettant aux habitants de disposer localement d'activités, aussi bien culturelles que sportives.

Les communes ont en effet accompagné cette activité associative en se dotant d'équipements spécifiques permettant le développement des pratiques sportives ou culturelles. De nombreuses communes possèdent un panel d'équipements sportifs (piscine, terrains de tennis, etc…).

Les intercommunalités jouent aussi ici leur rôle en prenant en charge la création d'équipements structurants.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Constats

Points forts :

- Un territoire bien maillé en offre de services et d'équipements de proximité, malgré de fortes disparités entre Étampes et les autres communes.
- Des structures d'accueil de la petite enfance bien répartie sur le territoire du SCoT.

Points de vigilance :

- Une concentration des services et équipements administratifs, scolaires et sanitaires à Étampes,
- De fortes disparités en volume à l'échelle communale,
- Un manque d'offres en équipements scolaires au sud-est du territoire
- Une offre médicale faible et inégalement répartie, des médecins en exercice qui vieillissent
- La poursuite de la fermeture des écoles et des départs des jeunes pour étudier.
- Une croissance démographique plus rapide que le développement d'équipements, d'infrastructures et des réseaux permettant d'accueillir cette population.
- Une demande de soins en augmentation et plus exigeante en termes de qualité et de disponibilité par rapport à l'offre disponible.

Enjeux

- Préserver le maillage de l'offre de services et d'équipements :
  - En maîtrisant l'équilibre entre la préservation des centralités et des zones d'activités périphériques,
  - En poursuivant les actions de revitalisation de l'attractivité des centralités des villages,
- Favoriser une bonne répartition des équipements de santé, et compléter l'offre si nécessaire, accompagner l'émergence ou l'évolution des structures de groupe pour répondre aux besoins des populations et des professionnels de soin (source : étude ARS, URPS)
- Mettre en cohérence urbanisation et mobilités durables à l'échelle communale et faciliter les déplacements sur le réseau routier vers les principaux pôles générateurs de déplacements
- Préserver et/ou renforcer les taux d'équipements du territoire en lien avec l'armature territoriale en place et à venir
- Répondre aux évolutions sociétales et au vieillissement de population,
- Répondre aux besoins spécifiques d'accueil de la petite enfance et le maintien d'une présence scolaire dans certaines communes.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

07 Activités économiques

Economie, artisanat, commerce, logistique et tourisme

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

07 Activités économiques

Economie & artisanat

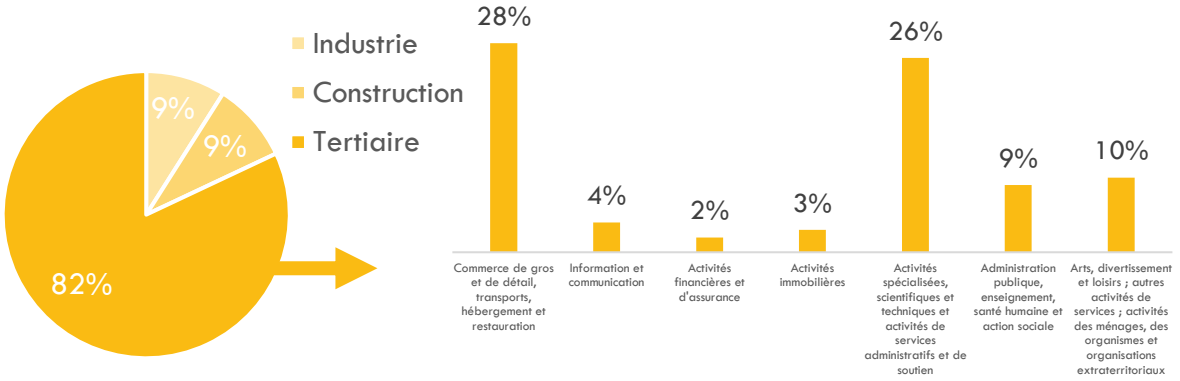
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et tailles (sources INSEE fin 2022)

Secteur d'activité	Étampois Sud-Essonne	Essonne	Île-de-France
Agriculture, sylviculture et pêche	4,1%	0,7%	0,4%
Industrie	5,7%	5,0%	4,8%
Construction	15,9%	16,1%	10,7%
Commerce, transports, services divers	59,0%	66,7%	76,0%
Dont commerce et réparation automobile	*18,9%*	*19,5%*	*17,3%*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	15,3%	11,4%	9,1%

Pas de salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	TOTAL
156	1 169	124	90	46	**1 585**

Répartition des établissements créés par secteurs d'activité (source INSEE 2023)



Un tissu économique où la sphère productive, notamment agricole, reste marquée

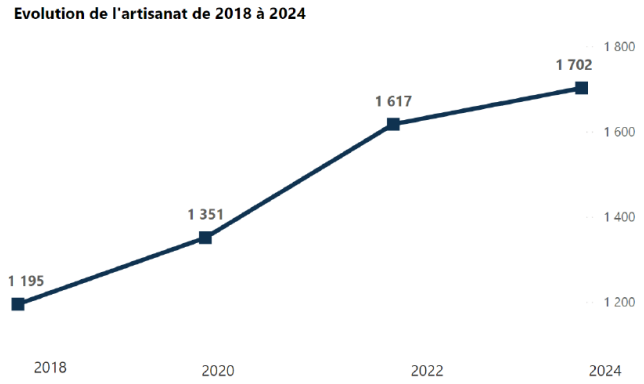
- ***1 585 établissements actifs*** représentant 4% du département *:*
  - 74% dans le secteur tertiaire (commerces, services, administrations publiques, etc.) mais une part moins importante qu'aux niveaux départemental et régional
  - Un poids des établissements agricoles dans l'environnement économique maintenu à un niveau important, lié à la spécificité du territoire dans ce secteur

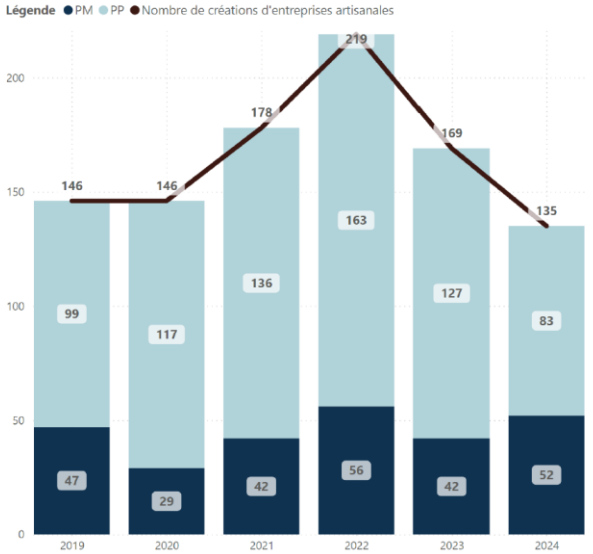
- Principales entreprises industrielles, de la construction et de commerce de gros de plus de 100 salariés *(source: inventaire ZAE CAESE 2024):*
  - ***Faurecia*** à Brières-les-Scellés *(781 emplois, fabrication de sièges automobiles, mais uniquement cols blancs)*
  - ***CNH*** à Morigny-Champigny *(251 emplois, commerce de gros de matériel agricole)*
  - ***Colas IDF-Normandie*** à Étampes *(166 emplois, construction de routes et autoroutes)*
  - ***L'Union des Forgerons*** au Mérévillois *(140 emplois, forge, estampage, matriçage ; métallurgie des poudres)*
  - ***Smurfit Kappa*** à Étampes *(120 emplois, fabrication de carton ondulé)*
  - ***Probinord*** au Mérévillois *(100 emplois, Construction de routes et autoroutes)*

- Le secteur tertiaire représente 4/5 des 848 établissements créés en 2023

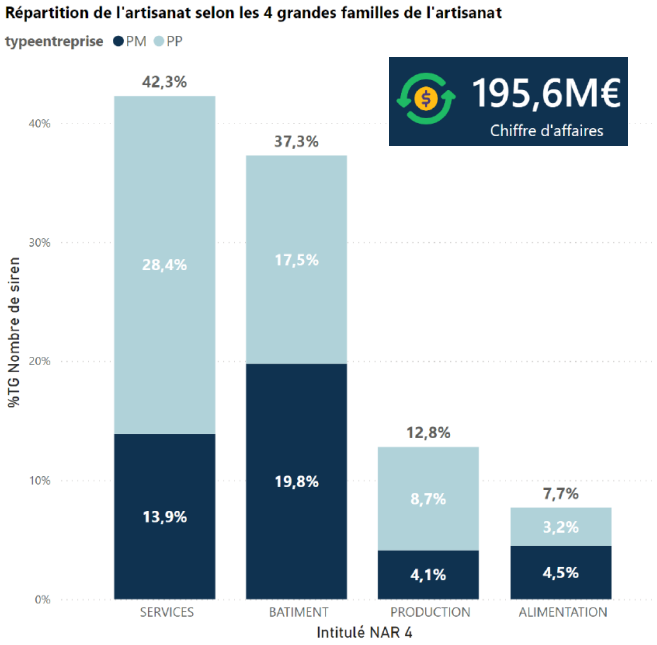
07 Activités économiques
Économie & artisanat

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025





42,6
Moyenne d'âge des créateurs



Répartition de l'artisanat par secteur et sous-secteurs

SECTEUR	Part	Nombre d'entreprises artisanales
Bâtiment sans phase d'usinage	**31,6%**	**537**
Bâtiment sans phase d'usinage	28,8%	490
Travaux publics	2,8%	47
Services à domicile	**20,5%**	**349**
Services à domicile	20,5%	349
Productif	**18,8%**	**319**
Metiers d'art	6,0%	102
Bâtiment avec phase d'usinage	5,7%	96
Industrie	5,5%	94
Agroalimentaire	1,6%	27
Proximité	**14,0%**	**238**
Services de proximité	8,5%	144
Alimentaire de proximité	5,5%	94
Transport	**8,7%**	**148**
Travail véhiculé	8,7%	148
Réparation	**6,4%**	**108**
Auto-moto	5,9%	101
Autres réparation	0,4%	7
Total	**100,0%**	**1699**

Un secteur artisanal majoritairement serviciel

- Entre 2018 et 2024, l'Étampois a vu le nombre d'entreprises artisanales augmenter de 40%, atteignant la barre des 1 700, mais paradoxalement davantage dans les services. En effet, premier secteur de création, l'artisanat de service reste de manière générale un secteur dynamique, mais qui marque néanmoins le coup après 2022, comme beaucoup de TPE post période COVID.

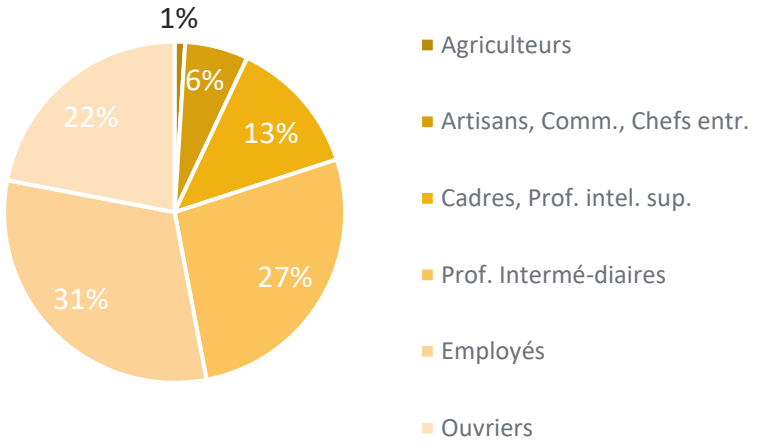
- Les principaux métiers concernés par les créations en 2024 sont le transport de personnes (location de voitures avec chauffeur & taxis), le bâtiment et son nettoyage, les soins de beauté et de coiffure, et la réparation automobile, a fortiori secteurs les plus représentés dans la sphère artisanale

- A noter également une concentration d'artisans d'art à Étampes, liée à sa spécificité historique

(sources: entretien CMA 91)

Sources: entretien CMA 91

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Population active ayant un emploi de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle (source: INSEE 2021)

CSP	Agriculteurs	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. Interméd.	Employés	Ouvriers
2021	291	1 491	3 615	7 214	8 440	5 806
2015	255	1 203	3 137	7 149	8 498	5 510
Évolution 2014-2020 (en nombre)	36	288	478	65	-58	296
Évolution 2014-2020 (en point de %)	0%	1%	1%	-1%	-2%	1%

Un nombre d'actifs en hausse et un taux de chômage dans la moyenne

24 213 actifs occupés en 2021
en augmentation de 5,4 % depuis 2015

Un taux de chômage (au sens du recensement de l'INSEE) de 11,5 % en 2021
***en baisse**: 12,4 % en 2015 (Essonne: 10,3% en 2021)*

Professions intermédiaires et employés constituent plus de la moitié des actifs occupés (58%)

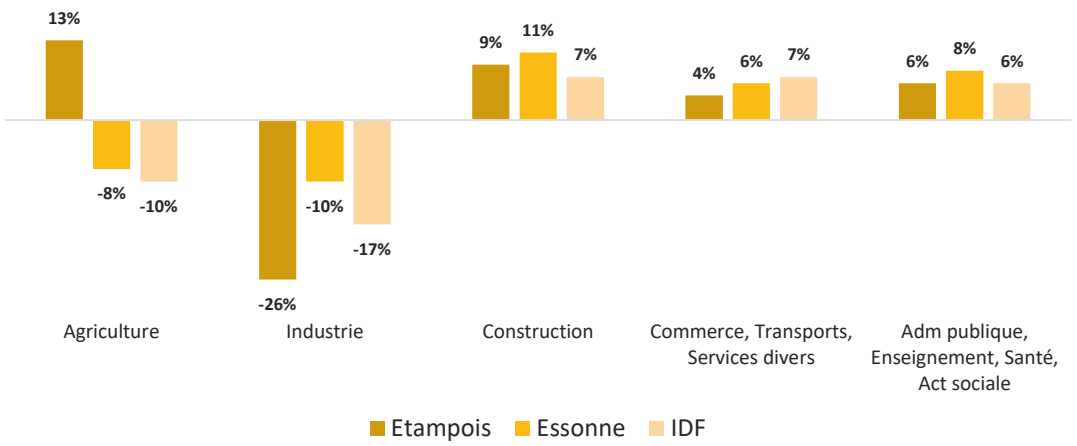
Une évolution significative du nombre d'actifs occupés depuis 2015 : + 1 236

Une augmentation du nombre d'actifs dans la majorité des catégories socio-professionnelles (CSP), exceptée pour les employés. La baisse observée chez ces derniers reste toutefois relative par rapport à la tendance nationale, qui est de -3% sur la même période.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

	Étampois Sud-Essonne	Essonne	Île-de-France
Nb d'emplois	**17 096**	**458 396**	**5 935 192**
Agriculture	*2,5%*	*0,3%*	*0,2%*
Industrie	*8,7%*	*8,9%*	*6,8%*
Construction	*7,7%*	*7,1%*	*5,3%*
Commerce, transports, services divers	*40,7%*	*51,9%*	*60,6%*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	*40,4%*	*31,8%*	*27,1%*

Évolution de l'emploi par filière 2010-2021



Source : Recensements de l'INSEE 2010-2021

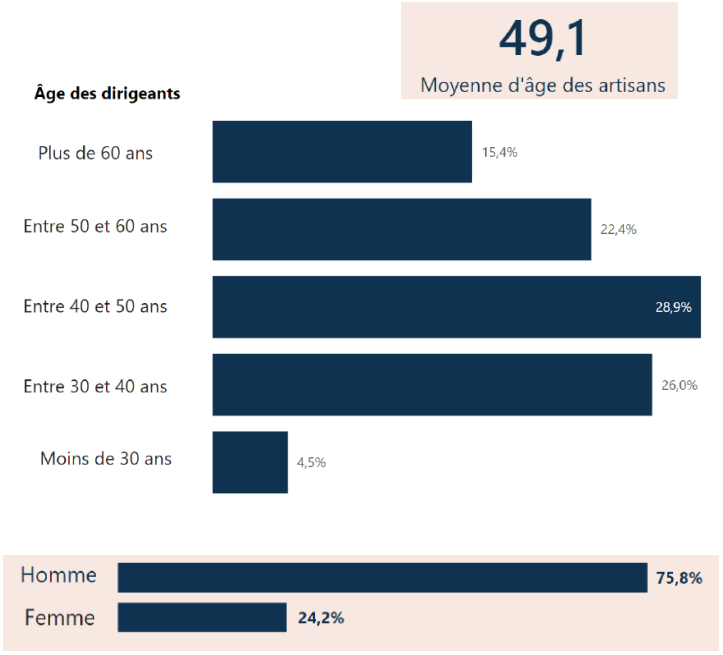
Un territoire qui tertiarise ses emplois alors que la progression dans la construction ne compense pas le déclin des emplois industriels dans le secondaire

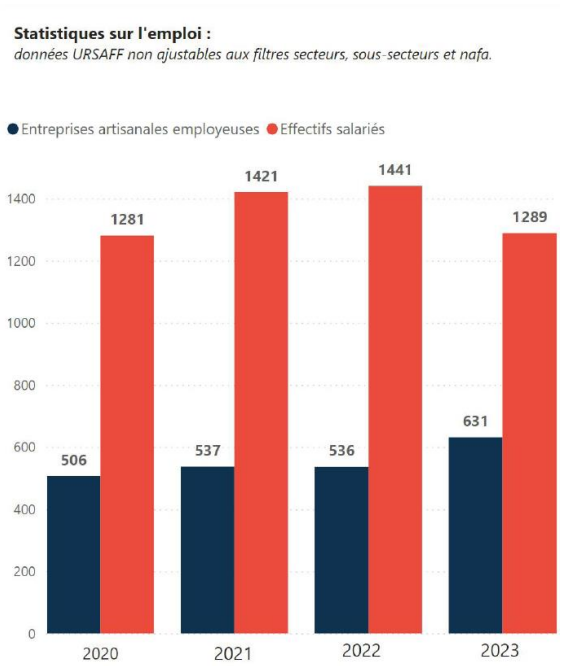
17 096 emplois en 2021
4% des emplois du département de l'Essonne

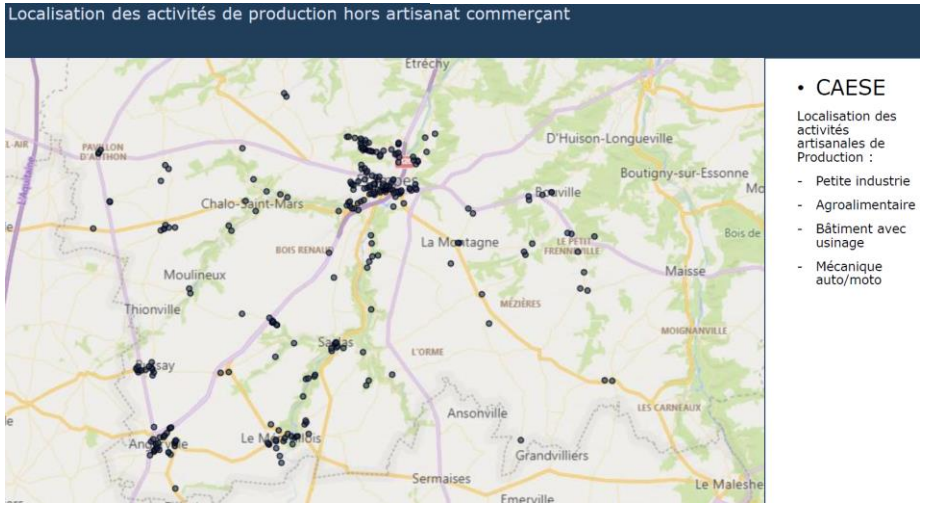
- ***Secteur tertiaire : 81 % des emplois du territoire***
- ***Une création nette de 299 emplois*** entre 2010 et 2021, avec des disparités selon les secteurs d'activité
- ***Une présence plus forte dans l'agriculture, la construction et l'emploi globalement public*** en comparaison avec les échelles régionale et départementale, sachant que l'agriculture perd des emplois sur ces échelles.
- ***Seule l'industrie a perdu ¼ de ses emplois en 10 ans***, à l'image des autres échelles mais dans une plus forte proportion

Un assez bon ratio emplois/actifs occupés de 0,71 :
le nombre d'emplois correspond en assez grande partie au nombre d'actifs mais il demeure une marge de progression.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025







Un emploi artisanal en mutation et disséminé à travers le territoire

- Une vigilance est de mise pour les dirigeants d'entreprises, avec un enjeu notable de transmissions-reprises, qui impliquera à plus ou moins court terme des mutations de fonds de commerce dans les centres-villes, notamment dans les métiers alimentaires, mais aussi de locaux d'activités en zones d'activités. Cela est d'autant plus vrai que les potentiels repreneurs ont de moins en moins de capacité à racheter les fonds de commerce aux prix demandés

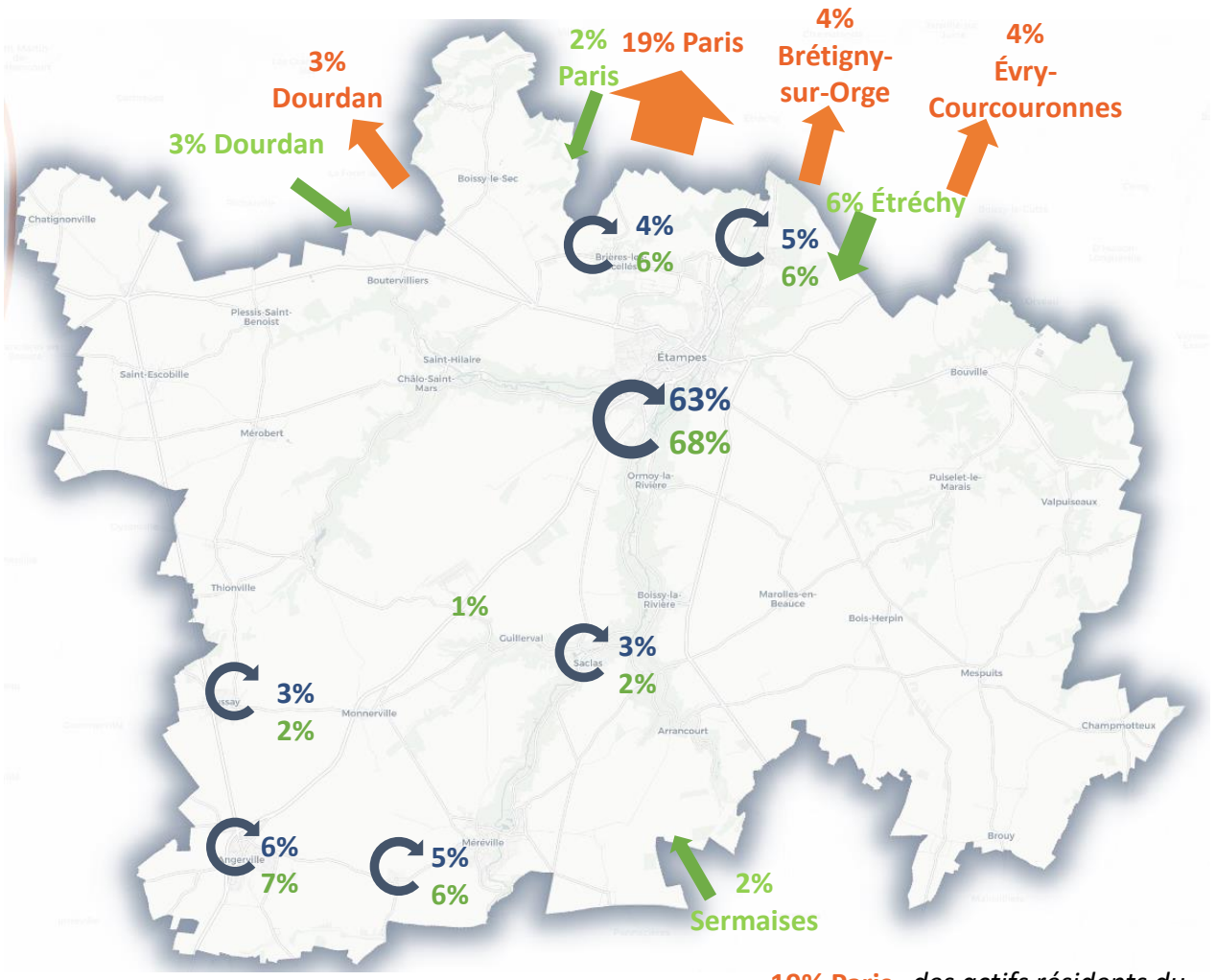
- En 2023, on recense 631 entreprises artisanales employeuses, soit 37% du tissu artisanal, ce qui montre que l'artisanat est encore souvent une affaire personnelle ou de TPE. En effet, une entreprise emploie en moyenne 2 salariés; ils sont près de 1 300 à travailler dans ce secteur et sont aux ¾ des hommes

- S'il a été observé des migrations de populations depuis le Grand Paris vers la Grande Couronne francilienne à l'image du territoire de l'Étampois, notamment pour des questions de pression foncière et de coût de logement, il en fut de même pour les artisans (entrepreneurs individuels et TPE) qui, dans certaines situations, ont pu profiter de la permissivité des PLU pour exercer une activité à domicile. Ainsi, une partie substantielle des artisans est peu demandeuse de locaux d'activités dans les ZAE et c'est pourquoi l'activité artisanale se retrouve disséminée sur tout le territoire.

(sources: entretien CMA 91)

Sources: entretien CMA 91

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Flux domicile-travail (Source: INSEE 2021 - Traitement AID)
Note de lecture:

63% *des actifs résidents restant travailler sur le territoire travaillent à Étampes*

68% *des actifs extérieurs au territoire travaillent à Étampes*

19% Paris *des actifs résidents du territoire vont travailler à Paris*

6% Étréchy *des actifs extérieurs au territoire viennent d'Étréchy*

Une rétention médiocre des actifs mais un bassin d'emploi drainant sensiblement des actifs extérieurs

24 586 actifs résident au total dans l'Étampois, ils sont 41% à y rester travailler soit 9 964 actifs

Étampes capte logiquement 63% des actifs résidents restant travailler sur le territoire, les autres sources d'emplois étant réparties à Angerville (6%), Le Mérévillois (5%), Morigny-Champigny (5%), Brières-les-Scellés (4%), Pussay (3%) et Saclas (3%) notamment.

Ainsi 59% des actifs résidents de l'Étampois le quittent quotidiennement soit 14 622 navetteurs

Ils vont à 19% à Paris, 4% à Brétigny-sur-Orge et à Évry-Courcouronnes, 3% à Dourdan, 2% à Arpajon, Massy, Étréchy et Sainte-Geneviève-des-Bois notamment.

42% des 17 091 emplois de l'Étampois sont occupés par des actifs extérieurs soit 7 127. Mais c'est **2x moins que les navetteurs du territoire**

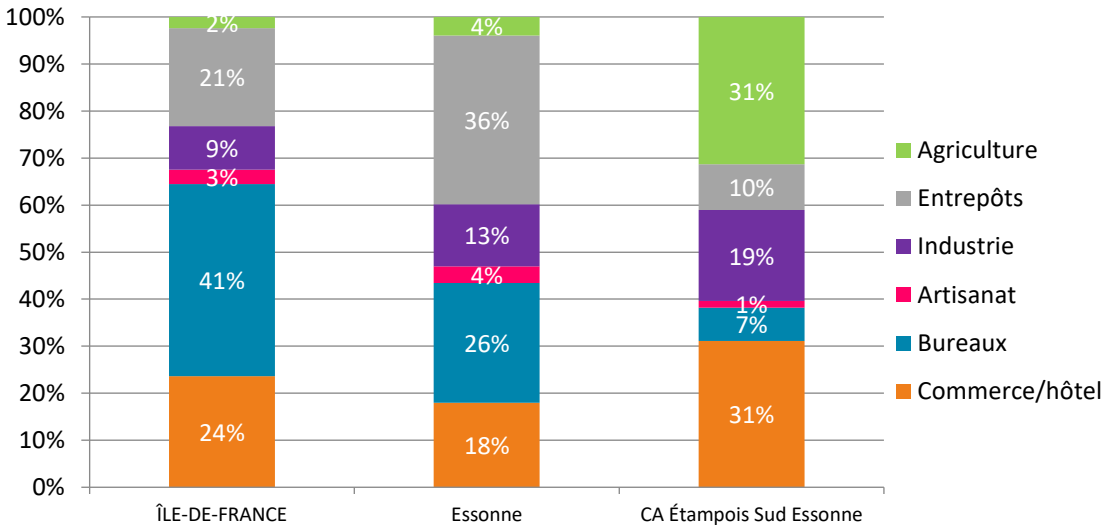
Parmi ces actifs extérieurs, ils proviennent à 6% d'Étréchy, 3% de Dourdan, 2% de Paris et de Sermaises notamment. Pour 68% de ces actifs extérieurs, c'est inévitablement Étampes qui est la principale destination de travail, suivie de loin par Angerville (7%), Morigny-Champigny (6%), Le Mérévillois (6%), Brières-les-Scellés (6%), Saclas (2%), Pussay (1%) et Guillerval (1%) notamment.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Une dynamique de construction économique, portée par la sphère productive, mais freinée notamment par la saturation des ZAE

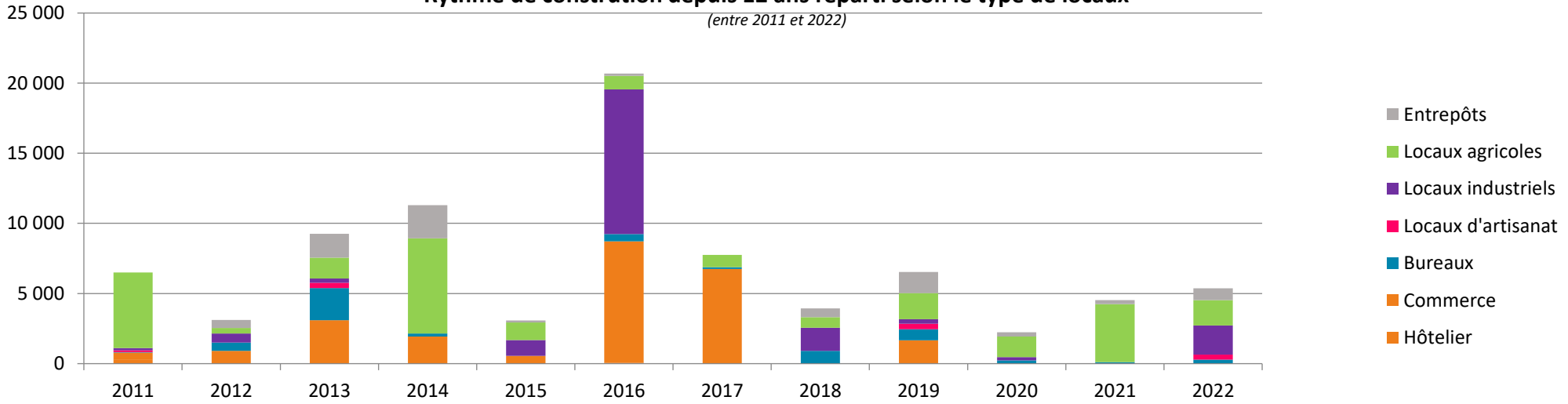
- 86 888 m² de construction en 12 ans pour l'activité économique
- En lien avec le portrait économique du territoire, encore fortement agricole et doté de quelques industries, le niveau de construction dans ces secteurs demeure logiquement plus élevé par rapport aux moyennes départementale et régionale, territoires fortement urbanisés; pour une raison essentiellement de rattrapage d'équipement, le constat est le même en terme commercial
- On note une diminution progressive des constructions depuis 2016, dernier pic notable en industrie et commerce, en partie explicable par la saturation des ZAE

Répartition des surfaces construites par type de locaux *(entre 2011 et 2022)*



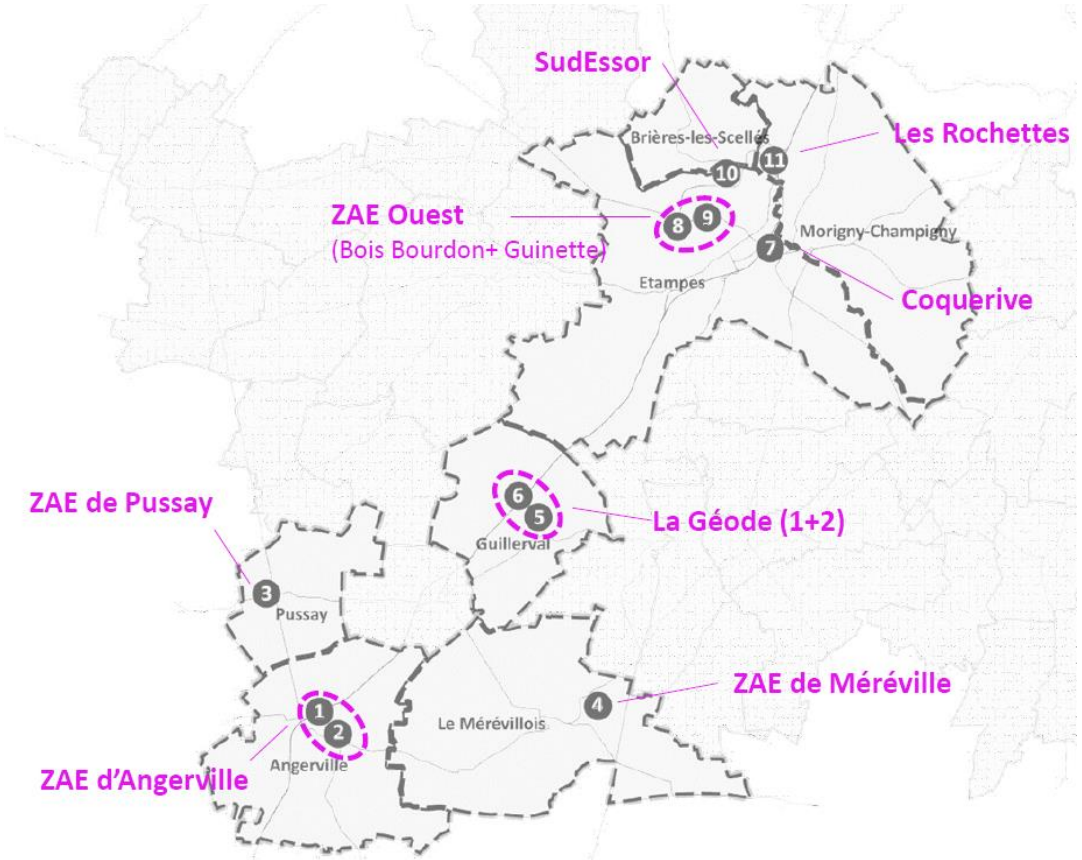
Source : Sit@del2

Rythme de construction depuis 12 ans réparti selon le type de locaux
(entre 2011 et 2022)



Source : Sit@del2

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Source: étude Creaspace 2021 – étude flash atlas des ZAE via CAESE

- **11** Zones d'activités économiques
- Surface totale : **225,60 hectares**
- Taux d'emprise au sol des bâtis : 22,73%
- Nombre d'unités foncières (UF) : **357**
- Taux de vacance du nombre d'UF d'au moins 2 ans : 0,28 %

Nombre d'établissements : **409**

Nombre d'emplois : **5 126**

9 % des zones concentrent moins de 50 emplois

18 % des zones concentrent entre 50 et 99 emplois

73 % des zones concentrent plus de 100 emplois

30% des emplois de la CAESE

Source: inventaire ZAE CAESE 2024

Un territoire doté d'une dizaine de ZAE, majoritairement positionnées le long de la RN20, aux tailles et vocations hétérogènes

La lecture globale du territoire fait apparaitre une forme de hiérarchie à travers des pôles regroupant des ZAE (source: *Étude relative à la stratégie globale de développement de foncier économique à l'échelle intercommunale, CAESE, 2023-2024)*:

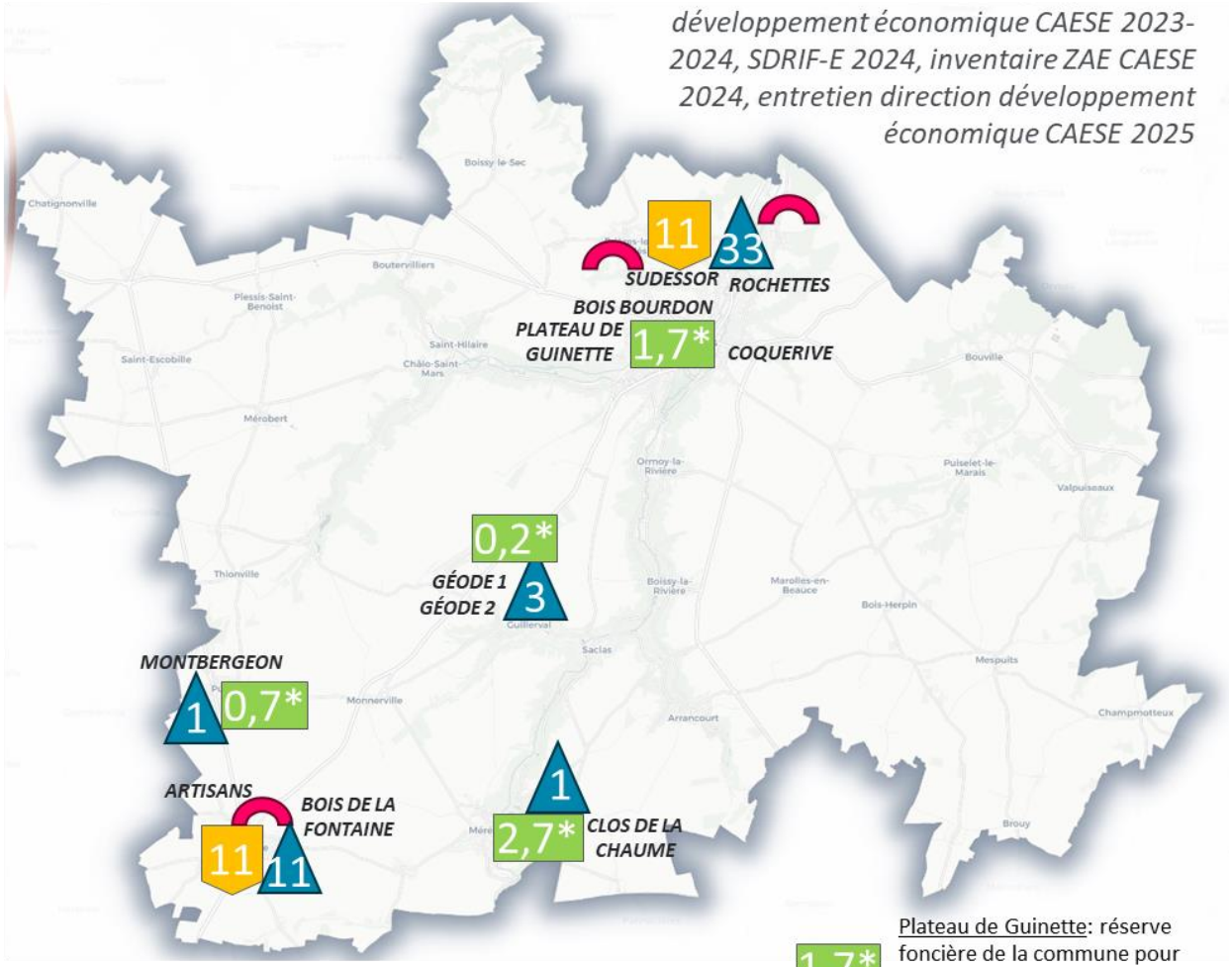
- **1 Pôle à très fort rayonnement**, SUDESSOR, entre Étampes et Brières-les-Scellés qui représente quasiment 1/3 des surfaces pour 50% des emplois.
- **2 Pôles complémentaires**, à Étampes et Morigny, positionnés de manière plus présentielle (commerces, artisanat) mais dans la même aire d'influence
- **2 Pôles d'équilibre**, à Angerville et Méréville
- **3 Pôles locaux** à Pussay, Guillerval mais aussi à Étampes (Coquerive)

COMMUNES	NOMS DES ZAE	TYPES	SUPERFICIES (ha)
Étampes / Brières-les-Scellés	SUDESSOR	Industrielle	98,1
Morigny-Champigny	Les Rochettes	Mixte (artisano-commerciale)	28,5
Angerville	Artisans	Mixte (artisano-commerciale)	23,4
Le Mérévillois	Clos de la Chaume	Mixte (industrio-artisanale)	20,8
Étampes	Bois Bourdon	Commerciale	16,1
Angerville	Bois de la Fontaine	Mixte (industrio-artisanale)	13,5
Étampes	Plateau de Guinette	Commerciale	13,3
Pussay	Montbergeon	Mixte	4,4
Guillerval	Géode 1	Artisanale	3,6
Étampes	Coquerive	Commerciale	2,3
Guillerval	Géode 2	Artisanale	1,5

Source: inventaire ZAE CAESE 2024

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Sources: étude stratégie globale de développement économique CAESE 2023-2024, SDRIF-E 2024, inventaire ZAE CAESE 2024, entretien direction développement économique CAESE 2025



Disponibilités relatives, en hectares (inventaire ZAE 2024 et entretien direction développement économique 2025)

Recensement d'extensions possibles, en hectares (étude 2023)

Demi-pastilles de 10 ha de secteurs d'urbanisation préférentielles toutes destinations confondues (SDRIF-E)

Zones AUi dans les PLU, en ha (en extension à Angerville Bois Fontaine et en mutation de carrière Léauté à Étampes)

1,7* Plateau de Guinette: réserve foncière de la commune pour l'installation ajournée d'une grande surface de jardinage

2,7* Clos de la Chaume: permis déposé par Probinord

0,7* Montbergeon: réserve foncière de la commune pour l'extension de sa STEP

0,2* Géode 2: permis déposé, refusé, relance en cours

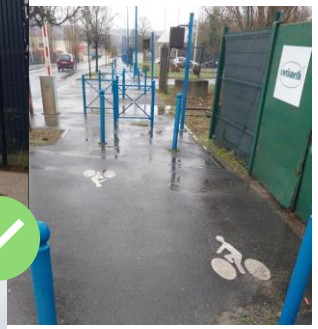
Un fort potentiel de développement économique compromis par la saturation actuelle des ZAE et des enveloppes d'extensions insuffisantes

- **7** ZAE ***sans disponibilité foncière et 4*** ZAE, principalement dans les communes secondaires, comprennent ***5,3 ha de disponibilités mais dont 2,9 ha en cours de commercialisation et 2,4 ha de réserves foncières communales, dont 0,7 ha pour usage déterminé à l'avance***
- ***L'étude*** « flash » ***de 2021*** a démontré que ***20 ha étaient nécessaires à 5 ans pour satisfaire les besoins endogènes du territoire*** et que ***20 ha supplémentaires l'étaient à 10 ans pour satisfaire les besoins exogènes***
- ***L'étude stratégique de 2023-2024*** a identifié ***49 ha en extensions possibles*** dont les ***2/3 en « Porte Nord »*** de l'agglomération (fonciers entre ZAE Sudessor et ZAE Rochettes) ***et*** dont ***11 ha déjà fléchés comme à urbaniser*** en zone économique dans le PLU d'***Angerville*** (extension ZAE Bois Fontaine); elle a aussi identifié ***32 ha en densification-requalification***, dont les ***11 déjà fléchés comme à urbaniser*** en zone économique dans le PLU d'***Étampes*** (extension ZAE SudEssor dans la carrière Léauté)
- Enfin, le ***SDRIF-E de 2024*** est venu ***limiter à 3 demi-pastilles de 10 ha chacune l'enveloppe des secteurs d'urbanisation préférentielle toutes destinations confondues*** *(dont 20 ha maximum et a priori pour le développement économique)* et en abandonnant Guillerval, ***compromettant le fort potentiel de développement économique de l'Étampois à moyen-long terme*** *(la CAESE ayant demandé une pastille entière de 25 ha au nord d'Etampes)*

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Des pistes d'amélioration pour l'aménagement qualitatif des ZAE

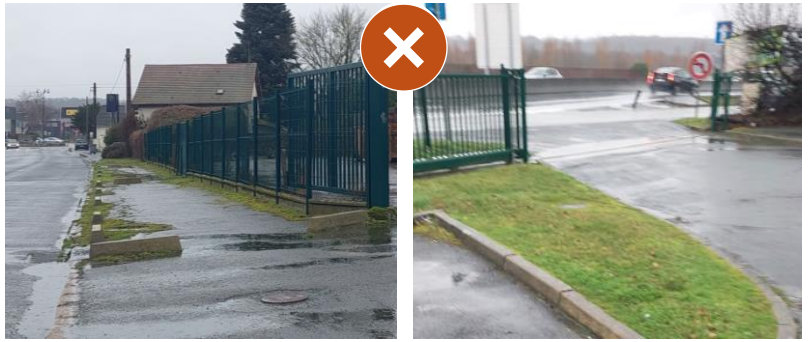




SUDESSOR – cheminements piétons et vélos confortables et sécurisés, signalétique



Pussay Montbergeon – cheminements piétons corrects mais qualité contrastée du village d'artisans en extrémité nord

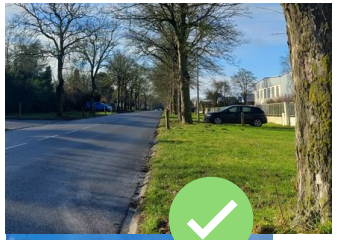


Morigny-Champigny Rochettes – un manque d'entretien manifeste des cheminements piétons en arrière-zone et une réinsertion dangereuse sur la RN20 depuis les secteurs excentrés abritant les concessions automobiles



Angerville Bois Fontaine – voieries en chaussidou mais potelets anti-stationnement sur trottoirs enherbés pas à 100% efficaces







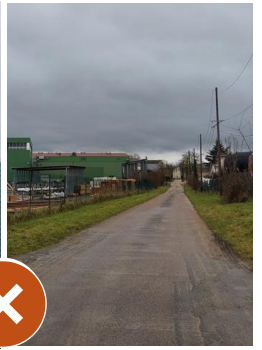
Angerville Artisans – larges pelouses entre route arborée et parcelles + piste cyclable entre centre-bourg et commerces





Guillerval Géode 1&2 – traitement ordinaire, voirie étroite, liaison piétonne inexistante entre les 2 zones





Le Mérévillois Clos de la Chaume – signalétique vieillissante et arrière-zone pas véritablement traitée (voierie étroite, mal entretenue, pas de cheminements)

04 Activités économiques
Économie & artisanat

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Constats

Points forts :

- Un tissu économique où la sphère productive, grâce au secteur agricole, reste marquée
- Un fort potentiel de développement économique
- Un nombre d'actifs en hausse
- 30% des emplois situés en ZAE
- Un emploi artisanal en mutation et disséminé à travers le territoire
- Un bassin d'emploi drainant sensiblement des actifs extérieurs
- Un fort potentiel de développement économique - 20 ha à 5 ans pour les besoins endogènes et 20 ha supplémentaires à 10 ans pour les besoins exogènes
- Des fonciers identifiés pour répondre à ces besoins futurs - en extension sur 11 hectares à court terme à Angerville et 10 hectares à moyen terme sur Morigny-Champigny, mais aussi par requalification de la carrière Léauté à Étampes sur 10 hectares.

Points de vigilance :

- Un territoire qui tertiarise ses emplois alors que la progression dans la construction ne compense pas le déclin des emplois industriels dans le secondaire (un secteur industriel qui a perdu ¼ de ses emplois en 10 ans)
- Une rétention médiocre des actifs résidents du territoire
- Un secteur artisanal majoritairement serviciel
- Un enjeu prégnant de transmissions-reprises dans le secteur artisanal
- Une dynamique récente de construction économique, portée par la sphère productive, freinée notamment par la saturation des ZAE
- Des enveloppes d'extensions des ZAE insuffisantes dans le SDRIF-E, compromettant le fort potentiel de développement économique

Enjeux

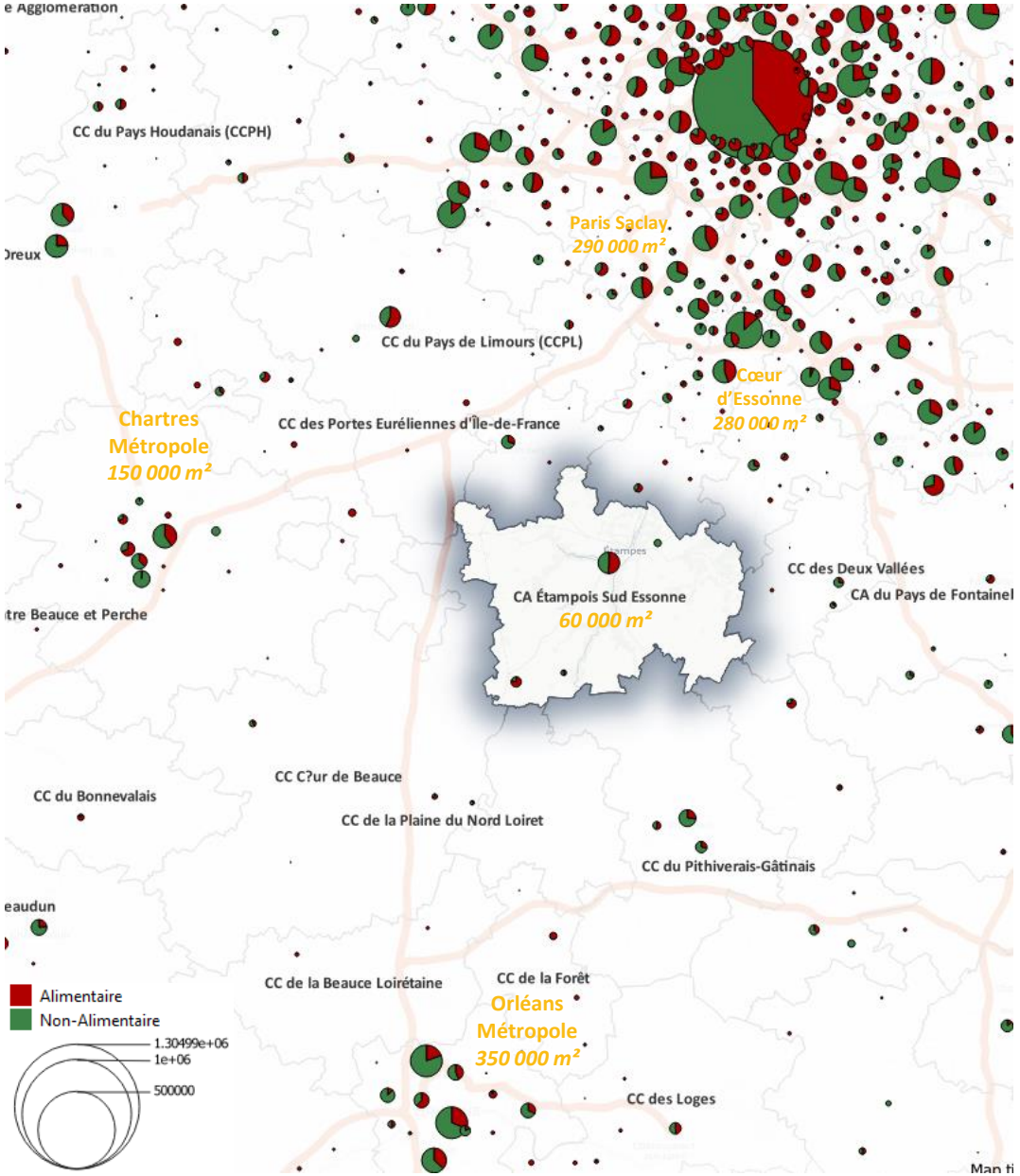
- Maintenir et développer l'emploi industriel, tout en suivant une trajectoire de développement économique modérée et raisonnée
- Trouver des disponibilités foncières pour l'accueil d'entreprises productives (artisanat, industrie)
- Renouveler les zones d'activités

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

07 Activités économiques

Commerce & logistique

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Environnement concurrentiel en grandes et moyennes surfaces (GMS, m²)
Sources : LSA Expert, retraitement AID - 2025

AGGLO Étampois Sud-Essonne	**Env. 60 000 m² de plancher** *1 078 m² pour 1 000 habitants*	
Cœur d'Essonne Agglomération	**Env. 280 000 m² de plancher** *1 353 m² pour 1 000 habitants*	30 min
Paris Saclay Communauté d'agglomération	**Env. 290 000 m² de plancher** *918 m² pour 1 000 habitants*	30 min
Chartres Métropole	**Env. 150 000 m² de plancher** *1 096 m² pour 1 000 habitants*	50 min
Orléans Métropole	**Env. 350 000 m² de plancher** *1 192 m² pour 1 000 habitants*	1h

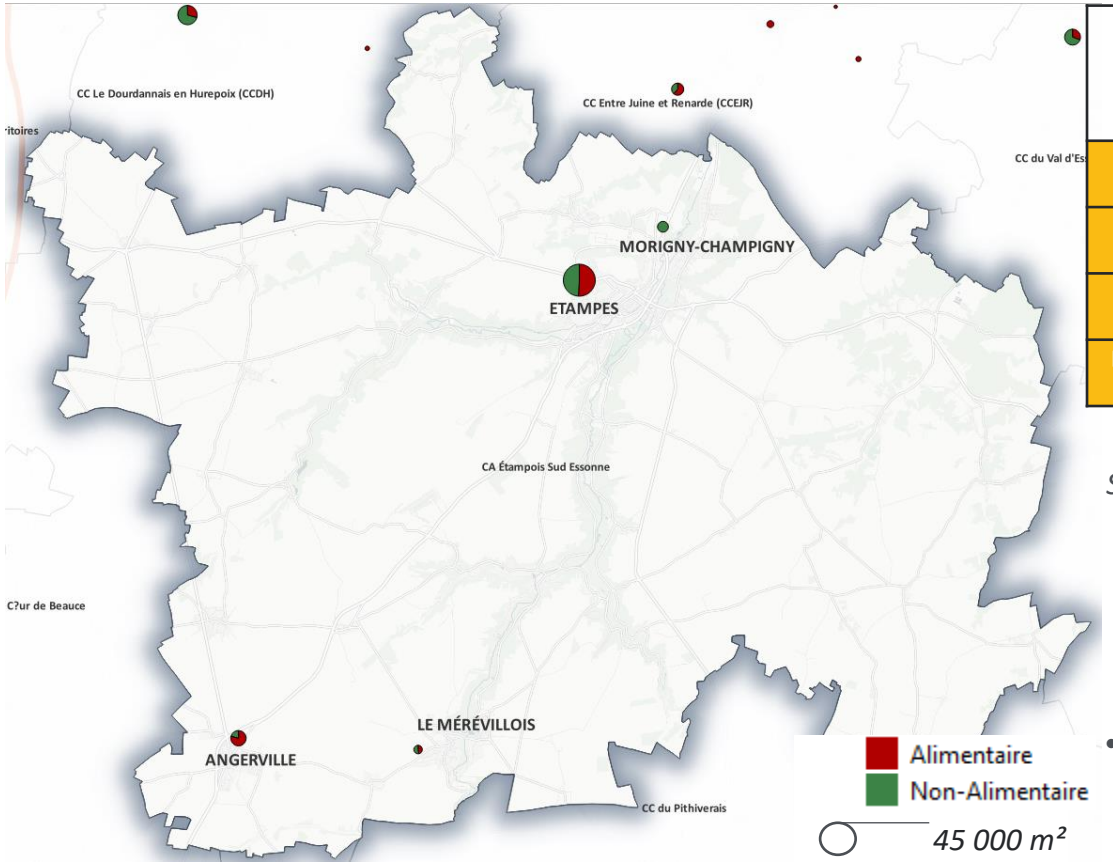
Principaux planchers GMS concurrents et densités comparatives
Sources: LSA Expert, INSEE, retraitement AID, 2025

Un territoire modérément concurrencé

- Un équipement commercial qui ***rayonne sur son territoire et au-delà dans les secteurs limitrophes*** faiblement pourvus – *Dourdannais en Hurepoix, Juine et Renarde, Val d'Essonne, Deux Vallées, Pithiverais, Nord Loiret, Cœur de Beauce*

- Mais des ***grands centres commerciaux*** sont ***facilement accessibles à moins de 45 min***, notamment sur les trajets domicile-travail en allant vers Paris et sa petite couronne – *Les Promenades de Brétigny (31 000 m²), Maison Neuve (60 000 m²), Carrefour-la-Ville (43 000 m²) et Ulis 2 (54 000 m²)*

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Équipement en grandes et moyennes surfaces du territoire (GMS, m²)
Sources : LSA Expert, retraitement AID - 2025

	Densité GMS alimentaire	Densité GMS non-alim.	Densité GMS globale
	M²/1000 hab.	M²/1000 hab.	M²/1000 hab.
ETAMPOIS SUD ESSONNE	**554**	**524**	**1 078**
Intercommunalités comparables en Grande Couronne d'Île-de-France peuplées de 40 à 80000 habitants ayant des densités comprises entre 100 et 130 hab./km²			
RAMBOUILLET TERRITOIRES (78)	383	266	649
BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX (77)	91	71	162

Moyenne IDF Grande Couronne : 982 m² / 1 000 hab. (sources: Institut Paris Région)

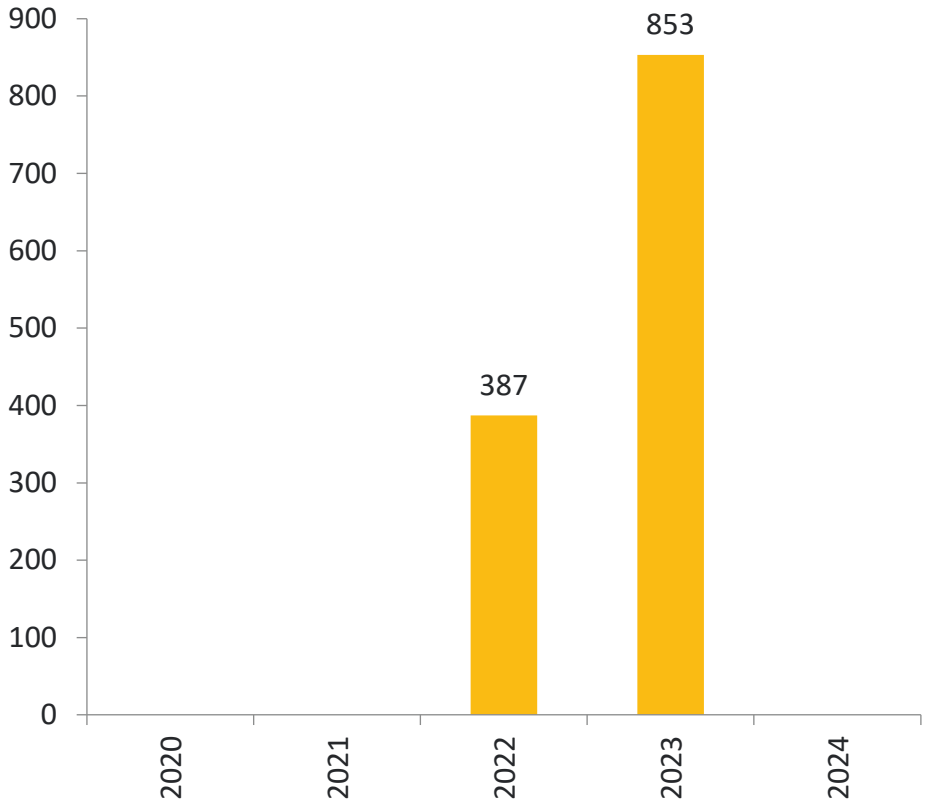
Sources : LSA Expert et bases de données AID 2025

Un territoire plutôt bien doté en équipements commerciaux

- Un ***équipement en grandes et moyennes surfaces*** bien plus important par rapport aux deux territoires de comparaison – le cas de celui de Seine-et-Marne étant singulier du fait de sa forte proximité avec Melun – et ***sensiblement supérieur à la moyenne de la grande couronne parisienne***, lié notamment à une population plus captive
- L'offre est concentrée à 87% sur les 2 principales communes que sont Étampes Et Angerville, la première rassemblant les 2/3 de l'offre

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Volume des m² autorisés en CDAC/CNAC depuis 2020



Sources : Préfecture Essonne - 2025

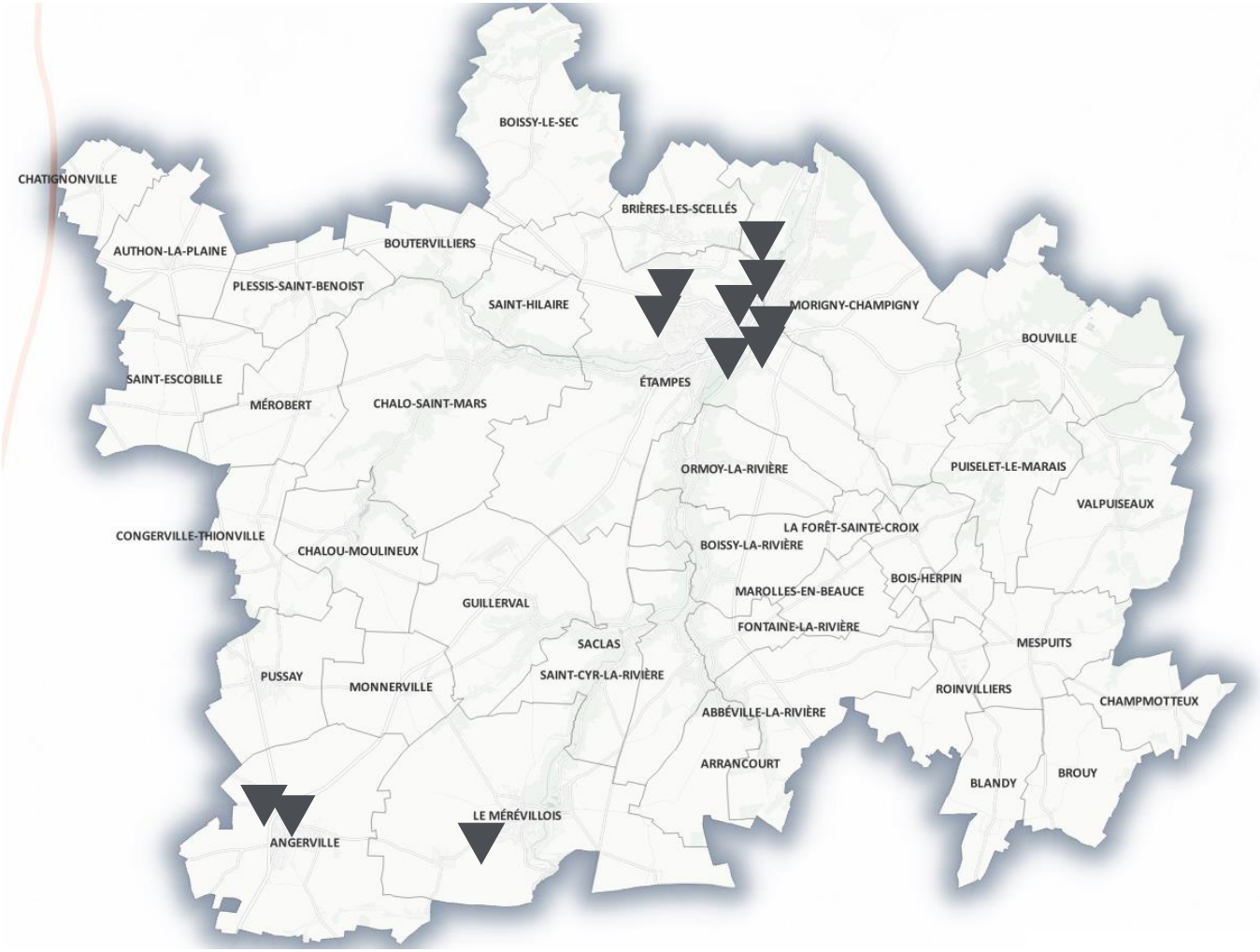
Des autorisations de grandes et moyennes surfaces parcimonieuses et peu fréquentes

- ***2 autorisations CDAC depuis 2020 et seulement 1 240 m² autorisés en 5 ans*** sur l'Etampois Sud-Essonne, pour des extensions ciblées:
  - Extension-transfert de 387 m² du Lidl d'Angerville en 2022
  - Extension de 853 m² du Gifi de Morigny-Champigny en 2023

- ***À noter 2 refus en 2022 à Angerville, aux finalités différentes:***
  - Un avis favorable de la CDAC pour la création d'un drive E. Leclerc déporté de 6 pistes de 2 644 m² auquel la CNAC a apporté un avis défavorable suite au recours de l'Intermarché du Mérévillois; cependant une clause de revoyure a permis au pétitionnaire de faire aboutir son projet et de l'inaugurer à l'hiver 2024
  - Un refus catégorique de la CDAC concernant une création d'un Aldi de 999 m² dans une zone dédiée route de Dourdan dans le quartier Dommerville, auquel Aldi a voulu donner suite avec un recours

- ***Ce caractère parcimonieux s'explique par un développement commercial qui s'est grandement finalisé dans les années 2010:***
  - Étampes: si le premier hypermarché Carrefour de Bonnevaux (7 925 m²) s'est établi en 1983, la ville a vu se construire d'abord en 2009 la zone commerciale sur le plateau de la Guinette (18 540 m²) autour de sa locomotive Leclerc (7 000 m²) et ensuite entre 2011 et 2020 la zone commerciale du Bois Bourdon (6 960 m²)
  - Angerville: la zone commerciale des Artisans (8 833 m²) s'est développée milieu-fin des années 1990 autour de son hypermarché E.Leclerc (3 910 m²)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



▼ *11 zones commerciales périphériques et réserves foncières à vocation commerciale*

Une offre d'équipements commerciaux fortement polarisée en cœur d'agglomération mais dispersée sur plusieurs zones commerciales périphériques

Étampes abrite les 2/3 des zones commerciales périphériques , identifiées à travers la lecture des PLU, des études précédentes sur le sujet notamment par la CCI et de la localisation des grandes et moyennes surfaces, complété par un travail de terrain:

- Étampes: Bonnevaux, Plateau de Guinette, Bois Bourdon, Coquerive, St-Michel Sud, St-Michel Nord, Moulin des Fontaines
- Morigny-Champigny: Rochettes
- Angerville: Artisans et Dommerville-Route de Dourdan (réserve foncière à vocation commerciale)
- Le Mérévillois: Route d'Angerville

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

	CES commercial entre 10 et 20%*	*CES* commercial entre 20 et 30%*	*CES* commercial Supérieur à 30%*
*ZCP** de - de 5 ha*	**Étampes *St-Michel Sud*** **Étampes *St-Michel Nord*** **Étampes *Coquerive***		**Le Mérévillois *Route d'Angerville*** **Étampes *Moulin des Fontaines***
ZCP de 5 à 10 ha		**Angerville *Artisans*** **Étampes *Bois Bourdon***	**Étampes *Bonnevaux*** **Morigny-Champigny *Rochettes***
ZCP de + de 10 ha		**Étampes *Plateau de Guinette***	

* *Coefficient d'Emprise au Sol: surfaces au sol des bâtiments commerciaux / surfaces des parcelles qui les englobent*
** *Zones commerciales périphériques*

- CES commercial moyen: ***26%***
- ***48 ha*** de surface totale des ZCP *vs* ***60 000 m²*** de surfaces de ventes soit ***12%*** de cette surface totale des ZCP
- ***3,87 ha*** de terrains libres dont ***1,1 ha*** correspondant à une ***réserve foncière intégrale***
- ***Pas de friche***

Une marge de progression vers plus de sobriété foncière et quelques réserves identifiées en zones

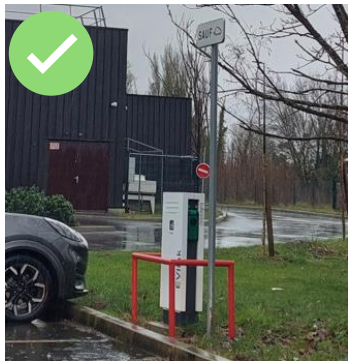
- Des ZCP qui ont une marge pour être plus vertueux en termes de sobriété / densification foncière ***même si une partie sont déjà engagés dans ce processus***
- 2 ZCP ont une réserve foncière, dont un qui cumule avec un CES moyen
- Un ***ZCP encore vierge, à Angerville***, résultant notamment d'un refus de CDAC pour un Aldi de 999 m² - il y a ***cependant une volonté politique d'ajourner cette vocation*** et reconsidérer cette zone pour un autre usage (SDIS, *source: entretien chef projet PVD*)
- Des ZCP qui englobent marginalement d'autres activités

	Réserves foncières nulles	*Réserves foncières (entre 1 et 2 ha)*
ZCP de - de 5 ha	**Étampes *St-Michel Sud*** **Étampes *St-Michel Nord*** **Étampes *Coquerive*** **Étampes *Moulin des Fontaines***	**Le Mérévillois *Route d'Angerville*** **Angerville *Dommerville Route de Dourdan***
ZCP de 5 à 10 ha	**Angerville *Artisans*** **Étampes *Bonnevaux*** **Étampes *Bois Bourdon*** **Morigny-Champigny *Rochettes***	
ZCP de + de 10 ha		**Étampes *Plateau de Guinette***

Sources : Repérage AID janvier 2025

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Un cadre urbain plutôt qualitatif dans les zones commerciales périphériques



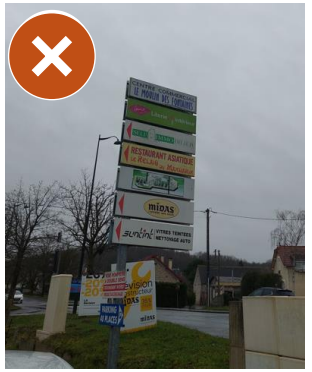
Étampes St-Michel Sud – borne de recharge électrique



Étampes Coquerive – stationnement cycles et cheminement piéton matérialisé



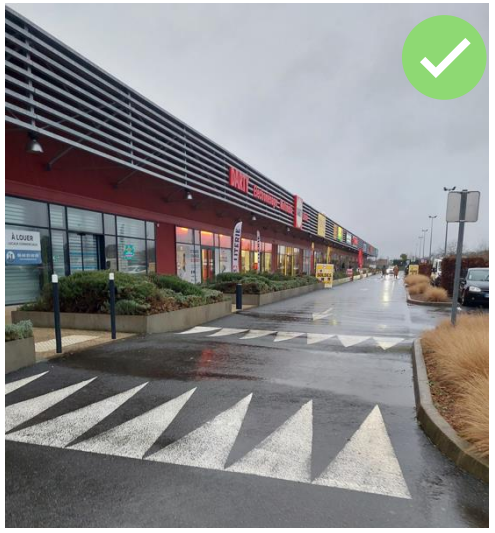
Étampes Plateau de Guinette – mail piéton entre locomotive commerciale et fast food



Étampes Moulin des Fontaines – signalétique vieillissante



Étampes St-Michel Nord – cheminement piéton matérialisé depuis le trottoir



Étampes Bois Bourdon – bâti harmonisé, intégration paysagère qualitative, cheminements confortables et sécurisés



Angerville Artisans – stationnement cycles



Étampes Bonnevaux – cheminement glissant



Morigny-Champigny Rochettes – stationnement en sol Evergreen

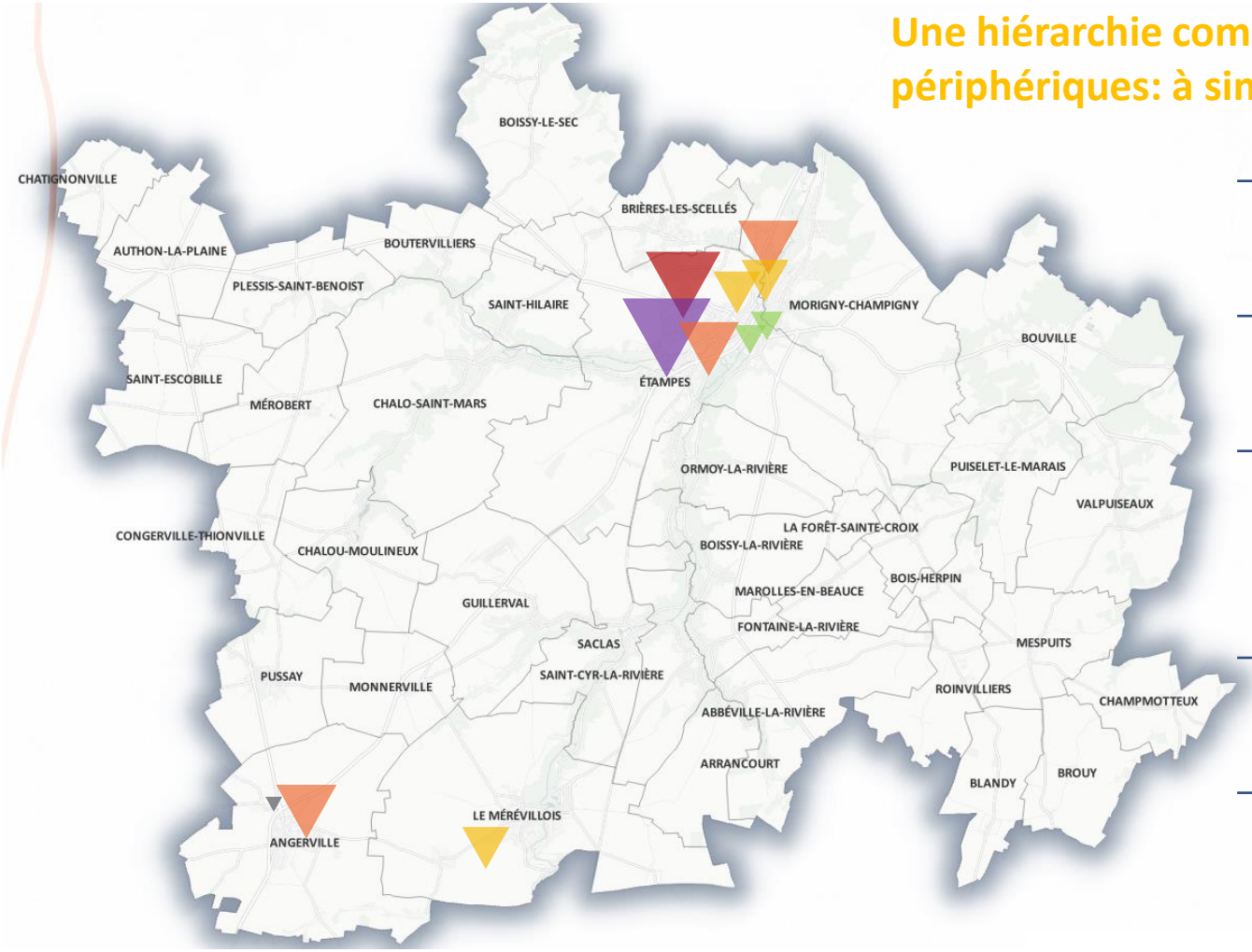


Le Mérévillois – parking minéral

Photos AID janvier 2025

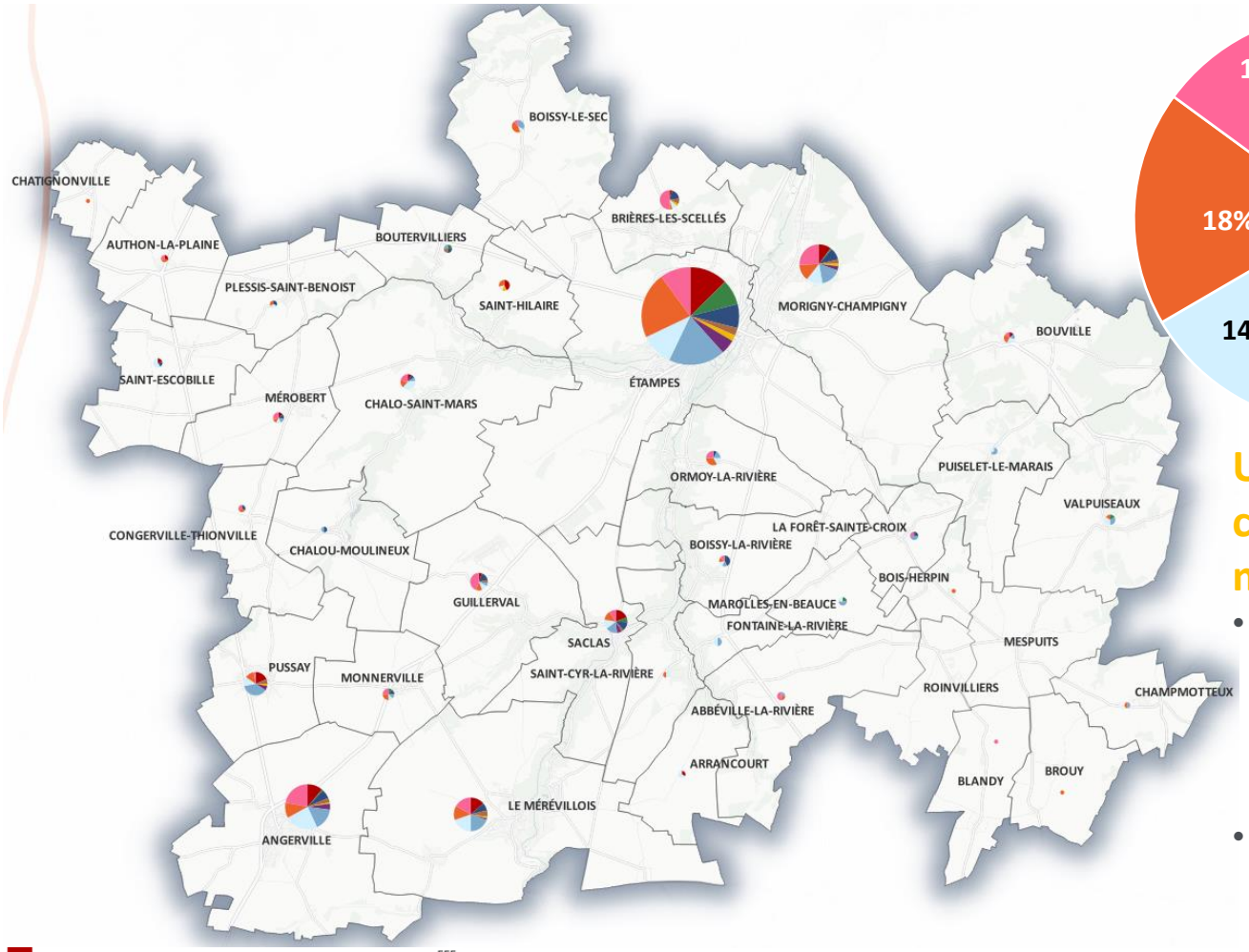
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Une hiérarchie complexe constatée des zones commerciales périphériques: à simplifier en vue du DAACL ?



Niveaux	Définition	ZCP correspondants
ZCP rayonnante	• Offre développée et diversifiée, répondant à des fréquences d'achats quotidiennes, hebdomadaires, occasionnelles, voire exceptionnelles • ZCP rayonnant au-delà du SCoT	• **Étampes *Plateau de Guinette***
ZCP structurante	• Offre moyennement développée et diversifiée, répondant à des fréquences d'achats quotidiennes, hebdomadaires, occasionnelles et exceptionnelles • ZCP rayonnant sur le SCoT	• **Étampes *Bois Bourdon***
ZCP relais	• Offre peu diversifiée pouvant potentiellement répondre à une fréquence d'achat quotidienne, hebdomadaire, occasionnelle lourde, voire occasionnelle légère ou exceptionnelle • ZCP rayonnant sur un bassin de vie ou sur des typologies d'achats particulières	• **Étampes *Bonnevaux*** • **Morigny-Champigny *Rochettes*** • **Angerville *Artisans***
ZCP proximité	• Offre peu développée répondant à une fréquence d'achat hebdomadaire, voire occasionnelle lourde • ZCP rayonnant sur un petit bassin de vie	• **Étampes *St-Michel Sud*** • **Étampes *St-Michel Nord*** • **Le Mérévillois *Route d'Angerville***
ZCP secondaire	• Offre peu développée répondant principalement à une fréquence d'achat occasionnelle, sans nécessairement compter une grande ou moyenne surface, partageant son espace avec des services, du commerce/artisanat automobile et de l'hôtellerie-restauration, et fléchée comme zone commerciale dans un PLU • ZCP rayonnant sur des typologies d'achats particulières	• **Étampes *Coquerive*** • **Étampes *Moulin des Fontaines***
Réserve foncière	ZCP prévue par un PLU comme zone à urbaniser à caractère commercial mais n'ayant accueilli aucune grande ou moyenne surface ni même une seule construction – *a fortiori volonté de reconsidérer la zone comme non commerciale*	• **Angerville *Dommerville Route de Dourdan***

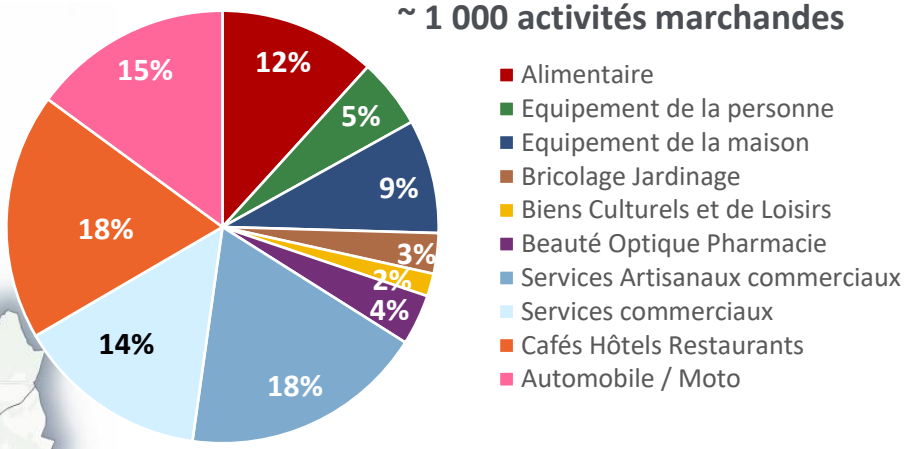
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Carte représentant le poids et la répartition des activités marchandes par commune (Sources : Stock des établissements – INSEE 2021)

** Taux de vitalité: Part du commerce de détail, des services artisanaux et de la restauration sur la totalité des activités marchandes*

~ 1 000 activités marchandes

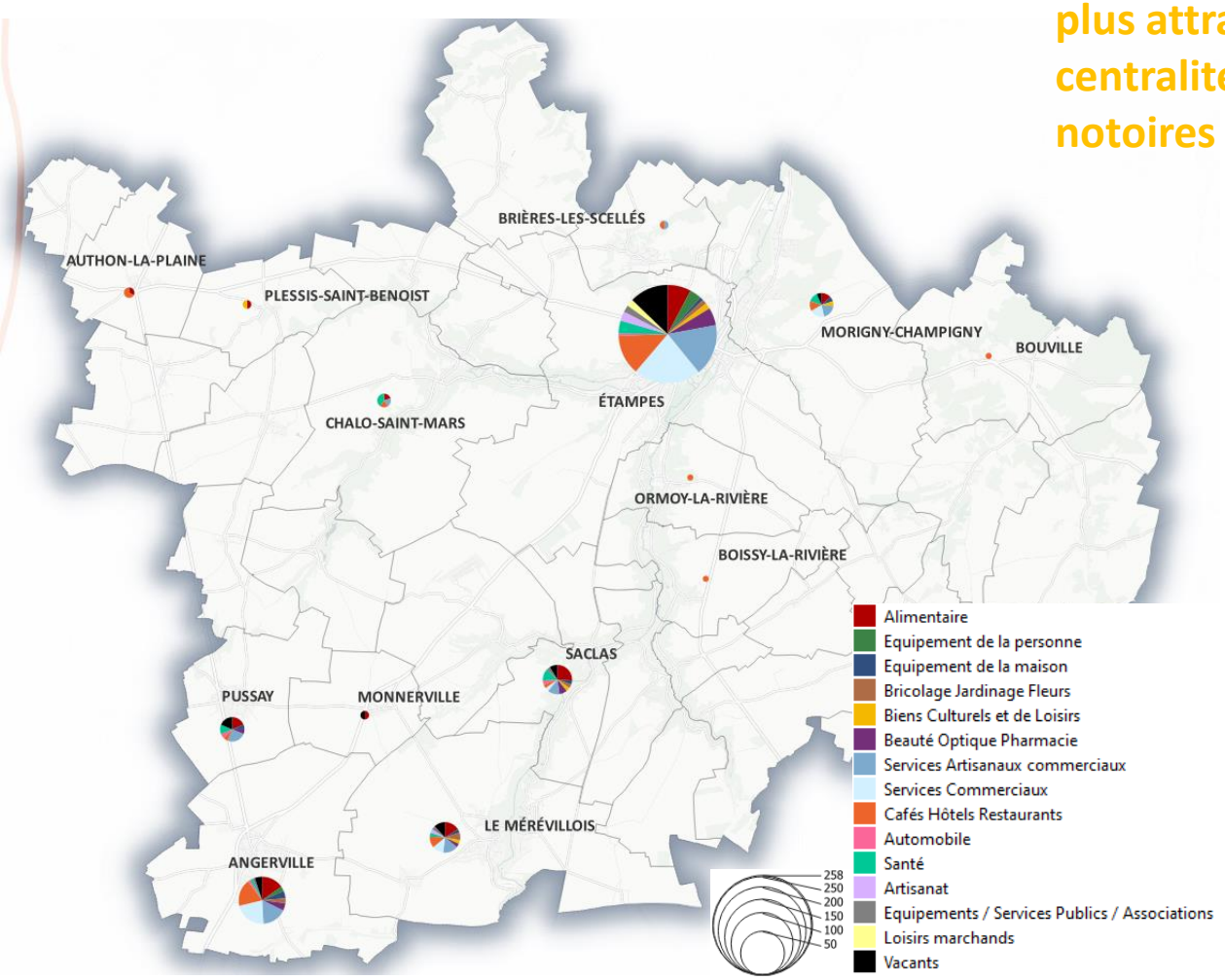


Une offre d'activités marchandes bien calibrée mais concentrée et moyennement attractive

- Près de 350 commerces de détail soit un taux de commercialité de 34%, en-deçà de la moyenne nationale (36%) mais largement supérieure aux 2 intercommunalités comparables de la grande couronne parisienne
- Un taux de vitalité* de 71%, sensiblement inférieur à la moyenne nationale (76) mais supérieur aux 2 intercommunalités comparables
- Une densité d'activités (19/1000 hab.) en phase avec les moyennes nationale et comparable
- Les 2/3 des activités sont logiquement concentrées à Étampes (53%) et Angerville (11%)
- ***22 communes sur 37 n'ont aucun commerce alimentaire et 2 communes n'ont pas d'activité***

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Une centralité majeure à la commerçante en difficulté et monofonctionnelle et une moyenne plus attractive, entourées d'un chapelet de centralités rurales modestes, dont les 2 plus notoires à l'offre très diversifiée



Carte représentant le poids et la répartition des locaux d'activités dans les principales centralités (Sources : Repérage AID janvier 2025)

- ***Malgré*** des politiques publiques de redynamisation comme ***Action Cœur de Ville, le centre-ville d'Étampes*** (258 cellules) ***semble encore fragilisé***. Si le taux de vacance est dans la moyenne nationale (13%), son ***attractivité*** est ***lésée par une forte présence de services et d'établissements de restauration rapide, avec un déficit notable de commerce de destination***.
- ***Angerville***, ***comme la majorité*** des centralités des communes incluses dans le dispositif ***Petites Villes de Demain***, dispose d'une offre d'une soixantaine de cellules, plutôt orientée sur la réponse aux besoins quotidiens et réguliers qu'occasionnels, mais présente une ***bonne diversité commerciale***, un poids notable et varié de la restauration et un ***très faible taux de vacance*** (5%), signe d'un certain ***dynamisme***
- ***Le Mérévillois et Saclas*** disposent de centralités plus compactes (25 cellules) mais à l'***offre commerciale de proximité très diversifiée et fournie***, apparaissant comme des pôles relais au sein de leurs petits bassins ruraux
- ***Pussay et Morigny-Champigny*** disposent de centralités plus modestes (15 cellules), à l'***offre incomplète de commerces et services du quotidien***
- Enfin, ***l'Étampois compte 8 micro-centralités*** (moins de 5 cellules), ***Chalo-Saint-Mars et Authon-la-Plaine disposant d'au moins un commerce alimentaire*** (respectivement boulangerie et épicerie), au contraire de Plessis-Saint-Benoist, Brières-les-Scellés, Ormoy-la-Rivière, Bouville, Boissy-la-Rivière et Monnerville

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Une vacance globalement contenue et une vitalité perfectible des centralités

NB: 7/8 centralités de moins de 5 cellules ont une vacance nulle et ainsi un taux de vitalité de 100%, sauf Chalo-Saint-Mars – ainsi ces micro-centralités disposent d'une offre pertinente d'activités de première nécessité et contributives à leur animation*

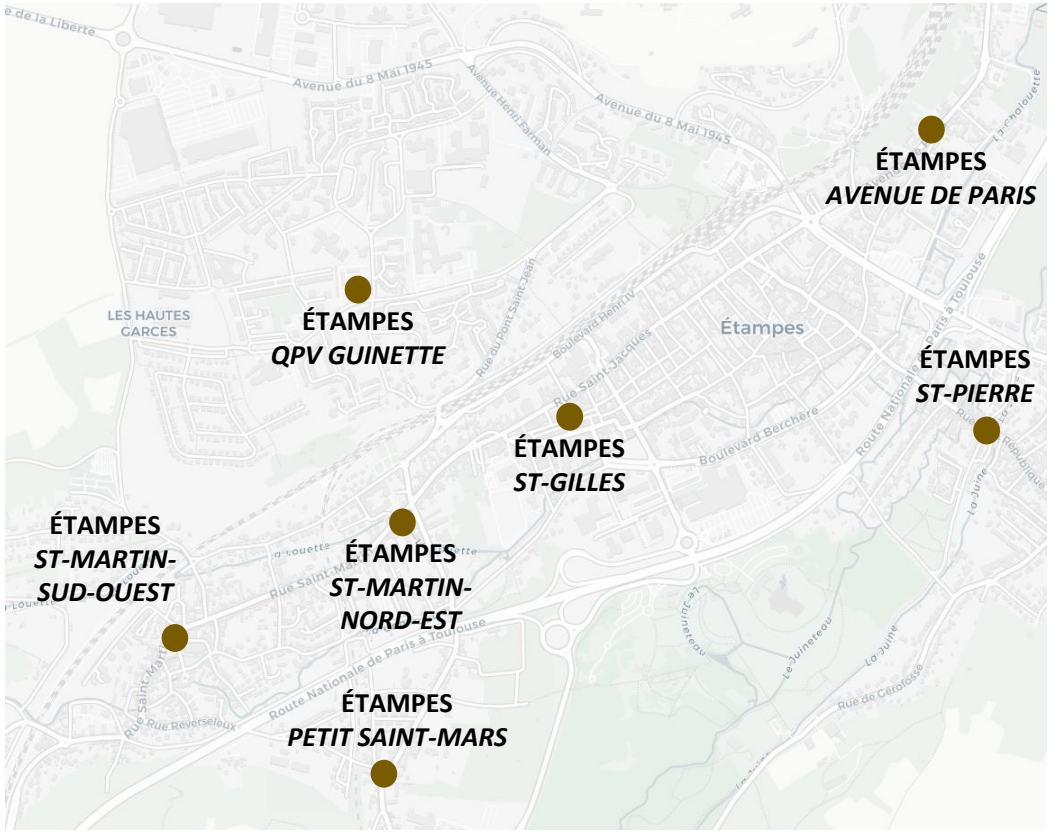
	Taux de vacance inférieur à 10%	*Taux de vacance entre 10 et 15%*	*Taux de vacance entre 15 et 20%*	*Taux de vacance supérieur à 20%*
- de 5 cellules	Chalo-Saint-Mars Authon-la-Plaine Plessis-Saint-Benoist Brières-les-Scellés Ormoy-la-Rivière Bouville Boissy-la-Rivière			Monnerville
10 à 30 cellules	Saclas Morigny-Champigny	Le Mérévillois	Pussay	
50 à 100 cellules	Angerville			
+ de 100 cellules		Étampes		

(Sources : Repérage AID janvier 2025)

	Taux de vitalité inférieur à 50%*	*Taux de vitalité entre 50 et 60%*	*Taux de vitalité entre 60 et 80 %*	*Taux de vitalité supérieur à 80%*
- de 5 activités			Chalo-Saint-Mars	Authon-la-Plaine Plessis-Saint-Benoist Brières-les-Scellés Ormoy-la-Rivière Bouville Boissy-la-Rivière Monnerville
10 à 30 activités			Le Mérévillois Saclas Pussay Morigny-Champigny	
30 à 100 activités			Angerville	
+ de 100 activités			Étampes	

** Taux de vitalité: Part du commerce de détail, des services artisanaux et de la restauration sur la totalité des activités marchandes – cet indicateur permet de mesurer l'attractivité d'une polarité commerciale, avec les activités les plus génératrices de flux, qu'elles soient de proximité ou de destination*

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Carte représentant les centralités de quartiers

Focus centralités de quartiers (1/2): Étampes - des pôles de proximité aux tailles et attractivités hétérogènes

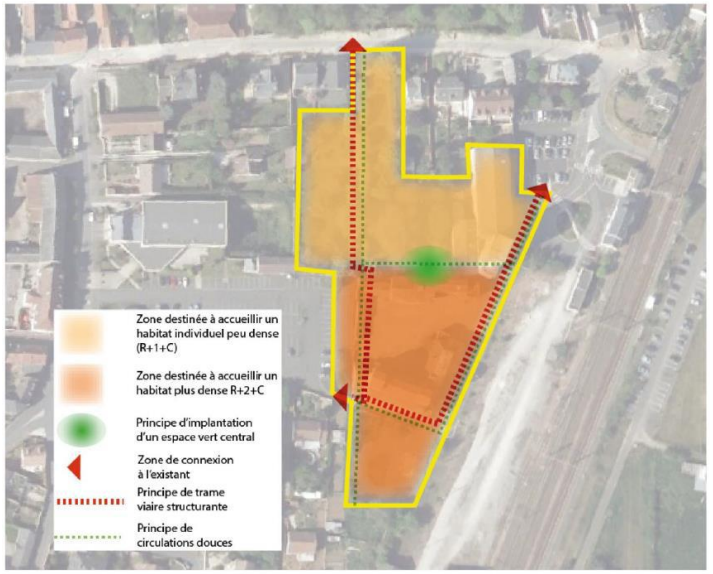
- Le quartier ***St-Gilles*** s'inscrit dans la ***continuité du centre-ville***, d'ailleurs ***intégré dans le périmètre ORT***: ***même si*** on y retrouve une ***offre relativement complète en commerces et services du quotidien***, notamment alimentaire (*boulangerie, boucherie, primeur, Picard et supérette Diagonal, pharmacies, coiffeurs, santé*) et une offre variée en ***restauration*** (*rapide, thématique du monde, bars-tabac*), son ***attractivité*** est ***lésée par les nombreux services***
- À ce dernier titre, ***l'avenue de Paris est particulièrement servicielle***, après avoir perdu sa boulangerie, son primeur et son restaurant
- Le ***quartier St-Martin dispose d'une offre du quotidien bien plus attractive*** (*au Sud-Ouest: boulangerie, épicerie, bars dont tabac, restauration, poste, coiffure*) ***mais*** avec sa ***pharmacie déconnectée*** au Nord-Est
- Le ***QPV Guinette*** dispose d'un petit centre commercial avec ***principalement de la restauration rapide***, à destination des lycéens, mais aussi une boulangerie, une boucherie et un bar-tabac
- Enfin, ***St-Pierre et Petit Saint-Mars disposent chacun d'une offre sommaire***, respectivement boulangerie, épicerie, tabac-presse et multiservices tabac-presse-épicerie-bar.

	Taux de vacance inférieur à 10%	*Taux de vacance entre 10 et 15%*	*Taux de vacance entre 15 et 20%*	*Taux de vacance supérieur à 20%*
- de 5 cellules	St-Martin Nord-Est St-Pierre Petit Saint-Mars			
10 à 15 cellules	QPV Guinette	St-Martin Sud-Ouest		Avenue de Paris
73 cellules	St-Gilles			

	Taux de vitalité inférieur à 50%	*Taux de vitalité entre 50 et 60%*	*Taux de vitalité entre 60 et 80 %*	*Taux de vitalité supérieur à 80%*
- de 5 activités			St-Martin Nord-Est	St-Pierre Petit Saint-Mars
5 à 10 activités	Avenue de Paris		St-Martin Sud-Ouest	QPV Guinette
67 activités		St-Gilles		

Sources : Repérage AID janvier 2025

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



OAP n°3 secteur de la Coopérative – PLU d'Angerville



OAP Route de Dourdan – PLU de Pussay

Focus centralités de quartiers (2/2): Angerville et Pussay, des projets à suivre

- À ***Angerville***, ***l'OAP n°3 du secteur de la Coopérative*** précise *« qu'au nord-est, le site donne directement sur la gare et son parking, ce qui en fait un **lieu privilégié** pour l'installation de logements mais aussi de **commerce de proximité** ou d'activité tertiaire mais pas d'activité artisanale »*. Des ***activités commerciales sont donc prévues*** ainsi que des bureaux: *« elles pourront s'installer sur l'ensemble de la zone constructible mais **préférentiellement aux abords de la gare** ».* Actuellement, le site est en chantier *(repérage AID janvier 2025)*, pour la réalisation de 107 logements et d'un square *(source: convention ORT).* ***Cependant***, ***la mixité fonctionnelle de la zone n'est plus d'actualité*** au regard d'un enjeu de favoriser l'activité commerciale du centre-bourg situé à seulement 5 min à pied *(source: entretien chef de projet PVD)*

- À ***Pussay, l'OAP Route de Dourdan*** prévoit dans sa programmation une ***mixité fonctionnelle***, avec notamment 3 ateliers d'artistes et *« **une petite surface commerciale** en continuité des logements collectifs en bordure de la rue de Dourdan »*. Actuellement, le site est en instance de travaux de reprise de clôture et de pose d'un portail coulissant métallique *(repérage AID janvier 2025)*

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Marché d'Étampes St-Gilles (sources: site web mairie d'Étampes)



Marché d'Angerville (sources: site web mairie d'Angerville)



Marché de Saclas (sources: site web mairie de Saclas)



Marché d'Ormoy-la-Rivière (sources: site web le Républicain)

Un commerce non-sédentaire au maillage réduit

- 7 marchés recensés sur le territoire, avec une offre qui vient compléter celle de l'offre sédentaire

- Des marchés qui s'organisent dans les 2 communes principales mais aussi dans la vallée de la Juine

- À Étampes, il y a 2 marchés par semaine, dans 2 quartiers différents:
  - Le samedi au centre-ville
  - Le mardi matin quartier St-Gilles
- À Angerville, le marché a lieu le mardi matin
- À Saclas, c'est le mercredi matin
- À Ormoy-la-Rivière, il s'agit d'un marché mensuel mis en place en 2022, ayant lieu le dimanche matin
- Enfin à Boissy-la-Rivière, un petit marché a été mis en place en 2018, ayant lieu le jeudi matin

- D'autres villages mettent en place des marchés ponctuels, notamment en période de Noël et l'été

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Un cadre urbain hétéroclite dans les centralités mais avec des requalifications en vue



Angerville Centre-Bourg – places centrales Tessier, Imbault et du Marché requalifiées: cheminements piétons confortables et sécurisés, accessibilité vélo renforcée (bandes cyclables matérialisées et barrières d'accroches), végétalisation, traitement de sol et paysager de qualité, stationnement désimperméabilisé et lettres géantes de la commune



Saclas Centre-Bourg – requalification ponctuelle devant 2 commerces récents et attractifs



Le Mérévillois Centre-Bourg – cheminement correct et présence de corbeilles



Pussay Centre-Bourg – mobilier urbain vieillissant



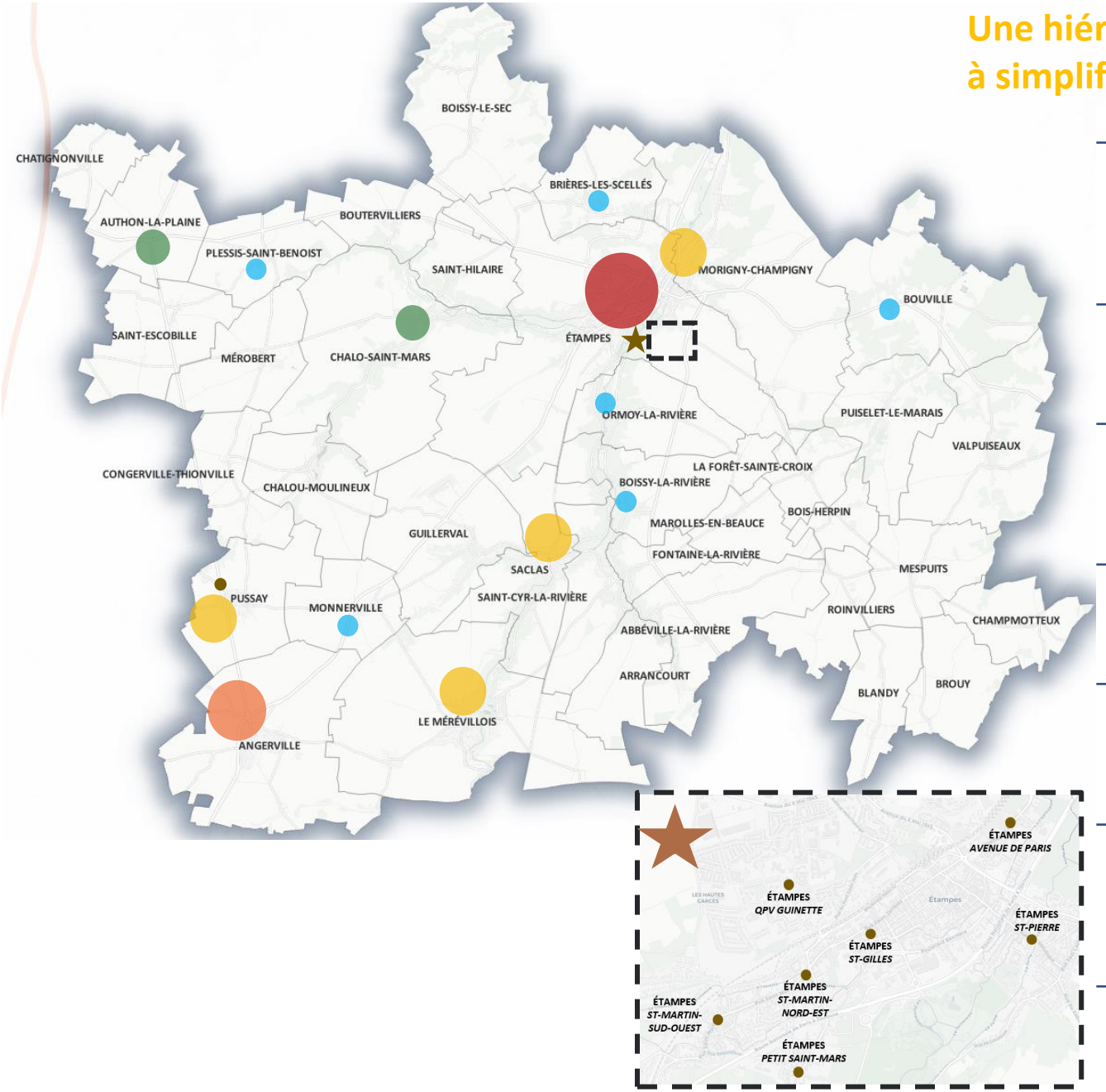
Étampes Centre-Ville – place principale de l'Hôtel de Ville très minérale et peu valorisée par le stationnement automobile mais projet de requalification + sentiment d'insécurité sur tout le centre-ville



Morigny-Champigny Centre-Bourg – trottoirs et voierie dégradés, présence de conteneurs sur le trottoir…mais travaux en cours de requalification des trottoirs, stationnements désimperméabilisés au sein du nouveau centre innovant et écologique

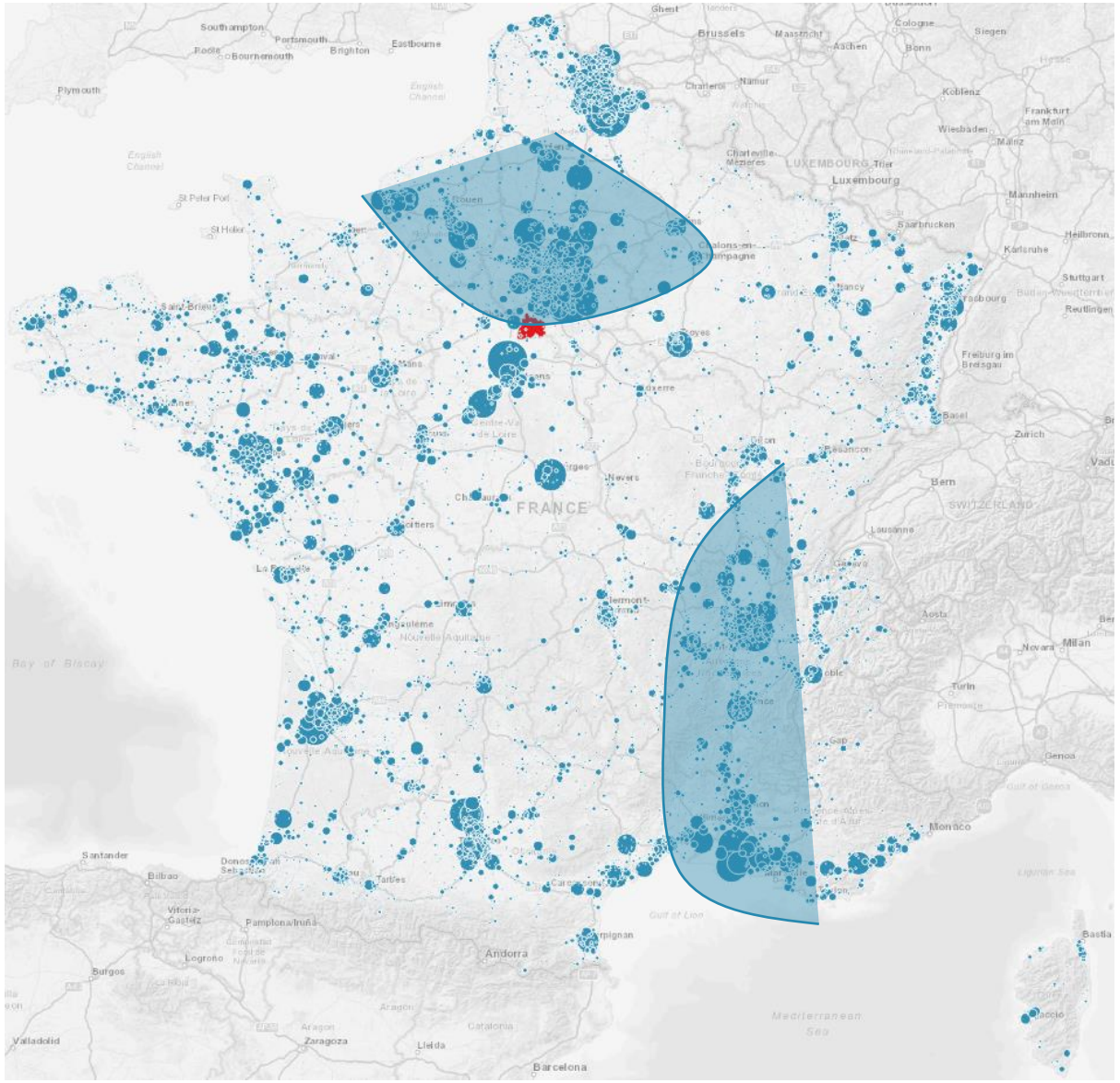
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Une hiérarchie étoffée constatée des centralités: à simplifier en vue du DAACL ?



Niveaux	Définition	Communes
Centralité rayonnante	• Offre commerciale diversifiée répondant à des besoins plutôt quotidiens et réguliers qu'occasionnels et exceptionnels • Plus de 250 activités marchandes dans le centre-ville, présentant une vocation principale de proximité, accessoirement de destination	• **Étampes**
Centralité relais	▪ Offre commerciale diversifiée répondant à des besoins plutôt quotidiens et réguliers qu'occasionnels ▪ Entre 50 et 70 activités marchandes dans le centre-bourg	• **Angerville**
Centralité de proximité	▪ Offre commerciale plus ou moins diversifiée répondant à des besoins du quotidien et réguliers, marginalement occasionnels ▪ Entre 10 et 30 activités marchandes dans le centre-bourg	• **Le Mérévillois** • **Saclas** • **Pussay** • **Morigny-Champigny**
Centralité de dépannage	▪ Offre répondant à des besoins du quotidien ▪ Moins de 5 activités marchandes dont au moins 1 alimentaire de première nécessité dans le centre-bourg	• **Chalo-Saint-Mars** • **Authon-la-Plaine**
Centralité de rencontre	Moins de 5 activités sans commerce alimentaire de première nécessité mais avec notamment de la restauration	• **Plessis-Saint-Benoist** • **Brières-les-Scellés** • **Ormoy-la-Rivière** • **Bouville** • **Boissy-la-Rivière** • **Monnerville**
Centralité de quartier	*Offre commerciale infra communale, plus ou moins diversifiée et développée, répondant à des besoins du quotidien et réguliers, marginalement occasionnels – dont quartier en projet**	• ***Étampes St-Gilles*** • ***Étampes Av. de Paris*** • ***Étampes St-Martin S/N*** • ***Étampes QPV Guinette*** • ***Étampes St-Pierre*** • ***Étampes Petit St-Mars*** • ***Pussay Rte Dourdan****

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Carte représentant le poids et la répartition des établissements logistiques
Sources: INSEE 2020

Un territoire très proche d'un des deux plus grands corridors logistiques français

L'activité logistique est dépendante de la dynamique démographique et du tissu économique local.
L'implantation des activités logistiques s'organise autour de plusieurs facteurs dont :

- La desserte d'un bassin de consommation,
- Un réseau d'implantations industrielles,
- Les principales portes d'entrée du territoire national (ports & aéroports internationaux),
- Les principaux axes autoroutiers.

Deux secteurs ont une forte vocation logistique à l'échelle nationale:

- La vallée du Rhône (Dijon <-> Marseille)
- Le Havre / Paris

L'Étampois est en limite du secteur parisien. Toutefois, au cœur du plateau de la Beauce, considéré historiquement comme le « grenier à blé de la France» et lieu de passages et d'échanges commerciaux, le territoire peut intéresser des acteurs logistiques, notamment agro-alimentaires.

	M² d'entrepôts construits sur 12 ans (2011-2022)	% des M² d'entrepôts construits sur la CAESE	M² de construction/an / 1000 habitants
FRANCE	38 millions de m²	0,02%	
IDF	6 375 151 m²	0,13%	206
ESSONNE	1 142 807 m²	7,4%	200
ÉTAMPOIS	8 484 m²		130

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Des enjeux substantiels en matière de développement logistique sur l'Étampois

L'Étampois est un territoire à enjeux substantiels en matière de développement logistique :

- Les activités logistiques sont liées à l'activité industrielle et aux besoins de la population locale (logistique endogène), par :
  - L'importation des matières premières,
  - L'exportation des produits finis sur le marché local, national et international.
- Il ne s'agit pas certes d'un territoire stratégique en matière d'implantation de grandes plates-formes logistiques servant à la logistique dite "exogène" au service de réseaux d'approvisionnement ou de distribution sur une vaste aire géographique mais il abrite des entrepôts à vocation locale du fait de sa position entre Paris et Orléans:

	Rayon de desserte	Taille de l'entrepôt	Critères de positionnement
Entrepôt de distribution européen	1000 à 1500 km	++++	Proximité d'un port : positionnement du barycentre des entrepôts régionaux
Plate-forme de groupage-éclatement	800 km	++ ou +++	Aux barycentres des sites de production et de distribution
Entrepôt à vocation régionale ou locale	200 km	+++	Fonction du réseau de magasins
Plate-forme de messagerie (hors hubs)	Département	++	Proximité d'une agglomération ou d'industriels dans certains cas
Plate-forme de distribution urbaine	50 km	+	Proximité d'une agglomération
Entrepôt de stockages avancé d'un industriel	de 10 à 1000 km	+	Proximité de l'industriel



Territoire proche d'un bassin de consommation majeur du territoire national

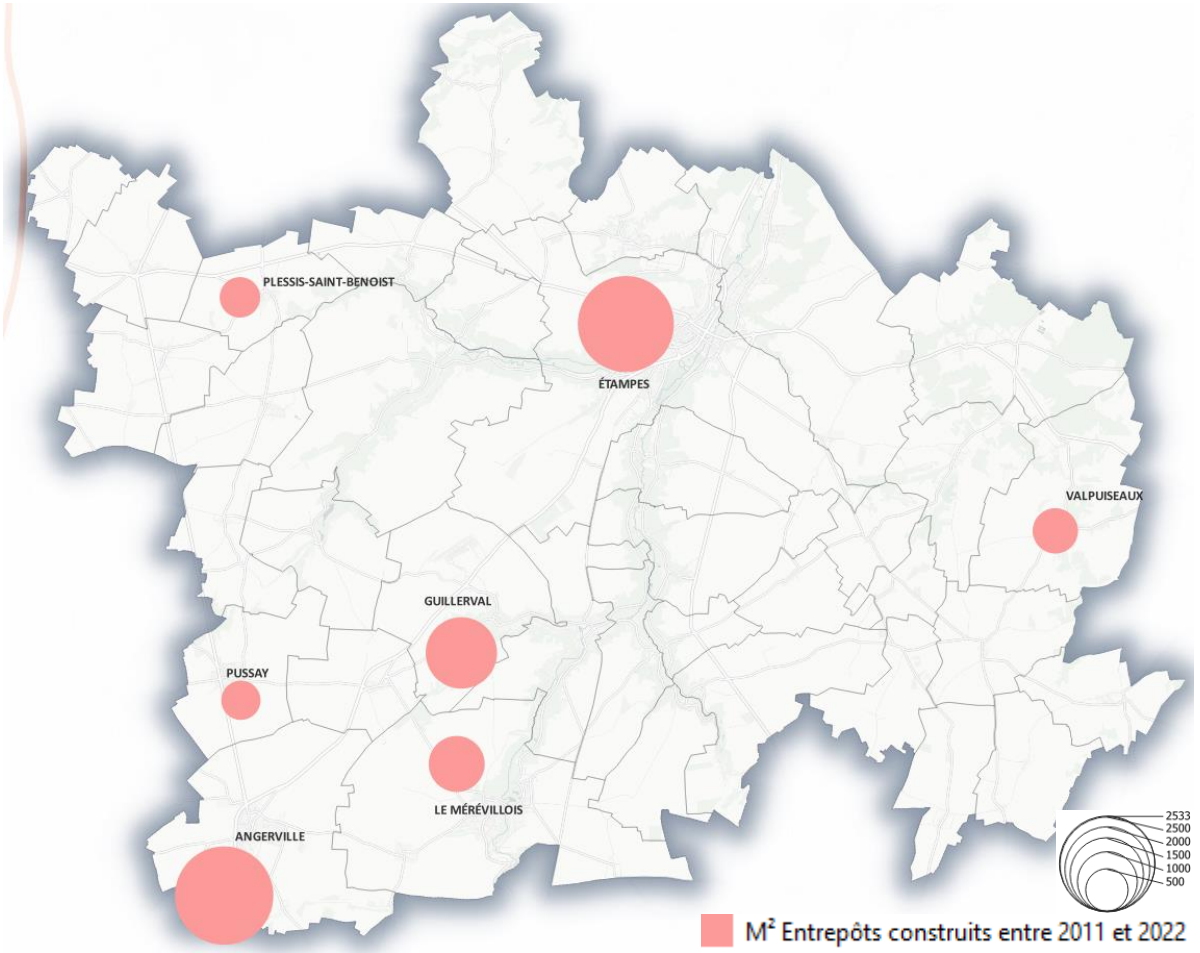
➔ Y compris pour la logistique commerciale

Territoire concerné par ce type d'entrepôt au regard de la demande locale et de son positionnement médian entre la capitale et une métropole régionale (Orléans)

➔ Industriels / secteur agricole (au plus près des lieux de production)

➔ Transporteurs (messagers / expressistes) qui approvisionnent les espaces urbains (activités économiques et habitants)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



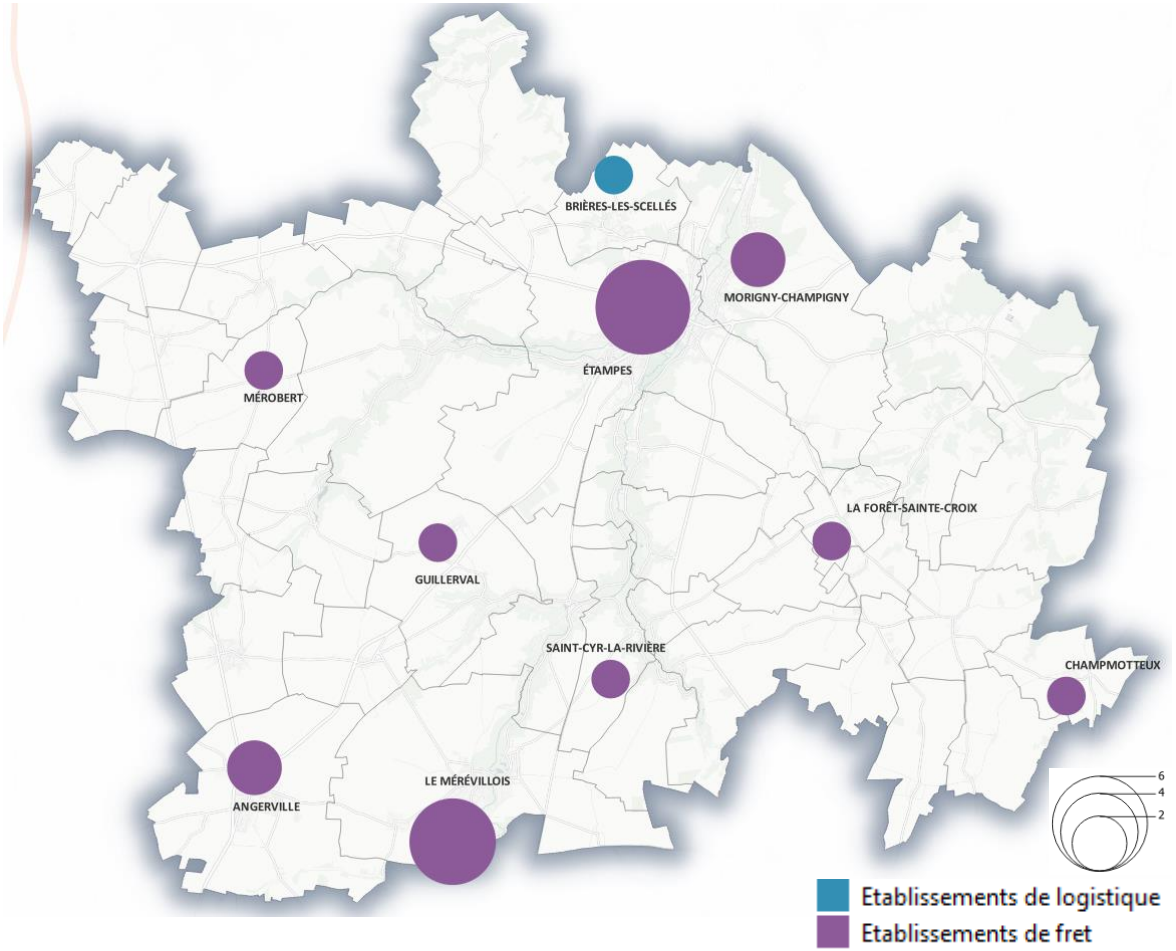
Sources: Sit@del 2023

Un développement logistique plutôt concentré sur les polarités économiques disposant de ZAE, hormis 2 exceptions

Commune	TOTAL Entrepôts (en m²)
Angerville	2 533
Le Mérévillois	822
Étampes	2 418
Guillerval	1 333
Plessis-Saint-Benoist	432
Pussay	406
Valpuiseaux	540

- Une activité plus importante à Angerville qu'à Étampes, signe du dynamisme du bourg dans son bassin de vie et à la croisée des routes, jouxtant notamment l'A10
- 2 communes sans ZAE qui ont vu se développer des petits entrepôts, Plessis-Saint-Benoist et Valpuiseaux

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Sources: INSEE 2020

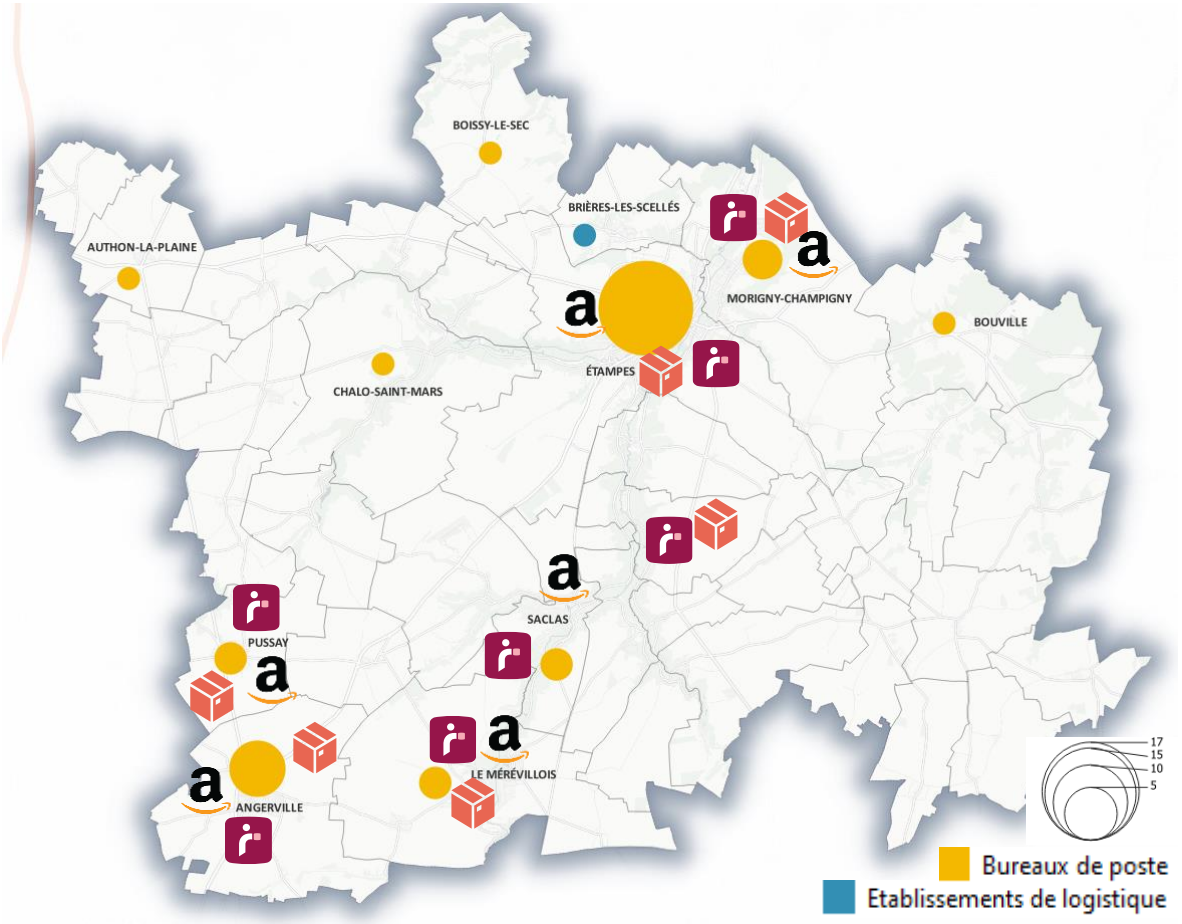
Une présence diffuse d'acteurs du transport de fret et un unique acteur logistique dans la ZAE majeure du territoire

Communes	Établissements logistiques	Établissements de transport de fret	Total général
Angerville	0	2	**2**
Brières-les-Scellés	1	0	**1**
Champmotteux	0	1	**1**
Étampes	0	6	**6**
La Forêt-Sainte-Croix	0	1	**1**
Guillerval	0	1	**1**
Le Mérévillois	0	5	**5**
Mérobert	0	1	**1**
Morigny-Champigny	0	2	**2**
Saint-Cyr-la-Rivière	0	1	**1**

- 21 établissements dont 20 pour les activités de transport de fret dont seulement 20% disposent de plus de 10 emplois
- Les acteurs de fret sont logiquement implantés préférentiellement le long des corridors majeurs de communication comme la N20 mais aussi dans la ZAE du Mérévillois ainsi que dans des villages.
- On note un fort regroupement d'acteurs historiques à Étampes et au Mérévillois une bonne moitié des acteurs

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Un maillage de la logistique de proximité conforme à l'armature urbaine



Amazon Locker & Counter

Mondial Relay

Relais Colis

Sources: La Poste, Open Data & INSEE 2020

LES PRINCIPAUX RÉSEAUX DE LIVRAISON ET DE RETRAITS COLIS (HORS LIVRAISON DIRECTE)

LA POSTE
colissimo
chronopost
dpd

10/37 communes desservies par le réseau de distribution de proximité du Groupe La Poste

amazon locker
amazon hub Counter

6/37 communes desservies par Amazon

MONDIAL RELAY

7/37 communes desservies par Mondial Relay

relais colis STANDARD
relais colis EXPRESS
relais colis RETOUR
relais colis MAX
relais colis HOME +
relais colis DRIVE

6/37 communes desservies par Relais Colis

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Constats

Points forts :

- Un territoire modérément concurrencé
- Un territoire plutôt bien doté en équipements commerciaux (grandes et moyennes surfaces)
- Des autorisations de grandes et moyennes surfaces parcimonieuses et peu fréquentes
- Quelques réserves identifiées dans les zones commerciales périphériques
- Un cadre urbain plutôt qualitatif dans les zones commerciales périphériques
- Une offre d'activités marchandes bien calibrée
- Des centres-bourgs d'Angerville, Le Mérévillois et Saclas plutôt attractifs, à l'offre de proximité très diversifiée et fournie
- Une vacance globalement contenue dans les centralités
- Des centralités de quartiers plus ou moins étoffées à Étampes et en devenir à Pussay
- Un soutien à la commercialité par les dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain
- Une présence diffuse d'acteurs du transport de fret et un unique acteur logistique dans la ZAE majeure du territoire
- Un maillage de la logistique de proximité conforme à l'armature urbaine

Points de vigilance :

- Le renforcement de l'attractivité et du rayonnement des pôles commerciaux concurrentiels
- Le renforcement des achats sur Internet
- Une marge de progression vers plus de sobriété foncière dans les zones commerciales périphériques
- Une offre d'activités marchandes concentrée et moyennement attractive
- Un centre-ville d'Étampes peu attractif
- Des loyers commerciaux excessifs dans le centre-ville d'Étampes
- Une vitalité perfectible des centralités
- Un commerce non-sédentaire au maillage réduit
- Un cadre urbain hétéroclite dans les centralités mais avec des requalifications en vue
- Un territoire très proche d'un des deux plus grands corridors logistiques français, avec des enjeux substantiels en matière de développement logistique

Enjeux

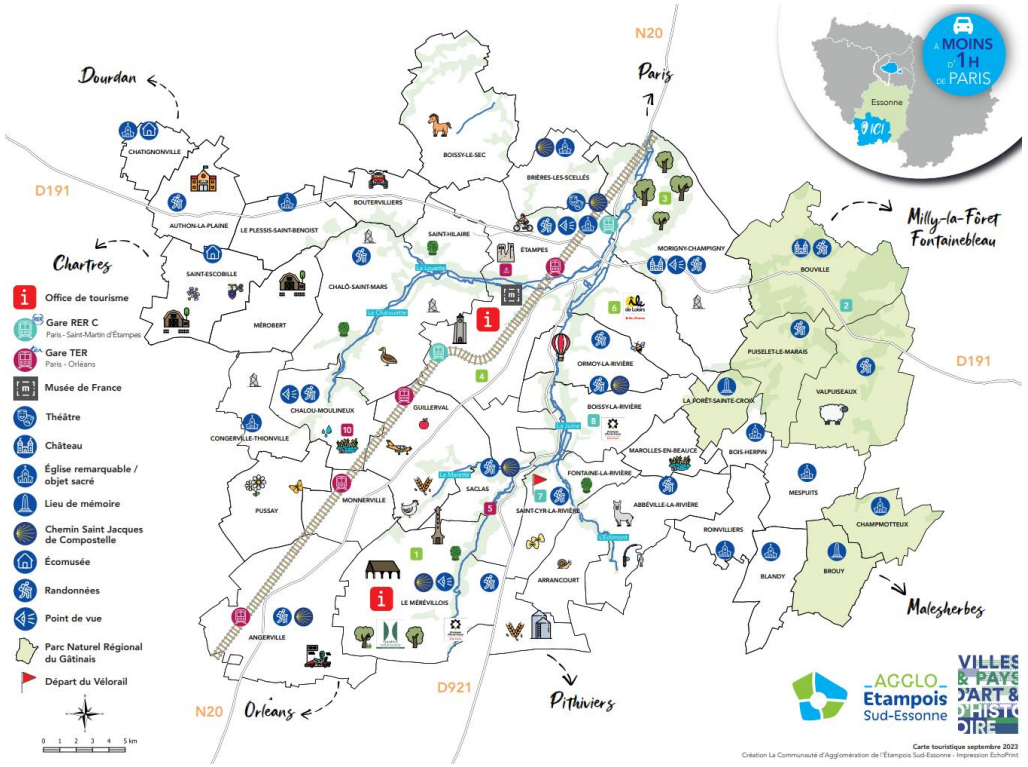
- Redynamiser les centralités notamment celle d'Étampes, en soutenant et favorisant l'installation de commerces de proximité
- Limiter le développement commercial dans les zones périphériques
- Maîtriser le développement de la logistique commerciale

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

07 Activités économiques

Tourisme

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Carte représentant la localisation des points d'intérêts touristiques (Source: CAESE)

Des atouts patrimoniaux et naturels nombreux et bien répartis à travers ce Pays d'Art et d'Histoire situé à 1h de Paris

L'Étampois Sud-Essonne se positionne comme un territoire attractif, alliant patrimoine, nature, et développement durable, à proximité de la région parisienne:

- ***Situation géographique stratégique*** : Situé au sud-ouest du département de l'Essonne, il bénéficie d'une proximité avec Paris, tout en conservant un caractère rural et préservé. Il est structuré autour de la vallée de la Juine, entre le plateau de la Beauce et le Gâtinais, offrant une diversité de paysages.

- ***Accessibilité et connectivité*** :Le territoire est bien desservi par des axes routiers (RN20, RD191) et par le RER C, facilitant les déplacements. Cette accessibilité constitue un atout pour le développement touristique

- ***Patrimoine culturel et naturel***: Le territoire se distingue par son riche patrimoine historique et des sites naturels remarquables: si la ville d'Étampes fait partie du réseau des villes royales depuis 2002 et labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 2006, c'est à l'ensemble de l'Étampois que ce label a été étendu en 2014.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Source: CAESE

Une diversité notoire de points d'intérêts touristiques

- ***Patrimoniaux:***
  - Châteaux et belles demeures, notamment le domaine départemental du Château de Méréville mais aussi le Château de Farcheville à Bouville
  - Bâtiments typiques de l'architecture des 19e et 20e siècles, comme le théâtre intercommunal d'Étampes
  - Édifices singuliers comme la Tour Guinette et les vestiges du passé minotier en bords de Chalouette à Étampes, le viaduc de Saclas, la Halle au Cresson au Mérévillois voire l'Auberge de Jeunesse à Boissy-la-Rivière (1ère en France)
  - Églises et patrimoine sacré
  - Monuments aux morts
  - Moulins et lavoirs
  - Étape du Chemin de Compostelle
- ***Naturels:***
  - Rivières et vallées de la Juine, Chalouette, Louette, Éclimont et Marette, plateau céréalier de la Beauce
  - Cressonnières au Mérévillois, capitale française du cresson
  - Forêt de la Barre à Morigny-Champigny
  - Source Sainte-Apolline à Chalou-Moulineux
  - Parc Naturel Régional du Gâtinais (6 communes)
- ***Ludiques, sportifs et culturels:***
  - Vélorail de la Juine à St-Cyr-la-Rivière
  - Circuit international de kart à Angerville
  - Île des Loisirs avec activités de plein air à Étampes
  - Activités équestres, pêche
  - Activités aériennes (avion, montgolfière, ULM)
  - Activités culturelles (musée, théâtre et cinémas à Étampes, centre culturel au Mérévillois)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

	INDIVIDUELS		GROUPES	
	Nombre de visites	Nombre de visiteurs	Nombre de visites	Nombre de visiteurs
2020	40	341	9	134
2021	61	337	16	692
2022	68	573	38	792
2023	62	907	30	702
2024	73	699	41	933

	VISITEURS	
	OFFICE TOURISME ÉTAMPES	OFFICE TOURISME LE MÉRÉVILLOIS
2022	2 593	593
2023	2 964	1 304
2024	3 814	994

Sources: CAESE

> ÉVOLUTION MENSUELLE DES EXCURSIONS FRANÇAISES

	2023	VAR 23/22
Janvier	161 400	+5,5 %
Février	153 200	-7,0 %
Mars	165 700	-18,9 %
Avril	198 700	-10,5 %
Mai	218 800	-23,0 %
Juin	204 500	-23,0 %
Juillet	193 000	-33,3 %
Août	178 900	-29,7 %
Septembre	193 900	-15,7 %
Octobre	180 800	-3,9 %
Novembre	161 200	-3,6 %
Décembre	191 500	+13,7 %

Excursions : 2,2 millions (85 % du total)

Mois le plus fréquenté : Mai

Baisse de 15 % du niveau d'excursions

Recul important entre mai et août

> ÉVOLUTION MENSUELLE DES EXCURSIONS ÉTRANGÈRES

	2023	VAR 23/22
Janvier	28 000	+11,7 %
Février	25 800	+5,7 %
Mars	32 600	-2,4 %
Avril	34 300	+3,1 %
Mai	37 700	-20,4 %
Juin	33 400	-30,8 %
Juillet	38 300	-34,9 %
Août	37 600	-48,6 %
Septembre	38 400	-10,7 %
Octobre	33 200	-1,6 %
Novembre	28 800	+0,2 %
Décembre	34 000	+13,9 %

Excursions : 402 100 (15 % du total)

Mois les plus fréquentés : Mai, juillet, août, septembre

Baisse de 16 % du niveau d'excursions

Recul important entre juin et août

Sources: Flux vision 2023 via CAESE

Des modalités variées d'exploration, une fréquentation en progression constante malgré une baisse des excursionnistes

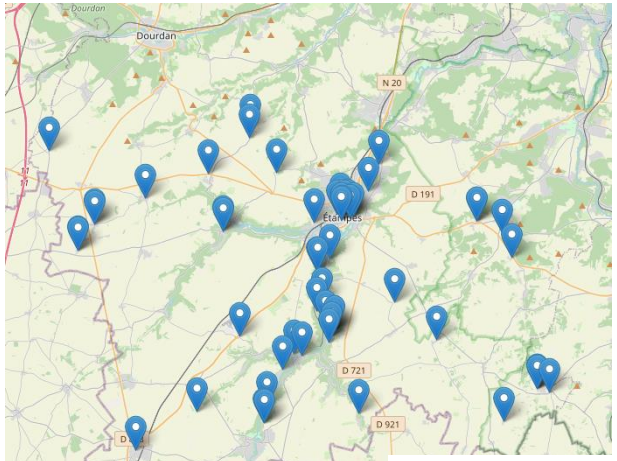
- ***Visites guidées,*** notamment Domaine départemental du Château de Méréville, Domaine de Jeurre à Morigny-Champigny, Château de Farcheville à Bouville, les jardins de Bressault à Étampes et avec le Vélorail

- ***Circuits découvertes:***
  - En voiture: églises, moulins, lavoirs, châteaux, belles demeures, bâtiments typiques de l'architecture des 19e et 20e siècles, monuments aux morts
  - À pied: domaine de Méréville, Étampes centre-ville et bords de rivières, Rallye des explorateurs à Étampes pour découvrir de manière ludique en famille 8 quartiers de la ville

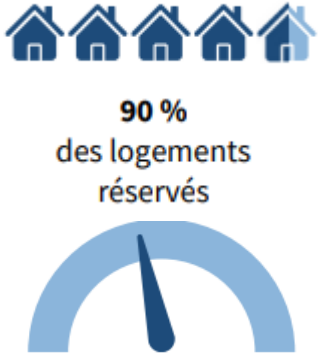
- ***Randonnées:***
  - À pied: sentier des plateaux, Artondu-Vauvert, les Grès, les Croubis, les Blandards, vallées de la Marette, de la Chalouette, de la Louette, des Monts à Valpuiseaux, Mérévillois
  - À pied / À vélo: Pays du Cresson de Fontaine, étape de Compostelle
  - À vélo: vallée de la Juine, entre Juine et Chalouette

- ***6 packs d'expériences personnalisées (idées de séjours):***
  - Patrimoine et tradition
  - Virée insolite et champêtre
  - À la ferme
  - Aventure
  - En famille
  - Escapade en amoureux

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Source: CAESE



Sources: Essonne Tourisme 2023

Un nombre d'hébergements variés et conséquents accueillant une clientèle de plus en plus nombreuse, notamment étrangère

NOMBRES D'ÉTOILES	HÔTELS	CAMPINGS	CHAMBRES D'HÔTES	MEUBLÉS ET GÎTES	INSOLITES
*			1		
**	1			3	
***	4	1	5	9	
****	1			2	
*****					
NC			8	16	4
TOTAL	**5**	**1**	**14**	**30**	**4**
CHAMBRES	**218**	**150**	**112**	**87**	**6**

Source: CAESE

- 240 meublés de tourisme répertoriés par Airdna
- 891 résidences secondaires soit 3,5% des logements *(sources: INSEE 2021)*
- 1 seule aire de camping-cars
- Densité hôtelière:

	HÔTELS / 1 000 HAB.	CHAMBRES / 1 000 HAB.
ÉTAMPOIS	0,09	3,92
ESSONNE	0,07	5,15

Sources: CAESE / INSEE 2025

> ÉVOLUTION MENSUELLE DES NUITÉES TOURISTIQUES FRANÇAISES

	2023	VAR 23/22
Janvier	28 200	+2,1 %
Février	28 800	+4,3 %
Mars	32 800	+2,8 %
Avril	46 800	+26,5 %
Mai	40 500	-12,8 %
Juin	42 400	+5,0 %
Juillet	52 200	-3,4 %
Août	44 900	-14,8 %
Septembre	43 200	+6,0 %
Octobre	36 300	-2,4 %
Novembre	31 200	-1,3 %
Décembre	58 300	+2,3 %

Nuitées : 485 500 (55 % du total)
Durée moyenne de séjour : 1,9 jour
Mois le plus fréquenté : Décembre
Stabilité des nuitées (+0,3 %)
Durée moyenne de séjour similaire
Saisonnalité moins marquée en été

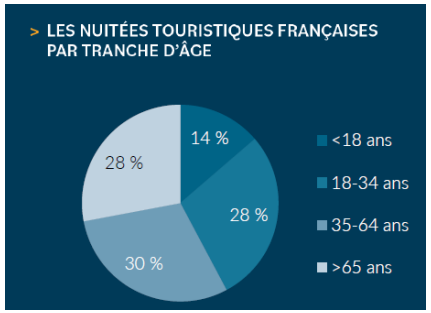
> ÉVOLUTION MENSUELLE DES NUITÉES TOURISTIQUES ÉTRANGÈRES

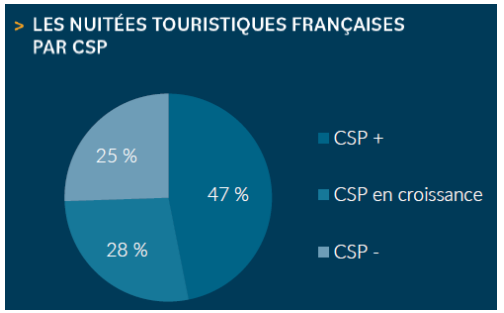
	2023	VAR 23/22
Janvier	27 400	+7,0 %
Février	23 300	+13,2 %
Mars	27 800	-6,7 %
Avril	29 500	+52,1 %
Mai	31 000	+1,0 %
Juin	35 200	+17,0 %
Juillet	47 900	+24,4 %
Août	42 200	-2,2 %
Septembre	37 300	+6,7 %
Octobre	36 900	-2,8 %
Novembre	30 000	+7,1 %
Décembre	33 600	-1,2 %

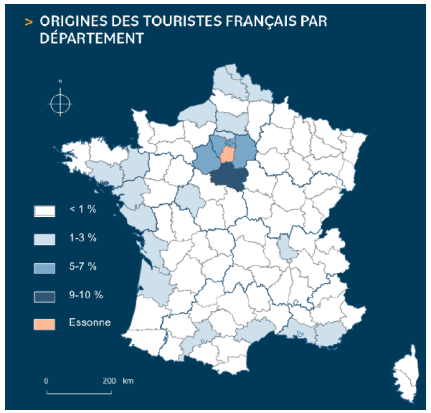
Nuitées : 402 000 (45 % du total)
Durée moyenne de séjour : 2,3 jours
Mois le plus fréquenté : Juillet
Hausse de 8 % des nuitées
Durée moyenne de séjour similaire
Belle progression en mai, juin et juillet

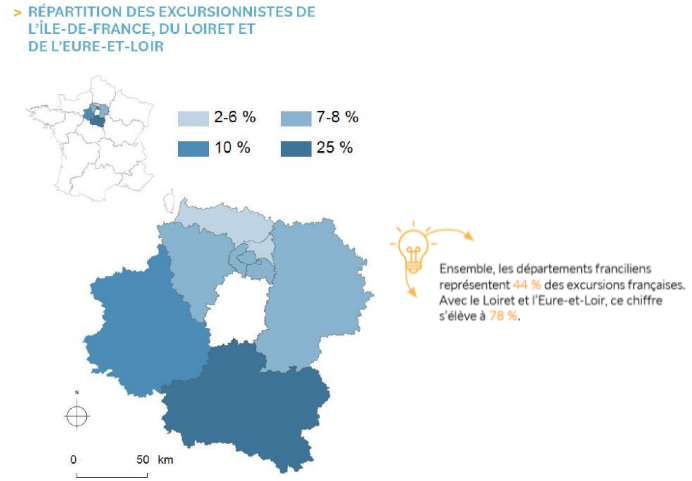
Sources: Flux vision 2023 via CAESE

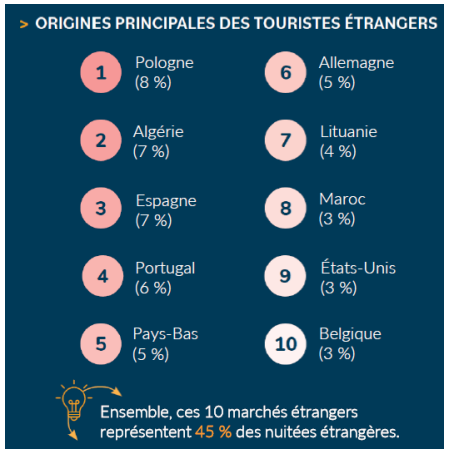
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

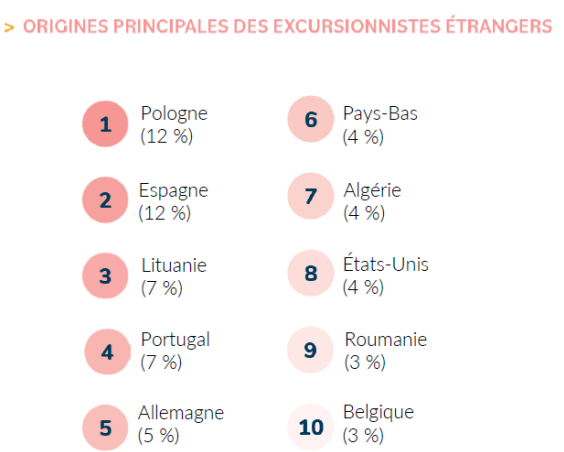












Une clientèle majoritairement excursionniste à fort pouvoir d'achat et un renforcement en cours des actions de valorisation

Actions opérationnelles listées dans le projet de territoire de la CAESE:

1. Ouverture du pôle patrimonial et muséal communautaire
dans le centre-ville d'Étampes programmée en 2027

2. Renforcement de la programmation et de la diffusion culturelle itinérante

3. Montage et commercialisation de produits touristiques

4. Restauration du patrimoine historique en partenariat avec la ville d'Étampes et la Direction Régionale des Actions Culturelles (Bibliothèque Diane de Poitiers, théâtre intercommunal, musée intercommunal, chapelle de l'Hôtel-Dieu)

Sources: Flux vision 2023 via CAESE

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Constats

Points forts :

- Des atouts patrimoniaux et naturels nombreux et bien répartis à travers ce Pays d'Art et d'Histoire situé à 1h de Paris
- Une diversité notoire de points d'intérêts touristiques
- Des modalités variées d'exploration
- Une fréquentation en progression constante
- Un nombre d'hébergements variés et conséquents
- Une clientèle de plus en plus nombreuse, notamment étrangère
- Une clientèle à fort pouvoir d'achat
- Un renforcement en cours des actions de valorisation
- Un potentiel de développement du tourisme d'affaires

Points de vigilance :

- Une clientèle majoritairement excursionniste même si en baisse
- Le renforcement de l'attractivité touristique des territoires voisins

Enjeux

- Valoriser les atouts touristiques, en cherchant à développer les nuitées sur le territoire
- Préserver le patrimoine (bâti et naturel)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

07 Activités économiques

Projets des SCoT limitrophes (PAS / DOO), *sauf Cœur de Beauce (données indisponibles, en cours de révision) et Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (en cours de révision, diagnostic, ancien SCoT 2011)*

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Entre Juine et Renarde (en cours de révision, PAS)

- Dynamiser les zones d'activités existantes
- Valoriser les ressources locales et accompagner les entreprises

Val d'Essonne (en cours d'approbation, DOO)

- Soutenir l'activité agricole et la filière agro-alimentaire, appuyer et promouvoir les circuits-courts de proximité
- Maintenir le tissu artisanal
- Optimiser les ZAE existantes
- Proposer une offre d'accueil économique structurée et diversifiée pour encourager l'accueil de nouvelles entreprises (ZAE majeures, intermédiaires et locales) en leur conférant des vocations
- Estimation à 38ha des besoins fonciers pour les 20 prochaines années dont 23 ha à Mennecy Montvrain III

Sud Yvelines (en cours d'approbation, PAS seulement en ligne)

- Prolonger la dynamique technopolitaine ouest francilienne, avec des projets inscrits au SDRIF-E:
- ***Les Essarts le Roi :*** *extension et requalification du secteur Gros Chêne (2 demi-pastilles de 10 ha), et requalification ZAE de l'Aqueduc ;*
- ***Le Perray en Yvelines :*** *extension et requalification ZAE du Chemin Vert (1 demi-pastille de 10 ha) ;*
- ***Rambouillet :*** *ZAE secteur RN10-voie ferrée (SITREVA) sur 5 ha ;*
- ***Gazeran :*** *ZAC Bel-Air-la-Forêt tranches 3 et 4 (1 pastille de 25 ha et 2 demi-pastilles de 10 ha chacune, soit 45 ha) ;*
- ***Ablis :*** *Extension et requalification Ablis Nord II (1 pastille de 25 ha et une demi-pastille de 10 ha), requalification Ablis ouest ;*
- ***Saint Arnoult en Yvelines :*** *extension secteur « La Fosse aux Chevaux » (une demie-pastille de 10 ha) ;*
- ***Allainville-aux-Bois / Boinville le Gaillard***
- Développer l'économie avec la ressource forestière

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Entre Juine et Renarde (en cours de révision, PAS, pas d'indication)

Val d'Essonne (en cours d'approbation, DOO)

- Maintenir l'appareil commercial en lien avec l'armature territoriale (centralités et SIP majeurs, secondaire, de bassin et centralités d'hyper-proximité)
- Maintenir et renforcer le commerce de proximité dans les centralités et le concentrer dans les majeures et secondaires, et en évitant son développement dans les SIP
- Sectoriser le commerce d'importance en le permettant dans les centralités majeures et secondaires et en le favorisant dans les SIP
- Flécher l'accueil logistique d'importance (> 1000 m²) dans les ZAE Montvrain III et les Casernes et encadrer la logistique de proximité dans les autres ZAE

Sud Yvelines (en cours d'approbation, PAS seulement en ligne)

- Développer une offre commerciale adaptée
- Complémentarité centralités et périphéries
- Armature commerciale structurée autour du pôle principal Rambouillet et des pôles d'appui de Perray-en-Yvelines, St-Arnoult-en-Yvelines, Ablis, Les-Essarts-le-Roi et Gazeran

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Entre Juine et Renarde (en cours de révision, PAS)

- Préserver les bâtiments historiques et les paysages emblématiques
- Promouvoir le patrimoine naturel et architectural comme atout touristique

Val d'Essonne (en cours d'approbation, DOO)

- Promouvoir un tourisme durable pour tous
- Identifier et protéger les éléments de patrimoine et les paysages à préserver
- Développer un tourisme d'itinérance douce
- Développer l'hébergement touristique de qualité en lien avec les infrastructures d'itinérance

Sud Yvelines (en cours d'approbation, PAS seulement en ligne)

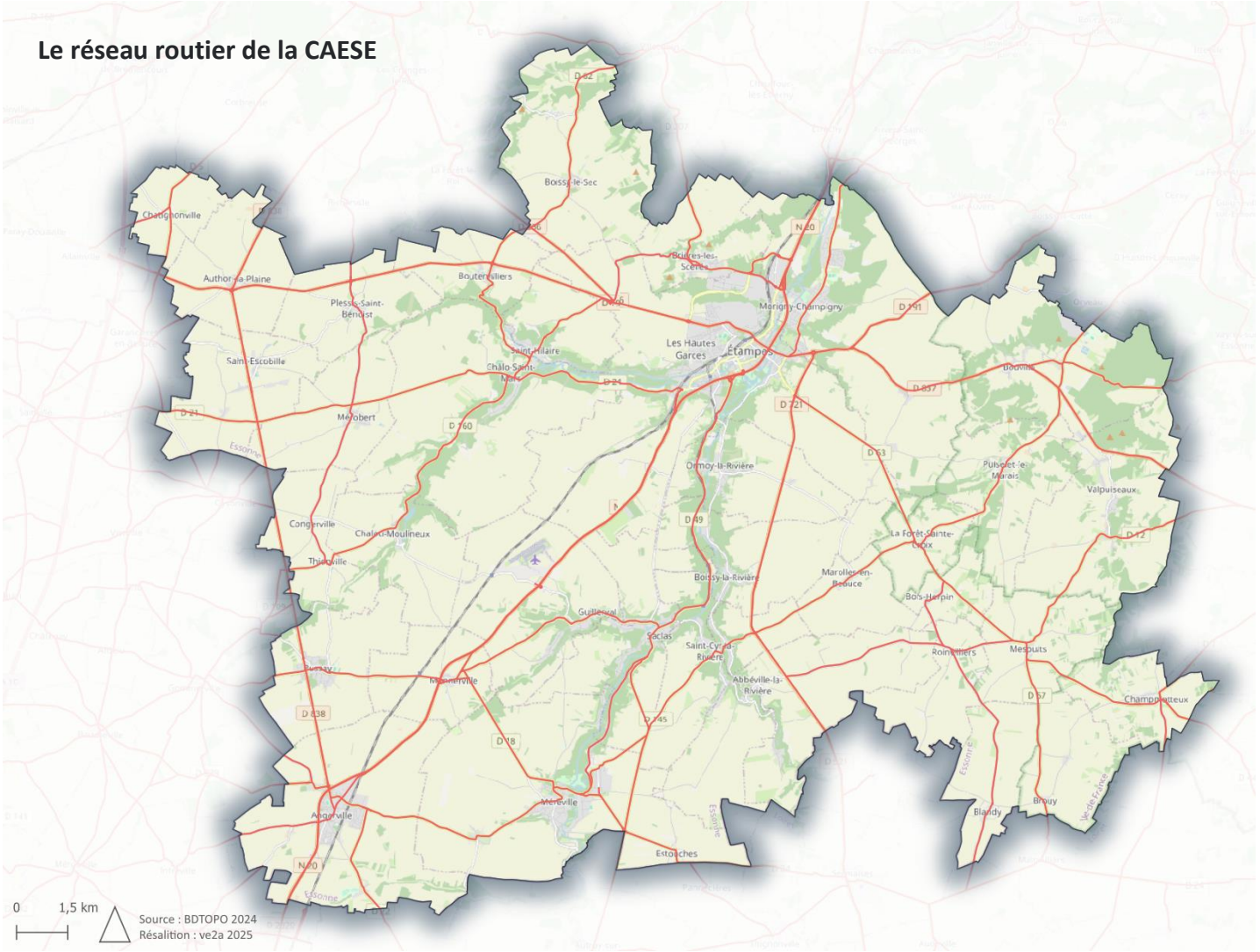
- Favoriser un tourisme durable et environnemental
- Développer l'agrotourisme
- Les projets à vocation touristique notamment portés par le SCoT sont :
- ***La valorisation des circuits touristiques :*** *Réserve Naturelle des Etangs et Rigoles d'Yveline, chemins de promenade et de randonnée, parcours de mise en valeur du patrimoine vernaculaire, etc.*
- ***La diversification des activités en lien avec la valorisation des patrimoines naturel et bâti :*** *châteaux, abbaye des Vaux de Cernay, Base de Loisirs, Espace Rambouillet, Hippodrome, Ferme de Morsang, activités hippiques (haras et centres équestres), grands domaines d'hébergement touristiques et d'affaires, ou à visée de loisirs ou pédagogiques, etc.*

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

08 Transport et Mobilité

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Le réseau routier de la CAESE



Un maillage structuré et structurant

Le territoire dispose d'un maillage routier permettant une bonne connexion entre les communes et avec les territoires périphériques.

Plusieurs axes structurent particulièrement le territoire :

- La Nationale 20, véritable colonne vertébrale traversant le territoire du Nord au Sud et irrigant notamment Angerville, Etampes et Morigny-Champigny ;
- La RD191, d'Authon-la-Plaine à Etampes, poursuivie par la RD837 en direction de Fontainebleau et irrigant la partie Nord-Est du territoire ;
- La RD838 d'Angerville à Authon-la-Plaine structurant ainsi l'Ouest du territoire ;
- La RD721 d'Etampes en direction de Sermaises permettant d'irriguer la partie centrale du territoire vers le Loiret ;
- La RD836 d'Etampes en direction de Dourdan ;
- La RD191 d'Etampes en direction de Ballancourt-sur-Essonne.

Ce réseau est ensuite complété par un ensemble de voies départementales et communales permettant de connecter l'ensemble des communes au réseau primaire.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Des flux routiers importants

Ce réseau routier enregistre d'importants flux quotidiens au regard des nombreux navetteurs domicile-travail enregistrés sur le territoire.

Ainsi à titre d'exemple en 2023 il a été comptabilisé environ 21 000 véhicules en moyenne par jour au niveau de l'aérodrome d'Etampes-Mondésir, et environ 35 500 véhicules au niveau de la ZAE des Rochettes.

La RD721 d'Etampes en direction de Sermaises enregistre entre 5000 et 7000 véhicules par jour en moyenne.

L É G E N D E

TRAFIC JOURNALIER MOYEN - CIRCULATION MOTORISÉE
(tous sens confondus, tous les véhicules sauf les deux-roues)

- 14386 — Section comptée en 2022
- 9556 — Section comptée en 2023
- Emplacement du poste de comptage
- 10166 — Poste permanent
- Limite de section de comptage
- 4,2% — % de poids lourds
- 12,5% — % de poids lourds ≥ 8%
- 15000 et plus
- 10000 à 14999
- 5000 à 9999
- 2500 à 4999
- 1000 à 2499
- 0 à 999
- Section non comptée

Données actualisées en Octobre 2024 (DIRIF : 2023)

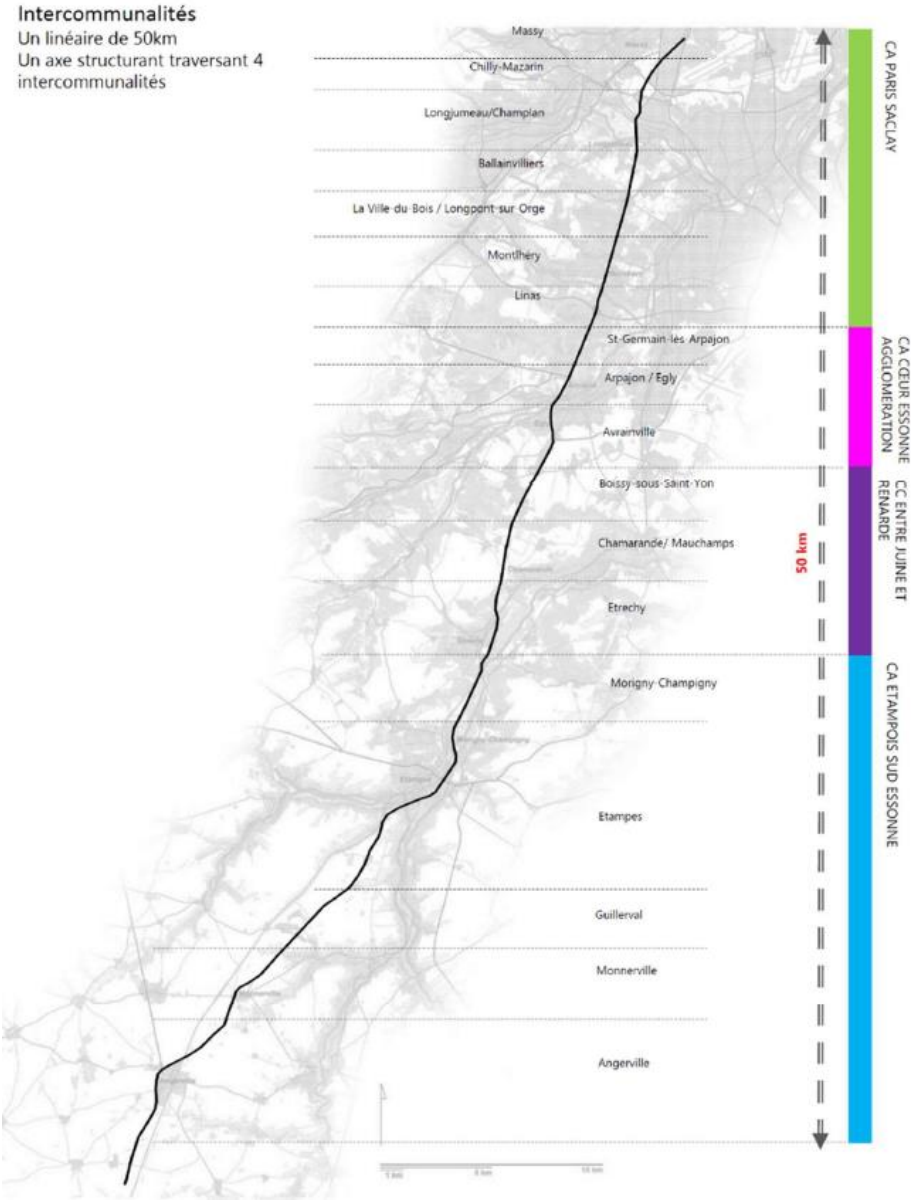
0 — 5 km
Echelle : 1/50 000

Conception : Direction des Infrastructures et de la Voirie / SPR / Novembre 2024
Sources : Département de l'Essonne / ©IGN - BD CARTO® - BD TOPO®

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

CONTRAT DE
PROJET PARTENARIAL
D'AMENAGEMENT DE LA RN 20





Une requalification de la RN 20

La RN20, linéaire de 50 km traversant 4 intercommunalités différentes, fait l'objet d'un Projet Partenarial d'Aménagement se donnant comme objectif transversal la requalification maîtrisée des territoires traversés par la RN20, par un aménagement anticipant l'intégration de nouvelles mobilités et le renforcement de l'offre de transports alternative à l'autosolisme.

L'objectif commun étant de faire progressivement évoluer la RN20 vers une route plus durable.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

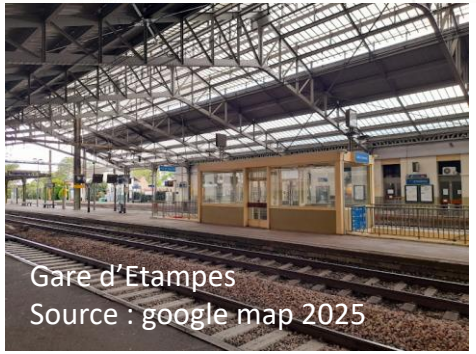
Le réseau ferroviaire de la CAESE



Un potentiel ferroviaire important

Bien qu'éloigné géographiquement de Paris, la présence du RER C permet de rejoindre la Capitale en moins de 45 minutes.
À cela s'ajoute une ligne de TER Centre Val de Loire entre Paris et Orléans.

Ces lignes ferroviaires ne forment pas un maillage permettant la démocratisation du train dans les modalités de transports vers le lieu de travail.
Une stratégie de valorisation des gares et de réaménagement des pôles gare sera à poursuivre dans le cadre de SCoT.

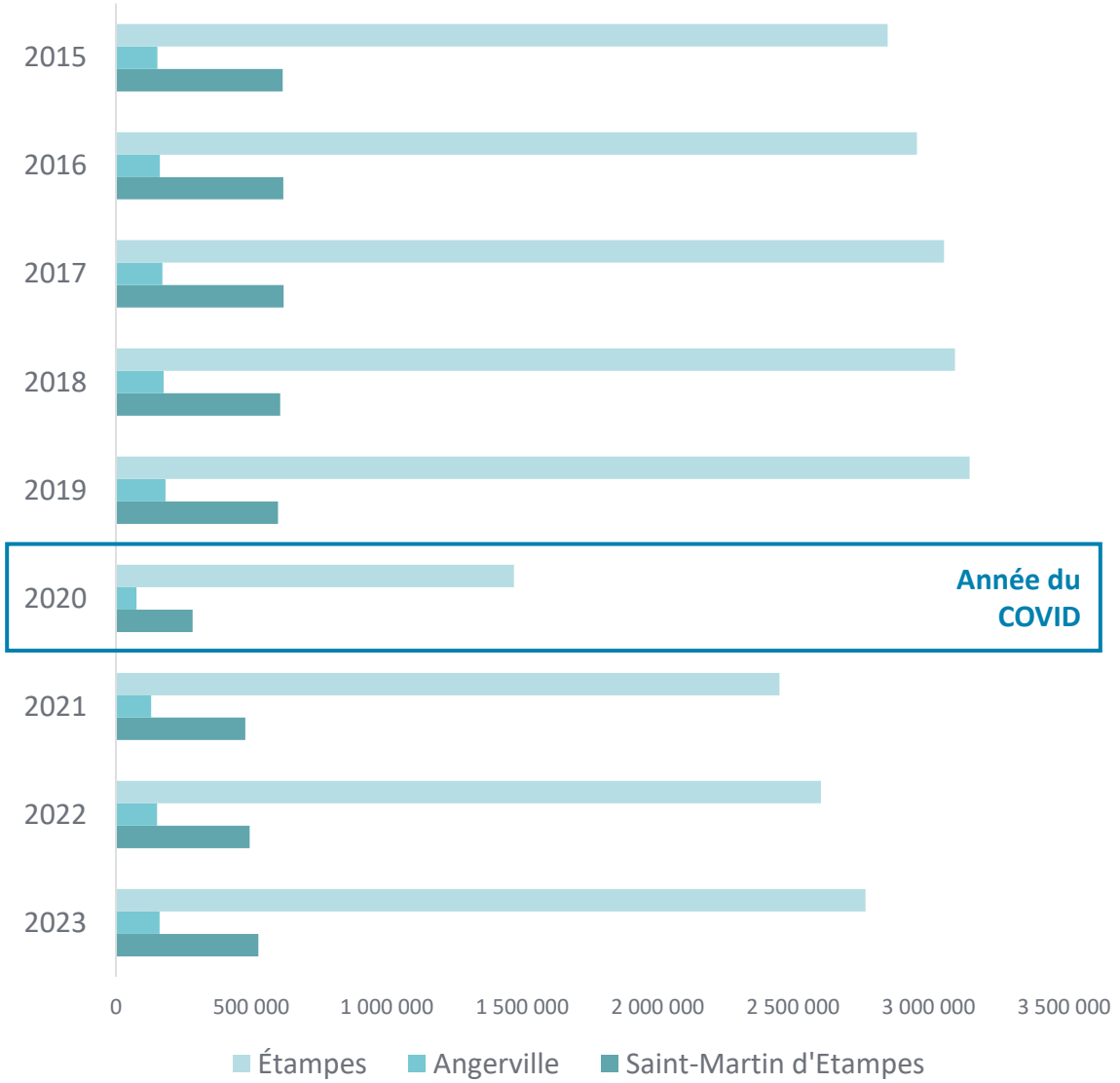

Gare d'Etampes
Source : google map 2025


Gare de Saint-Martin d'Etampes
Source : google map 2025


Gare d'Angerville
Source : google map 2025

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution de la fréquentation des gares entre 2015 et 2023 en nombre de voyageurs
Données SNCF 2024



Un lent retour à la fréquentation d'avant COVID

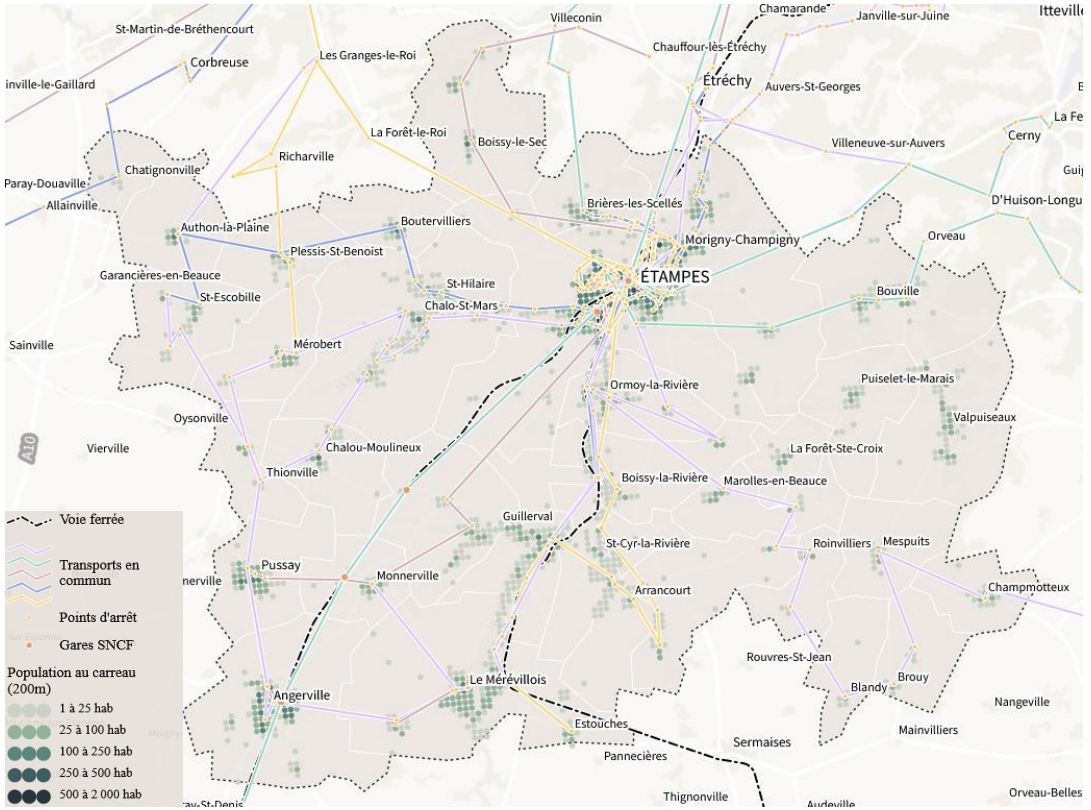
Entre 2015 et 2023, la fréquentation des gares du territoire légèrement diminué. La gare la plus fréquentée est celle de d'Etampes avec, en 2023, des totaux voyageurs dépassant les 2 500 000 personnes.

Depuis 2020, le niveau de fréquentation du train n'est pas totalement revenu à celui d'avant la pandémie COVID.

	Saint-Martin d'Etampes	Étampes	Angerville	Totaux
2023	525 434	2 769 659	161 054	3 456 147
2022	493755	2 602 664	151 343	3 247 762
2021	477 707	2 449 541	130 031	3 057 279
2020*	*282 784*	*1 469 370*	*75 617*	*1 827 771*
2019	597 764	3 150 915	183 224	3 931 903
2018	606 163	3 096 908	175 547	3 878 618
2017	618 898	3 057 162	170 954	3 847 014
2016	618 353	2 957 089	162 250	3 737 692
2015	615 262	2 848 779	153 525	3 617 566

Année du COVID*

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Source : TransportDataGouv2024, SNCF2024
Réalisation : Diagnostic Mobilité

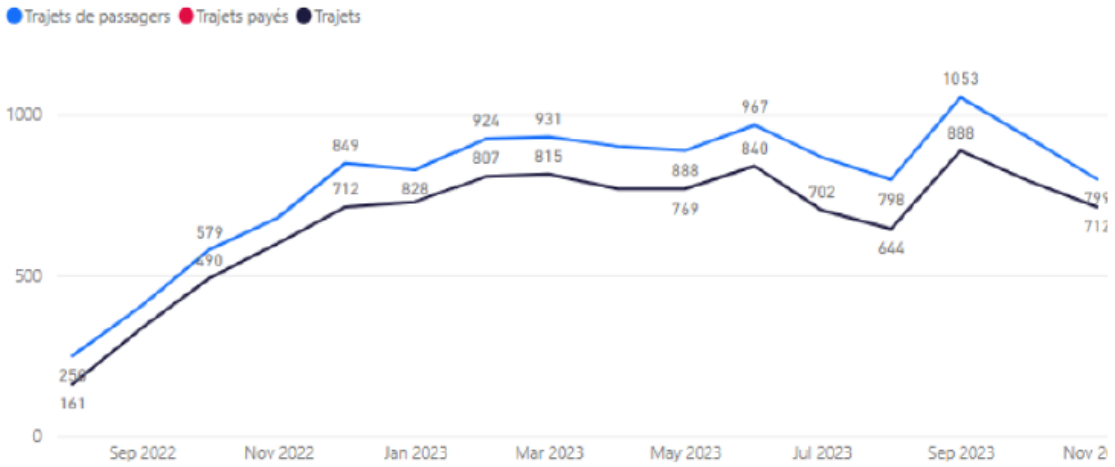
Une offre de transports en commun peu fournie sur l'ensemble du territoire

L'offre de transport en commun est composée d'une ligne RER, d'un TER ainsi que de cinq lignes de bus.

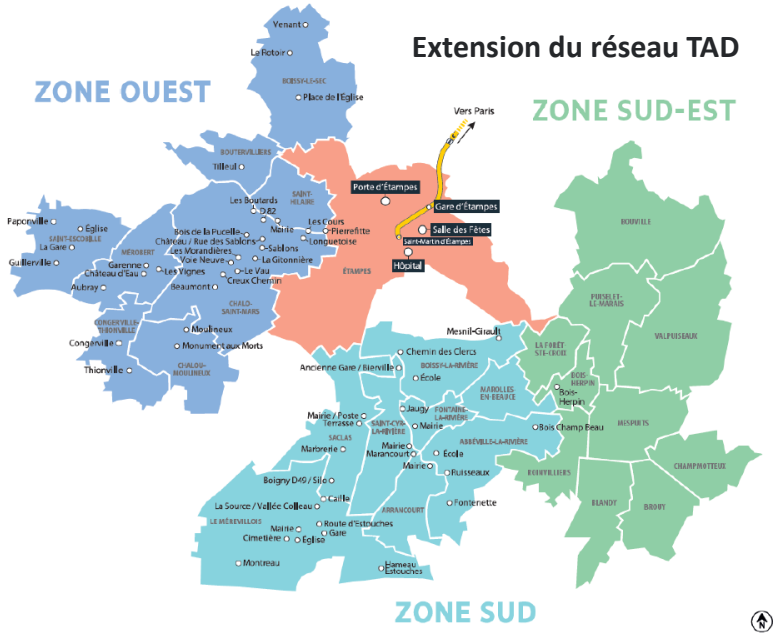
L'axe Nord-Sud est la plus dense. Si les communes principales sont desservies par des lignes de bus, nous constatons que les communes à l'est de l'agglomération manquent d'une offre de transport en commun.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Fréquentation du réseau TAD



Extension du réseau TAD



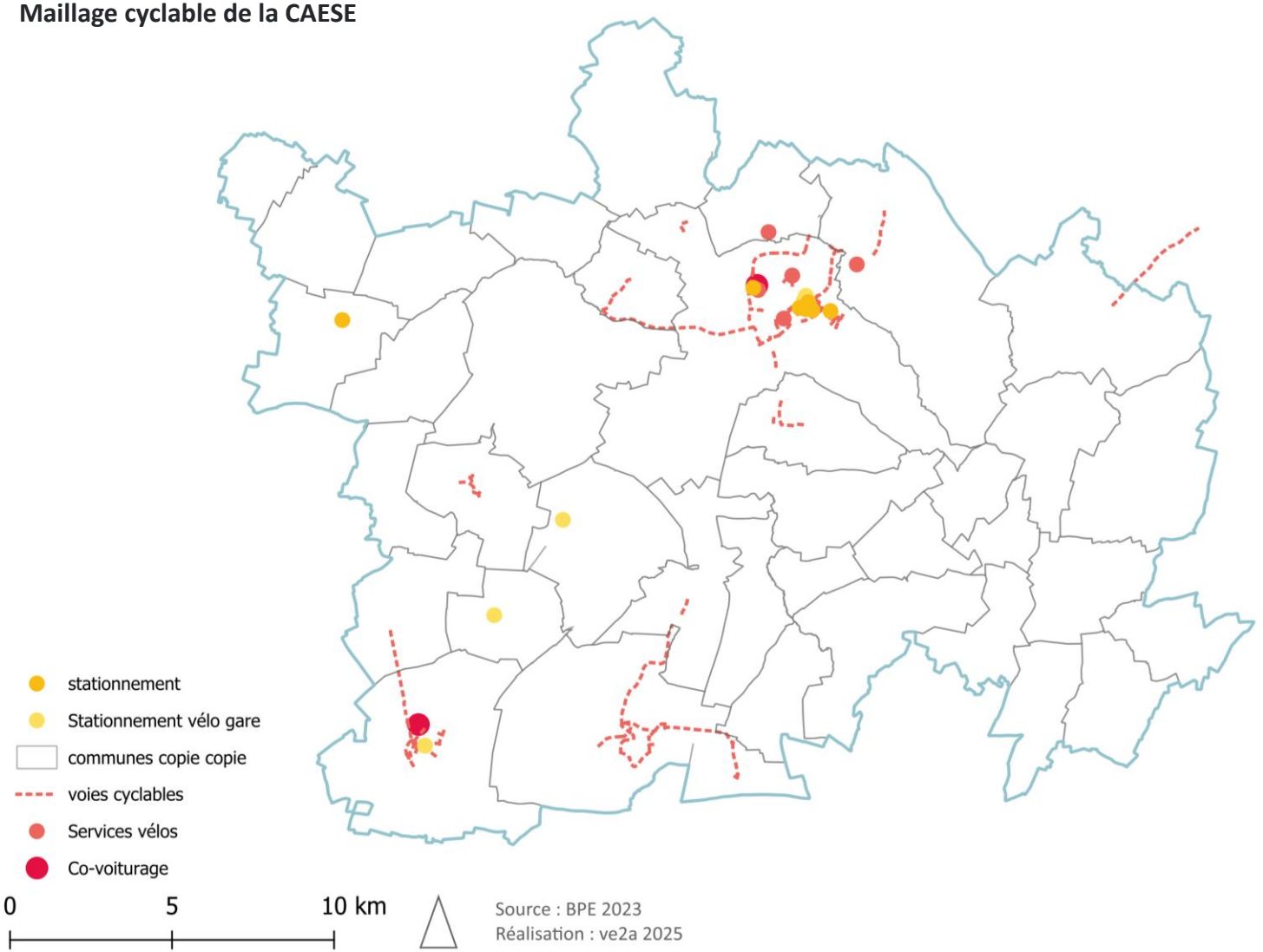
Source : Ile de France mobilité, 2024

Extension du service de transport à la demande (TAD)

Une nouvelle zone, au sud-est, va bénéficier du service TAD au début de l'année 2026. Cette option permet de compenser le manque d'offres de transports en commun dans le territoire.
Sur la période de septembre 2022 à novembre 2023, nous constatons une nette augmentation du nombre de trajets effectués à travers le TAD : +300% en un an.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Maillage cyclable de la CAESE

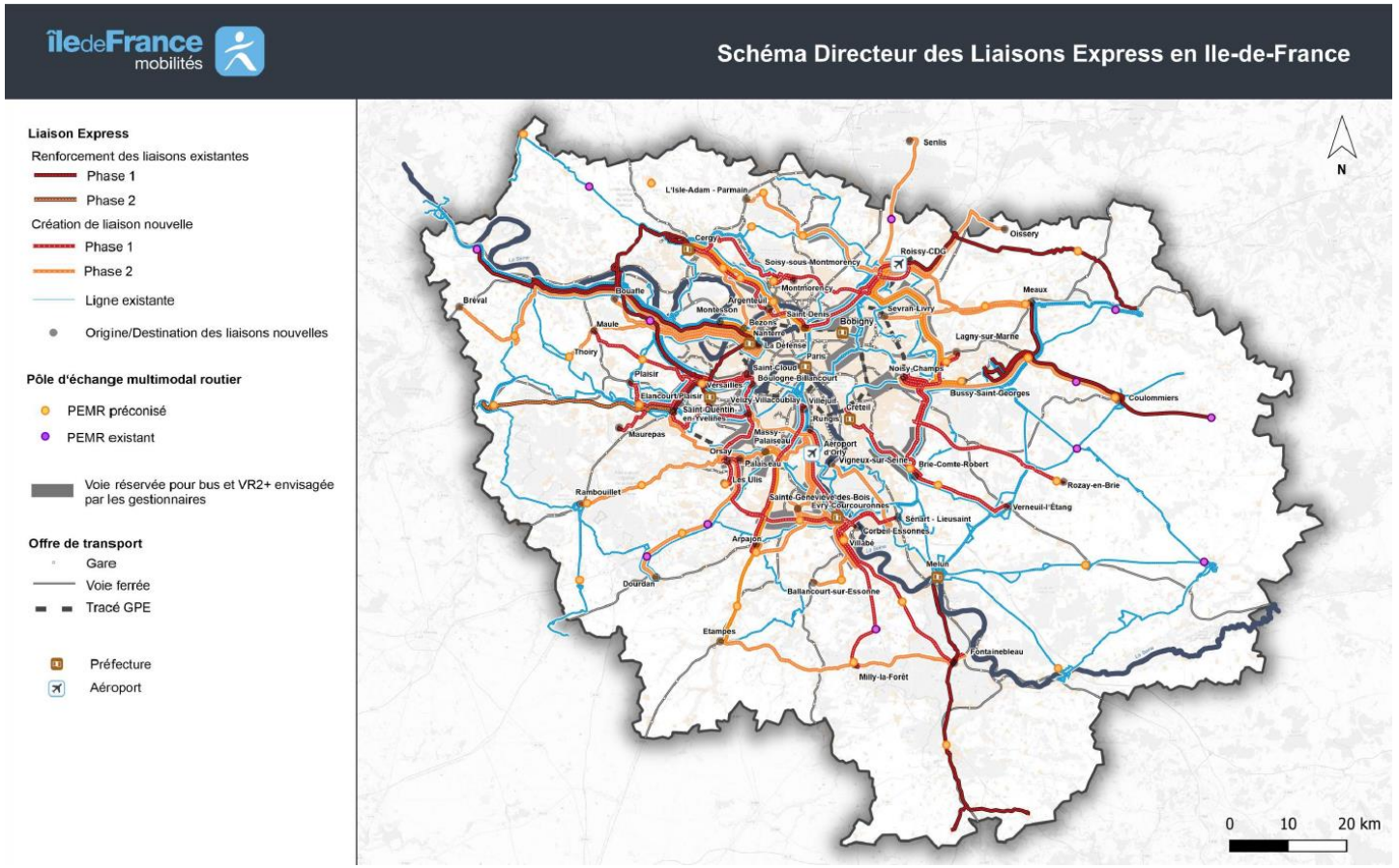


Un maillage de pistes cyclables cyclable peu développé

Bien que la CAESE possède 75% des pistes cyclables du Sud Essonne, celles-ci restent marginales.

Pour l'instant, les voies cyclables sont discontinues et se situent pour la plupart dans la commune d'Étampes.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



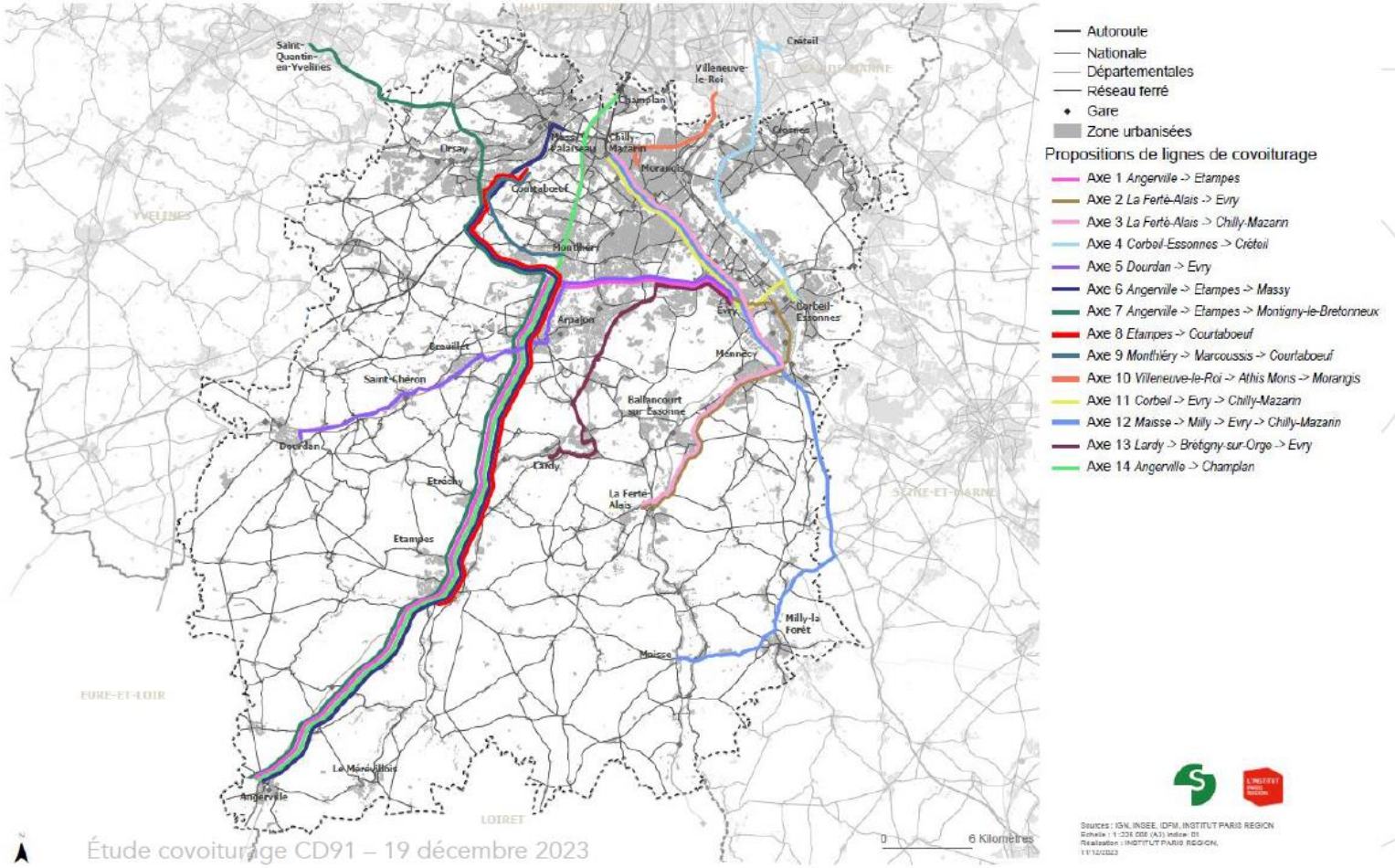
Une nouvelle liaison Express pour rejoindre la Capitale

Le Schéma directeur des lignes de Cars Express, adopté en décembre 2023, a pour objectif de développer des liaisons rapides en autocar entre les bassins de vie de grande couronne et les polarités structurantes de la région, afin d'enclencher un report modal significatif de la voiture individuelle vers les transports collectifs.

La seconde phase, prévue pour la période 2027 et 2030, intègrera Étampes avec la création de liaisons de Cars Express Etampes-Massy et Etampes-Fontainebleau.

Ce service nouveau est une étape supplémentaire dans l'évolution d'une offre de transports en commun pour rejoindre la commune de travail.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Un développement récent du co-voiturage

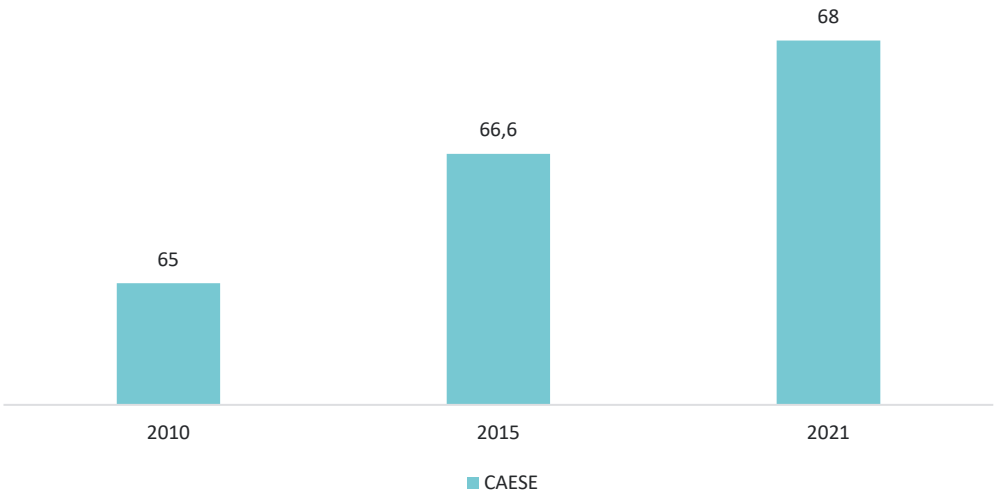
La CAESE dispose de plusieurs places réservées au covoiturage, notamment à Étampes et à Angerville.

Ces deux communes sont les seules à proposer de telles places dans le sud du département. Cette offre ne permet cependant pas de permettre un report modal important vers le covoiturage.

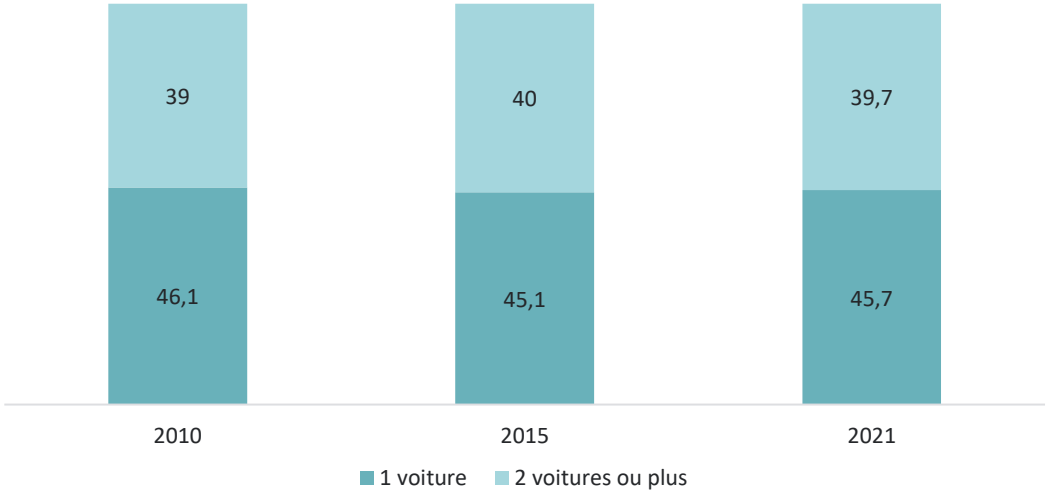
Parallèlement, l'étude Schéma de covoiturage du Département de l'Essonne a permis d'identifier les axes de développement de lignes de covoiturage (représentées sur la carte à gauche).

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution de l'équipement automobile des ménages en %
Au moins un emplacement réservé au stationnement
Données INSEE 2024



Evolution de l'équipement automobile des ménages en %
Données INSEE 2024



Une dépendance à la voiture qui perdure mais qui se stabilise

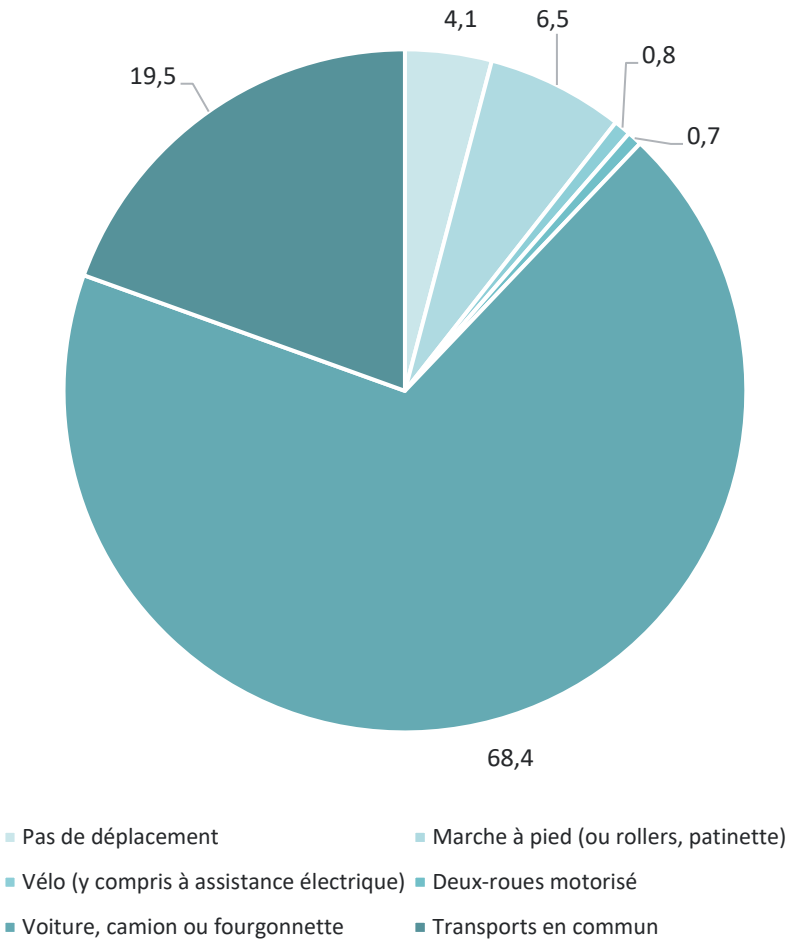
Le territoire du SCoT présente une forte dépendance à la voiture en lien avec le caractère rural du secteur.

Une grande part des ménages du territoire sont équipés d'une voire deux voitures.

Les graphiques présentent un taux d'évolution légèrement décroissant de la part des ménages possédant deux voitures ou plus. La CAESE voit son taux passer de 46,1% en 2010 à plus de 45,7% en 2021.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021 en %
Données INSEE 2024



Une dépendance à la voiture qui perdure mais qui se stabilise

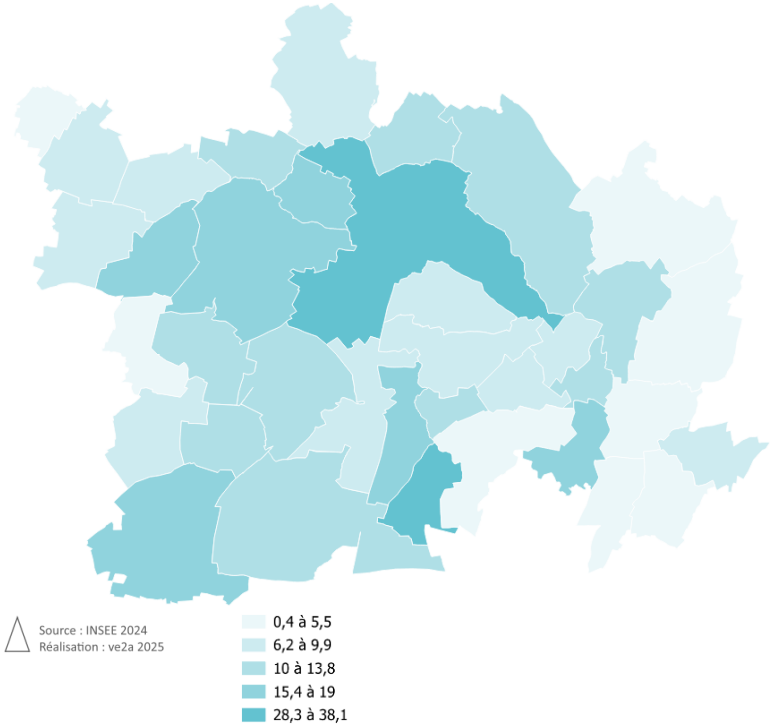
En 2021 la part modale dédiée à l'utilisation de la voiture pour se rendre au travail représente 68,4% des moyens de transports utilisés.

À titre de comparaison, la part modale de la voiture représente 83% dans l'Essonne et 79,1% pour la région IDF.

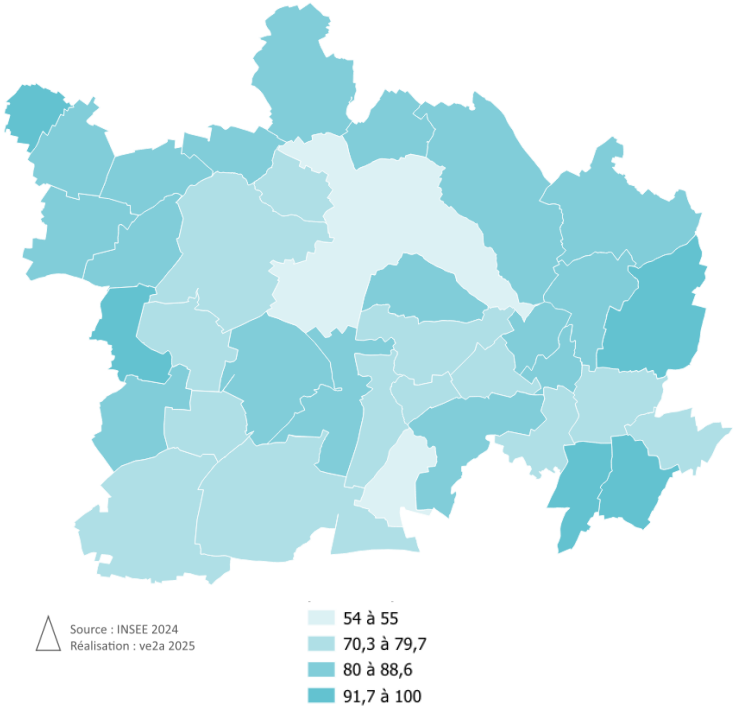
Ce taux relativement faible comparativement à d'autres territoires ruraux s'explique par la présence du RER et de nombreuses liaisons reliant le territoire aux pôles d'emplois extérieur et notamment Paris.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Part des déplacements domicile-travail en transports en commun 2021



Part des déplacements domicile-travail en voiture 2021

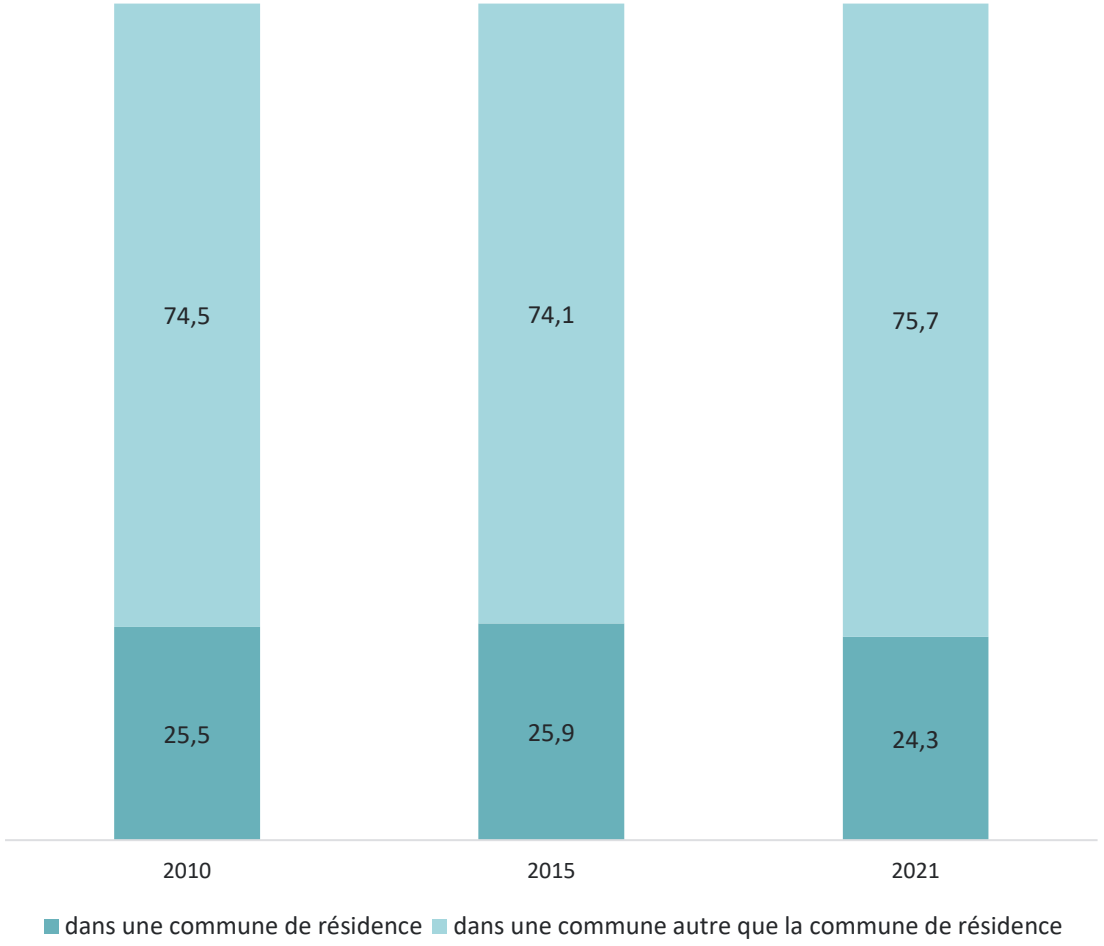


Une forte dépendance à la voiture liée à l'emploi

La carte de l'utilisation des transports en commun pour aller au lieu de travail est l'opposé presque parfait de la carte représentant l'utilisation de la voiture. Étampes est la commune pour laquelle l'offre en transports en commun est la plus fournie : 38,1%.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Lieu de travail des actifs ayant un emploi qui résident dans la zone
Données INSEE 2024

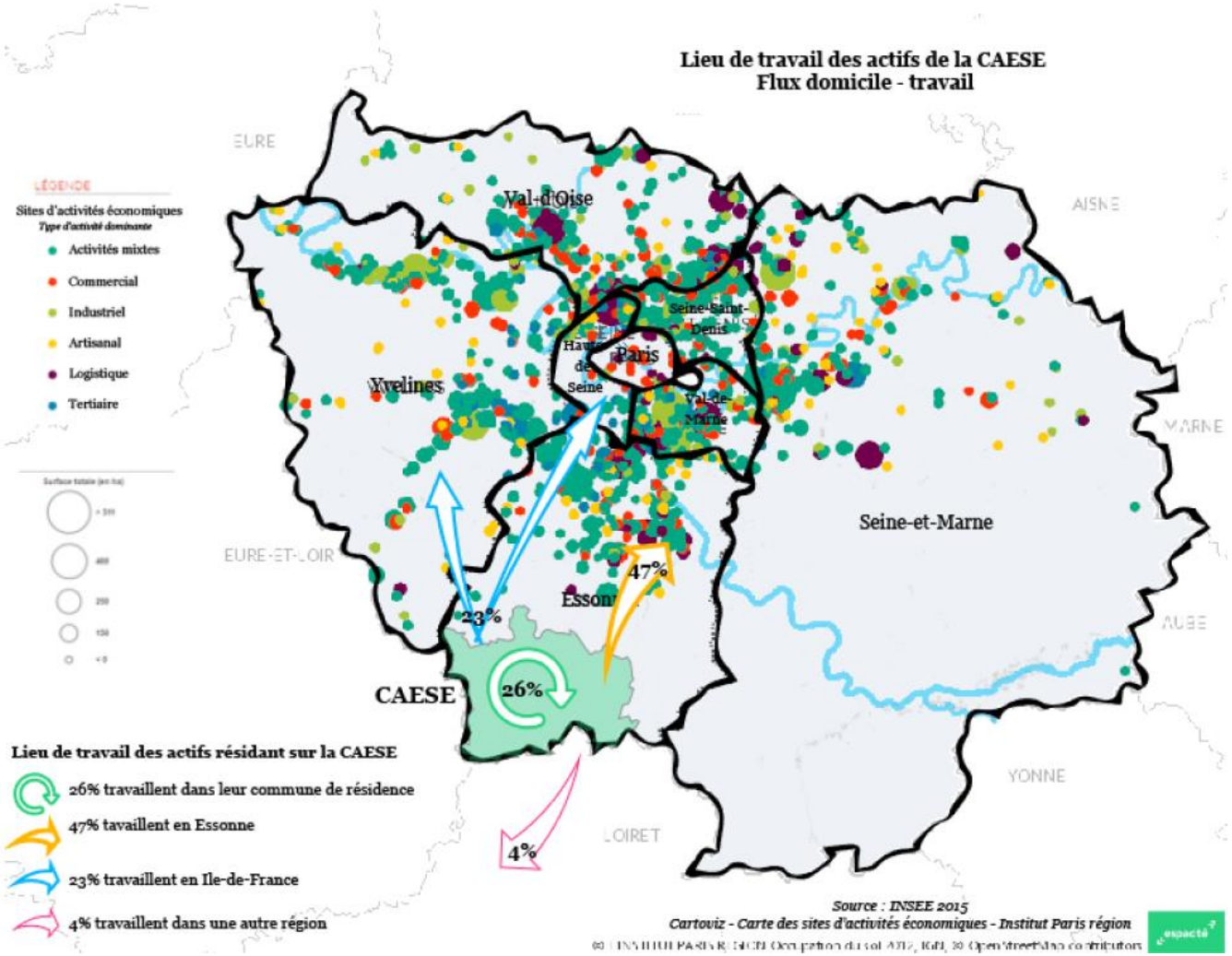


Une forte dépendance à la voiture liée à l'emploi

La majeure partie des habitants ne travaille pas sur le territoire. Cette proportion est en augmentation comparativement aux années précédentes : 75,7% des habitants de la CAESE en 2021 travaillent dans une commune autre que la commune de résidence, en 2010 ils étaient 74,5%.

Ces comportements s'expliquent largement par le profil socio-économique de la Communauté d'Agglomération, marquée par la ruralité.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



70% des actifs travaillent au sein du département

La majeure partie des actifs ne travaille pas dans le territoire (74%). Le plus grand bassin d'emploi reste le département, à hauteur de 47%, devant le reste de la région (23%). La prévalence du département à Paris peut s'expliquer par la distance à la Capitale et le type d'activités, Paris concentrant plus d'activités commerciales et peu d'activités mixtes.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

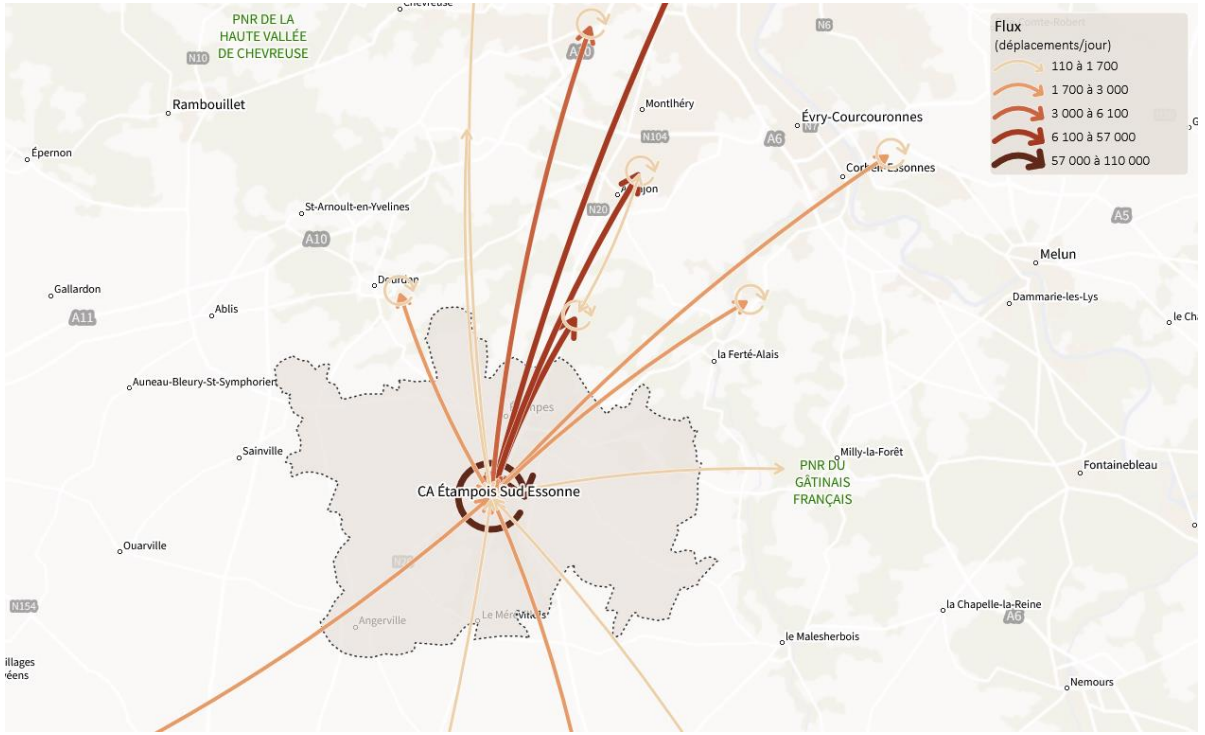
Une majorité de flux quotidiens internes au territoire intercommunal, et majoritairement tournée vers le Nord du département

Près de 145 000 flux sont quotidiennement enregistrés au sein de la CAESE (tous modes et tous motifs confondus), dont près de 71% d'entre eux internes au territoire intercommunal.

La Métropole du Grand Paris, la CC Entre Juine et Renarde et la CA du Cœur d'Essonne Agglomération sont ensuite les principales destinations quotidiennes (environ 13,5% des flux enregistrés quotidiennement).



Source : diagnostic-mobilite.fr / SDES 2019



Point A	Point B	Flux A↔B (déplacements)	Flux A↔B (distance en km)
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	106385	452046
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Métropole du Grand Paris	8415	468971
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Communauté de communes Entre Juine et Renarde (CCEJR)	6724	86826
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération	6534	184523
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay	3757	142070
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Communauté de communes Le Dourdannais en Hurepoix (CCDH)	2884	49435
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Communauté de communes du Pithiverais	2211	27989
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	2088	78244
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Communauté de communes Cœur de Beauce	1855	27128
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE)	1792	37539
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Communauté de communes des Deux Vallées	1118	19467
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais	443	9556
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (CAVGP)	282	13665
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Orléans Métropole	274	19229
Communauté d'agglomération Étampois Sud Essonne	Communauté de communes du Pays de Limours (CCPL)	254	7040

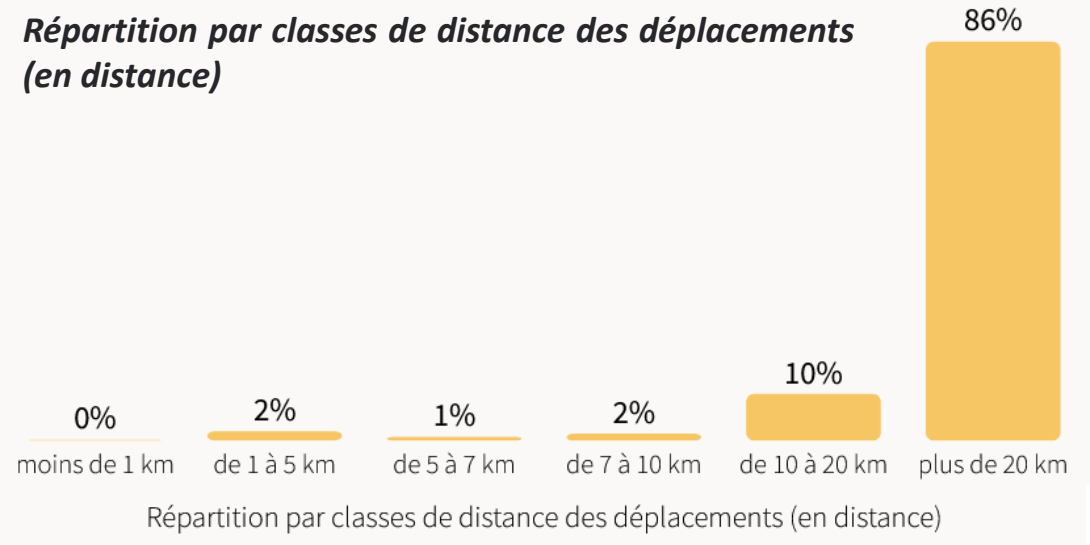
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Focus sur les trajets domicile - travail

Ils représentent 36 900 déplacements/jour. Cela équivaut à 857 000 km/jour.

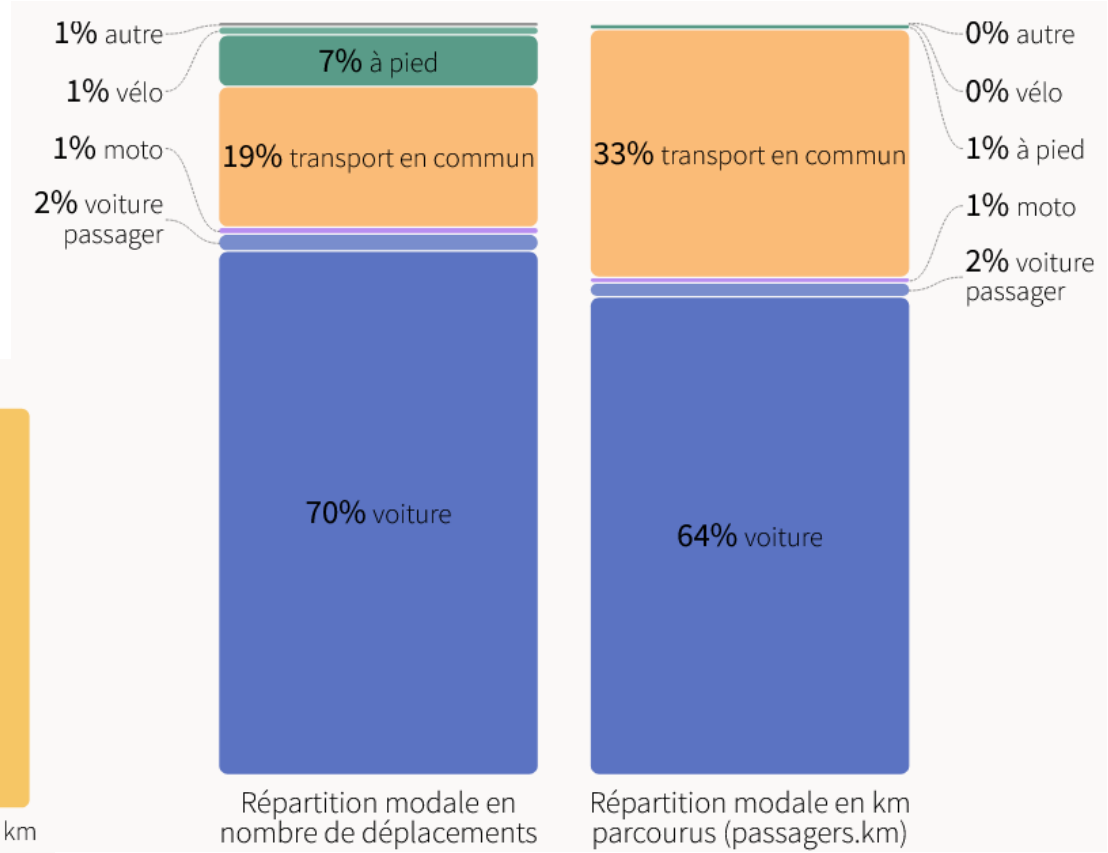
Voici comment ces déplacements se décomposent par modes et classes de distance.

Répartition par classes de distance des déplacements (en distance)



Répartition par classes de distance des déplacements (en distance)

Modes de déplacements :



Source : diagnostic-mobilite.fr / SDES 2019

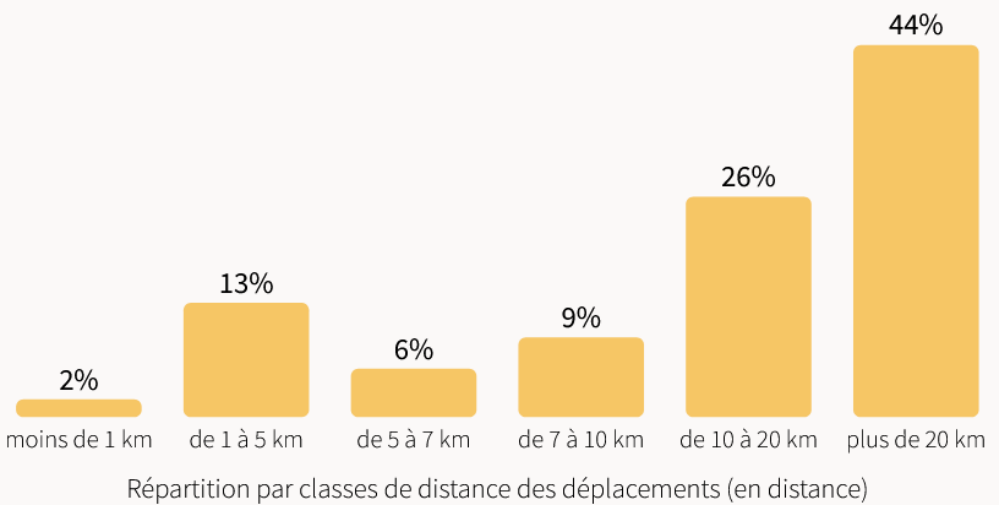
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Focus sur les trajets domicile – autre motif que le travail

Dans cette section, on s'intéresse spécifiquement aux déplacements ayant comme motif domicile ↔ études, domicile ↔ achats, domicile ↔ accompagnement, domicile ↔ loisirs, domicile ↔ visites, ou domicile ↔ affaires personnelles.
C'est à dire, les déplacements directement en lien avec le domicile, avec un motif autre que travail.

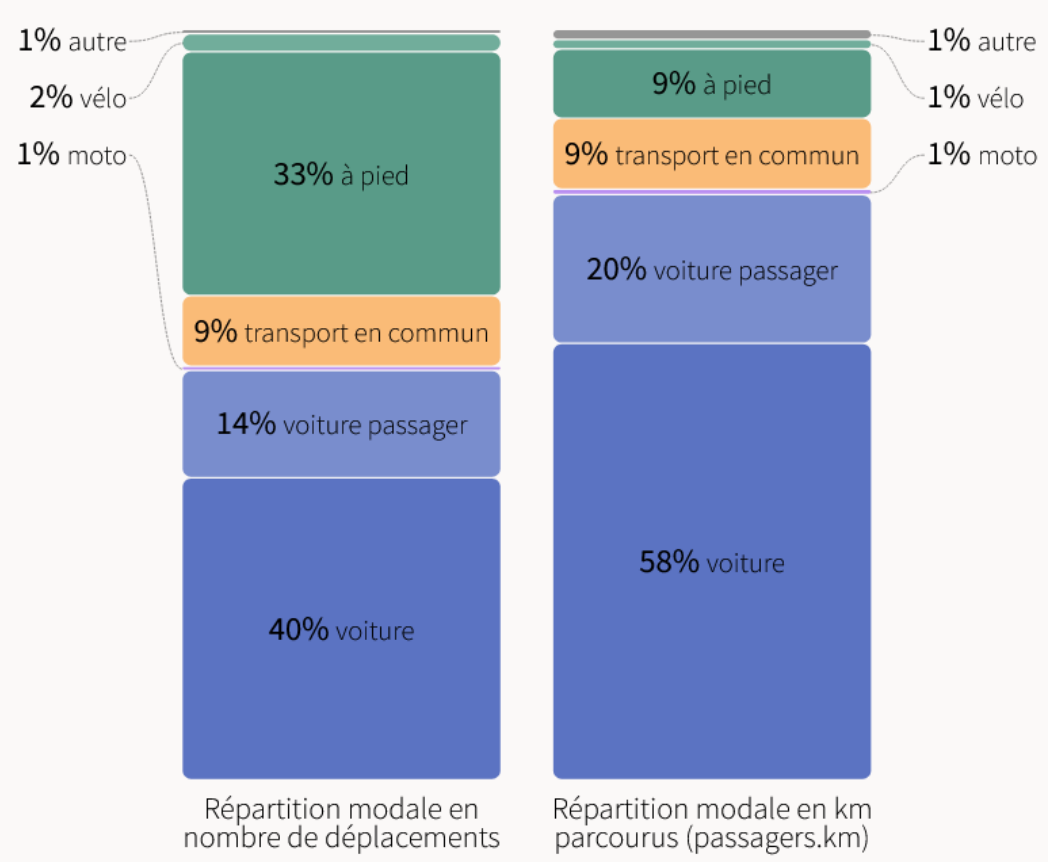
Ils représentent 107 000 déplacements/jour ayant comme motif le domicile au départ ou à l'arrivée. Cela équivaut à 742 000 km.

Répartition par classes de distance des déplacements (en distance)



Répartition par classes de distance des déplacements (en distance)

Modes de déplacements :



Source : diagnostic-mobilite.fr / SDES 2019

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Six projets de mobilité recensés dans le CRTE



- Extension du Vélorail

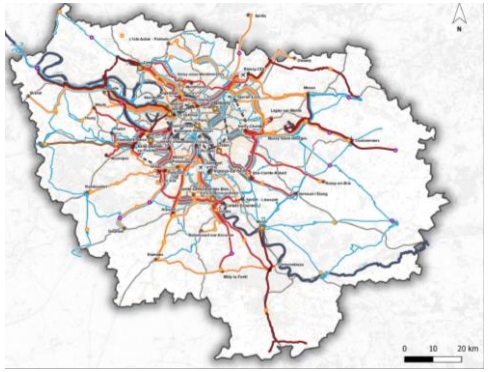


- Offre de télémédecine itinérante sous la forme d'un Mini-bus multifonctionnel

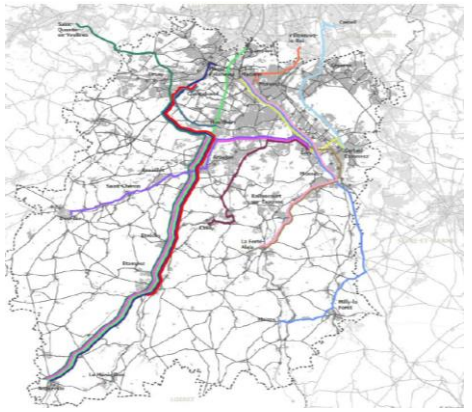
Source : Médibus à Sarthe



- Extension du transport à la demande sur le secteur sud-est



- Ligne Express qui connectera Étampes à Paris et Fontainebleau



- Créations de cinq nouvelles lignes de covoiturages



- Requalification et de la RN20

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Constats

Points forts :

- Une localisation privilégiée proche de Paris couplée au caractère rural dominant du territoire,
- Plusieurs gares desservent le territoire : une augmentation de la fréquentation de la gare RER d'Étampes.
- Une bonne desserte routière : la RN20 qui dessert le territoire sur une trame Nord/Sud.
- Une augmentation de la pratique quotidienne des mobilités douces, des réaménagements de gares réalisés en faveur des mobilités douces, stationnements.

Points de vigilance :

- Un recours quasi exclusif à l'automobile impliquant des flux de transit à l'origine de nuisances et de pollutions : 47% des actifs travaillent en Essonne, 26% des actifs travaillent dans leur commune.
- Une congestion des circulations dues aux flux domicile/travail au nord du territoire sur la RN20.
- Une faible part modale des vélos (0.8% des déplacements).
- Sans le développement d'une offre de mobilité adaptée, le vieillissement de la population et l'éloignement d'une partie de la population à l'offre de services et d'équipements peut aggraver l'isolement.

Enjeux

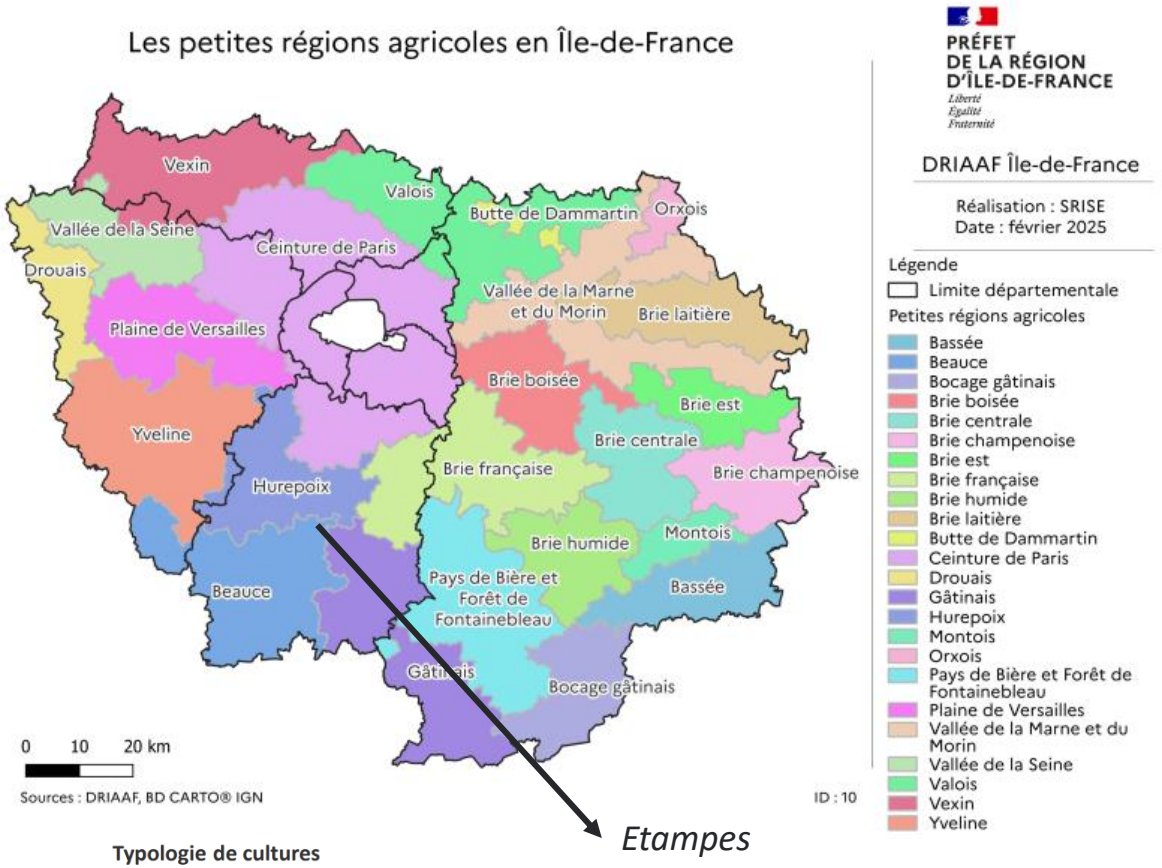
- Le renforcement de l'offre de transports collectifs internes et externes au territoire et l'amélioration de l'interconnexion entre les modes de transport existants : développement du transport à la demande et du service de transport scolaire, etc.
- L'amélioration des services autour de la mobilité.
- Le développement et l'organisation des mobilités alternatives à la voiture individuelle, entre la ville centre et les communes périphériques, notamment pour les déplacements domicile-travail (autopartage, covoiturage, etc.), à travers :
    - Le rapprochement des habitants de leurs lieux de travail,
    - L'organisation des circulations intercommunales (à l'échelle de groupes de communes, en direction des pôles internes, en direction des pôles d'attractivité extérieurs et notamment les bassins d'emploi)
- La promotion des modes actifs en cœur de bourgs, de villages et entre les hameaux à travers une gestion cohérente du stationnement et le développement d'aménagements dédiés pour les mobilités de courte distance.
- L'intensification de la trame bâtie aux abords des principaux points de desserte ferroviaire,
- L'aménagement des abords des points de rabattement pour faciliter l'intermodalité,

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

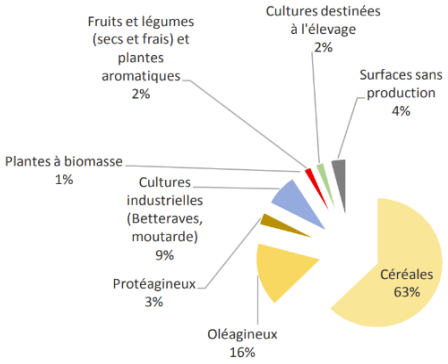
09 Agriculture

L'agriculture dans la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Typologie de cultures



Source : IGN2019, RPG2017
Réalisation : CARIDF, 2019

La CAESE s'inscrit dans un territoire rural et fortement agricole

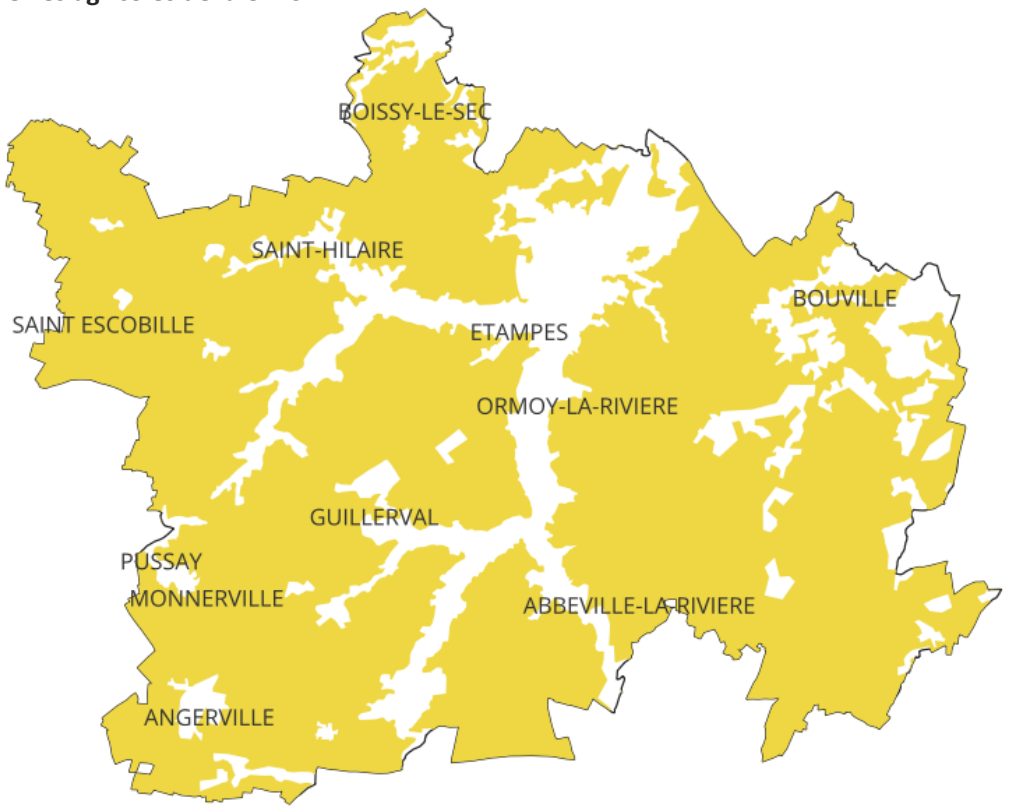
Le secteur d'activité agricole est un marqueur fort de son caractère rural, à la croisée .

Aux marges de la Beauce, du Gâtinais et de l'Hurepoix, la CAESE s'affirme comme l'EPCI le plus productif dans le secteur de l'agriculture avec plus de 254 exploitations sur 665 en Essonne en 2020 (source : Recensement Agricole 2020), soit près de 40% localisées dans l'EPCI.

Caractéristique agricole de la CAESE

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Terres agricoles de la CAESE



Source : CLC2018
Réalisation : ve2a 2025

La CAESE est un territoire marqué par le monde agricole et la ruralité

Le territoire du SCoT se caractérise par une agriculture majoritairement tournée vers la céréale (colza, maïs, protéagineux) mais on note la volaille et de fruits et légume.

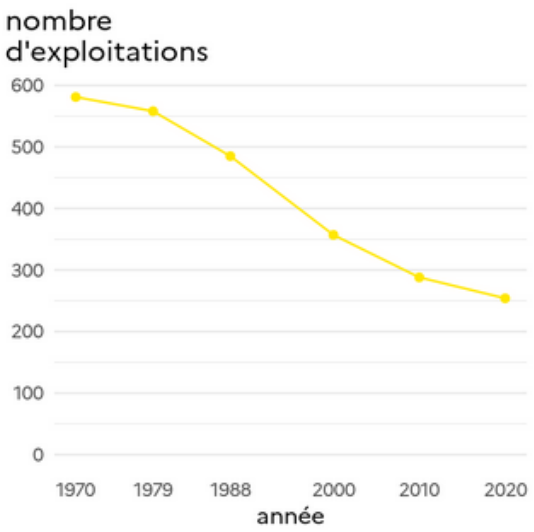
La CAESE est marquée par une forte prégnance de l'agriculture, puisque ce sont plus de 70% de sa surface qui est consacré à cette activité. Cette proportion est d'autant plus grande qu'elle dépasse la proportion départementale et régionale (49% pour chaque).



Grandes plaines agricoles, Guillerval
Source : google map 2025

Nombre d'exploitations et SAU

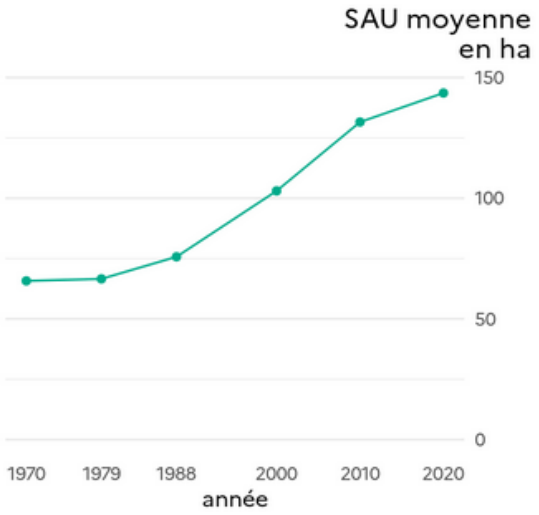
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



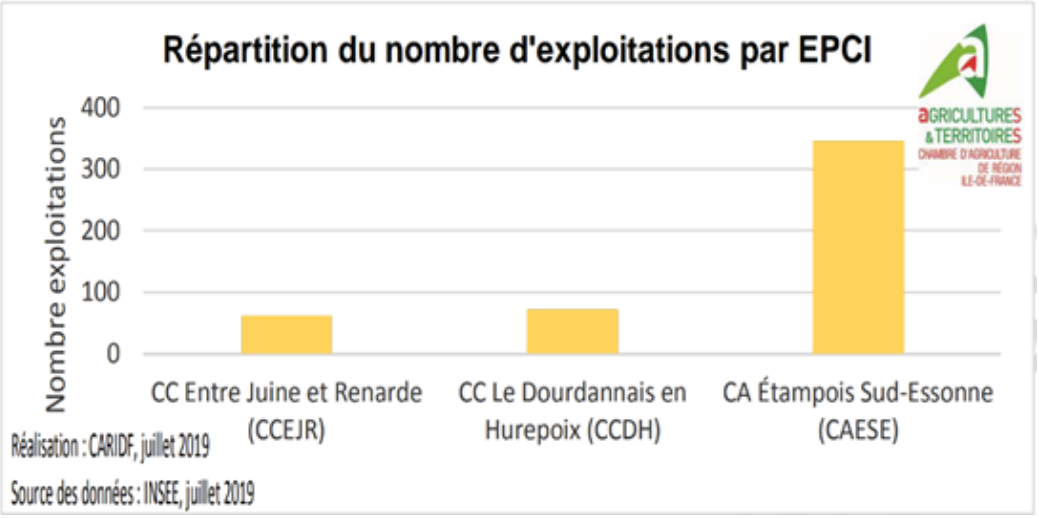
Une baisse continue du nombre d'exploitations…

Le nombre total d'exploitations a connu une diminution de plus de 50% entre 1970 et 2020. On compte 254 exploitations agricoles en 2020 (recensement agricole 2020) contre près de 600 en 1970.

La baisse du nombre d'exploitation, à hauteur de 11,8%, est plus forte sur la période 2010-2020 qu'à l'échelle départementale qui est de l'ordre de 8,7%.



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020



Nombre d'exploitations et SAU

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Chiffres clefs
Données AGRESTE 2020

	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	288	254	−11,8 %
SAU totale (ha)	37 886	36 470	−3,7 %
SAU moyenne (ha)	131,5	143,6	9,1 %
PBS totale (k€)	51 127	50 160	−1,9 %
total UGB	830	187	−77,4 %
travail total (ETP)	395,9	386,0	−2,5 %
nombre de chefs d'exploitation[1]	404	313	-23 %
dont femmes	30 %	24 %	-6 points
âge moyen des chefs d'exploitation[1]	51	51	+1 an

…Qui se traduit par une extension de la taille des parcelles

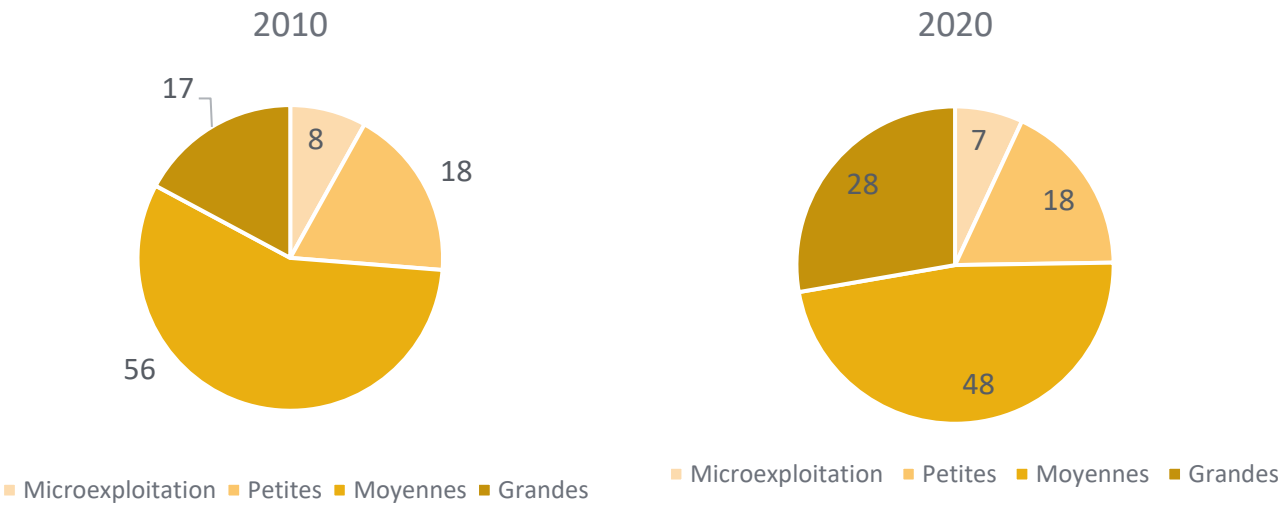
La surface agricole utile (SAU) moyenne du territoire de la CAESE observe une augmentation sensible, concomitante à la baisse du nombre d'exploitations. En effet, la taille des SAU moyenne est passée de 131,5 ha à 143,6 ha, ce qui représente une augmentation de 9,1% entre 2010 et 2020.

Une restructuration des exploitations a donc été opérée en faveur d'un fusionnement des exploitations. Cependant, le territoire accuse aussi des pertes en surface agricole, de l'ordre de 3,7% depuis 2010, représentant plus de 1400 ha.

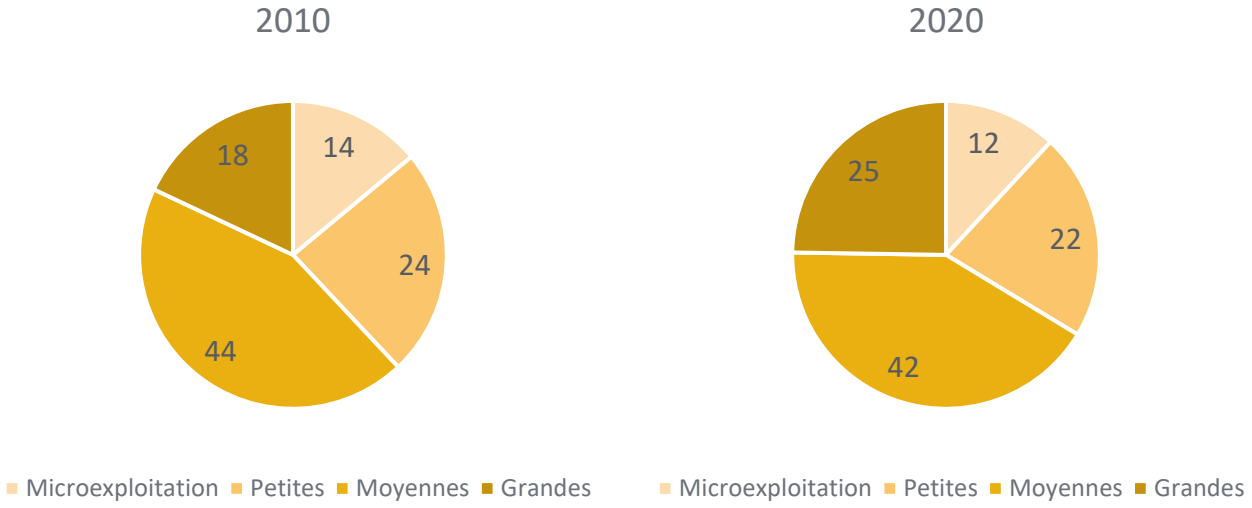
Structure des exploitations

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Évolution de la taille des exploitations de la CAESE
Données AGRESTE 2020



Évolution de la taille des exploitations de l'Essonne
Données AGRESTE 2020



Des grandes exploitations de plus en plus représentées

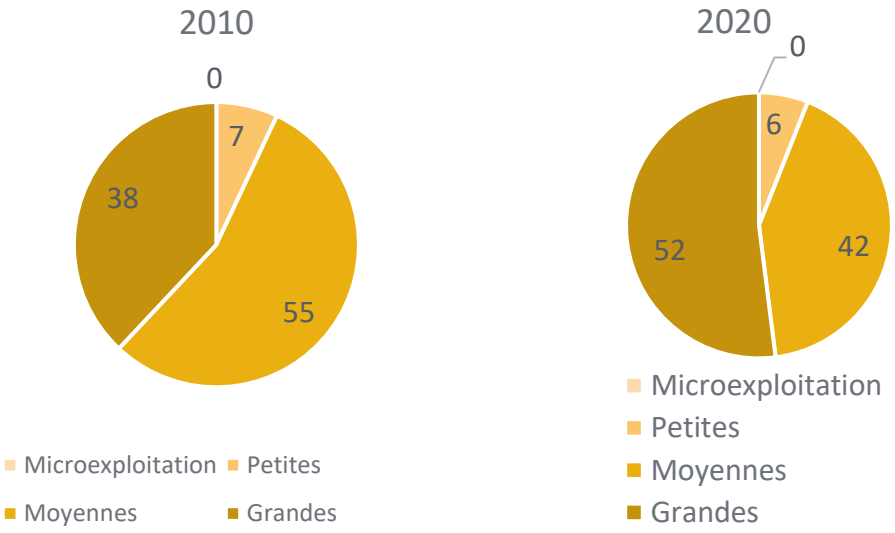
La taille des exploitations du territoire suit la tendance nationale et départementale, à savoir une augmentation du nombre de « grandes exploitations » et de leur SAU.
La CAESE voit son nombre de structures de grande taille augmenter, passant de 17% en 2010 à 28% en 2020. Le département voit le nombre de grandes exploitations augmenter de manière similaire, passant de 17% à 25%.

Entre 2010 et 2020, sur le territoire de la CAESE, le nombre de petites exploitations a stagné autour de 18%. Au niveau départemental, nous observons une légère baisse (2%) mais la place des petites exploitations reste plus importante, comptabilisant 22% de toutes les exploitations.

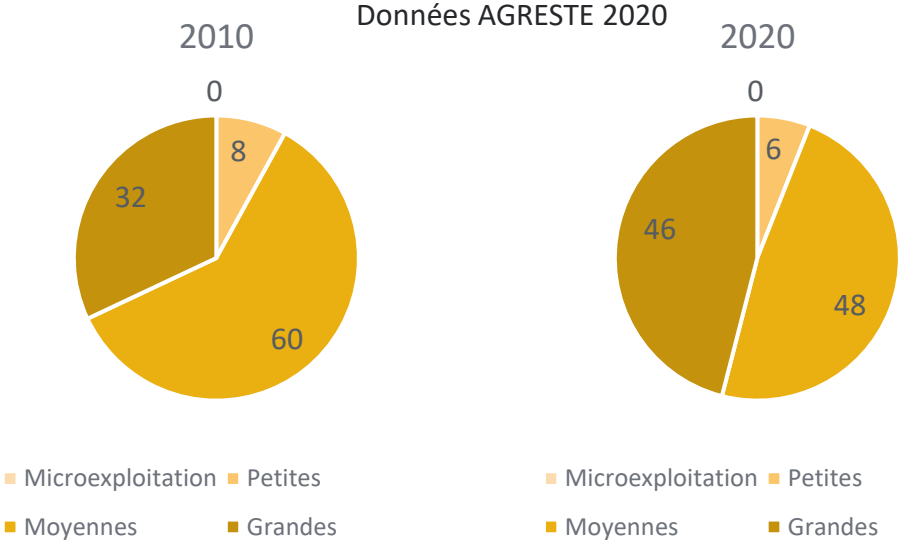
En comparant les deux territoires, nous observons que la CAESE repose sur une répartition des exploitations qui favorise les plus grandes exploitations tandis que le département compte plus de micro-exploitations et de petites exploitations.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Évolution du PBS de la CAESE
Données AGRESTE 2020



Évolution du PBS de l'Essonne
Données AGRESTE 2020



Une production agricole portée par les grandes et moyennes exploitations

La part dans la production brute standard (PBS) des grandes et moyennes exploitations augmente plus rapidement que la répartition de celles-ci dans l'ensemble des exploitations.

Si le nombre d'exploitations de grande taille augmente de 11 points, leur part dans la production augmente de 14 points. De même, le nombre d'exploitations de moyenne taille diminue de 8 points mais leur part dans la production diminue quant à elle de 13 points sur la même période.

Enfin, la part que prennent les grandes exploitations dans la SAU total de l'EPCI progresse conjointement avec leur augmentation en nombre. Cependant, la part que prennent ces exploitations croit plus vite que leur nombre, ce qui démontre une augmentation sensible de leur taille en plus de leur nombre. Ainsi, une augmentation de 8% du nombre de grandes exploitations amène à une croissance de 14% de leur part dans la SAU total de l'EPCI.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	**288**	**254**	**37 886**	**36 470**	**830**	**187**	**396**	**386**	**50 160**
exploitations individuelles	148	98	14 406	9 562	697	69	170	116	12 953
GAEC	12	11	2 598	2 469	*s*	*s*	27	27	3 010
EARL	101	98	16 778	16 288	*s*	*s*	157	142	21 710
autres statuts	27	47	4 104	8 151	*s*	*s*	42	101	12 486

Une diminution de la représentation des exploitations individuelles

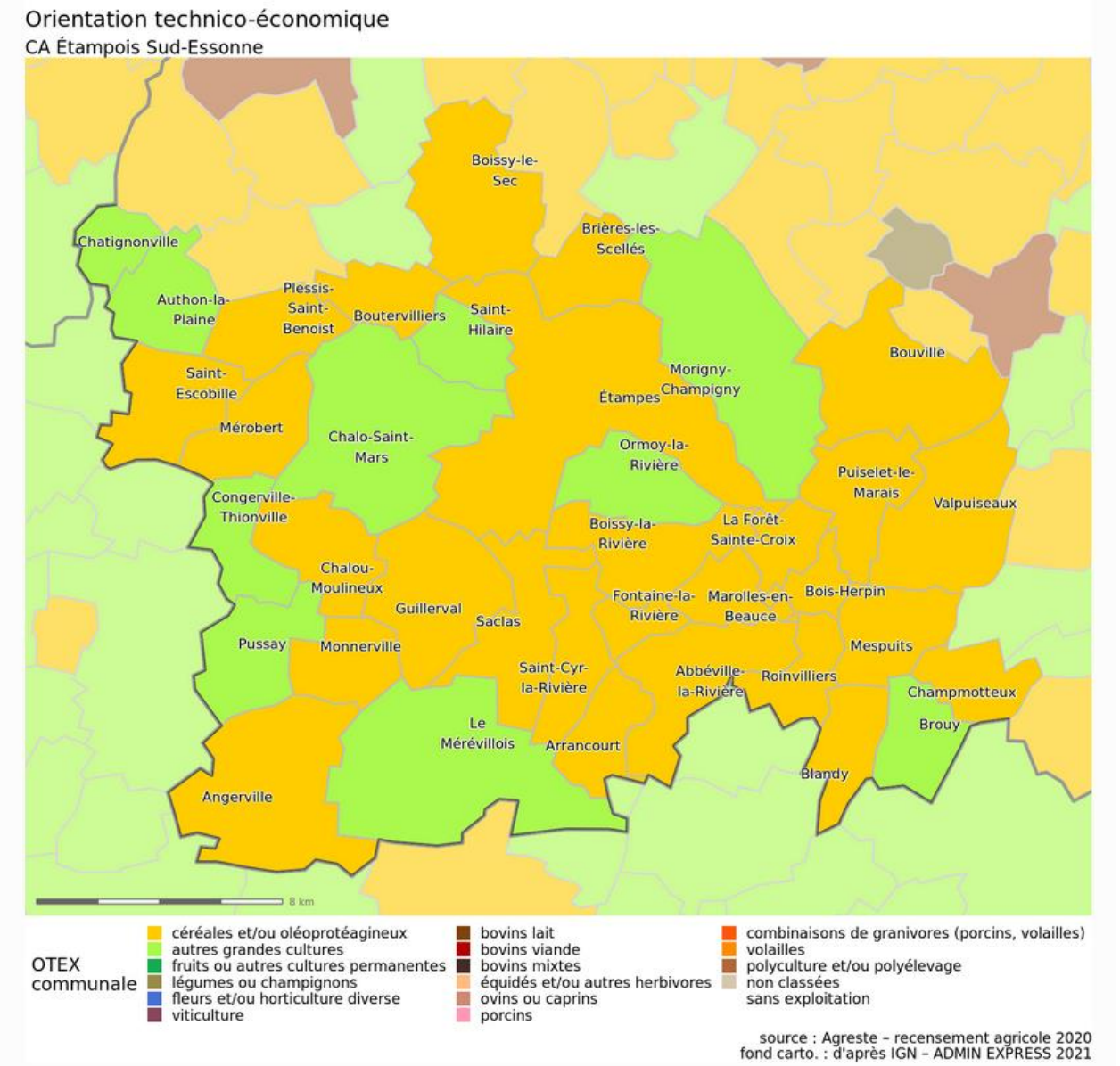
Cet agrandissement progressif va de pair avec le développement des formes sociétaires, davantage représentées qu'en 2010, même si les exploitations individuelles restent la forme la plus représentée.

Les GAEC et les EARL qui représentent 42% des sociétés agricoles de la CAESE, ont vu leur part augmenter de 3 points. Cette dynamique s'explique surtout par la baisse drastique du nombre d'exploitations individuelles, à hauteur de 33%, entre 2010 et 2020. Mécaniquement, la part des exploitations comparables aux exploitations familiales augmente. De même, la SAU des exploitations individuelles diminue de l'ordre de 33%.

Une autre tendance se fait ressentir : celle du doublement des exploitations de type « autres statuts ». Leur nombre passe de 27 en 2010 à 47 en 2020. Cette dynamique s'observe aussi dans la surface totale en SAU qu'elles représentent : de 4 104 ha en 2010 à 8 151 ha en 2020.
Par ailleurs, l'agriculture nationale évolue vers une agriculture d'entreprises mais d'entreprises d'agriculteurs, et non d'entreprise de capitaux extérieur (source : CA, 2023).

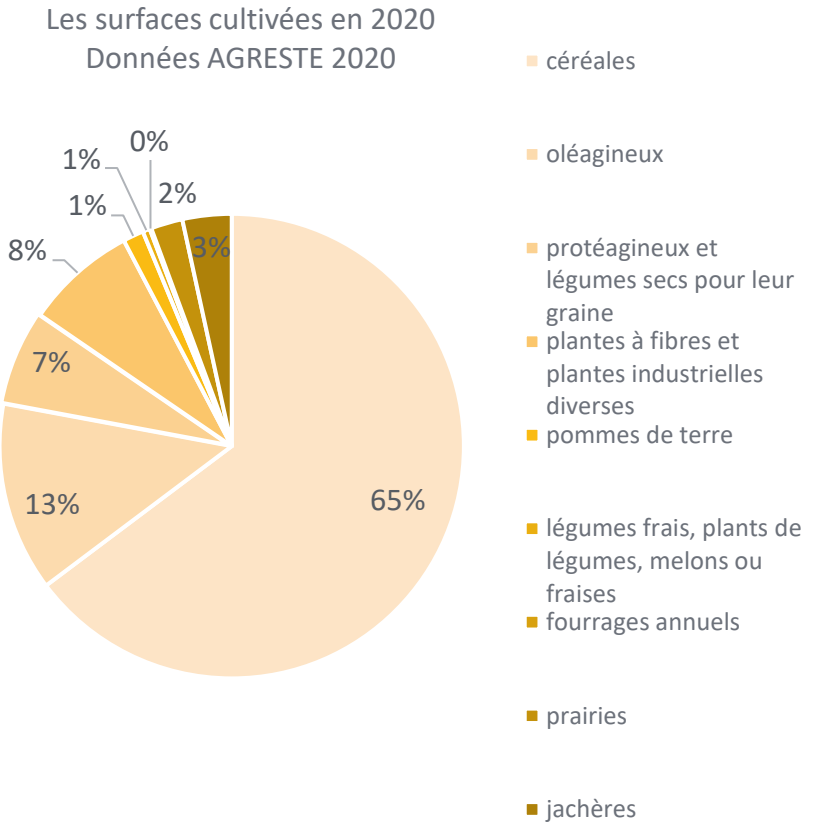
Orientation technico-économique / OTEX

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Une agriculture tournée vers les céréales

Les exploitations spécialisées en grandes cultures tiennent une place prépondérante en Essonne et sur le territoire de la CAESE.
65% des surfaces cultivées sont dédiées aux céréales et 13% aux oléagineux.



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	**288**	**254**	**37 886**	**36 470**	**830**	**187**	**396**	**386**	**50 160**
dont									
céréales et/ou oléoprotéagineux	218	178	30 352	27 472	*s*	53	280	230	31 518
autres grandes cultures	54	54	6 754	8 697	83	0	96	95	15 883
légumes ou champignons	–	12	–	24	–	*s*	–	44	1 835
volailles	3	*s*	*s*	*s*	*s*	*s*	4	*s*	*s*
polyculture et/ou polyélevage	7	4	685	252	*s*	*s*	12	7	632

Une agriculture tournée vers les céréales

Les exploitations agricoles de céréales et/ ou oléoprotégineux représentent encore 70% de l'ensemble des surfaces exploitées sur l'EPCI. Ces exploitations déterminent environ 60% du PBS, soit 31 Millions d'euros. Cependant, nous notons une baisse sensible de leur nombre, de l'ordre de 19%, ainsi qu'une diminution de 10% de leur SAU.

Dans le même temps, les exploitations agricoles cultivant les légumes ou les champignons voient leur nombre augmenter pour atteindre 12 exploitations, représentant 24 hectares.

La polyculture et le polyélevage accusent une diminution de leur SAU, passant de 685 hectares en 2010 à 252 hectares en 2020.

Les autres grandes cultures sont marquées par une stabilisation de leur nombre alors qu'on observe une augmentation de 30% de leur surface en SAU. En conséquence, il faut conclure que la taille des exploitations des grandes cultures a augmenté au détriment d'autres types de cultures ou élevages.

L'étude agricole d'Île-de-France mentionne la présence de blé dur « destiné à la production de pâtes » et de filière qualité pour le blé panifié.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

	nombre d'actifs			volume de travail (ETP)		
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
main d'œuvre totale[1]	**716**	**595**	**-17 %**	**396**	**386**	**-3 %**
chefs d'exploitations, coexploitants	404	313	-23 %	302	261	-14 %
└ *dont coexploitants familiaux*	111	58	-48 %	52	45	-13 %
main d'œuvre familiale[2]	58	60	3 %	20	35	72 %
salariés permanents[3]	56	113	102 %	43	79	85 %
sous-total main d'œuvre permanente	**518**	**486**	**-6 %**	**366**	**376**	**3 %**
saisonniers et salariés occasionnels	198	109	-45 %	30	10	-67 %

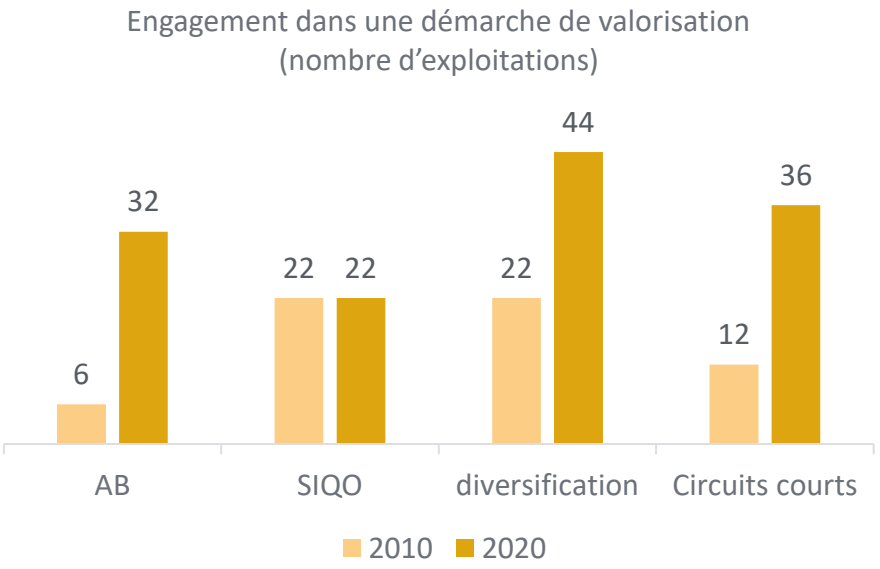
Une restructuration de l'emploi en faveur des salariés permanents

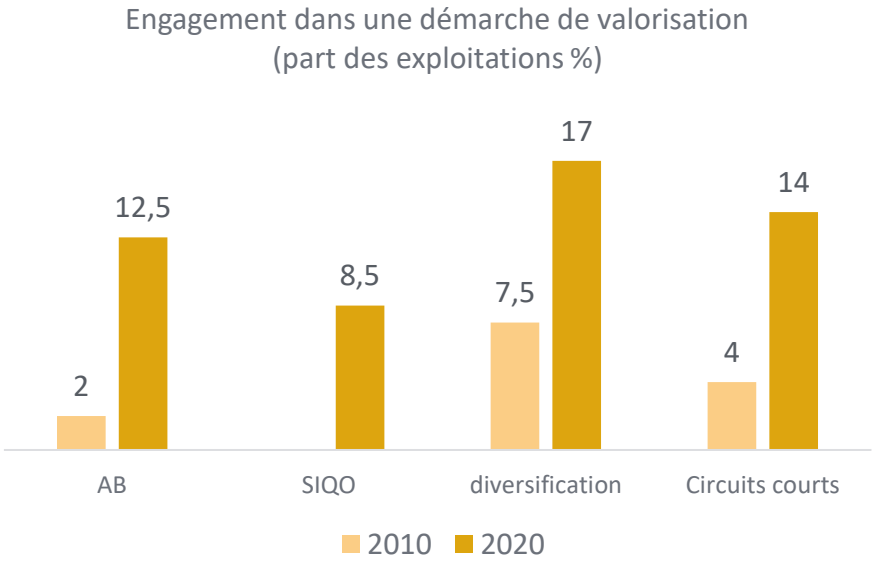
La période 2010 -2020 est marquée par une baisse générale du nombre d'emploi lié à la main d'œuvre dans les exploitations. De manière concomitante à la baisse du nombre d'exploitations, la main d'œuvre totale diminue de 17% entre 2010 et 2020. Le groupe affichant la baisse la plus importante est celle des saisonniers et salariés occasionnels (-45%) et des coexploitants familiaux (-48%).

Cependant, nous pouvons noter une forte augmentation du nombre de salariés permanents désormais au nombre de 113 actifs.

Le volume de travail diminue mécaniquement avec la diminution de l'effectifs en main d'œuvre totale, bien que les ampleurs ne soient pas identiques. Ainsi, si la main d'œuvre totale employée baisse de 17% , le volume de travail diminue de seulement 3%. Paradoxalement, , la baisse de la main d'œuvre permanente (-6%) résulte en une augmentation du volume de travail sur la même période.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



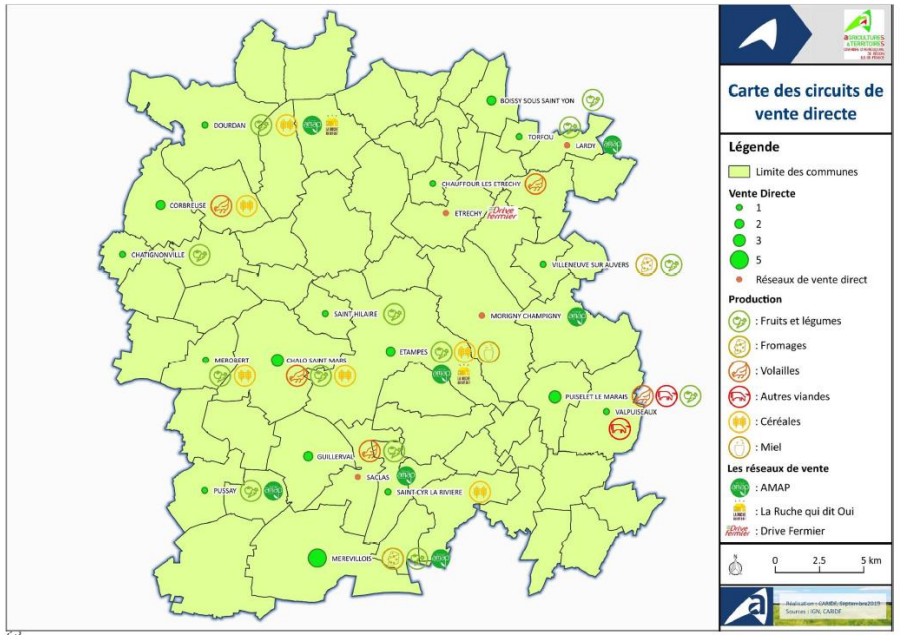


Les circuits courts : une représentation grandissante

Malgré le recul du nombre d'exploitations depuis 2010, les démarches de valorisation sur le territoire sont de plus en plus nombreuses.

Parmi elles, la plus significative est le positionnement des exploitations de la CAESE dans la démarche de valorisation des circuits courts : plus de 30% des exploitations sont engagées dans le circuit court.

17% des exploitations du territoire sont aujourd'hui engagées dans une démarche de diversification contre 7,5% il y a dix ans.



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Diversification agricole pour la CAESE

exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	288	254	-12 %	100 %
agriculture biologique	6	32	433 %	13 %
autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio)	0	21	Inf	8 %
dont				
AOP	0	*s*	*s*	*s*
IGP	0	3	Inf	1 %
Label rouge	0	18	Inf	7 %
activités de transformation (hors vinification à la ferme)	*s*	20	*s*	8 %
dont				
transformation de lait	0	0	–	0 %
transformation ou découpe de viande	–	3	–	1 %
transformation de fruits et/ou légumes[1]	–	8	–	3 %
activités de diversification	21	44	110 %	17 %
dont				
travail à façon	15	30	100 %	12 %
tourisme - hébergement - loisirs	3	4	33 %	2 %
énergie renouvelable (pour la vente)	*s*	8	*s*	3 %
circuits courts (hors vin)	12	36	200 %	14 %
dont				
vente directe (hors vin)	8	32	300 %	13 %

Une valorisation importante des produits depuis 10 ans

Une démarche est actuellement en cours pour la création d'une IGP Cresson de Méréville.

La part de l'agriculture biologique est désormais plus prégnante, affichant une augmentation de 433% en 10 ans et représentant 13% des exploitations selon le RA en 2020. Cette part continue d'augmenter en 2024 selon les données de l'agence Bio (cf pages suivantes).

Parallèlement, le territoire présente une diversification des activités : tourisme, circuits-courts. À ce titre, nous notons une croissance importante de la vente directe et du circuit court dont la valeur a triplé en 10 ans.

Le travail à façon peut lui être interrogé au regard de la part de la SAU de la CAESE gérée qui est en augmentation : cela constitue un marqueur d'une croissance de la sous-traitance des travaux agricoles à des entreprises agricoles et donc d'une externalisation des techniques et choix professionnels de la part de propriétaires dits exploitants.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Diversification agricole dans la Région

exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	5 026	4 425	-12 %	100 %
agriculture biologique	121	465	284 %	11 %
IGP	*s*	27	*s*	1 %
Label rouge	8	173	2 062 %	4 %
activités de diversification ***dont***	702	1 073	53 %	24 %
circuits courts (hors vin) ***dont***	804	985	23 %	22 %
vente directe (hors vin)	740	882	19 %	20 %

Diversification agricole en Essonne

exploitations en ayant	**2010**	**2020**	**évolution 2020/2010**	**part en 2020 (%)**
nombre total d'exploitations	763	665	-13 %	100 %
agriculture biologique	24	108	350 %	16 %
IGP	*s*	4	*s*	1 %
Label rouge	0	28	Inf	4 %
activités de diversification	107	149	39 %	22 %
circuits courts (hors vin) ***dont***	110	154	40 %	23 %
vente directe (hors vin)	101	141	40 %	21 %

Des tendances similaires à celle du département

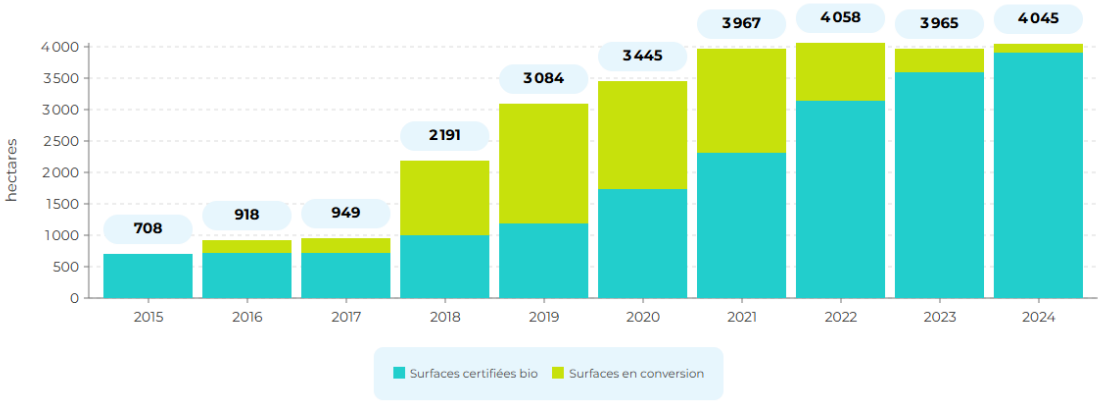
La diversification des exploitations agricoles de la CAESE suit une tendance générale qui s'inscrit dans un contexte plus large.

Nous observons en premier lieu des dynamiques aux ampleurs similaires : une baisse du nombre d'exploitations entre 12 et 13 points, une expansion rapide de l'agriculture biologique (433% / 350%) représentant désormais 12% à 13% du total.

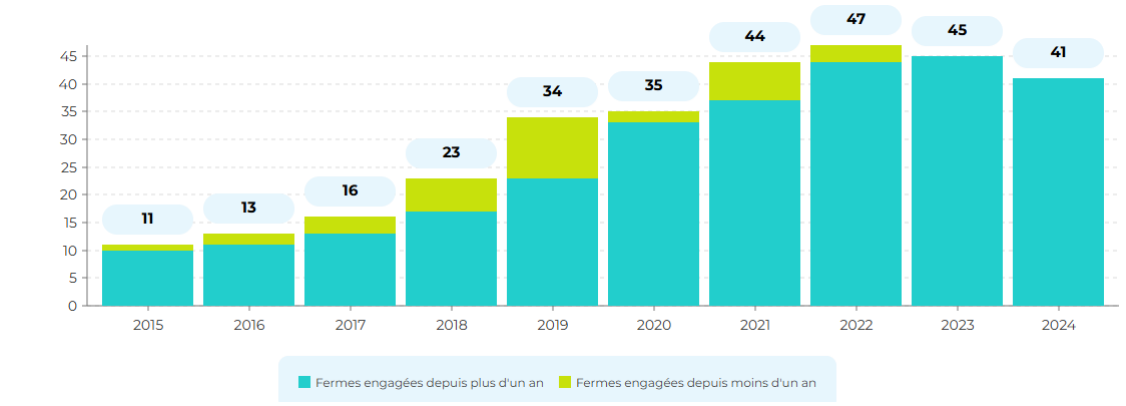
Dans un second temps, la CAESE semble se distinguer à travers une démarche de valorisation poussée. En effet, 64% des certifications label rouge du département proviennent de l'agglomération.

Exploitations en agriculture biologique

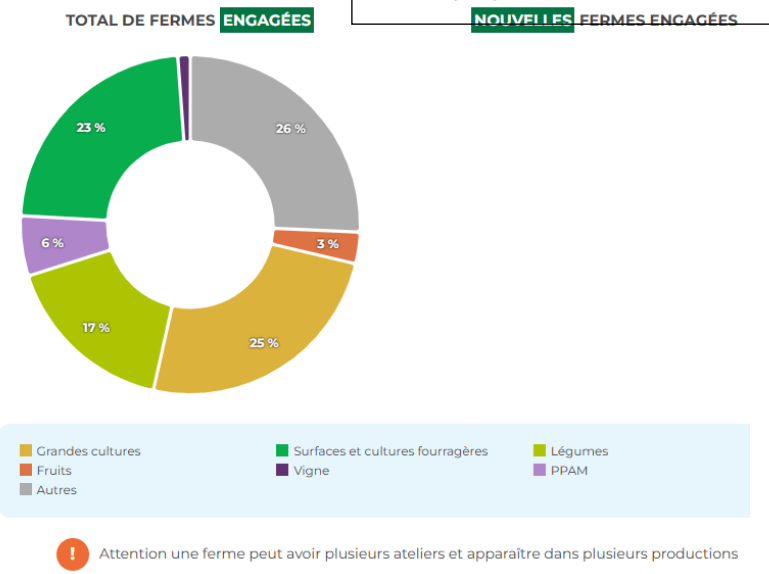
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Evolution des surfaces agricoles certifiées bio et en conversion depuis 2015
Source : Sources : Agence Bio / Organismes Certificateurs



Evolution du nombre de fermes engagées bio depuis 2015
Source : Sources : Agence Bio / Organismes Certificateurs



Une trentaine de nouvelles exploitations BIO

Selon l'Agence bio (qui réunit le ministère de l'Agriculture, celui de la Transition énergétique, et les professionnels de la filière), en 2024 la CAESE concentre :

- 4 045 ha se surfaces en bio, soit 11 % de ses surfaces,
- Et 41 exploitations, soit environ 17% des exploitations en 2024.

Au sein de l'EPCI, les 3 communes qui recensent le plus de fermes engagées dans la production bio sont Le Mérévillois (5 exploitations), Arrancourt (3 exploitations) et Chalo-Saint-Mars (3 exploitations).
Les surfaces bio et en conversion ont augmenté de 601 ha sur les 5 dernières années soit une évolution 17.4 %
Sur les 41 fermes engagées, la production se répartit équitablement entre : grandes cultures, légumes, cultures fourragères et « autres cultures ».

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans

Données AGRESTE 2020

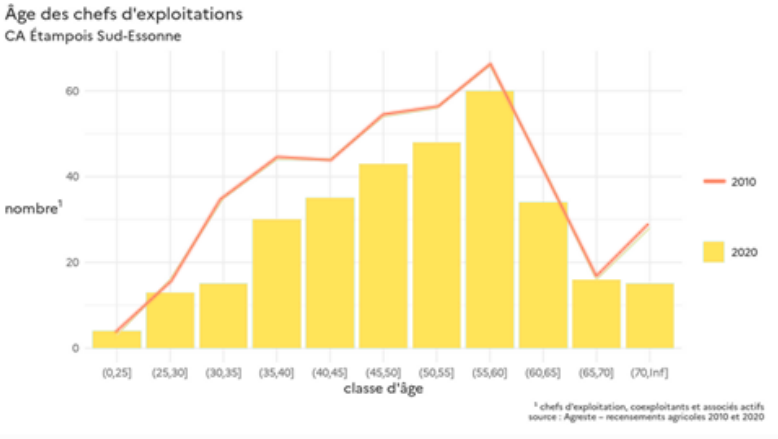
	exploitations	
	2020	part
nombre d'exploitations non concernées	192	76 %
total d'exploitations concernées	62	24 %
dont :	–	–
pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	17	7 %
reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	26	10 %
ne sait pas	15	6 %
disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	4	2 %
disparition des terres au profit d'un usage non agricole	0	0 %

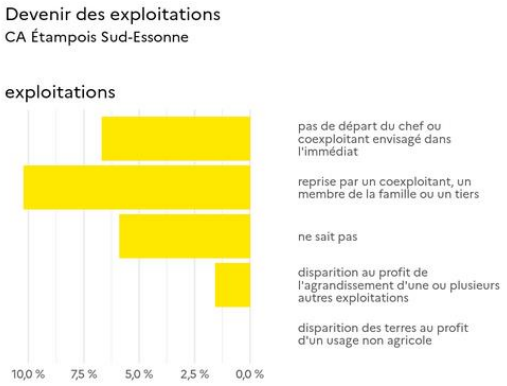
Assurer une reprise des exploitations

L'augmentation continue de la surface moyenne et de la dimension économique des exploitations agricoles du territoire, corrélée à la baisse du nombre d'actifs agricoles et au vieillissement progressif des chefs d'exploitations, pose la question de la transmission et du devenir des exploitations du territoire.

Nous constatons une augmentation de l'âge des exploitants qui s'observe particulièrement dans la baisse du nombre d'exploitants âgés de 30 à 40 ans.

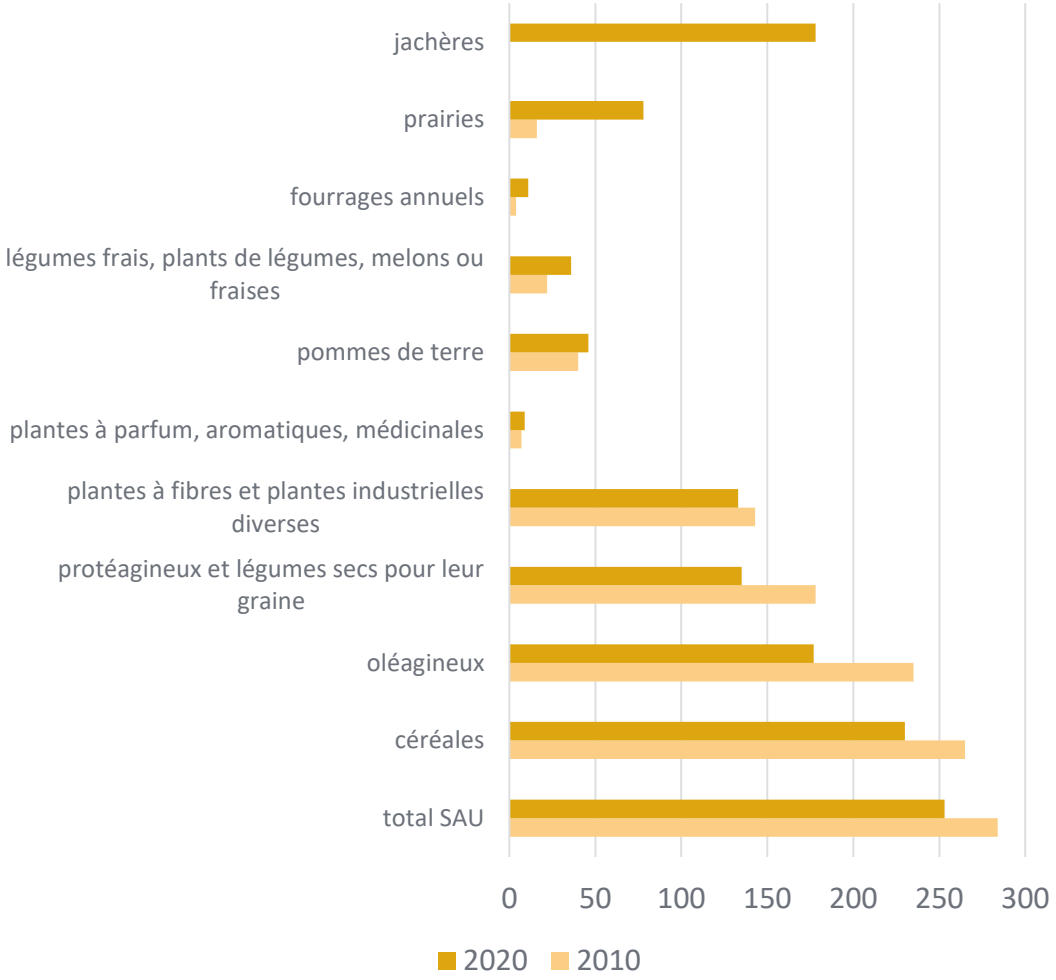
Cette situation semble être un des facteurs expliquant la perte d'exploitations localisées.
C'est aussi un enjeu important pour les années à venir, car les départs à la retraite non-remplacés pourraient entrainer une diminution du nombre d'exploitations.





Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Nombre d'exploitations en fonction du type de culture
Données AGRESTE 2020



Une diminution de la SAU

Globalement, les proportions de chaque culture n'ont pas changé sur la période 2010-2020. Si on constate une baisse sensible des cultures, la répartition en pourcentage reste similaire.

Cependant, nous notons la croissance des exploitations de légumes et de pommes de terre, se démarquant de la tendance générale.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Le cresson : une culture locale et emblématique







Source : cressondemereville, 2025

Implantées depuis le XIXe siècle sur le territoire de la CAESE, les cressonnières façonnent l'identité paysagère et patrimoniale de l'Étampois Sud-Essonne.

Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une vingtaine de cressiculteurs en Essonne, 8 à 9 cressiculteurs à Méréville sur les 23 familles qui cultivaient le cresson il y a une vingtaine d'années. Toutefois, les initiatives qui accompagnent la culture du cresson sont nombreuses grâce aux synergies locales portées par la profession et les collectivités locales.

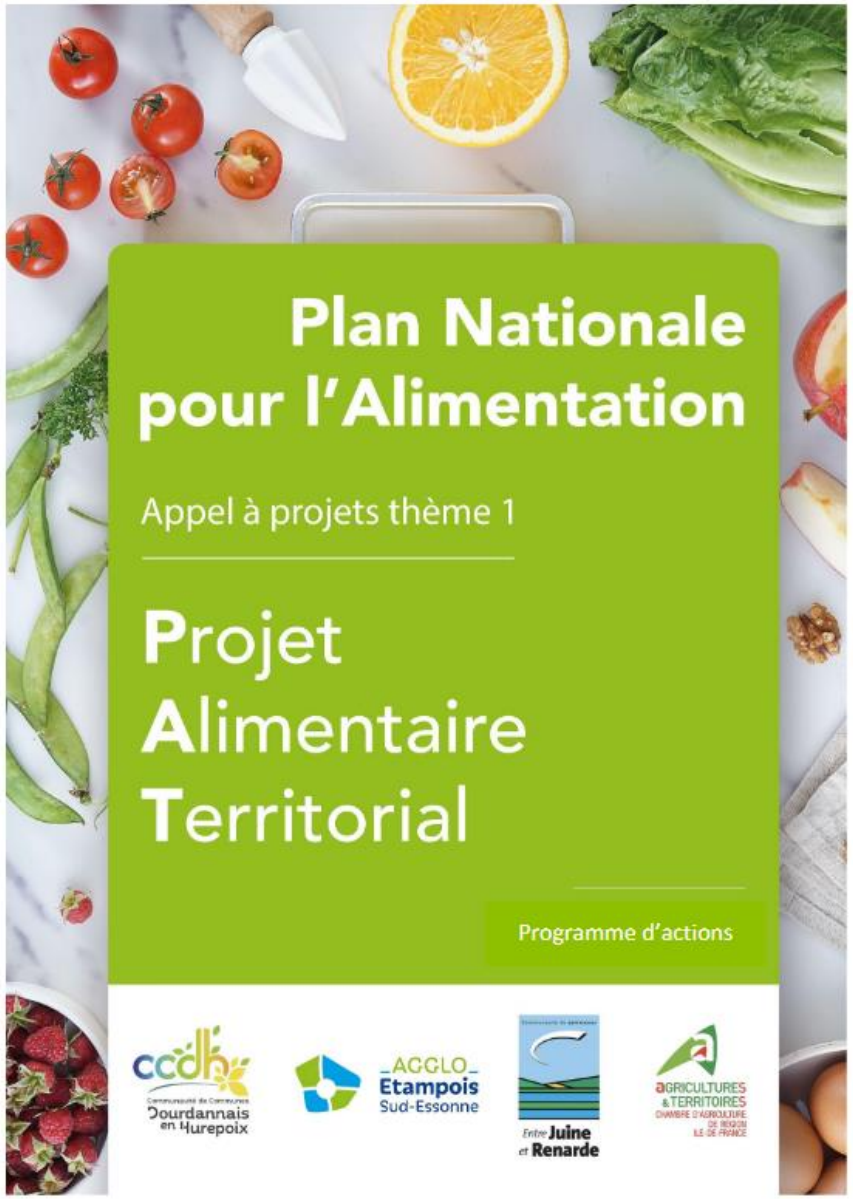
Le Mérévillois, « Capitale du Cresson », concentre les cultures de cresson français.

Au mois de décembre 2021, à la suite de deux années d'études pilotées par le Parc naturel régional du Gâtinais français, la CAESE a été désignée pour accompagner l'Association de la Cressiculture Essonnienne dans sa démarche de labellisation du Cresson de Méréville en Indication géographique protégée (IGP).
L'IGP identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

- **28 % de la production nationale de Cresson**
- **1236 tonnes produits par an**

Cresson DE MÉRÉVILLE
Petites feuilles, Grand caractère

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Un PAT-SE à l'échelle de trois EPCI à la croisée de la Beauce, du Gâtinais et du Hurepoix

Quatre axes structurants dans la PHASE 1

- Faire émerger une synergie locale
- Faciliter les approvisionnements de proximité, notamment en s'appuyant sur la restauration collective
- Communiquer sur les producteurs du territoire et valoriser les produits de proximité
- Sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition agricole et lutter contre la précarité alimentaire

Découlant des 4 axes structurants, les actions du PAT-SE se veulent des leviers d'actions pour la diversification et la promotion locale de l'agriculture dans les trois EPCI. La synergie locale et le renforcement de la coopération élus-producteurs est la clé de voute du PAT. Les objectifs de promotion de l'agriculture locale se traduisent par l'élaboration de guides à destination des particuliers et des professionnels

Un label de niveau 2 obtenu en 2024 autour de trois axes plus opérationnels

Agir conjointement sur trois axes :

1. La Gouvernance
2. Une restauration collective durable, de qualité et accessible à tous
3. La lutte contre la précarité alimentaire

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Constats

Points forts :

- Un paysage et une identité beauceronne marquée, reconnue.
- Des surfaces agricoles encore largement majoritaires, qui participent à l'identité agricole rural du territoire
- Une activité agricole qui se porte bien malgré la réduction du nombre d'exploitations
- Plusieurs démarches de valorisation et de diversification des filières : BIO, circuits courts, labellisation, Enr, …

Points de vigilance :

- Une sensible diminution du nombre d'exploitations et d'emplois agricoles
- Un vieillissement progressif des exploitants et des problématiques de reprise des exploitations dans un contexte d'augmentation continue de la dimension économique et de la taille des exploitations
- Des difficultés d'achat et reprise pour les jeunes exploitants.
- Des difficultés pour les exploitants à engager des saisonniers, de la main d'œuvre agricole.

Enjeux

Une agriculture en mutation, à pérenniser à travers :

- L'appui des projets de diversification (notamment en termes de capacités foncières) et le développement de filières courtes, de ventes directes et l'intégration des produits locaux dans les cantines scolaires par exemple, et d'une réflexion plus globale sur les filières d'approvisionnement (en lien avec le Projet Alimentaire territorial).
- Des démarches d'accompagnement des cressiculteurs en faveur de l'obtention d'une IGP, gage de reconnaissance, de qualité et de savoir-faire
- L'inversion de la tendance à la diminution du nombre d'exploitation.
- La limitation du mitage des espaces agricoles et le maintien de l'identité agricole rurale par un développement urbain s'appuyant sur une trame existante et veillant à pérenniser l'agriculture en périphérie
- Le maintien de conditions d'exploitation viables : circulation du matériel agricole, accès aux parcelles, maintien de liaisons fonctionnelles entre les parcelles et les sièges d'exploitations
- Promouvoir l'accès au foncier agricole pour les jeunes agriculteurs.
- Une nécessaire adaptation de la filière au réchauffement climatique, notamment sur la question du partage de la ressource en eau dans un contexte de raréfaction.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

10 Energie

Le cadre international et national

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



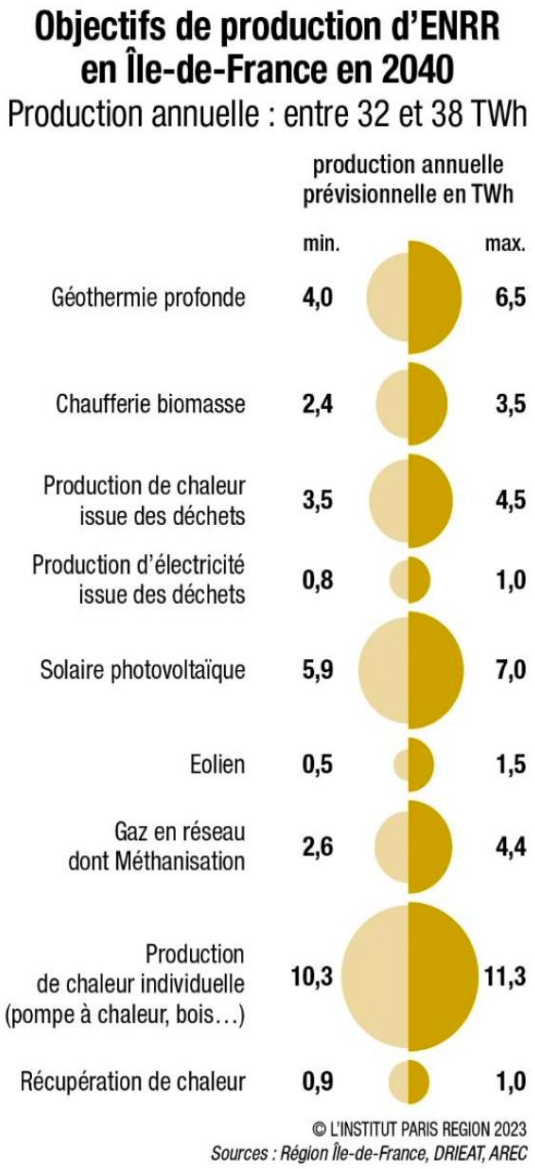


- La France a pris plusieurs engagements devant la communauté internationale:
  - Dans le cadre de son agenda 2030 et de l'ODD 7, comme dans celui de la CNUCC, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et à garantir un accès universel à une énergie propre, fiable et abordable, en développant massivement les énergies renouvelables et en améliorant l'efficacité énergétique.
- UE établit un objectif de réduction des émissions de 55% à horizon 2030 afin de s'inscrire dans une trajectoire visant la neutralité carbone en 2050. Cet objectif implique de **porter la part des énergies renouvelables à 42,5 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030**

En France, plusieurs textes cadrent la transition énergétique du pays et s'imposent aux collectivités territoriales. Les principaux sont présentés ci après :

- **La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbones. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français.
- **La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)**: La PPE fixe les objectifs nationaux en matière de transition énergétique. Elle inscrit la France dans une trajectoire permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et fixe le cap pour toutes les filières énergétiques qui pourront constituer, de manière complémentaire, le mix énergétique français de demain.
- **Le Décret Tertiaire** : Le décret tertiaire, ou dispositif Éco Énergie Tertiaire, est une mesure réglementaire issue de la loi ELAN, entrée en vigueur le 1er octobre 2019. Il impose aux propriétaires et locataires de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² de réduire leur consommation d'énergie finale de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050, par rapport à une année de référence comprise entre 2010 et 2019.
- **La Loi APER** vise à accroître le développement des énergies renouvelables en optimisant l'exploitation des surfaces artificialisées et en simplifiant les procédures administratives pour les porteurs de projets. C'est elle qui cadre:
  - l'élaboration des ZAENR
  - l'obligation d'installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings de plus de 1500m2.
  - Les modalités de l'agrivoltaïsme et du déploiement de centrale PV.
  - La production et la distribution de gaz renouvelable

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Le Schéma Directeur Régional Environnementale d'Ile de France (SDRIF-E) cadre le développement de la production d'énergie verte avec pour objectif d'atteindre **100 % d'énergie décarbonée à l'horizon 2050, il a été adopté en septembre 2024.** Ses objectifs de production, présentés ci-contre, ciblent en priorité la production de chaleur renouvelable par géothermie, valorisation des déchets, pompes à chaleur, bois ou méthanisation. Le photovoltaïque au sol sur des terrains agricoles n'est pas recommandé, l'agrivoltaïsme peut être envisagé dans la mesure où il ne génère pas de consommation d'Espace Naturel Agricole et Forestier (ENAF).

La Région est également en charge de l'élaboration **du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3RENR**). Ce document détermine le dimensionnement des réseaux de chaleur et de distribution d'énergie (Gaz et électricité) et vient donc plafonner les capacités locales de production. Il est actuellement en cours de révision.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Essonne TERRE D'AVENIRS

Le Conseil départemental de l'Essonne, s'est doté d'un **Plan Éco-ambition 91** afin d'encadrer la transition écologique du département. Il fixe les objectifs suivants pour 2030:

- 40 % d'émissions de gaz à effet de serre en moins par rapport à 1990 ;
- 40% d'énergie consommée en moins par rapport à une année de référence entre 2010 et 2020 ;
- 30% d'aires protégées
- 50% d'espaces consommés en moins en vue d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050

Le Conseil Départemental dispose d'ailleurs d'une stratégie de déploiement de l'électromobilité et est à l'initiative du **club Mobilité décarbonée** et a acté en 2024, aux côtés de 14 acteurs publics et privés la création de la SEM **Énergie-Essonne**, qui interviendra sur tout le département pour soutenir des projets de développement des ENR.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Tableau récapitulatif des engagements qui touchent la CAESE

Territoire	Réduction des consommations d'énergie	Part des énergies renouvelables (EnR)
Union européenne	Réduction de 11,7 % de la consommation d'énergie finale d'ici 2030 par rapport à 2020. Directive (UE) 2023/1791 du Parlement européen	42,5 % d'EnR dans la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030. Directive (UE) 2023/2413 du Parlement européen
France	Réduction de 16,5 % de la consommation finale d'énergie d'ici 2028 par rapport à 2012. Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)	33 % d'EnR dans la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030, dont 40 % dans la production d'électricité. Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)
Ile de France	Objectif de réduction de la consommation d'énergie finale de 20 % d'ici 2030 par rapport à 2012. Stratégie Régionale Énergie-Climat	25 % d'EnR dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030. Stratégie Régionale Énergie-Climat
Essonne	40% d'énergie consommée en moins en 2030 par rapport à une année de référence entre 2010 et 2020 Eco-ambition 91	Un engagement massif pour la production d'énergies renouvelables. Eco-ambition 91
PNR Gatinais Français	Réduction de 16% des consommations d'énergie à horizon 2030 par rapport à 2019. Stratégie sur le développement des énergies renouvelables et de récupération.	21 % d'EnR dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030. Stratégie sur le développement des énergies renouvelables et de récupération.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Plusieurs acteurs locaux de l'énergie sont actifs sur la CAESE :

Le Parc Naturel Régional (PNR) du Gatinais Français couvre la Foret Sainte Croix, Puiselet le Marais, Valpuiseaux, Bouville, Champmotteux, et Brouy.
Les communes de Mespuits, Blandy Bois Herpin et Roinvillier pourraient le rejoindre rapidement pour porter à 10 le nombre de communes. Il dispose également d'un partenariat avec la CAESE qu'il accompagne en fournissant du conseil en gestion de l'énergie et en rénovation thermique des bâtiments. Le PNR a également développé un Schéma de développement des ENR pour les communes de son territoire.

Le Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS) accompagne ses membres dans la gestion de leurs ressources énergétiques. Il accompagne 13 communes du territoire dans leur achats groupés de Gaz ou dans le déploiement des Installations de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE).

Le Syndicat Intercommunal de l'Energie du Grand Etampois (SIEGE) regroupe toutes les communes de la CAESE pour leur permettre de monter des projets communs pour la transition énergétique

La Société d'économie mixte Essonne Energie. La création de cet opérateur à l'échelle départementale et dédié à la production d'énergie renouvelable sur le territoire était une mesure phare du plan Eco-ambition91 adopté en 2023. La société d'économie mixte locale Essonne Énergies viendra investir dans des projets de production d'énergie renouvelable, principalement axés sur le solaire photovoltaïque, la géothermie et la méthanisation.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

L'Etampois Sud Essonne a pu grâce a ses partenaires, mettre en place des mécanismes d'accompagnement des communes pour:

L'économe de flux.

Dans le cadre de son accord de partenariat avec la CAESE, le PNR du Gatinais Français met à disposition de l'ensemble des communes (a l'exception d'Etampes) un économe de flux qui accompagne les collectivités dans la gestion énergétique de leur patrimoine (bâtiments publics, éclairage, flotte de véhicules, etc.) et dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Il accompagne également techniquement le SIEGE dans le montage de projet. En 2024, l'économe de flux à accompagné 9 inventaires patrimoniaux et 7 bilans énergétiques.

Le Conseiller France Rénov'

La Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne et le PNR Gâtinais français ont déployé en commun un service public de la rénovation de l'habitat à destination de l'ensemble des habitants de l'Étampois Sud Essonne. Celle-ci conseille, informe et accompagne les ménages sur les aspects techniques, financiers, juridiques et sociaux de leurs projets de rénovation. Elle a accompagné 15 dossiers en 2024 dont 8 sont validés ou finalisés.

La distribution d'énergie

Les communes sont propriétaires des réseaux de distribution dont elles octroient l'exploitation à des compagnies de distribution (Enedis et SICAE). Elles sont les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie (AODE). Une compétence qu'elles exercent directement pour la distribution d'électricité, néanmoins, 5 d'entre elles (Angerville, Boissy-la-Rivière, Etampes, le Mérévillois et Saint-Hilaire) ont délégué leur compétence AODE pour la distribution du gaz aux Syndicat Mixte de l'énergie Orges-Yvette-Seine (SMOYS). Ils bénéficient par ailleurs de la politique d'achats groupés du SMOYS.

Le déploiement des IRVE

Neuf communes (Bouville, Brouy, Champmotteux, Etampes, Marolles-en-Beauce, Morigny-Champigny, Ormoy-la-Riviere, Pussay, et Valpuiseaux), ont également confié au SMOYS le déploiement des Installations de Recharge des Véhicules Electrique (IRVE) sur leur territoire. Elle bénéficie alors du Schéma directeur de déploiement du SMOYS et de son appui technique pour sa mise en œuvre.

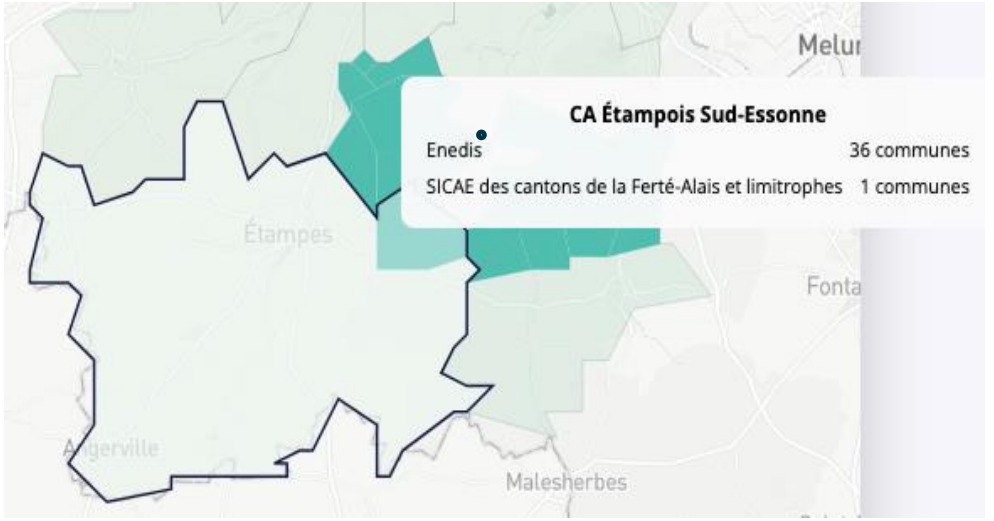
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

- **Le réseau**

L'approvisionnement en électricité de la CAESE se fait par le réseau RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, qui exploite l'ensemble des ouvrages fonctionnant à une tension supérieure à 50 000 volts (50 kV).
Les lignes à 400 kV alimentent la région et forment une boucle autour de la petite couronne. Cette configuration permet à la fois les grands transits nationaux et assure la sécurité de l'alimentation à partir de cette boucle. À partir de cette dernière, des lignes à 225 kV, organisées en radiales, desservent le centre de la région et sa périphérie.

La CAESE est alimentée par un réseau secondaire à 90 kV raccordé à ces radiales au niveau du site des Loges, à Saint-Germain-lès-Arpajon. Ce raccordement permet la desserte électrique du sud de l'Essonne. Ce réseau alimente notamment les postes de Morigny, de Thionville (Monnerville) et de Bois-Renaud (poste SNCF). Par ailleurs, deux lignes aériennes de 400 kV et une ligne de 225 kV traversent également le territoire de l'Étampois, selon un axe nord-sud, dans le cadre des connexions interrégionales.

Les réseaux de distribution, qui sont la propriété des communes, sont exploités par deux compagnies : la SICAE de la Ferté-Alais, responsable de la distribution à Bouville, et Enedis, qui couvre les 35 autres communes du territoire.



Distributeur électricité sur le territoire(source : https://www.agenceore.fr/datavisualisation/distributeurs-energie-france)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

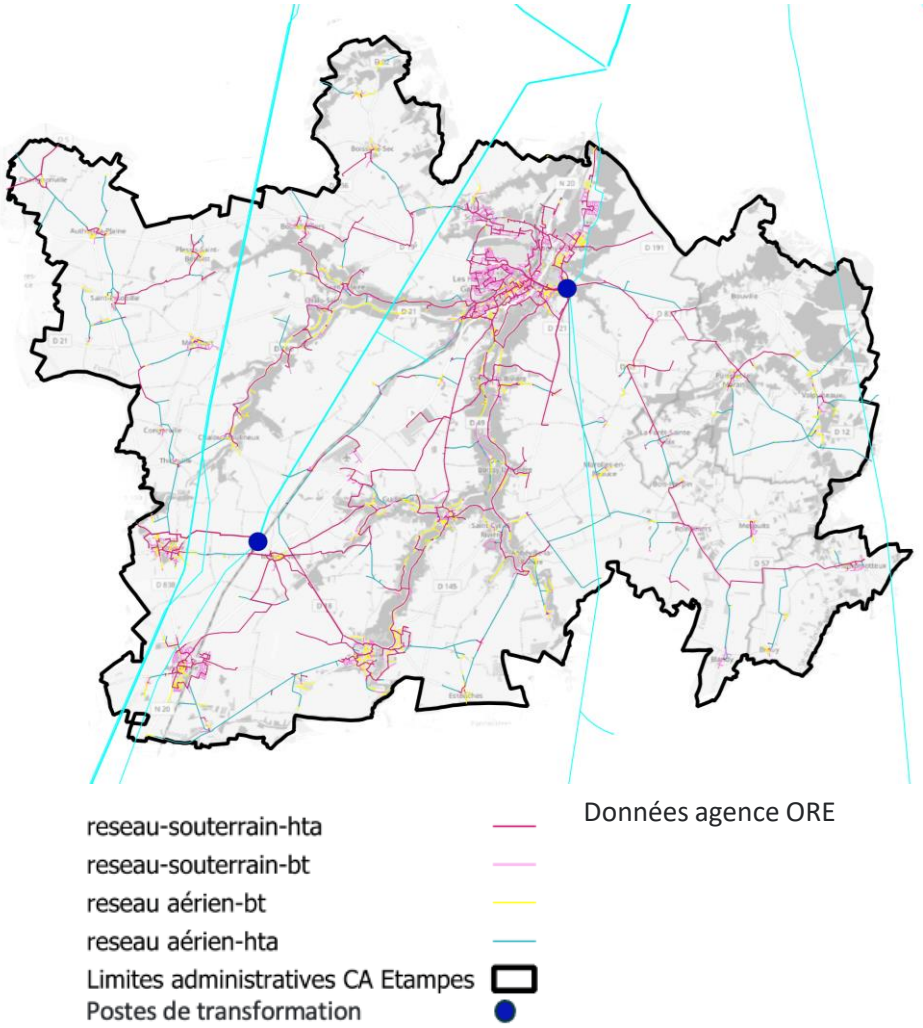
- **Le S3RENR et les capacités d'accueil du réseau**

Depuis la loi Grenelle II, RTE (le gestionnaire du réseau de transport d'électricité) doit, en accord avec les gestionnaires de réseau de distribution, élaborer des Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelable (S3REnR) qui permet de garantir des capacités d'accueil pour les producteurs d'électricités locaux.

Ces capacités réservées sont mises à disposition au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre des projets d'adaptation des réseaux électriques définis dans le S3REnR.

La CA étampoise possède 3 postes-source HTB/HTA sur son territoire. Dont un appartenant à la SNCF. Les deux postes intéressants sont :

- Le poste Morigny ayant une puissance déjà raccordé de 40.9 MW, et une capacité d'accueil réservée aux titres de S3REnR de 24.3,
- Le poste Thionville ayant une puissance raccordée de 39.6 MW, et une capacité d'accueil réservée de 3.7 MW.



Données agence ORE

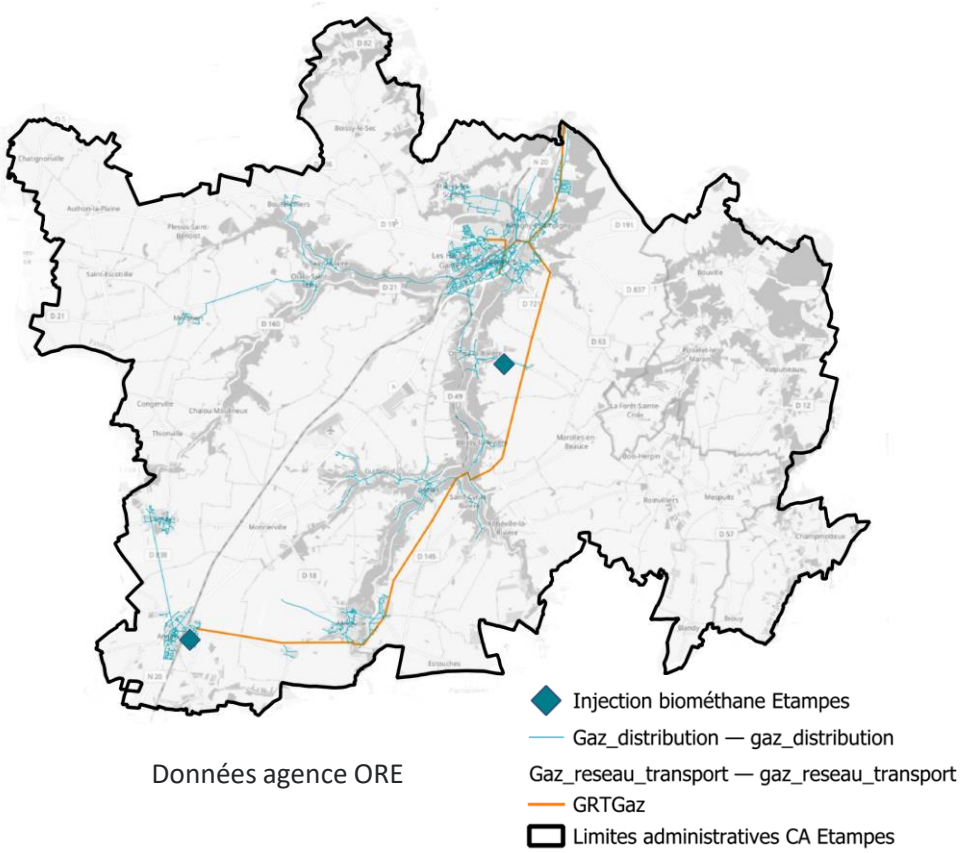
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Un réseau de gaz qui permet le développement de la filière.

L'Étampois affiche une consommation annuelle de gaz naturel de l'ordre de 210 GWh en 2022, soit plus d'un quart de sa consommation d'énergie. Il est alimenté par GRTgaz , le gestionnaire du réseau de transport à haute pression, qui passe la main à GRDF pour la distribution locale de gaz.

Le territoire se distingue par ses installations, avec :

- 2 postes d'injection sur le réseau GRDF : Ces sites injectent du biométhane directement dans le réseau de distribution. Ils permettent de couvrir une part croissante des besoins en gaz du territoire par une production locale.
- 1 poste de rebours prévu pour le projet Natran (ex-GRTgaz): Cette solution technique permettant de comprimer le gaz en excès dans les zones de distribution locale et le rediriger vers le réseau de transport pour qu'il puisse être envoyé dans des zones de consommation plus éloignées ou les stockages
- Ce dispositif technique permet d'injecter le biométhane excédentaire vers le réseau GRTgaz, au lieu de le consommer localement.
- C'est une infrastructure stratégique et révélatrice du potentiel important de production de biogaz par méthanisation sur le territoire, bien identifié par GRT.
- Le réseau permet de raccorder 17 des 36 communes de la CAESE.



Données agence ORE

10 Energie
Les acteurs selon les thématiques de l'énergie

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

	Transport	Distribution	AODE	Perf énergétique	ENR	SPRH	IRVE	Mobilité décarbonée
RTE	élec							
NATRAN (ex GRT Gaz)	gaz							
Enedis		Élec (36 communes)			X			
SICAE		Élec (1 commune)						
GRDF		Gaz (17 communes)			X			X
Communes			Élec (toutes) Gaz (12)		X		27 communes	
SMOYS			Gaz (5 communes)	X	X		9 communes	
PNR				toutes communes sauf Etampes	X	X		
SIEGE				X	X			
SEM Essonne Energie					X			
CAESE					X	X		
CD Essonne					X			X

- AODE : Autorité Organisatrice de l'Energie
- IRVE : infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- SPRH : Service Public de Rénovation de l'Habitat

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

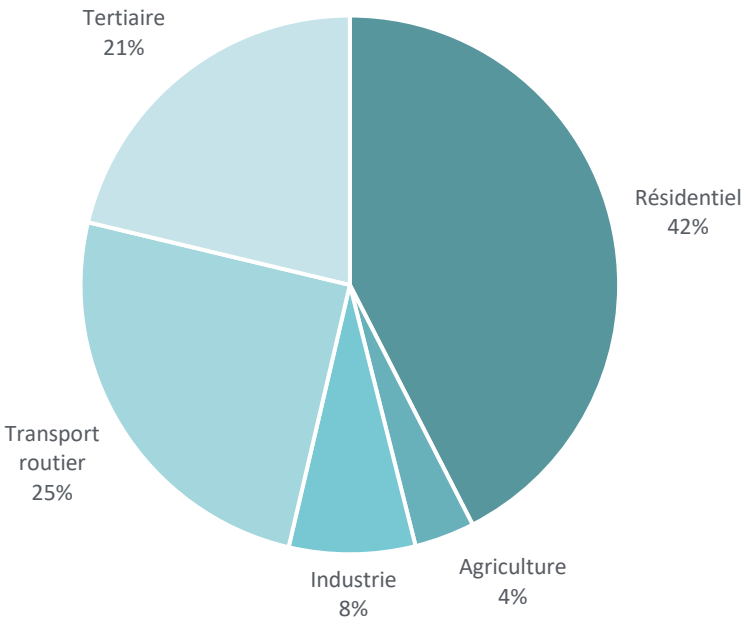
Une consommation énergétique marquée par l'identité du territoire

En 2021, la consommation énergétique totale de l'agglomération s'élevait à 921 GWh, soit 16,5 MWh par habitant. Ce chiffre dépasse légèrement la moyenne régionale (15,9 MWh/hab), mais il reste en deca de la moyenne nationale de 26,7 MWh/hab par an.

En comparaison avec les autres territoires de la grande couronne francilienne, l'Étampois affiche des consommations plus élevées dans le résidentiel, le tertiaire et l'agriculture. À l'inverse, les secteurs de l'industrie et du transport routier consomment moins que la moyenne.

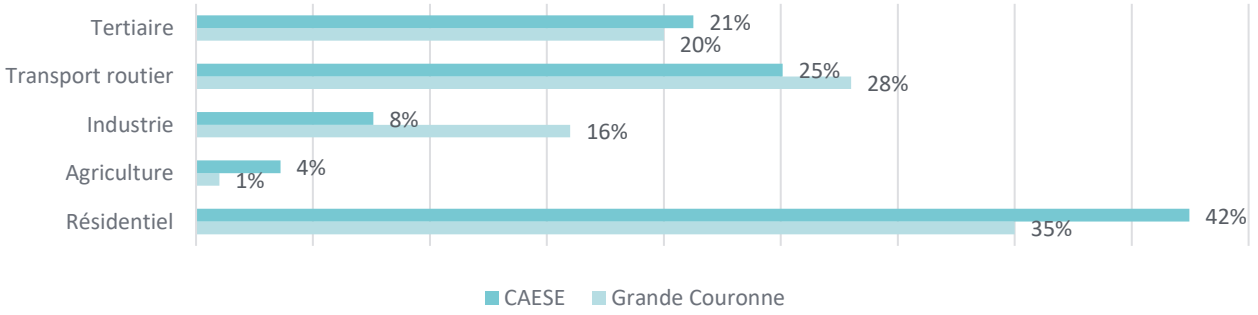
Ces dynamiques reflètent pleinement le caractère rural et agricole du territoire, avec une consommation liée au transport routier relativement contenue ce qui représente une particularité pour un territoire rural.

Consommation par secteur – CAESE – 2021



Source: ÉNERGIF-V6 (juin 2024), AIRPARIF décembre 2023 / L'Institut Paris Region

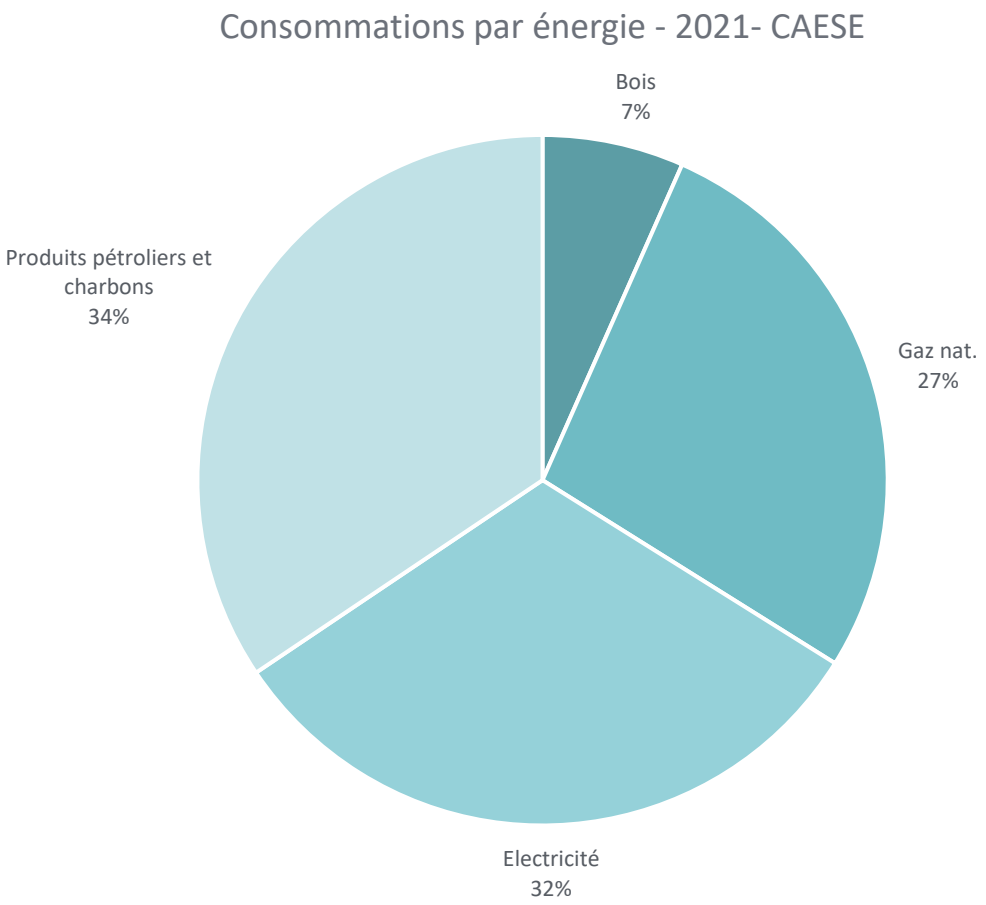
Répartition des consommations d'énergie par secteur pour la CAESE et dans la "Grande Couronne"



Source : ROSE

Consommation d'énergie sur la CAESE

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Source: ÉNERGIF-V6 (juin 2024), AIRPARIF décembre 2023 / L'Institut Paris Region

Une dépendance encore forte aux produits pétroliers

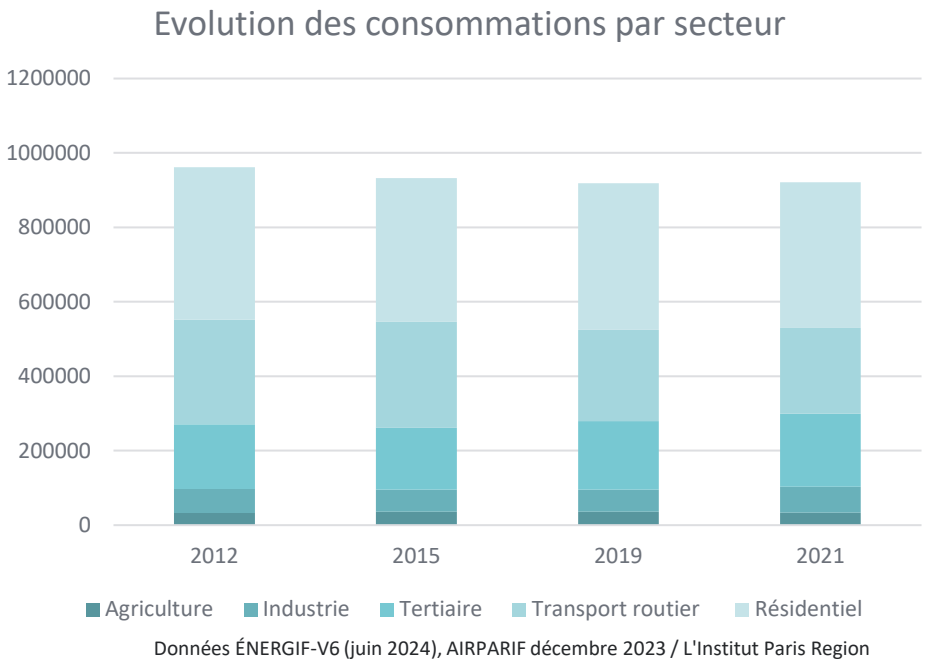
Sur les 921 GWh d'énergie finale consommées sur le territoire, 61% sont issus de produits pétroliers, de charbons et de gaz, confirmant la dépendance encore très forte de l'étampois aux énergies fossiles.

La couverture limitée du réseau gaz sur le territoire impacte la consommation de gaz naturel qui est inferieure de 8 points à la moyenne régionale.

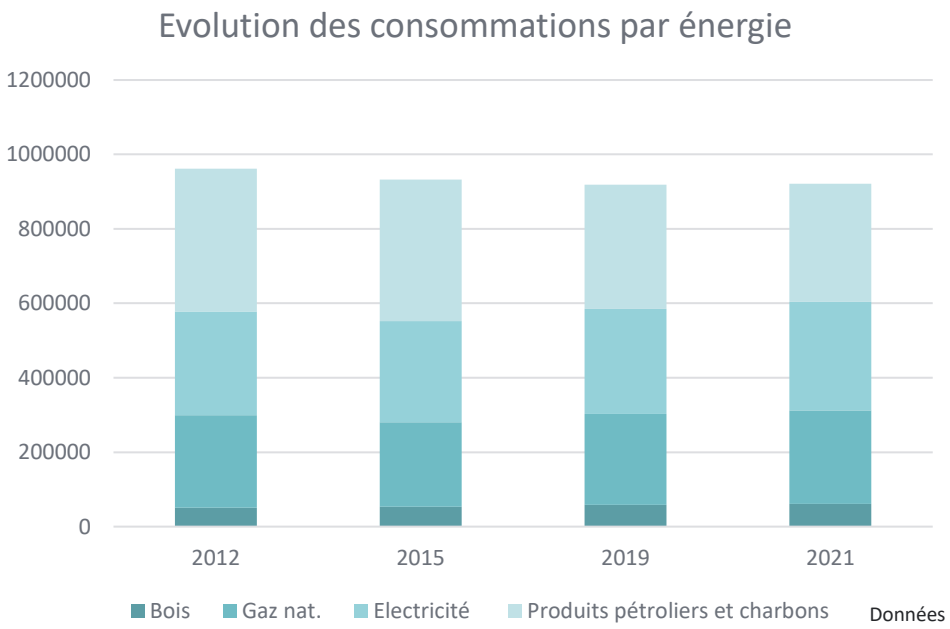
Le territoire ne comprend pas de réseau de chauffage urbain. Sa consommation de bois est en revanche plus de 2 fois supérieure à la moyenne régionale.

Le cout total de l'énergie pour le territoire est de l'ordre de 113 M€ pour 2021 (données: SDES ; DGEC ; Insee. hors bois, non comptabilisé)**,** dont 51M€ de produits pétrolier, 46M€ d'électricité et 16M€ de Gaz Naturel**.**

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Données ÉNERGIF-V6 (juin 2024), AIRPARIF décembre 2023 / L'Institut Paris Region



Données ÉNERGIF-V6 (juin 2024), AIRPARIF décembre 2023 / L'Institut Paris Region

Des consommations en baisse, mais encore loin des ambitions réglementaires

L'Étampois Sud-Essonne a vu sa consommation d'énergie passer de 961 GWh en 2012 à 921 GWh en 2021, soit une baisse de 4,2 %, moins rapide que celle observée à l'échelle régionale (–9 %).
En revanche, la consommation par habitant est passée de 18,5 MWh/pers. à 16,5 MWh/pers., soit une diminution de l'ordre de 11 %, plus proche des évolutions régionales (–12,6 %).

Cette baisse s'explique en grande partie par la diminution des consommations de produits pétroliers et de charbon, notamment due à la réduction du trafic routier (–50 GWh) et à l'abandon progressif du chauffage au fioul (–20 GWh). Les consommations du secteur tertiaire ont légèrement diminué (–10 GWh), mais le développement de ce secteur a parallèlement généré de nouveaux besoins estimés à +21 GWh.

L'objectif fixé à l'échelle nationale est une réduction de 30 % de la consommation d'énergie d'ici 2030. Pour atteindre cette cible, la CAESE devra ramener sa consommation à 673 GWh par an, ce qui implique un effort annuel d'environ 27,5 GWh d'économies d'énergie.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

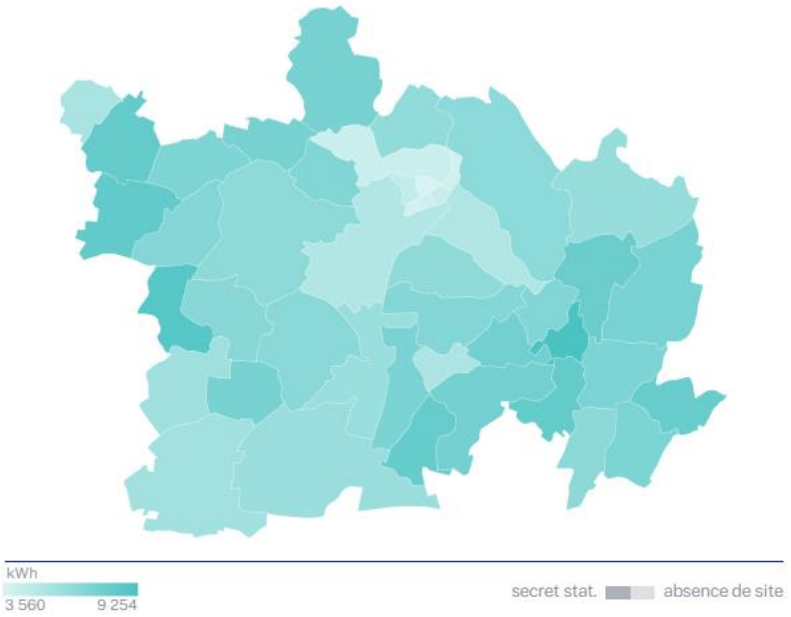
Le secteur résidentiel comprend des gisements importants de réduction des consommations.

Le secteur résidentiel représente 42% de la consommation d'énergie de l'agglomération. Ce chiffre est supérieur à la moyenne observée sur des territoires similaires de la grande couronne, où la moyenne est de 35%. Le budget total de ces consommations correspond à 47 M€ par an.
Les facteurs contribuant à cette forte consommation du secteur résidentiel sont les suivants:

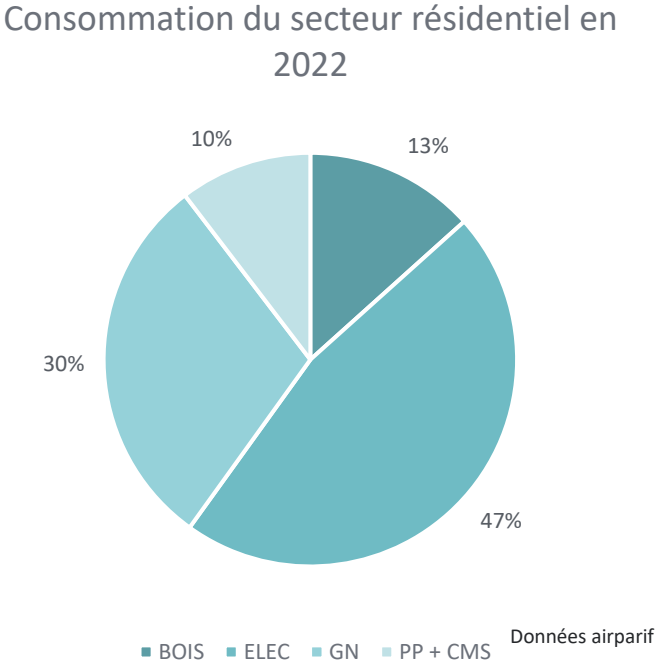
- La taille des logements dans l'Essonne est supérieure à la moyenne de l'Île-de-France avec près de 39% de logements de plus de 100m² contre seulement 18% à l'échelle de la région. La carte ci-contre présente la consommation moyenne par IRIS et permet de visualiser les consommations moyennes plus faibles dans les zones les plus denses de l'agglomération.

- 41% des logements de la CAESE sont équipés de chauffage électrique. C'est beaucoup plus que la moyenne régionale qui est de 27%. L'électricité représente d'ailleurs près de la moitié des consommations du secteur. Ces systèmes, bien que faiblement émetteurs de gaz à effet de serre, restent très énergivores.

- Le parc de logement est sensiblement plus ancien que la moyenne d'Essonne, bien qu'il soit très similaire à celui de l'ensemble de la région. 45% des logements datent d'avant 1970, pour 36% en Essonne et 46% en IdF.



Données enedis



Données airparif

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

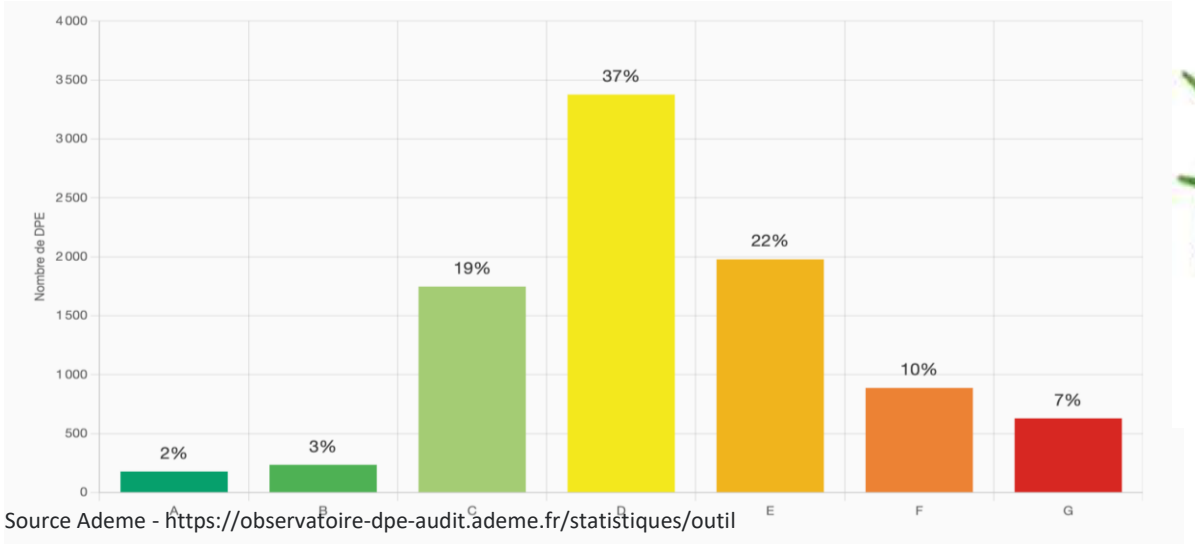
Un territoire actif pour la sobriété énergétique du bâtiment.

La CAESE a signé une convention avec le Parc naturel régional du Gâtinais français afin de permettre l'accueil et le conseil des habitants au sein d'un Espace Conseil France Rénov'. Une conseillère y assure des permanences hebdomadaires dans trois communes de l'agglomération. En 2024, 566 logements ont ainsi été accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique.

Les communes, disposant de patrimoines importants, s'engagent dans la rénovation de plusieurs bâtiments emblématiques. En 2024, neuf communes ont réalisé leur inventaire patrimonial, cinq ont mené un bilan énergétique, et quatorze autres seront accompagnées en 2025.

Les élus de l'Étampois souhaitent que les rénovations soient en cohérence avec le patrimoine et l'identité du territoire. Ils se montrent réservés face aux solutions d'isolation extérieure en polystyrène, jugées peu adaptées aux bâtiments anciens. En revanche, ils mettent en avant l'existence d'une filière locale de production d'isolant en chanvre, soutenue par le PNR, qui propose des matériaux efficaces, biosourcés et fabriqués localement.

Répartition des étiquettes DPE sur la CAESE



Source Ademe - https://observatoire-dpe-audit.ademe.fr/statistiques/outil

Planète Chanvre Île-de-France

GATICHANVRE GROUPE PLANTES & FRUITS

10 Energie
Zoom sur le secteur des transports

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Le transport, premier secteur de consommation des énergies fossiles

La consommation d'énergie pour le transport représente **231 MWh** dont **82% sont dédiés au transport individuel** de passager.
Le transport collectif (en commun) ne représente qu'une part très faible des consommations d'énergie (2%) qui sont très largement dominé par la voiture individuelle à moteur thermique.

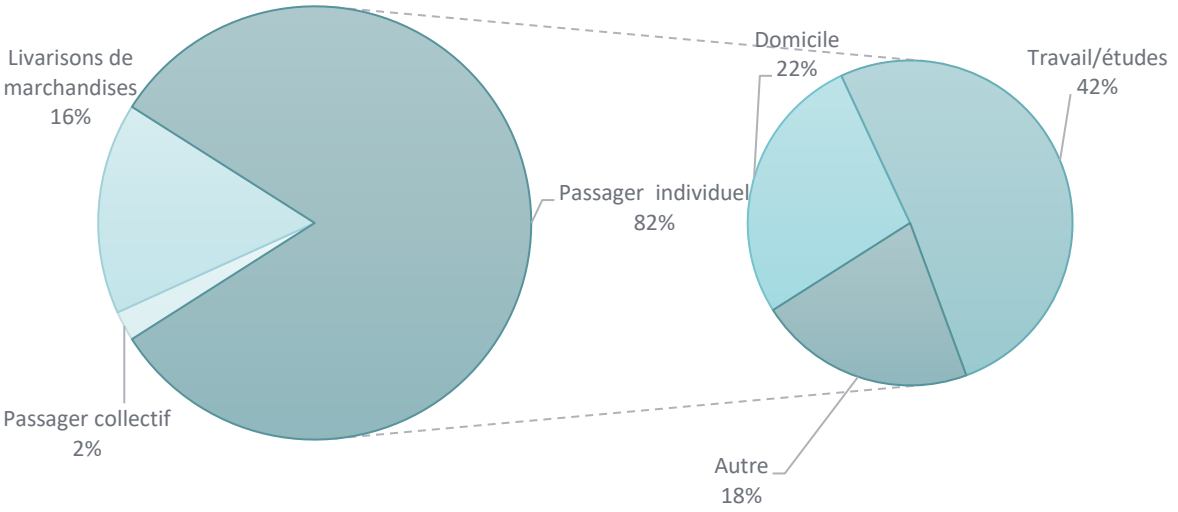
Les progrès d'efficacité des moteurs thermiques ont permis de réduire ces consommations au cours des dernières années avec une baisse de 18% entre 2012 et 2021.

Les produits pétroliers représentent plus de 90% de la consommation du secteur, qui voit néanmoins la part du gaz naturel et de l'électricité progresser chaque année.

Appuyé par Ile de France Mobilité, une première station BioGNV doit voir le jour à étampes pour alimenter la flotte de bus. Le BIOGNV est issus de matières agricoles et émet jusqu'à 10 fois moins de Co2 que l'essence traditionnelle.

Le vélo bénéficie également

Usages de l'énergie dans le transport routier



Source: IDF mobilité, AirParif, Institut Paris Region

Source :agence ORE

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Le déploiement de l'électro-mobilité représente un défi pour les infrastructures du territoire.

Au 31 décembre 2024, la CAESE recensait 1192 véhicules électriques en libre-service, soit environ 2% du parc automobile total. Ce chiffre devrait continuer à croître, avec une estimation de 7 500 véhicules supplémentaires d'ici 2030, conformément aux prévisions d'Enedis, dont les scénarios les plus optimistes tablent sur 19 000 véhicules électrique d'ici 2035.

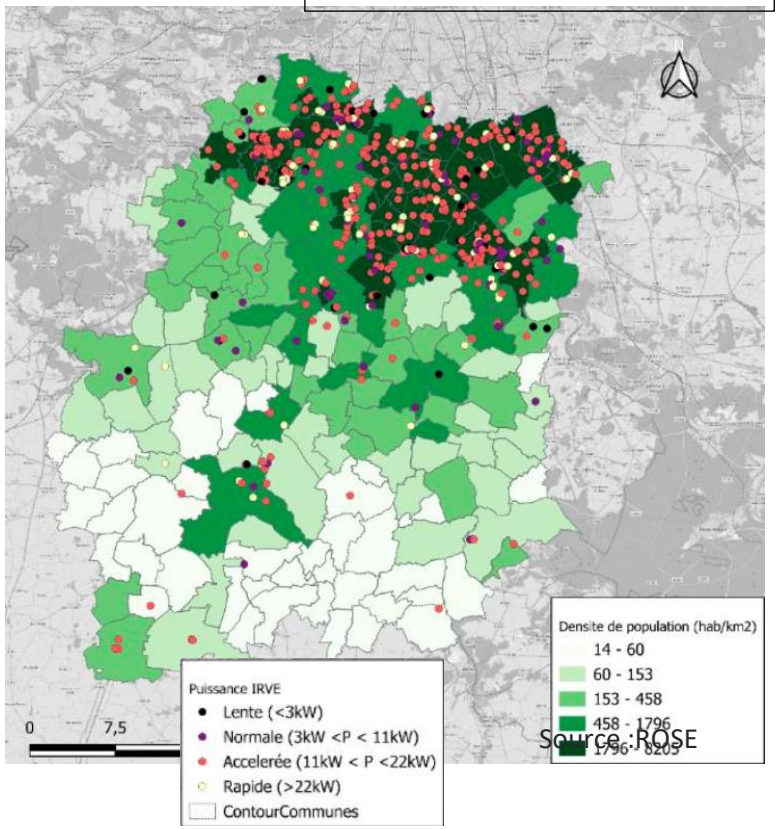
La croissance anticipée du nombre de véhicules entraîne une augmentation de la demande en points de recharge accessibles au public. Le besoin en points de charge ouverts au public devrait ainsi atteindre entre 200 et 300 points à l'horizon 2030, contre une soixantaine aujourd'hui.

Le Conseil Départemental de l'Essonne a mis en place une stratégie de déploiement de l'électromobilité, visant à garantir une équité territoriale dans l'accès à la recharge pour véhicules électriques. Divers outils méthodologiques doivent encore être développés par les équipes.

Développement d'une stratégie d'aménagements cyclables

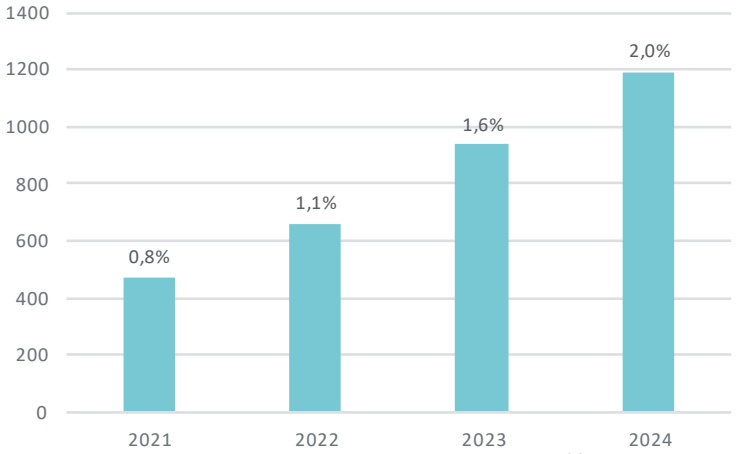
La CAESE dispose actuellement de 39km de pistes cyclables dont près de la moitié sont situées dans la commune d'Étampes. Le vélo représente une part très limitée des déplacements (<1% des trajets domicile-travail). Appuyée par l'ADEME, l'agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie d'aménagement cyclable pour stimuler ce mode de transport.

Implantation des IRVE en Essonne et densité de population.



Source : ROSE

Nombre de voitures particulières électriques rechargeables et part dans le parc automobile de la CAESE



Source: https://www.aaa-data.fr/

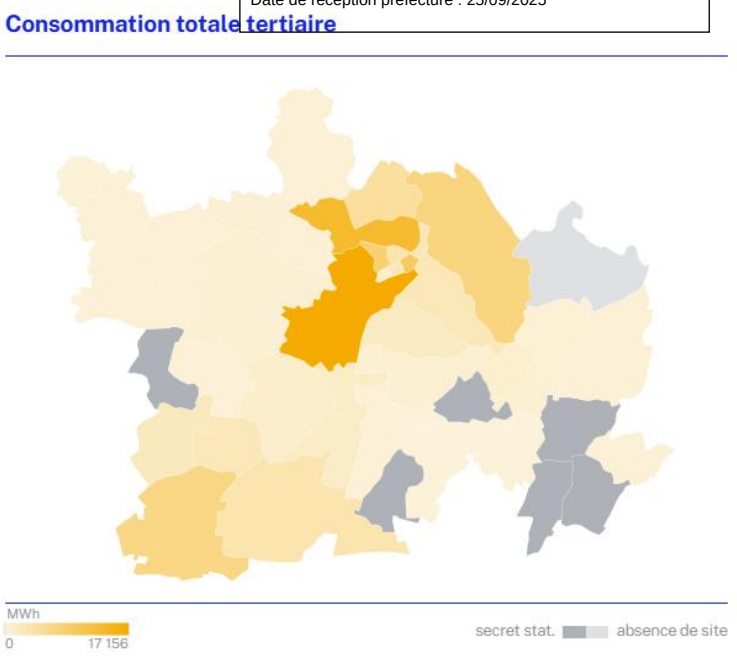
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Des consommations concentrées et en croissance pour le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire représente plus de 80 % des emplois de l'agglomération (cf. point 7, économie et artisanat), une tendance qui s'est renforcée au cours des dix dernières années. En 2022, les consommations énergétiques de ce secteur s'élevaient à 177 GWh, essentiellement issues de l'électricité et du gaz naturel, avec une consommation de fioul plus marginale.

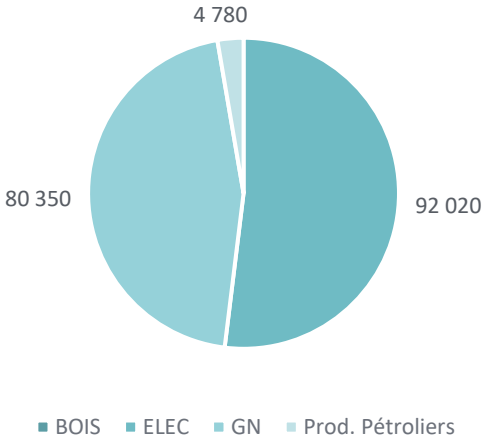
La répartition par usage n'est pas disponible à l'échelle de la CAESE, mais les données nationales indiquent que la consommation d'énergie du secteur tertiaire concerne principalement le chauffage (43 %), l'utilisation d'appareils électriques (26 %), suivies par la climatisation, la cuisson et la production d'eau chaude sanitaire.

Enfin, la carte ci-contre montre que le secteur tertiaire est principalement concentré à Étampes et dans les zones urbaines de l'agglomération.



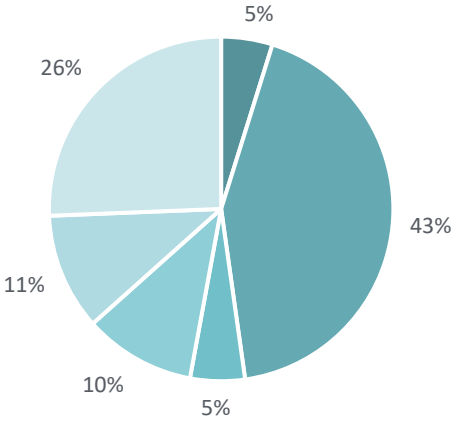
Données enedis

Consommation d'énergie par type d'énergie du tertiaire – CAESE 2022



Sources: Airparif

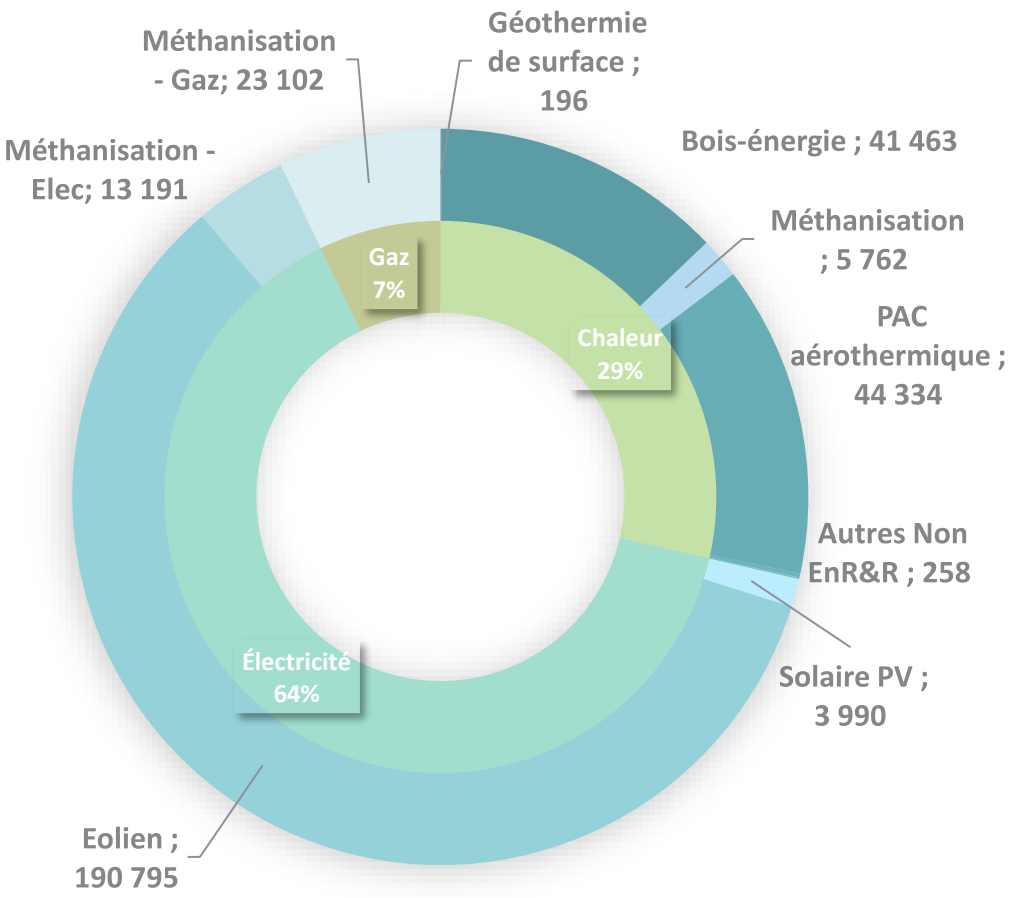
Consommation d'énergie par usage du tertiaire – France 2020



https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Répartition des productions par filière en MWh



2023 - Agence Régionale Energie-Climat (AREC)

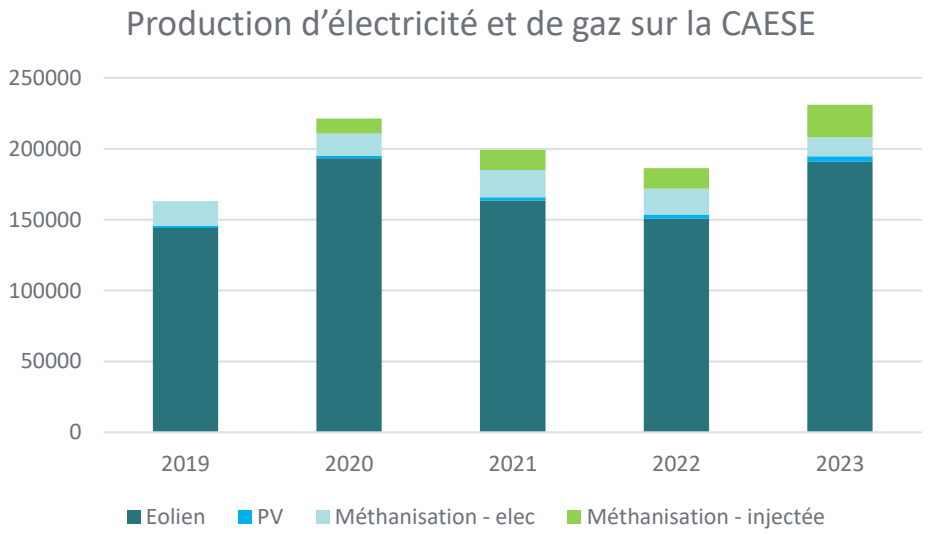
Production totale de la CAESE: 323 GWh

La CAESE possède une production d'ENR importante qui en fait le deuxième EPCI le plus producteur d'Ile-de-France.

Le développement des ENR dans l'étampois s'est fait autour de deux axes principaux, l'éolien et le biogaz qui représente 98% de la production locales d'énergie (hors chaleur).

Ce sont la méthanisation pour l'injection et le photovoltaïque qui connaissent la plus forte croissance avec une multiplication par 2 des productions entre 2020 et 2023

Cette production représente **35% de la consommation totale** du territoire. Un ratio en ligne avec l'objectif de 42,5% fixés par l'UE à l'horizon 2030, mais le potentiel du territoire permettrait d'aller au-delà.

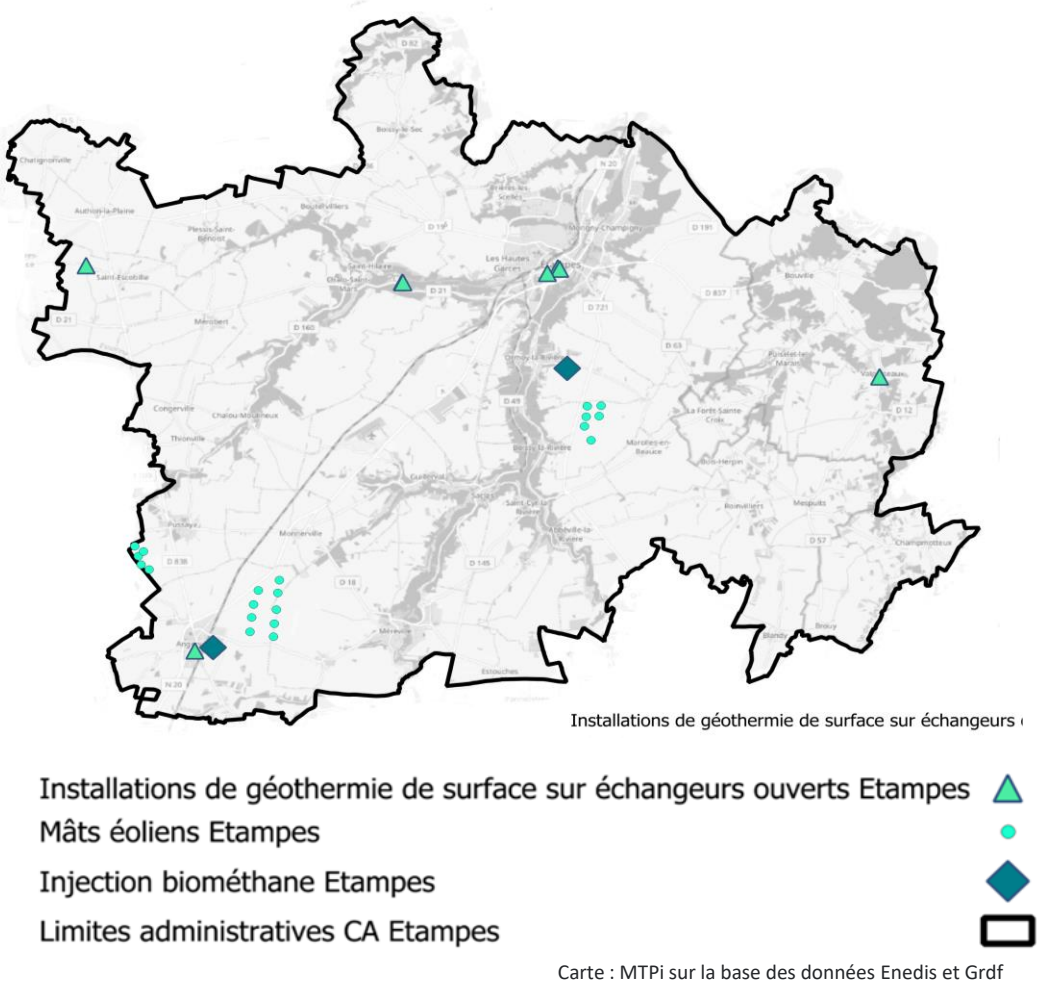


Données Enedis

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Des installations énergétiques importantes

- L'Etampois regroupe 3 des 7 parcs éoliens d'Ile de France à Boissy la rivière, Angerville et au Pussay. Leur production totale en 2023 était de 190GWh.
- La méthanisation est aussi bien équipée avec 2 sites d'injection de biogaz sur le réseau GRDF ainsi qu'une unité de production électrique par méthanisation de biodéchets, gérée par l'entreprise Bionerval.
- GRT a par ailleurs installé un rebours qui permet d'injecter les excédents de gaz produit sur le territoire sur le réseau national.
- Le territoire compte également 14 624 pompes à chaleur aérothermiques et 443 installations photovoltaïques.
- La carte ci-contre présente également les principales installations de géothermie recensées sur l'étampois



Carte : MTPi sur la base des données Enedis et Grdf

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Potentiel de production de biogaz du territoire: 224 GWh

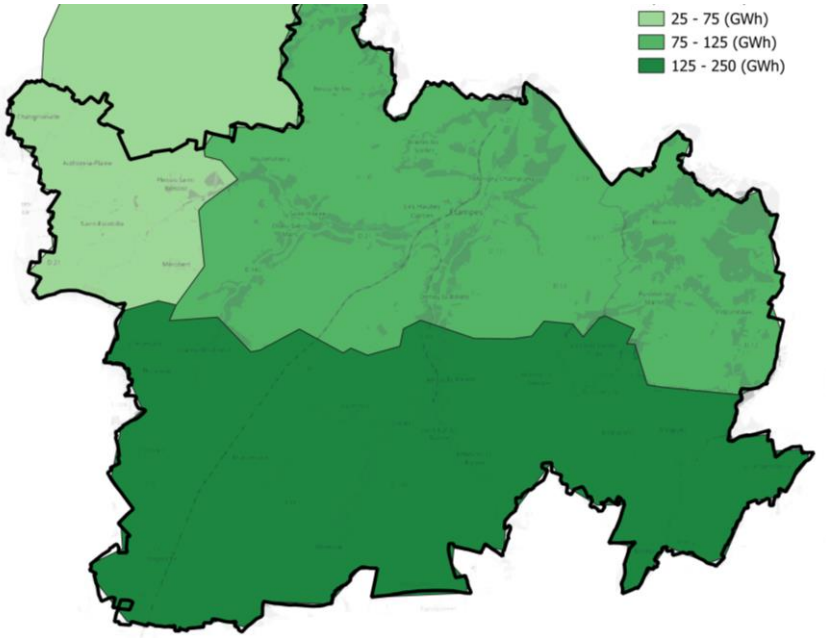
(GWh PCS et s'entendent avant rendement de conversion en gaz injectable)

Ce chiffre théorique regroupe les potentiels accessibles par les ressources primaires suivantes : les résidus de cultures, les déjections d'élevage, les herbes, les Cultures intermédiaires multi-services environnementaux ou CIMSE, les résidus des industries agro-alimentaires (IAA) et les biodéchets.
Il ne prend pas en compte les productions existantes, ni la capacité du rebours qui limite l'injection du gaz de l'étampois sur le réseau national GRT à 45 à 90 GWh par an.

Il montre néanmoins qu'avec 23 GWh de gaz produit en 2023, la filière méthanisation de la CAESE dispose de marge de croissance importante, particulièrement dans le canton de Méréville.
L'acceptabilité sociale des projets constitue une contrainte majeure.

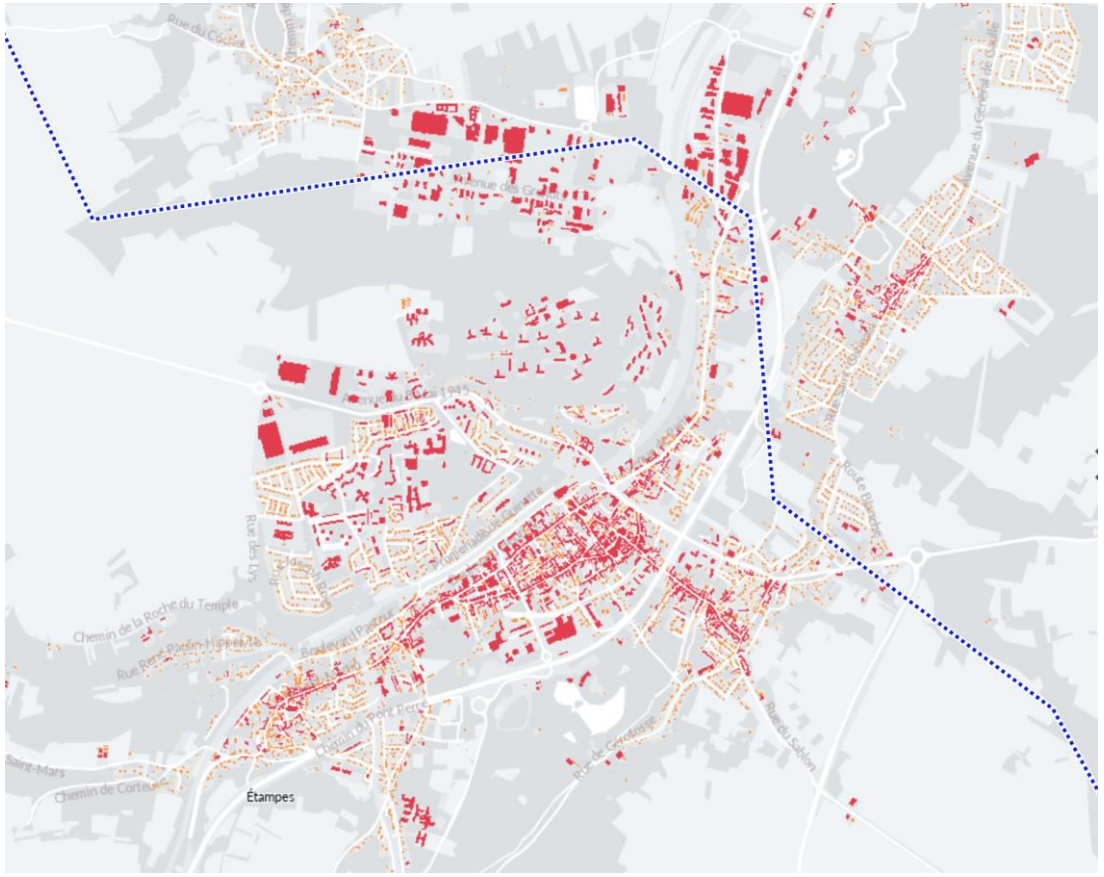
Des nuisances importantes ont été observées sur les 3 sites de méthanisation du territoire (odeur du digestat, circulation importante de camions …) mais les ajustements apportés par les exploitants (augmentation du temps de digestion) ont permis de traiter ces nuisances et donc de faciliter l'acceptation de ces projets.

Par ailleurs, les élus du territoire ont manifesté leur volonté de limiter la part des productions agricoles destinées à la production de biogaz afin de ne pas modifier l'identité nourricière du territoire. Ils ont également partagé leur crainte concernant la rentabilité de la filière qui repose sur d'importante subvention.



source : https://planification.climat-energie.gouv.fr/carte-interactive/

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Gisement solaire des toitures d'Etampes, Brière-les-Scellés et Morigny-Champigny – Arec idf

Production solaire photovoltaïque annuelle en 2023 : 4GWh

Avec 443 installations pour une puissance totale cumulée d'environ 4MWh, la CAESE comprend de nombreux producteurs individuels, mais aucune installation de grande ampleur.

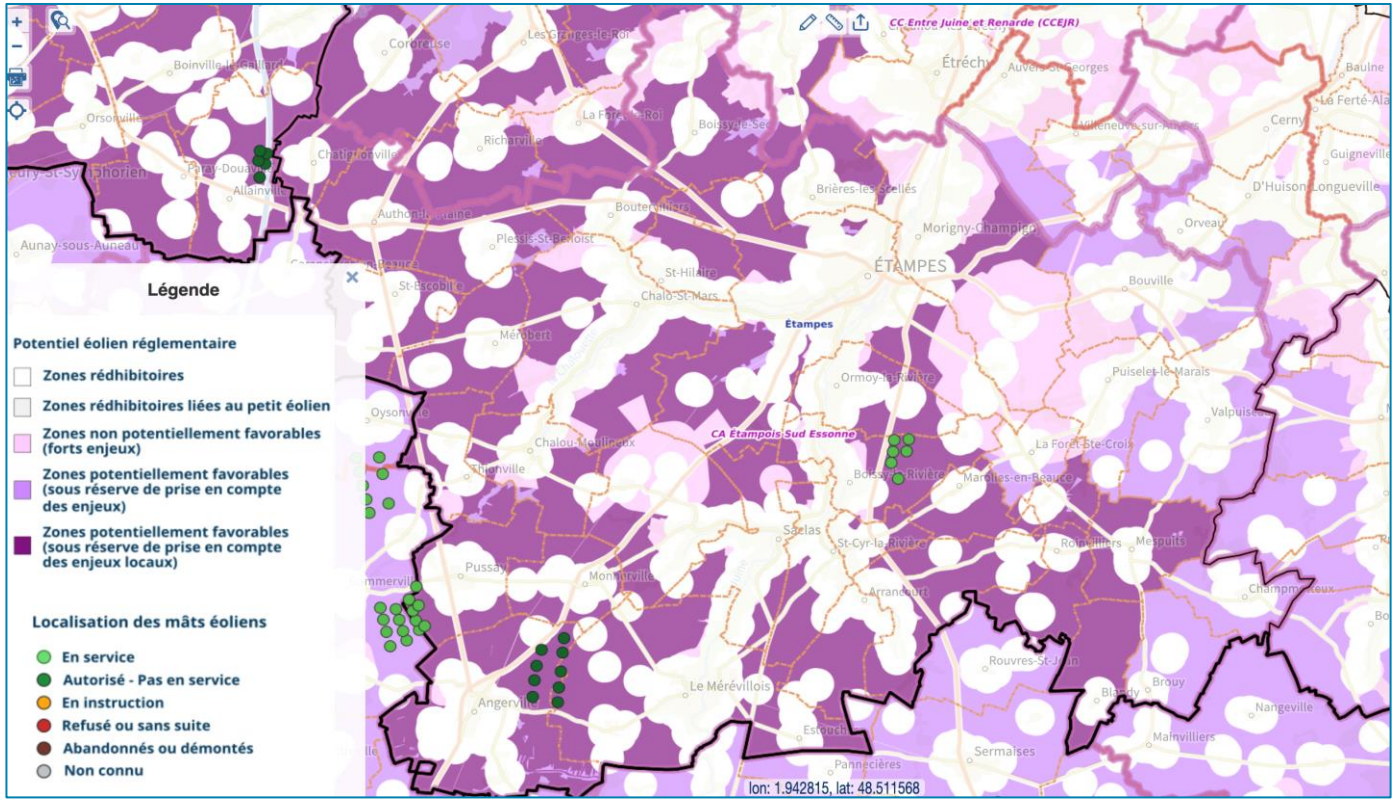
La ZAENR d'étampes identifie un ancien site militaire de Villesauvage comme zone d'accélération du photovoltaïque au sol.
La commune de Champmotteux a également délibérer pour l'exploitation solaire d'un terrain en friche

L'Arec Ile-de-France a recensé les toitures franciliennes capable d'accueillir des panneaux solaires. La CAESE dispose ainsi de plus d'1 300 000 m2 de toitures, équivalent à une production annuelle de l'ordre de 170GWh.
Plus d'un tiers de ces toitures se trouvent sur la commune d'Etampes.

Le territoire dispose d'un profil intéressant pour le développement de l'agrivoltaïsme qui combine agriculture et production d'énergie solaire sur une même parcelle. Cette pratique utilise des panneaux solaires installés au-dessus des cultures, optimisant l'espace et protégeant les plantes. Elle favorise une production agricole durable tout en générant de l'électricité renouvelable. Elle représente une solution innovante qui permettrait de maintenir l'identité agricole et nourricière du territoire tout en y développant de nouvelles productions énergétiques.
Une installation expérimentale de 107 kWc est en cours de déploiement à Valpuiseaux et permettra d'avoir un premier retour d'expérience sur le territoire.

Le photovoltaïque en toiture et sur les ombrières des parkings dispose d'un large soutien auprès des élus de la CAESE.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Source : https://planification.climat-energie.gouv.fr/carte-interactive/

L'étampois représente près de 50% du parc éolien francilien

L'éolien est la première source d'énergie renouvelable du territoire avec une production de 190 GWh en 2023.
Le territoire compte 3 parcs sur Boissy la Rivière, Angerville et au Pussay (parc à cheval sur l'Eure-et-Loir) pour une puissance totale raccordée de 71,6MW soit près de 50% de la puissance totale installée en Ile de France (146MW).

La carte ci-dessous présente le potentiel important encore inexploité sur la CAESE. Ce potentiel théorique repose sur des données topographiques, sans prise en compte des contraintes sociales ou environnementales.

Les échanges avec les élus du territoire ont mis en lumière les grandes réticences des habitants vis-à-vis de la construction de nouvelles éoliennes.

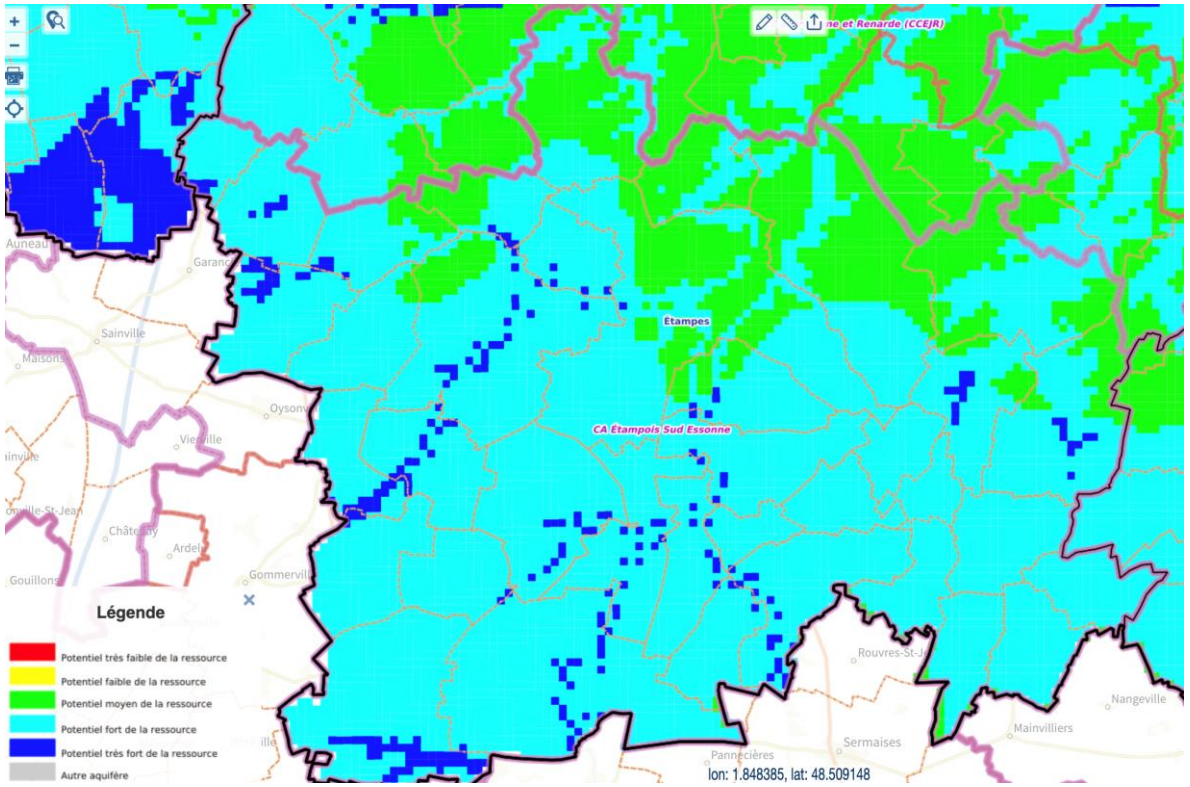
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Un potentiel géothermique sous-exploité

La géothermie est une source d'énergie renouvelable qui exploite la chaleur naturelle de la Terre pour produire de l'électricité ou chauffer des bâtiments. Cette technologie utilise la chaleur stockée sous la surface de la Terre, accessible grâce à des forages, pour fournir une énergie propre et durable.

La CAESE comprend 6 installations recensées par le BRGM dont la production annuelle est estimée à e 196 MWh en 2023. Cette production est confidentielle et repose principalement sur des installations privées de faible capacité.
Le potentiel géothermique identifié par l'atlas hydrogéologique réalisé par le BRGM présente ci-contre montre néanmoins qu'une exploitation plus large des ressources géothermiques est possible sur l'ensemble territoire. Ce potentiel est particulièrement fort dans les vallées de la Juine et de la Chalouette et au sud d'Angerville.

La réunion du 30 avril a permis de constater l'intérêt marqué des élus pour cette énergie, peu exploitée et dont les nuisances semblent limitées.



Source : https://planification.climat-energie.gouv.fr/carte-interactive/

10 Energie
Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Une **Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)** est un périmètre identifié par les communes afin de faciliter le développement de projets de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, biomasse, géothermie, etc.). Elle permet d'accélérer la mise en œuvre de ces projets grâce à des délais d'instruction réduits, une meilleure visibilité pour les investisseurs et une acceptabilité locale renforcée par une concertation préalable.

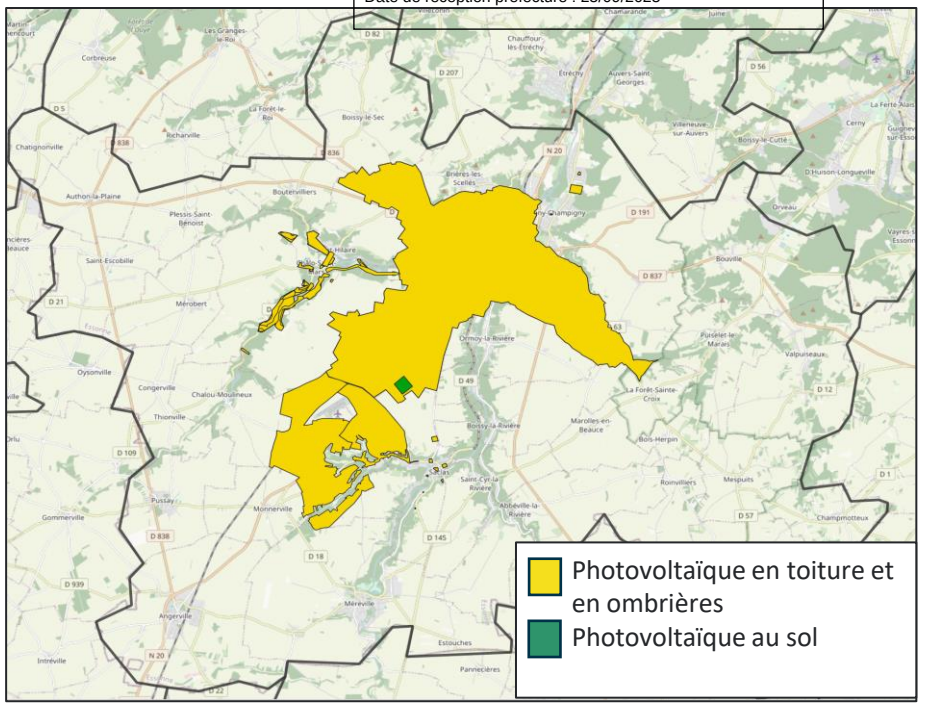
Dans l'**Étampois Sud Essonne**, huit communes ont adopté des délibérations pour établir leur ZAER. Pour trois d'entre elles, les zones d'exclusion et d'accélération se superposent au zonage du PNRGF et ne feront donc pas l'objet d'arrêtés préfectoraux.

Pour les cinq autres communes (Chalo-Saint-Mars, Étampes, Guillerval, Morigny-Champigny et Saclas), les zones identifiées ont été transmises à la DDT et sont en attente d'arrêtés. Elles traduisent la volonté de ces communes d'orienter le développement des énergies renouvelables autour de deux axes principaux :

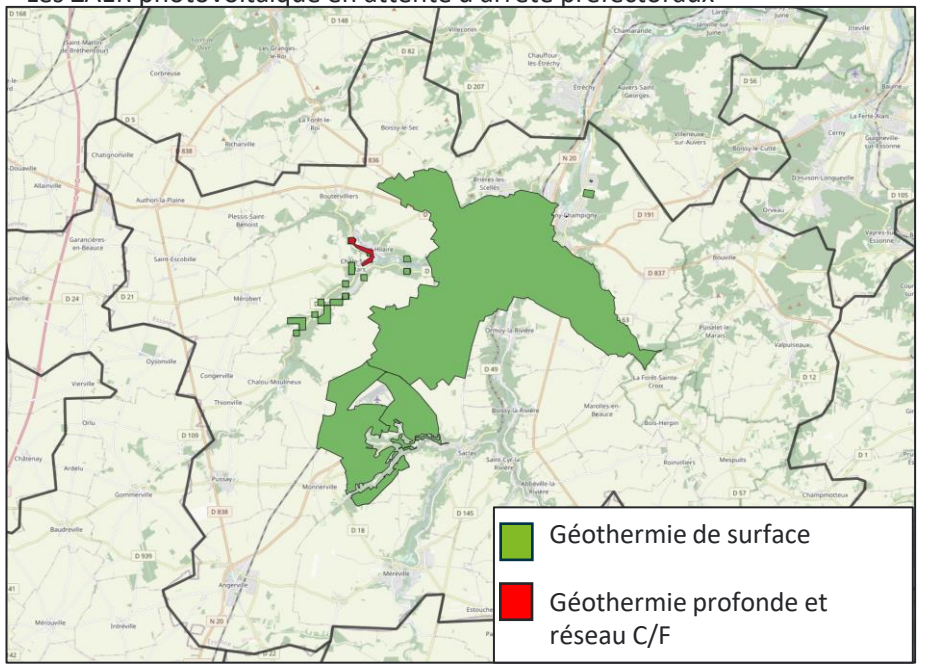
- le photovoltaïque en toiture (et sous forme d'ombrières), sans artificialisation des sols ;
- la géothermie de surface.

En complément de la geothermie de surface et du photovoltaique en toiture et en ombrière qui sont soutenu dans les 5 communes, **Chalo-Saint-Mars** a également identifié une zone de développement de la géothermie profonde pour un réseau de chaleur/froid. **Étampes**, de son côté, a classé l'ensemble de son territoire en zone d'accélération pour le bois-énergie, la biomasse et les réseaux de chaleur/froid, et a par ailleurs identifié une zone d'accélération du photovoltaïque au sol sur une ancienne base militaire désaffectée.

•La carte ci-contre présente les zones d'accélération retenues.

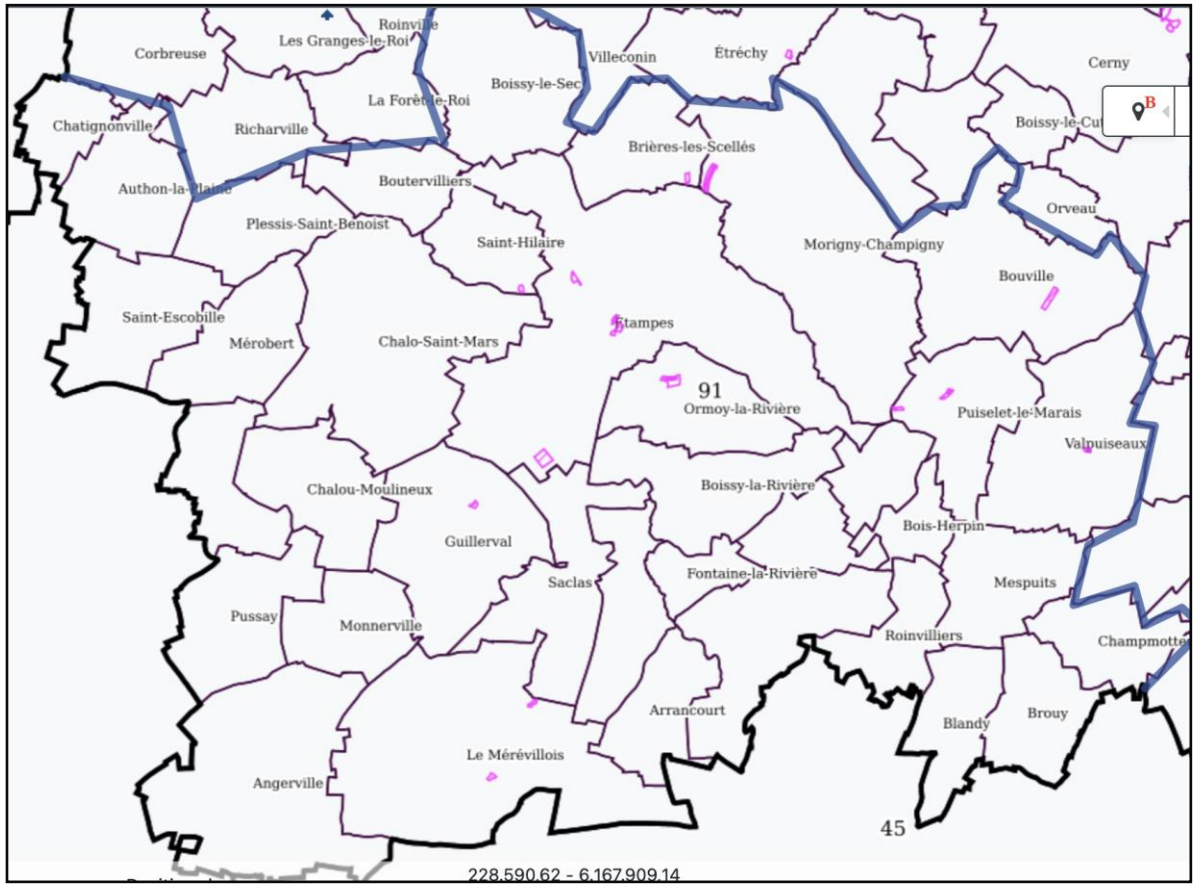


Les ZAER photovoltaïque en attente d'arrêté préfectoraux



Les ZAER de géothermie en attente d'arrêté préfectoraux

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Autorisation de la consommation d'ENAF pour des projets photovoltaïques

Identification Un projet d'arrêté relatif au document-cadre définissant, pour le département de l'Essonne, les espaces naturels agricoles, ou forestiers (ENAF) susceptibles d'accueillir des projets d'installations photovoltaïques au sol fait actuellement l'objet d'une consultation publique.

Cet arrêté permettra d'identifier les zones dans lesquelles le développement de projets photovoltaïques au sol ne fait pas l'objet de contre-indication réglementaire. Toutefois, il n'exonérera pas les porteurs de projets des démarches habituelles nécessaires au montage du projet ou à l'obtention d'un permis de construire.

Dans ce cadre, 16 sites de l'Étampois ont été retenus, répartis sur 10 communes. Si la consommation d'ENAF n'entravera pas le montage de projets sur ces sites, l'analyse des parcelles effectuée par le conseil d'agglomération « met en évidence des freins significatifs sur la quasi-totalité des sites proposés, rendant leur sélection inopportune pour le développement de projets photovoltaïques ».

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 Climat

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Emissions de Gaz à Effet de Serre territoriales

Emissions de Gaz à Effet de Serre territoriales

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Cette partie propose un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire de l'Etampois Sud Essonne. Les données proviennent d'**Énergif**, une application de visualisation cartographique et de mise à disposition des données du Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie et des émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France (ROSE).

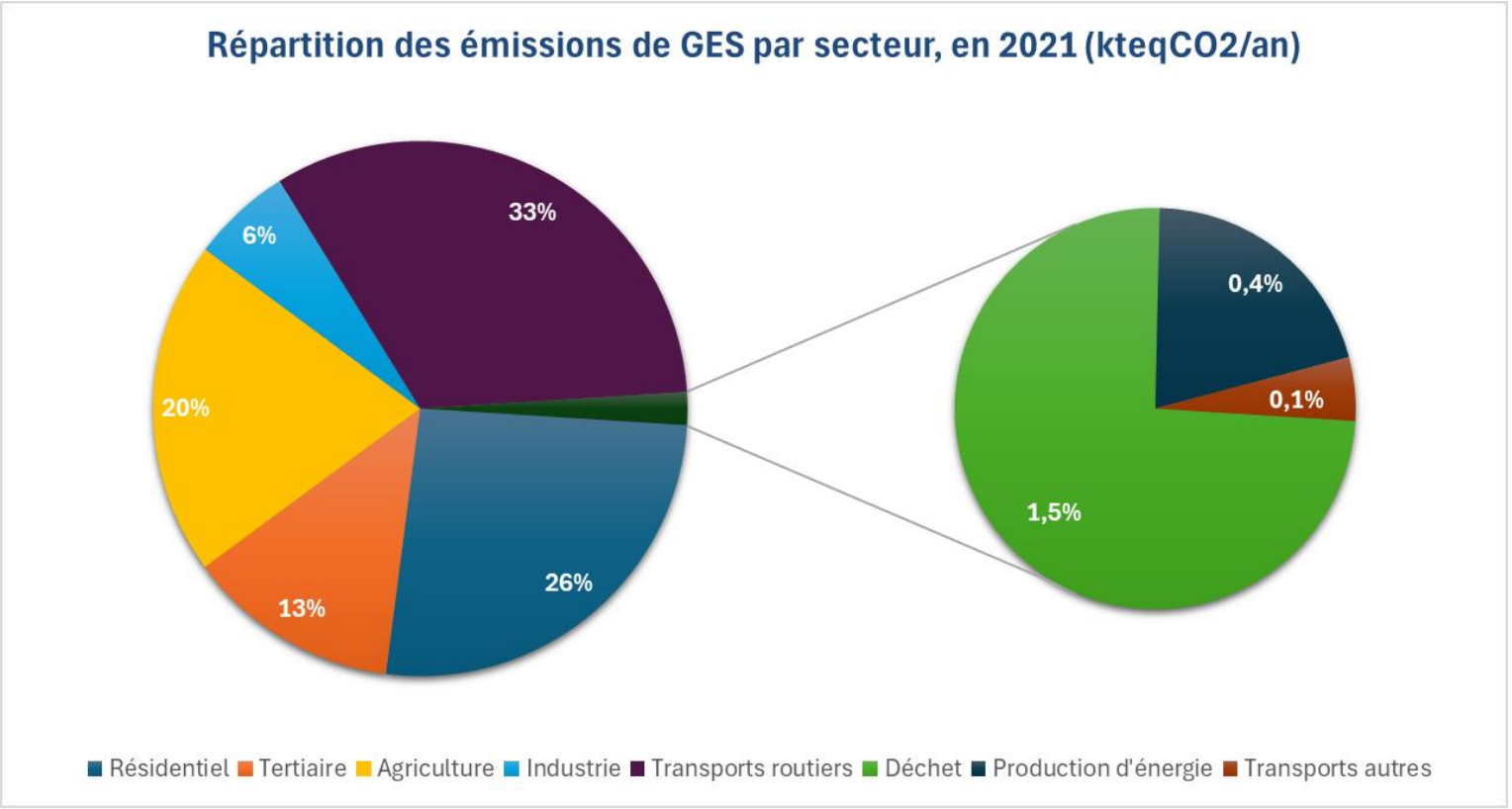
Le périmètre étudié, conformément à la législation en vigueur, inclut les émissions directes et indirectes liées à l'énergie, émises à l'échelle du territoire de la collectivité.

Conformément à l'arrêté du 25 janvier 2016, les GES étudiés comprennent le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, les hydrofluorocarbones, les hydrocarbures perfluorés, l'hexafluorure de soufre et le trifluorure d'azote, tous quantifiés en tonnes-équivalent CO2 (tCO2e). Ces gaz ont des caractéristiques chimiques propres, et participent donc différemment au réchauffement climatique.
Pour pouvoir les comparer, on ramène ce pouvoir de réchauffement à celui du gaz à effet de serre le plus courant, le CO_2. Ainsi, une tonne de méthane réchauffe autant la planète que 28 tonnes de dioxyde de carbone, et on dit qu'une tonne de méthane vaut 28 tonnes équivalent CO_2.

Les données présentées dans ce diagnostic des émissions de gaz à effet de serre correspondent donc aux émissions directes du territoire. Ne sont donc pas prises en compte les émissions indirectes liées à ce que nous achetons et consommons (alimentation, fabrication d'équipement électroménager…) ni les émissions directes libérées en dehors du territoire (déplacements à l'extérieur du territoire, grands voyages…).
Ces émissions indirectes peuvent être quantifiées dans l'empreinte carbone des habitants. En France en 2022, l'empreinte carbone d'un Français se situe autour de 9 tonnes équivalent CO_2, dont 60% est due aux importations en dehors de la France).

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

En 2021, les émissions de GES du territoire représentent 196,8 kteqCO2. Rapporter au nombre d'habitants cela représente un peu plus de 3,5 tonnes de CO2eq/habitant.



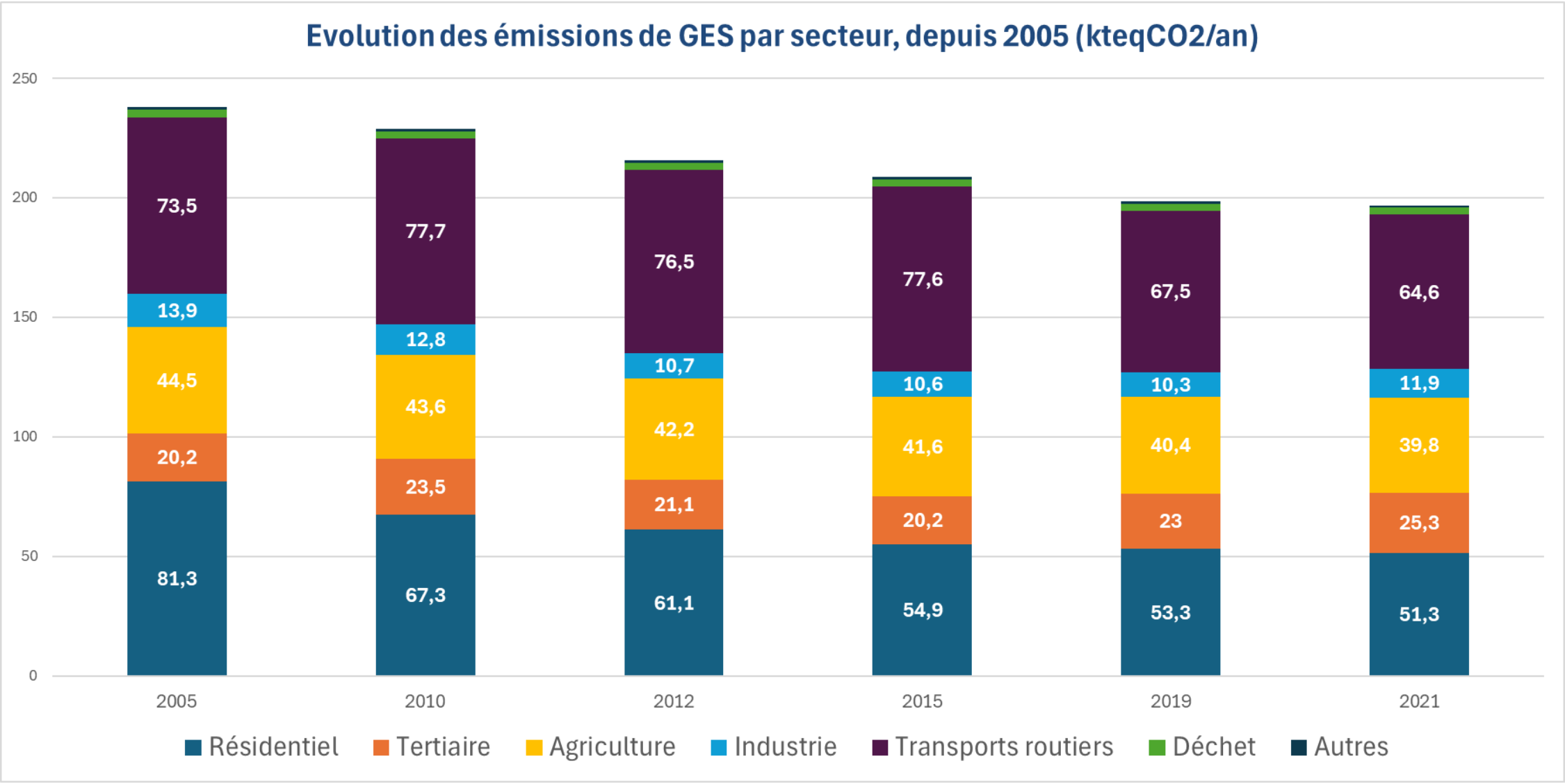
Les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre sont le transport routier (32,8 % des GES), principalement par la combustion de carburants issus du pétrole, et l'usage des bâtiments (26,1% des GES provenant du secteur résidentiel, et 12,9% du secteur tertiaire), essentiellement dû à l'utilisation du gaz pour se chauffer et cuisiner, mais aussi via l'utilisation du fioul domestique.

Enfin, le secteur agricole représente environ 20,2% des émissions territoriales, dû en majorité à des émissions non-énergétiques (méthane et protoxyde d'azote).

Source : données AirParif, exploitation ALBEA

Emissions de Gaz à Effet de Serre territoriales

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Source : données AirParif, exploitation ALBEA

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution des émissions de GES du territoire, par secteur (ktCO2eq/an)

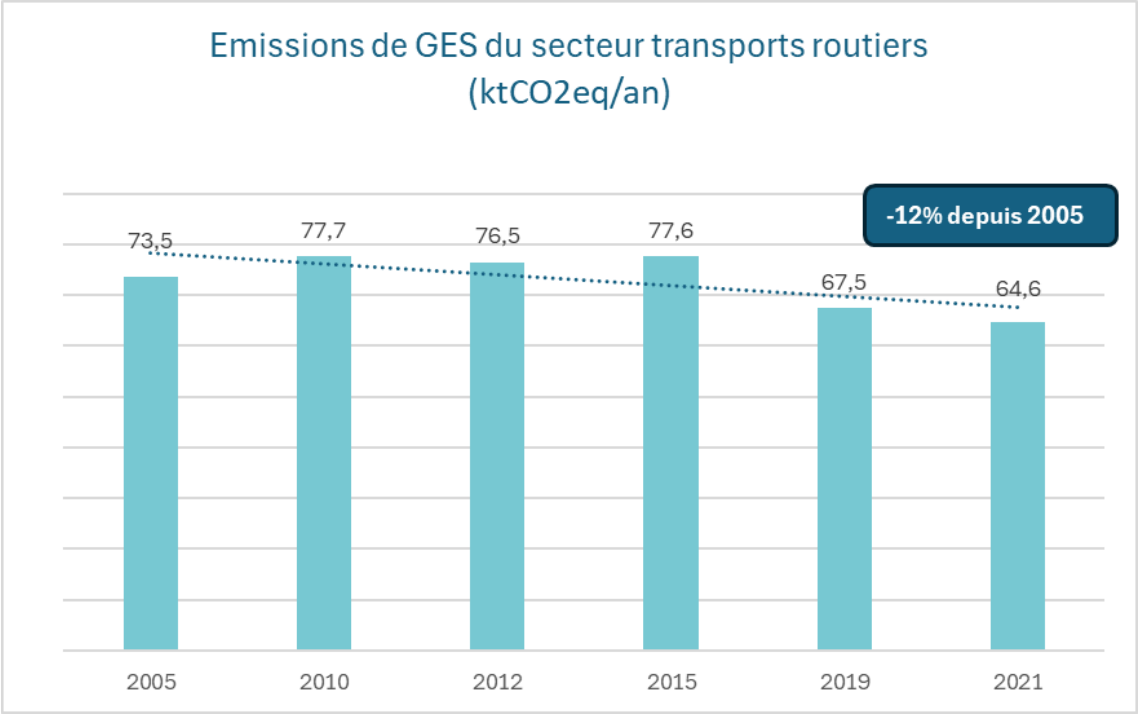
	Agriculture	Production d'énergie	Déchets	Industrie	Résidentiel	Tertiaire	Autres transports	Transport routier	TOTAL
2005	44,5	0,8	3,4	13,9	81,3	20,2	0,2	73,5	**237,8**
2010	43,6	1	2,9	12,8	67,3	23,5	0,2	77,7	**229**
2012	42,2	1	2,9	10,7	61,1	21,1	0,2	76,5	**215,7**
2015	41,6	0,8	2,9	10,6	54,9	20,2	0,2	77,6	**208,8**
2019	40,4	0,8	2,9	10,3	53,3	23	0,2	67,5	**198,4**
2021	39,8	0,8	2,9	11,9	51,3	25,3	0,2	64,6	**196,8**
Evolution 2005-2021	**-11%**	**-0%**	**-15%**	**-14%**	**-37%**	**+25%**	**0%**	**-12%**	**-17%**
Evolution 2015-2021	**-4%**	**0%**	**0%**	**+12%**	**-7%**	**+25%**	**0%**	**-17%**	**-6%**

Source : données AirParif, exploitation ALBEA

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Zoom secteur transport routier : 33% des émissions territoriales

Emissions du trafic routier issues de la consommation de carburant



Source : données AirParif, exploitation ALBEA

Les émissions de GES du secteur transport routier sont en baisses depuis 2005 (-12%), malgré quelques hausses entre 2010 et 2015. Les émissions marquent une diminution plus marquée, de -17% entre 2015 et 2021.

Les émissions territoriales de GES du secteur des transports dépendent à la fois des kilomètres parcourus et de l'énergie utilisée. Pour être plus précis, elles sont le produit de la demande de mobilité, du report modal, du taux de remplissage des véhicules, de l'efficacité énergétique des véhicules, et de l'intensité carbone de l'énergie utilisée.

Malgré la présence du RER et de transports en commun, la part modale de la voiture reste majoritaire, ainsi près de 70% des trajets domicile-travail sont toujours réalisés en voiture. La majeure partie des habitants ne travaille pas sur le territoire. Cette proportion est en augmentation comparativement aux années précédentes : 75,7% des habitants de la CAESE en 2021 travaillent dans une commune autre que la commune de résidence, en 2010 ils étaient 74,5%.

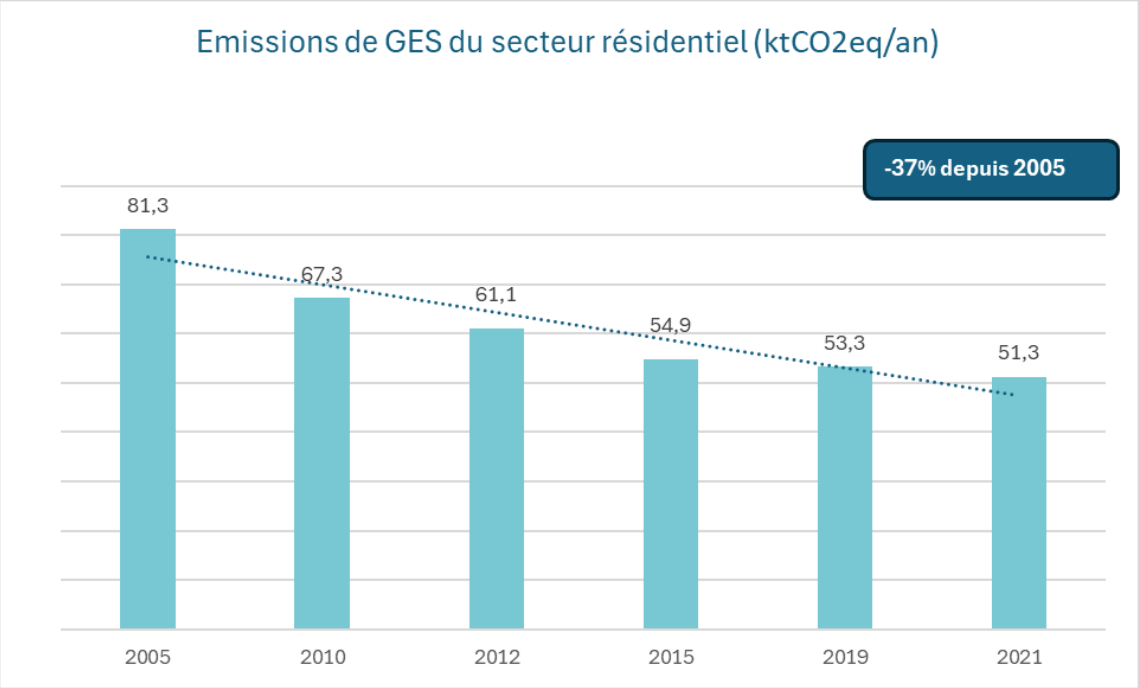
Par ailleurs, l'électrification du parc automobile reste encore limitée malgré une forte hausse ces dernières années *(au premier trimestre 2024, on dénombrait presque 21.000 véhicules électriques en Essonne. Soit une hausse de quasiment 42% sur un an),* ce qui explique que les émissions du secteur proviennent majoritairement des véhicules fonctionnant à l'essence ou au diesel. Le renouvellement du parc est encore trop lent pour compenser la hausse des déplacements, ce qui freine la baisse des émissions.

À cela s'ajoutent les émissions liées au fret routier, notamment sur des axes structurants comme la RN20, qui contribuent fortement au bilan carbone du secteur transport.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Zoom secteur résidentiel : 26% des émissions territoriales

Emissions liées au chauffage des habitations, à la production d'eau chaude, à la cuisson et à l'usage d'électricité spécifique pour les émissions indirectes de CO2



Source : données AirParif, exploitation ALBEA

Les émissions territoriales de GES du secteur résidentiel sont principalement des émissions liées au chauffage. Elles dépendent à la fois de la demande de chauffage, de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'énergie utilisée. Pour être plus précis, elles sont le produit de la population, du nombre de mètres carrés par habitants, de la température de confort demandée (elle-même fonction du climat, de l'âge des habitants et des habitudes comportementales), de l'efficacité énergétique des bâtiments (performance thermique de l'enveloppe du bâtiment, variable selon la période de construction, le fait d'être en logement individuel ou collectif, et les normes en vigueur pour le neuf et la rénovation) et des équipements (performance thermique des équipements de chauffage notamment), et enfin de l'intensité carbone de l'énergie utilisée.

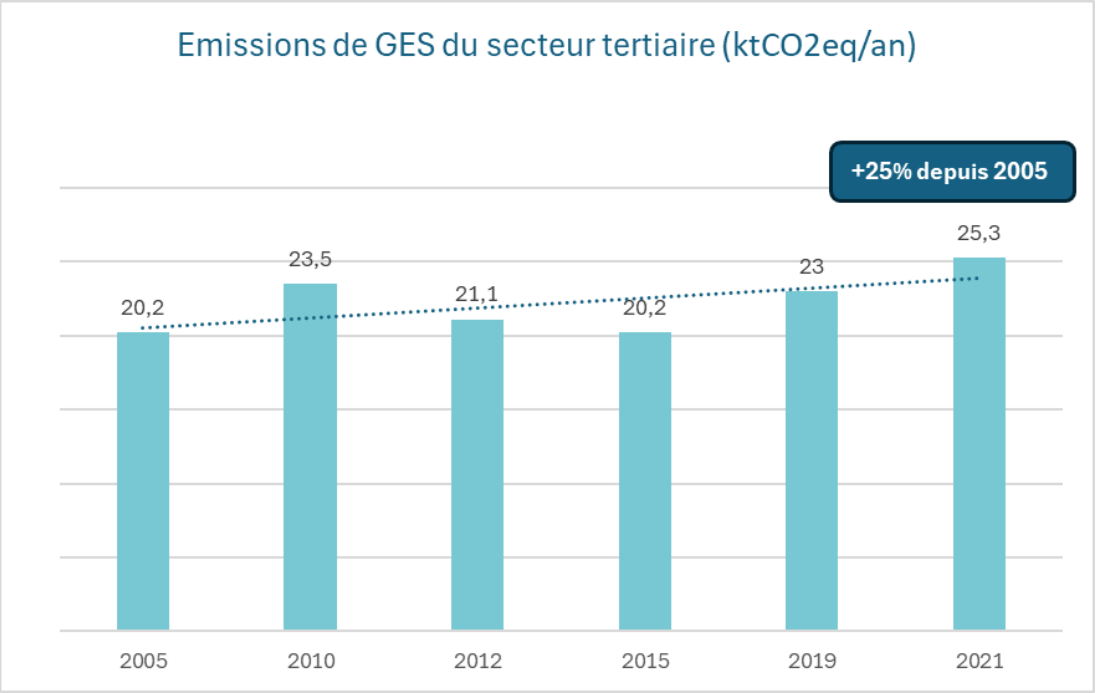
L'ancienneté du parc immobilier implique que ne nombreux logements utilisent encore des modes de chauffages fortement émetteur (chaudière fioul ou gaz). Environ 1/3 des logements sont classés comme passoires énergétiques , avec un DPE entre G et E.

Les émissions de GES du secteur résidentiel sont en baisses depuis 2005 (-37%), de manière plutôt linéaire. Les émissions ont diminué de 7% entre 2015 et 2021.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Zoom secteur tertiaire : 13% des émissions territoriales

Emissions liées au chauffage des locaux du secteur tertiaire, à la production d'eau chaude et à l'usage d'électricité spécifique pour les émissions indirectes de CO2



Source : données AirParif, exploitation ALBEA

Les émissions de GES du secteur tertiaire sont en hausse depuis 2005 (+25%), de manière plutôt linéaire.

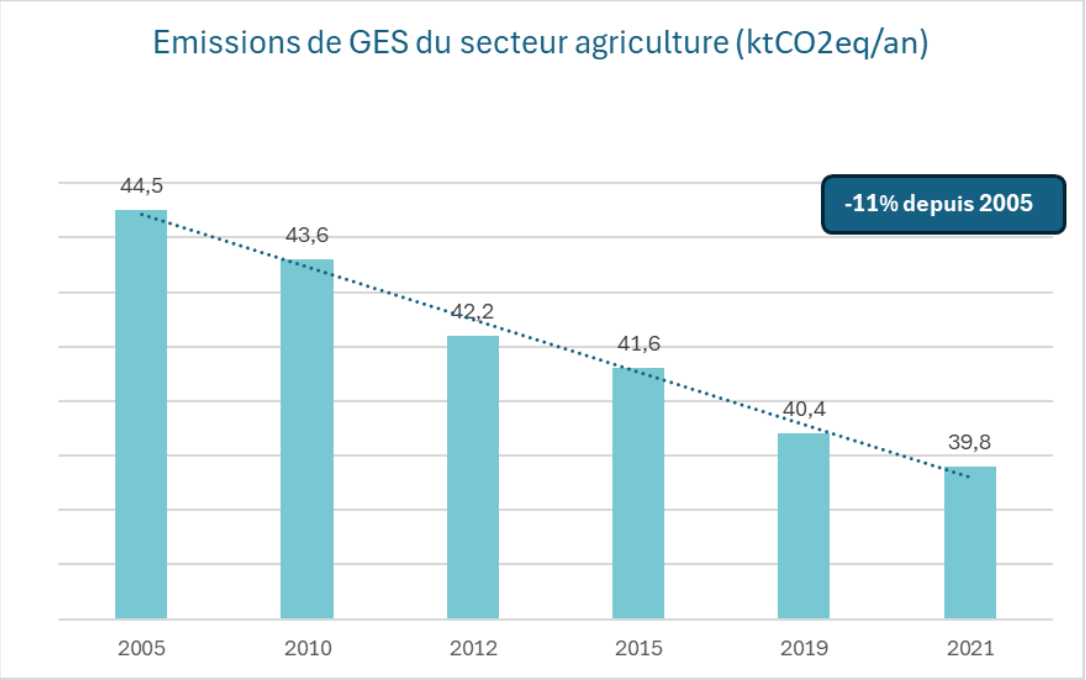
Comme pour le résidentiel, les émissions territoriales de GES du secteur tertiaire sont principalement des émissions liées au chauffage. Elles dépendent à la fois de la demande de chauffage, de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'énergie utilisée. Pour être plus précis, elles sont le produit du nombre de mètres carrés à chauffer, de la température de confort demandée, de l'efficacité énergétique des bâtiments (performance thermique de l'enveloppe du bâtiment, variable selon la période de construction et les normes en vigueur pour le neuf et la rénovation) et des équipements (performance thermique des équipements de chauffage notamment), et enfin de l'intensité carbone de l'énergie.

La hausse des émissions de GES provenant du secteur tertiaire, s'explique essentiellement par la hausse des activités économiques du territoire. En l'espace de 12 ans, le territoire dispose de plus de 86 000 m² supplémentaire destiné aux activités économiques

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Zoom secteur agricole : 20% des émissions territoriales

Emissions des terres cultivées (applications d'engrais, engins agricoles), de l'élevage (fermentation entérique) et des installations de chauffage des bâtiments



Source : données AirParif, exploitation ALBEA

Dans le secteur agricole, il est plus difficile d'identifier les déterminants des émissions de GES, qui sont en partie non énergétiques, mais liées aux cultures (émissions de protoxyde d'azote liées aux engrais de synthèse) et à l'élevage (émissions de méthane liées à la fermentation entérique des bovins notamment).

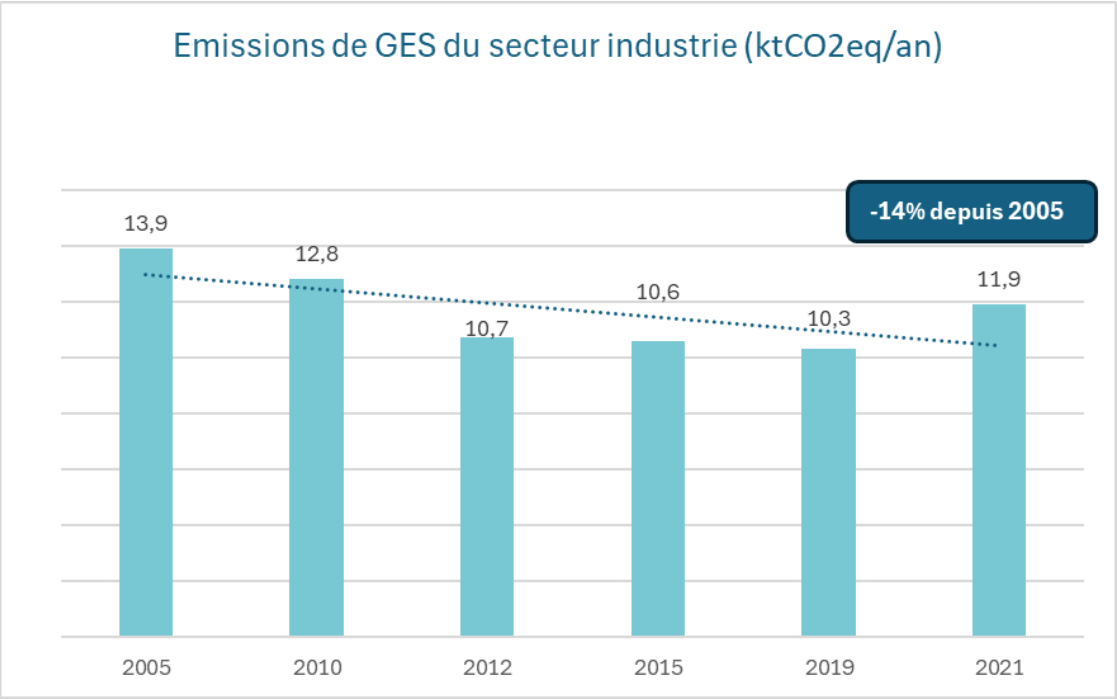
La grande majorité de la surface agricole du territoire étant des terres arables (blé, orge, colza, …), l'essentiel des émissions de GES proviennent du protoxyde d'azote (N20), en lien avec l'épandage des engrais. Ce gaz à effet de serre à un potentiel de réchauffement global (PRG) près de 300 fois supérieur à celui de CO2.

Les émissions de GES du secteur agricole sont en baisses depuis 2005 (-11%), de manière plutôt linéaire. Les émissions ont diminué de 4% entre 2015 et 2021.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Zoom secteur industrie : 6% des émissions territoriales

Emissions liées aux procédés de production, au chauffage des locaux, à l'utilisation d'engins pour l'industrie et les chantiers, et à l'usage d'électricité pour les émissions indirectes de CO2



Source : données AirParif, exploitation ALBEA

Dans le secteur de l'industrie hors énergie, il est plus difficile d'identifier les déterminants des émissions de GES, qui sont spécifiques à l'activité de chaque site. De plus, ils peuvent être en partie non énergétiques, mais liés aux process industriels.

Les émissions de GES du secteur industrie sont en baisses depuis 2005 (-14%), néanmoins, la dynamique plus récente montre un regain des émissions (+12% entre 2015 et 2021).

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Séquestration du carbone

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



En parallèle de l'inventaire des émissions de GES, un bilan sur le flux et les stocks de carbone du territoire est réalisé grâce à l'outil Aldo, développé par l'ADEME. Cet outil permet de quantifier les flux de carbone et ainsi d'évaluer la capacité du territoire à séquestrer ou non du carbone. Pour cela, l'analyse repose sur : les changements d'affectation des sols, la dynamique forestière, les modes de gestions des mieux.

Il s'agit ainsi d'avoir une approche intégrée de la gestion du carbone, en tenant compte à la fois des émissions et des capacités de séquestration locales de l'Etampois Sud Essonne

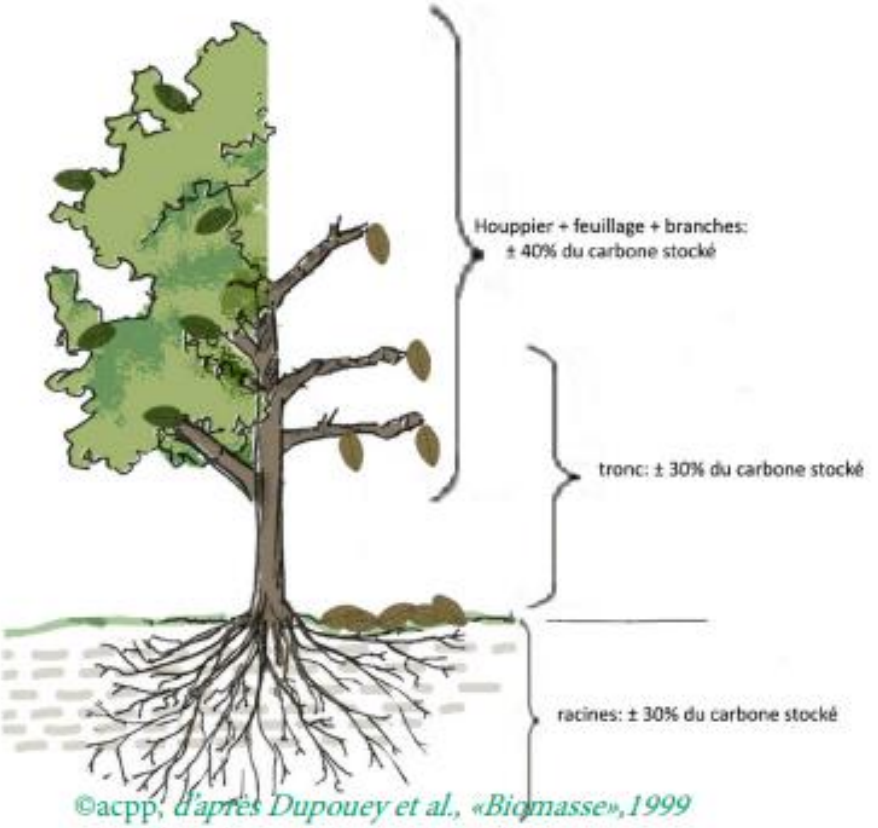
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Le fonctionnement de la séquestration carbone

La séquestration naturelle du CO2 est l'ensemble des mécanismes naturels qui conduisent à la fixation du CO2 de l'atmosphère ou de l'eau dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits issus du bois. La séquestration peut être positive (puits de carbones) ou bien négative (émetteurs de CO2).

La thématique de stockage ou séquestration du carbone est relativement récente et nouvelle dans les plans climat, mais il est important d'en tenir compte. Les sols et les forêts représentent en effet des stocks de carbone deux à trois fois supérieurs à ceux de l'atmosphère ; d'où l'intérêt d'optimiser leur capacité de captage et de fixation du carbone atmosphérique et de s'en servir comme alliés pour la réduction des émissions de GES.

La figure suivante permet de représenter la répartition du stock de carbone dans les différentes parties d'un arbre.



Source : « L'ARBRE EN MILIEUX URBAIN, ACTEUR DU CLIMAT EN REGION HAUTS-DE-FRANCE » - ADEME

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

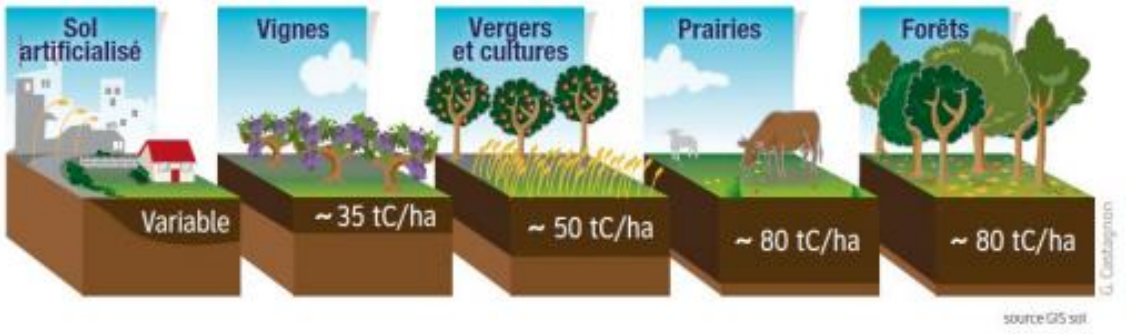
Le fonctionnement de la séquestration carbone

Le mécanisme de captation du carbone fait de l'arbre un atout majeur dans l'atténuation au changement climatique. On remarque ainsi que les racines des arbres séquestrent tout autant que le tronc.

Pendant toute sa croissance, l'arbre absorbe du CO2 pour croître, le stocke sous forme de carbone et libère du dioxygène (O2). Ce mécanisme appelé photosynthèse, lui permet d'emprisonner le carbone dans ses branches, son tronc et ses racines. Le devenir de ce carbone ainsi séquestré varie selon le choix de la fin de vie de l'arbre. Il est possible de calculer la capacité de stockage de chaque essence d'arbre en fonction du diamètre de son tronc et de son âge d'exploitation.

Les sols sont également un puit de carbone important. En effet, les matières organiques de nos sols séquestrent deux à trois fois plus de carbone que nos végétaux. Le sol constitue ainsi le réservoir de carbone le plus important de nos écosystèmes. En France, entre 3 à 4 milliards de tonnes de carbone sont stockées dans les premiers centimètres du sol.

Le niveau de stockage dépend en grande partie de l'affectation du sol, comme le montre le graphique suivant :



Étudier la séquestration carbone sur un territoire donné, revient à calculer plusieurs éléments différents :

- Le stock de CO2 actuellement présent dans les écosystèmes ;
- Les flux annuels de CO2, c'est-à-dire la différence entre le captage effectué par les écosystèmes (sols et forêts), et les émissions dues aux changements d'affectation des sols ;
- Les phénomènes de substitution, c'est-à-dire le fait d'éviter des émissions issues d'énergies fossiles par l'utilisation du bois énergie (substitution énergie) ou de bois matériaux (substitution matériaux).

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les stocks de carbone présents sur le territoire

Stocks de carbone par occupation du sol

Occupation du sol	Surface (ha)	Stocks de carbone (tC)	Stocks de carbone (%)
Cultures	40 370	1 735 928	56 %
Forêts	6 417	1 218 505	39 %
Sols artificiels	2 854	103 888	3 %
Prairies	210	11 574	0 %
Zones humides	0	0	0 %
Vergers	0	0	0 %
Vignes	0	0	0 %

Autres stocks de carbone

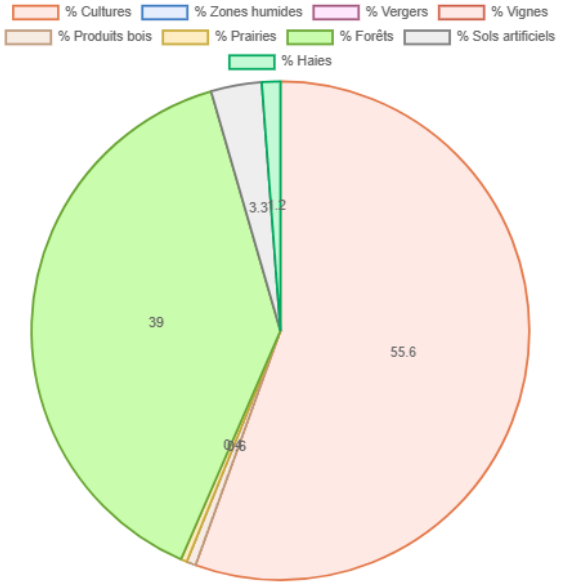
Réservoir	Stocks de carbone (tC)	Stocks de carbone (%)
Haies	36 350	1 %
Produits bois	18 027	1 %

Source : Outil Aldo, ADEME

Le territoire dispose d'un stock total de 3,1 MtC, à préserver !

Si tout ce stock de carbone était réémis vers l'atmosphère, cela représenterait une émission de 11 456 ktCO2e (soit l'équivalent de 57 années d'émissions sur la base des émissions mesurées en 2021).

Répartition du stock de carbone par occupation du sol, tous réservoirs confondus



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La séquestration carbone du territoire

Flux de carbone par occupation du sol finale

Occupation du sol finale	Sequestration tCO_2e / an	
Forêts	28058	séquestration
Produits bois	297	séquestration
Sols artificiels	-94	émission
Cultures	*Pas de données*	
Prairies	*Pas de données*	
Zones humides	*Pas de données*	
Vergers	*Pas de données*	
Vignes	*Pas de données*	

Source : Outil Aldo, ADEME

Une séquestration nette de carbone de 28,3 $ktCO_2e$ / an.
Afin de mise en perspective à l'objectif de Neutralité Carbone, ce flux de carbone séquestre 14 % des émissions produites chaque année par le territoire.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Substitution carbone : énergie et matériaux

La substitution carbone est le fait d'éviter les émissions issues d'énergies fossiles par l'utilisation d'énergies renouvelables ou de récupération (substitution énergie) ou de matériaux biosourcés (substitution matériaux).

La substitution sur le territoire se concentre principalement sur le bois (énergie et matériaux).

Bien que disposant d'un potentiel de production de biogaz de 224 GWh, ce levier n'apparaît pas comme prioritaire par les élus du territoire

Issue des forêts gérées durablement, le bois a un bilan carbone neutre et son utilisation en tant qu'énergie permet d'éviter des émissions de carbone fossile non renouvelable, comme le charbon, le fioul ou le gaz naturel. L'effet de substitution correspond ainsi à la quantité d'émissions de CO2 fossiles évitées par le recours à un produit bois.

Selon les données d'AirParif, 61 GWh de bois énergie ont été consommés sur le territoire en 2021.

Hypothèse du calcul de l'effet de substitution bois énergie :

- *On estime que 0,34 teqCO2 sont évités par m3 de bois énergie brûlé par les ménages ;*
- *500kg de bois énergie équivaut à 1m3 ;*
- *1 tonnes de bois = 2,5 MWh.*

Ainsi, selon les données de consommation énergétique de l'année 2021, 16 592 tCO2eq sont évités par l'utilisation de bois énergie par les ménages sur le territoire de la collectivité.

L'estimation de la substitution par le bois « matériaux » est réalisée via l'outil ALDO et présenté dans le tableau présenté précédemment.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Vulnérabilités au changement climatique

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Le décret du 28 juin 2016 prévoit dans l'article R. 229-51. : « Le plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L. 229-26 […] comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation**. Le diagnostic comprend : […] 6° Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. »**.

Cette partie correspond donc à l'analyse de la vulnérabilité de la CAESE aux effets du changement climatique, en vue de la préparation de la stratégie d'adaptation du territoire.

Dans ce diagnostic, on définit la **vulnérabilité** comme le croisement entre « **l'exposition** » aux aléas et la « **sensibilité** » du territoire aux aléas, comme explicité dans la figure qui suit :



Source : Notion de vulnérabilité - Source : Les inondations, ministère de l'Écologie et du développement Durable, 2004

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La vulnérabilité climatique d'un territoire se mesure en tenant compte de l'exposition aux évolutions et aléas climatiques et de la sensibilité du territoire à ces aléas. Voici les différentes définitions proposées par l'ADEME et sur laquelle l'évaluation s'appuie.

→ L'aléa climatique

Les aléas peuvent avoir des origines naturelles ou anthropiques selon l'agent en cause. De plus, les aléas se caractérisent notamment par leur intensité, leur probabilité d'occurrence, leur localisation spatiale, la durée de l'impact (foudre vs. Inondation), leur degré de soudaineté. En effet, ils peuvent être soudains, comme la foudre, ou progressifs, comme la sécheresse ou l'érosion littorale, ou ils peuvent prendre la forme de conditions latentes ou qui évoluent lentement, pouvant causer ultérieurement des préjudices ou des dommages dans le milieu concerné, par exemple la pollution ou la hausse du niveau de la mer. Le changement climatique affectera leur intensité et leur probabilité.

→ L'exposition

L'exposition correspond à la nature et au degré auxquels un système est exposé à des variations climatiques significatives sur une certaine durée (à l'horizon temporel de 10 ans, 20 ans…). Les variations du système climatique se traduisent par des événements extrêmes (ou aléas) tels que des inondations, des ondes de tempête, ainsi que l'évolution des moyennes climatiques. Ce sont ces variations que l'on étudie lorsque l'on cherche à obtenir des scénarios d'évolution du climat à horizon 2050 à l'échelle locale.

Évaluer l'exposition consistera donc à évaluer l'ampleur des variations climatiques auxquelles le territoire devra faire face, ainsi que la probabilité d'occurrence de ces variations climatiques / aléas. Les éléments exposés sont les éléments tangibles et intangibles d'un milieu (populations, bâtiments systèmes écologiques), susceptibles d'être affectés par un aléa naturel ou anthropique.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

→ La sensibilité

La sensibilité au changement climatique fait référence à la proportion dans laquelle un élément exposé (collectivité, organisation…) au changement climatique est susceptible d'être affecté, favorablement ou défavorablement, par la manifestation d'un aléa. Les effets ou impacts d'un aléa peuvent être directs (par exemple une modification des rendements agricoles liée à un changement de la valeur moyenne, de l'amplitude ou de la variabilité de la température) ou indirects (par exemple des dommages causés par la fréquence accrue des inondations de zones côtières dues à l'élévation du niveau de la mer).

→ La vulnérabilité climatique

Dans le cas du changement climatique, la vulnérabilité est le degré auquel les éléments d'un système (éléments tangibles et intangibles, comme la population, les réseaux et équipements permettant les services essentiels, le patrimoine, le milieu écologique …) sont affectés par les effets des changements climatiques (y compris la variabilité du climat moyen et les phénomènes extrêmes). La vulnérabilité est fonction à la fois de la nature, de l'ampleur et du rythme de la variation du climat (alias l'exposition) à laquelle le système considéré est exposé et de la sensibilité de ce système. Le niveau de vulnérabilité s'évalue en combinant la probabilité d'occurrence et l'importance d'un aléa (l'exposition) et l'ampleur des conséquences (ou sensibilité) d'une perturbation ou d'un stress sur des éléments du milieu en un temps donné.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les enjeux de l'adaptation en Île-de-France comme décrit par le SRCAE

Lors de l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) d'Ile-de-France une analyse des enjeux d'adaptation a été menée à l'échelle régionale. Les vulnérabilités analysées et les enjeux identifiés dans le cadre du SRCAE concernent également le Département de l'Essonne. Il en ressort :

- La nécessaire prise en compte de **l'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU)** : cet enjeu est directement corrélé à la forte densité urbaine de la Région et du Nord de l'Essonne. Lutter contre les effets de l'ilot de chaleur suppose des actions sur le cadre bâti et notamment sur le confort d'été mais également sur l'aménagement des territoires (nature en ville, gestion de l'eau, etc.),
- La **résistance des infrastructures d'approvisionnement et de transport** à l'échelle de la Région : l'ensemble des infrastructures permettant de garantir services essentiels et publics comme le transport de personnes et de marchandises, l'ensemble des infrastructures doivent intégrer les risques liés à l'évolution climatique,
- La **robustesse des écosystèmes** : ils sont fournisseurs de nombreux services tels que la régulation du climat ou la production de biomasse. Ces écosystèmes, à l'échelle d'une Région urbanisée, doivent être maintenus et préservés. La mise en place de corridors écologiques sur le territoire doit permettre de répondre à cet enjeu,
- La **disponibilité de la ressource en eau en qualité et quantité** : l'ensemble des scénarios climatiques prévoit une baisse des précipitations à plus ou moins long terme sur le territoire, ce qui pose notamment la problématique des conflits d'usage de la ressource. Connaissance et sensibilisation doivent permettre en partie d'y répondre,
- Les **risques d'inondation et de sécheresse** : deux risques concernent directement le territoire, le risque inondation par débordement de crues et le risque sécheresse qui aggrave indirectement le phénomène retrait/gonflement des argiles et donc le risque mouvement de terrain,
- Les **risques sanitaires** : le changement climatique pourrait-être à l'origine d'une augmentation des phénomènes allergiques et de l'apparition de nouvelles maladies (respiratoires, cardio-vasculaires, etc.).

Analyse du climat passée : à l'échelle nationale

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

En France métropolitaine, de 1900 à nos jours, les températures moyennes ont augmenté d'environ 1,7 °C, une valeur plus forte que celle observée en moyenne mondiale (+ 1,2 °C). Ce réchauffement a connu un rythme variable, avec une augmentation particulièrement marquée depuis la fin du XXe siècle. Depuis 1980, la tendance observée est d'environ + 0,3 °C par décennie. La France se réchauffe 1,5 fois plus vite que le reste du globe. À la fin du siècle, le GIEC estime que la température moyenne du globe aura augmenté de + 1,4 à + 4,4 °C, en fonction des scénarios. Compte tenu de l'inertie climatique, le niveau des mers continuera d'augmenter pendant plusieurs siècles, même après l'arrêt des émissions de GES. Le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) 2024 repose par ailleurs pour la première fois sur une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) afin de préparer la France à un réchauffement de +4°C d'ici 2100.



Source : Observatoire national des effets du réchauffement climatique, novembre 2018

Analyse du climat passée : à l'échelle régionale

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

A échelle régionale, les études et informations sur le climat nous sont données par le groupe régional d'expertise sur le climat (GREC) francilien. Les scientifiques du GREC francilien expliquent que « dans les évolutions observées jusqu'à aujourd'hui, pour l'Île-de-France, les signes du changement climatique depuis le milieu du XXe siècle sont déjà très perceptibles : réchauffement moyen d'environ 2°C depuis 1950 pour un réchauffement global d'environ 1,1°C depuis le préindustriel, vagues de chaleur en forte augmentation, les vagues de froid et gel en régression, pluies intenses en augmentation.
L'augmentation récente (fréquence, intensité) des vagues de chaleur et la régression des Source : Observatoire national des effets du réchauffement climatique, novembre 2018 Page 21 sur 46 vagues de froid sont attribuables aux activités humaines, et plus spécifiquement à l'émission de gaz à effet de serre.

L'urbanisation est un facteur majeur de modification du climat local. C'est le cas en particulier de la région parisienne, avec un îlot de chaleur marqué, induisant des températures urbaines pouvant être 10 degrés plus élevées qu'en zone rurale la nuit en période de canicule. La présence d'un couvert végétal dense, transpirant, en périphérie des villes comme à l'intérieur des villes, a le potentiel d'atténuer ces pics de chaleur. »

Les évolutions observées vont se poursuivre pendant au moins une ou deux décennies, et possiblement au-delà en fonction de la rapidité de la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre. Pour un réchauffement global de 1,5°C au-dessus de l'ère préindustrielle, obtenu probablement d'ici une vingtaine d'années, nécessitant une neutralité carbone en 2050 ou avant, pour être stabilisé à ce niveau, les tendances régionales du changement climatique seront plus marquées qu'aujourd'hui mais resteront limitées.

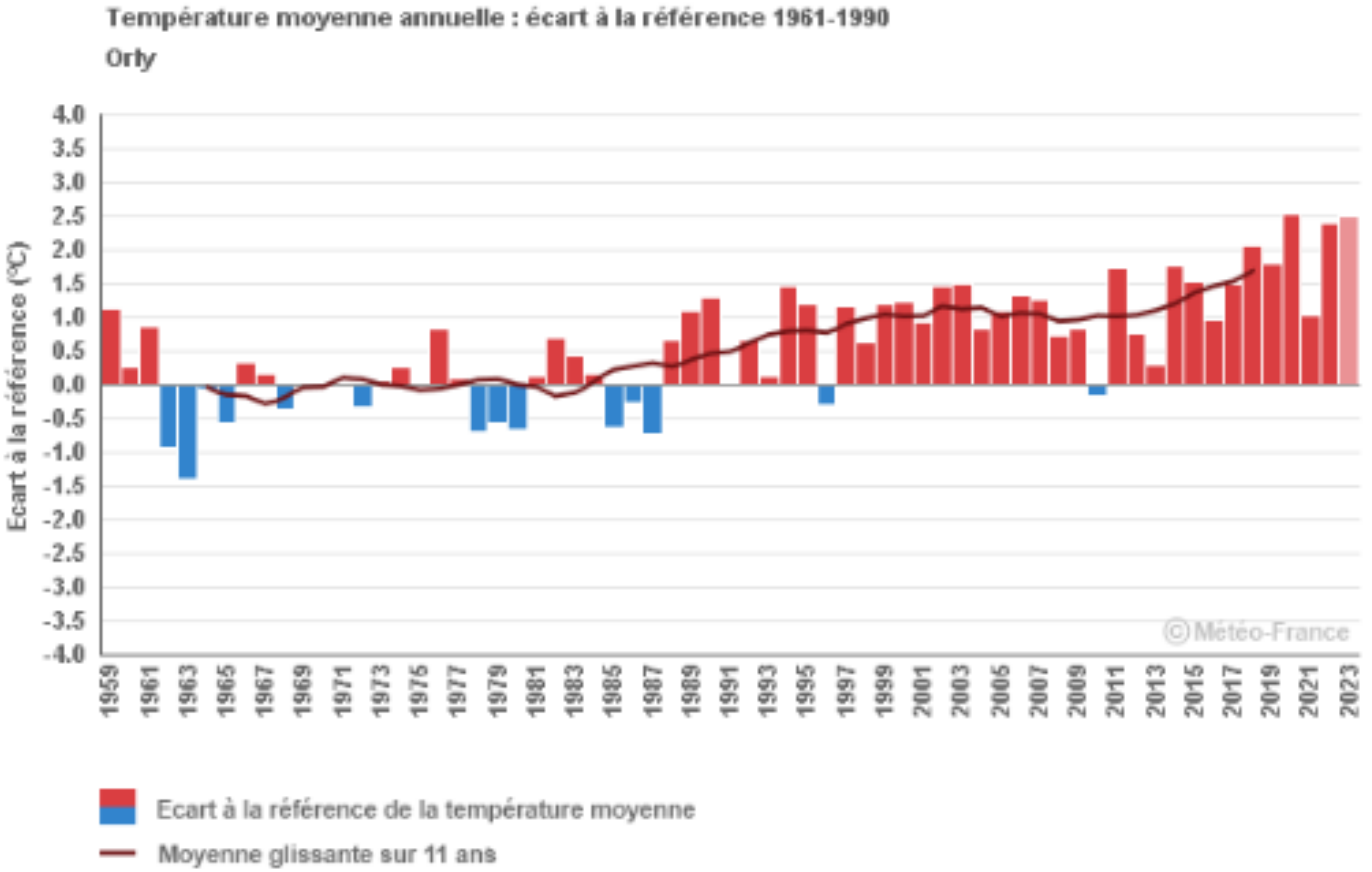
Pour un réchauffement global de 2°C (probablement atteint au milieu du siècle pour des scénarios médians à élevés), un réchauffement régional d'environ 0,5-1°C par rapport à aujourd'hui est projeté, ainsi qu'une modification du régime des pluies (plus fréquentes en hiver et plus rares en été), et un changement significatif dans certains extrêmes."

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Analyse du climat passé

Analyse du climat passé : températures

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



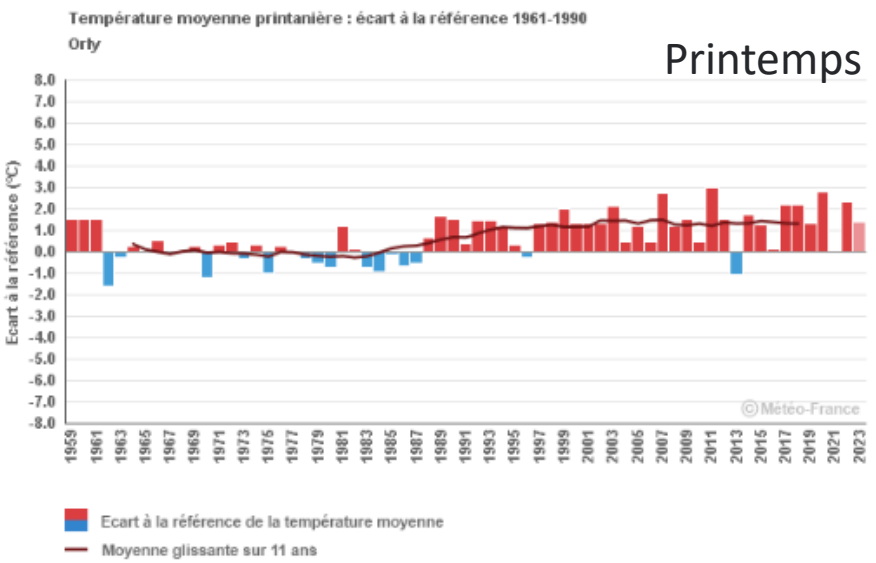
Des températures en nette hausse

L'évolution des températures moyennes annuelles en Île-de-France montre un net réchauffement depuis 1959. Sur la période 1959-2014, la tendance observée est de l'ordre de +0,3 °C par décennie.

Les trois années avec les températures moyennes les plus chaudes depuis 1959 en Île-de-France, 2020, 2022 et 2023, ont été observées au XXIe siècle.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

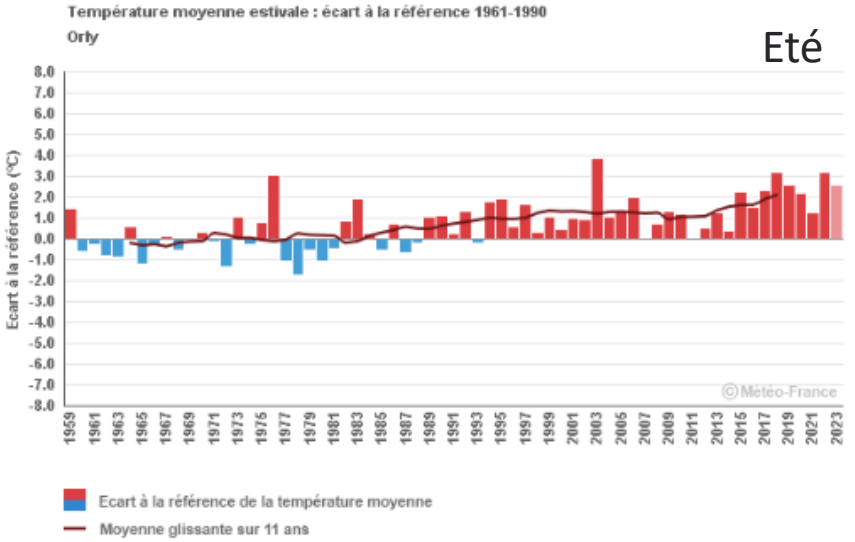
Analyse du climat passé : températures par saison



Des printemps nettement plus doux

L'évolution des températures moyennes printanières en Île-de-France montre un net réchauffement depuis 1959. Sur la période 1959-2021, la tendance observée est de l'ordre de +0,3°C par décennie.

Les trois printemps avec les températures moyennes les plus douces depuis 1959 en Île-de-France, 2007, 2011 et 2020, ont été observés au XXIe siècle.



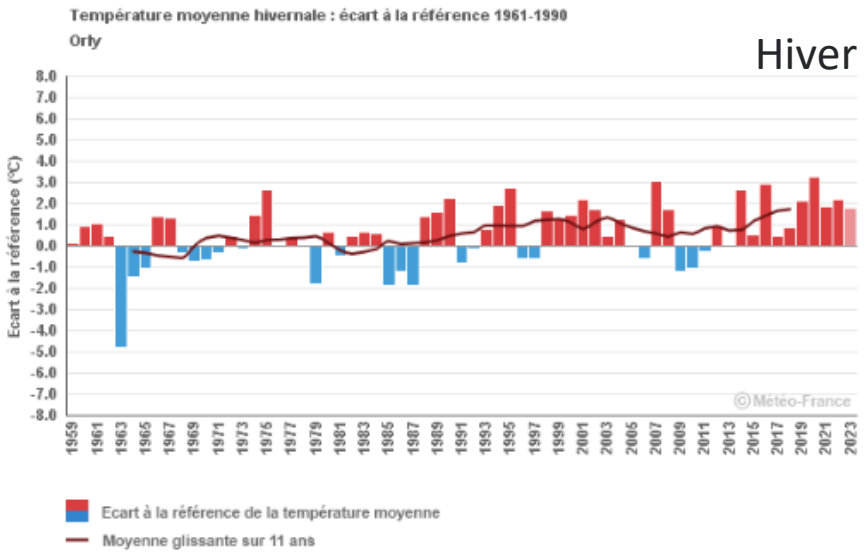
Des étés nettement plus chauds

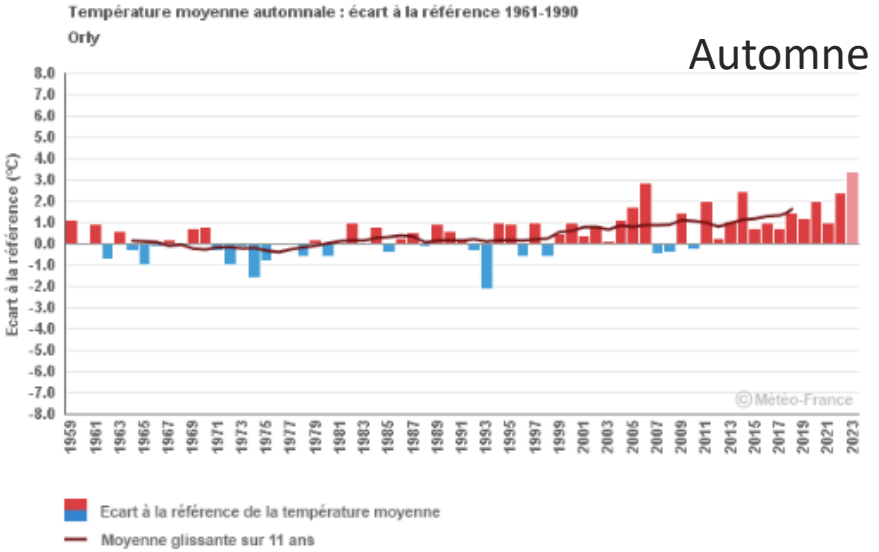
L'évolution des températures moyennes estivales en Île-de-France montre un net réchauffement depuis 1959. Sur la période 1959-2021, la tendance observée est de l'ordre de +0,4°C par décennie.

Les trois étés avec les températures moyennes les plus chaudes depuis 1959 en Île-de-France, 2003, 2018 et 2022, ont été observés au XXIe siècle. L'été 2003 est le plus chaud de tous.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Analyse du climat passé : températures par saison





Des hivers plus doux, mais beaucoup de variabilité

L'évolution des températures moyennes en hiver en Île-de-France montre un net réchauffement depuis 1960. Sur la période 1960-2021, la tendance observée est de l'ordre de +0,3 °C par décennie.

Les trois hivers avec les températures moyennes les plus douces depuis 1959 en Île-de-France sont les hivers 2006/2007, 2019/2020 et 2023/2024. L'hiver 1962/1963 reste de très loin le plus froid depuis 1959.

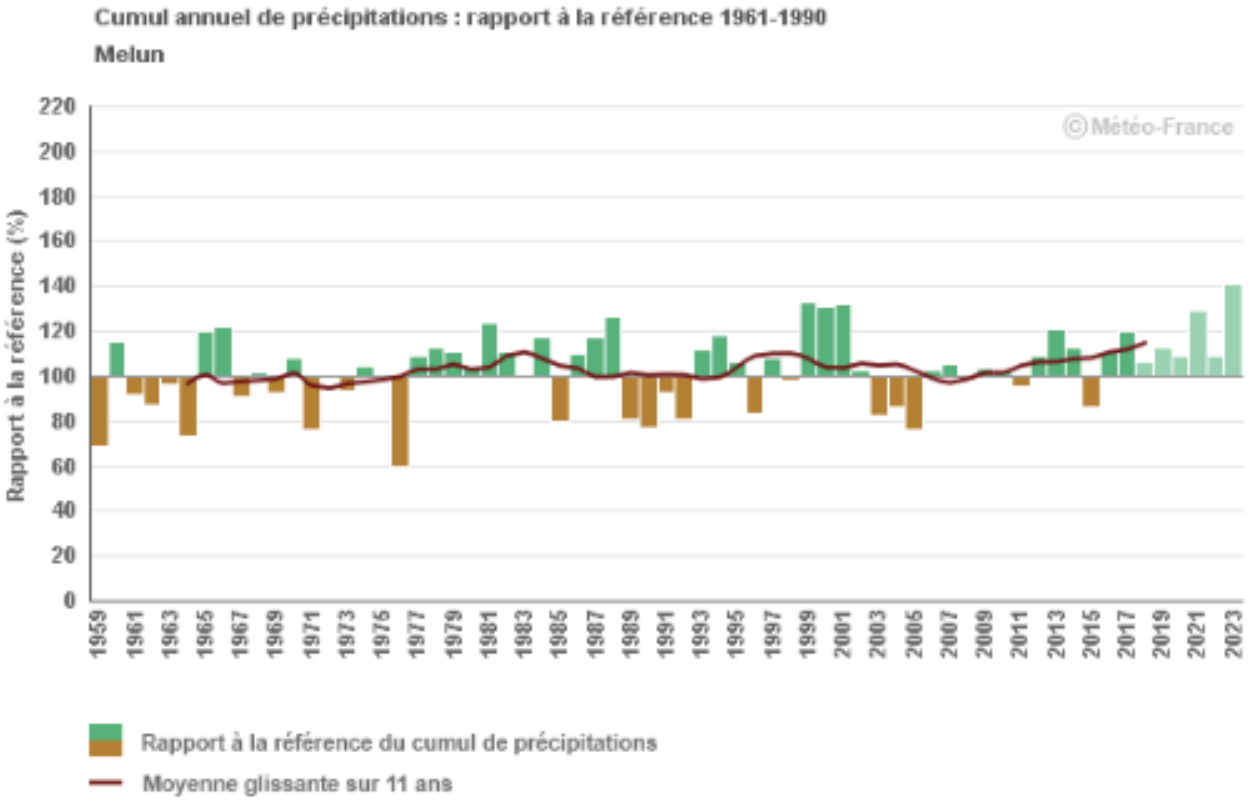
Un réchauffement moins marqué en automne

L'évolution des températures moyennes en automne en Île-de-France montre net un réchauffement depuis 1959. Sur la période 1959-2021, la tendance observée est de l'ordre de +0,2°C par décennie.

Les trois automnes avec les températures moyennes les plus chaudes depuis 1959 en Île-de-France, 2006, 2014 et 2023, ont été observés au XXIe siècle. L'automne 2023 est le plus chaud d'entre eux.

Analyse du climat passé : précipitations

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Légère hausse des précipitations en hiver

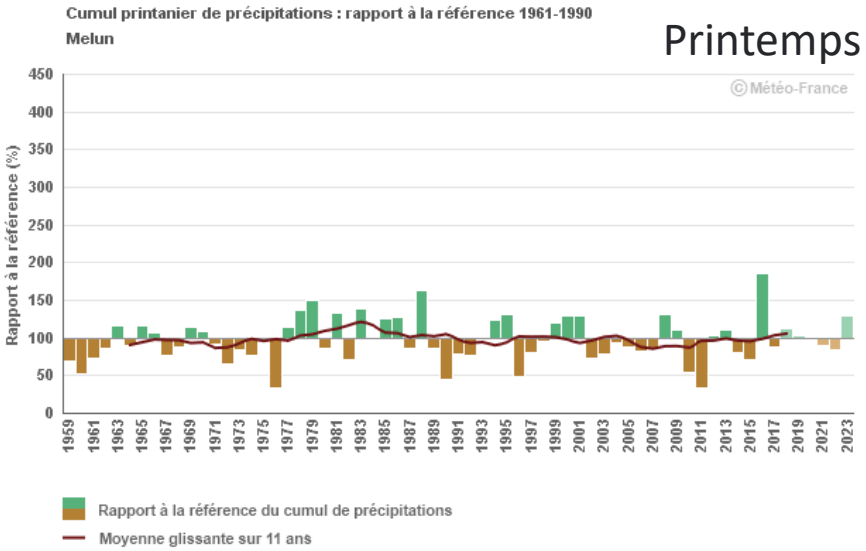
En Île-de-France, les précipitations annuelles sont en légère augmentation depuis 1961. Elles sont caractérisées par une grande variabilité d'une année sur l'autre.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 Climat : Vulnérabilité du territoire au changement climatique

Analyse du climat passé : précipitations par saison

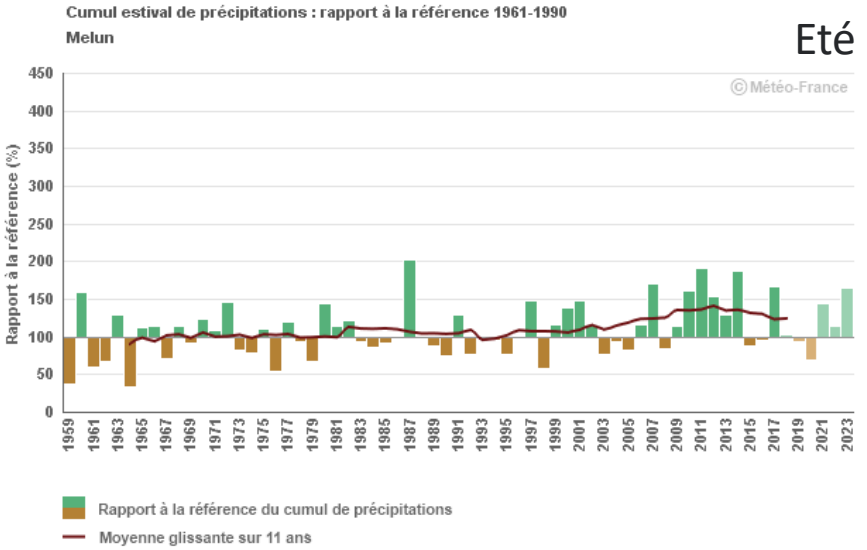
Printemps



Pas de tendance marquée des pluies au printemps

Au printemps, les précipitations en Île-de-France ne présentent aucune évolution marquée depuis 1961. Elles sont caractérisées par une grande variabilité d'une année sur l'autre.

Eté



Davantage de pluie en été

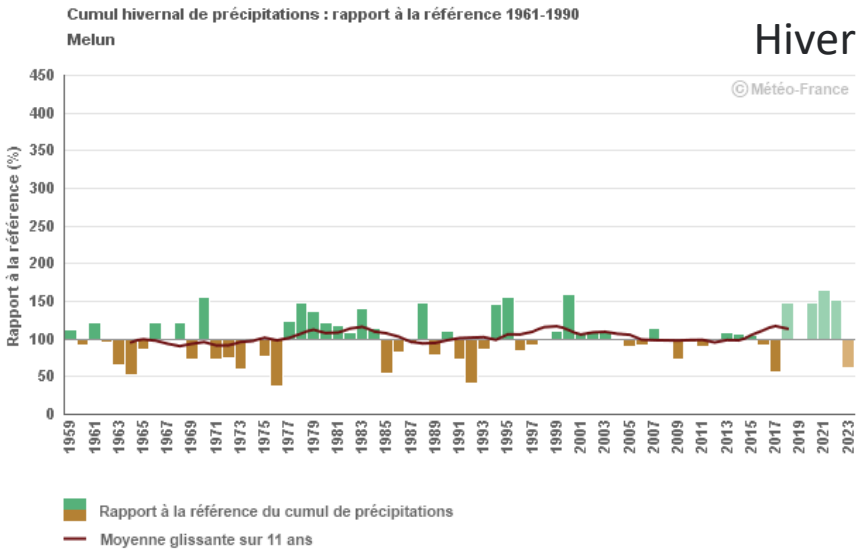
Les précipitations estivales en Île-de-France présentent une augmentation des cumuls depuis 1961. Elles sont caractérisées par une grande variabilité d'une année sur l'autre.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 Climat : Vulnérabilité du territoire au changement climatique

Analyse du climat passé : précipitations par saison

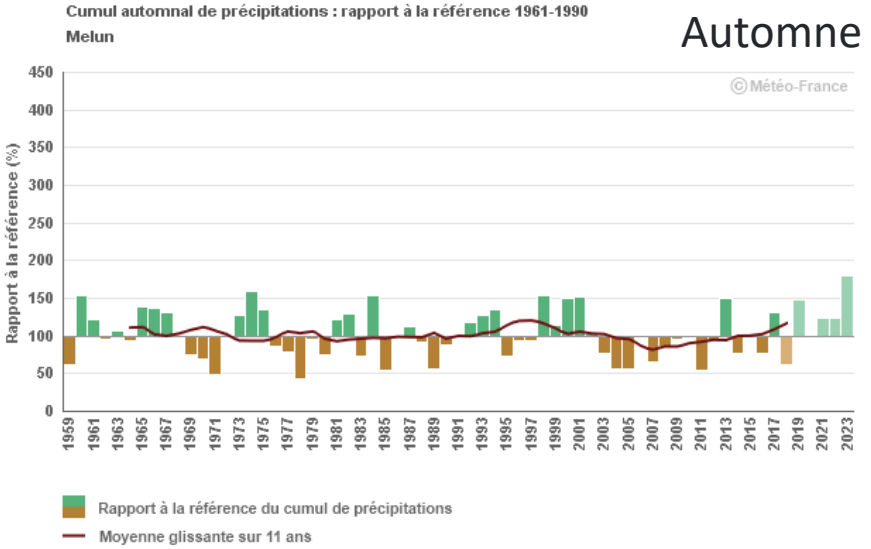
Hiver



Légère hausse des précipitations en hiver

Les précipitations hivernales en Île-de-France sont en légère augmentation depuis 1961. Elles sont caractérisées par une grande variabilité d'une année sur l'autre.

Automne

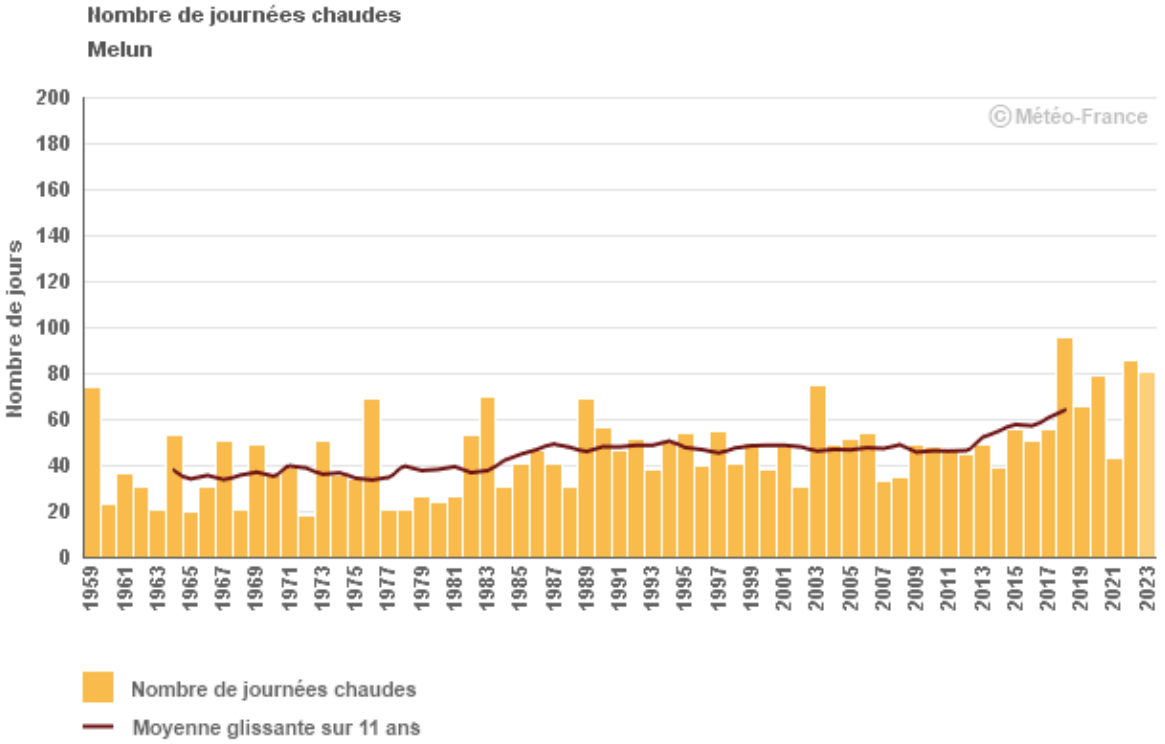


Pas de tendance marquée pour les précipitations automnales

Les précipitations automnales en Île-de-France ne présentent aucune évolution marquée depuis 1961. Elles sont caractérisées par une grande variabilité d'une année sur l'autre.

Analyse des phénomènes climatiques passés : journées chaudes

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



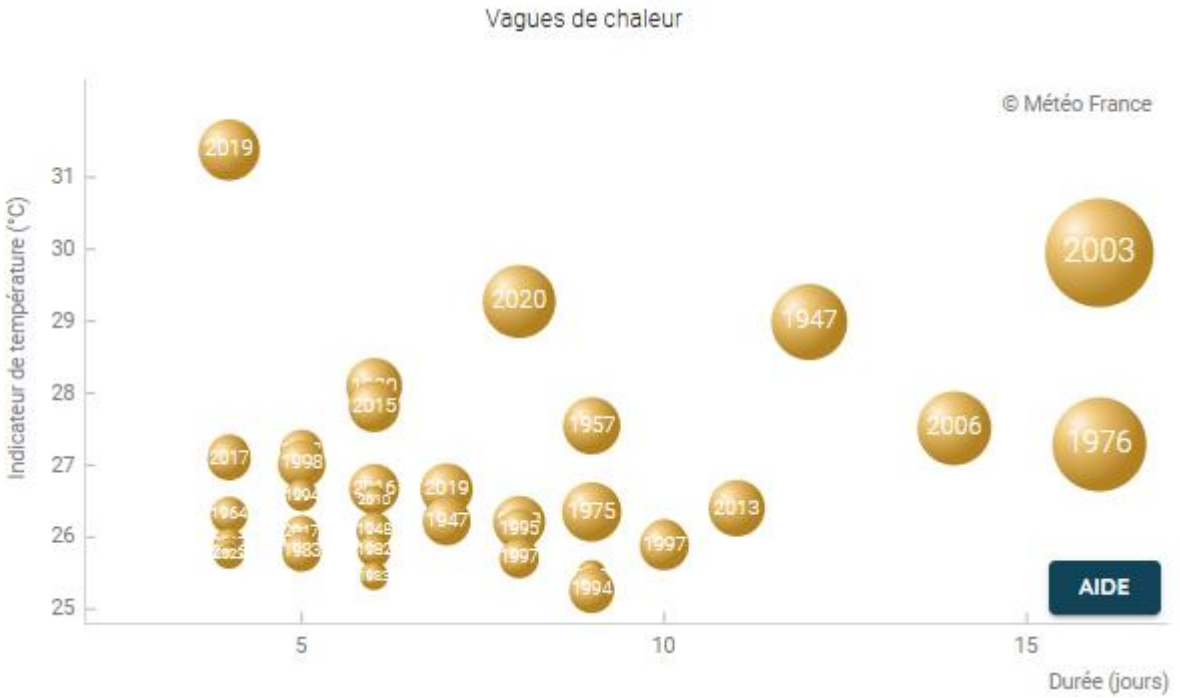
De plus en plus de journées chaudes

En Île-de-France le nombre annuel de journées chaudes est très variable d'une année sur l'autre et d'un endroit à l'autre de la région. Sur la période 1961-2018, la forte augmentation du nombre de journées chaudes est de l'ordre de 4 à 5 jours par décennie.

Depuis 1959, les années 2018, 2022 et 2023 sont les années ayant connu le plus grand nombre de journées chaudes.

Analyse des phénomènes climatiques passés : vagues de chaleurs

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



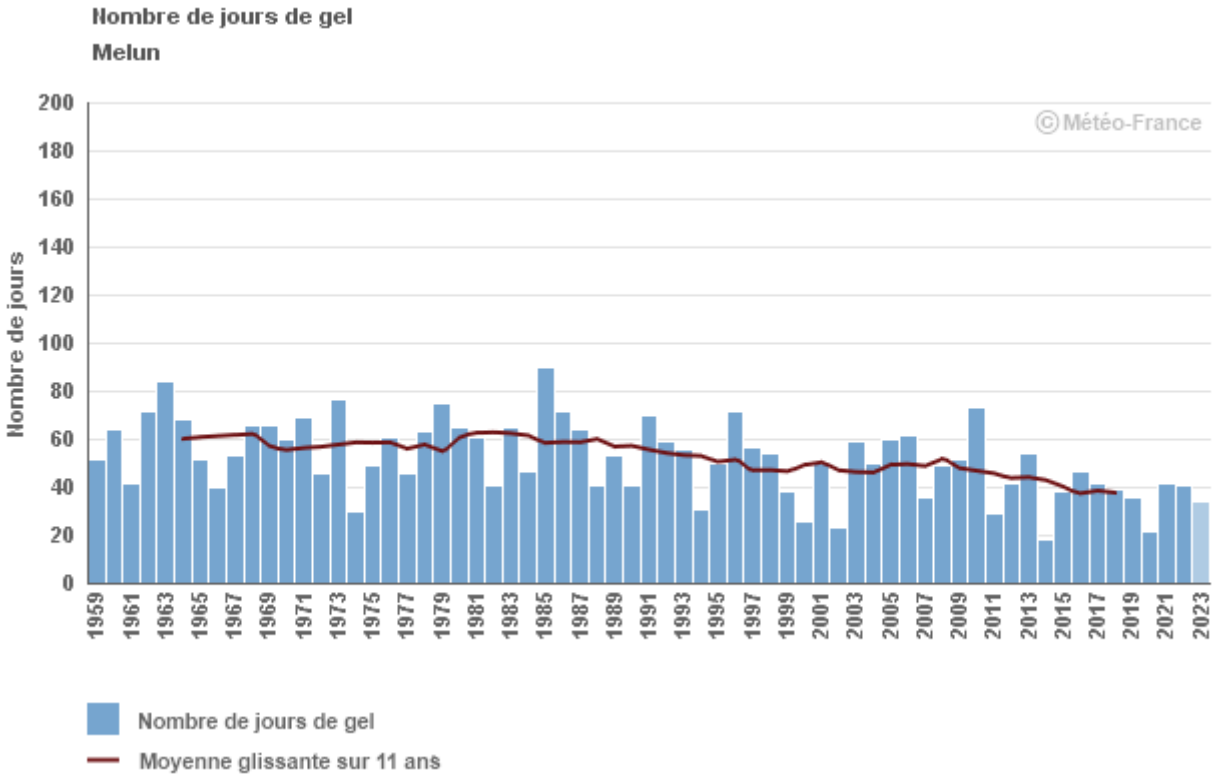
Des vagues de chaleur plus nombreuses

Les vagues de chaleur recensées depuis 1947 en Île-de-France ont été sensiblement plus nombreuses au cours des dernières décennies.

La canicule observée en Île-de-France du 2 au 17 août 2003 est la plus sévère survenue sur la région, mais celle du 23 juin au 8 juillet 1976 n'en est guère éloignée. Toutefois c'est durant l'épisode du 23 au 26 juillet 2019 qu'a été observée la journée la plus chaude depuis 1947.

Analyse des phénomènes climatiques passés : jours de gel

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Des gelées moins fréquentes

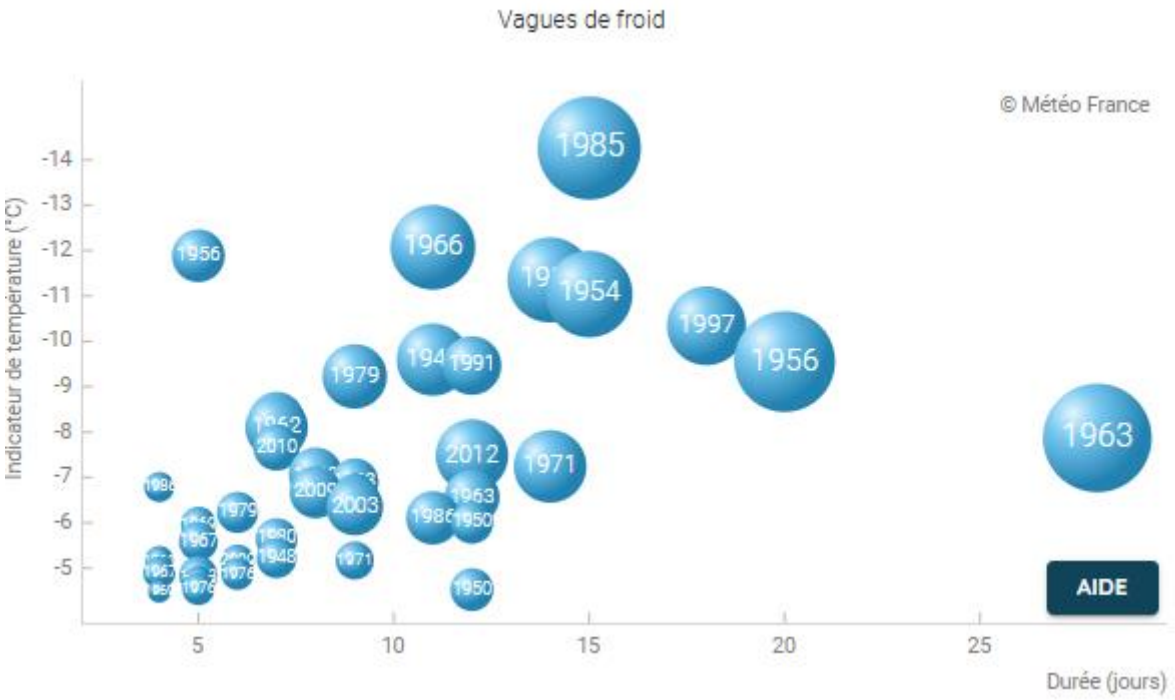
Le nombre annuel de jours de gel est très variable d'un endroit à l'autre de la région. Le climat de l'Île-de-France est en effet influencé par la présence d'un microclimat urbain, appelé îlot de chaleur urbain, généré par l'agglomération parisienne et son tissu urbain très dense. Cet îlot de chaleur urbain se traduit par des différences de températures nocturnes de l'ordre de 2,5 °C en moyenne annuelle entre Paris et les zones rurales alentour. Ainsi, les gelées sont plus fréquentes sur les zones rurales (Seine-et-Marne notamment) et plus rares à Paris et sur les zones fortement urbanisées.

Le nombre annuel de jours de gel varie aussi d'une année sur l'autre. Sur les cinquante dernières années, en cohérence avec l'augmentation des températures, le nombre annuel de jours de gel diminue. Sur la période 1961-2018, l'évolution observée en Île-de-France est de l'ordre de -2 à -5 jours par décennie.

2014 et 2020 sont les années les moins gélives observées en Île-de-France depuis 1959.

Analyse des phénomènes climatiques passés : vagues de froid

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Des vagues de froid moins nombreuses et moins intenses

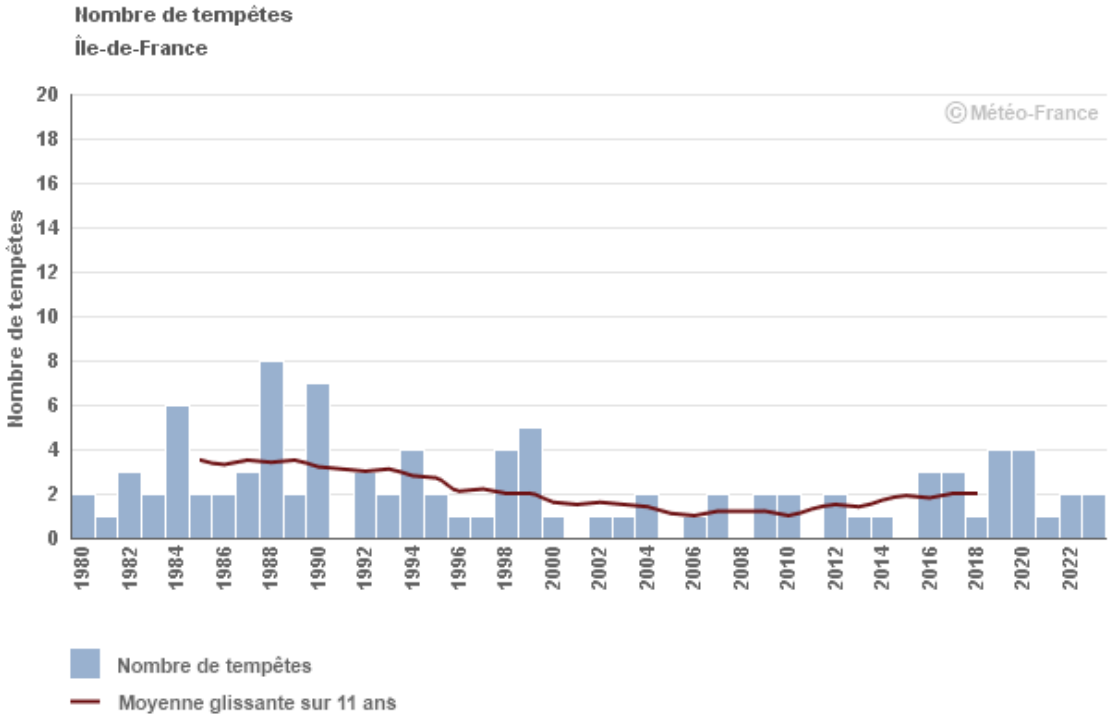
Les vagues de froid recensées depuis 1947 en Île-de-France ont été sensiblement moins nombreuses au cours des dernières décennies.

Cette évolution est encore plus marquée depuis le début du XXIe siècle, les épisodes devenant progressivement moins intenses (indicateur de température) et moins sévères (taille des bulles). Ainsi, les cinq vagues de froid les plus longues, les six les plus intenses et les six les plus sévères se sont produites avant 2000.

Les vagues de froid observées du 8 au 27 février 1956, du 10 janvier au 6 février 1963 et du 5 au 19 janvier 1985 sont de loin les plus sévères survenues sur la région. C'est aussi en 1985 qu'a été observée la journée la plus froide depuis 1947.

Analyse des phénomènes climatiques passés : tempêtes

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



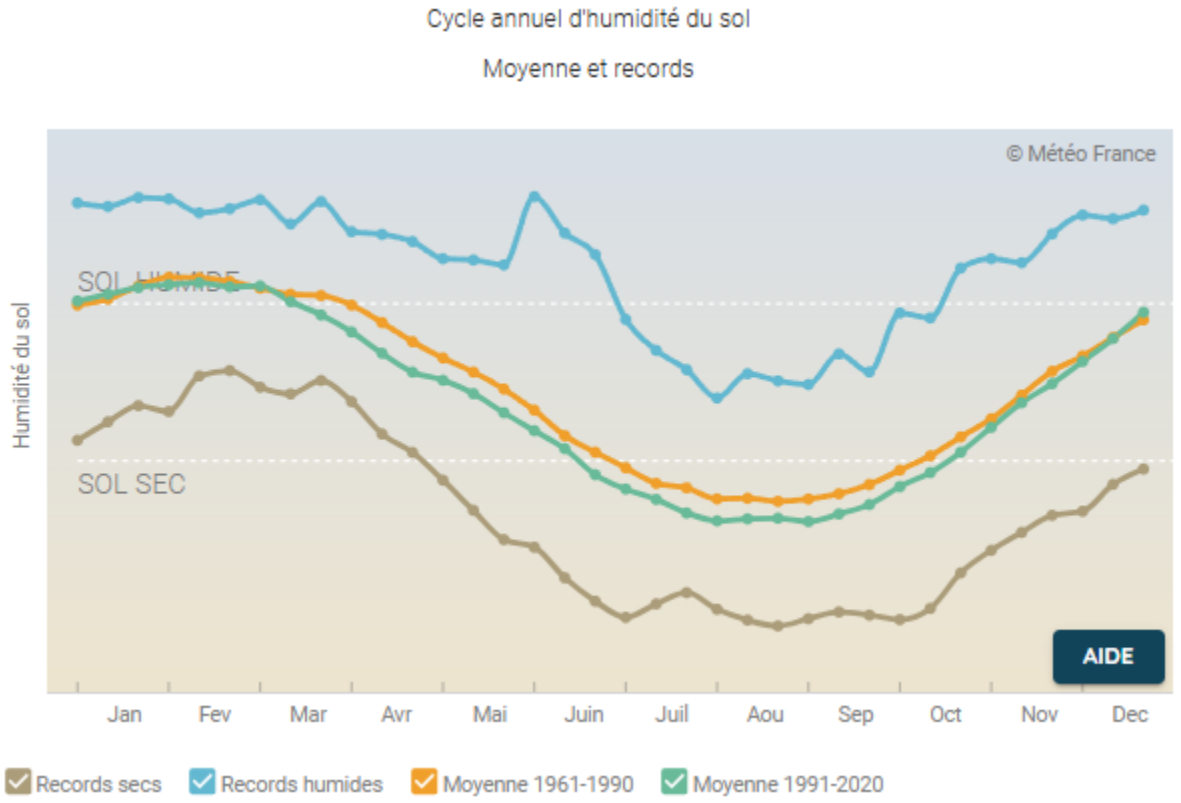
Légère tendance à la baisse

Le nombre de tempêtes ayant affecté la région Île-de-France est très variable d'une année sur l'autre.

Sur l'ensemble de la période, on observe une légère baisse non significative du nombre de tempêtes affectant la région mais sans lien établi avec le changement climatique.

Analyse des impacts passés : humidité des sols

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Un sol légèrement plus sec au printemps et en été

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1991-2020 sur la région Île-de-France montre un assèchement de l'ordre de 5 % sur l'année, concernant principalement le printemps et l'été.

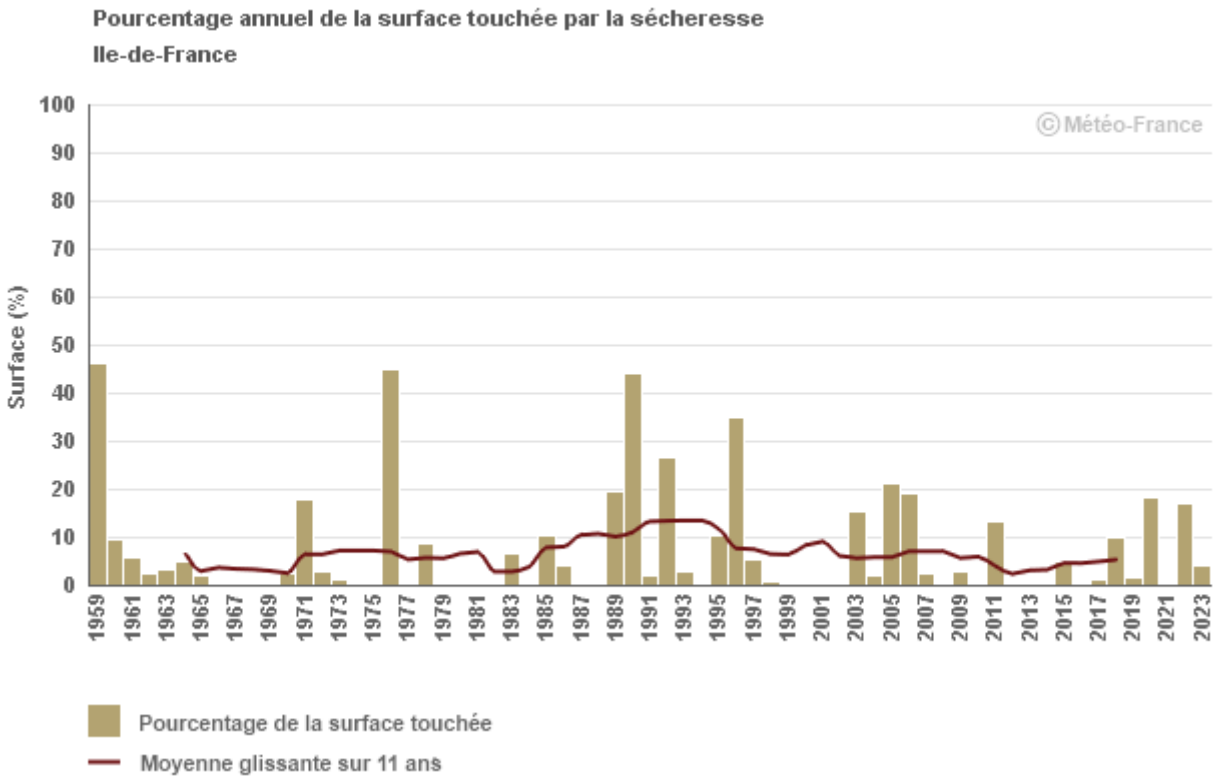
En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un léger allongement moyen de la période de sol sec (SWI inférieur à 0,4) en été et par une diminution faible de la période de sol humide (SWI supérieur à 0,8) au printemps.

Pour les cultures irriguées, cette évolution se traduit potentiellement par un accroissement du besoin en irrigation.

Les événements récents de sécheresse de 2006 et 2011 correspondent aux records de sol sec depuis 1959 respectivement pour les mois de janvier / février et mai.

Analyse des impacts passés : sécheresse

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Peu d'évolution des sécheresses des sols

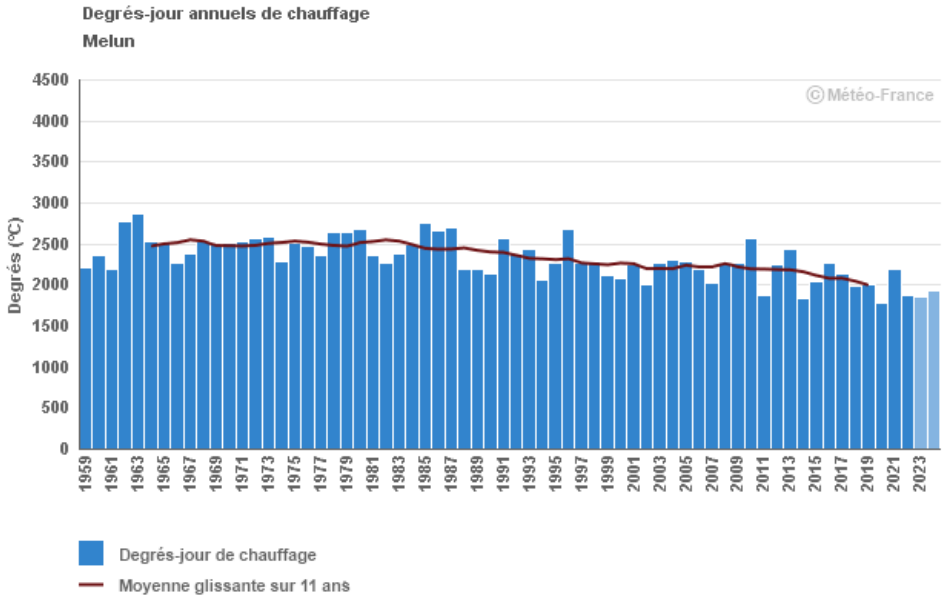
L'analyse du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse des sols depuis 1959 permet d'identifier les années ayant connu les événements les plus sévères comme 1959, 1976, 1990 et 1996.

L'évolution de la moyenne décennale ne montre pas à ce jour d'augmentation nette de la surface des sécheresses.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 Climat : Vulnérabilité du territoire au changement climatique

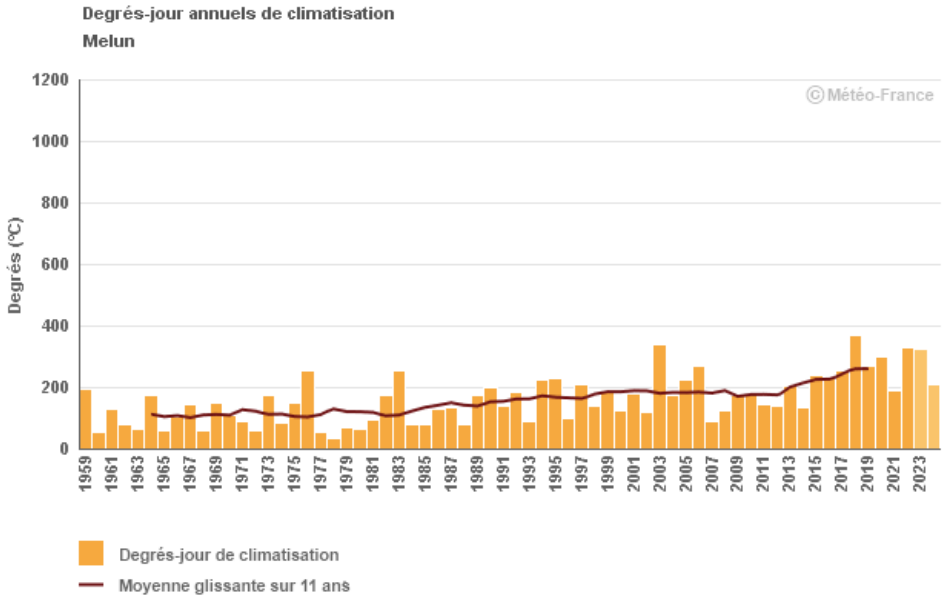
Analyse des impacts passés :chauffage et climatisation



Chauffage : des besoins à la baisse

L'indicateur degrés-jour de chauffage permet d'évaluer la consommation en énergie pour le chauffage.

En Île-de-France, sur les 10 dernières années, la valeur moyenne annuelle se situe autour de 2000 degrés-jour. Depuis le début des années 60, la tendance observée montre une diminution d'environ 4 % par décennie.



Climatisation : des besoins à la hausse qui restent toutefois assez faibles

L'indicateur degrés-jour de climatisation permet d'évaluer la consommation en énergie pour la climatisation.

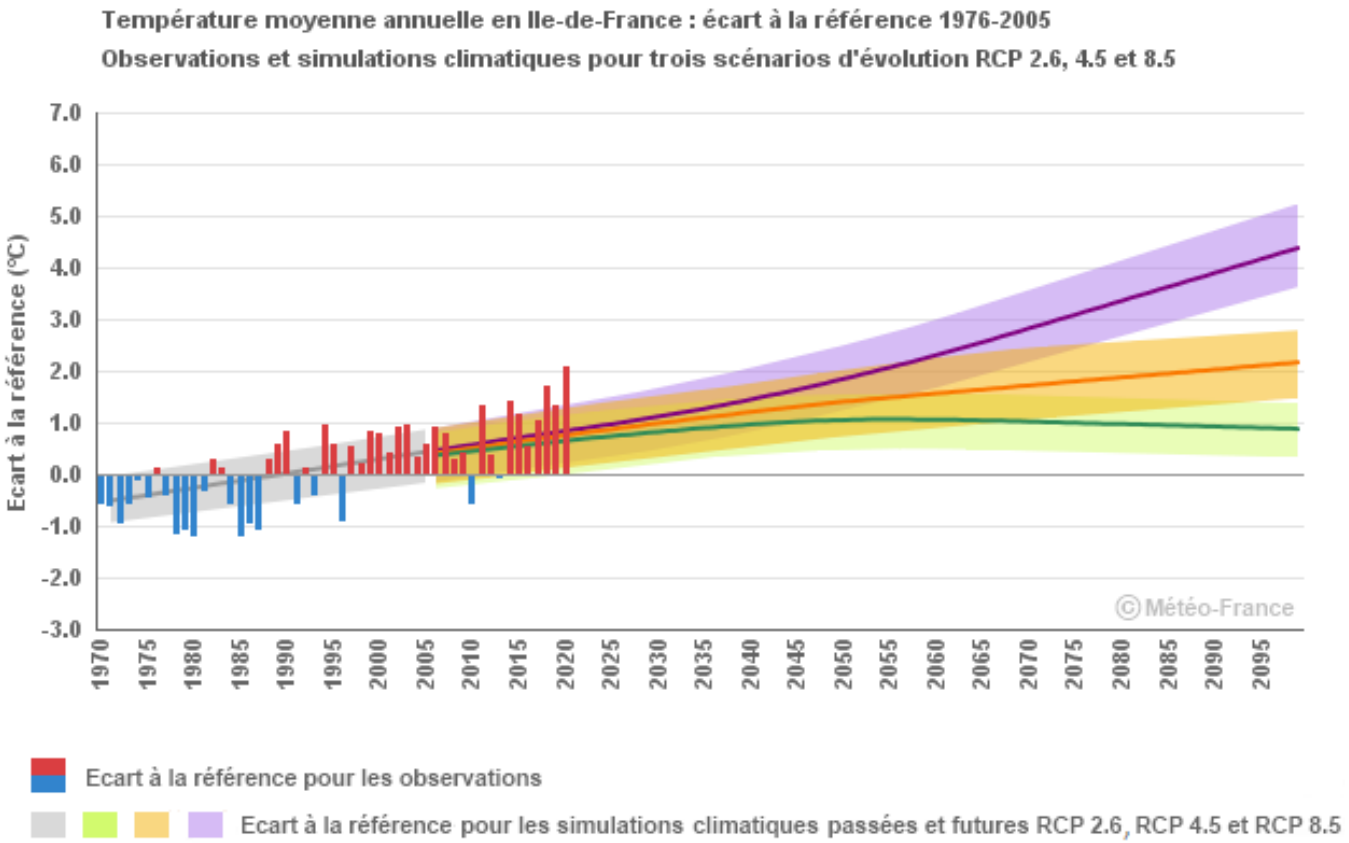
Comme pour toutes les régions situées dans la partie médiane de la France (des Pays de la Loire à la Lorraine), les besoins en climatisation en Île-de-France sont aujourd'hui faibles. Cependant, depuis le début des années 60, la tendance observée montre une augmentation moyenne d'environ 18 % par décennie sur ces régions.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Analyse du climat futur

Analyse climatique futur

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



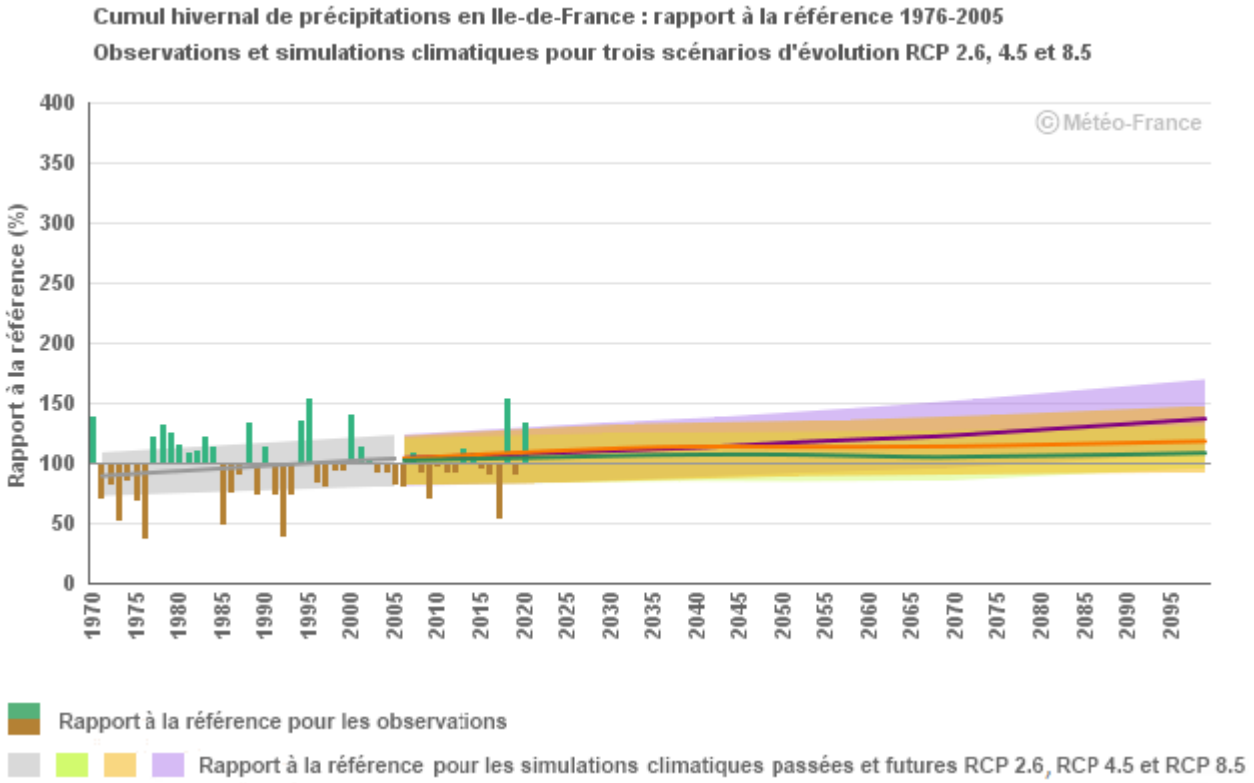
Une hausse des températures au cours du XXIe siècle, quel que soit le scénario

En Île-de-France, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

Sur la seconde moitié du XXIe siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario de faibles émissions (RCP2.6). Selon le scénario de fortes émissions (RCP8.5), le réchauffement pourrait dépasser 4,4°C en fin de siècle.

Analyse climatique futur

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

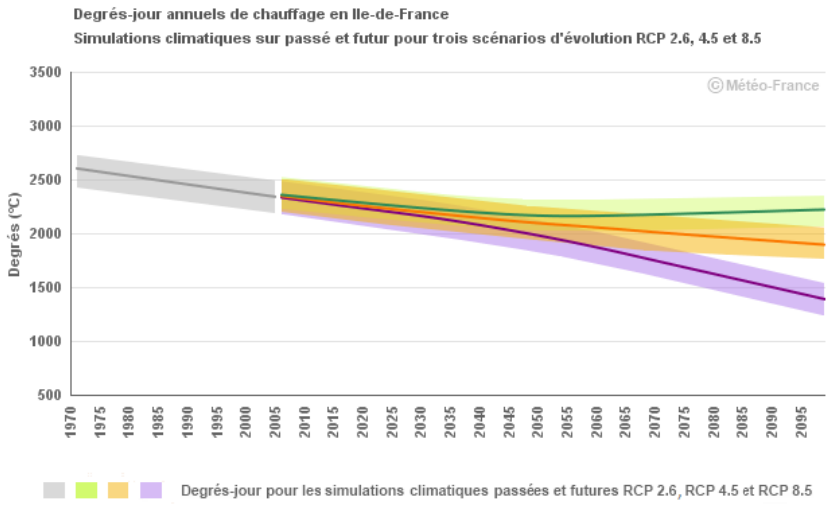


Pas de changement notable des précipitations annuelles

Le cumul hivernal des précipitations en Ile-de-France varie largement d'une année à l'autre, variabilité qui persistera au cours du XXIe siècle.

Indépendamment de cette variabilité, les projections climatiques indiquent une augmentation des cumuls hivernaux, augmentation plus marquée dans le scénario de fortes émission (RCP8.5).

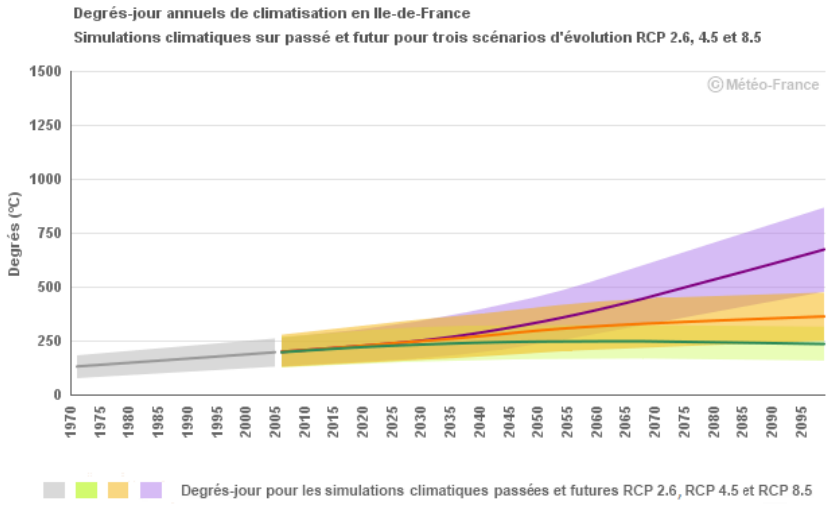
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Chauffage : des besoins à la baisse quel que soit le scénario

En Ile-de-France, les projections climatiques montrent une diminution des besoins en chauffage jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

Sur la seconde moitié du XXIe siècle, l'évolution de ces besoins diffère significativement selon le scénario considéré. Seul le scénario de faibles émissions (RCP2.6) stabilise les besoins en chauffage. Selon le scénario de fortes émissions (RCP8.5), ces besoins diminueraient d'un peu plus d'un tiers à la fin du siècle par rapport à la période de référence 1976-2005.

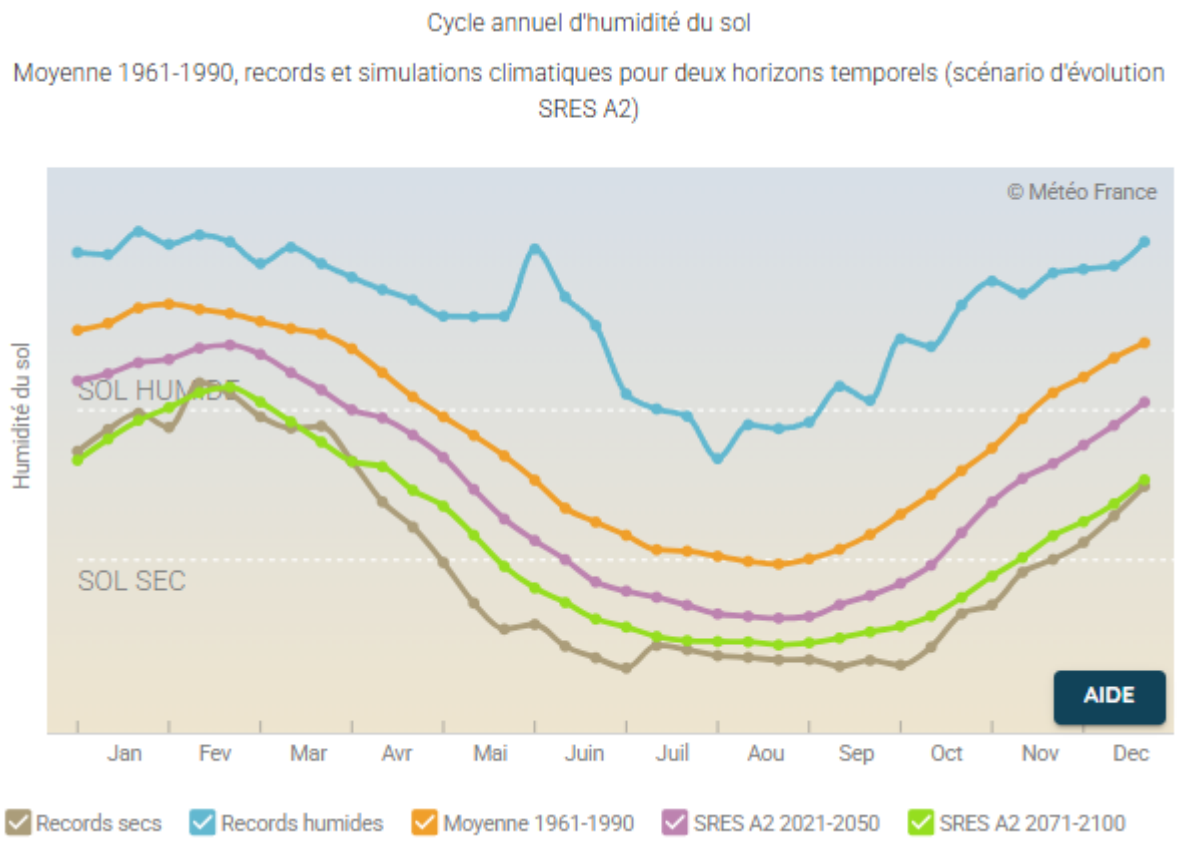


Climatisation : des besoins à la hausse quel que soit le scénario

En Île-de-France, les projections climatiques montrent une augmentation des besoins en climatisation jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

Sur la seconde moitié du XXIe siècle, l'évolution de ces besoins diffère selon le scénario considéré. Seul le scénario de faibles émissions (RCP2.6) stabilise les besoins en climatisation. Selon le scénario de fortes émissions (RCP8.5), ces besoins pourraient plus que tripler en fin de siècle par rapport à la période de référence 1976-2005.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



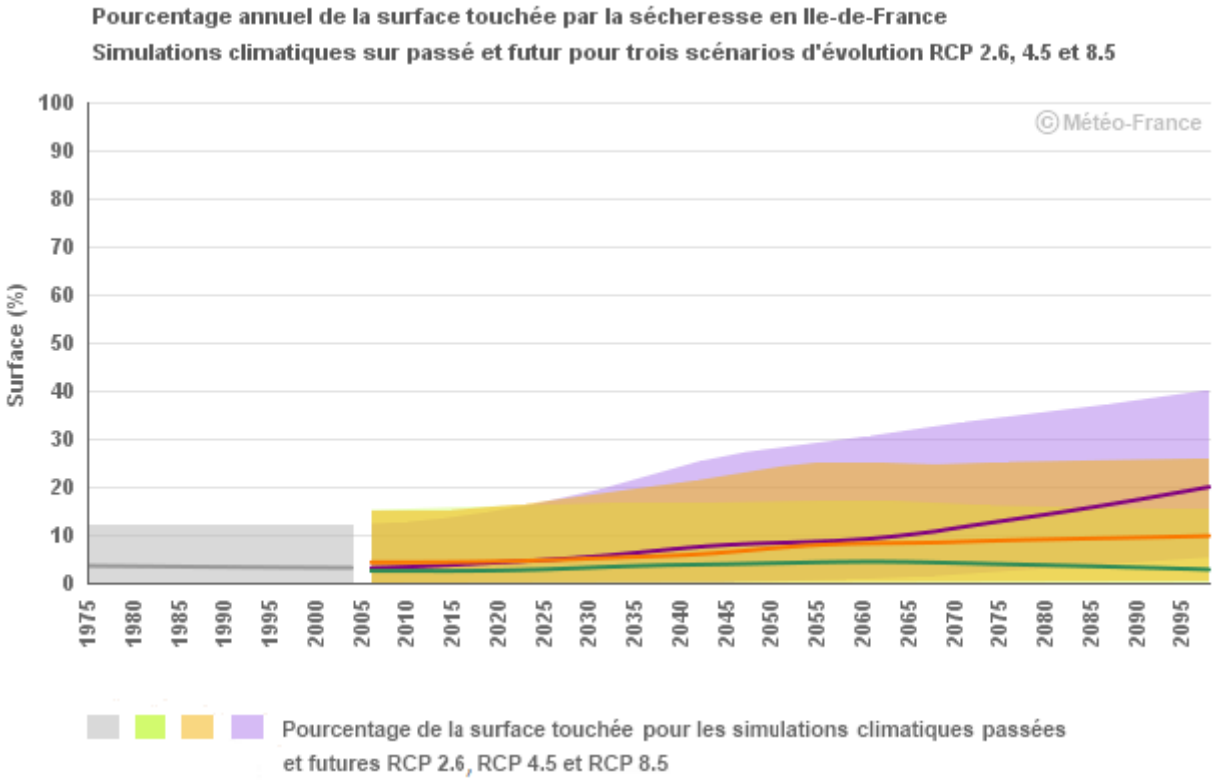
Un sol de plus en plus sec en toute saison

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur l'Île-de-France entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) sur le XXIe siècle (selon un scénario SRES A2) montre un assèchement important en toute saison.

En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec (SWI inférieur à 0,5) de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide (SWI supérieur à 0,9) se réduit dans les mêmes proportions.

On note que l'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



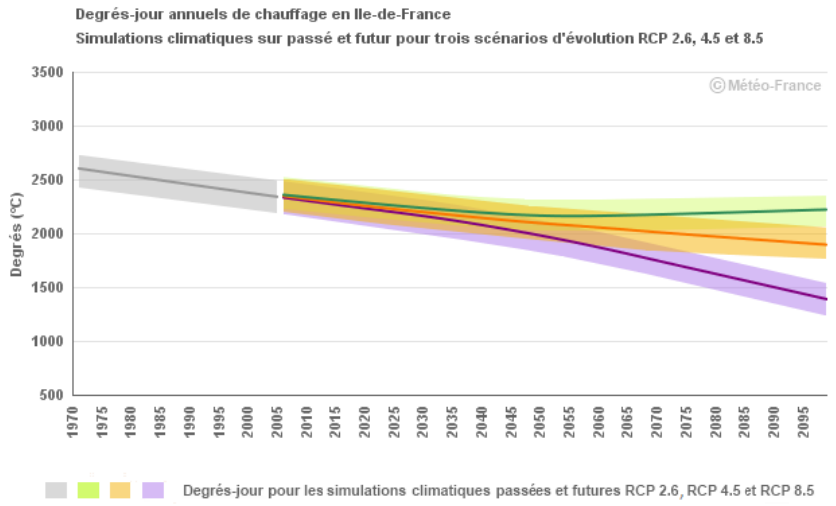
Augmentation de l'étendue des sécheresses au cours du XXIe siècle

Dans la région Île-de-France, les projections climatiques montrent une augmentation de la surface de la région annuellement touchée par la sécheresse, en lien avec la poursuite du réchauffement.

Sur la seconde moitié du XXIe siècle, cette augmentation diffère selon le scénario considéré. À l'horizon 2071-2100, la surface de la région annuellement touchée par la sécheresse pourrait atteindre environ 10 % selon le scénario d'émissions modérées (RCP4.5) et environ 20 % selon le scénario de fortes émissions (RCP8.5). Seul le scénario de faibles émissions (RCP2.6) contient l'étendue spatiale de la sécheresse à un niveau de l'ordre de celui de la fin de la période de référence.

Analyse climatique futur

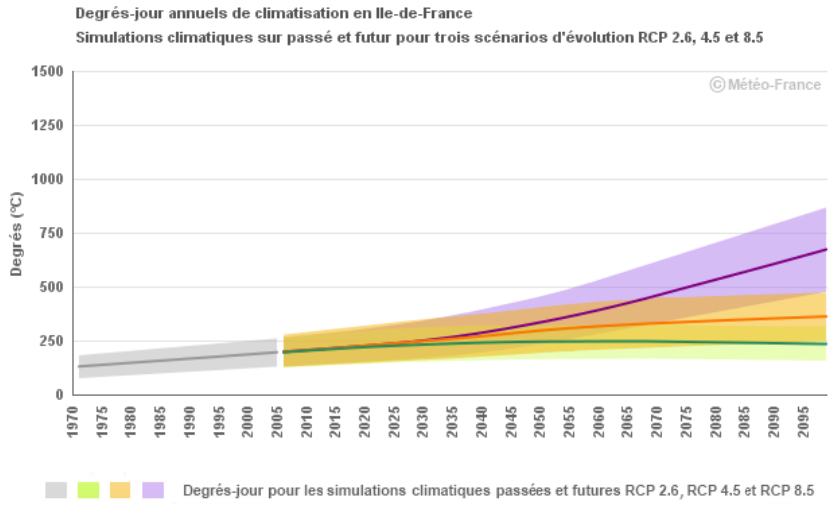
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025



Chauffage : des besoins à la baisse quel que soit le scénario

En Ile-de-France, les projections climatiques montrent une diminution des besoins en chauffage jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

Sur la seconde moitié du XXIe siècle, l'évolution de ces besoins diffère significativement selon le scénario considéré. Seul le scénario de faibles émissions (RCP2.6) stabilise les besoins en chauffage. Selon le scénario de fortes émissions (RCP8.5), ces besoins diminueraient d'un peu plus d'un tiers à la fin du siècle par rapport à la période de référence 1976-2005.



Climatisation : des besoins à la hausse quel que soit le scénario

En Île-de-France, les projections climatiques montrent une augmentation des besoins en climatisation jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

Sur la seconde moitié du XXIe siècle, l'évolution de ces besoins diffère selon le scénario considéré. Seul le scénario de faibles émissions (RCP2.6) stabilise les besoins en climatisation. Selon le scénario de fortes émissions (RCP8.5), ces besoins pourraient plus que tripler en fin de siècle par rapport à la période de référence 1976-2005.

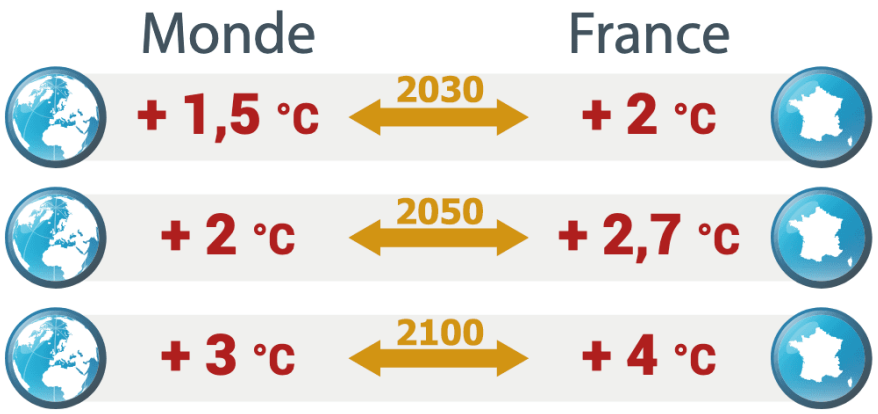
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 Climat : Vulnérabilité du territoire au changement climatique

La Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)

Pour avancer de manière coordonnée sur le sujet de l'adaptation au changement climatique, la France s'est dotée d'une **trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).** Définie à partir du scénario tendanciel selon les scientifiques du GIEC, elle doit servir de référence à toutes les actions d'adaptation menées en France.

La mesure 23 du Troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (2024) prévoit l'intégration progressive de la TRACC dans tous les documents de planification publique.



Prévisions de réchauffement en France et dans le Monde en 2030, 2050 et 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle d'après la TRACC *- Météo-France*



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 Climat : Vulnérabilité du territoire au changement climatique

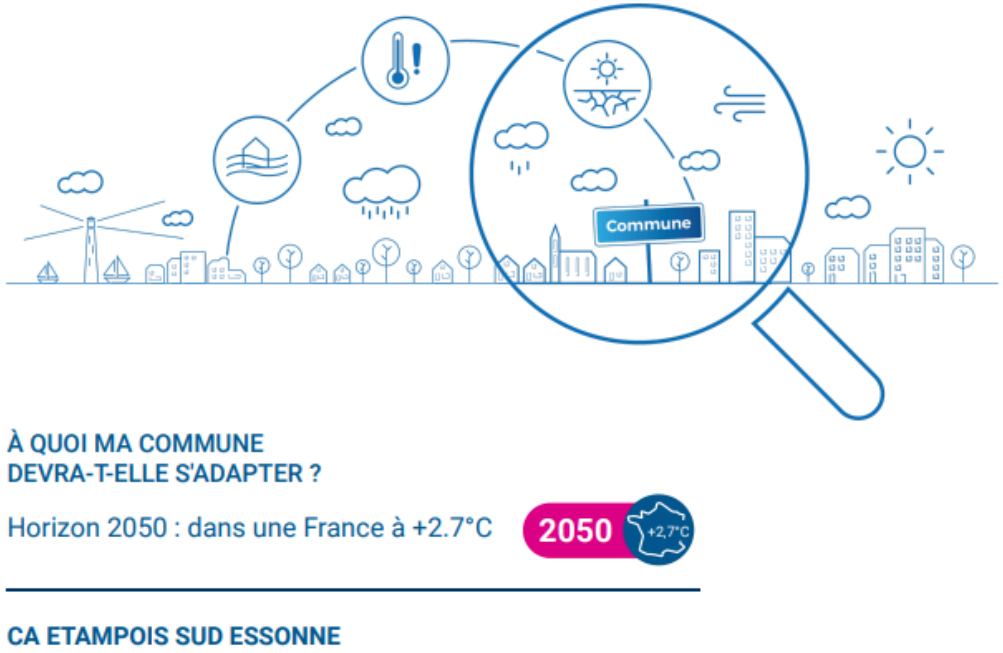
La Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)

L'outil Climadiag Commune

Pourquoi Climadiag Commune ?

L'urgence climatique est là. Pour agir, il est indispensable de connaître avec précision les évolutions climatiques auxquelles il faut s'adapter. La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), mise en place par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, en est le fil conducteur : la France doit être en mesure de s'adapter à un réchauffement, par rapport à l'ère pré-industrielle, de +2.0 °C d'ici 2030, de +2.7 °C d'ici 2050 et de +4.0 °C d'ici la fin du siècle.

Pour chacun de ces trois niveaux de réchauffement et donc pour chacun des trois horizons temporels correspondants, Climadiag Commune propose une synthèse des informations indispensables à l'adaptation via une liste d'indicateurs climatiques ciblés pour le territoire de la CA ESE.



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 Climat : Vulnérabilité du territoire au changement climatique

La Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)

L'outil Climadiag Commune

Les indicateurs climatiques sont organisés en cinq familles :

Climat : Quatre indicateurs météorologiques généraux susceptibles d'intéresser toutes les communes (température moyenne, jours de gel, cumul de pluie, jours avec pluie) ;

Risques naturels : Cinq indicateurs concernant les risques naturels liés à des événements intenses (jours avec pluies intenses, pluie exceptionnelle, sécheresse du sol, risque de feu de forêt, niveau de la mer) ;

Santé : Quatre indicateurs concernant des risques spécifiques pour la santé (jours très chauds, nuits chaudes, vagues de chaleur, vagues de froid) ;

Agriculture : Quatre indicateurs concernant l'agriculture (jours consécutifs sans pluie, reprise de la végétation, disponibilité thermique pour le blé, jours échaudants) ;

Tourisme : Trois indicateurs concernant le tourisme (jours estivaux, enneigement à basse altitude, enneigement à haute altitude) ;

Comprendre les infographies

La synthèse mise à votre disposition a été élaborée à partir d'un ensemble de projections climatiques régionales, ce qui permet de décrire le champ des possibles quant à l'évolution de chaque indicateur, en encadrant la valeur médiane attendue autour de l'horizon temporel retenu par une fourchette correspondant à un intervalle de confiance.

Chaque indicateur est présenté sous forme d'une infographie résumant de façon synthétique son évolution :
quatre valeurs de l'indicateur sont presque systématiquement présentées :

- La valeur pour la période de référence (1976-2005)
- Pour L'horizon temporel retenu :
  - La valeur médiane attendue
  - Les deux bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance à 90% pour la plupart des indicateurs

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

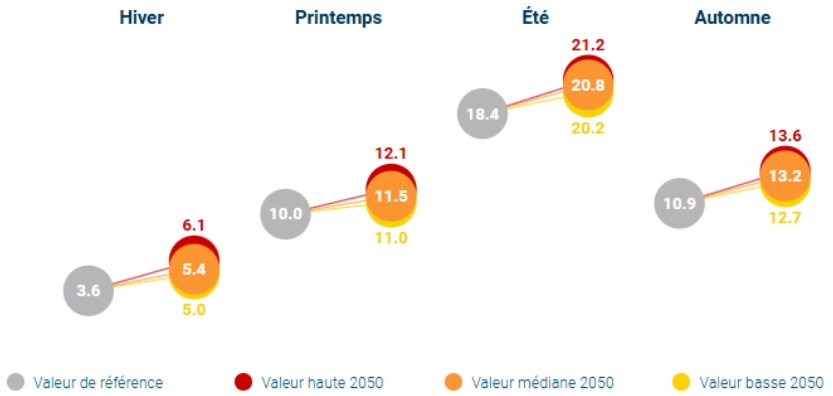
11 Climat : Vulnérabilité du territoire au changement climatique

La Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)

L'outil Climadiag Commune : indicateurs « Climat »

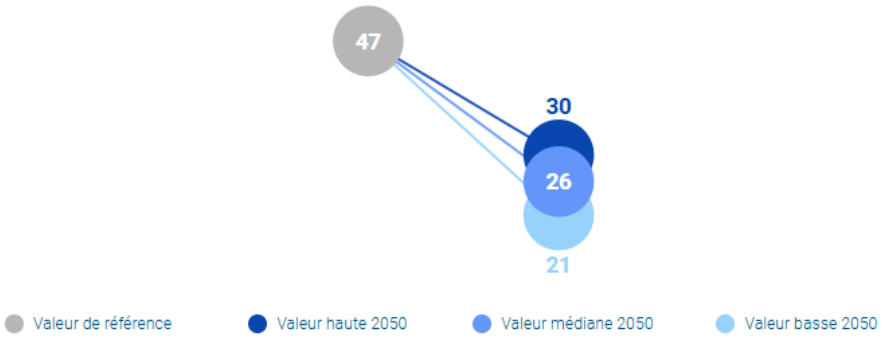
Température moyenne par saison (en °C)

2050 +2,7°C



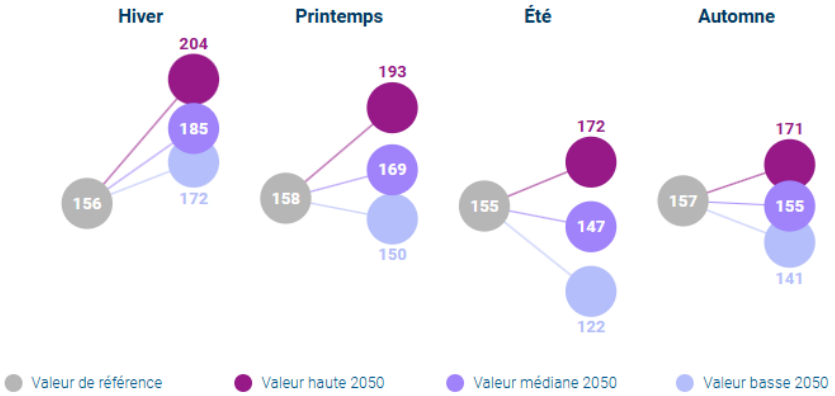
Nombre annuel de jours de gel

2050 +2,7°C



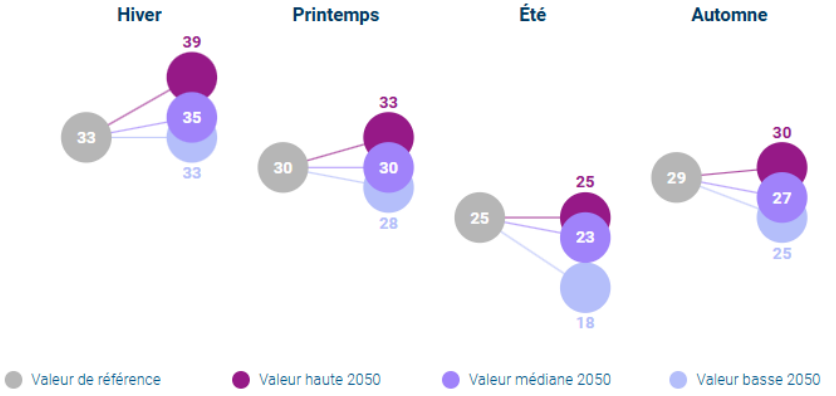
Cumul de précipitations par saison (en mm)

2050 +2,7°C



Nombre de jours par saison avec précipitations

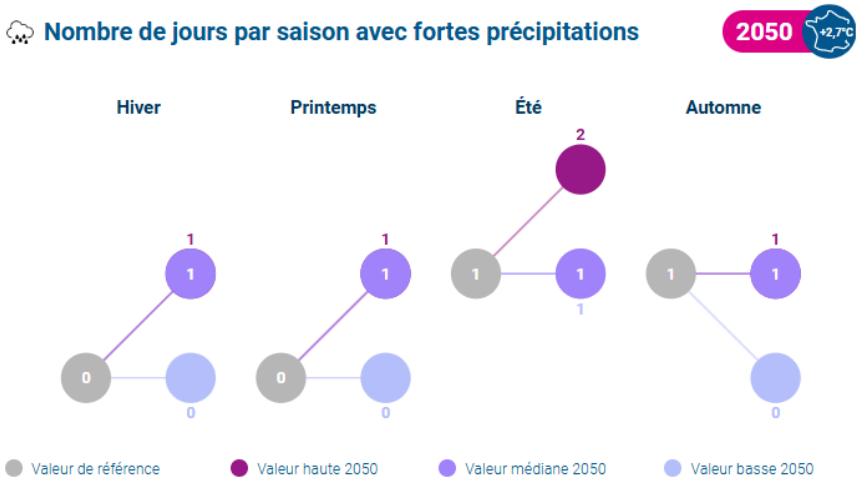
2050 +2,7°C



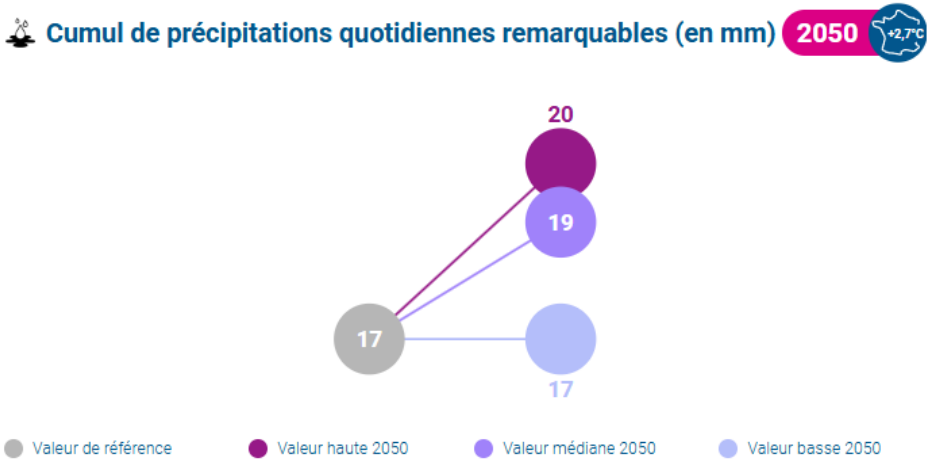
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)

L'outil Climadiag Commune : indicateurs « Risques naturels »



Un jour pluvieux est considéré jour avec fortes précipitations dès lors que la quantité d'eau recueillie est supérieure à 20 mm (c'est-à-dire supérieure à 20 litres d'eau par mètre-carré).
Hors reliefs et zone méditerranéenne, le nombre de jours avec fortes précipitations était assez faible en climat récent et évoluera peu d'ici l'horizon 2050. Toute augmentation, même faible, est à considérer cependant comme une aggravation potentielle du risque d'inondation par ruissellement.



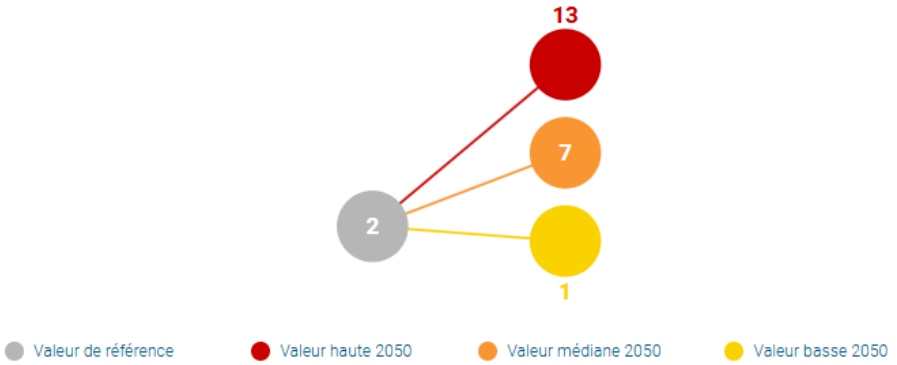
Le cumul de précipitations quotidiennes remarquables correspond à la valeur qui n'est dépassée en moyenne qu'un jour sur 100, soit 3 à 4 jours par an.
Sur l'ensemble du territoire, les cumuls de précipitations quotidiennes remarquables augmenteront légèrement d'ici l'horizon 2050. Toute augmentation, même faible, est à considérer toutefois comme une aggravation potentielle du risque d'inondation par ruissellement.

La Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

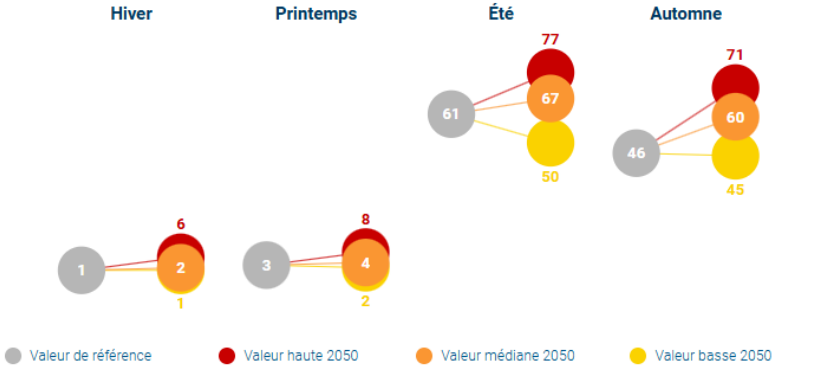
L'outil Climadiag Commune : indicateurs « Risques naturels »

Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation 2050 +2,7°C



Un jour est considéré à risque significatif de feu de végétation lorsque l'Indice Forêt Météo (IFM) est supérieur à 40. Cet indice permet d'évaluer dans quelle mesure les conditions météorologiques sont favorables au déclenchement et à la propagation des feux
D'ici l'horizon 2050, les conditions climatiques plus sèches conduiront à une augmentation du nombre de jours avec un risque significatif de feu de végétation : ce risque se renforcera là où il était déjà présent et apparaîtra dans de nouvelles régions.

Nombre de jours par saison avec sol sec 2050 +2,7°C



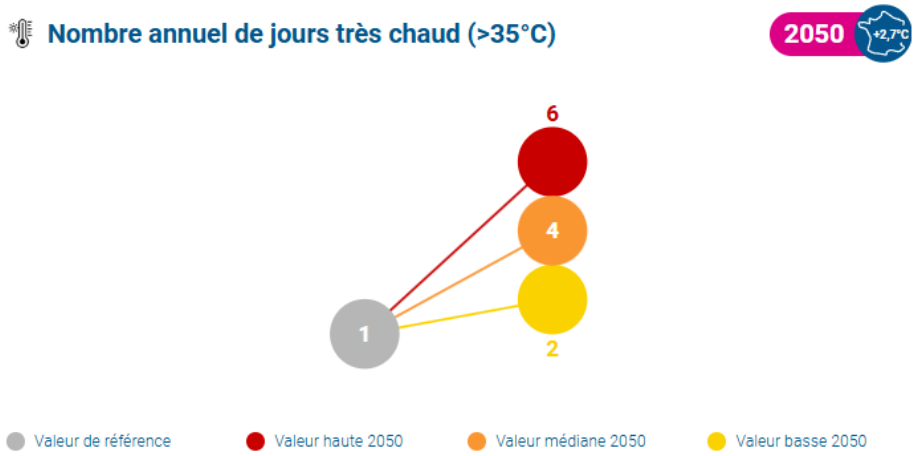
Un jour est considéré avec sol sec lorsque l'indice d'humidité des sol superficiels (SWI) est inférieur à 0,4.
D'ici l'horizon 2050, l'élévation de la température sur l'ensemble du territoire entraînera l'augmentation du nombre de jours avec sol sec. Une conséquence parmi d'autres sera l'aggravation des risques de dommages aux bâtiments en lien au retrait/gonflement des argiles.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 Climat : Vulnérabilité du territoire au changement climatique

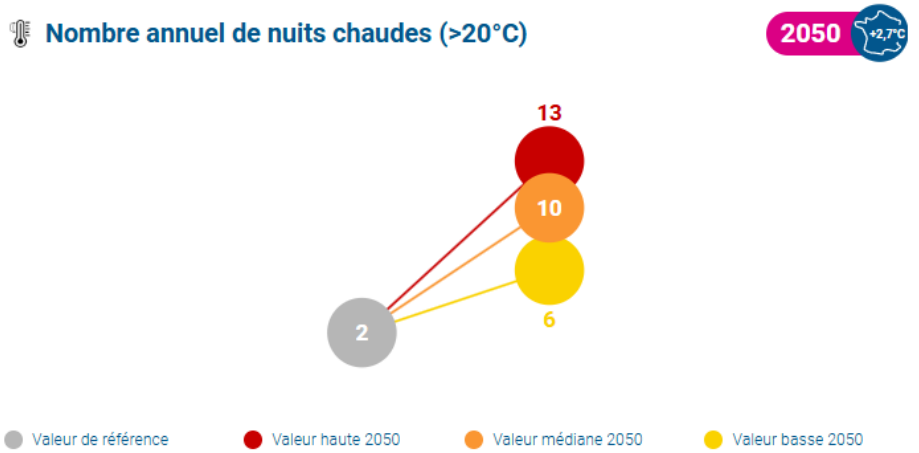
La Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)

L'outil Climadiag Commune : indicateurs « Santé »



Un jour est considéré comme très chaud si la température dépasse 35 °C au cours de la journée.

Dans beaucoup de régions, les jours très chauds étaient relativement rares dans le climat récent. A l'horizon 2050, ce nombre de jours augmentera fortement induisant un accroissement des risques sanitaires.



Une nuit est considérée comme chaude si la température durant cette nuit ne descend pas en dessous de 20 °C.

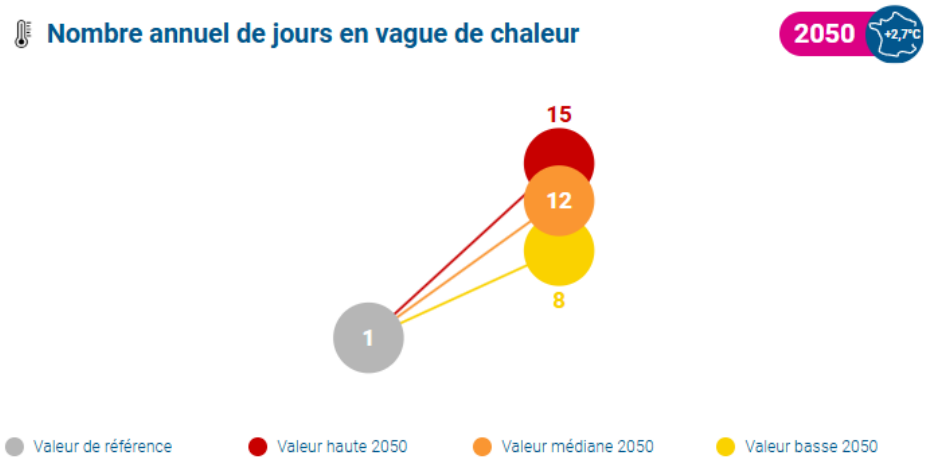
D'ici l'horizon 2050, ces nuits deviendront beaucoup plus fréquentes dans de nombreuses régions. Dans les villes, souvent sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain, l'accroissement du nombre de nuits chaudes exacerbera les problèmes sanitaires.

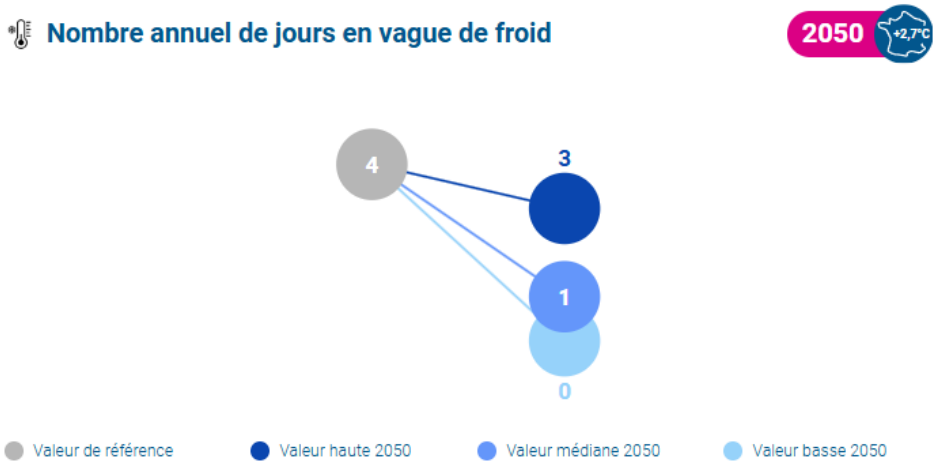
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 Climat : Vulnérabilité du territoire au changement climatique

La Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)

L'outil Climadiag Commune : indicateurs « Santé »





Un jour est considéré en vague de chaleur s'il s'inscrit dans un épisode, se produisant l'été, d'au moins cinq jours consécutifs pour lesquels la température maximale quotidienne excède la normale de plus de cinq degrés.

L'augmentation du nombre de jours en vagues de chaleur est déjà perceptible et se poursuivra sur l'ensemble du pays d'ici l'horizon 2050.

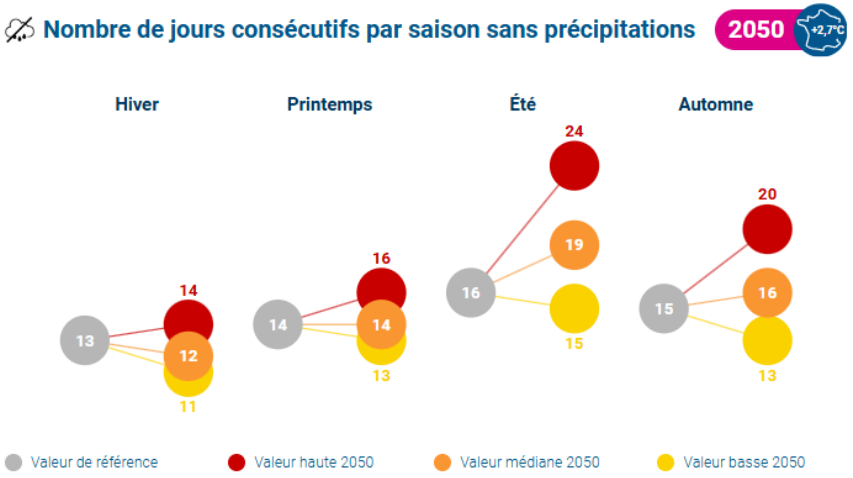
Un jour est considéré en vague de froid s'il s'inscrit dans un épisode, se produisant l'hiver, d'au moins cinq jours consécutifs pour lesquels la température minimale quotidienne est inférieure de plus de cinq degrés à la normale.

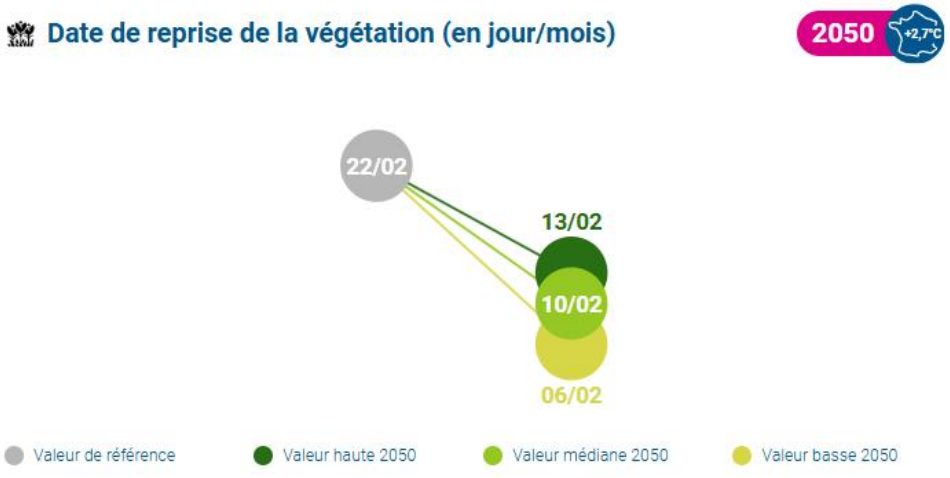
La diminution du nombre de jours en vagues de froid est déjà perceptible et se poursuivra sur l'ensemble du pays d'ici l'horizon 2050.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)

L'outil Climadiag Commune : indicateurs « Agriculture »





Un jour est considéré sans pluie si les précipitations quotidiennes correspondantes sont inférieures à 1 mm, c'est-à-dire inférieures à 1 litre d'eau par mètre-carré.

L'augmentation du nombre de jours consécutifs sans pluie contribue, avec le renforcement de l'évaporation associée aux températures élevées, à l'aggravation du risque de sécheresse.

La date de reprise de végétation est déterminée à partir du cumul thermique (somme de température quotidienne en base 0 °C) depuis le 1er janvier de chaque année et correspond à la date à laquelle le seuil de 200 °C est atteint.

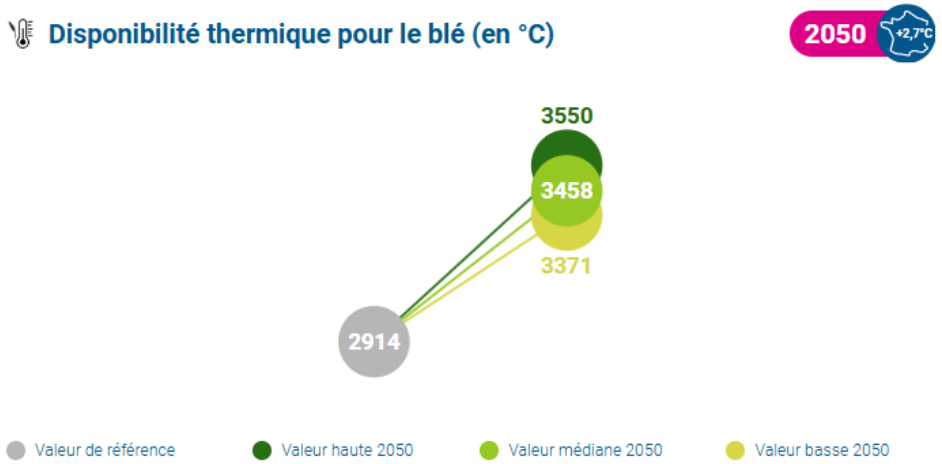
Cette date va devenir plus précoce sur l'ensemble du pays avec le réchauffement climatique. Une conséquence pourrait être une plus grande vulnérabilité aux épisodes de gel tardif qui deviendront certes plus rares, mais ne disparaîtront pas complètement pour autant.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)

L'outil Climadiag Commune : indicateurs « Agriculture »

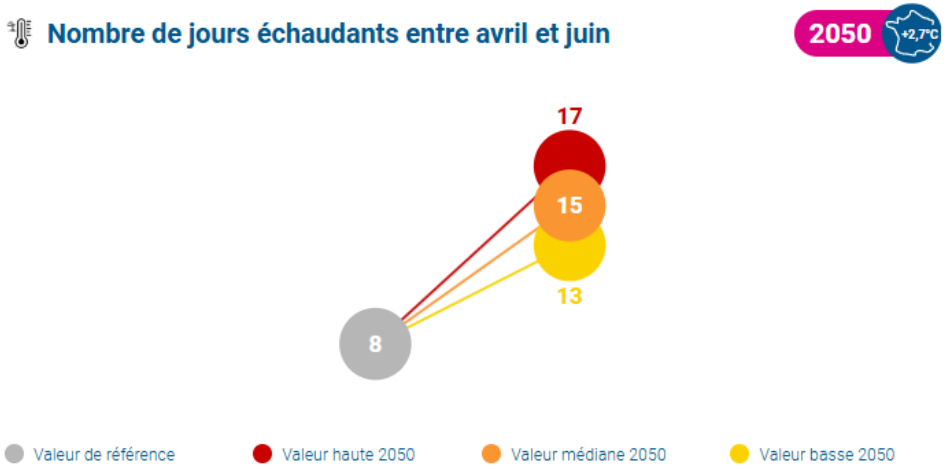
Disponibilité thermique pour le blé (en °C)



La disponibilité thermique pour le blé est approchée au travers des jours pour lesquels, la température moyenne quotidienne est positive. Pour un exercice donné, la somme des températures moyennes quotidiennes supérieures à 0 °C, durant la période d'octobre à juillet, est un bon indicateur de conditions thermiques favorables ou non à croissance du blé.

La disponibilité thermique pour le blé va augmenter avec la hausse des températures, ce qui constitue en tant que tel un élément favorable pour la culture du blé. Mais ces conditions thermiques ne préjugent pas des éléments relatifs à la ressource en eau, autre élément clé pour l'agriculture.

Nombre de jours échaudants entre avril et juin



Un jour est considéré comme échaudant si la température maximale de cette journée dépasse 25 °C. Les jours échaudants entre avril et juin ont un impact négatif pour les grandes cultures.

A l'échelle de la France, le nombre de jours échaudants va augmenter en lien avec les occurrences de chaleur, voire de forte chaleur, plus précoces dans la saison.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 Climat : Vulnérabilité du territoire au changement climatique

Synthèse de l'analyse climatique du territoire

Augmentation des températures	•Net réchauffement depuis 1959. Sur la période 1959-2014, la tendance observée est de l'ordre de +0,3 °C par décennie. •Accentuation du réchauffement depuis les années 1980 •L'augmentation des températures va se poursuivre avec le réchauffement climatique
Phénomène de vague de chaleur	•Phénomène de vague de chaleur déjà présent sur le territoire, qui risque de se renforcer dans les années à venir, avec notamment des nuits chaudes
Risque de sécheresse	•Augmentation de la surface des sols touchée par la sécheresse, avec un allongement de la période de sol sec
Évolution des précipitations	•Les précipitations annuelles sont en légère augmentation depuis 1961. •Forte variabilité des précipitations •Hausse des précipitations en hiver attendue
Impacts climatiques	• Hausse de l'assèchement des sols • Hausse du besoin en climatisation • Baisse du besoin en chauffage

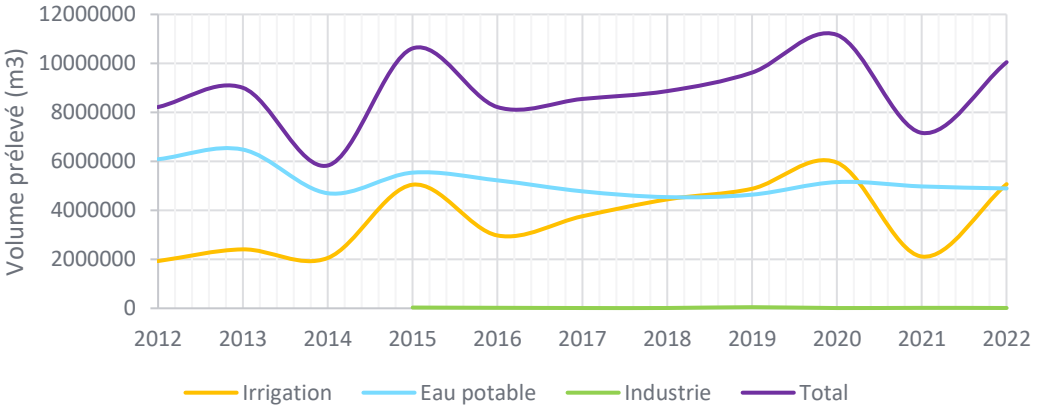
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La vulnérabilité de la ressource en eau

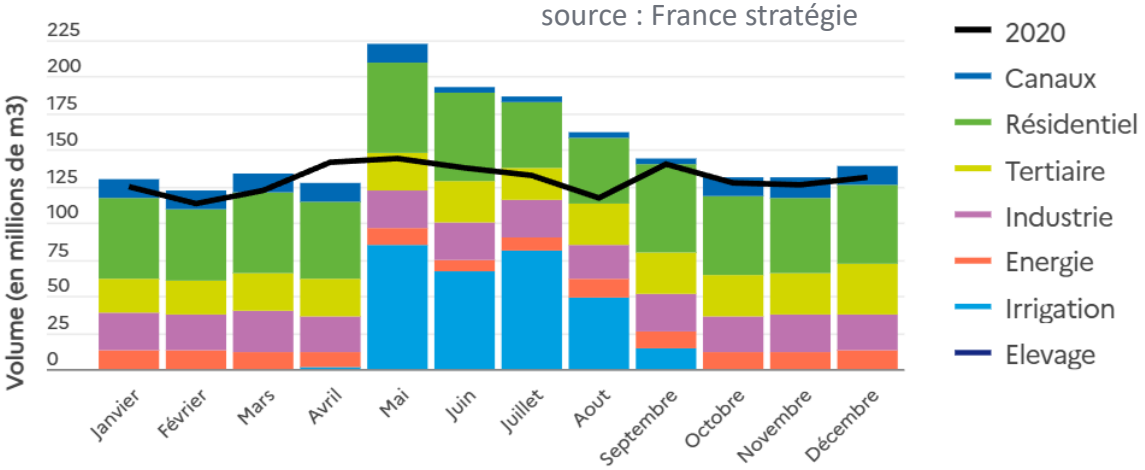
La ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le territoire, à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif. Le changement climatique accentue les pressions avec l'augmentation des températures, la multiplication des sécheresses et l'intensification des périodes d'étiage des cours d'eau, pouvant aller jusqu'à l'assèchement. Ces évolutions menacent directement l'eau potable, avec des enjeux sanitaires importants, et fragilisent l'agriculture, fortement dépendante de l'irrigation, ce qui peut avoir des répercussions économiques et alimentaires. La hausse de la demande, notamment en période estivale, accentue le risque de restrictions et de conflits d'usages entre eau potable, irrigation et autres activités.

Le territoire est inscrit en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)**, ce qui traduit une insuffisance structurelle des ressources par rapport aux besoins. Toutes les communes sont concernées par la nappe de Beauce et celle de l'Albien, ainsi que par les bassins versants de l'Essonne, de la Rémarde et de l'Orge. En 2022, les prélèvements se répartissaient entre l'agriculture (50,8 %), l'alimentation en eau potable (49,1 %) et marginalement l'industrie (0,1 %). Cette forte pression accentue la nécessité d'une gestion équilibrée pour préserver la ressource et limiter les tensions d'usages.

Evolution du volume d'eau prélevé en fonction de l'usage entre 2012 et 2022 sur le territoire du CAESE (BNPE)



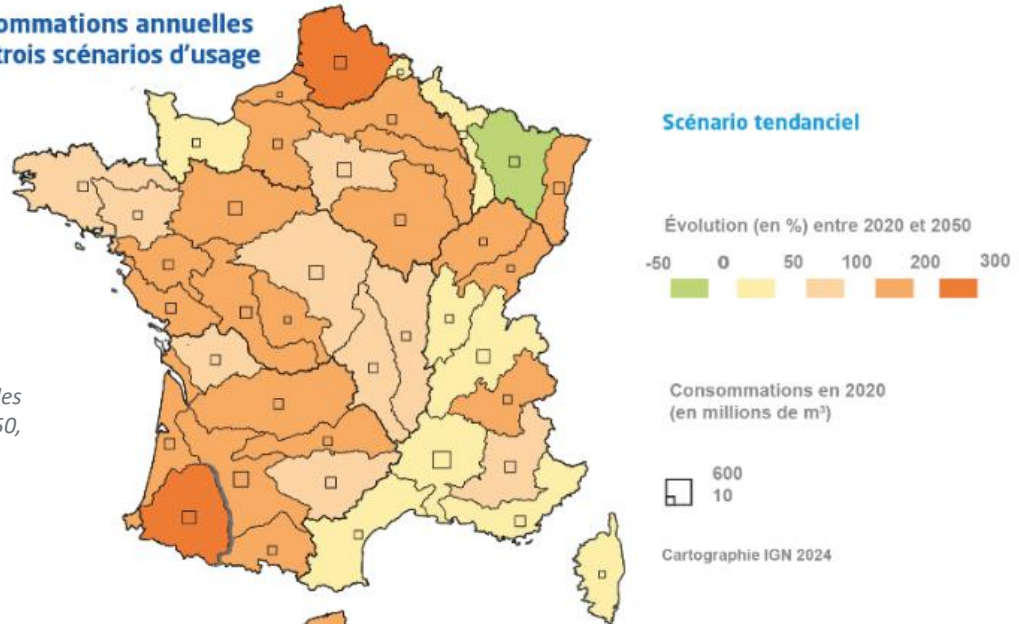
Prospective territorialisée de la demande en eau – Ile de France – évolution des consommations annuelles entre 2020 et 2050, scénario tendanciel ; source : France stratégie



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La vulnérabilité de la ressource en eau

Carte 3 – Évolution des consommations annuelles entre 2020 et 2050 dans les trois scénarios d'usage pour un printemps-été sec, en pourcentage



Carte de la demande en eau - évolution des consommations annuelles entre 2020 et 2050, scénario tendanciel ; source : France stratégie

À ces enjeux quantitatifs s'ajoutent des pressions qualitatives. L'ensemble du territoire est classé en **zone vulnérable aux nitrates**, en application de la directive européenne, ce qui implique la mise en œuvre de programmes d'action spécifiques. De plus, comme l'ensemble du bassin Seine-Normandie, les communes du territoire sont répertoriées en **zone sensible à l'eutrophisation**, nécessitant des normes renforcées sur les rejets des stations d'épuration. Ces classements confirment l'importance de protéger la qualité de l'eau afin de garantir à la fois la santé des populations, le bon état des écosystèmes aquatiques et la sécurité des usages économiques.

La vulnérabilité de la biodiversité et des milieux naturels

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Impact global du changement climatique sur la biodiversité

Le changement climatique a des effets importants sur la biodiversité, couplés aux impacts des activités humaines dans la mesure où il accentue les pressions sur les milieux naturels (ressources en eau, fragmentation des milieux, dégradation des sols, réduction de la résilience de l'écosystème au global) qui sont les principales causes de l'érosion de la biodiversité. Les effets directs du changement climatique viennent également perturber les cycles de vie des espèces (floraison, mouvements migratoires, décalage des rythmes d'espèces interdépendantes et modification de leurs périodes de reproduction, etc.).

D'après différents travaux scientifiques, le changement climatique entraîne une remontée générale des aires de répartition des espèces. D'après IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), le changement climatique est aujourd'hui la troisième cause d'érosion de la biodiversité après la perte d'habitat et la surexploitation. Il pourrait devenir la menace principale d'ici 2100.

Ainsi, en Europe, près d'un cinquième des habitats et 12% des espèces d'intérêt sont menacés par les changements climatiques et l'augmentation du risque de mortalité massive dus aux évènements météorologiques extrêmes (incendies, sécheresse, inondations…) peut amener à des déséquilibres sur la chaine alimentaire.

Le développement des espaces invasives, ravageurs et pathogènes favorisés par le changement climatique peut avoir un impact important sur la biodiversité en réduisant la diversité des milieux et donc leur résilience ainsi que leurs services écosystémiques – il s'agit de la cinquième menace sur la biodiversité d'après l'IPBES. Cette tendance augmente le risque de recours aux pesticides, ce qui accentue la dégradation de la qualité des eaux et des sols (et donc entraîne des effets sanitaires), mais aussi le risque de disparition d'espèces. Les impacts du changement climatique sur la biodiversité entraînent une réduction des services écosystémiques, entraînant des effets sur la santé humaine notamment.

Conséquence du changement climatique sur les écosystèmes

ECOSYSTÈMES	SERVICES DE RÉGULATION	SERVICES D'APPROVISIONNEMENT	SERVICES CULTURELS
Forestiers	Dépérissement des forêts	Baisse de la productivité	Impacts paysagers
Prairies et landes	Résilience accrue à la sécheresse	Augmentation de la productivité	Impacts paysagers
Agrosystèmes	Accroissement des aléas	Augmentation de la productivité si adaptations	Impacts paysagers
Ruisseaux, rivières, fleuves et estuaires	Augmentation des cyanobactéries associées aux algues	Peu d'exploitation	Risques sanitaires Augmentation de la pêche récréative
Lacs, étangs, mare, tourbières…	Modification du service de contrôle biotique	Pas d'exploitation	Risques sanitaires
Ecosystèmes marins	Acidification des océans	Réduction et transformation des stocks	Réduction de la pêche récréative Risques sanitaires

Les impacts du changement climatique sur les services écosystémiques (source : Amélie Pillet 2019, d'après Massu, N., et Landmann, G., 2011)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Fragilisation des cultures et des espèces forestières par l'apparition de nouveaux bio-agresseurs

Le changement climatique va entrainer une élévation des températures (notamment hivernales) qui favorisera le développement et/ou l'apparition de nouveaux bio-agresseurs, impactant les rendements des vergers et des grandes cultures et la productivité des forêts, et pouvant mener à des dépérissements des essences forestières et fruitières. La sensibilité totale comprend une note d'urgence fixée à 1 pour tous les impacts

Le changement climatique impactera les espèces forestières par l'augmentation des températures hivernales qui augmentera les pressions des bioagresseurs (chenille processionnaire du chêne) et accélérera le développement de nouveaux bioagresseurs (cynipse sur châtaigner, encre, chancre, chalarose sur le frêne…). L'augmentation des températures va également impacter l'arboriculture en provoquant l'apparition de nouvelles maladies et l'augmentation de la pression en bioagresseurs. D'autant plus que la sensibilité des espèces arboricoles aux pathogènes est accrue lors des fortes chaleurs.

De plus, le changement climatique aura un impact négatif sur les grandes cultures avec l'augmentation des pressions potentielles de bioagresseurs en sortie d'hiver. A l'inverse, il aura un impact positif au printemps avec une tendance à la diminution des pressions fongiques.

L'impact global sera plus marqué sur les forêts et les vergers avec des mortalités chez les peuplements forestiers et fruitiers dont la durée de remplacement est élevée. Les conséquences annuelles de l'augmentation des températures seront ainsi bien plus importantes sur un peuplement forestier que les pertes de récolte annuelles en grandes cultures.

La vulnérabilité de l'agriculture

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Sécheresses, vagues de chaleur et impacts sur les rendements agricoles

Au cours des **50 dernières années** (1961-2018), les **pertes de récoltes** liées aux sécheresses en Europe ont été **multipliées par trois** selon la FAO. Historiquement, la région connaissait peu de sécheresses, mais la fréquence et l'intensité des épisodes récents marquent un **changement de tendance**.
Les années **2003, 2009, 2018, 2019 et 2020** ont été particulièrement marquées, entraînant des baisses importantes de rendements pour les grandes cultures (**blé, orge, colza, protéagineux**) et un **manque de fourrage** pour les éleveurs. La sécheresse de 2020, notamment, a fortement fragilisé les exploitations agricoles franciliennes, nécessitant des **aides régionales dépassant 2 millions d'euros**.

Émergence de nouveaux bio-agresseurs et vulnérabilité des cultures

Le **changement climatique** entraîne une **élévation des températures**, notamment en hiver, favorisant le **développement et l'apparition de nouveaux bio-agresseurs**. Cela impacte :

- les **rendements des vergers** et des **grandes cultures**,
- la **productivité des forêts**,
- et peut conduire à un **dépérissement des essences forestières et fruitières**.

La santé des cultures et des forêts franciliennes sera donc davantage menacée, ce qui nécessite une adaptation des pratiques agricoles.

Variabilité accrue des rendements et gestion complexe des exploitations

L'augmentation des **événements climatiques extrêmes** (sécheresses, canicules, pluies intenses) provoque des **pertes de récoltes** et des **mortalités végétales**, notamment dans les peuplements forestiers et fruitiers.
Cette **variabilité accrue** des rendements complique la gestion des exploitations agricoles, rendant l'anticipation des volumes de production plus difficile et augmentant les incertitudes économiques pour les agriculteurs.

Impacts différenciés selon les cultures

Les cultures d'hiver, comme le colza, sont particulièrement vulnérables :

- les **sécheresses précoces** provoquent un stress azoté, dégradant l'implantation des cultures,
- les stress thermiques en fin de cycle réduisent le remplissage des grains, avec des pertes estimées à 4 à 8 quintaux/ha.

Les cultures de printemps subissent également un stress hydrique accru, notamment les surfaces non irriguées. Pour maintenir les rendements, les exploitants devront recourir davantage :

- à **l'irrigation**,
- à l'utilisation de variétés plus résistantes et de semis précoces.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Synthèse : atouts et vulnérabilités des productions agricoles face aux changements climatique

Atouts et vulnérabilités des productions agricoles face aux changements climatiques – extraits choisis

Production agricole	Impacts positifs	Impacts négatifs	Pistes de solutions
Culture du blé	• Augmentation de la température permettant une anticipation des stades et un raccourcissement du cycle qui limitent un certain nombre de stress : gel d'épis, stress hydrique, etc. • Tendance à une augmentation du nombre de grains pour un grand nombre de sites. • Tendance à la diminution des maladies fongiques dans le futur proche et lointain.	• Diminution du confort hydrique. • Augmentation des risques d'échaudage dans les zones septentrionales.	• Possibilité d'amplifier le phénomène d'évitement par l'avancée des semis ou le choix de variétés précoces. • Mais le risque de gel d'épis constitue une des limites à la précocité ou à l'implantation du blé en altitude.
Maïs et Sorgho		• Raccourcissement de la période de remplissage des grains. • Augmentation du déficit hydrique climatique se traduisant par un supplément d'irrigation. • Évolution à la baisse des rendements moins marquée pour le sorgho.	• Allongement des cycles variétaux dans les zones nord. • Intégration du maïs au sein d'une rotation céréalière. • Relocalisation géographique et édaphique des cultures de maïs et de sorgho (limite nord de l'aire actuelle du maïs et nouvelles zones du nord-est ou d'altitude).
Prairie	• Allongement de la période de production. • Augmentation globale de l'ordre de 5 à 20% de la production fourragère d'ici à 2100.	• Diminution du rendement estival. • Dégradation des états hydriques et azotés des prairies et faible baisse tendancielle de la teneur en azote de la production pour le ray-grass.	• Adaptation de la conduite des prairies (fertilisation notamment). • Plus de reports et plus grande diversification de la production fourragère (autres espèces herbacées, légumineuses, sorgho…). • Révision des calendriers de mise à l'herbe et de la gestion de la reproduction du troupeau.
Colza	• Diminution puis disparition des risques de gel létaux pendant l'hiver pour les sites du nord-est et du centre-est qui deviennent terres d'accueil pour la culture.	• Forte sensibilité aux sécheresse de début de cycle, entrainant des difficultés à l'installation de la culture et un déficit d'absorption azotée.	• Utilisation de variétés à montaison rapide. • Retardement des semis et utilisation d'irrigations de complément ponctuelles.

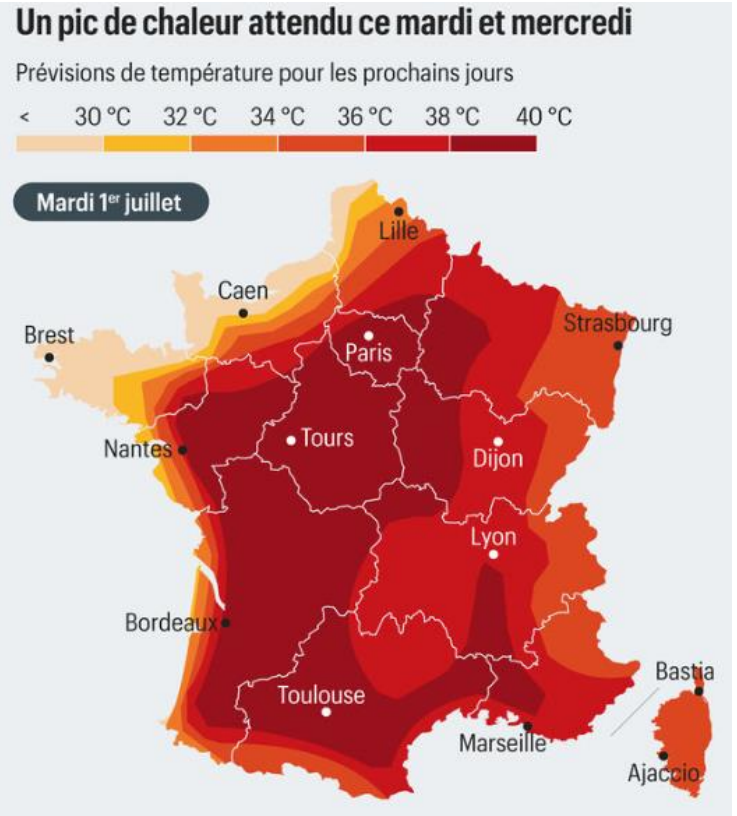
Source : Réseau Action Climat

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Surmortalité liée à l'accroissement de la fréquence et intensité des canicules

Le principal impact direct du réchauffement climatique sur la santé est le risque lié à l'augmentation des épisodes caniculaires. Le corps se défend naturellement de la chaleur en transpirant pour maintenir sa température. Mais à partir d'un certain seuil, le corps perd le contrôle de sa température. L'augmentation rapide de cette dernière peut provoquer un « coup de chaleur » . Cette situation, à éviter absolument, peut entraîner, dans le pire des cas, le décès des personnes les plus fragiles (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) par une sévère déshydratation ou une aggravation de leur maladie chronique. La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné en France une surmortalité estimée à près de 15 000 décès. La France n'avait jamais été confrontée à de telles conséquences sanitaires engendrées par une canicule. Cet événement a révélé la nécessité d'adapter le dispositif national de prévention et de soins à la survenue de ce type de phénomène climatique en élaborant en 2004 un Plan National Canicule (PNC) qui a ensuite été actualisé chaque année et révisé en 2013 puis en 2017, pour permettre notamment une meilleure adéquation entre les niveaux de vigilance météorologique et les niveaux du plan.

Les difficultés d'adaptation aux fortes chaleurs lors des canicules entrainent des pathologies (déshydratation, coup de chaleur, hyperthermie) et peuvent conduire à une hausse de la mortalité habituelle, particulièrement chez les populations sensibles (-5ans et +65ans). Sur le territoire de la CAESE, environ 16% des habitants ont plus de 65 ans.



Source : Météo-France

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 Climat : Vulnérabilité du territoire au changement climatique
La vulnérabilité de la population (santé)

Pollution atmosphérique et impacts sur la santé

Les **gaz** et **particules fines** présents dans l'air peuvent avoir des effets néfastes sur la **santé humaine**. Parmi les principaux polluants, on retrouve :

- l'**ozone** (O_3),
- le **dioxyde d'azote** (NO_2),
- le **dioxyde de soufre** (SO_2),
- le **monoxyde de carbone** (CO),
- les **métaux lourds** et les **composés organiques volatils** (COV), dont le **benzène** et les **hydrocarbures aromatiques polycycliques** (HAP),
- ainsi que les **particules fines respirables**, classées selon leur taille : **PM10** (≤ 10 microns) et **PM2.5** (≤ 2,5 microns).

Selon l'**Agence européenne de l'environnement**, les **PM2.5**, le **NO_2** et l'**O_3** étaient responsables de près de **480 000 décès prématurés** dans l'Union européenne en **2015**.

Sources de pollution et facteurs aggravants

Les **sources de pollution atmosphérique** sont multiples :

- les **émissions d'origine humaine** (industrie, transports, agriculture, chauffage, solvants, peintures) ;
- les **phénomènes naturels** (pluies de sable saharien, éruptions volcaniques) ;
- les **réactions chimiques** dans l'atmosphère ;
- les **importations de pollution** provenant de régions éloignées.

Parmi les polluants majeurs, **l'ozone** se distingue car il est dit **« secondaire »** : il n'est pas directement émis mais résulte de **réactions photochimiques** impliquant des **oxydes d'azote (NOx)** — principalement issus du **trafic routier** — et des **composés organiques volatils (COV)** provenant des **activités industrielles**, des **solvants**, des **peintures**, du **trafic routier** et même de certains **végétaux**.
Sous l'effet du **rayonnement solaire** et des **températures élevées**, ces réactions s'accélèrent, entraînant des **pics d'ozone** particulièrement fréquents **en période estivale**, souvent observés **en milieu d'après-midi**.

Effets du changement climatique sur la pollution

Les **scénarios climatiques** prévoient un **accroissement des problèmes de pollution atmosphérique**, notamment avec :

- une **augmentation des concentrations d'ozone**, corrélée aux **épisodes de canicule** ;
- une **présence accrue de pollens** au printemps, due au **réchauffement des températures**, aggravant les allergies respiratoires.

L'**été 2003** illustre bien ce lien entre **conditions météorologiques extrêmes** et **pollution atmosphérique** : Météo France a montré une corrélation entre la **vague de chaleur** et une **forte pollution à l'ozone**, contribuant à un **excès de mortalité** dans plusieurs grandes villes françaises.

Impacts sanitaires

L'**ozone** et les autres polluants atmosphériques ont des **conséquences directes et indirectes sur la santé** :

- **irritation des voies respiratoires** et des yeux,
- **essoufflements** et **gêne respiratoire**,
- **aggravation des maladies respiratoires** et **cardiovasculaires**,
- **hausse de la mortalité** liée à ces pathologies.

Les **populations sensibles** — **personnes âgées**, **jeunes enfants**, **travailleurs en extérieur**, **personnes isolées ou à faible revenu** — sont les plus exposées.

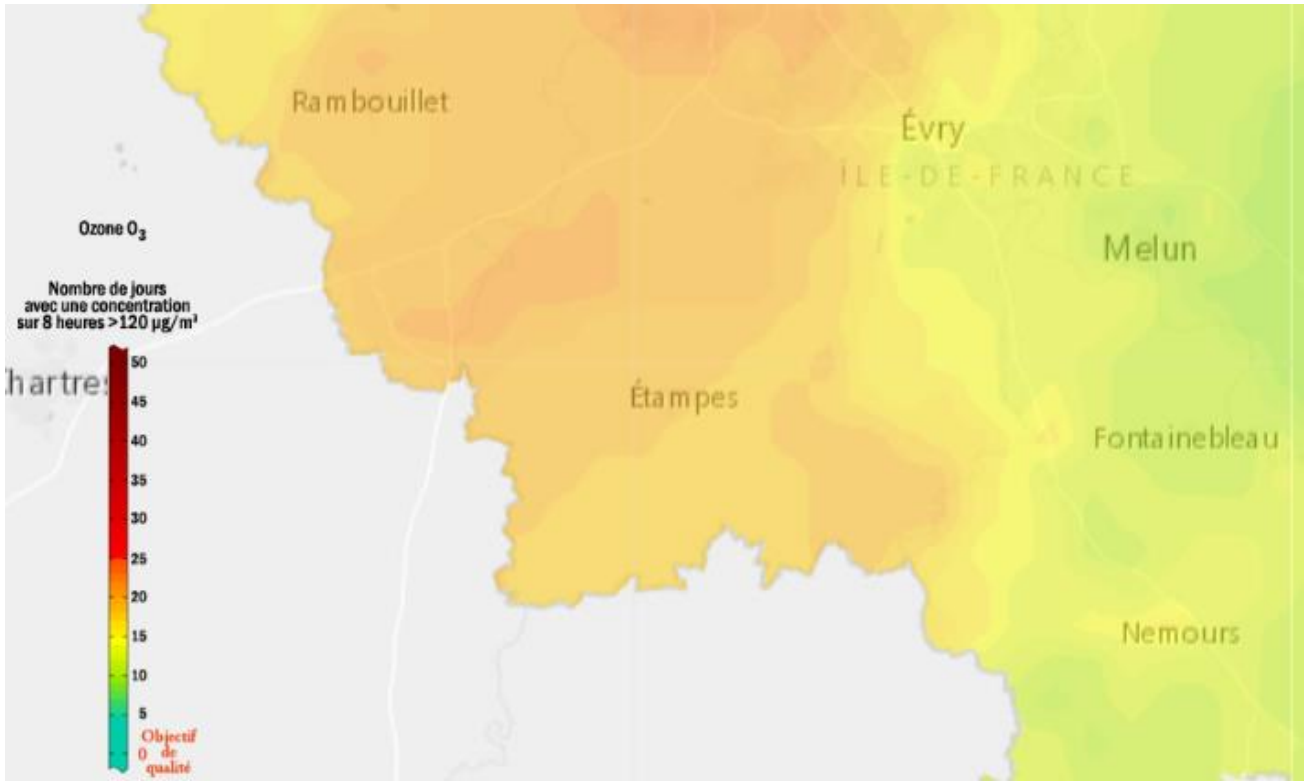
La vulnérabilité de la population (santé)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Ozone : jours > 120µg/m³ pendant 8h

Nombre de jours supérieurs à 120µg/m³ pendant 8 heures (2023)

Les valeurs limites ne sont pas définies pour l'ozone. Il existe en revanche un objectif de qualité et une valeur cible.



Source : AirParif

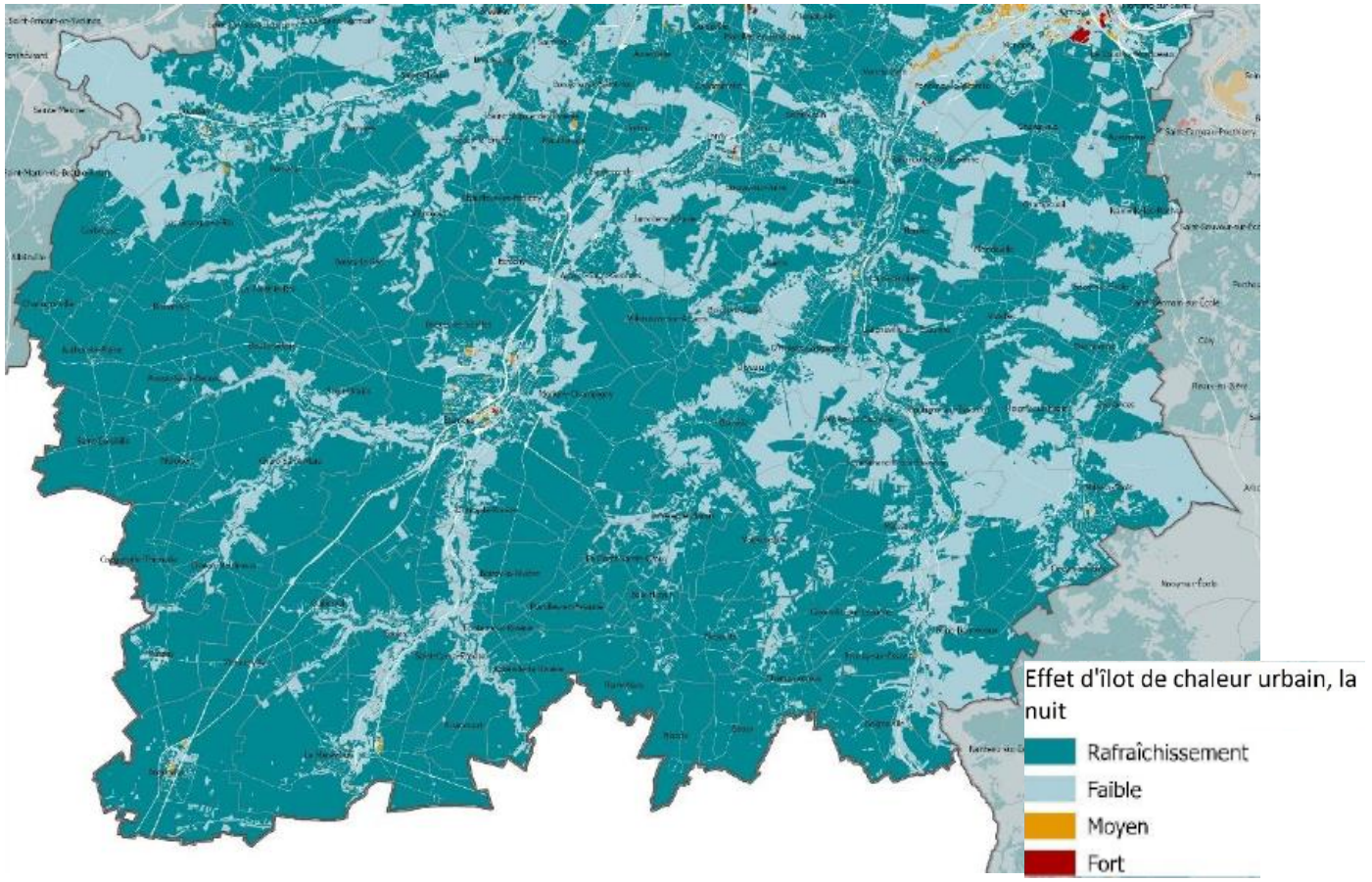
Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 Climat : Vulnérabilité du territoire au changement climatique

La vulnérabilité de la population (confort thermique dans le bâti et les espaces publics)

La hausse projetée des températures et la multiplication des épisodes de canicule soulèvent la question du confort thermique dans le bâti et les espaces publics. Lors de fortes chaleurs, le confort thermique dépend fortement des caractéristiques de l'urbanisme et du bâti. L'effet d'ilots de chaleur urbains (ICU) (élévation localisée de température par rapport à la moyenne régionale) peut avoir des conséquences sur la qualité et le rythme de vie, domestique et au travail.

L'enjeu des îlots de chaleur urbains (ICU) reste localisé à l'échelle du territoire, mais il concerne l'ensemble des milieux urbanisés, **en particulier les zones d'habitat dense comme le centre-ville d'Étampes**. Ces phénomènes affectent plus fortement les secteurs où se concentre une population sensible : jeunes enfants, personnes âgées, personnes isolées socialement ou disposant de faibles revenus, ainsi que celles ayant un accès limité aux soins ou une faible culture des risques liés à la chaleur. Par ailleurs, le territoire devrait connaître dans les années à venir une densification urbaine et une augmentation des populations vulnérables, liée notamment au vieillissement de la population, à la hausse du nombre de personnes vivant seules et des familles monoparentales.



Source : Diagnostic de vulnérabilité au CC – département de l'Essonne

La vulnérabilité des activités économiques et humaines

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La vulnérabilité des activités économiques :

Une intensification des événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, inondations) pourrait impacter les activités économiques et industrielles : coupure des accès routiers et la fermeture des voies navigables contraignant l'accès au lieu de travail et la poursuite des activités et provoquant des dégâts matériels nécessitant la remise en état, inconfort thermique diminuant la productivité des personnes... Une coupure des réseaux d'alimentation électrique et d'assainissement peut provoquer un arrêt ou une baisse des activités se traduisant par une perte importante du chiffre d'affaires.

L'Organisation Internationale du Travail a analysé les conséquences de l'élévation de la température à l'échelle planétaire et des extrêmes climatiques chauds sur la santé des travailleurs d'ici 2030. Ces événements vont générer de manière plus fréquente du « stress thermique », risque prégnant pour la santé au travail (capacités et fonctions physiques du travailleur réduites, capacité de travail et productivité impactées). La productivité au travail diminue à des températures supérieures à 24-26°C. À 33-34°C, et pour une intensité de travail modérée, la performance du travailleur chute de 50%. L'exposition à des niveaux de chaleur excessifs peut entraîner des coups de chaleur, parfois mortels. Tous les secteurs économiques sont touchés mais plus particulièrement les professions exigeant plus d'efforts physiques et/ou s'exerçant à l'extérieur. Ces emplois se trouvent généralement dans les secteurs de l'agriculture, des biens et services environnementaux (gestion des ressources naturelles), de la construction, de la collecte des déchets, des travaux de réparation urgents, des transports, du tourisme et des sports. Cette étude, à caractère international, indique que la construction ne représentait que 6% du total des heures de travail perdues en raison du stress thermique en 1995. Cette part devrait passer à 19% d'ici à 2030.

Entretien avec le service économique de la CAESE

La thématique de l'adaptation au changement climatique reste encore très peu investie par les acteurs économiques du territoire. Les initiatives existantes se limitent principalement à des actions ponctuelles de sensibilisation (RSE, mobilité, réemploi dans le bâtiment), sans véritable feuille de route structurée ni demande forte exprimée par les entreprises. Si des échanges existent via la CCI, le groupement d'entreprises ou des partenariats ponctuels, ils restent centrés sur des enjeux économiques immédiats, avec peu d'intégration des risques liés au climat. Cette situation reflète la réalité d'un tissu composé à 94 % de TPE, où la logique économique prime et où la vulnérabilité au changement climatique, bien que réelle (mobilité, approvisionnement, énergie, gestion de l'eau), n'est pas encore perçue comme une priorité ni portée à la collectivité.

La collectivité s'appuie sur quelques partenariats (CCI, groupements d'entreprises, PNR) mais la dynamique reste limitée, ce qui souligne la nécessité d'une volonté politique forte pour mobiliser et accompagner le monde économique sur ces enjeux.

La vulnérabilité des activités économiques et humaines

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La vulnérabilité des transports :

La hausse de fréquence et d'intensité des canicules entrainerait des détériorations sur les infrastructures des réseaux de transport ferrés et routiers. Sur le réseau ferré, les fortes températures sont à l'origine d'un phénomène de dilatation du métal des rails (déformation) et des caténaires en cuivre (baisse de transmission du courant, risque de toucher les trains et de provoquer une panne) ainsi que de problèmes de signalisation (court-circuit). Sur le réseau routier, les fortes températures peuvent provoquer un ramollissement du bitume à l'origine de la création de nids de poule et d'ornières qui dégradent les routes.

L'événement de canicule de 2003 donne un aperçu de la vulnérabilité potentielle des infrastructures de transport franciliennes aux très fortes vagues de chaleur. La sensibilité du réseau routier (usure plus rapide des surfaces bitumées exposées, notamment à l'origine de formation d'ornières) s'est traduite avant tout dans l'enjeu financier associé pour l'entretien et la maintenance des routes. En revanche, la sensibilité du réseau ferroviaire aux vagues de chaleur a été plus marquée. La déformation des rails au sud de Corbeil a rendu impossible la circulation des trains sur la ligne D du RER pendant 3 semaines.

Plus globalement, la régularité des trains a chuté de 10% durant cette période, avec des pertes comprises entre 1 et 3 millions d'euros, découlant des remboursements en relation avec la garantie de ponctualité.

Les vagues de chaleurs peuvent ainsi affecter le réseau ferré et perturber la circulation des trains ; les dégradations de confort thermique sont également préjudiciables pour les usagers (dans les enceintes et dans les trains), et ce, d'autant que le nombre moyen annuel de jour de vagues de chaleur devraient fortement augmenter (de 3 à 4 fois plus selon les villes en Île-de-France, d'après données DRIAS, projection 4.5 de forçage radiatif). Les rails en acier, en période de chaleur extrême, sont sujets à l'accumulation de chaleur (jusqu'à dépasser les 55 degrés et même atteindre 70 degrés en pleine canicule), à l'origine de phénomène de dilatation. Le risque de déformation de la voie peut conduire à préventivement ralentir les trains voir à interrompre les circulations.

En 2019, par exemple, les infrastructures ferroviaires ont ainsi souffert, touchant notamment les trains à grande vitesse (comme le Thalys). Sur les lignes électrifiées, les câbles d'alimentation des trains ont aussi tendance à se détendre sous l'effet de la chaleur, risquant de toucher le toit du train et ainsi de provoquer un arc électrique. Des feux peuvent aussi être déclenchés par des étincelles au passage des trains.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

11 Climat : Vulnérabilité du territoire au changement climatique

La vulnérabilité de l'aménagement du territoire et des bâtiments

Dans le département de l'Essonne, le principal **mouvement de terrain** concerne le **retrait-gonflement des sols argileux (RGA)**. Ce phénomène touche particulièrement la **moitié nord du territoire**, où les argiles sont très présentes dans le sous-sol.

En période humide, les argiles ont la capacité **d'absorber l'eau** provenant des précipitations ou des nappes phréatiques, entraînant leur **gonflement**. À l'inverse, lors des **épisodes de sécheresse**, l'évaporation de l'eau contenue dans la partie superficielle du sol provoque leur **retrait**, se traduisant par un tassement vertical et l'apparition de fissures. L'alternance de ces cycles de gonflement et de retrait fragilise les terrains et peut engendrer des **désordres structurels**.

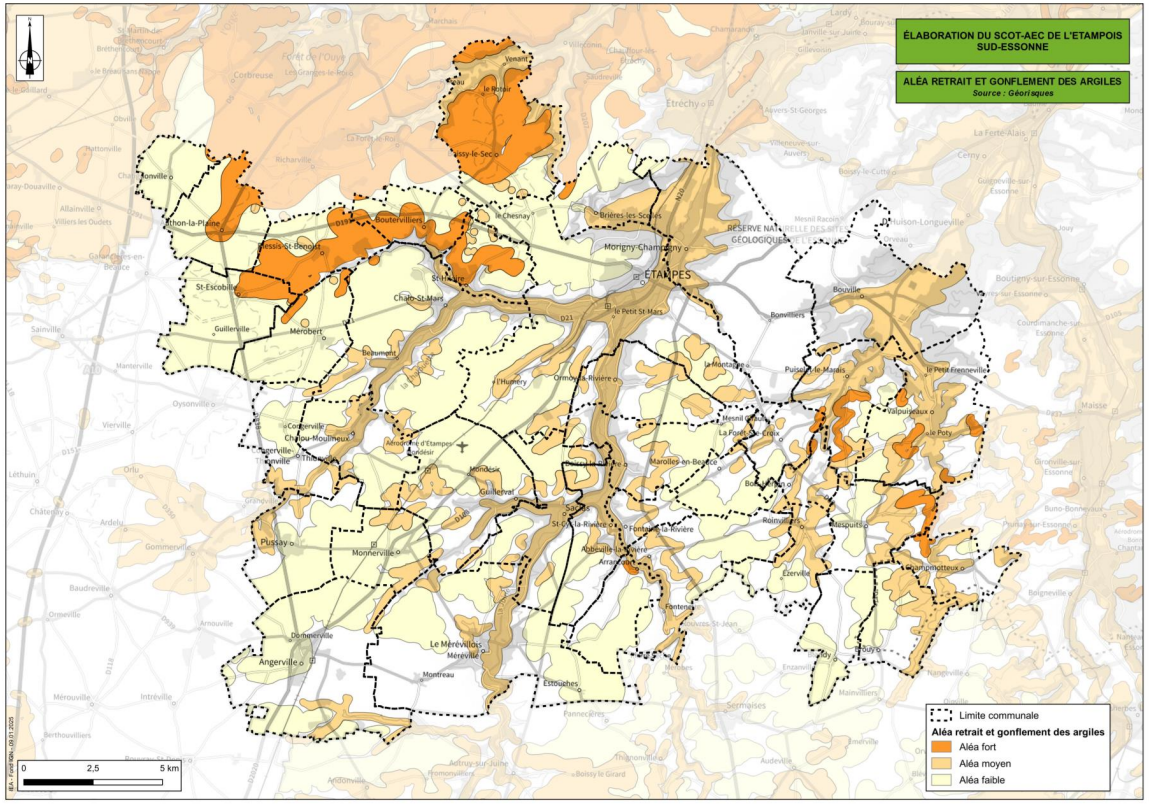
Avec le **changement climatique**, l'augmentation prévue de la **fréquence** et de l'**intensité des sécheresses** accentuera le risque de **sinistres liés au RGA**, notamment pour les **maisons individuelles**. Les dommages potentiels incluent :

- la **fissuration des façades** ;
- le **décollement des éléments jointifs** ;
- la **déformation des portes et fenêtres** ;
- la **dislocation des dallages et des cloisons** ;
- la **rupture des canalisations enterrées**.

La majorité du territoire de la CAESE est qualifié en zone d'aléa faible à moyenne.

Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible (en jaune sur la carte), la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol).

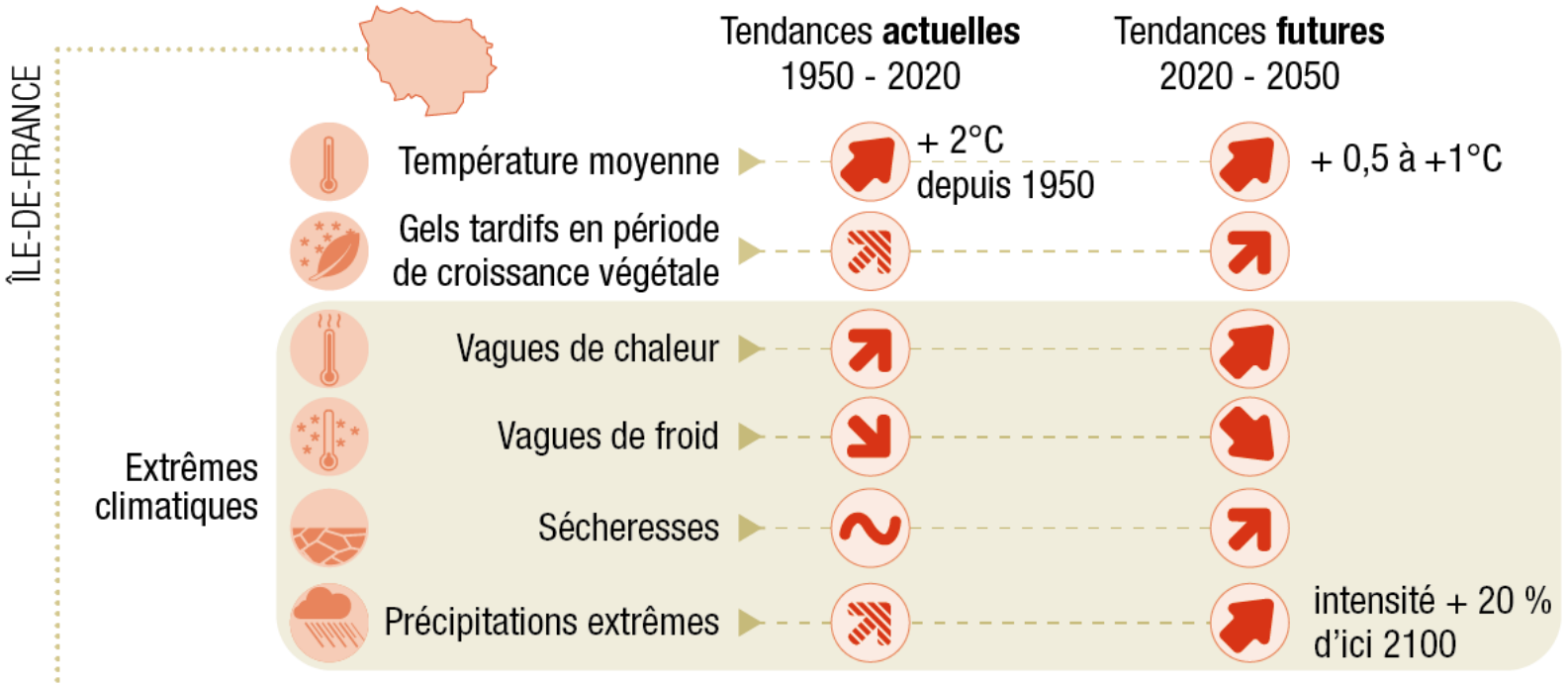
Les zones où l'aléa retrait-gonflement est qualifié de fort (en orange foncé sur la carte) sont celles où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte.



Risque de retrait-gonflement des argiles sur le territoire (Géorisques)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Eléments de synthèse des éléments de projection climatique en Île-de-France



Source : L'Institut Paris Region, 2021, d'après DRIAS, GREC francilien, AESN, Sdage

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Synthèse des vulnérabilités

Domaines et milieux de vulnérabilité	Cause de la vulnérabilité	Effets
Santé et qualité de vie	Canicules, pollutions, îlot de chaleur urbain	Problème respiratoire, mortalité prématurée, perte en qualité de vie
Ressource en eau	Sécheresse, surconsommation	Baisse de la quantité de la qualité de la ressource
Biodiversité	Sécheresse, hausse des températures, risque incendie (forêts, champs)	Disparition d'espèces, pollution et dégradation des milieux
Agriculture	Sécheresse, hausse des températures	Précocité des cultures, impacts sur la qualité et quantité de production, stress thermique des animaux d'élevage
Aménagement, urbanisme, bâtiment	Hausse des risques naturels (fréquence et violence), inondation par ruissellement	Dommages structurels sur les bâtiments, inconfort thermique
Activité économique	Hausse des températures, risques naturels, interconnexion avec les autres milieux (transports, partage de la ressource en eau)	Perte de productivité des travailleurs, problématiques logistiques, dommages structurels sur les commerces
Transport	Mouvements de terrain, inondation par ruissellement	Détérioration / fragilisation des infrastructures, inconfort thermique (impact indirect sur la qualité de vie des habitants et sur l'activité économique)

11 Climat

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Constats

Points forts :

- Les émissions de GES sont en légères baisses : -17% entre 2005 et 2021 et -5% entre 2015 et 2021
- 14% des émissions sont séquestrées chaque année dans les milieux naturels
- Faible vulnérabilité aux risques inondations

Points de vigilance :

- L'évolution des températures moyennes annuelles en Île-de-France montre un net réchauffement depuis 1959. Sur la période 1959-2014, la tendance observée est de l'ordre de +0,3 °C par décennie
- Plusieurs types d'événements extrêmes (canicules, vagues de froid, pluies extrêmes, sécheresses) sont projetés avec une évolution marquée. Les projections donnent une augmentation significative de la probabilité, de l'intensité et de la durée des vagues de chaleur
- Les transports représentent 1/3 des émissions territoriales
- L'usage des bâtiments (tertiaire et résidentiel) représente 40% des émissions territoriales : 1/3 des logements sont classés comme passoire énergétique (DPE entre G et E)
- L'activité agricole représente 23% des émissions territoriales
- Forte dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz, …), responsables des émissions de GES
- Les émissions du secteur tertiaire sont en hausses depuis 2005

Enjeux

❖ *Accélérer la décarbonation du territoire, notamment des secteurs les plus émetteurs (transports, résidentiel, agriculture), en s'appuyant notamment sur le report modal, l'électrification du parc, la rénovation énergétique, le changement de pratique agricole, la sobriété, …*

❖ *Préserver les espaces naturels pour conserver les stocks de carbones et renforcer les potentiels de séquestration.*

❖ *Renforcer la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique, notamment en intégrant la Trajectoire de réchauffement de référence pour s'adapter au changement climatique (TRACC) dans ses politiques publiques.*

❖ *Renforcer la sensibilisation auprès des habitants et parties prenantes du territoire*

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

12 Qualité de l'air

12 Qualité de l'air

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

La qualité de l'air est un véritable enjeu de santé publique. L'air que nous respirons tous les jours est constitué à 99% d'azote et d'oxygène, 0,9% d'argon, et d'autres gaz présents à l'état de trace. Cet état original peut être perturbé par la présence de composés chimiques supplémentaires (sous la forme de gaz ou de particules) et en des proportions qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur la santé et l'environnement. Ils proviennent des activités humaines et parfois de phénomènes naturels. Cette perturbation se traduit par la notion de pollution atmosphérique. Afin de lutter contre cette problématique une surveillance fine de la qualité de l'air est mise en place. Elle permet d'observer, d'informer pour agir concrètement en faveur de son amélioration.

La réglementation de la qualité de l'air est définie au niveau européen par des directives instaurant les différents seuils et valeurs limites pour les différents polluants réglementés dans l'air ambiant. Ces directives sont ensuite déclinées dans la législation française où elles font l'objet de décrets ou d'arrêtés. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui analyse les effets du changement climatique et l'impact de la pollution de l'air au niveau mondial, publie quant à elle des lignes directrices qui visent à protéger la santé des populations.

L'inventaire des émissions de polluants atmosphériques font partie des missions **d'Airparif.**

Les polluants de l'air traités sont :

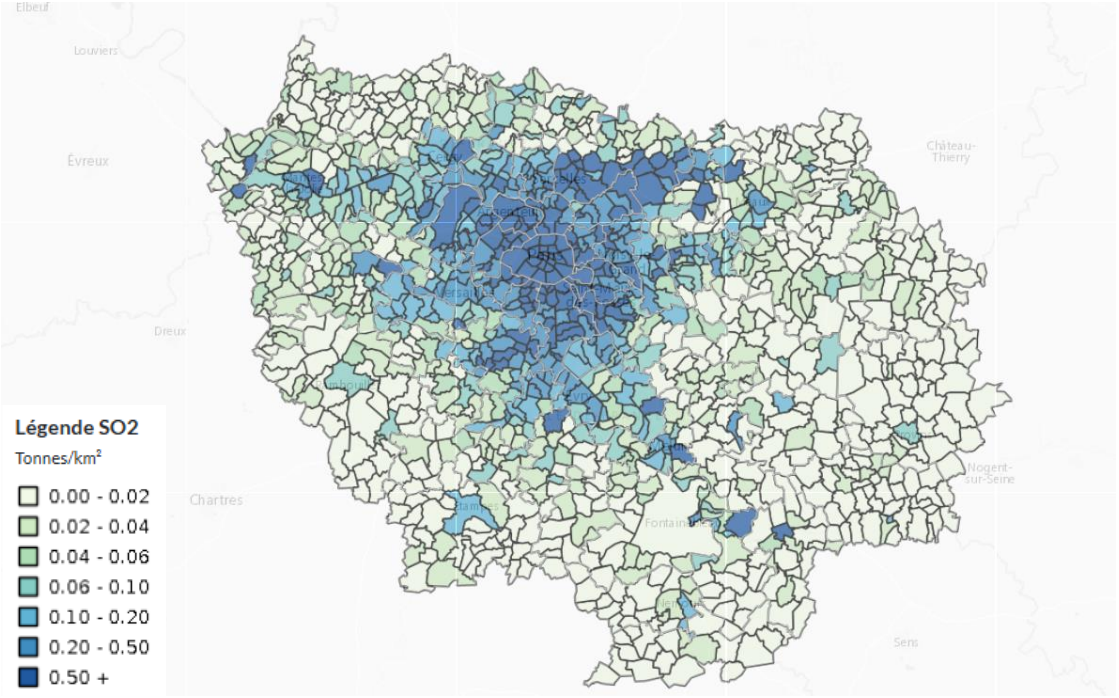
- Les **oxydes d'azote** (NO_X) : somme des émissions de monoxyde d'azote (NO), et de dioxyde d'azote (NO_2)
- Les **particules primaires** : une distinction est faite entre les particules PM_{10}, de diamètre inférieur à 10 µm, et les particules fines $PM_{2.5}$, de diamètre inférieur à 2.5 µm. Les particules PM_{10} intègrent les particules fines $PM_{2.5}$.
- Les **composés organiques volatils non méthaniques** (COVNM) : famille de plusieurs centaines d'espèces recensées pour leur impact sur la santé et comme précurseurs de l'ozone ou de particules secondaires.
- L'**ammoniac** (NH_3) : précurseur de nitrate et sulfate d'ammonium, particules secondaires.
- Le **dioxyde de soufre** (SO_2) : principalement issu de la combustion du fioul lourd et du charbon (production d'électricité, chauffage), de la combustion de kérosène ainsi que des unités de désulfurisation du pétrole (raffineries).

Emissions de polluants atmosphériques : Le dioxyde de soufre (SO2)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Le dioxyde de soufre (SO2) est un polluant industriel provenant principalement de la combustion de combustibles fossiles (fiouls industriels et domestiques, diesel, charbon). Des procédés industriels tels que le raffinage des hydrocarbures, la fabrication de matériaux réfractaires, de tuiles ou encore de briques, sont également émetteurs de dioxyde de soufre. L'utilisation des chauffages en hiver accentue les concentrations. Les zones sous les vents des établissements industriels émetteurs ou des ports sont les plus touchées par cette pollution.

Les effets sur l'environnement	Les effets sur la santé
Les composés soufrés dégradent la pierre (formation de gypse et de croûtes noires de micro-particules cimentées). Le dioxyde de soufre contribue également aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols.	Le dioxyde de soufre est un gaz irritant qui intervient notamment en synergie des particules pour affecter les voies respiratoires et peut être à l'origine de nombreuses allergies.



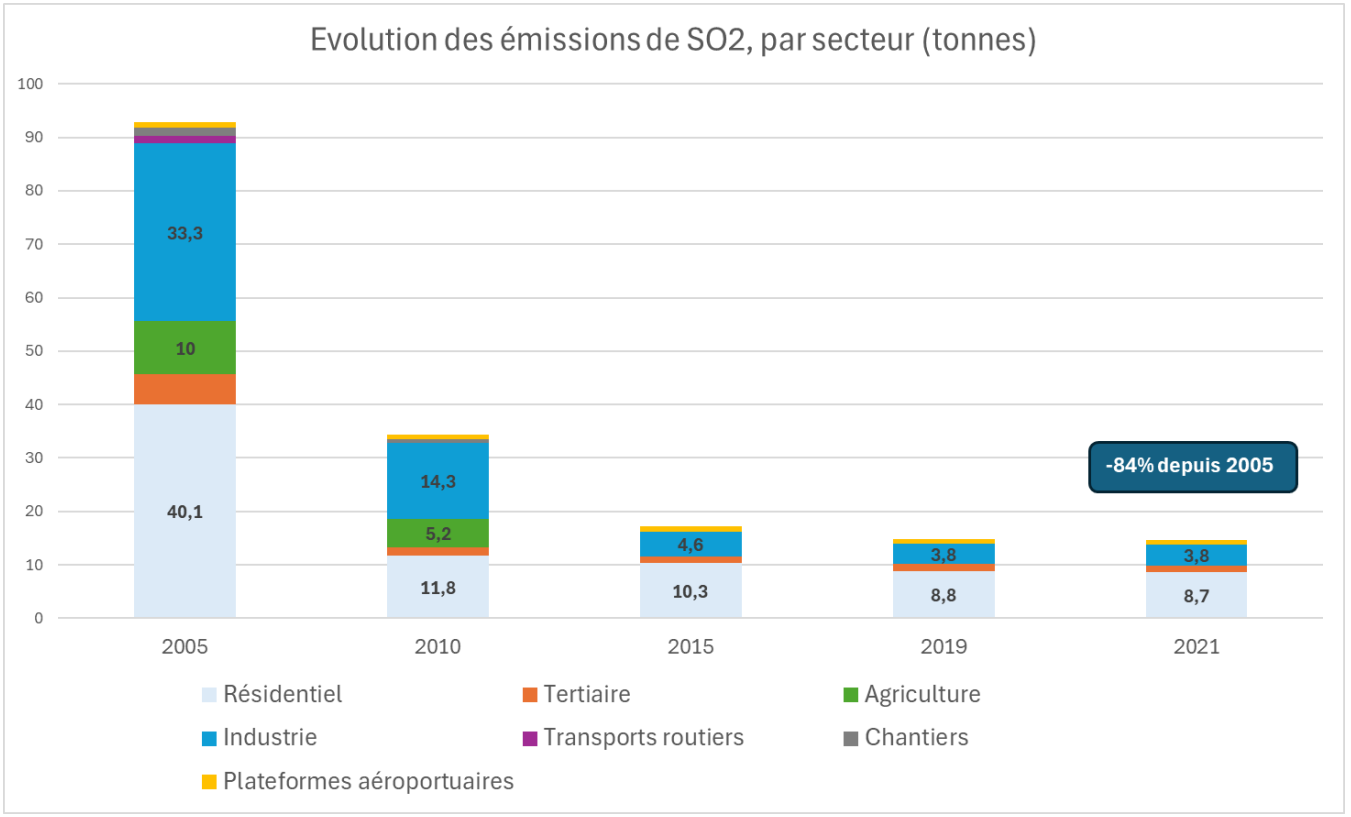
Source : AirParif

Emissions de polluants atmosphériques : Le dioxyde de soufre (SO2)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution 2005-2021	Evolution 2015-2021
-84%	-15%

Les émissions de SO2 ont très largement diminué entre 2005 et 2021, notamment par le biais du secteur industriel et du secteur résidentiel.



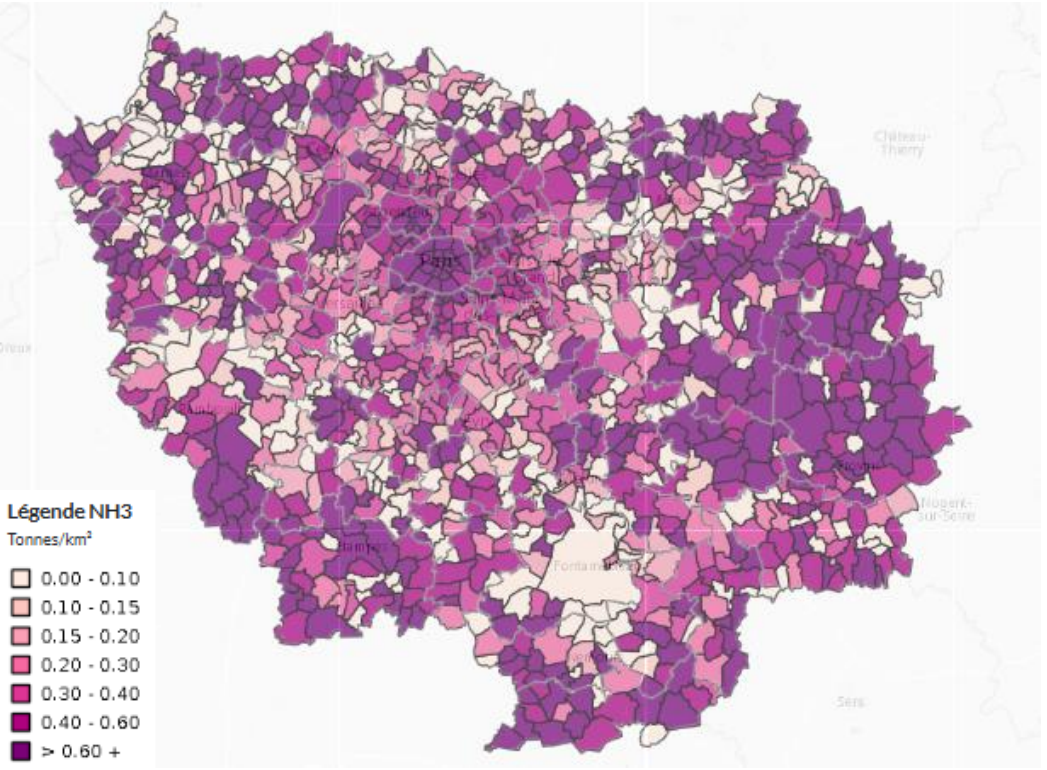
Source : données AirParif

Emissions de polluants atmosphériques : L'ammoniac (NH3)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

L'ammoniac est avant tout un polluant agricole, lié aux activités d'élevage (formation à partir de l'urine et de la fermentation de la matière organique), et émis lors de l'épandage des lisiers, mais aussi lors de l'épandage des engrais azotés. L'ammoniac a également une origine industrielle, puisque ses utilisations sont multiples: synthèse d'engrais, d'explosifs, de carburants, de polymères, fabrication de produits d'entretien, traitement des métaux, industrie du froid, des fibres textiles, du papier,… Le secteur du traitement des déchets en émet aussi (fermentation des boues de station d'épuration).
Les fermentations des marécages, les océans, les gisements de gaz et de pétrole sont des sources naturelles d'ammoniac.

Les effets sur l'environnement	Les effets sur la santé
L'ammoniac est un gaz très irritant pour le système respiratoire, la peau et les yeux. Son contact direct peut provoquer des brûlures graves. A forte concentration, il peut entraîner des œdèmes pulmonaires.	L'ammoniac participe au phénomène des pluies acides. En contact avec les feuilles des végétaux, il peut entraîner un ralentissement de leur croissance, une moindre tolérance et résilience face à la sécheresse et au gel, une moindre résistance aux parasites, une concurrence entre espèces au détriment de la biodiversité et en faveur des espèces résistantes.



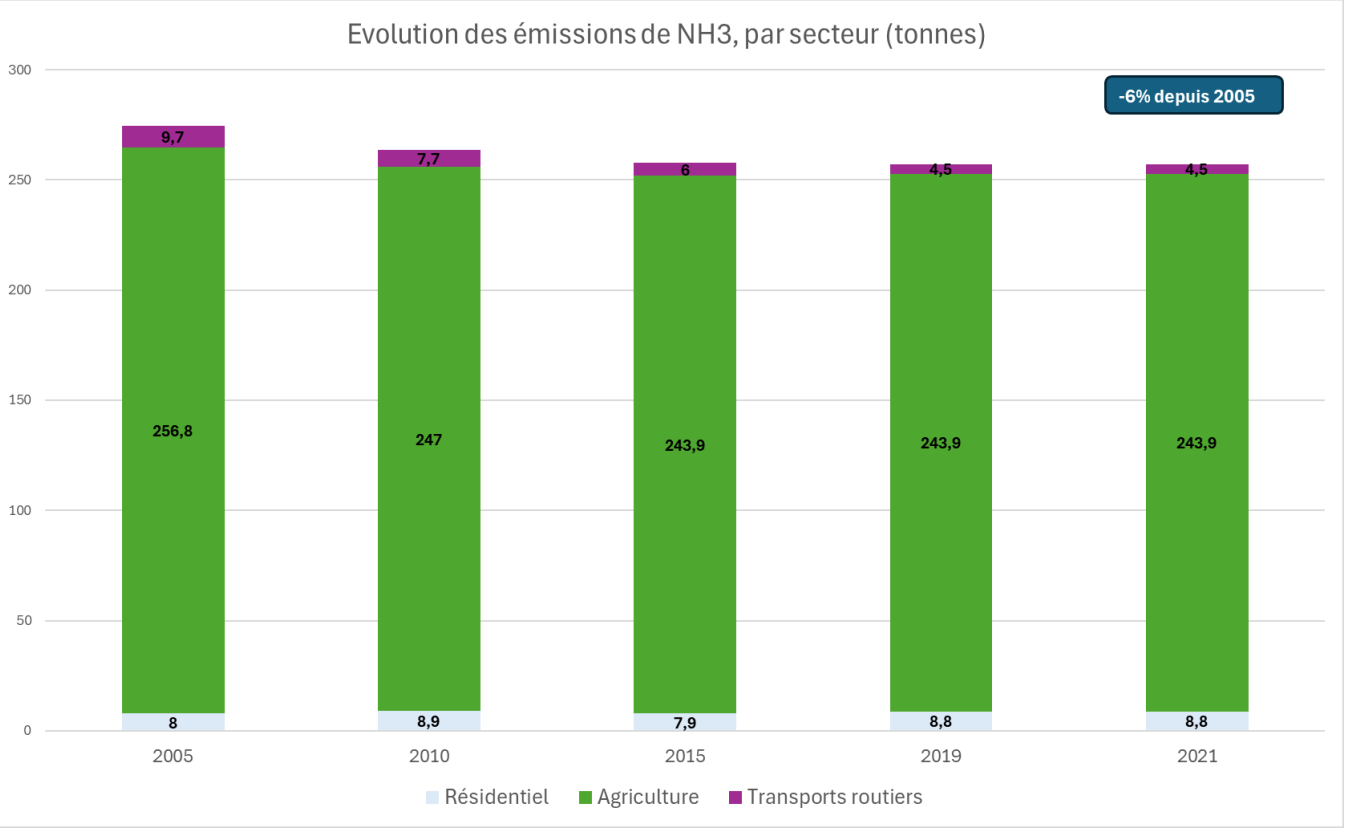
Source : AirParif

Emissions de polluants atmosphériques : L'ammoniac (NH3)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution 2005-2021	Evolution 2015-2021
-6%	-0,2%

Les émissions de NH3 ont légèrement diminué entre 2005 et 2021.
95% des émissions proviennent du secteur agricole (épandage des engrais).



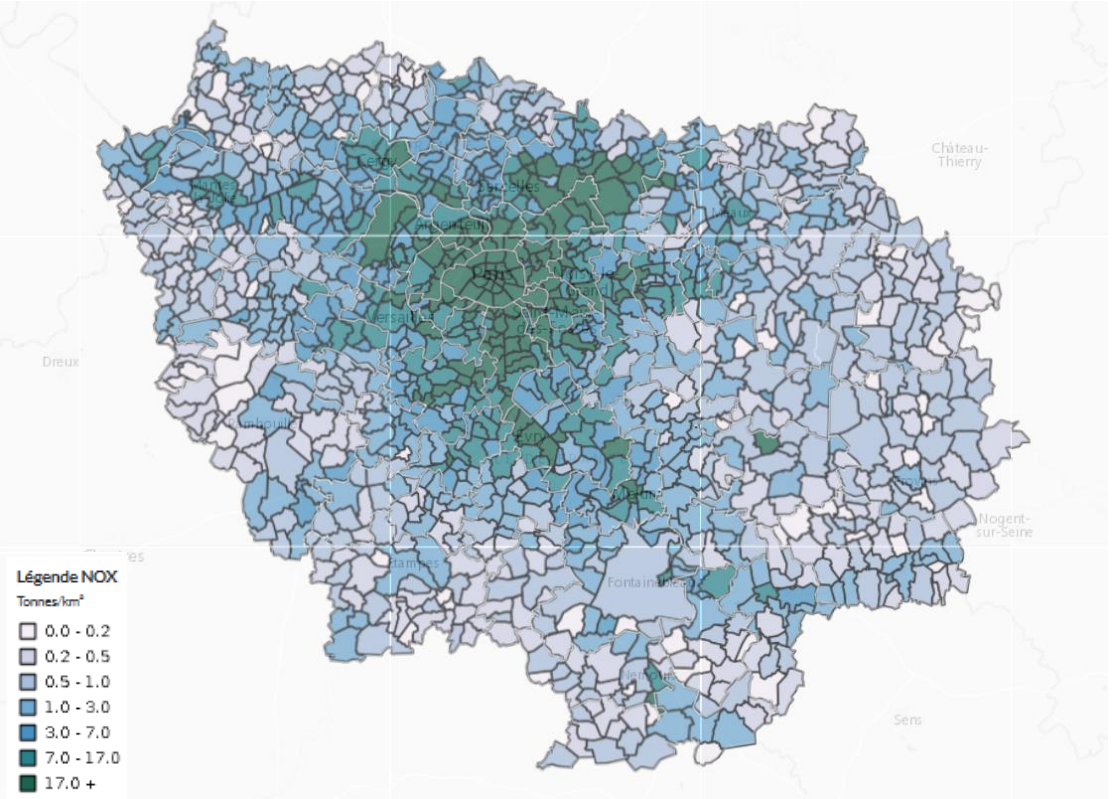
Source : données AirParif

Emissions de polluants atmosphériques : Les oxydes d'azote (NOx)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les oxydes d'azote sont des composés chimiques indicateurs de la combustion des produits pétroliers. Ce polluant se forme par combinaison de l'azote et de l'oxygène atmosphérique lors de combustions.
Les oxydes d'azote sont surtout émis lors des phénomènes de combustion. Les sources principales sont les transports, l'industrie, l'agriculture, la transformation d'énergie et le chauffage. Certains procédés industriels, tels, la production d'acide nitrique, la fabrication d'engrais ou encore le traitement de surface, introduisent des oxydes d'azote dans l'atmosphère.
Les orages, les éruptions volcaniques, les feux de forêts ou encore les activités bactériennes en sont des sources naturelles.

Les effets sur l'environnement	Les effets sur la santé
Les oxydes d'azote participent à la formation de l'ozone dans la basse atmosphère. Ils contribuent également aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols, ainsi qu'à la concentration de nitrates dans les sols.	Les risques pour la santé proviennent surtout du dioxyde d'azote (NO_2). A forte concentration, c'est un gaz toxique irritant pour les yeux et les voies respiratoires, pouvant provoquer des affections respiratoires chroniques.



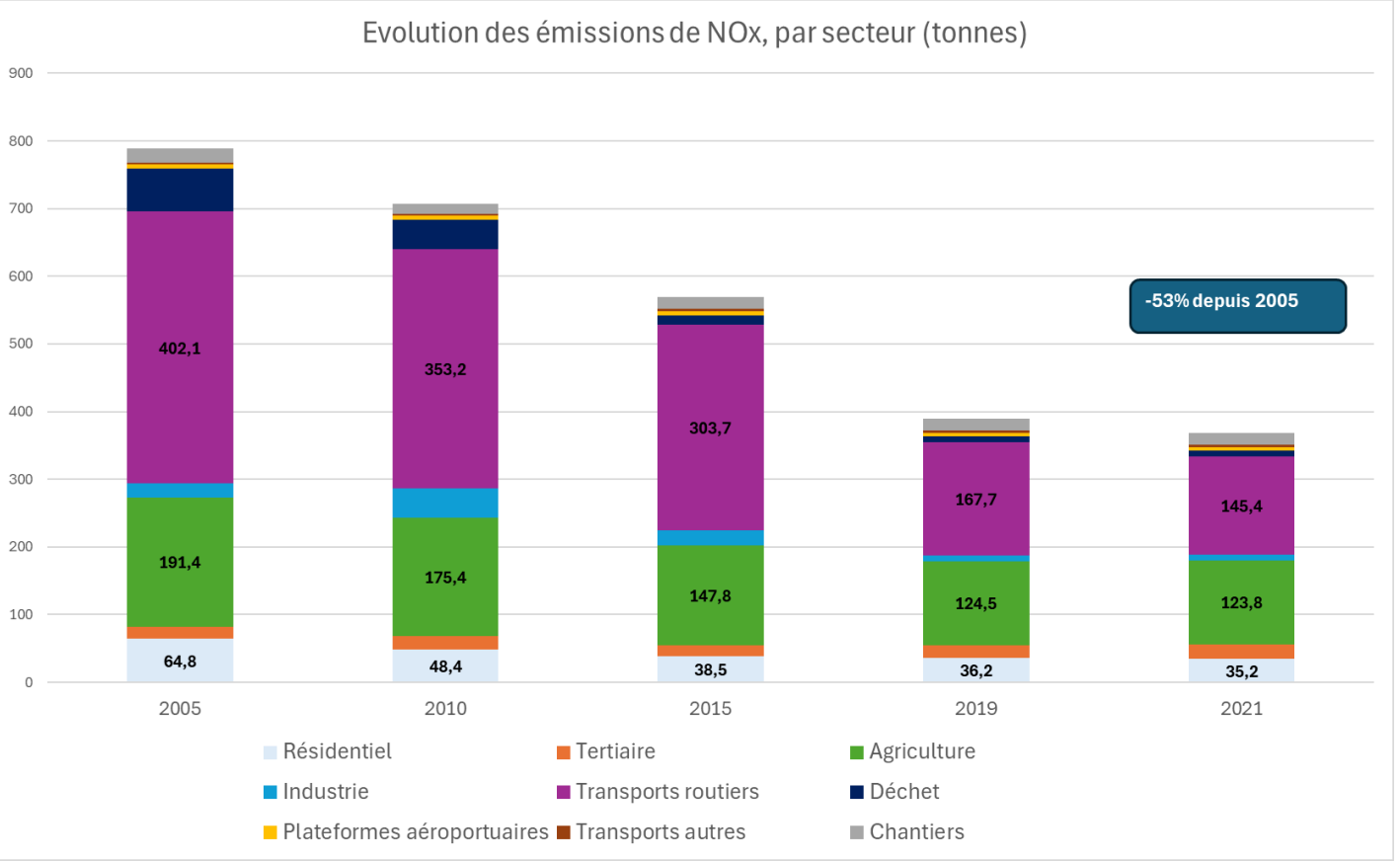
Source : AirParif

Emissions de polluants atmosphériques : Les oxydes d'azote (NOx)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution 2005-2021	Evolution 2015-2021
-53%	-35%

Les émissions de NOx ont fortement diminué depuis 2005, notamment par le biais du secteur transports routiers (notamment grâce à la généralisation des pots catalytiques et filtres à particules)
En 2021, 39% des émissions proviennent toujours du transport routier, et 33% du secteur agricole.

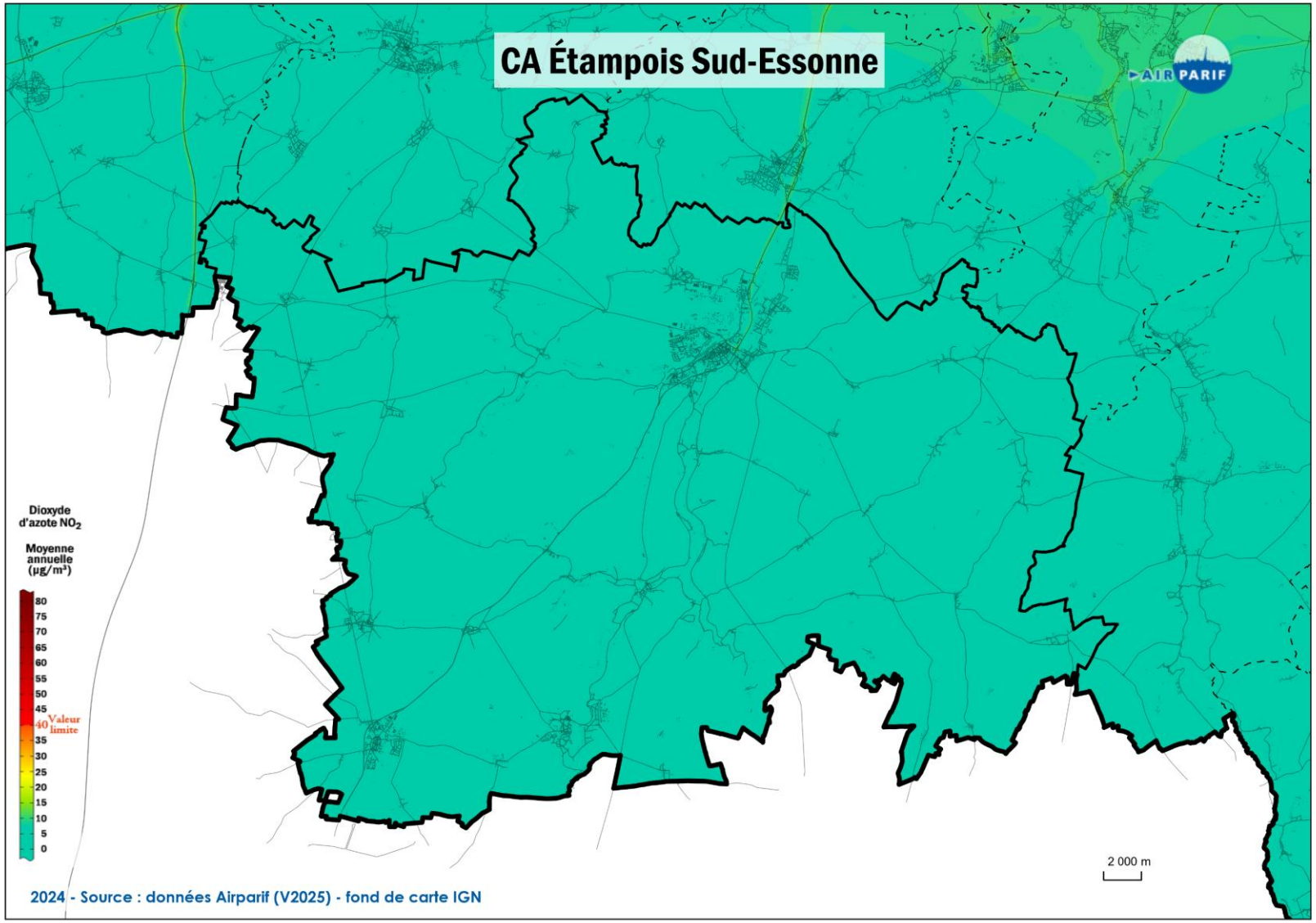


Source : données AirParif

Emissions de polluants atmosphériques : Les oxydes d'azote (NOx)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Cartographie des concentrations en Dioxyde d'azote (NO2) : Moyenne annuelle (2024)



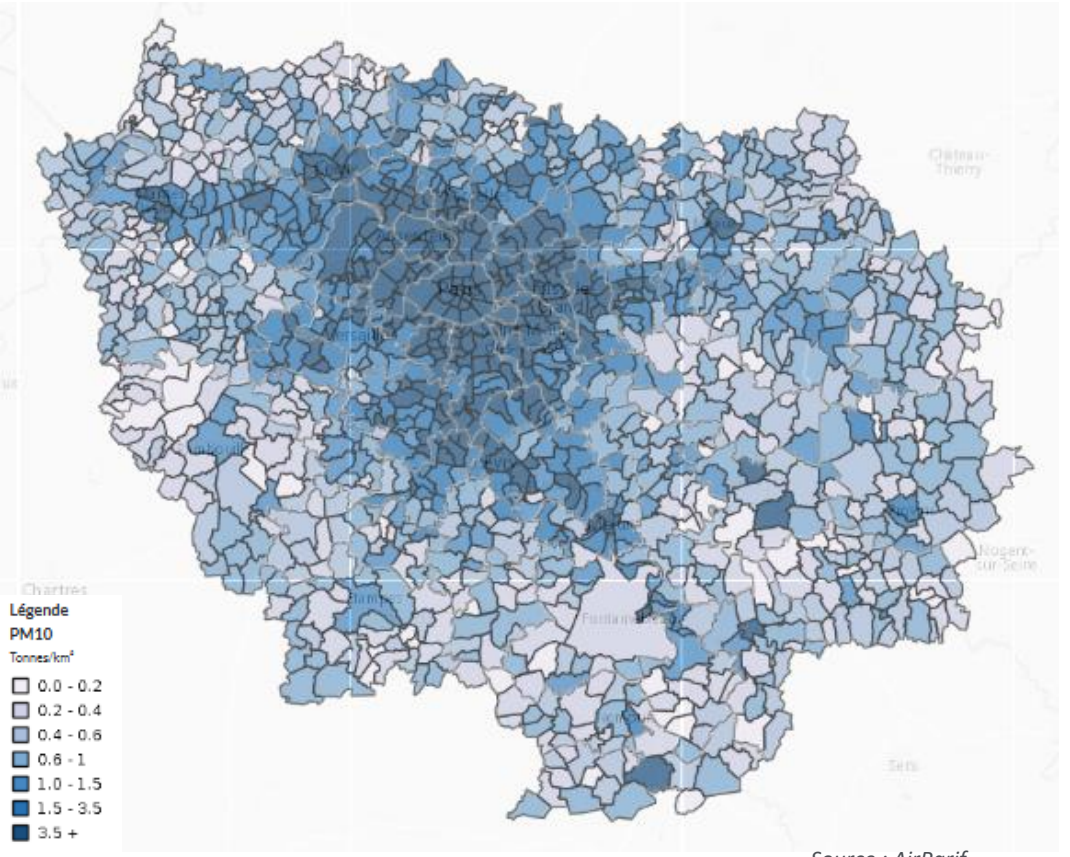
Source : AirParif

Emissions de polluants atmosphériques : Les particule fines (PM10)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les particules constituent l'ensemble des composés solides ou liquides dans l'air dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 10 microns. Comme les oxydes d'azote, les particules sont un marqueur de la combustion. Mais les particules sont également d'origine naturelle (poussières désertiques, embruns, etc.). De plus, comme l'ozone, certaines particules peuvent avoir une origine secondaire, en étant le résultat de condensation ou d'agglomération de composés gazeux. Enfin, la particule peut-être composé de un à plusieurs composés au sein de celle-ci ou à sa surface. Parmi ces composés, on retrouve dans les polluants réglementés les métaux lourds et le benzo(a)pyrène qui est un Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP).

Les effets sur l'environnement	Les effets sur la santé
Selon leur taille, les poussières pénètrent plus ou moins profondément dans le système respiratoire : les plus grosses sont retenues par les voies aériennes supérieures, les plus fines atteignent les voies inférieures et peuvent altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Les particules diminuent l'efficacité des mécanismes de défense contre les infections et interagissent avec les pollens pour accroître la sensibilité aux allergènes. Certaines servent aussi de vecteurs à différentes substances toxiques voire cancérigènes ou mutagènes (métaux, HAP…), qui sont alors susceptibles de pénétrer dans le sang.	Les effets de salissure sur l'environnement sont les atteintes les plus évidentes, de fait les particules contribuent à la dégradation physique et chimique des matériaux, bâtiments, monuments... Accumulées sur les feuilles des végétaux, elles peuvent entraver la photosynthèse.



Source : AirParif

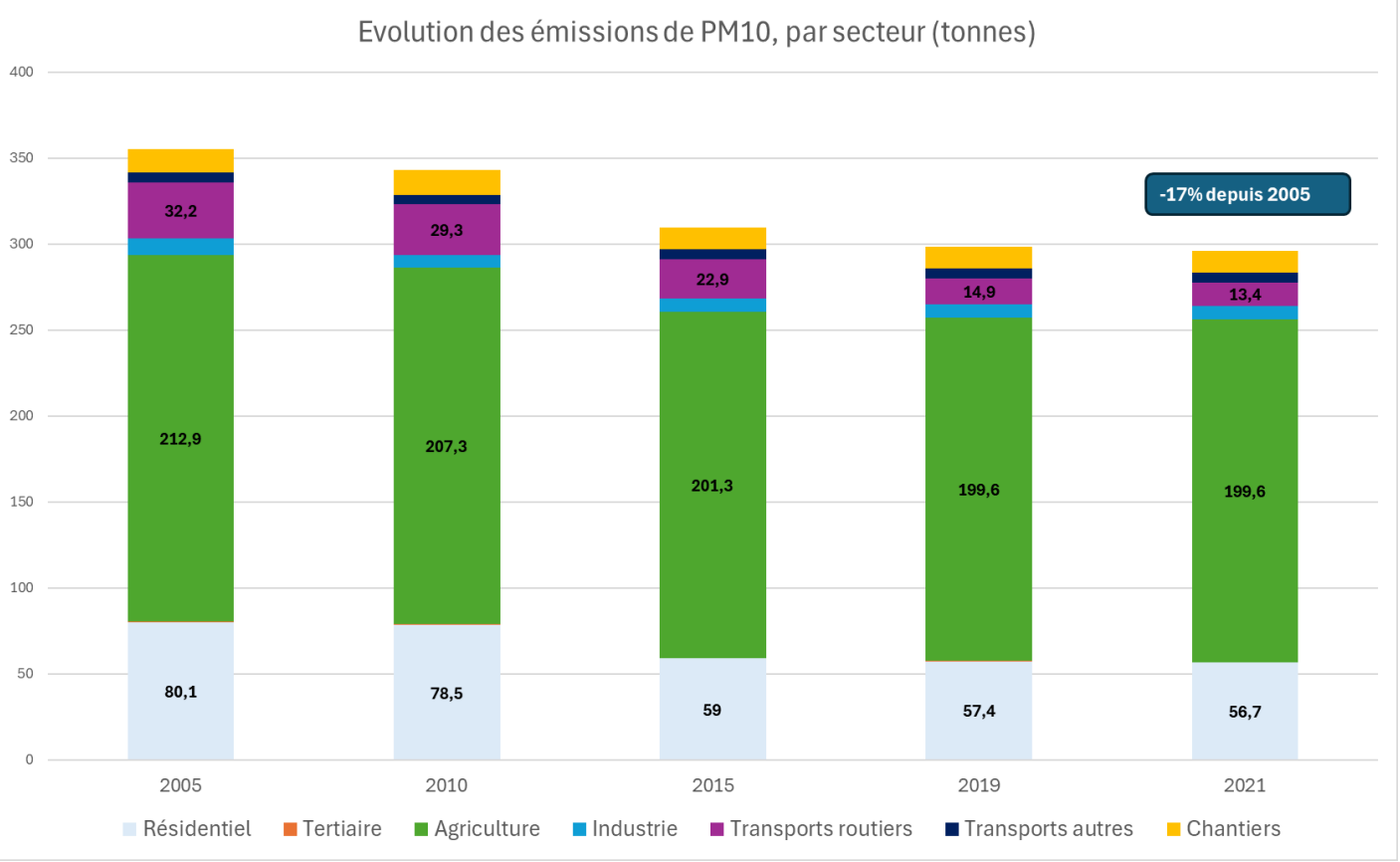
Emissions de polluants atmosphériques : Les particule fines (PM10)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution 2005-2021	Evolution 2015-2021
-17%	-4%

Les émissions de PM10 ont diminué progressivement depuis 2005. Les émissions du secteur transports routiers ont baissés notamment grâce à la généralisation des pots catalytiques et filtres à particules.

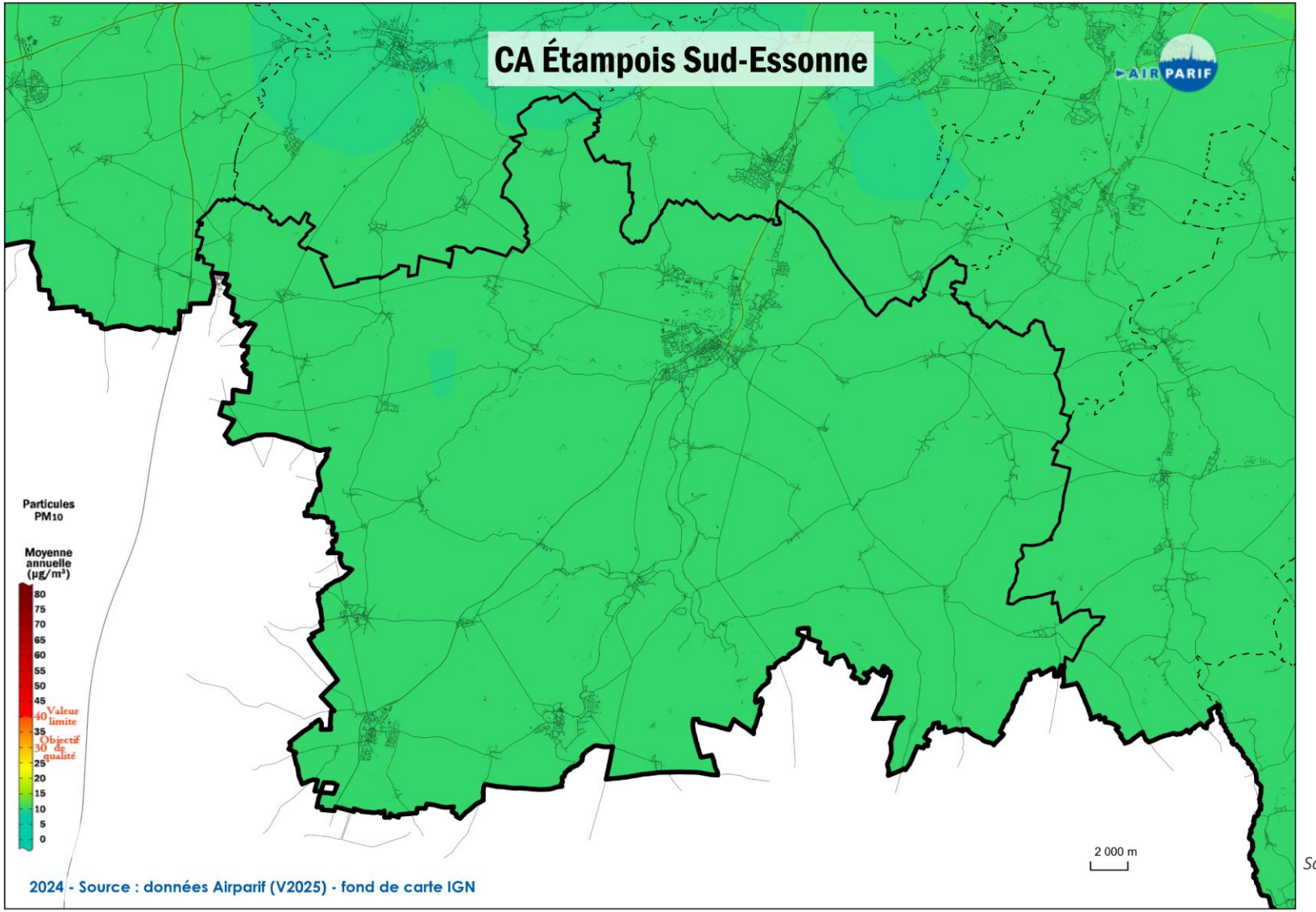
Les émissions du secteur agricole représentent plus de 67% des émissions de PM10. Le travail du sol (labour, semis, plantation, fertilisation, récolte) contribue fortement aux rejets de particules.



Source : données AirParif

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

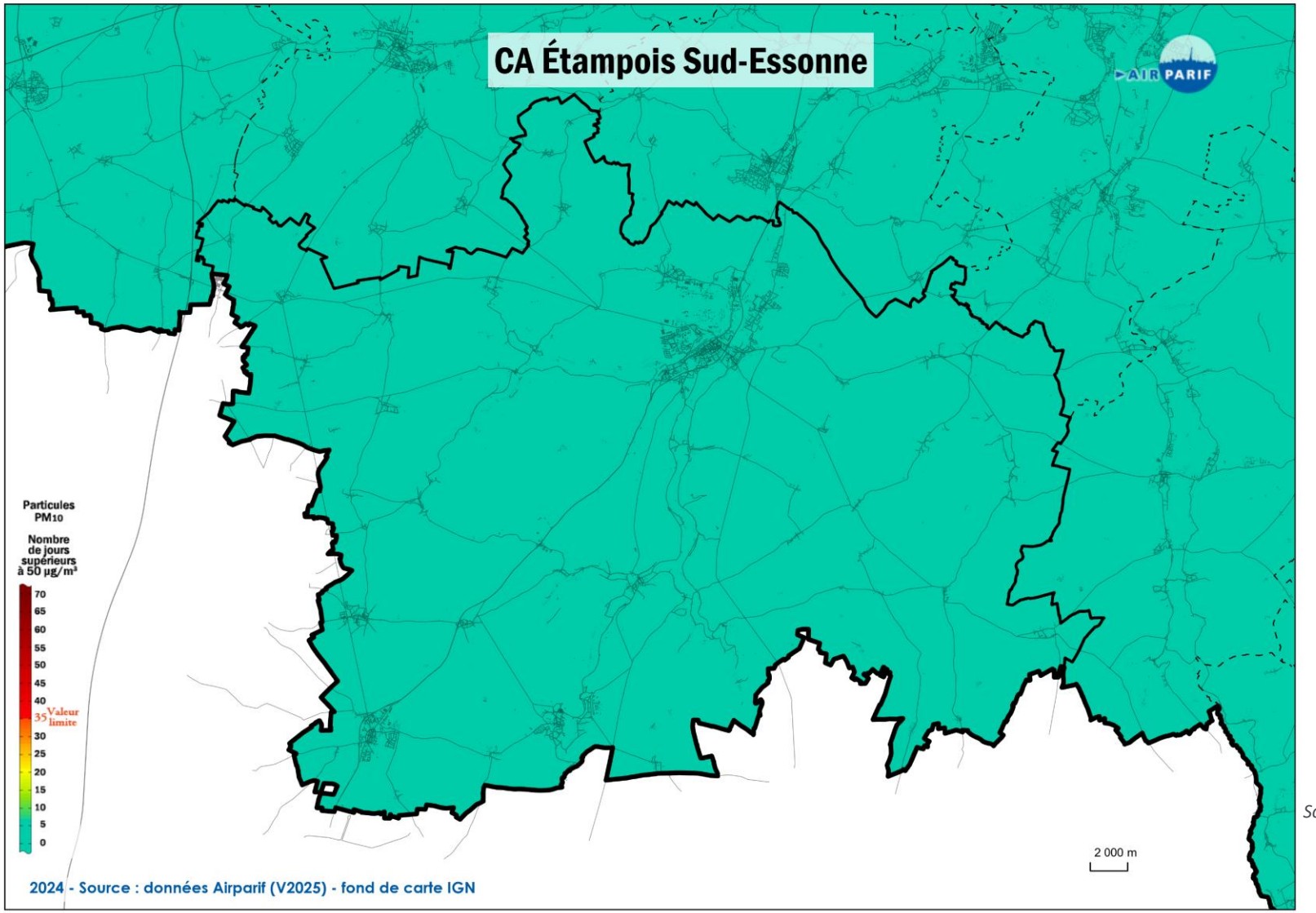
Cartographie des concentrations en Particules Fines (PM10) : Moyenne annuelle (2024)



Source : AirParif

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Cartographie des concentrations en Particules Fines (PM10) : Nombre de jours supérieurs à 50 µg/m³ (2024)



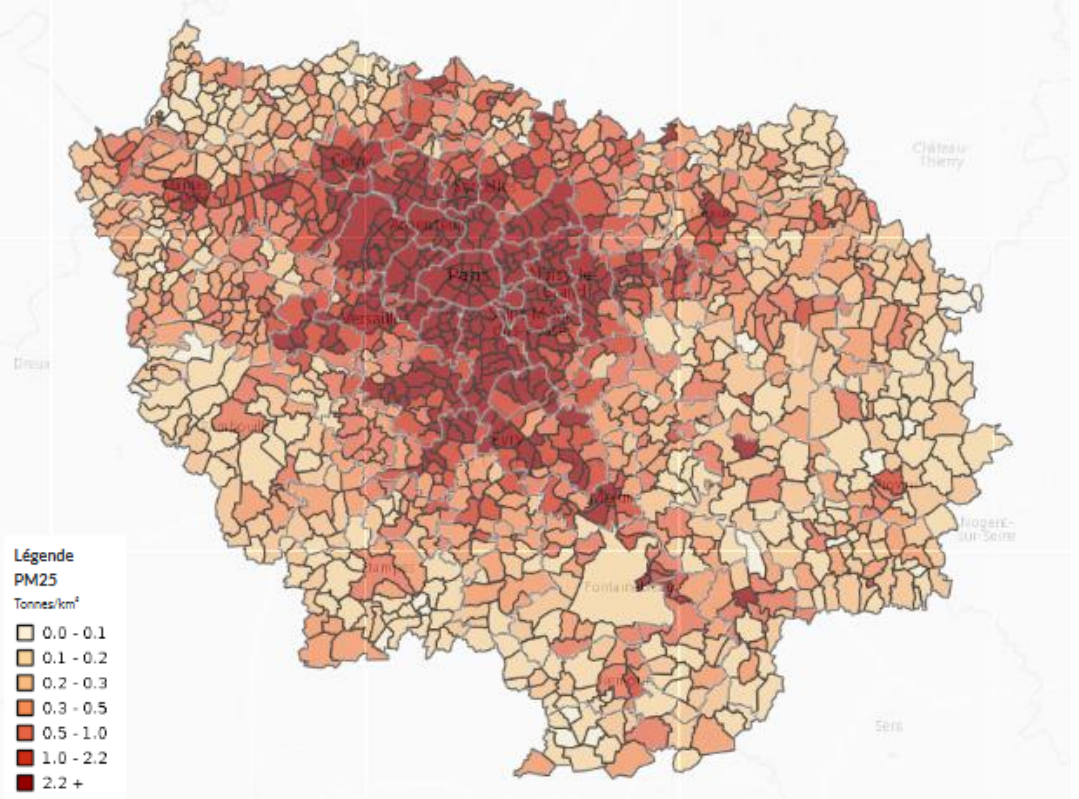
Source : AirParif

Emissions de polluants atmosphériques : Les particule fines PM2.5

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les PM2,5, ou très fines particules, ont un diamètre inférieur à 2,5 micromètres. Elles ont, d'une part, une origine naturelle (éruptions volcaniques, érosion éolienne des sols, feux de forêts, poussières désertiques provenant du Sahara). Elles proviennent également des installations de chauffage domestique et urbain, des activités industrielles (centrales électriques, usines d'incinération), des transports (notamment les véhicules diesel). Elles sont également émises par les activités agricoles. Les taux atmosphériques de particules en suspension sont plus élevés en automne et en hiver. Pendant ces périodes, les rejets de poussières dus aux chauffages à base de combustibles fossiles sont plus importants et les conditions météorologiques sont moins favorables à la dispersion des polluants, notamment dans le cas d'inversion de températures

Les effets sur l'environnement	Les effets sur la santé
Selon leur taille, les poussières pénètrent plus ou moins profondément dans le système respiratoire : les plus grosses sont retenues par les voies aériennes supérieures, les plus fines atteignent les voies inférieures et peuvent altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Les particules diminuent l'efficacité des mécanismes de défense contre les infections et interagissent avec les pollens pour accroître la sensibilité aux allergènes. Certaines servent aussi de vecteurs à différentes substances toxiques voire cancérigènes ou mutagènes (métaux, HAP…), qui sont alors susceptibles de pénétrer dans le sang.	Les effets de salissure sur l'environnement sont les atteintes les plus évidentes, de fait les particules contribuent à la dégradation physique et chimique des matériaux, bâtiments, monuments... Accumulées sur les feuilles des végétaux, elles peuvent entraver la photosynthèse.



Source : AirParif

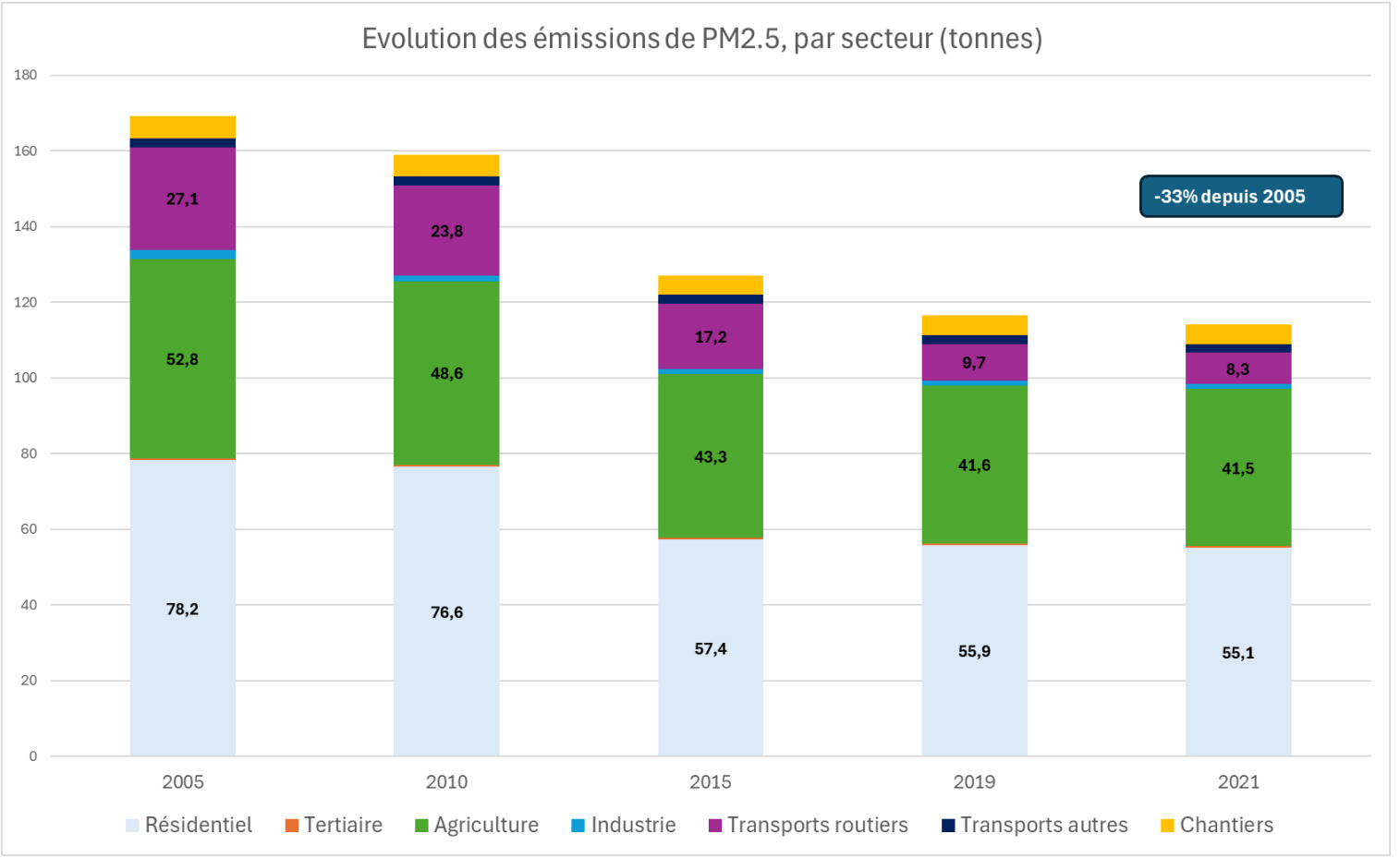
Emissions de polluants atmosphériques : Les particule fines PM2.5

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution 2005-2021	Evolution 2015-2021
-33%	-10%

Les émissions de PM2.5 ont diminué progressivement depuis 2005. Les émissions du secteur résidentiel ont diminué mais restent la source d'émissions principales (48% en 2021), notamment par le biais du chauffage au bois.

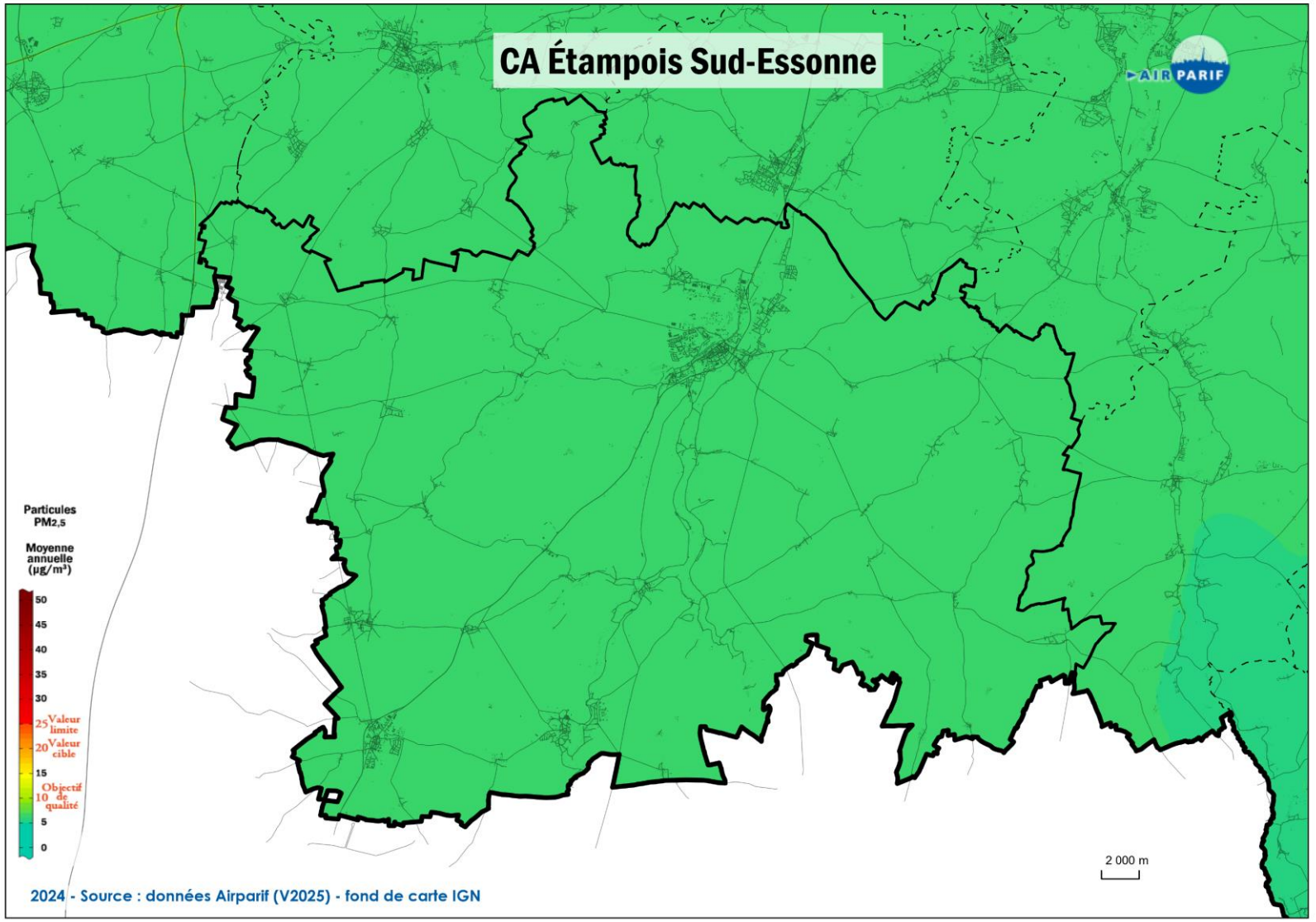
Les émissions du secteur agricole représentent plus de 36% des émissions de PM2.5. Le travail du sol (labour, semis, plantation, fertilisation, récolte) contribue fortement aux rejets de particules.



Source : données AirParif

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Cartographie des concentrations en Particules Fines (PM2.5) : Moyenne annuelle (2024)



Source : AirParif

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

12 Qualité de l'air

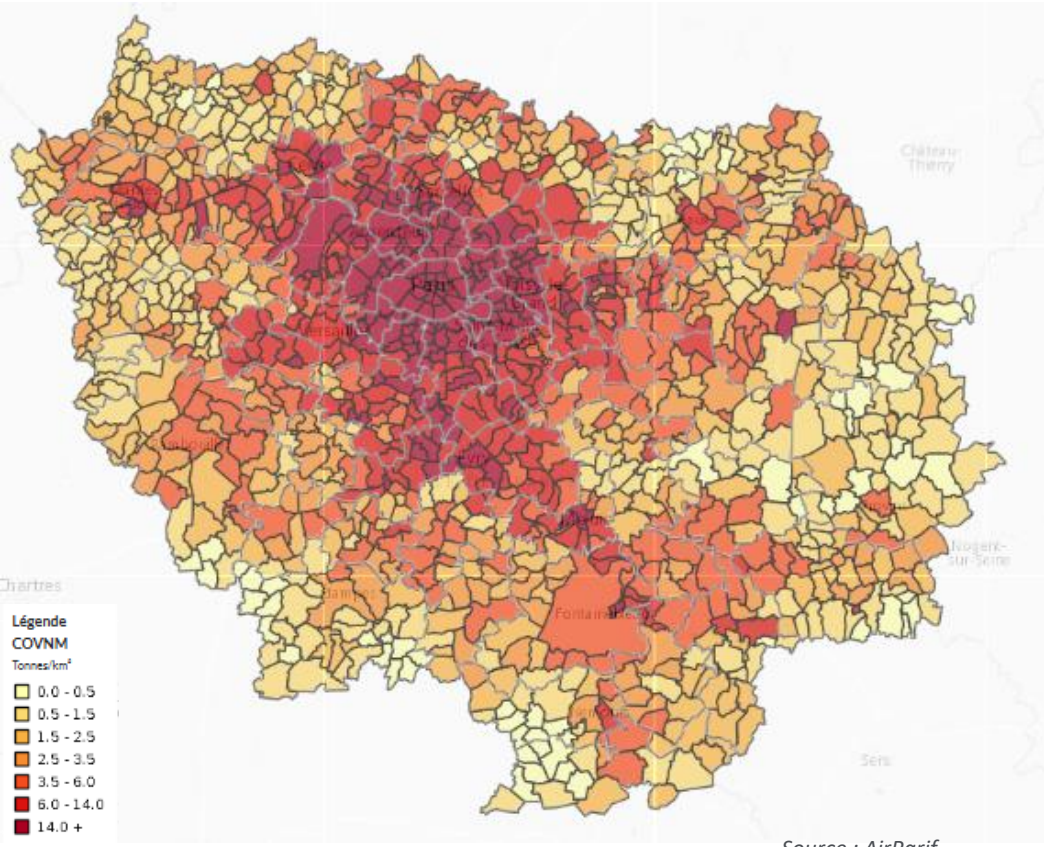
Emissions de polluants atmosphériques : Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)

Un composé organique volatil (COV) contient au moins un atome de carbone associé à d'autres atomes. Les COV regroupent de nombreuses espèces parmi lesquelles des hydrocarbures volatils (alcanes, alcènes, aromatiques), des composés carbonylés (aldéhydes et cétones)…
Les sources anthropiques de COV sont très nombreuses :

- Procédés industriels impliquant des solvants (chimie, parachimie, dégraissage des métaux, application de peinture, imprimerie, colles et adhésifs, caoutchouc, produits d'entretien, parfums et cosmétiques,...)
- Procédés industriels sans solvants (raffinage du pétrole, production de boissons alcoolisées, de pain,...)
- Utilisation de combustibles dans des installations de combustion de l'industrie et du secteur résidentiel/tertiaire

Les COV sont aussi émis naturellement : forêts, végétation méditerranéenne, aires cultivées, fermentations...

Les effets sur l'environnement	Les effets sur la santé
Les effets des COV sont très variables selon la nature du polluant considéré : ils vont d'une certaine gêne olfactive à des effets mutagènes et cancérigènes (benzène, benzo(a)pyrène, perchloroéthylène), en passant par des irritations diverses et une diminution de la capacité respiratoire.	Les composés organiques volatils sont des précurseurs, avec les oxydes d'azote, de l'ozone troposphérique.



Source : AirParif

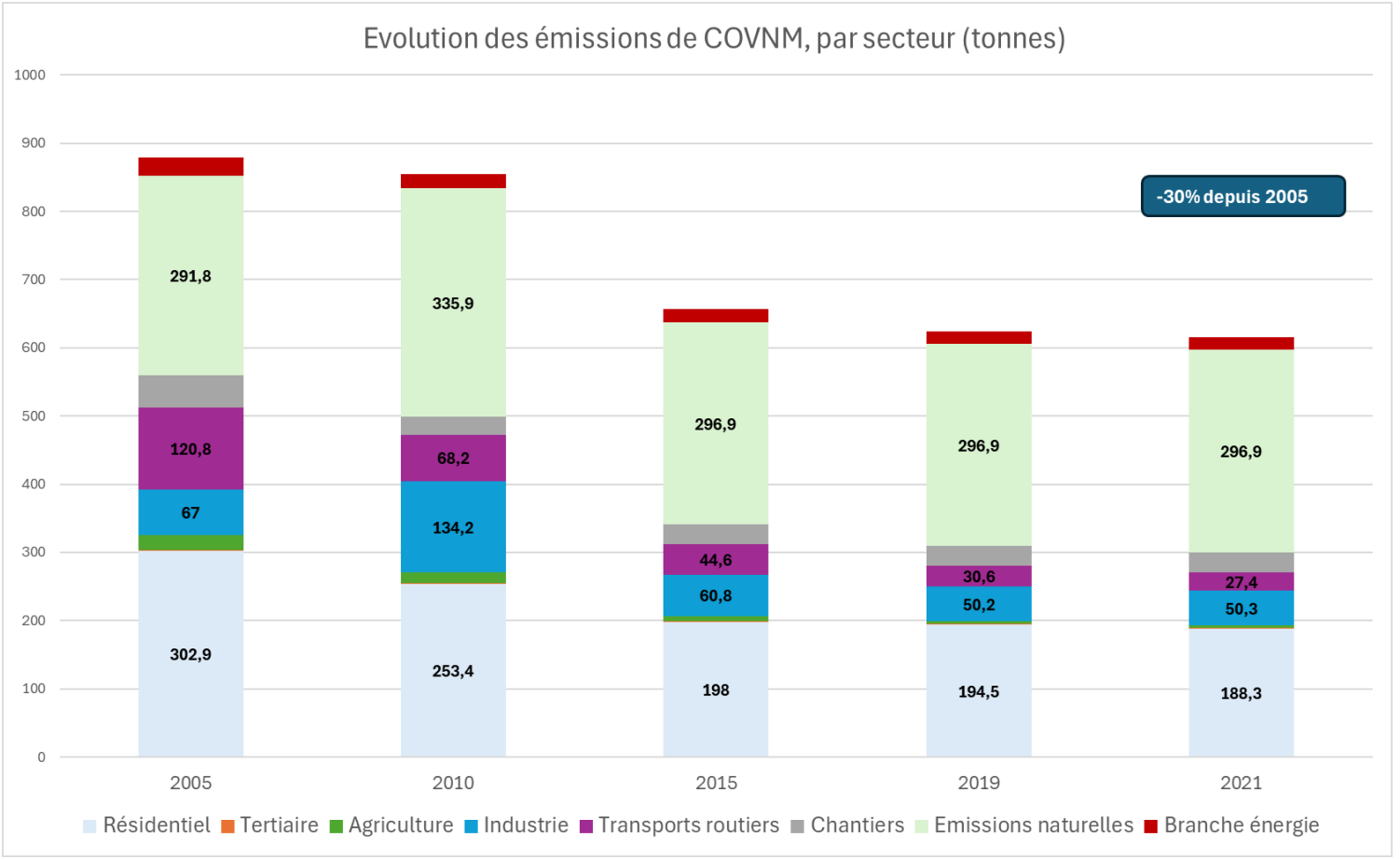
Emissions de polluants atmosphériques : Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Evolution 2005-2021	Evolution 2015-2021
-30%	-6%

Les émissions de COVNM ont diminué progressivement depuis 2005, mais la tendance s'est ralentie depuis 2015.
Une grande partie des émissions de COVNM sont générées naturellement par les espèces végétales (cultivées ou non). Ces émissions restent assez stables, la majorité provenant des forêts.

Les émissions du secteur résidentiel ont diminué mais restent la source d'émissions anthropiques principales (31% en 2021), notamment par le biais du chauffage au bois.



Source : données AirParif

12 Qualité de l'air

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Constats

Points forts :

- L'ensemble des émissions de polluants sont en baisses depuis 2005.
- La qualité de l'air est globalement bonne (en moyenne sur l'année) et tend à s'améliorer

Points de vigilance :

- La baisse des émissions de certains polluants est en « stagnation » depuis 2015, c'est le cas pour les COVNM, les NH3, et les PM10.
- En Île-de-France, plus des deux tiers des émissions d'ammoniac sont dues aux épandages d'engrais azotés agricoles et aux déjections du bétail. Sur le territoire 94% des émissions d'ammoniac proviennent du secteur agricole, et restent stables.

Enjeux

❖ *La diminution des émissions de polluants atmosphériques est un enjeu de santé publique : Faire diminuer les concentrations de dioxyde d'azote sous les seuils recommandés par l'OMS permettrait d'éviter de l'ordre de 3 600 décès prématurés chaque année en Île-de-France (en 2019, contre 4 520 décès prématurés en 2010)*

❖ *La diminution des émissions de polluants atmosphériques est un enjeu de santé publique : Faire diminuer les concentrations de dioxyde d'azote sous les seuils recommandés par l'OMS permettrait d'éviter de l'ordre de 3 600 décès prématurés chaque année en Île-de-France (en 2019, contre 4 520 décès prématurés en 2010)*

❖ *Dans le cadre de la révision de la Directive sur l'air ambiant, pour prendre en compte l'évolution des connaissances sanitaires sur l'effet de la pollution sur la santé et l'évolution des recommandations de l'OMS, les valeurs limites réglementaires vont être abaissées à partir de 2030 pour se rapprocher des seuils recommandés par l'OMS, sans s'y aligner (directive UE 2024/2881). L'objectif est de poursuivre la diminution de l'impact de la pollution de l'air sur la santé.*

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

13 Synthèse AFOM/ Enjeux

13 Synthèse AFOM/ Enjeux
Démographie, habitat et équipements

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Atouts	Faiblesses
• **Une population relativement jeune et une réelle mixité générationnelle.** • **Un territoire attractif pour les familles : une taille moyenne des ménages supérieure à celle de la Région.** • **Un territoire qui reste accessible et à proximité de bassins d'emplois et des services (aire d'influences francilienne).** • **Des opérations de logements différenciantes récentes : résidence intergénérationnelle à Angerville, habitat intermédiaire…** • **Un territoire bien maillé en offre de services et d'équipements de proximité, malgré de fortes disparités entre Étampes et les autres communes.**	• Un solde migratoire en déclin sur une grande partie des communes, signe d'une perte d'attractivité et de départs (notamment des jeunes). • **Une concentration des populations, parfois défavorisées, dans la ville centre d'Étampes pouvant amener à une surpopulation des logements et des difficultés de vivre ensemble.** • **Une répartition inégale des typologies de logement entre les communes : une concentration d'appartements et de logements locatifs sociaux dans les villes pôles, et plus particulièrement Étampes, et un manque de diversité dans le parc de logements dans les autres communes.** • **Une faible proportion de petits et moyens logements dans un contexte d'augmentation des ménages d'une personne, d'un vieillissement de population et d'une diminution de la taille moyenne des ménages.** • Une offre médicale faible et inégalement répartie, des médecins en exercice qui vieillissent.
Opportunités	**Menaces**
• Une augmentation du nombre de personnes âgées, de personnes seules et des familles monoparentales qui poussent à réfléchir aux panels de nouveaux modes d'habiter. • **Le Programme Local de l'Habitat et les ambitions des actions déclinées sur le territoire.** • **Les outils de financement en faveur de la rénovation / réhabilitation et de lutte contre les logements vacants, ex : OPAH-RU.** • Des formes et typologies de logements innovantes **alliant densité et qualité de vie** : habitat intergénérationnel, habitat participatif, Bail Réel Solidaire. • **L'instauration du permis de louer pour lutter contre l'habitat indigne à l'échelle d'Angerville et d'Étampes.** • Santé : accompagner l'émergence ou l'évolution des structures de groupe pour répondre aux besoins des populations et des professionnels de soins (source : étude ARS).	• **Une concentration de la population dans les pôles urbains et une accentuation des difficultés à vivre ensemble, en particulier à Étampes.** • **La poursuite de la fermeture des écoles et des départs des jeunes pour étudier.** • Une croissance démographique plus rapide que le développement d'équipements, d'infrastructures et des réseaux permettant d'accueillir cette population. • Une demande de soins en augmentation et plus exigeante en termes de qualité et de disponibilité par rapport à l'offre disponible.

13 Synthèse AFOM/ Enjeux
Démographie, habitat et équipements

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Répondre aux besoins en logement des habitants par le déploiement d'une offre adaptée aux besoins des habitants de la CAESE :

- Le rééquilibrage des typologies de logement de petite taille (T1/T2) et de taille intermédiaire (T3) au regard de l'évolution de la structure des ménages et des besoins induits par le vieillissement démographique.
- Par le déploiement de l'offre locative sociale variée (PLAI, PLUS, PLS, PLI, BRS…) et intermédiaire (accession sociale) hors de la ville-centre.

Permettre le maintien des habitants et l'installation de nouveaux ménages sur les communes :

- Par le développement d'une offre de logements diversifiée, abordable (à l'achat comme à la location) et décente sur tout le territoire.
- Par le maintien d'une certaine mixité sociale et générationnelle à l'échelle du territoire et des nouvelles opérations.
- En veillant à la bonne intégration des nouveaux habitants et à (re)créer un sentiment d'appartenance au territoire.

Répondre aux évolutions sociétales et au vieillissement de population :

- L'adaptation des équipements et des services aux besoins actuels et futurs de la population, notamment à destination des séniors : services et équipements de santé en particulier et leur montée en gamme.

Densifier le maillage de l'offre de services et d'équipements :

- En maîtrisant l'équilibre entre la préservation des centralités et des zones d'activités et de services périphériques.
- En complétant l'offre notamment dans/ou à proximité des communes dépourvues d'équipements pour répondre aux besoins de la population.
- Santé : accompagner l'émergence ou l'évolution des structures de groupe pour répondre aux besoins des populations et des professionnels de soins (source : étude ARS).

Répondre aux besoins spécifiques d'accueil de la petite enfance et le maintien d'une présence scolaire dans certaines communes :

- Par la construction de structures d'accueil spécifique.
- Par le déploiement d'une offre de logements en faveur de l'installation des jeunes ménages / ménages avec enfants.

13 Synthèse AFOM/ Enjeux
Economie, Commerce et Tourisme

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Atouts	Faiblesses
• Un véritable bassin d'emplois où la sphère productive, grâce au secteur agricole, reste marquée… • Un fort potentiel de développement économique… • Un territoire modérément concurrencé et plutôt bien doté en équipements commerciaux (grandes et moyennes surfaces). • Une armature commerciale affirmée avec des centralités commerciales qui accueillent une bonne diversité d'activités dont les centres-bourgs d'Angerville, à la vitalité plutôt affirmée, et du Mérévillois et de Saclas, à l'offre de proximité très diversifiée et fournie. • Un maillage de la logistique de proximité conforme à l'armature urbaine. • Des points d'intérêt touristique nombreux, diversifiés et bien répartis à travers le territoire labellisé Pays d'Art et d'Histoire. • Une fréquentation touristique en progression constante, des modalités d'exploration plurielles et un nombre d'hébergements variés et conséquent.	• … mais un secteur industriel qui a perdu ¼ de ses emplois en 10 ans et des flux domicile-travail importants. • … compromis par la saturation actuelle des ZAE et des enveloppes d'extensions insuffisantes (par le SDRIF-E). • Le centre-ville d'Étampes à la commercialité en difficulté, n**otamment à cause de loyers commerciaux excessifs.** • Des centres-bourgs modestes de Pussay et Morigny-Champigny à l'offre incomplète de commerces et de services du quotidien.
Opportunités	**Menaces**
• L'attractivité du bassin d'emplois qui draine des actifs extérieurs. • Une marge de progression vers plus de sobriété foncière dans les zones commerciales périphériques, au demeurant plutôt qualitatives. • La clientèle touristique majoritairement excursionniste à bon pouvoir d'achat.	• La poursuite de la désindustrialisation. • Le renforcement de l'attractivité et du rayonnement des pôles commerciaux concurrentiels. • Le développement des achats en ligne. • L'opportunisme d'investissements logistiques.

13 Synthèse AFOM/ Enjeux
Economie, Commerce et Tourisme

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Activités

- **Maintenir et développer l'emploi industriel, tout en suivant une trajectoire de développement économique modérée et raisonnée.**
- **Trouver des disponibilités foncières pour l'accueil d'entreprises productives (artisanat, industrie).**
- **Renouveler et requalifier les zones d'activités.**

Commerces

- **Redynamiser les centralités notamment celle d'Étampes, en soutenant et favorisant l'installation de commerces de proximité.**
- Limiter le développement commercial dans les zones périphériques et dans le diffus, notamment sur les axes de flux.
- Optimiser l'utilisation des sols dans les zones périphériques afin de viser une meilleure sobriété foncière.
- Requalifier les centralités dont l'environnement urbain peut être amélioré.

Logistique commerciale

- Maîtriser le développement de la logistique commerciale d'importance, consommatrice de foncier et à la faible densité d'emplois.

Tourisme

- Prolonger les séjours pour moins dépendre d'une clientèle majoritairement excursionniste et ainsi augmenter la part du tourisme dans les revenus du territoire en :
  - ✓ **Préservant et valorisant le patrimoine (bâti et naturel)** avec une mise en réseau (circuits thématiques enrichis et variés, signalétique et information multilingue de qualité, mise en scène du patrimoine).
  - ✓ Développant l'offre et les services touristiques (montée en gamme et renforcement de la diversité des hébergements et des restaurants, nouvelles activités et loisirs pour tous publics, offres « packagées »).
  - ✓ Communiquant et promouvant le territoire de manière plus efficace (marketing digital fort, partenariats stratégiques, événements phares, recherche de nouveaux labels et distinctions).
  - ✓ Améliorant l'accueil et la qualité de service (formation des acteurs locaux et services aux visiteurs).

13 Synthèse AFOM/ Enjeux
Mobilité

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Atouts

- Un réseau connecté à Paris : **une ligne TER Étampes-Paris attractive.**
- **Des réaménagements de gares réalisés en faveur des mobilités douces, stationnements.**
- **Transport à la demande qui répond à un réel besoin avec une bonne fréquentation.**
- **Augmentation de la fréquentation de la gare RER d'Étampes.**
- **La RN20 qui dessert le territoire sur une trame Nord/Sud.**
- Un réseau routier fonctionnel.

Faiblesses

- **47% des actifs travaillent en Essonne, 26% des actifs travaillent dans leur commune.**
- **40% des ménages possèdent 2 voitures ou plus.**
- **Congestion des circulations dues aux flux domicile/travail au nord du territoire sur la RN20.**
- **Pas de réflexion d'IRVE à l'échelle du territoire.**
- Forte dépendance à la voiture pour les déplacements du quotidien.
- **Nuisances sonores et visuelles.**
- Faible part modale des vélos (0.8% des déplacements)/ Objectif de 3% à l'échelle du Schéma directeur cyclable.

Opportunités

- **Se saisir des nouvelles formes de mobilités : Transport à la demande, Autopartage, Réseau Pouce, véhicules électriques.**
- **RN20 à réfléchir sur le long terme de manière partenariale pour assurer les choix politiques du Sud sur cet axe routier.**
- **Projets de pistes cyclables** (prolongement de la voie verte, création de nouvelles pistes) dans une logique globale du Schéma directeur cyclable en cours d'élaboration.
- **La création d'une 3ème gare ferroviaire ?**

Menaces

- **Congestion des circulations due aux flux domicile/travail sur le réseau Nord du territoire (vers Paris).**
- **Ne pas réussir à mailler le territoire autour des centralités secondaires pour assurer le maintien d'un dynamisme local.**
- « Mal développée, la RN20 peut-être un problème ».
- **Sans le développement d'une offre de mobilité adaptée, le vieillissement de la population et l'éloignement d'une partie de la population à l'offre de services et d'équipements peut aggraver l'isolement.**

13 Synthèse AFOM/ Enjeux
Mobilité

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Les enjeux quotidiens

- ***Le développement et l'organisation des mobilités alternatives à la voiture individuelle, entre la ville centre et les communes périphériques,*** notamment pour les déplacements domicile-travail (***autopartage, covoiturage***, etc.), à travers :
  - Le rapprochement des habitants de leurs lieux de travail,
  - L'organisation des circulations intercommunales (à l'échelle de groupes de communes).
- ***Le renforcement de l'offre de transports collectifs*** internes et externes au territoire et l'amélioration de l'interconnexion entre les modes de transport existants : développement du transport à la demande et du service de transport scolaire, etc.
- Renforcement de nos demandes de dessertes en heures creuses (peut-être moins cadencées qu'en heures pleines), vis-à-vis des lignes de bus régulières.
- « lobbying » auprès des autorités organisatrices de transports (IDFM et Centre-val de Loire) pour l'obtention de nouvelles dessertes TER en lien avec les travaux de régénération des voies et du changement complet du matériel roulant (fin pour septembre 2026 pour les deux) qui devraient essentiellement pour améliorer la robustesse du réseau et du matériel et dégager de nouvelles opportunités de « sillons » supplémentaires.
- ***La promotion des modes actifs en cœur de bourgs***, de villages et entre les hameaux à travers une gestion cohérente du stationnement et le développement d'aménagements dédiés ***pour les mobilités de courte distance.***
- ***L'amélioration des services autour de la mobilité.***
- ***La lutte contre l'isolement des personnes vieillissantes, éloignées des services et équipements.***

13 Synthèse AFOM/ Enjeux
Agriculture

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Atouts

- Une activité agricole qui se porte bien et structurante pour le territoire.
- **Une diversification des cultures et des modes d'organisation permettant de trouver un équilibre entre rentabilité et diversification des cultures.**
- **Un paysage et une identité beauceronne marquée, reconnue.**

Faiblesses

- Diminution de la SAU et du nombre d'exploitation.
- Les grandes étendues agricoles tendent à homogénéiser le paysage, mais l'évolution des pratiques et les diversifications agricoles permettront le maintien des qualités paysagères du territoire.
- **Des difficultés d'achat et reprise pour les jeunes exploitants.**
- **Des difficultés pour les exploitants à engager des saisonniers, de la main d'œuvre agricole.**

Opportunités

- **Un Projet alimentaire territorial construit avec 3 EPCI qui permet d'imaginer des projets structurants pour le développement des filières locales** : approvisionner les cantines en repas local et Bio **?**
- Des démarches de valorisation et de diversification des filières : BIO, circuits courts, labellisation, ENr…
- Des démarches d'accompagnement des cressiculteurs en faveur de l'obtention d'une IGP, gage de reconnaissance, de qualité et de savoir-faire
- **Construire les projets avec tous les acteurs (Chambre d'Agriculture, exploitants, habitants, SAFER, interco)**
- **Des friches urbaines à réinvestir** pour l'agriculture, le maraichage ?

Menaces

- Étalement urbain sur les plateaux anciennement agricoles.
- Vieillissement progressif des exploitants avec difficulté de reprise des exploitations.
- Certains aménagements et l'urbanisation du territoire perturbent la circulation des engins agricoles
- **Le réchauffement climatique demande une réflexion sur le partage de la ressource en eau dans un contexte de raréfaction.**

13 Synthèse AFOM/ Enjeux
Agriculture

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Accompagner et conforter l'activité agricole du territoire :

- En favorisant la **transformation locale des produits agricoles.**
- **Via l'appui des projets de diversification et le développement de filières courtes**, de vente directe et l'intégration des produits locaux dans les cantines scolaires par exemple.
- **Via la limitation du mitage des espaces agricoles** par un développement urbain s'appuyant sur une trame existante et veillant à pérenniser l'agriculture en périphérie.
- **Via le maintien de conditions d'exploitation viables :** circulation du matériel agricole, accès aux parcelles, maintien de liaisons fonctionnelles entre les parcelles et les sièges d'exploitation.
- **Promouvoir l'accès au foncier agricole pour les jeunes agriculteurs.**
- En assurant **un meilleur équilibre entre les usagers du territoire** (agriculteurs, promeneurs, cyclistes, touristes…) afin de trouver un « Vivre ensemble » constructif**.**
- Favoriser l'installation et la diversification agricole.

13 Synthèse AFOM/ Enjeux
Environnement, Paysage et Urbanisation

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Atouts

- Des paysages naturels riches et un territoire largement agricole.
- Environ 26% de la surface du territoire couverte par un milieu naturel d'intérêt (ZNIEFF, réserves naturelles, sites géologiques, zones humides), soit environ 12 542 ha.
- Des zones d'expansion des crues : 855 ha de zones humides connues localisées en fonds de vallée.
- Une distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire avec interconnexion entre les différents réseaux.

Faiblesses

- Des paysages de grandes étendues agricoles caractéristiques de l'histoire du territoire, fragilisés par l'étalement urbain.
- Diminution du nombre de forages (ressource en eau).
- 9 infrastructures de transport terrestre et l'aérodrome d'Étampes-Mondésir générant des nuisances sonores sur le territoire.
- Manque de boisements et réseau de haies peu dense sur le territoire.

Opportunités

- Espaces urbains très peu artificialisés : 49% de surfaces artificialisées en zone urbaine, vers un territoire plus sobre foncièrement ?
- Discussion et mise en place de nouvelles Aires d'Alimentation de Captage sur le bassin Seine-Normandie.
- Potentiel de mares à réhabiliter pour la gestion des eaux pluviales.

Menaces

- L'uniformisation, la banalisation des paysages.
- Augmentation des phénomènes pluvieux exceptionnels entrainant des inondations par ruissellement sur le territoire.
- Augmentation des risques de feu de forêt en raison du changement climatique.
- Disponibilité en eau potable : niveau quantitatif de la nappe de Beauce variable et dépendant du climat.

13 Synthèse AFOM/ Enjeux
Environnement, Paysage et Urbanisation

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

« Protéger et préserver l'environnement du territoire » :

- Protéger les milieux naturels d'intérêt : sites Natura 2000, espaces naturels sensibles, zones humides, …
- Préserver les boisements et développer les réseaux de haie en cohérence avec le paysage et le risque de feu de forêt.
- Renaturer et/ou restaurer les rives des cours d'eau.
- Restaurer les mares et les milieux humides.
- Développer la trame verte et bleue.

« Protéger la ressource en eau et améliorer sa gestion » :

- Protéger les captages d'eau potable et assurer une desserte qualitative de la population.
- Demander une gestion des eaux pluviales à la parcelle en prenant en compte les contraintes des sols argileux.
- Prévoir des reculs d'artificialisation depuis les berges des cours d'eau et favoriser la densification de la ripisylve.
- Rendre l'espace public perméable (trottoirs, parking, places…).
- Favoriser la récupération des eaux pluviales.

« Préserver les populations vis-à-vis des risques et nuisances » :

- Limiter l'urbanisation des coteaux et des zones soumises fréquemment à inondation.
- Structurer les pôles de développement urbain de manière à réduire la proximité des nouveaux logements vis-à-vis des voies émettrices de nuisances sonores et des zones d'activités accueillant des activités polluantes.
- Réfléchir au devenir des friches et des sites pollués.

Préserver les paysages et maintenir la qualité de l'environnement actuel :

- **Limiter le mitage des plateaux et préserver les espaces agricoles.**
- **Diversifier l'agriculture pour endiguer la monotonie des paysages.**
- **Limiter la construction dans les vallées.**
- Rechercher une densification globale des espaces urbanisés actuels et futurs et trouver le juste équilibre entre densification et qualité urbaine.
- Promouvoir un urbanisme sobre, respectueux de l'identité du territoire, choisi et non subi.

13 Synthèse AFOM/ Enjeux
Energie et Climat

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Atouts

- Les productions ENR représentent plus de 320 GWh en 2023.
- Le ratio prod./conso. d'électricité était de 79% en 2023.
- Accompagnement du PNR pour la rénovation énergétique.
- Les consommations d'électricité et de gaz ont baissé de 8 et 22% entre 2019 et 2023.
- Les émissions de polluants atmosphériques sont en baisse.
- 14% des émissions de GES sont séquestrées chaque année dans les milieux naturels.

Faiblesses

- Manque de bornes IRVE.
- Peu d'installations photovoltaïques chez les particuliers.
- Certaines règles (ABF) ou incitations (prim'renov) sont parfois mal calibrées.
- Dépendance aux énergies fossiles : elles représentent 61% des consommations.
- 39% des logements du territoire ont une étiquette DPE inférieure à D.
- 1/3 des émissions de GES proviennent des transports.

Opportunités

- Présence de 56 parkings de plus de 1500m2
- Potentiel solaire en toiture : 170 GWh
- Potentiel de méthanisation : 224 GWh
- Forte présence de forêts et du PNR .
- Un potentiel géothermique de surface fort à très fort .
- Un développement économique/touristique raisonnable et durable (synergies entre acteurs).

Menaces

- Manque de clarté dans les aides accordées par l'Etat
- La volatilité du prix de l'énergie.
- Le parc automobile est vieillissant et polluant et le coût des voitures électriques est une barrière à l'électromobilité. D'autant que le territoire ne dispose pas de stratégie IRVE.
- Impacts du changement climatique (fortes chaleurs, modification de la pluviométrie, sècheresses, feu de végétation, inondation par ruissellement)
- Impact environnemental grandissant du numérique.

13 Synthèse AFOM/ Enjeux
Energie et Climat

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Réduire les consommations d'énergie du territoire :
- Le secteur résidentiel représente le principal gisement d'économie d'énergie.
- Utiliser des matériaux biosourcés et produits localement (notamment le chanvre).
- Proposer des modes opératoires qui respectent le patrimoine bâti de l'agglomération.

Exploiter raisonnablement le potentiel de développement des ENR et de manière concertée:
- Intégrer dans chaque projet les contraintes territoriales et les contraintes potentielles.
- Orienter les efforts sur la géothermie de surface et le photovoltaïque sur des sols déjà artificialisés.
- Développer les filières de façon équilibrée pour limiter les dépendances .

Améliorer la connaissance de l'énergie sur le territoire :
- Exiger une transparence accrue sur les coûts et impacts des énergies décarbonées.
- Accompagner le déploiement des projets ENR par une information et une sensibilisation des habitants.

Accompagner la transition vers les mobilités décarbonées :
- Renforcer les transports en commun.
- Appuyer le déploiement des IRVE.

Lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air :
- Réduire les émissions de GES : rénovation de l'habitat, mobilités décarbonées, agriculture, ...
- Renforcer la capacité de séquestration du carbone.
- Anticiper les impacts du changement climatique pour améliorer la résilience du territoire.
- Limiter les pollutions et sensibiliser les populations.

Sensibiliser et éduquer les habitants et les entreprises aux enjeux environnementaux

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-079-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

SCOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE

AGGLO
Etampois
Sud-Essonne